# HISTOIRE

DE LA

# NÉGOCIATION DU CONCORDAT DE 1801

PRINCIPAUX OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Documents sur la Négociation du Concordat et sur les autres rapports de la France avec le Saint-Siège en 1800 et 1801.
6 vol. in-8° (Plon-Nourrit).

Les Dernières années du duc d'Enghien.
1 vol. in-12 (Hachette). (*Épuisé.*)

Correspondance du duc d'Enghien (1801-1804) et documents sur son enlèvement et sa mort.
4 vol. in-8° (Alph. Picard). (*Épuisé en partie.*)

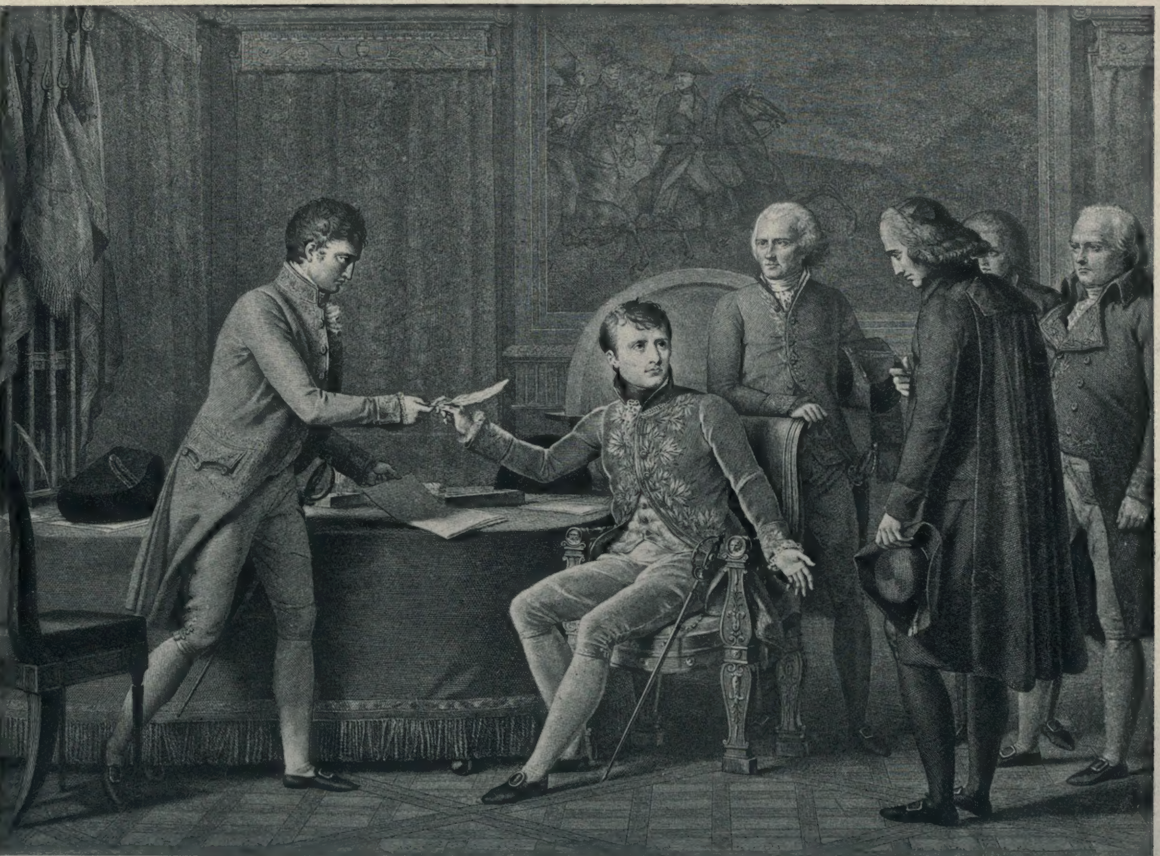
Le Directoire et l'expédition d'Égypte; étude sur les tentatives du Directoire pour communiquer avec Bonaparte, le secourir et le ramener.
1 vol. in-12 (Hachette). (*Épuisé.*)

---

Histoire des guerres de religion en Touraine.
1 vol. in-8° (Tours : Péricat).

Pierre Carreau et les travaux sur l'histoire de Touraine jusqu'à Chalmel.
1 vol. in-8° (Tours : Péricat).

---



Héliog. Dujardin | Imp. Ch. Wittmann

# HISTOIRE

DE LA

# NÉGOCIATION DU CONCORDAT

## DE 1801



TOURS

MAISON ALFRED MAME ET FILS

Joseph Bonaparte présente le Concordat à la ratification du Premier Consul, en présence des deux autres plénipotentiaires, l'abbé Bernier et le conseiller d'État Cretet, et du secrétaire d'État Maret, qui se tient accoudé sur le fauteuil.

Réduction de la gravure faite par Laurent et Avril fils, d'après un dessin de Gérard (vers 1803).

# HISTOIRE

DE LA

# NÉGOCIATION DU CONCORDAT

# DE 1801

PAR

LE C^TE BOULAY DE LA MEURTHE




TOURS

MAISON ALFRED MAME ET FILS

—

MCMXX



# AVANT-PROPOS

Sous le titre de « Documents sur la négociation du Concordat », il a paru, il y a quelques années, un recueil en plusieurs volumes dont la préparation a été entreprise sous les auspices de la Société d'Histoire diplomatique. Ce recueil contenant en grande partie les preuves de la présente publication, on a cru que celle-ci pouvait être dégagée de ces renvois aux sources que le lecteur a l'habitude d'exiger, au moins pour sa garantie. D'autre part, les documents recueillis étaient assez nombreux pour rendre nécessaire une distribution en chapitres, précédés de sommaires détaillés qui, avec un avant-propos, ont pu apporter un peu d'ordre au milieu de pièces dont l'assemblage serait demeuré confus. Mais si les traits principaux d'un récit se trouvent ainsi disposés à l'avance, ils ne peuvent évidemment suffire au travail de l'historien. Une compilation n'est pas l'histoire; elle peut la préparer, non la suppléer.

Cette fois, il restait à réunir et à mettre en œuvre toute une série de renseignements, volontairement omis dans un recueil dont le caractère devait rester diplomatique; ce sont des notices, puisées elles-mêmes aux sources originales, sur l'état religieux de la France et sur les mesures préliminaires adoptées par le Consulat à l'égard du clergé. Puis, tout en développant, dans leur enchaînement et leurs raisons particulières, les disputes qui se sont continuées jusqu'à la fin sur les questions soulevées entre le gouvernement et le Saint-Siège, il importait de bien marquer l'influence des oppositions connues ou pressenties, celle des incidents extérieurs de diplomatie et de guerre

qui, en agissant sur Bonaparte, ont provoqué les principales péripéties de la négociation. Enfin, à côté et en dehors de la discussion religieuse, se dessine un souci tout politique de la cour de Rome : dépouillée de ses meilleures provinces par le traité de Tolentino, elle ne se résignait pas à perdre toute espérance d'une restitution de territoire.

Jusqu'ici, l'usage des matériaux, que le recueil des documents du Concordat a mis depuis longtemps à la portée de tous, n'a pas été tenté sous ces divers aspects. Comme cette forme de récit, compliquée en apparence, mais laissant les pourparlers religieux dans leur milieu véritable, paraît la seule qui les fasse bien connaître et apprécier, il n'a pas semblé inutile d'essayer de les exposer de cette manière ; et ainsi s'expliquent la raison d'être et le plan de l'ouvrage qui est soumis aujourd'hui à la bienveillance du public.

---

# HISTOIRE

DE LA

# NÉGOCIATION DU CONCORDAT DE 1801

## CHAPITRE PREMIER

### ÉTAT RELIGIEUX DE LA FRANCE AU 18 BRUMAIRE

I

Au moment où la journée de Brumaire faisait passer le pouvoir entre les mains du jeune général qui devait bientôt rétablir un concordat avec le Saint-Siège, la religion catholique, profondément frappée, demeurait sous le coup de la crise la plus forte dont elle eût subi l'atteinte depuis son établissement en France. Elle avait plus souffert que les autres grandes institutions, au nombre desquelles elle n'était plus comptée. Ses ruines se voyaient partout, dans les consciences comme dans les deux clergés, orthodoxe et constitutionnel, qui, plus inégalement que jamais, continuaient à se disputer le soin des âmes restées chrétiennes.

Le sentiment religieux avait déjà été singulièrement ébranlé avant 1789, pendant la seconde moitié du siècle, lorsque l'opinion s'était laissé séduire par des écrivains en vogue, qui, au nom de la philosophie, rejetaient les vérités révélées et y substituaient la diversité des systèmes inventés par la Raison. Les uns s'étaient contentés de dépouiller le christianisme de dogmes et de pratiques; les autres, plus hardis et plus abso-

lus dans leur lutte contre les cultes, qualifiés de superstitions, s'étaient à peine arrêtés sur le seuil du théisme. Ces nouveautés destructives avaient été répandues dans la plupart des salons, parmi une noblesse désœuvrée, trop inconséquente pour apercevoir qu'en minant les vieilles croyances, elle s'ôtait un dernier appui à la considération; qu'en plaisantant sur les prélats de cour et les abbés commendataires, elle critiquait ses propres membres. Puisque, dans ce milieu élégant, il était de bon ton de paraître incrédule, le respect humain y aurait suffi pour éloigner des devoirs de la piété extérieure. Parti de haut, l'exemple du libertinage avait eu le temps de descendre sur sa pente naturelle et de se propager dans les étages inférieurs. Au moment où s'annonçait l'assemblée des États généraux, il s'était rencontré nombre d'esprits forts parmi les bourgeois des villes; et même dans les campagnes, où les paysans n'étaient pas des philosophes, l'irrévérence railleuse de leurs châtelains, les abus évidents d'un clergé privilégié, la convoitise portée sur une propriété ecclésiastique, perpétuelle et débordante, avaient très souvent affaibli la part de religion qui pouvait s'abriter dans les familles. Autour de ces humbles foyers, les préventions contre l'Église avaient fait partie du mouvement général d'idées et de griefs qui, dans toutes les classes de la société, avait ouvert et préparé les voies à la Révolution.

Depuis, cet amoindrissement croissant de la foi avait été beaucoup aggravé et étendu dans le peuple par la législation, et par l'action des gouvernements qui s'étaient succédé pendant dix ans. La première de ces lois, la Constitution civile du clergé, avait été une source abondante de divisions et de troubles. Elle n'était pas seulement l'œuvre de gallicans opiniâtres, de survivants du jansénisme, encore imbus de leurs rancunes d' « appelants » contre la Papauté qui les avait condamnés; elle avait été appuyée par des philosophes, qui ne voyaient dans le catholicisme qu'une habitude servile, avec laquelle il serait prématuré d'essayer de rompre. Puis, ces témérités de la philosophie, ces passions du jour avaient été

dépassées de bien loin ; elles n'avaient pas paru assez destructives à la tyrannie des démagogues dans les provinces, à celle des meneurs sophistes et sanguinaires à Paris, et l'anéantissement violent de la doctrine chrétienne avait été un des buts déclarés de la Terreur. Après une courte période de répit, était venue la journée du 18 fructidor : le programme des terroristes avait alors été imité par le Directoire, qui, en recommençant à déporter les prêtres, en imposant les institutions décadaires, s'était efforcé de restreindre et de remplacer le culte catholique, que des lois, devenues en général moins rigoureuses, l'empêchaient d'attaquer plus ouvertement.

Le Directoire a disparu, mais ceux qui l'ont approuvé ou soutenu dans ses desseins impies se reconnaissent aujourd'hui de tous côtés. Ce sont les jacobins, qui autrefois dans les clubs et les sociétés populaires ont été les instigateurs de la proscription religieuse. Ce sont, en beaucoup plus grand nombre, tous ceux qui se sont créé des motifs d'aversion contre l'Église, peureux devenus persécuteurs, divorcés, acquéreurs de biens ecclésiastiques. Dans les différents rouages de l'administration, le pouvoir sous toutes ses formes est resté le partage des anciens patriotes ennemis des prêtres ; pour la plupart, ils ne seront pas dépossédés, lorsque les autorités seront renouvelées par le Consulat. Afin d'éviter les apparences d'un retour en arrière et de donner des gages à la Révolution, le général Bonaparte se contentera pour le moment de faire un choix purement politique parmi ces incrédules ; il changera les fonctions plus souvent que les personnes. On verra dans les nouvelles assemblées, par exemple, se perpétuer les préjugés qui regardent le clergé comme l'adversaire né du régime moderne ; le Conseil d'État lui-même sera une élite, chez qui l'expérience des affaires se combinera avec les tendances de la philosophie. Ce sera aussi aux maximes des philosophes telles qu'elles étaient enseignées avant 1789, que reviendront et se rattacheront à l'envi les savants et les hommes de lettres : l'Institut en sera le foyer. Dans le monde de l'intelligence, comme dans celui du gouvernement, et on peut ajouter dans celui de l'armée,

l'irréligion, qui règne déjà, ne cessera d'élever la voix, de s'étaler et de dominer.

On sait quelles violentes résistances avaient été excitées par les excès de la Terreur contre les prêtres; que le plus redoutable des soulèvements en 1793, celui de l'Ouest, avait été provoqué par la persécution religieuse autant, sinon plus, que par la conscription militaire. Ces troubles, qui n'avaient jamais été complètement apaisés, venaient de renaître, et même, lors de l'événement de Brumaire, ils étaient dans leur pleine activité. Mais, outre qu'ils sont maintenant moins étendus, qu'ils ne remuent plus guère les contrées dévastées et dépeuplées de la rive gauche de la Loire, ils sont moins influencés par le stimulant de la religion, qui, jusque dans la Bretagne, n'agit plus avec autant de force et d'ensemble qu'autrefois.

A côté de la révolte de l'Ouest, apparaissent aussi les autres efforts des âmes chrétiennes pour lutter contre la destruction du culte. Ils montrent que si partout le sentiment religieux a été comprimé, nulle part il n'a pu être étouffé. Ainsi, lorsqu'on parcourt le reste de la France, certaines régions peu accessibles et les moins peuplées, comme les Cévennes et le Jura, n'ont pas perdu la tradition et la ferveur de la piété familiale; à l'occasion, les habitants se sont opposés à la fermeture de leur église ou à l'arrestation de leur curé. On retrouve un peu partout des âmes zélées, des chrétiens dignes des temps apostoliques, ne craignant pas de prendre part à un culte clandestin dans des chambres ou des granges, oratoires improvisés qui sont devenus moins rares à mesure qu'ils sont entourés de moins de périls. Plus souvent, il s'est formé des groupes, d'une piété encore active quoique moins courageuse, qui, en vertu de lois récentes et en mettant tous les frais en commun, ont réclamé l'usage de leur édifice paroissial. Ils ont eu à résister au mauvais vouloir des autorités, à subir un partage avec les cérémonies décadaires, et quand la prudence interdit de recourir à un prêtre caché ou rentré, ils doivent se contenter d'un de ces ecclésiastiques qui, ayant souscrit les divers serments, peuvent seuls impunément officier en public. Avec

tous ces obstacles, les églises rouvertes demeurent clairsemées et en nombre restreint. Il est douteux que, même alors, on puisse arriver au chiffre moyen d'une vingtaine par département.

Tels sont pourtant les éléments principaux de ce qu'on peut appeler la partie pieuse de la nation. En dehors de cette minorité et de celle des incrédules prononcés, dans la foule des habitants, c'est l'indifférence qui prévaut. Elle a des degrés, à commencer par les esprits, comme on en voit en France dans tous les temps, où elle semble naturelle et se montre tenace et invétérée. Elle varie selon les caractères, selon les sentiments de chacun ; elle continue aussi à dépendre des situations sociales. Ainsi, dans les classes moyennes, dans le tiers état, se retrouve comme autrefois la prétention à paraître éclairé, à se séparer du vulgaire en s'éloignant de parti pris des dogmes chrétiens. La noblesse, de son côté, a conservé les allures sceptiques qu'elle affectait et les a transportées en partie dans l'émigration et l'armée de Condé. Dans la masse de ceux qui vivent de leur travail, à la ville ou aux champs, l'indifférence est d'ordinaire peu raisonnée; elle a surtout subi les effets du milieu où elle s'est développée. Quand, autour de soi, on a été témoin des déclamations et des sévices contre les nobles et les prêtres, on n'a pas essayé de réagir ; on s'est mis au ton du jour, d'autant plus vite qu'on a profité de la suppression de la dîme et des droits féodaux. L'absence d'offices et de sacrements, qui éprouve toujours la foi, a opéré à son tour dans les consciences et a fait le reste. A ce point de vue, il n'y a guère d'exception à observer pour les femmes, chez qui l'oubli des devoirs religieux paraît presque aussi général que parmi les hommes. Il n'y a point non plus à distinguer entre les âges. La plupart de ceux qui, ayant atteint ou dépassé la maturité, ont été élevés sous l'ancien régime, ne sont pas disposés à le regretter. Ils sont las d'agitation et d'anarchie, mais restent liés à la Révolution qui leur a donné l'égalité : sans qu'ils puissent toujours s'en rendre compte, ils ont laissé cet attachement au nouvel ordre de choses produire ses consé-

quences et prendre la place des croyances, qui, comme tant d'autres souvenirs, sont reléguées dans le passé. Peu leur importe de ne plus retrouver le culte célébré dans leur jeunesse; ils se sont accoutumés à s'en dispenser, quoique souvent cette habitude ne soit pas profonde, qu'elle puisse un jour être changée et retournée par des influences inverses. Quand, dans la famille, les parents sont aussi peu chrétiens, que peut-on attendre de la génération qui les suit? Comment des enfants, qui s'avancent dans la vie sans autre guide que ce qu'ils voient et entendent autour d'eux, seraient-ils portés vers une religion dont ils ignorent les enseignements, que jusqu'ici les gouvernants leur ont signalée comme un mal dont la contagion doit être prévenue et empêchée?

## II

Dans cet état des esprits, le clergé constitutionnel ne compte presque plus d'adhérents convaincus et vraiment sincères. On n'est plus au temps où la Constitution civile de 1790 a pu paraître l'aurore de la régénération pour l'église de France; on n'est pas arrivé à celui où une opposition philosophique ou politique prendra parti, au nom de la Révolution qu'elle invoque, non pour les doctrines délaissées du schisme, mais pour les personnes qui les professent encore. Ceux qu'on voit à la messe de ces prêtres ne sont parfois que des assistants de rencontre; quand ils sont persévérants, c'est d'ordinaire faute de porter un intérêt réel à des questions d'orthodoxie, comme il est arrivé souvent à ces associations qui n'ont pu faire usage d'une église qu'en recourant à un ecclésiastique bien muni de serments. Mieux vaut obtenir le culte de cette manière que d'en rester privé : tel est le raisonnement, simple dans sa rudesse, qui a souvent précédé les ouvertures d'églises, et tel est sans doute le secret des confirmations dont Grégoire et quelques-uns de ses confrères se sont vantés, et dont ils ont étrangement exagéré la fréquence. Leurs tournées pastorales remontaient d'ailleurs au moment d'accalmie qui a marqué la fin de la Convention et les débuts du Directoire. Aujourd'hui,

dans ce clergé qui survit à la Constitution civile dont il procède, le discrédit où sont tombés surtout les simples prêtres augmente de jour en jour; et il faut avouer que depuis longtemps ils ne se comportaient pas de manière à rappeler à eux la confiance et le respect.

D'abord ils sont très réduits en nombre. Pendant la Terreur, ils ont subi la défection de ceux qui ont déposé leurs lettres de prêtrise, et qui trop souvent ont aggravé par le mariage cet abandon affiché de leur état. Ensuite, ils ont perdu ceux qui, par repentir de leurs erreurs, se sont réconciliés avec la véritable Eglise, surtout pendant l'année 1796, où les rétractations ont été ouvertes et multipliées. Ainsi diminué de la portion la plus saine et la plus impure, le clergé constitutionnel paraît n'avoir conservé que sept à huit mille membres : dans aucun département il n'en reste plus de deux cents; dans certains on en découvrirait à peine dix. Pour plus de moitié, ils n'exercent plus le ministère et, sans en avoir toujours fait un renoncement positif, vivent d'une profession ou d'un travail manuel. Ces découragés s'excusent sur leur misère, ne recueillant aucune aumône, n'ayant aucun secours fixe à espérer de l'État, qui ne salarie plus de culte et se soustrait autant que possible à l'obligation d'acquitter la pension individuelle, quand elle est restée due. A peine se souvient-on de leur caractère sacré. Comme il est interdit de porter le costume ecclésiastique, ils se dissimulent aisément, mêlés à une foule qui ne leur demande rien, et sourds aux avis répétés de leurs évêques, qui ne peuvent les tirer de cet effacement. Chez ceux qui habitent la Vendée, la Bretagne, quelques régions troublées de l'Est et du Midi, cette conduite est souvent une affaire de prudence, et le moyen d'échapper aux représailles des bandes qui parcourent la contrée. Parmi les constitutionnels qui se sont montrés disposés à reprendre leurs fonctions, un petit nombre, comme on l'a vu, a répondu à l'appel de réunions de fidèles et maintient assez régulièrement l'office du dimanche contre l'ingérence légale du décadi; les autres ne célèbrent la messe que par intervalles, prêtres selon l'occasion, artisans ou

simples citoyens le reste du temps. Ce sont les prêtres qui ont adopté la Constitution civile sans arrière-pensée, par les illusions de la première heure, ou par une docilité dévoyée aux maximes gallicanes, qui s'observent le mieux ; mais chaque jour ils se détachent pour revenir à l'unité, principalement dans les diocèses, d'ailleurs assez rares, où l'indulgence de l'évêque légitime ne subordonne pas ce désaveu à des pénitences humiliantes. Ainsi à Paris, le clergé constitutionnel, après avoir occupé vingt édifices, n'en dessert plus que cinq et vient d'être encore diminué par la défection des vicaires de Saint-Merry.

Le nom de prêtres jureurs, quoique très répandu, aurait dû être le seul employé, puisque la Constitution civile a été abrogée et n'existe plus. Mais les principaux évêques, issus autrefois de cette loi, sont demeurés fidèles à cette origine; loin de renoncer à appeler constitutionnelle leur église, ils s'efforcent de maintenir les principes sur lesquels elle a été fondée. Grâce à cette partie de l'épiscopat, le nom de clergé constitutionnel a pu survivre, et va bientôt l'emporter de nouveau dans l'usage journalier.

Avec plus d'entêtement pour le schisme, ces évêques ne souffrent guère moins que leurs prêtres de l'isolement, du dénuement, du discrédit. S'ils ont cédé à l'ambition de porter la crosse et la mitre, ils ont expié par de dures déceptions le tort d'avoir profité de l'exclusion et de l'exil du pasteur légitime et d'avoir usurpé des sièges trop souvent occupés. On semble ignorer que plusieurs d'entre eux ont été traînés dans les prisons ou sont montés sur l'échafaud révolutionnaire, qu'ils ont subi la persécution du Directoire; on ne se rappelle que l'adhésion de quelques-uns aux pires doctrines des jacobins. Des scandales, plus notoires que ceux des simples ecclésiastiques et plus désolants, les ont frappés d'une déchéance morale, dont leurs mandements civiques et leurs démonstrations républicaines ne peuvent plus les relever. A ce moment, sur vingt-huit sièges demeurés inoccupés, six ont été déclarés vacants en raison du mariage de leurs faux titulaires, et sept

parce qu'il y a eu désertion évidente des devoirs épiscopaux. Un seul, celui de Chambéry, se trouve délaissé par l'effet respectable d'une rétractation publique. De même que leurs inférieurs, les évêques, au nombre de cinquante-sept, qui se disent en fonctions, ne sont pas tous occupés des travaux de leur ministère : les uns ne résident pas dans les départements assignés autrefois pour leurs diocèses ; d'autres, qui ont réussi à se maintenir dans les cathédrales, dont ils prennent désormais le titre, y figurent de loin en loin, en butte aux tracasseries des municipalités, à la compétition des missionnaires catholiques, et par-dessus tout au mauvais vouloir des fidèles. A Coutances et Avignon, par exemple, les intrus n'osent se montrer à la foule. Humiliés, parfois opiniâtres, ils ne sont guère plus écoutés de leur clergé que de leur troupeau. Il était dans l'esprit de la Constitution civile d'accroître les droits des ecclésiastiques du second ordre au détriment de l'épiscopat ; et le désordre des temps ayant développé ces tendances presbytériennes, les prêtres inférieurs sont prêts à franchir les bornes de la hiérarchie et à se dispenser des instructions que l'évêque ose à peine leur adresser.

Dans le dessein d'arrêter une décrépitude qui paralysait rapidement leur église, quelques évêques, plus avisés, tentaient depuis cinq ans de former un comité directeur. L'évêque de Blois, Grégoire, était l'âme de cette agence; il l'avait imaginée et établie. L'organisation plaisait à sa clairvoyance, qui comprenait que, sans un centre, les forces de la nouvelle église ne pouvaient résister à une dislocation incessante. L'abbé Grégoire était persévérant et convaincu ; il aurait montré les qualités d'un chef de secte, s'il avait eu le don de l'autorité. Non qu'on lui reprochât, parmi les siens, d'avoir pris sans nécessité à la mort du roi une part ouverte de responsabilité, ou d'avoir tenu en Savoie l'attitude d'un démagogue : aux yeux d'un clergé professant les idées révolutionnaires, c'étaient là des faiblesses politiques, que des discours courageux à la tribune en faveur de la religion avaient pu suffisamment compenser. Mais Grégoire avait des préjugés étroits, les goûts d'un archi-

viste plutôt que la science des hommes, et dans toutes les affaires portait le souci d'une érudition plus pédante que claire et solide. Son désintéressement n'était point modeste et ne lui faisait point d'amis. Aigre dans ses propos, il aimait la dispute et la censure, et s'il a décliné dans ses conciles la première place, c'est qu'il a craint d'en être écarté par ceux qu'il avait froissés par ses leçons ou ses réprimandes. Malgré ces défauts, l'évêque de Blois était, par son activité, plus capable qu'aucun autre de jouer le personnage de patriarche. Il s'était associé ses confrères Royer, Saurine, l'évêque d'Amiens Desbois, qui, sous le titre d'« Annales de la religion », fonda le journal de la secte, et tous s'étaient donné le nom d' « Évêques réunis ». Confirmés par le concile de 1797, qu'ils avaient provoqué et dont ils se disaient maintenant les délégués, ces « Réunis » continuaient à demeurer dans la capitale, où d'ordinaire chaque semaine une séance était tenue au logis de Grégoire. Ils s'étaient brouillés avec Royer après que celui-ci devint métropolitain de Paris, et se complétaient avec Reymond, le plus souvent avec Wandelaincourt, ou le vieux Clément le bizarre évêque de Versailles. Leur vie était ordonnée et tranquille : outre les amis que Grégoire rencontrait dans le Corps législatif, dont il était membre, les Réunis fréquentaient seulement quelques adeptes marquants du jansénisme, tels que Camus, Lanjuinais, le jurisconsulte Agier, qui parfois critiquaient familièrement leurs doctrines.

Les Évêques réunis avaient beau atténuer leur rôle et revêtir leurs instructions de l'apparence modeste de conseils, ils ne faisaient pas accepter aisément la direction suprême qu'ils s'attribuaient. Il semblait dur à leurs confrères, qui se révoltaient contre l'autorité quand elle procédait de Rome, de se montrer souples et dociles quand elle leur venait de Paris. Les métropolitains surtout murmuraient d'être admonestés par de simples évêques, se comportant comme leurs égaux ; ils faisaient bon marché de la science de Grégoire et ne contribuaient guère aux frais de la correspondance générale, dont le poids retombait sur les Réunis. Mais le sentiment d'une nécessité évidente

était plus fort que ces répugnances : il fallait bien se tenir ensemble par une attache quelconque, si l'on voulait garder les dehors de l'uniformité et faire la figure d'une église réprouvant la diversité des sectes protestantes. L'opposition contre l'agence se tournait donc en inertie ou en petites contrariétés, plutôt qu'en refus déclarés, et d'ordinaire on se résignait à suivre l'impulsion, pourvu qu'on gâtât la satisfaction de ceux qui se mêlaient de la donner.

Forcés de se contenter d'un pouvoir aussi précaire, les Réunis n'en redoublaient pas moins d'activité, sous l'inspiration de l'évêque de Blois. Il y avait dans leur œuvre des côtés chrétiens, qu'il serait injuste de passer sous silence. Adversaires constants du décadi, ils avaient défendu par leurs paroles et leurs actes l'institution du dimanche, s'exposant à la colère du Directoire et jusqu'au péril de la déportation. Ils ne cessaient de condamner les prêtres mariés ou apostats, et avaient rédigé contre eux tout un code de pénitences rigoureuses. Si cette sévérité demeurait souvent illusoire, si dans maint endroit l'évêque constitutionnel, par impuissance, par inertie ou d'autres raisons, fermait les yeux sur l'indignité de ceux qui montaient à l'autel sans s'être purifiés de leurs taches, du moins les Réunis avaient maintenu sur ce point les principes établis de la discipline catholique.

Mais c'était avant tout l'intérêt de la secte qui échauffait le zèle du comité. Depuis l'abolition de la Constitution civile, au milieu de dangers qui maintenant duraient encore, les constitutionnels avaient dû chercher une nouvelle règle de conduite. La raison conseillait un retour vers le Saint-Siège : malheureusement l'amour-propre perpétue les schismes comme il les crée. Se réconcilier avec la Papauté était une humiliation pour tous ces évêques, et pour quelques-uns le renoncement à des vérités dont ils se disaient les dépositaires. Ils s'obstinaient donc à répéter que les brefs de Pie VI, où ils lisaient leur condamnation, n'étaient pas authentiques, du moins qu'ils étaient nuls pour avoir été rendus sans le concours de l'Église universelle. Délaissé par l'État, répudié par le Saint-Siège, comment le

schisme pourrait-il désormais se justifier? Sur quel terrain nouveau pourrait reprendre cet arbre dont les racines étaient coupées? Grégoire n'hésitait pas, et trouvait ce terrain dans les libertés gallicanes, dont la Constitution civile n'était à ses yeux qu'une application légale, comme l'avait été la jurisprudence antérieure des Parlements. Du reste, il ne craignait pas de réformer les articles de la Constitution civile lorsqu'ils lui semblaient inférieurs au modèle primordial. Ainsi l'œuvre de l'Assemblée constituante avait son assentiment quand elle réduisait à une vaine primauté la souveraineté du Pape, faisait sortir d'un vote populaire le choix des évêques et attribuait leur institution aux métropolitains; au contraire, il corrigeait le décret de 1790 en entreprenant de supprimer les vicaires épiscopaux et d'organiser des archiprêtrés. Il aurait même travaillé à introduire dans les offices l'usage de la langue vulgaire, si cette nouveauté, essayée seulement à Versailles, n'avait provoqué de vives résistances dans l'épiscopat et même au sein du comité. En réalité, les Réunis insistaient plus que jamais sur la prétention d'être des gallicans, et, l'imagination aidant, ils rêvaient de voir briller sur leurs institutions délabrées un reflet de la primitive Église.

D'après le système de Grégoire, cette église gallicane, renouvelée des premiers siècles, était le type qui devait réformer les clergés assujettis au joug romain, de même que, dans l'ordre politique et civil, nos maximes révolutionnaires devaient affranchir les peuples des entraves monarchiques. A cet effet, l'infatigable évêque avait ouvert une correspondance avec l'étranger; et il ne dépendait pas de lui qu'elle ne s'étendît à toutes les parties du monde : propagande chimérique qui avait cependant trouvé un peu d'écho en Espagne, surtout en Italie, où l'évêque de Pistoie, janséniste opiniâtre, se montrait approbateur de certaines nouveautés de la Constitution civile.

Dans la polémique avec le clergé légitime, les Réunis varient leur langage et se présentent autant comme de bons citoyens, fermement attachés au régime républicain, que comme les héritiers directs des temps apostoliques. On sent qu'ils ne com-

battent plus comme en 1791, par l'unique ardeur de la controverse, mais pour éliminer des adversaires qui reprennent faveur et profiteront peut-être seuls de la tolérance relative que le Consulat ne tardera pas à annoncer. Lors du redoublement de persécution qui a signalé l'administration du Directoire depuis le 18 fructidor jusqu'à la journée du 30 prairial, les constitutionnels ont été frappés indistinctement avec les catholiques, et, s'ils ont compté beaucoup moins de victimes, c'est la preuve qu'ils étaient moins nombreux et s'étaient moins exposés. Pendant cette tempête commune, on a paru faire une sorte de trêve aux querelles des deux églises : maintenant il s'agit de gêner les prêtres véritables qui, sortant de leurs retraites, réclament le partage des autels et travaillent à séparer du schisme les âmes restées chrétiennes. Il s'agit plus encore de fermer le territoire aux évêques émigrés, contre qui les intrus redoutent d'avoir à disputer les diocèses qu'ils occupent à leur place. Sans renoncer à la guerre de doctrine, dont les moyens sont depuis longtemps usés, les Réunis ont tourné leur verve acrimonieuse en personnalités, indignes de leur caractère. Il faut lire dans leurs « Annales » ces tristes dénonciations qui appellent le regard de la police sur tous les points de la France, où ceux que leur ironie qualifie de « bons prêtres » réussissent à obtenir quelque succès. Comme on leur oppose leur résistance aux lois ! Comme on insinue que contre eux l'application des peines est restée nécessaire !

Les principes gallicans et les sentiments patriotiques, tels sont désormais les éléments constitutifs de la secte que les Réunis s'appliquent à réorganiser. La tâche est assurément difficile, et il n'y a dans ce corps malade aucun membre qui n'ait besoin d'un remède particulier. La plus urgente des réformes aurait été de remplir les vides multipliés dans les rangs des évêques, puisqu'un tiers des sièges était encore vacant au début du Consulat. A force d'écrire et de se remuer, les Réunis parviendront, au mois de janvier, à faire sacrer trois évêques pour les résidences de Rouen, de Nancy et d'Embrun; ailleurs ils ne pourront surmonter des empêchements qui

attestent le profond déclin du schisme. Dans plus de dix diocèses, il sera réellement impossible de rétablir un intrus, et même en y groupant les restes épars du clergé inférieur, on n'arrivera pas à composer un de ces « presbytères » imaginés en 1795 pour administrer les évêchés vacants. Il y a tant de déboires et si peu de profit à exercer désormais les fonctions épiscopales, que dans une partie des villes, comme Chartres, Sens, Orléans, où l'on essayera de nommer, on manquera de candidats enclins à accepter. Vainement les Réunis, à court d'expédients, ont dispensé des formalités qu'ils ont eux-mêmes édictées pour le remplacement des évêques : tout ce qui ressemblera à un scrutin populaire sera tenu pour valable, et lorsque ce simulacre de vote n'aura pu réussir, les métropolitains seront investis du droit de faire les choix de leur propre mouvement. Ceux-ci, soit indifférence, soit impossibilité, ne semblent point pressés de compléter la liste de leurs suffragants. Le comité s'épuise à les avertir, et n'est guère plus écouté lorsque, pour prévenir des vacances qui lui causent tant d'embarras, il cherche à persuader aux prélats âgés ou infirmes de faire élire de leur vivant un coadjuteur, appelé un jour à leur succession immédiate.

L'attention des Réunis va se concentrer sur une œuvre à laquelle la destinée de leur église leur semble liée : ils s'efforcent de préparer pour 1801 un second concile national. Ce n'est pas seulement parce que leur premier concile, tenu en 1797, n'a point achevé son œuvre, et qu'au milieu du trouble croissant des esprits, les décrets de cette réunion stérile sont restés le plus souvent inexécutés. Le souci de Grégoire va plus loin. Son principal objet est de mettre en activité une institution, regardée par lui comme la plus élevée dans la hiérarchie des constitutionnels. Au-dessus de son agence, qui prétend à un pouvoir purement intermédiaire ; au-dessus du Pape, qu'on dépouille de l'autorité effective en lui abandonnant une sorte de primauté d'honneur et qu'au fond on traite en ennemi, doit se placer le conseil suprême des évêques gallicans. En lui réside le droit indiscutable de fixer en France la discipline, de vaincre

les résistances particulières, d'éclairer la route dans des temps aussi obscurs. A ce concile local appartient, sur le territoire, la souveraineté, de même qu'au concile général appartient, dans le monde catholique, le plus haut pouvoir de l'Église.

De là chez Grégoire la volonté de faire admettre la périodicité du concile national, qu'à l'exemple des anciennes Assemblées du clergé, il se flatte à l'avenir de voir siéger tous les cinq ans. Cette fois le terme régulier n'est pas encore atteint : en le devançant, Grégoire se montre occupé d'événements qui ne permettent pas d'attendre. Devant un gouvernement nouveau, disposé, comme on le suppose, à ne plus rester étranger à l'organisation religieuse, il importe de se présenter avec l'appareil le plus spécieux, le plus propre à déployer ses avantages. Le concile ne démontrera-t-il pas que l'église constitutionnelle a conservé une hiérarchie vivace ; qu'elle professe l'obéissance la plus entière aux lois et la plus unanime ; qu'elle prend l'initiative de la paix des consciences? Par une comparaison inévitable, ne sera-t-il pas établi que l'autre église n'a plus de premiers pasteurs dans ses diocèses abandonnés ; que ses évêques, séparés et peut-être oubliés du plus grand nombre de leurs prêtres, vivent dispersés en Europe ; que partout, au dehors comme au dedans, les uns et les autres réprouvent le régime républicain et se refusent à toute conciliation ? Dans la pensée de Grégoire, le contraste sera complet et la préférence s'imposera. Les constitutionnels, en se réunissant en corps, auront l'art de se faire valoir et de mettre en évidence les périls dont l'État, disent-ils, n'a cessé d'être menacé par un clergé divisé et factieux qui se vante d'être légitime.

## III

En réalité, cet ancien clergé traversait, à son tour, une des phases les plus critiques de sa longue existence. Si les reproches colportés contre lui par la compétition envieuse des constitutionnels trahissaient beaucoup de malignité, ils ne manquaient pas de tout fondement. La vieille église de France était atteinte en effet de bien des plaies : accablée par la Révolution, elle en

restait la plus lamentable victime. On l'avait vue, avant 1789, attachée par des liens intimes à la monarchie, tenir la place du plus éminent des ordres politiques. Ses biens formaient le tiers de la fortune du royaume, sans autre charge envers l'État qu'une contribution volontaire. Avec ses honneurs, ses privilèges, son opulence, elle se recrutait jusque dans les principales familles. Des avantages, qui n'étaient pas exempts d'un certain relâchement mondain, attiraient une partie de la noblesse dans les hautes fonctions. Le nombre ne manquait pas dans les rangs inférieurs ; car le souffle de la philosophie, qui desséchait la vie religieuse dans les couvents, n'avait pas tari l'ancienne sève dans les paroisses, dont quarante mille demeuraient desservies. Deux années s'étaient à peine écoulées, et tout cet édifice séculaire était ébranlé et abattu. Le clergé, cédant à l'élan généreux qui emportait la nation, avait d'abord, par ses députés, consenti à la déchéance de son rôle politique et au sacrifice de la dîme. Comme récompense de cet entraînement, il avait été dépouillé de ses propriétés et mis en demeure de se soumettre au schisme. Sa résistance, provoquée par le devoir de la conscience, qui chez quelques-uns se mêlait du sentiment de l'honneur, avait déchaîné contre lui de cruelles représailles : tous les genres de persécution avaient été son partage.

Pendant longtemps, c'était sur la terre d'exil qu'il fallait chercher la plus grande partie de ses membres. Ecclésiastiques fidèles de tout rang et de toute origine étaient sortis de France, dans un nombre qu'on peut évaluer au moins à vingt-cinq mille. Refoulés bientôt par la conquête française, ils avaient dû s'éloigner des frontières, fuir les Pays-Bas et la Suisse, où ils avaient cherché un premier refuge, sans pouvoir se retirer dans la Prusse et l'Autriche, qui, comme les contrées plus distantes, comme la Russie et les Deux-Siciles, s'étaient fermées devant l'émigration et ne s'étaient entr'ouvertes que par exception pour quelques rares individus. Maintenant ces proscrits ont été diminués par la mort, surtout par des rentrées clandestines : il en reste à l'étranger environ quinze mille, dont trois mille dans les principautés allemandes, autant en Espagne, à peu

près autant dans l'État romain et la Toscane. On en compte encore six mille en Angleterre, qui, sans être le séjour le plus enviable, a été néanmoins l'asile le plus fréquenté.

Dans cette foule d'expatriés, l'épiscopat tient la proportion de beaucoup la plus forte. Sur quatre-vingt-huit survivants, il n'a perdu que trois transfuges, dont l'ancien évêque d'Autun, Talleyrand, qui occupe aujourd'hui le ministère des relations extérieures ; douze ont pu toujours vivre en France. Les soixante-treize autres sont dispersés en Europe, notamment en Angleterre et dans l'Empire. Tous ont passé de bonne heure les frontières, devançant les simples prêtres. Quelques-uns, à l'appel du comte d'Artois, se sont joints aux premiers émigrés et, par cette disparition prématurée, se sont attiré le reproche, étendu ensuite indistinctement à tout l'épiscopat, d'avoir déserté leur poste en vue d'intrigues politiques. Pour le plus grand nombre, cette accusation est injuste ou excessive ; le départ a été surtout une forme de l'opposition au schisme ; il a été provoqué par l'élection des évêques intrus et par le conflit avec les autorités qui en était la conséquence inévitable. Partis ainsi dans les premiers mois de 1791, les évêques appartiennent par cette date à l'émigration proprement dite, et de fait ont été tous inscrits sur la liste officielle des émigrés.

Les curés et les vicaires qu'ils laissaient derrière eux n'avaient pas d'abord suivi leurs traces. L'intrusion fermait, il est vrai, l'église et le presbytère devant ceux qui avaient repoussé le schisme ; mais, quoique exclus en même temps que leurs premiers pasteurs, ils étaient moins en évidence et avaient pu attendre le développement de la persécution, soit en officiant en secret sur leur paroisse, soit en se retirant dans le voisinage. Puis, les vexations s'étant aggravées, ils avaient été contraints de se rassembler dans les chefs-lieux des départements, et d'y subir en commun un régime semblable à celui des prisonniers. A part quelques fugitifs, échappés des frontières au printemps de 1792, tous les ecclésiastiques du second ordre étaient encore en France au mois de septembre suivant, lorsque

le décret du 26 août avait décidé l'expulsion des insermentés. Pour obéir à cette loi si dure, ceux qui n'étaient pas sexagénaires ou infirmes avaient dû désigner le pays où ils voulaient vivre, et s'y rendre dans les quinze jours, munis d'un passeport dit de déportation, qui les rangeait dans une classe particulière, dans celle des « déportés ».

Nulle part ils n'avaient rejoint leurs évêques, de qui, d'ailleurs, ils n'avaient reçu en général qu'une direction lointaine, sans intérêt journalier pour leurs personnes, sans relations suivies pour leur ministère. Ces cadets de grande maison, peu soucieux d'habiter le palais épiscopal, avaient recherché autant que possible le séjour de Paris, où, au milieu des distractions de la haute société et à portée des grâces de la cour, ils jouissaient des revenus de leur évêché, accrus souvent de ceux de quelques abbayes en commende. Depuis longtemps, la résidence dans le diocèse passait pour une vertu. En sortant de France, ils avaient gardé les sentiments ordinaires de la noblesse d'où ils étaient issus : mêmes griefs contre la Révolution, même idée de patrie, inséparable de celle de la royauté. A ce dévouement traditionnel et familial pour la couronne se mêlait le plus souvent une pensée religieuse. La monarchie leur semblait d'institution divine, et, par une éducation gallicane, commune alors à tout le clergé français, ils étaient instruits à croire que l'autorité du Pape doit être limitée, quand elle vient en conflit avec celle du roi. Quelques-uns n'avaient pas hésité à se compromettre ouvertement pour la restauration du passé. A Quiberon, un évêque avait payé de sa vie un concours direct à la guerre civile. L'agent de Louis XVIII à Vienne était l'évêque de Nancy ; M. de Conzié, évêque d'Arras, assistait en Angleterre le comte d'Artois comme conseiller d'expérience et de ressource pour les menées les plus secrètes. Dans plusieurs diocèses, par exemple dans le Lyonnais, l'évêque, cédant aux instigations de Louis XVIII, n'avait pas craint de fausser le système des missions, et de confier des pouvoirs à des prêtres errants, qui répandaient la parole royaliste et prêchaient contre la loi humaine autant que pour la loi divine.

Si la maxime qu'un évêque sert la religion en servant le trône, était restée générale, elle n'était pourtant pas unanime. D'honorables objections, surtout contre ce genre abusif de missions à demi politiques, s'étaient fait entendre et étaient arrivées jusqu'au roi. D'autre part, il y avait, dans le zèle des évêques émigrés pour la monarchie, des questions de mesure et des difficultés d'application; et elles s'étaient révélées surtout à propos d'une controverse sans cesse renaissante sur les serments ou déclarations, exigés successivement par le gouvernement révolutionnaire.

Évidemment on ne discutait pas sur le premier serment, édicté en 1790 et exigé en 1791, pour assujettir à la Constitution civile les ecclésiastiques en fonctions. Condamné formellement par le Saint-Siège, et devenu le signe distinctif du schisme, ce serment était resté confiné dans le seul domaine de la foi. Aussi les évêques, qui souffraient depuis dix ans pour l'avoir refusé, demeuraient à cet égard tous unis dans une inébranlable résistance. Mais, dans l'été de 1792, d'autres considérations avaient commencé à se faire jour. La loi avait établi un nouveau serment pour tous les prêtres fonctionnaires ou pensionnés; elle leur commandait de jurer le maintien de la liberté et de l'égalité. Prise à la lettre, cette formule ne tombait point sous une censure canonique : pour la rejeter, il fallait en chercher un sens perfide dans les événements qui précipitaient la chute du trône, et dans les intentions des législateurs qui organisaient déjà la persécution contre l'Église. Par là, des raisons politiques s'étaient introduites, et avec elles de vives disputes. Ce fut bien pire en 1795, quand une nouvelle déclaration fut édictée. A ce moment, l'État était devenu républicain, et d'un autre côté, après avoir renversé de ses propres mains la Constitution civile du clergé, il déclarait ne reconnaître aucun culte. Les prêtres n'étaient plus à ses yeux des fonctionnaires, mais des citoyens très suspects, dont la profession, repoussée par la philosophie, démontrée dangereuse pour la tranquillité publique, ne pouvait être tolérée sans une garantie spéciale, sans une promesse positive de soumission aux lois de la Répu-

blique. Un pareil engagement devait donner prise à des scrupules religieux, parce que certaines lois, celle du divorce par exemple, étaient réprouvées par la conscience chrétienne. Toutefois les controverses, qui redoublèrent et s'étendirent, firent bientôt paraître que, dans le monde des émigrés, le tort principal de ce décret venait de son origine révolutionnaire. Le clergé pouvait-il, sans prévariquer, obéir expressément aux volontés d'un pouvoir usurpateur ? Les évêques en particulier, qu'un serment d'ordre politique attachait personnellement au roi, pouvaient-ils, à un degré quelconque, permettre l'adhésion au régime républicain ? L'intervention directe de Louis XVIII avait accentué l'intérêt royaliste, réellement engagé dans le problème : s'il avait pu rester un doute à ce sujet, une quatrième déclaration, imposée après le coup d'État du 18 fructidor, l'aurait promptement dissipé. Les ecclésiastiques, regardés de plus en plus comme des ennemis de la Révolution, devaient jurer haine à la royauté et à l'anarchie. Il était clair, cette fois, que l'État exigeait une renonciation au principe monarchique en lui-même. Les prélats émigrés, même ceux qui mettaient quelques réserves à leur dévouement pour les princes de la maison de Bourbon, ne pouvaient leur interdire à ce point l'accès du trône. La rudesse du nouveau serment avait donc eu pour effet de restreindre le cercle des débats, et l'intérêt monarchique avait repris sa prédominance dans l'épiscopat exilé.

Tandis que les évêques, interrogés sur la portée des serments, sollicités par Louis XVIII de les interdire, se sentaient tenus par leur rôle de supérieurs à se faire et même à exprimer une opinion, la même obligation n'existait pas pour les prêtres déportés. Dans ces modestes milieux, la question provoquait des entretiens, sans dégénérer d'ordinaire en dissentiment et sans aboutir à des conclusions. Elle se traitait, d'ailleurs, plutôt comme un cas de conscience que sous un aspect politique. Les sentiments royalistes des prêtres ne dépassaient guère le niveau moyen qu'ils avaient dans la nation avant la chute du trône. On avait même vu, pendant les élections pour les États géné-

raux, les curés partager les aspirations nouvelles et former, à côté de la bourgeoisie, une sorte de tiers état ecclésiastique. La persécution avait naturellement donné cours à d'autres idées; mais le vieux fonds n'était pas supprimé. Malgré des souvenirs et des regrets, les curés pris en masse demeuraient en dehors des illusions monarchiques, dont se faisaient honneur les évêques et les autres nobles émigrés.

Ils vivaient entre eux, et rien n'était si triste que leur existence sur la terre d'exil. Presque partout ils se voyaient refuser l'exercice du saint ministère, les uns parce qu'ils habitaient au milieu d'une population protestante, les autres parce qu'ils avaient à subir la défiance du gouvernement ou à compter avec l'égoïsme intéressé du clergé local. Privés ainsi des consolations et des ressources de l'autel, ils étaient obligés de mettre en première ligne le souci de la subsistance. La rétribution d'une éducation privée, ou même d'une fonction manuelle, ne faisait vivre que le très petit nombre; pour les autres, le pain de chaque jour venait uniquement de la charité environnante. On cite dans les divers pays d'édifiants exemples de générosité. A l'appel du Pape, quelques évêques, des abbés, des particuliers, se sont créé des titres durables à la reconnaissance du clergé français. A Fribourg, les tables communes où s'asseyaient plusieurs centaines de ces réfugiés s'alimentaient par des quêtes autorisées en Suisse et en Allemagne. On sait que la plus large aumône a été fournie par la libéralité du peuple anglais, qui, après avoir suscité deux souscriptions privées, a pris la forme plus assurée d'un subside annuel voté par le Parlement. Mais les besoins étaient si larges qu'ils dépassaient tous les efforts. Cette pénurie, déjà si pénible, était rendue encore plus affligeante par le défaut de sympathie véritable, que les prêtres déportés remarquaient trop souvent autour d'eux. Ils avaient le sentiment d'être partout à charge : sans parler des pays dont l'accès leur était interdit, ici on limitait leur nombre, là on les soumettait à une surveillance humiliante. Les animosités nationales contre le nom français ne faisaient pas exception pour eux; et, avec une injustice

semblable, on les regardait comme solidaires de la déplorable attitude de tant d'émigrés laïques, qui ne savaient pas garder la dignité du malheur. Sous le coup de ces privations morales et matérielles, les déportés ne montraient pas tous la même résignation passive, et préféraient souvent les risques et les dangers du retour dans la patrie. En 1796, lorsque les lois de proscription avaient paru moins implacables, plusieurs milliers d'ecclésiastiques n'avaient pas craint d'exposer ainsi leurs personnes ; mais, forcés de fuir en grand nombre après le 18 fructidor, ils attendaient maintenant avec impatience les premières mesures du Consulat pour se glisser isolément à travers les frontières.

## IV

Ces rentrées successives, momentanées ou durables, constituent une quantité mobile dans la portion du clergé fidèle dont il reste à s'occuper et qui vivait en France. Elles augmentent la difficulté évidente d'évaluer ses forces, si variables selon les diverses périodes de la Révolution. Depuis la déportation de 1792, on ne peut se fier aux moyennes ordinaires, ni pour la part de la mort, devenue plus large, ni pour celle du recrutement, les ordinations ayant été à peu près nulles. Les rétractations, faites le plus souvent en silence, s'ajoutent comme un élément encore plus insaisissable. Sans comprendre la Belgique, dont l'histoire après la conquête française était particulière et souvent séparée, on peut se représenter le clergé fidèle qui se trouvait sur l'ancien territoire au début du Consulat, comme dans un nombre à peu près triple de celui des constitutionnels, et généralement dans une proportion inverse à la leur dans chacun des diocèses.

En France, les divergences de vues et de conduite chez les membres de ce clergé étaient devenues plus actives qu'à l'étranger : on y distinguait deux opinions qui n'avaient fait que s'accentuer, l'une modérée, l'autre rigoriste et sévère. Cette dernière avait cours parmi les prêtres militants, peu nombreux, mais dont l'ardeur semblait se multiplier. C'étaient d'abord ceux

qui, s'étant soustraits aux lois de déportation en 1792, puis en 1797, avaient risqué héroïquement leur vie pour distribuer à la dérobée les secours religieux dans les paroisses voisines, même dans d'autres départements. Quelques rétractés, poussés par le remords, avaient voulu partager leurs dangers. Les plus entreprenants, et aussi les plus intolérants, étaient ces missionnaires dont la royauté proscrite avait fait des auxiliaires dissimulés. En outre, de plusieurs côtés, en Normandie, dans les pays de montagnes, des prêtres s'étaient accoutumés à agir à leur tête, non avec la prétention presbytérienne qui ébranlait la hiérarchie des constitutionnels, mais en vertu d'une vocation divine qu'ils s'attribuaient à eux-mêmes. C'était déjà, avec ses rigueurs outrées, le début de la Petite Église.

Ces prêtres qu'on a quelquefois appelés les « Puristes », et qui en réalité n'ont reçu aucun nom, se comportaient généralement tous de la même manière avec les constitutionnels. Il aurait été charitable de traiter ceux-ci comme des frères égarés, habile et opportun d'essayer de les ramener par l'indulgence. Au contraire, ils ne voyaient en eux que de grands coupables, dont le retour à l'unité ne pouvait être acheté par des pénitences trop rebutantes. Au risque d'aigrir et de perpétuer le schisme, ils allaient jusqu'à lui dénier le caractère sacerdotal. Dans leur pensée, l'intrus qui officiait dans une église la souillait et en rendait la purification nécessaire. Les sacrements qu'il administrait étaient inefficaces ; il fallait rebénir les fiancés qu'il avait unis, renouveler les baptêmes qu'il avait conférés.

Cette attitude sans ménagement ne se bornait pas aux prêtres qu'une adhésion publique à la Constitution civile du clergé avait fait tomber notoirement dans le schisme ; elle s'étendait à ceux que la loi avait assujettis aux déclarations suivantes, dont la plus ancienne était le serment de liberté-égalité. La plus récente était la seule qui eût été censurée à Rome. Pie VI, consulté plusieurs fois, avait répondu qu'il estimait illicite de jurer haine à la royauté et à l'anarchie ; mais il avait seulement cherché à éclairer quelques consciences qui l'interrogeaient ; il n'avait pas entendu, comme en 1791, rendre un

jugement doctrinal, séparant de la communion de l'Église ceux qui ne seraient pas dociles à son interprétation. Il s'était donc formé, à côté des constitutionnels, une catégorie d'ecclésiastiques simplement assermentés, qui se regardaient comme légitimes et qui, dans tous les cas, n'étaient pas des schismatiques.

Cette catégorie était assez nombreuse; elle comprenait des membres du clergé séculier qui en 1790 n'avaient pas charge d'âmes, et une partie des religieux expulsés des couvents supprimés, ni les uns ni les autres n'ayant été appelés par la loi au serment condamné par les brefs de Pie VI. Malheureusement il fallait faire parmi eux la part des mariages et des autres causes de chute. Ces égarements avaient rendu ceux qui avaient failli, semblables en fait aux plus décriés du clergé constitutionnel, avec qui ils demeuraient confondus sous le nom commun de prêtres jureurs.

Que le parti des rigoristes ait montré à leur égard autant de sévérité qu'envers les vrais constitutionnels, il n'y avait là que la méconnaissance explicable d'une différence, réelle quoique peu apparente, au point de vue de l'orthodoxie. Mais l'exagération des bons principes dégénérait en injustice, quand elle s'appliquait à ceux qui étaient devenus assermentés en obéissant à leur conscience, que Rome leur recommandait de consulter et de suivre. Il se rencontrait en France des ecclésiastiques convaincus que leur premier devoir était d'officier en public; que devant la nécessité d'administrer les secours spirituels à un peuple qui en perd le désir à force d'en être privé, le ministre de Dieu ne doit pas s'arrêter à des scrupules, en se refusant aveuglément aux exigences imposées par la loi à l'exercice du culte. Ces prêtres, bien que rares, avaient eu l'appui de l'opinion modérée. Des écrits en leur faveur, en les proposant pour modèles, avaient essayé de les encourager et de les défendre. Les attaques cependant contre eux avaient continué, sans respect même pour leurs intentions qui étaient évidemment chrétiennes. Quand les meilleurs n'étaient pas épargnés, combien plus vifs étaient les reproches contre ceux des assermentés dont la conduite, au fond très ordinaire, très humaine,

paraissait indécise et lâche parce qu'elle n'était pas tranchée.

Les uns, en effet, avaient souscrit seulement les formules de serment les moins contestées, ou ne s'étaient pliés à toutes qu'au moyen de restrictions subtiles; les autres avaient éludé de se prononcer sur la nature et les actes du régime républicain. En général, ces prêtres, par un mélange de prudence et de zèle, qui variait sous toutes les formes et à tous les degrés selon le caractère de chacun et selon les circonstances, ayant réussi à passer au travers des dangers, se tenaient en disposition de reprendre, dès qu'ils le pourraient, l'exercice régulier du saint ministère. Tous n'étaient pas dignes d'éloges; mais, demeurés unis à l'Église et prêts à la servir, ils auraient au moins dû échapper aux blâmes si durs de ceux, assurément plus dévoués et plus austères, qui les taxaient de faiblesse, qui les accusaient de compromissions illicites et, en leur attribuant dédaigneusement le surnom de « soumissionnaires », s'oubliaient parfois jusqu'à refuser de communiquer avec eux.

La discussion sur le sens et la portée des divers serments qui avaient succédé à celui de 1790, était maintenant encore en France la cause la plus commune et la plus fâcheuse de désunion dans le clergé légitime. Elle n'était pas la seule. Souvent elle restait compliquée et aggravée par un dissentiment sur la manière d'administrer les anciens évêchés privés de leurs pasteurs. Comme, au début du Consulat, on comptait quarante-cinq diocèses que la mort avait rendus vacants, et trois dont les titulaires étaient frappés de déchéance par leur adhésion au schisme, la question n'était pas seulement débattue en théorie, elle avait un intérêt direct et pratique pour le clergé, sur plus du tiers du territoire.

Pour la comprendre, il importe de se rappeler que, d'après la discipline, fixée au concile de Trente, la juridiction de l'évêque décédé est transmise au chapitre cathédral, qui doit, dans les huit jours, la confier à un ou plusieurs délégués sous le nom de vicaires capitulaires. Si le chapitre laisse écouler ce court délai, à plus forte raison s'il est empêché, l'administration du diocèse passe de droit au métropolitain, ou, lorsqu'il

s'agit d'une métropole, au plus ancien suffragant de la province ecclésiastique. Quant aux formalités pour l'élection des délégués du chapitre, au nombre de chanoines requis pour la validité du vote, ce sont des points secondaires que l'Église n'a point déterminés avec la même précision; qu'elle paraît même subordonner aux circonstances. Or, depuis dix ans, aucune de ces règles n'avait pu être suffisamment observée : d'une part, les chanoines, supprimés dès 1790, dispersés ou proscrits, n'avaient jamais pu se réunir à temps pour élire dans la huitaine; d'autre part, ils avaient été le plus souvent diminués au point que le chapitre n'était plus que l'ombre de lui-même. Dans des maux si extraordinaires, la réponse du Saint-Siège indiquant des remèdes avait donné prise à une double interprétation. L'une reconnaissait toujours aux chanoines présents, quelque réduite que fût leur assistance, la faculté d'élire parmi eux des vicaires capitulaires. L'autre, regardant les débris des chapitres comme frappés d'incapacité, leur substituait dans tous les cas l'autorité du Pape, appelé à désigner des administrateurs apostoliques. Le parti des intolérants soutenait cette seconde opinion; et ce n'était point par une conversion subite aux idées ultramontaines. Les mêmes ecclésiastiques qui entraient ainsi dans une ambition traditionnelle de la cour de Rome, et la provoquaient par un vœu qui avait toute chance d'être favorablement écouté, auraient été les premiers à limiter le pouvoir pontifical dans des temps différents. Mais ils se défiaient des chanoines restés sur le sol de la République; ils leur reprochaient d'être presque partout des « soumissionnaires », incapables de rejeter les formules, de faire prévaloir contre elles la dignité de leur état, ou, dans certains diocèses, d'entretenir les sentiments monarchiques. Par le moyen du Saint-Siège, on obtenait des administrateurs, choisis sur l'indication des évêques émigrés, parfois émigrés eux-mêmes, et adversaires déclarés de la soumission. Ces arrière-pensées, plus vivaces que de simples commentaires de doctrine, introduisaient dans les évêchés vacants la diversité de régime, et les oppositions qui en étaient la suite. Dans

quelques-uns, comme au Mans, l'élu du chapitre jugeait à propos de se faire agréer par le Saint-Siège, et en cumulant sur sa personne les deux qualités, apostolique et capitulaire, essayait de se concilier tous les esprits. Ailleurs on n'évitait pas la compétition de deux chefs, nommés l'un sur place, l'autre à Rome, et dont aucun ne se prêtait à s'effacer devant l'autre.

De pareilles divisions dans le sein du clergé, qui souvent ne pouvaient être dissimulées aux fidèles, n'étaient pas les difficultés les plus fréquentes contre lesquelles avait à lutter l'administration diocésaine. L'exil l'avait singulièrement embarrassée dans presque tous les diocèses pourvus de titulaires. Peu à peu, les canaux secrets de communication avec l'extérieur s'étaient fermés par les déplacements des évêques émigrés, ou par leur négligence, ou par l'imprudence de leurs intermédiaires. On citait des diocèses qui, depuis le 18 fructidor, n'avaient reçu ni mandements ni nouvelles directes et certaines de leur pasteur. A la vérité, des vicaires généraux avaient pu demeurer dans une partie des provinces ecclésiastiques, parce qu'étant supprimés par la loi de 1790, ils n'avaient pas été légalement forcés d'opter entre la déportation et le schisme, et que, grâce à cette immunité, très souvent méconnue, quelquefois respectée, ils avaient été moins éprouvés par la Terreur et la persécution directoriale. Toutefois ces subordonnés, obligés par les circonstances à remplir le rôle de supérieurs, s'étaient habitués à l'indépendance, et quand ils étaient munis d'une instruction de leur évêque, surtout sur la matière épineuse de la soumission, ils risquaient de la trouver en désaccord avec leur propre conduite. Là où manquaient les anciens vicaires généraux, il avait fallu y suppléer par des ressorts encore plus imparfaits : l'évêque était réduit à confier quelques pouvoirs de juridiction à de simples prêtres ; et ces délégations, transmises dans des brevets clandestins ou même de vive voix, ne paraissaient pas toujours authentiques, ou restaient ignorées d'une partie du clergé, qui ne savait alors à qui donner son obéissance.

Aucune direction n'est venue d'un ecclésiastique se disant

internonce du Saint-Siège, et qui pendant quelque temps a pu correspondre comme tel avec Rome; c'est en vain qu'il s'est vanté plus tard d'un rôle qu'il n'a pas rempli. Pour suppléer à cette absence déplorable d'une règle de conduite uniforme qui, par l'interruption des communications, ne pouvait venir avec suite, ni de Rome, maintenant opprimée, ni des évêques émigrés, dont les avis d'ailleurs n'étaient pas concordants, le clergé légitime de France n'avait pas la ressource d'une agence centrale, semblable à celle des constitutionnels. Cependant, parmi les autorités qui auraient pu essayer sur place d'intervenir dans les diocèses, la nécessité en avait désigné une, qui en fait primait les autres, et dont l'exemple était proposé au moins à l'imitation du reste du clergé. C'était le conseil épiscopal de Paris, composé des vicaires généraux de M. de Juigné. Cette prééminence ne dépendait pas seulement de la domination plus générale, exercée par la capitale depuis plusieurs siècles, et accrue sans mesure pendant la Révolution; elle tenait aussi aux facilités relatives que les pratiques du culte avaient rencontrées, ces dernières années, dans la ville de Paris, où la religion, en dépit des clubs et de la police, était moins vexée que dans la plupart des départements. Le caractère ferme et éclairé de ces vicaires généraux, l'initiative que leur abandonnait l'irrésolution de M. de Juigné, ajoutaient encore au crédit dont ils étaient redevables à leurs fonctions.

L'esprit dirigeant du conseil épiscopal était l'abbé Emery, supérieur de Saint-Sulpice, et qu'on peut appeler le second fondateur de cette savante compagnie. Par l'étendue de ses connaissances et la sûreté de son jugement, par le courage calme et réfléchi qui l'avait porté à braver la mort sous la Terreur, plutôt que de déserter son poste, il s'était fait de tous côtés des partisans qui répandaient ses opinions, comme des adversaires qui les redoutaient. Fuyant le bruit, à peine connu du Directoire, il attendait d'être consulté pour se mêler des affaires d'un diocèse; quand il s'en occupait, c'était en faveur des idées de modération et de tolérance, pour recommander la soumission, pour justifier les pouvoirs des chapitres cathé-

draux. Quelques catholiques zélés ayant fondé à Paris une feuille pour l'opposer aux « Annales » des constitutionnels, M. Emery était devenu l'inspirateur le plus sage de cet écrit de polémique, dont l'abbé de Boulogne était le rédacteur le plus assidu et le plus mordant.

Pour donner plus de soutien à une influence qu'il ne recherchait pas, M. Emery aurait voulu se ménager l'appui des anciens évêques demeurés en France. Sur les douze prélats qui depuis les massacres de Septembre n'avaient pas émigré, sept avaient survécu, deux seulement continuaient à s'exposer pour la cause religieuse. L'un, M. de Maillé, évêque de Saint-Papoul, venait de passer une année dans les cachots de l'île de Ré, où il n'attendait la délivrance que pour se dévouer de nouveau à ses devoirs épiscopaux. On lui devait des confirmations assez nombreuses, administrées à Paris, et quelques ordinations de prêtres. Toutefois cet apôtre, humble autant que résolu, semblait plus fait pour l'action que pour le conseil. Avec moins de zèle extérieur, l'autre prélat, M. de Bausset, évêque d'Alais, était doué d'une intelligence plus vive et d'une instruction plus solide : par là il était devenu le confident de M. Emery; mais celui-ci, sans négliger de le consulter en ami, était le plus souvent obligé de se décider par lui-même; « car, disait-il avec la simplicité de la franchise, excepté moi, personne ne s'occupe des affaires générales. »

Comme l'attention qu'il donnait à ces affaires, en s'autorisant de l'assentiment plus spécieux que réel des évêques restés, était entièrement dans le sens des « soumissionnaires », il passait pour leur chef, quoiqu'il s'en défendît, avec la conviction que ces prêtres ne devaient pas être regardés comme formant un parti dans le clergé. Selon lui, il ne pouvait y avoir de parti à remplir son devoir.

Maintenant plus que jamais, il allait se montrer favorable aux soumissionnaires de bonne foi, d'autant que de leur accroissement il faisait dépendre le progrès du culte public, le seul qui lui parût à encourager et à propager. Les oratoires cachés ou de rencontre, nécessaires au fort de la persécution, ne lui sem-

blaient plus appropriés à des temps qui s'annonçaient meilleurs. Ils risquaient désormais de n'attirer que cette sorte de piété qui se plaît dans le mystère, dans l'émotion d'un péril sans cesse suspendu et menaçant. Des abus s'étaient glissés dans ces offices sans surveillance, que plusieurs évêques parlaient déjà d'interdire. C'était dans les édifices paroissiaux, que la sûreté des assistants et l'orthodoxie des prêtres commandaient à la fois de chercher à rentrer. Jusqu'ici le gouvernement n'avait réussi à en aliéner qu'un petit nombre. A part les chapelles de prieurés et de communautés, vendues de bonne heure, les églises véritables, mises aux enchères surtout dans les deux dernières années, semblaient trop incommodes par leur structure et leurs dimensions pour trouver beaucoup d'acquéreurs. Plus de vingt mille demeuraient encore entre les mains de la nation. Elles étaient, en partie, converties en greniers de subsistances pour les communes, en magasins pour l'armée; très souvent elles servaient aux cérémonies décadaires, installées dans les nefs avec leur attirail encombrant, théâtral et blessant pour la religion. Celles qui étaient restées fermées s'étaient souvent dégradées faute du moindre entretien. En ce moment, peu de ces bâtiments étaient en état d'être employés aux offices religieux ; ils ne pouvaient d'ailleurs être rendus à leur destination par un abandon gratuit de la propriété, dont la nation ne pensait pas à se dessaisir, mais seulement à titre de prêt conditionnel et temporaire aux fidèles qui en réclamaient l'usage. En recommandant de ne pas reculer devant les difficultés pour obtenir les édifices sacrés, l'abbé Emery témoignait qu'à ses yeux le culte légitime devait cesser d'avoir les caractères d'un délit. Déjà il avait essayé de tirer parti de la législation ; et puisqu'elle recommençait à paraître moins rigoureuse, au moins dans ses applications, il conseillait de faire le possible pour s'en accommoder.

Toutefois ce plan, le mieux adapté aux circonstances présentes, ne pouvait avoir la valeur que d'une tendance et d'un vœu. Il ne dépendait pas de l'abbé Emery de le mettre autrement en œuvre. Son influence, nulle au dehors, lente et limitée au

dedans, ne pouvait s'exercer que par occasion et par le seul moyen de la persuasion. D'ordinaire, elle devait rester inconnue aux prêtres qui allaient tenter de nouveau de rentrer en France. Serait-elle même soufferte par le Consulat ? on pouvait en douter. En tous cas, si elle était tolérée, pourrait-elle avoir d'autre effet que de continuer à améliorer un peu un état de délabrement, de désordre et de lutte où le culte catholique était demeuré en France ?

En résumé, cet état n'était pas un des moindres embarras que le nouveau gouvernement rencontrait dans la société au milieu de laquelle il s'établissait. Comment le général Bonaparte entendait-il envisager sous tous les aspects la question religieuse, que le Directoire, qu'il remplaçait, s'était vainement efforcé de résoudre selon ses passions de sectaire ? Les premières mesures du Consulat, promptement arrêtées, ne devaient pas tarder à le laisser pressentir.

---

# CHAPITRE II

## LA PROMESSE DE FIDÉLITÉ. — LE DESSEIN RELIGIEUX DE BONAPARTE

### I

L'assentiment qui avait accueilli en France le coup d'État de Brumaire, tenait à la confiance, aussitôt répandue, que le général dont l'intelligence supérieure avait su vaincre et administrer en Italie et en Égypte, saurait aussi ramener l'ordre et le repos au dedans, comme la paix au dehors. La voie était tracée à l'avance par l'opinion : Bonaparte s'y engagea avec ses qualités déjà éprouvées, la faculté de s'appliquer et de pourvoir à tout à la fois, la force du travail, la promptitude, la netteté et la sûreté du coup d'œil. Le premier moment ne pouvait être celui d'une organisation définitive : il fallait avant tout rendre supportable la vie de chaque jour, apporter un pansement aux maux qui se faisaient si vivement sentir dans toutes les parties du gouvernement et de la société. Le plus urgent de ces remèdes était la fin des vexations contre les personnes. L'abrogation de la loi des otages et de l'emprunt forcé, la clôture de la liste des émigrés, montrèrent aussitôt le caractère réparateur du nouveau régime; et de même que les nobles avaient jusqu'ici été confondus avec les prêtres dans des déclamations et des sévices semblables, les uns et les autres devaient maintenant avoir part ensemble aux premières mesures de modération et de justice.

A l'égard des prêtres, l'occasion s'offrit bientôt d'elle-même : ce furent les commandants de la nouvelle chouannerie qui se trouvèrent la provoquer. Après avoir consenti à une trêve, d'ailleurs mal observée, ils avaient commencé, le 9 décembre, à se réunir successivement à Pouancé pour s'entretenir d'une pacification, qui, dans la pensée de la plupart, serait simplement un moyen de gagner du temps. Celles des conditions qui concernaient le culte et ses ministres, discutées et remaniées avec le général Hédouville, chargé alors d'apaiser au plus tôt l'insurrection, étaient résumées en ces termes : « Le libre exercice des cultes. Les églises non vendues mises à la disposition des communes, ainsi que les biens curiaux non vendus. La liberté de faire des processions autour des églises sur le terrain du cimetière dépendant de l'église. Ne plus exiger des prêtres aucun serment qu'on n'en n'exige des autres citoyens qui ne sont pas fonctionnaires publics. Dans les cas où les lois de police qui seront rendues sur les cultes seraient en opposition avec les présentes demandes, les départements de l'Ouest seront exceptés de leurs dispositions. On ne forcera pas les prêtres à ne dire la messe que les jours de décade. On ne dérangera pas l'ordre des foires pour les mettre aux décadis. »

Ces demandes étaient inscrites en tête, parce que la religion par sa nature a droit au premier rang. En réalité, les nouveaux troubles étaient dus moins à la permanence des griefs religieux, qu'aux projets royalistes que les chefs tentaient de reprendre et de poursuivre, en profitant des fautes du Directoire et des diversions de la guerre extérieure. S'il avait été possible d'en douter, ils en auraient fait eux-mêmes l'aveu, par l'envoi de délégués auprès de Bonaparte pour lui proposer de concourir à une restauration monarchique. Mais à côté des chefs qu'entraînait l'espoir d'un retour des Bourbons, à côté de ceux qui les suivaient pour des raisons moins avouables, pour échapper à la conscription ou pour se livrer aux exactions et au pillage, il y avait un certain nombre de combattants, animés encore par l'aversion contre un régime qui jusqu'ici n'avait pas cessé de persécuter le clergé ; il y avait surtout, dans ces provinces,

des régions entières où les habitants, sans avoir repris les armes, refusaient de croire à la fin promise d'une révolution qui les opprimait, et de se fier à des paroles de paix qui les avaient déjà trompés, tant que leurs autels ne seraient pas publiquement rétablis. Le premier garant d'une pacification durable devait être le curé reparaissant au grand jour et officiant le dimanche dans sa paroisse. Comme cette partie religieuse des demandes venues de Pouancé répondait, dans leur esprit apparent, aux intentions présentes de Bonaparte, son coup d'œil discerna aussitôt celles qui paraissaient admissibles : il s'en occupa sans retard. Les ayant reçues le 25 décembre, dès le 28 il en saisit le Conseil d'État, qu'il consultait alors sur les principales affaires de gouvernement.

Il était difficile, même pour des légistes, de se reconnaître au milieu de l'amas de dispositions politiques et administratives accumulées par nos assemblées : toutefois la matière des cultes n'était pas la plus confuse, parce qu'elle était réglée par une loi générale, celle du 7 vendémiaire an IV, à laquelle s'ajoutaient quelques décrets accessoires, rendus avant ou depuis. A l'envisager en elle-même, cette loi pouvait être considérée de deux manières différentes, sinon contraires. Ce qui frappait le plus était un ensemble d'articles, dictés par une défiance invétérée, qui traitaient la religion catholique comme un mal dont les imaginations faibles n'avaient pas la force de se guérir, et la parquait entre des barrières étroites, élevées contre la contagion. Ainsi resserré autour de l'autel, le culte était dépouillé de tous signes extérieurs, l'aspect du vieil édifice sacré étant la seule offense qu'on ne pût épargner aux regards des philosophes et des amis les plus exigeants de la Révolution. Les délits prévus étaient nombreux et durement réprimés. Mais, en se reportant à l'autre point de vue, on retrouvait dans la loi une reconnaissance, au moins décorative, de la liberté des cultes, et le principe, tout en façade, que l'intervention de l'État à cet égard doit être bornée à une police de surveillance. On fit ressortir dans le Conseil d'État que ces maximes d'une tolérance à peine appliquée laissaient néan-

moins au gouvernement la latitude, même juridique, de montrer à son gré de l'indulgence quand la rigueur serait inutile, et qu'une législation à double entente restait pour le moment la mieux appropriée aux circonstances. Comme presque partout la pratique s'était inclinée vers la sévérité, et que sur cette pente les administrations locales avaient souvent dévié ou dépassé le but, il fut décidé, sur la proposition de Bonaparte, qu'on corrigerait immédiatement deux des abus signalés à Pouancé, qui tendaient à ôter aux fidèles les églises auxquelles la loi leur donnait droit, et à interdire la messe un autre jour que le décadi. En même temps une proclamation, adressée aux départements soulevés, confirmait la première des demandes des chefs et suppléait au silence de la constitution, en déclarant solennellement que les cultes étaient libres.

Les deux arrêtés et la proclamation étaient en réalité rédigés pour la France entière. Le gouvernement aurait cru trop céder en apparence à des révoltés, et compromettre en leur faveur l'unité de législation si chèrement acquise pendant la Révolution, s'il avait établi pour les contrées soulevées de l'Ouest des règles trop visiblement particulières. Bien que le clergé légitime eût seul été envisagé à Pouancé, les arrêtés devaient s'appliquer également aux prêtres constitutionnels, qu'ils débarrassaient des mêmes entraves. Ce fut aussi en invoquant, au moins pour la forme, un intérêt de tranquillité et de concorde commun à tous les habitants de la République, qu'on écarta d'autres demandes des chefs de la chouannerie, qui réclamaient la liberté des processions et la restitution des biens ecclésiastiques non aliénés ; ce fut de même, par cette considération d'ordre général, qu'on se borna à limiter la plus contestée des revendications religieuses de l'insurrection, qui tendait à exempter le clergé de tout serment ou de tout acte semblable. Nul dans le Conseil n'admit que le prêtre, en rentrant dans son église, pût être dispensé d'une marque extérieure de soumission, démontrant qu'il n'était pas hostile au régime actuel. Il parut seulement que la déclaration de haine à la royauté et à l'anarchie, restée en vigueur, pouvait passer pour irritante, ainsi qu'on le

constatait souvent, surtout en Belgique. Puisqu'il demeurait nécessaire d'exiger des ecclésiastiques une garantie, il convenait désormais de la dégager de tout caractère vexatoire, d'en faire une profession de civisme, non un acte pouvant froisser la conscience. A cet effet, un troisième arrêté, daté, comme les deux autres, du 7 nivôse (28 décembre), décida que l'engagement imposé au clergé serait celui requis dans toutes les fonctions publiques, même dans l'armée, et que cette formule unique serait conçue dans des termes combinés comme acceptables pour tous. Déjà pour instituer le gouvernement du Consulat, les autorités diverses, civiles et militaires, avaient juré « fidélité à la République, fondée sur les trois grandes bases de la liberté, de l'égalité et du système représentatif ». Malgré l'inconvénient de faire renouveler sitôt un serment prêté la veille, cette formule, dont plusieurs termes paraissaient inutilement discutables, fut abrogée et remplacée par celle-ci, plus courte et plus simple : « Je promets fidélité à la constitution. » Puis, cette phrase pouvant à son tour être mal comprise par le clergé, pour lequel au fond elle était rédigée, le « Moniteur » en donna tout exprès un commentaire officiel, qui en faisait nettement ressortir le sens purement civique.

En théorie, il ne s'agissait que d'une adhésion au pacte social qui, d'après les idées politiques mises en vogue par Rousseau et devenues prépondérantes, était due par tout membre de la communauté; qui pouvait demeurer tacite chez les simples citoyens, mais devait nécessairement être exprimée par chacun des dépositaires soit de l'autorité, soit d'une influence extérieure sur les esprits. A ce dernier titre, l'arrêté du 7 nivôse, parmi les personnes astreintes à la Promesse, nommait les instituteurs après les ministres des cultes. Toutefois, malgré ce rapprochement calculé de l'église avec l'école, l'engagement demandé aux prêtres en exercice prenait, par la force des circonstances, une portée plus étendue. Ce qui pour les fonctionnaires ou les professeurs se réduisait à une formalité ordinaire et courante, devenait pour les prêtres un gage véritable, un lien positif. C'était, pour cette classe nombreuse

d'opprimés, le retour vers l'État républicain; et, selon la manière de voir d'une bonne partie de l'opinion, il fallait que cette démarche fût assez ostensible pour que l'État, de son côté, pût faire quelques pas à leur rencontre. Cette avance conciliante, le Premier Consul se la proposait sans retard. Il entendait faire de la Promesse non seulement le prix de l'usage immédiat du ministère sacré, mais la rançon qui devait racheter et compenser les peines spéciales auxquelles le clergé était resté soumis.

Les plus nombreux parmi ceux qui avaient été ainsi frappés, étaient évidemment ceux qui, ayant refusé le schisme dans le temps où il leur était imposé, avaient été condamnés à sortir de France et en étaient effectivement sortis. C'étaient, à proprement parler, les « déportés ». Cet exil, commencé pour la plupart en septembre 1792, n'avait pu prendre fin. Les décrets de la Terreur l'avaient voulu perpétuel, et, confondant dans une haine égale ces « déportés » et les « émigrés », les avaient voués les uns et les autres à la mort, s'ils tentaient de revenir vers leurs foyers. Une pareille assimilation entre deux classes très différentes d'expatriés, après avoir été plusieurs fois contestée et même abolie momentanément dans les assemblées, avait néanmoins été maintenue. Elle était injuste; car l'émigré, qu'on accuse d'être allé au dehors fomenter la contre-révolution, a passé la frontière à la dérobée et au mépris d'une défense formelle, sanctionnée ensuite par la peine capitale, tandis que le déporté n'a fait qu'obéir à la loi, lorsque, muni d'un passeport, il s'est retiré ouvertement dans une contrée étrangère. L'absence de France, qui pour l'émigré était réputée un crime, était pour le déporté l'exécution régulière d'une peine. Cette différence, qui aurait dû prendre plus de force depuis que l'abrogation de la Constitution civile du clergé avait supprimé la cause première de la déportation, devait reparaître sous le Consulat, parce que l'acte constitutionnel de l'an VIII, qui continuait à bannir à perpétuité les Français incriminés d'émigration, ne disait rien des déportés. Au cours de la discussion engagée dans le Conseil d'État, on avait été amené à interpréter ce silence; on avait conclu à un pouvoir discrétionnaire, conforme par sa

nature aux précédents de la Révolution, mais tempéré et adouci par une politique nouvelle, qui laissait le gouvernement juge de la possibilité de rouvrir à un déporté l'accès de la patrie, et maître des précautions dont cette rentrée devait être entourée.

Le droit arbitraire ainsi reconnu en principe à l'égard des déportés vivant en Europe, devait, par une conséquence de la même modération, s'étendre aux ecclésiastiques que des décrets successifs avaient frappés sur le territoire de la République, soit sur le sol même de la France, soit au delà des mers dans une colonie française. Au premier rang de ces persécutés se plaçaient ceux des insermentés qui étaient sexagénaires ou infirmes. Le décret du 26 août 1792 les avait exemptés de l'exil, mais en leur infligeant une captivité encore rigoureuse, en les enfermant aux chefs-lieux de département. Le nombre de ces « reclus » était très diminué par les ravages plus rapides de la mort, et surtout par des élargissements individuels qui s'étaient multipliés pendant les derniers temps. A ce moment, si la « réclusion » était devenue rare, il n'en n'était pas de même de l'application d'une autre peine, de la condamnation à la détention dans les colonies. Elle aussi était qualifiée de « déportation », bien que par les rigueurs dont elle était accompagnée, elle dépassât de beaucoup la première déportation, celle de septembre 1792, qui, à la condition d'avoir été appliquée dans les délais prescrits, avait été bornée à un bannissement dans les contrées voisines. Plusieurs décrets avaient ordonné cette autre forme de la déportation, moins fréquente et plus cruelle; puis, en dernier lieu, le décret du 19 fructidor an V avait conféré au Directoire, même aux autorités de département, le droit illimité de sévir de cette manière contre tout prêtre, assermenté ou non, qui serait dénoncé comme perturbateur. La colonie, désignée dès 1792, était la côte insalubre et brûlante de la Guyane, où des convois commandés en 1794 avaient été empêchés de se rendre, mais où, pendant les années 1797 et 1798, trois bâtiments chargés de ces victimes étaient parvenus à aborder. Depuis, la croisière plus étroite des Anglais, la nécessité de réserver les débris de notre marine pour des expé-

ditions en Irlande, avaient fait ajourner de nouveaux départs ; et provisoirement les prêtres qu'atteignait la déportation à la Guyane, rassemblés d'abord à Rochefort, avaient été emprisonnés dans les îles de Ré et d'Oléron, où ils languissaient, entassés au nombre de plus de mille, jusqu'au jour d'un embarquement. Enfin, une troisième catégorie assez semblable à celles des reclus et des déportés, pouvait, par analogie, bénéficier aussi du pouvoir discrétionnaire reconnu par le Conseil d'État. Il s'agissait des prêtres qu'on appelait « sujets à la déportation », parce que, sous le coup de cette peine, ils continuaient à s'y soustraire, au prix de dangers dont la menace demeurait suspendue sur leurs têtes. Ils formaient environ le tiers des dix-huit cents, à qui la loi du 19 fructidor avait été appliquée, et qui avaient été saisis pour la plupart, parce qu'ils appartenaient au clergé de l'ancienne France. Car dans les nouveaux départements de la Belgique, où neuf mille noms figuraient sur des listes dressées précipitamment et au hasard par le Directoire, la déportation était restée le plus souvent nominale et fictive, les prêtres belges ayant réussi presque tous à se dérober aux poursuites.

Avant le Consulat, la seule atténuation, d'ailleurs récente, qui avait été essayée dans la pratique, était celle de la « surveillance ». On donnait ce nom à l'obligation pour le prêtre de se retirer au lieu où il était né, et d'y vivre sous l'inspection des officiers municipaux. Elle était devenue la condition des mises en liberté, qui du reste avaient été accordées presque uniquement aux ecclésiastiques reclus. Aujourd'hui ces précautions de séjour, quoique paraissant utiles à maintenir, n'étaient pas jugées suffisantes pour la classe des déportés soit de l'an V, soit de 1792, si on voulait les rendre à leur patrie et à leur famille. A leur égard une autre garantie, plus astreignante, devait être ajoutée à la surveillance. La Promesse de fidélité devait fournir cette garantie, qui, équivalente à celle des serments antérieurs, mais rendue désormais acceptable, devait aussi lier les consciences catholiques. C'était sous cette forme, régulière et fixe, que Bonaparte entendait faire usage du pouvoir d'appréciation et

d'indulgence dont il était investi envers tout le clergé opprimé.

Mais pour que la Promesse pût recevoir aussi largement cette portée bienfaisante, il fallait qu'elle fût comprise avec la signification nouvelle et imprévue qui lui était attribuée. Or, dès la première heure, un malentendu grave s'était révélé. Les chefs chouans, à peine avertis du dernier arrêté du 7 nivôse, avaient déclaré que les prêtres de l'Ouest repoussaient toute espèce de formule ; irrités, en outre, par d'autres exigences, surtout par celle de la remise de leurs armes, se croyant assurés désormais du secours de l'Angleterre, ils avaient en majorité décidé de reprendre la lutte. D'un autre côté, parmi les déportés, l'attrait d'un sort meilleur était loin de surmonter la répugnance, invétérée chez beaucoup, pour un engagement quel qu'il fût contracté envers l'État. En vain, afin de les convaincre dès l'abord par un exemple saisissant, le gouvernement avait-il eu recours à un subterfuge. En faisant connaître les arrêtés du 7 nivôse, le « Moniteur » avait publié une pétition antérieure des prêtres emprisonnés dans l'île de Ré, et, sans égard pour la vérité, leur prêtait l'offre de souscrire l'obligation d'être fidèles à la « République » ; formule abandonnée, mais impliquant celle plus restreinte de fidélité à la « constitution » qui venait de lui être substituée. L'interpolation manqua l'effet attendu. On sut bientôt que sur cinquante-trois signataires de la pétition, vingt-huit avaient protesté et préféré à une capitulation de conscience la suite de l'internement dans la citadelle, où leur constance avait suscité de nombreux imitateurs.

Ce qui expliquait cette opposition immédiate, c'est qu'aux yeux d'un clergé familier avec les vexations et aigri par elles, toute déclaration en faveur de l'État semblait par elle-même un piège, où l'on ne pouvait tomber sans aveuglement ou sans défaillance. La Promesse fut jugée encore plus sévèrement, quand, la réflexion aidant, chacun eut le loisir de scruter les termes de l'arrêté du 7 nivôse, qui, pour recevoir plus d'autorité, fut converti en loi quelques jours après. Loin de rapprocher les soumissionnaires et leurs adversaires, la formule ainsi confirmée élargit entre eux le désaccord ; les pamphlets recommencèrent

à circuler; les vieux arguments dans les deux sens reparurent à peine rajeunis. Comment, objectaient les uns, se lier à une constitution qui consacre l'injustice, par exemple en opposant à de malheureux émigrés un exil et une confiscation irrévocables, et, aussi, comme on le disait tout haut au dehors, en perpétuant par l'usurpation le renversement violent du trône? Qu'importe, répondaient les autres, la nature républicaine de l'acte constitutionnel, même certains de ses articles, puisque le gouvernement, chargé d'interpréter les lois, a déclaré dès le premier jour que la fidélité promise n'oblige ni à un concours actif ni à une approbation doctrinale; qu'elle comporte seulement l'obéissance, passive et de fait, que les chrétiens n'ont jamais refusée aux pouvoirs établis. D'une part, l'abbé Emery et ses « Annales » justifiaient la Promesse, également recommandée au nom des évêques restés en France; d'autre part, il arrivait d'Allemagne des décisions contraires, que plusieurs évêques émigrés s'étaient hâtés de rendre pendant la vacance du Saint-Siège. Ce conflit d'opinions au sein du clergé légitime était avivé par l'attitude des constitutionnels. Au fond, la Promesse n'avait pas été combinée pour eux; mais, comme ils y étaient tenus à leur tour pour les cérémonies du culte, ils mettaient à la souscrire un empressement bruyant et calculé. A les entendre, la nouvelle formule ne différait en rien du serment prescrit autrefois à la Constitution civile du clergé; elle impliquait envers l'État des engagements semblables, qu'ils se plaisaient à reconnaître et à renouveler.

Les insermentés intransigeants s'étaient emparés de ce langage perfide, pour accuser avec plus de vivacité ceux qui ne pensaient pas comme eux. Des arguments encore plus spécieux leur étaient journellement fournis par une diversité persistante, qui s'observait dans l'application de la Promesse. Elle était en effet très inégale. Par endroits elle penchait vers le relâchement. Ainsi, dans les provinces de l'Ouest, après la fin d'une guerre civile que l'avènement d'un pouvoir énergique avait bientôt réduite à l'impuissance, l'obligation de la Promesse restait en suspens; les curés autorisés, même invités à

reparaître dans leurs églises, devaient simplement se munir d'une sauvegarde, appelée « carte de sûreté », que leur délivrait l'autorité militaire, chargée d'administrer ces pays en état de siège. Dans les vallées du Jura, où s'était propagée une affiliation royaliste, particulière aux contrées de l'Est, plusieurs centaines de déportés étaient rentrés en secret, et, sans avoir donné aucun gage, officiaient en face de municipalités complices de leur retour et de leur présence. Ailleurs on admettait des restrictions, ailleurs des explications qui affaiblissaient le sens de la formule et finissaient par l'annuler.

Par contre, en regard de ces adoucissements, dus à la force des circonstances locales, parfois à l'indifférence personnelle de quelques-uns des nouveaux préfets, s'étalait le tableau des rigueurs, qui, retombant naturellement sur les insermentés militants, servaient de preuves à leur défiance, et de matière à leurs reproches contre ceux qui évitaient de s'exposer. Il y avait nombre de départements où la formule était exigée strictement, sans aucune réserve; il y en avait aussi où le refus de la Promesse, comme autrefois celui des divers serments, passait pour factieux et entraînait l'expulsion du territoire. Une pareille sévérité allait contre l'esprit du régime consulaire, qui, de même qu'il fermait la liste des émigrés, devait avec plus de motifs clore les rôles de la déportation. Mais, bien que le Conseil d'Etat se fût prononcé pour l'abolition implicite de la loi du 19 fructidor, ou plutôt qu'il eût ramené à des mesures d'apaisement ou de nécessité le pouvoir arbitraire reconnu aux Consuls sur le clergé réfractaire, les déportations nouvelles, proposées par plusieurs préfets, étaient d'ordinaire approuvées par le ministre de la police. Il semblait que l'effort de Fouché fût tourné à obstruer les voies qui s'ouvraient désormais devant les ministres du culte catholique. Ne pouvant empêcher la liberté, rendue à ceux dont les dossiers arrivaient à ses bureaux avec un certificat en règle de la Promesse, Fouché essayait, par ses circulaires et sa correspondance, de décourager à l'avance les solliciteurs. Il ne cessait d'écrire dans les départements que la Promesse, même souscrite sous

sa forme pure et simple, ne constituait pas un droit positif à être relevé de la réclusion ou de la déportation, et il enveloppait souvent cet avis de termes équivoques qui pouvaient s'interpréter plus étroitement et plus durement encore.

Provoquée, il est vrai, par l'imprudence de ceux dont l'attitude et le langage étaient opposés à tout compromis, cette survivance intermittente de la persécution n'était presque jamais désavouée. Lorsque Fouché ordonnait ou approuvait l'expulsion d'un prêtre, et le faisait conduire de brigade en brigade jusqu'à la frontière, il ne se mettait pas ostensiblement en contradiction avec le Premier Consul. Quelques coups de force, interrompant l'usage habituel de la douceur, paraissaient opportuns au lendemain de longs orages. Peut-être même si Bonaparte avait trouvé la plupart des ecclésiastiques dociles à la Promesse, aurait-il néanmoins voulu manifester par instants qu'il ne souffrirait pas que son autorité sur eux fût prescrite ou mise en doute; à plus forte raison, entendait-il faire sentir le poids de sa main, quand il voyait ses intentions travesties et méconnues si fréquemment, moins par la conscience que par l'esprit de parti.

Car, en dépit des explications rassurantes, même répétées de nouveau, ces résistances demeuraient nombreuses. Il fut bientôt impossible de se dissimuler que la Promesse, exigée comme la condition soit de l'exercice de la religion, soit du retour en France ou de la mise en liberté, ne donnait pas les effets qu'on avait dû espérer. Elle augmentait peu le nombre des anciens soumissionnaires; ce qu'elle multipliait, c'était surtout l'indécision et l'attente. L'expérience pratique dans les premiers mois de l'année 1800 n'avait guère servi qu'à faire mesurer les obstacles contre la formule, qu'à mettre en évidence plus complète les sentiments hostiles chez les évêques émigrés, dont plusieurs avaient réussi à susciter ou à animer des scrupules parmi les prêtres de leurs diocèses, en les détournant en masse de toute marque de ralliement au régime républicain. Bonaparte lui-même, passant par Dijon pour se mettre à la tête de l'armée, allait se heurter à la

conscience persévérante de quelques vieillards reclus. Mais l'insuccès relatif de la Promesse ne le rebutait pas. Lorsqu'il avait décidé de faire profiter le clergé de ce tempérament encore mêlé de contrainte, une arrière-pensée le guidait. Il ne s'était pas uniquement proposé de se concilier les ecclésiastiques par cette mesure d'apaisement, semblable à celles dont il usait envers les nobles, les chouans, envers tous les opprimés. La législation de la Promesse n'était qu'un expédient intermédiaire et de transition, qui, tout en ménageant les préventions irréligieuses régnantes dans le gouvernement et une partie notable du public, devait préparer un changement prochain dans tout le système des cultes. S'il paraissait que par ce moyen la voie avait été peu déblayée et peu aplanie, le but néanmoins demeurait invariable. Tandis que les nobles, assimilés jusqu'ici aux prêtres, ne devaient profiter des réparations envers les personnes que par la rentrée dans le droit commun et dans la condition ordinaire des citoyens, le clergé devait être traité de toute autre manière. Il devait être non seulement affranchi et pacifié, mais conservé à l'état de corps dans la société nouvelle, et comme tel remanié et réorganisé.

## II

Pour considérer l'Église catholique comme une institution qu'il était politique de restaurer en France, il fallait raisonner à l'inverse du Directoire, qui voyait dans les prêtres des prôneurs dangereux d'erreurs humiliantes; il fallait remonter jusqu'à des vues générales sur les croyances religieuses dont toute église se constitue la gardienne; et c'est à ces idées, au fond naturelles et simples, que Bonaparte s'était élevé, mais avec le tour d'esprit positif et pratique qui lui était propre.

D'après sa conviction, exprimée à bien des reprises, une religion avec ses dogmes, son culte et son clergé, s'est toujours rencontrée dans les sociétés, civilisées ou barbares, anciennes ou modernes, et elle s'y retrouve nécessairement parce qu'elle procède d'un instinct, parce qu'elle répond à un besoin profond du cœur et de l'intelligence. Il faisait cette

observation sur lui-même, en rappelant ses impressions de jeunesse, et, malgré tant de signes et d'apparences contraires, il la vérifiait dans la France de son temps. Laissant à part un petit nombre, qui affectait ouvertement de ne rien croire ou de répéter les sophismes de la philosophie du jour, il faisait remarquer que, même en dehors du clergé, beaucoup de Français tenaient assez à la religion de leurs pères pour s'enfermer dans un mécontentement sourd ou prononcé, si elle restait opprimée. Chacun pouvait le constater en Bretagne, en Vendée, encore remuées par une révolte à peine apaisée ; la correspondance des préfets signalait des dispositions semblables dans les Cévennes, le Jura, au milieu d'autres régions où elles étaient moins prévues. Dans la grande masse du pays, la foi était-elle réellement éteinte ? N'était-il pas plus vrai de dire qu'elle était engourdie ou inconsciente ? Car nulle part on n'avait pris au sérieux ces représentations décadaires, où par ordre le maire proclamait les lois et unissait les époux avec un appareil théâtral, ni ces fêtes à prétextes variés et souvent bizarres, qui parodiaient les solennités imposantes de la religion chrétienne. On continuait à faire du dimanche le jour du repos. Le son des cloches était regretté ; les inhumations sans prière révoltaient par leur indécence. Ceux qui ne se souciaient guère de fréquenter leur curé souhaitaient néanmoins, en plus grand nombre qu'on ne le supposait, d'avoir une église à portée, pour y assister comme auparavant aux cérémonies du mariage, du baptême et de la mort, à la célébration de l'antique fête patronale. Était-ce simplement par la persistance des souvenirs d'enfance, et par un effet du désir à peu près unanime de voir disparaître la persécution sous toutes ses formes ? Le regard pénétrant de Bonaparte allait plus avant, et sous ces habitudes encore si peu profondes de la foule, sous ces timidités et ces inconséquences, il savait discerner la piété native, dont la surface avait pu être desséchée par des tourmentes récentes, mais dont la racine, permanente et vivace, restait prête à pousser de nouveaux germes.

Aurait-il été à propos, dans cette période décisive de renou-

vellement, de comparer les religions entre elles et d'en préférer une différente de l'ancienne? Bonaparte en parlait quelquefois, en manière de discours; mais sa pensée vraie ne s'attardait pas sur ces spéculations, oiseuses et stériles chez un homme d'État. Si la Convention n'avait pu imposer le culte de l'Être suprême, si le Directoire avait échoué avec ses offices décadaires et sa propagande moins ouverte en faveur des rites insignifiants de la Théophilanthropie, n'était-ce pas la preuve qu'après la tentative de détruire en France la religion chrétienne, il n'est pas d'entreprise plus vaine que de vouloir la changer? La croyance vers laquelle le sentiment religieux des Français, même le plus affaibli, demeurait incliné, était celle qu'enseigne l'Église romaine, la vieille croyance des aïeux, sans le schisme qui était venu l'altérer. C'était un fait qu'il fallait reconnaître; et, après s'y être soumis comme à une nécessité, il convenait de l'accepter, et aussi de l'évaluer comme un bien. Car Bonaparte, se mettant au-dessus des préjugés d'alors, savait comprendre que les embarras religieux, dont les gouvernements se sont plaints en tous lieux et en tous temps, dépendent de causes variables, accidentelles, souvent de leurs propres fautes, et ne tiennent aucunement à l'essence de la religion catholique. Ses doctrines, en répandant sur la destinée humaine une lumière qui aide à l'accomplir, en ajoutant au code de la morale la plus pure une sanction inévitable de peines et de récompenses, retiennent les hommes dans le devoir, leur apprennent à supporter l'inégalité des conditions; elles les portent, en outre, aux dévouements de la charité et, par le respect qu'elles commandent pour l'autorité, soutiennent les lois civiles et prêtent aux gouvernements un appui direct et avoué.

Par tous ces côtés, qui se montrent à la réflexion, la religion romaine, personnifiée dans son Église, paraissait une grande force sociale qui, à moins d'être dévoyée, doit étendre et compléter l'œuvre de l'État. Elle constituait de même une des garanties qu'il importait de donner aux cours de l'Europe. La paix, obtenue seulement par la force des armes, ne pourrait être aussi durable que la nation la souhaitait, si elle n'inspi-

rait pas au moins une sécurité, à laquelle le rétablissement du culte devait contribuer, comme un des principaux indices du retour de l'ordre. Pour que la France consulaire pût reprendre sa place ancienne dans le concert européen, elle devait renoncer ostensiblement à s'isoler aussi bien dans l'impiété que dans l'anarchie. Bonaparte aurait cru manquer à son rôle de réparation, comme diplomate et comme législateur, s'il n'avait pas travaillé à assurer au gouvernement qu'il dirigeait, à la société qu'il avait la charge de reconstruire, le bien qui découle naturellement des préceptes et des pratiques catholiques.

Cette tâche devait être la sienne, comme elle aurait été celle d'un prince rappelé dès lors au trône de France. Quant à s'en remettre à l'Église elle-même du soin de se restaurer par ses seules forces et ses moyens propres, Bonaparte n'a pas dû y songer même un instant. La séparation de l'Église et de l'État, ce système exposé et défini de nos jours comme le plus libéral, pratiqué avec sincérité et avantage par les Américains, n'était pas une idée du temps consulaire. Lorsque la Convention avait rompu les liens avec l'Église, elle l'avait fait avec violence, avec la volonté, hautement proclamée, de précipiter la ruine d'une institution déclarée factieuse et corruptrice, en la laissant aux prises avec les haines, le schisme et un complet dénûment. Il n'y avait eu dans la persécution que des intervalles de répit et des moments d'arrêt. Ces rigueurs devaient évidemment prendre fin, au même titre que toutes les autres. Toutefois, en les faisant disparaître par mesure générale, le Premier Consul n'entendait aucunement commencer par là à donner une indépendance, unique dans l'État, à une société constituée pour dominer les âmes, d'une structure solide et immuable, qui était soumise à un souverain étranger, alors en guerre avec la République, et à des supérieurs, fidèles pour la plupart à leurs engagements envers des princes proscrits. Si, par une conjecture de tous points invraisemblable, on supposait une heure pendant laquelle Bonaparte aurait rêvé de laisser les autels se relever par les seules mains d'un clergé émancipé, mais sans ressources, qu'il voyait divisé et travaillé par des

questions de religion et de politique, comment, revenu aussitôt à sa conviction première, n'aurait-il pas cru qu'au lieu de pacifier les esprits, il en aurait entretenu l'agitation, qu'au lieu de mettre l'Église à même de retrouver plus dignement la vie et la considération dont elle avait besoin, il l'aurait pour longtemps condamnée à paraître une cause de trouble? D'ailleurs, une pareille tentative se serait heurtée dès l'abord contre des obstacles, probablement insurmontables, dans le gouvernement et les assemblées. Elle n'aurait en rien répondu au vœu de cette partie du pays qui, à des degrés divers, désirait le rétablissement de la religion : chez ceux-là les initiatives restaient rares, et les efforts spontanés pour reprendre le culte n'avaient que la valeur d'un expédient temporaire. Il n'aurait pas mieux satisfait les membres modérés et clairvoyants des deux clergés, légitime et constitutionnel, qui n'aspiraient pas à une existence à part où ils se seraient sentis dans l'abandon et l'indigence, mais à une législation tutélaire, sans laquelle ils n'auraient pas cru pouvoir jouir de la liberté du culte qui venait d'être publiquement annoncée et promise. Cette liberté était alors comprise par tous comme elle l'était par le Premier Consul, non avec la portée élargie et la forme indépendante que nous lui attribuons à présent, mais comme concédée par l'État et réglée par lui.

Bonaparte se conformait donc à ce qu'on peut appeler le bon sens de son temps, lorsqu'il se proposait de réconcilier l'Église avec l'État en la réorganisant, et de lui rendre sous cette forme le rôle social qu'il estimait indispensable. Il lui paraissait que l'influence salutaire de la religion sur les mœurs publiques ne pouvait devenir efficace, que si l'animosité réciproque, développée entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique par de longues années d'excès chez l'un, de souffrances et de résistances chez l'autre, était remplacée par l'esprit de concorde, par le sentiment d'un but commun, vers lequel se dirigerait aussi l'Église, reconstituée de manière à marcher de concert avec l'Etat. Cette émulation, ce concours de forces avait existé autrefois. Pour le rétablir, il ne pouvait être question de faire revivre un passé religieux, signalé par tant d'abus, lié à une

monarchie et des institutions renversées; il fallait procéder par un compromis entre l'état de choses antérieur à la Révolution et celui qu'elle avait créé.

La part dans ce compromis faite à chacun des deux régimes ne pouvait être égale, ni par suite équilibrée entre les deux autorités qui les personnifiaient. C'était l'église de France qui, malgré de cruelles épreuves, devait être tenue aux sacrifices les plus difficiles. Les changements profonds, opérés en dehors de son action et presque toujours à son détriment, étaient durables; ils s'imposaient à elle, comme aux autres institutions qui sortaient renouvelées de leurs ruines. Ainsi désormais le droit public reposait sur des principes de sécularisation et d'égalité : partant, il était impossible que le clergé pût figurer comme ordre politique dans le gouvernement; qu'il pût jouir de privilèges et d'immunités, et régler la condition des familles. Il en était de même pour la propriété ecclésiastique, revendiquée par la nation, aliénée par elle, et qu'on croyait d'ordinaire supprimée pour l'avenir. Le Premier Consul ne se montrait pas si absolu dans cette prévision; mais, s'il concevait une renaissance possible de cette propriété, ce serait dans de certaines limites, et assurément sans le cortège des abus bénéficiaires tels que le patronage et la commende. Là où il se montrait inflexible dans cette matière des biens, c'était en n'admettant aucune espèce de restitution de la part des détenteurs actuels. La garantie entière des ventes nationales était proclamée par la constitution comme une des plus essentielles pour la tranquillité publique; elle ne pouvait plus être mise en question par le clergé. Enfin la source du gouvernement était dorénavant la souveraineté du peuple. Le clergé devait donc cesser de regarder la royauté comme d'origine divine, accepter la déchéance des Bourbons et se rallier ouvertement au Consulat.

En retour, que devait faire l'État? Ses obligations, moins onéreuses parce qu'elles étaient prises spontanément et dans son propre intérêt, étaient cependant singulièrement importantes. La plus urgente et la plus simple était la suppression graduelle des mesures de vexation : déjà la Promesse, quelque insuffisante

qu'elle fût, avait été le premier pas dans cette voie, ouverte d'ailleurs à tous les opprimés. Puis viendrait la charge de faire disparaître l'église constitutionnelle; car le schisme qu'elle avait institué n'était pas une de ces affaires de conscience entre prêtres, où l'État ne doit plus intervenir : il avait eu des effets extérieurs; il était en partie regardé comme responsable de la déportation; quoique discrédité et très affaibli, il pouvait encore être nuisible. Aussi longtemps qu'il se soutiendrait, au moins avec son épiscopat, il pouvait, par sa hiérarchie, ses circonscriptions diocésaines, par le partage qu'il réclamait des édifices sacrés, par ses controverses et ses jalousies, contrarier une nouvelle organisation du clergé catholique, auquel il prétendait appartenir. Éteindre une secte est toujours une entreprise délicate; cette fois néanmoins elle paraissait facilitée, et même provoquée, par l'attitude de la majorité de ceux des prêtres constitutionnels qui n'avaient pas abandonné définitivement leur ministère. Inquiets sur l'avenir qu'ils voyaient leur échapper, ils étaient au fond désireux de sortir d'une impasse et de rentrer dans l'unité, à condition d'y être conviés honorablement, sans humiliations ni pénitences apparentes. Une dernière obligation était assumée par Bonaparte, la plus considérable et la plus lourde, mais aussi celle à laquelle il tenait le plus : il voulait restituer au culte son ancienne place dans l'administration de l'État, en refaire un des grands services publics, et en même temps assurer à la nouvelle église de France l'assistance morale et matérielle, nécessaire à sa mission.

Cette vue d'ensemble n'avait pas été arrêtée dès le premier jour avec toutes ses lignes dans la pensée de Bonaparte : il s'était donné le temps d'observer, pour combiner un plan, le comparer et le mûrir. Attentif à l'approprier aux circonstances, il avait dû reconnaître que, du côté du clergé comme de celui du gouvernement, il aurait à combattre cet esprit de défiance et d'hostilité réciproque, que sa politique voulait apaiser pour l'avantage de l'un et de l'autre. Et comme il ne concevait jamais un projet sans les moyens de l'exécuter, il s'était promptement fixé sur ce qu'il convenait de faire pour surmonter ce double obstacle.

Dans le gouvernement consulaire, Bonaparte prévoyait dès à présent qu'il serait à peu près le seul à vouloir un accommodement avec l'Église. Il était renseigné sur un grand nombre des personnes que son choix direct, ou une élection le plus souvent influencée, avait fait entrer dans le Corps législatif, dans le Conseil d'État, les ministères, les préfectures; il savait que ces hommes étaient sortis de la Révolution, et que si maintenant ils en désavouaient les excès, ils en gardaient pour la plupart les préventions contre les cultes chrétiens. Les magistrats, à leur tour, parlaient le langage de la philosophie tel qu'il avait cours à l'Institut; les généraux, moins retenus, raillaient les cultes et les prêtres avec la grossièreté des camps. Il fallait descendre jusqu'au bas de l'échelle administrative pour découvrir, dans les mairies de certains départements, les approbateurs obscurs d'une restauration religieuse. Afin de venir à bout d'un mauvais vouloir, si généralement répandu parmi les diverses autorités sur cette question irritante, le Premier Consul comptait avant tout sur son ascendant personnel. Mais il était préparé, s'il le fallait, à déclarer qu'il s'appuyait sur la masse des citoyens, dont il se faisait fort d'interpréter les besoins réels, même quand leurs vœux en faveur du culte ne s'étaient pas franchement prononcés. Sans avoir, sur ce point particulier, à faire appel à un vote de la nation, il entendait mettre en avant la souveraineté populaire, qui d'une manière générale venait de lui confirmer le pouvoir, et l'opposer à ceux qui en gouvernant refusaient de replacer la religion au rang des intérêts permanents de la patrie.

De la part du clergé, l'obstacle prévu n'était pas moindre; il semblait même plus grand encore. L'expérience continuée de la Promesse montrait la résistance qu'il fallait attendre parmi les prêtres du second ordre; elle prouvait en même temps que, pour la vaincre, c'était contre leurs supérieurs qu'il importait de lutter. La constitution de l'Église ne subordonne-t-elle pas le prêtre à l'évêque? Quelque relâché que fût ce lien à la fin de l'ancien régime, ne devait-il pas se resserrer avec sa force toute militaire, le jour où l'église de France serait remise en acti-

vité? Il suffirait alors que l'esprit de l'évêque devînt différent, pour que celui de sa milice fût changé dans le même sens. Or, il était notoire que les évêques, arbitres de la conduite du clergé paroissial, véritables représentants auprès de lui de l'autorité ecclésiastique, étaient résolus en grand nombre à repousser tout pacte avec la Révolution. Elle leur semblait pernicieuse par nature; et entre le mal et le bien il n'est pas de compromis. Quand on sondait les causes de cette hostilité contre le présent, on devait reconnaître, contrairement à la vraisemblance, qu'elle n'était guère imputable à des regrets tardifs des privilèges abolis. Un instinct de réforme, qui était celui de tout un siècle, et qui s'était éveillé sur les bancs des évêques dans la Constituante pendant l'entraînement de la nuit mémorable du 4 août, les avertissait que les anciens droits de leur ordre, sacrifiés par eux-mêmes, ne pourraient renaître, et que le retour de la maison de Bourbon ne leur rendrait pas la vie. La perte des bénéfices qui leur avaient assuré une existence commode et conforme à leur naissance, devait les toucher de plus près, ainsi que les épreuves de dix années d'exil; mais ces misères personnelles leur paraissaient des atteintes moins graves à la cause catholique que la déchéance de la royauté. En dehors du roi, beaucoup n'admettaient pas qu'un évêque pût rentrer dans son diocèse pour y reprendre ses fonctions. Il leur semblait impossible que la Providence eût abandonné pour toujours le trône de saint Louis; et plus ils en espéraient le relèvement, plus ils se montraient résolus à l'attendre, au prix d'une plus longue endurance. L'exemple et les instructions de ces serviteurs si zélés d'un régime qui n'abdiquait pas, devaient rendre certains diocèses réfractaires à une distribution et à une organisation nouvelles : par là, les reproches des adversaires du clergé seraient justifiés, la menace des rigueurs ne pourrait être évitée. Avec l'opposition de ces évêques, la pacification religieuse pouvait être compromise; et sans cette paix, préliminaire nécessaire de toute réorganisation du culte, autant valait renoncer à relever les autels. Bonaparte avait évalué la force d'un empêchement si évident; et cherchant le moyen

de le faire disparaître, il n'en voyait pas d'autre que de mettre les prélats intraitables dans le cas de descendre de leurs sièges.

Poursuivant cette idée, il l'avait d'abord étendue à tous les titulaires de l'ancien épiscopat. Il n'y admettait aucune exception. Une démission générale pouvait seule ôter aux exclusions un caractère inutilement injurieux, atteindre les arrière-pensées dissimulées, dissiper les soupçons excités dans le public par le refus du schisme et la sortie de France, par les attaches de famille et les privilèges d'autrefois. Seule elle préparait pour le triage des candidats aux évêchés une liberté complète, et obligeait ceux qui seraient rappelés, à se rallier ouvertement à l'autorité qui les aurait renommés. Puisque, pour faire revenir quarante mille prêtres des errements passés et les diriger dans une nouvelle voie, il fallait s'en remettre à leurs supérieurs naturels, encore était-il nécessaire d'être assuré des dispositions actuelles de ces chefs. On procède de cette manière dans l'ordre politique. Là, tout pouvoir qui s'établit change ou déplace les fonctionnaires dont, à son tour, il exige la loyauté. Une assemblée élective elle-même doit être dissoute et renouvelée, quand elle n'est plus en correspondance d'opinions avec ceux qui l'ont élue. Cette règle gouvernementale avait été suivie après le 18 brumaire : Bonaparte ne voulait qu'en rendre l'application commune au clergé. Convaincu que le choix des personnes n'importe pas moins que le mécanisme des institutions, il allait s'affermir de jour en jour dans son dessein ; bien plus, il devait le développer, et se servir de la démission, à la fois pour remanier le nombre et les limites des diocèses, devenus tous vacants par ce moyen, et pour atteindre le schisme, privé ainsi de son épiscopat particulier.

Un changement aussi complet des membres du haut clergé n'aurait pas été possible, si Bonaparte, partageant une erreur si commune de son temps, s'était refusé à reconnaître que la hiérarchie catholique a placé au-dessus d'eux un pouvoir central, qui les domine et a qualité pour stipuler sur leurs intérêts. Il a su comprendre que l'intervention de la Papauté était une nécessité, et avouer qu'aucune autre autorité ne pouvait la sup-

pléer. Ce n'était pas l'autorité de l'État : la Constitution civile avait échoué, non seulement à cause de ses nouveautés subversives de la discipline, mais parce qu'elle avait été discutée et décrétée en dehors de la Papauté, qui par cette raison seule devait s'y opposer. Un sort semblable aurait attendu un second empiétement tenté encore au moyen d'une législation politique. Ce n'était pas l'autorité d'une réunion d'évêques émigrés, désireux de se concerter sur les besoins de leurs églises. A la vérité, le sacrifice des diocèses, voulu par Bonaparte, avait été proposé par quelques-uns d'entre eux, députés à la Constituante; mais outre que cette espèce de concile national, tenu à l'étranger, aurait paru factieux en France, l'abandon des sièges, offert en 1790 sous la monarchie et avant l'exil, n'avait plus la moindre chance d'être adopté spontanément par les intéressés, aujourd'hui que la royauté était renversée et que la persécution avait longuement sévi. D'ailleurs, ces prélats, dont une moitié devait plus tard résister au Saint-Siège au nom des maximes gallicanes, n'auraient pas pensé alors à s'en prévaloir pour se dispenser du concours ou de l'assentiment du Pape. Ils l'auraient au contraire déclaré indispensable ; et ainsi, par le vain circuit de ce concile, on serait revenu à l'autorité véritable, à celle de la Papauté. Il paraissait donc certain que le renouvellement de l'épiscopat dépendait d'une entente avec elle, négociée et conclue à l'imitation des conventions de 1516. Les mêmes raisonnements, tout faits d'idées pratiques, qui avaient porté Bonaparte à prétendre composer un nouveau corps d'évêques, fidèles à son gouvernement, l'avaient conduit à voir dans un concordat l'unique moyen de l'établir.

Mais en travers d'un accord de cette nature se dressait, du côté de la Papauté, un obstacle préliminaire. Du vivant de Pie VI, il aurait même pu paraître infranchissable. Non que ce pape fût par caractère et par principe hostile à toute concession : la preuve du contraire était venue pendant les campagnes d'Italie. En 1796, après l'armistice de Bologne, Pie VI, mis en demeure d'envoyer à Paris pour négocier la paix, avait confié à son délégué, l'abbé Pieracchi, un bref recommandant aux

fidèles la « soumission qui est due aux puissances en fonction ». Cet acte conciliant, conforme aux préceptes de l'Évangile qu'il rappelait, et à la pratique traditionnelle de la cour de Rome, ne devait être divulgué qu'au moment opportun. L'abbé n'avait pas été dans le cas de le produire ; car, dès son arrivée, il avait reçu du Directoire l'injonction de consentir au retrait des brefs de 1791 condamnant la Constitution civile du clergé ; prétention inspirée par une évidente malveillance, puisque ce décret était abrogé depuis plusieurs années, et que l'église constitutionnelle qui en dérivait n'était plus reconnue par l'État. Le refus obligé de Pieracchi l'avait fait expulser de France, et l'exigence du Directoire avait été portée à l'examen direct de la cour de Rome. Comme Pie VI en personne avait décidé que la Constitution civile ne pouvait être tolérée en silence et devait être formellement condamnée, il n'aurait pu, sans prévariquer, retirer et annuler un jugement ayant un caractère doctrinal. La lutte par les armes avait suivi : mais Bonaparte, victorieux sans peine des levées pontificales, avait été assez clairvoyant pour n'imposer dans le traité de Tolentino que des conditions d'ordre temporel. Quelques mois plus tard, il avait pris l'initiative de revenir sur le terrain religieux, et de faire parvenir à Rome un projet amical, ayant pour point de départ le bref de soumission aux puissances, qui, saisi chez Pieracchi, avait été rendu public et donnait même essor à de vives controverses. Bonaparte allait jusqu'à ajouter : « Après cette première opération, il serait utile de connaître les mesures qui pourraient être prises pour réconcilier les prêtres constitutionnels avec les prêtres non constitutionnels, et enfin les mesures que pourrait proposer la cour de Rome pour lever tous les obstacles, et qui puissent ramener aux principes de religion la majorité du peuple français... Le désir d'être utile à la religion est un des principaux motifs qui m'ont dicté la présente note. » On voit que Bonaparte ne craignait pas de contrarier des Directeurs, hostiles à l'existence même de la Papauté, et d'entr'ouvrir la porte à une sorte de concordat. A supposer qu'il n'eût pas été arrêté dans cette voie, aurait-il dès lors mis en avant

le renouvellement des deux épiscopats, et aurait-il pu le faire accepter par le Directoire et par Pie VI? Quoi qu'il en soit, le coup d'État du 18 fructidor avait détruit toute velléité d'accommodement avec le Saint-Siège et fait revivre la persécution religieuse. Pie VI, chassé de Rome par la révolution, et traîné à Valence, y avait mené la vie misérable d'un prisonnier. S'il avait vécu après le 18 brumaire, aurait-il eu assez d'abnégation pour oublier les torts d'une puissance qui l'avait abreuvé de tant d'amertumes? Au fond de sa captivité, se serait-il même senti assez d'indépendance pour conclure une stipulation quelconque au nom de l'Église?

Bien qu'il y ait tant de raisons d'en douter, la mort du Pape, survenue avant l'avènement de Bonaparte, rendait inutiles ces conjectures. Toutefois, cette fin d'une longue persécution n'avait guère diminué l'incertitude sur une entente de Pie VI avec la république consulaire. Aux résistances que devait faire prévoir sa conscience, avertie par les événements, éclairée par les épreuves, avaient succédé d'autres obstacles dont il était encore impossible de mesurer la force et la durée. Non seulement les intentions personnelles de son successeur, sorti depuis peu de semaines des scrutins secrets du conclave, demeuraient ignorées, mais pendant la vacance de la Papauté, l'État romain avait été envahi par les Autrichiens et les Napolitains, dont l'occupation militaire pouvait gêner la liberté du chef de l'Église et empêcher ses décisions. Aucune tentative pour renouer avec lui ne pouvait être opportune et efficace, tant qu'un changement profond ne serait pas opéré dans le sort actuel des pays italiens. Ce devait être l'œuvre de l'ascendant des armes, rendu à la France par la campagne qui allait commencer, un des fruits que Bonaparte, confiant dans sa fortune, allait chercher sur le premier théâtre de ses victoires, tandis que sous le soleil de mai, ses troupes, dérobant leur marche, gravissaient en longues files les sentiers neigeux du Grand-Saint-Bernard.

---

# CHAPITRE III

## L'ÉLECTION DE PIE VII. — MARENGO ET LES OUVERTURES DE VERCEIL.

### I

Depuis un an, en effet, l'Italie avait changé de maîtres ; sauf dans le royaume de Naples, qui était rendu à ses anciens souverains, la domination ou l'influence de l'Autriche remplaçaient partout celles de la République française.

Ces belles contrées du nord et du centre de l'Italie, vers lesquelles tendait depuis longtemps la politique autrichienne, étaient redevenues l'objet pressant de son ambition sous l'active impulsion du ministre qui dirigeait le cabinet de Vienne. Ce dessein du baron de Thugut, quoique connu de l'Europe, avait été de nouveau annoncé lors des premiers succès d'une campagne dans la vallée du Pô, poursuivie en 1799 avec le concours d'une forte armée russe. Si les Autrichiens s'étaient crus obligés de céder au chef victorieux de cette armée, à Souvarov, le commandement suprême, ce n'était pas avec l'intention de modérer leur appétit de conquêtes, auquel ce serviteur bouillant et étrange d'un maître aussi bizarre et aussi irritable que lui avait pourtant pour mission expresse d'opposer des limites. Paul Ier admettait que ses alliés puissent reprendre le Milanais et l'ajouter à leurs nouvelles possessions de Venise, sous la réserve toutefois qu'à Vienne on ne préten-

drait à rien au delà; qu'on y souffrirait le rétablissement des autres princes italiens, dépossédés par la France. Sous des airs magnanimes et des faux-semblants de générosité envers les opprimés, le despote russe dissimulait l'intérêt de refréner l'agrandissement d'une puissance voisine. L'extension permise de territoire ne pouvant contenter l'empereur François-Joseph, ses protestations commencèrent le jour où Souvarov proclama à Turin que le Piémont, convoité aussi par l'Autriche, serait restitué au roi de Sardaigne. Le désaccord était prêt à éclater : il parut suspendu par deux victoires gagnées en commun, d'abord à la Trebbia, sur les troupes de Macdonald ramenées de Naples qu'elles venaient d'évacuer, puis à Novi, sur l'armée de Joubert, que la défaite refoula définitivement sous les murs de Gênes. Mais l'expulsion des Français rendant le champ libre dans l'Italie du nord, M. de Thugut ne craignit pas de ranimer et d'aggraver le dissentiment avec la Russie, en envoyant ses troupes compléter, au profit de sa cour, l'occupation de l'Italie centrale, qui était commencée, à la fois par la reprise de la Toscane, fief d'un archiduc autrichien, et par une entrée à Ferrare et à Bologne, anciennes dépendances du Saint-Siège. Résolu à se nantir du reste de l'État romain, il fit détacher de ce côté un corps de huit mille hommes sous Frölich. Ce général venait de se poster à Ronciglione, pour menacer de là Rome et Civita-Vecchia, tenues encore par les Français, lorsque l'ordre vint à Souvarov de sortir de l'Italie et de conduire toutes ses forces dans les montagnes de la Suisse. Ce brusque changement dans le plan de campagne était l'ouvrage de la politique anglaise, qui, dans la vue de prévenir un conflit imminent entre ses deux alliés, Russes et Autrichiens, n'avait pas imaginé d'autre moyen que de les isoler à grande distance, en faisant assigner aux uns et aux autres un champ d'action entièrement séparé. Souvarov, indigné d'abandonner l'Italie à la cupidité des Autrichiens, dut entreprendre, le 21 septembre, à travers les grandes Alpes, une marche pénible, qui allait bientôt tourner à la défaite et finir par le désastre.

C'est à ce moment, si plein de périls pour la destinée des

États du Saint-Siège, que Pie VI succombait à Valence. Avant sa captivité, en novembre 1798, il avait élaboré une bulle, où, préoccupé de rendre l'élection de son successeur moins difficile et plus prompte, il autorisait la tenue du conclave dans la ville où le groupe de cardinaux le plus nombreux se trouverait réuni. C'était alors Venise. Le cardinal Albani, doyen du Sacré Collège, que ce titre et les circonstances investissaient d'une certaine autorité, s'y était réfugié, après avoir fui de Rome et de Naples pour échapper à la persécution française. Autour de lui, neuf cardinaux vivaient dans la ville, et neuf dans le voisinage. Sur le premier bruit, encore indirect, de la mort du Pape, ces prélats discutèrent entre eux sur le lieu du conclave : quelques-uns proposèrent Rome, dans la prévision d'une retraite probable des Français ; le plus grand nombre pencha pour Venise. Ce dernier avis était inspiré par le sentiment d'une sorte de nécessité, nullement par une pensée de complaisance envers la maison d'Autriche, à qui l'État vénitien restait soumis depuis le traité de Campo-Formio. Il y avait même dans le Sacré Collège une telle défiance contre les visées envahissantes de cette maison, que, peu de mois auparavant, le doyen n'avait pas craint de la mécontenter gravement, en recommandant à d'autres qu'à ses ministres l'indépendance du Pape et de l'État romain. Il s'était adressé à Souvarov, et aussi à l'amiral anglais Nelson, dont la flotte, naviguant entre Naples et la Sicile, semblait s'être mise au service particulier de la cour napolitaine, qui, alliée en apparence à l'Autriche, lui était sourdement hostile. En adoptant Venise, le doyen se mettait dans l'obligation d'obtenir l'agrément du baron de Thugut. L'impérieux ministre hésita à son tour pour Rome, où il espérait une prochaine entrée de Frölich ; puis se décida pour Venise et y fit disposer le conclave.

Les cardinaux, dispersés de toutes parts, y furent convoqués aussitôt, avant la confirmation officielle de la mort du Pape, apportée seulement le 6 octobre. Le même jour, arrivait de Rome une importante nouvelle. Cette ville et le port de Civita-Vecchia ayant paru prêts à se rendre, il s'était fait une lutte

de vitesse entre les Autrichiens de Frölich, les Napolitains qui venaient de reprendre leur royaume et marchaient appuyés par la flotte de Nelson, même quelques bateaux russes détachés par l'amiral Voinovich; et tous ces concurrents avaient cherché à se devancer pour profiter les premiers de l'épuisement des Français. Leur chef, le général Garnier, avait jugé plus avantageux de traiter avec un lieutenant de Nelson, embossé devant Civita-Vecchia, qui promettait de rapatrier ses troupes; et comme cette convention était conclue aussi au nom du roi de Naples, les Napolitains venaient de prendre possession de la ville. La capitulation de Rome, ainsi connue, allait être suivie d'un événement qui n'était pas moins grave. Frölich, irrité de s'être laissé prévenir, devait bientôt chercher un dédommagement à Ancône qui se rendit le 11 novembre; mais un mouvement de colère devait lui faire abattre le pavillon russe, arboré sur les murs par ordre de Voinovich. Un pareil outrage, s'ajoutant aux pertes cruelles des Russes en Suisse, allait exaspérer Paul I[er], le porter à rappeler Souvarov, et à rompre tout rapport avec Vienne tant qu'une réparation éclatante ne serait pas obtenue. M. de Thugut n'était guère en disposition de se soumettre à cette exigence. La défection d'un allié, devenu à ses yeux plus gênant qu'utile, le contrariait moins que la perfidie de ses autres alliés prétendus, les Napolitains, qui, pour mieux l'écarter de Rome et sans doute pour y prendre pied, avaient publié dès le 10 octobre une proclamation de leur nouveau chef, le général Naselli, annonçant qu'ils détenaient la ville au nom et pour le compte du Saint-Siège.

Le gouvernement napolitain semblait se poser de cette manière en protecteur du pape à nommer. Toutefois il n'affectait cette attitude qu'à Rome, et ne se préparait pas à agir dans le conclave. Son représentant, le cardinal Ruffo, personnage étrange, qui, après s'être montré financier novateur dans l'administration pontificale, s'était mis à la tête de bandes d'aventuriers pour combattre les Français, ne devait prendre à Venise qu'un rôle effacé et subordonné. Du reste, à part quelques combinaisons sans lendemain où l'Espagne devait

s'entremettre, les anciennes manœuvres, dites « des couronnes », n'allaient être tentées que par une seule monarchie, par la maison d'Autriche.

Le confident attitré de cette maison, le dépositaire notoire de son secret, était le cardinal Herzan. Comme il était en retard, les trente-cinq cardinaux, qui s'enfermèrent le 1er décembre dans le couvent de Saint-Georges, décidèrent qu'en son absence, ils s'abstiendraient de toute opération décisive. Ils n'entendaient par là que céder à un sentiment de convenance envers la cour dont ils recevaient l'hospitalité, et n'attendirent pas pour prendre leurs positions. Dès les premiers jours, ils se rangèrent en deux partis, par de simples considérations de personnes, sans le souci de la politique étrangère ou intérieure. Le plus nombreux et le mieux discipliné de ces partis, appelés « factions » dans les conclaves, s'était formé sur le nom du cardinal Braschi, neveu de Pie VI; il était conduit en réalité par le doyen Albani, vieillard plus considérable par sa fonction que par ses qualités, chez qui une longue expérience était atténuée par un naturel indolent et des idées préconçues. La composition de l'autre parti était semblable : comme prête-nom, le cardinal Mattei, désigné sans raisons bien connues; comme chef effectif, le cardinal Antonelli, qui à un désir inné de supériorité joignait un fond de piété et de connaissances, de l'initiative et de l'activité. Lorsque Herzan entra en cellule le 12 décembre, il dut assister à une entente, déjà méditée et faite rapidement en dehors de son influence, sur un associé de Braschi, le cardinal Bellisomi, dont les vertus paraissaient à tous mériter le rang suprême. Ce fut une déception pour Herzan, qui était chargé de faire élire dans Mattei le signataire du traité de Tolentino, celui qui, entraîné alors à céder une portion du territoire pontifical, pourrait le mieux s'accommoder aujourd'hui d'une perte que l'Autriche était décidée à maintenir pour en profiter. Ce fut en même temps un embarras, parce qu'il n'apercevait pas Bellisomi sur sa liste de candidats à exclure et n'avait rien à lui reprocher. N'osant prendre sur lui de l'admettre ou de le refuser, il voulut en référer à

Vienne et sollicita un délai de quinze jours. Les principaux cardinaux commirent la lourde faute de le lui accorder. Qu'arriva-t-il? Au lieu de laisser loyalement les choses en l'état, Herzan s'appliqua aussitôt à un travail souterrain en faveur de Mattei, dont il espérait sans doute plus de complaisance qu'il n'était raisonnable d'en prévoir. Toutefois il n'arrivait à recruter aucun partisan pour une faction impériale, et il aurait perdu sa peine, si Antonelli n'était venu spontanément lui apporter son concours. Non que cet auxiliaire inattendu se prêtât à des vues de démembrement territorial, repoussées par tout le Sacré Collège; mais, d'après ce qui fut raconté alors et répété, il aurait réfléchi que Bellisomi ne lui devait pas assez, et, faute d'avoir été dans le cas de diriger ce choix, il aurait regretté de n'y avoir participé qu'à la dernière heure, par une adhésion obligée et sans mérite. Quelques amis, quelques intéressés le suivirent dans cette évolution; et, comme l'élection pontificale doit se faire par les deux tiers des votants, il suffisait de disposer d'une douzaine de suffrages pour reproduire dans les scrutins un obstacle insurmontable.

L'empêchement fut tenté, et bientôt la ténacité s'ensuivit. Vers la fin de février il fallut reconnaître que cette lutte ne pouvait se prolonger sans devenir de jour en jour plus stérile. L'ancienne majorité, à laquelle Bellisomi appartenait, révoltée de se voir contester ce qui semblait décidé, s'était engagée à tenir bon et à ne pas se désunir; à l'encontre, la minorité, reformée par Antonelli et Herzan, ne pouvait désormais s'avouer vaincue, sans garder la crainte que, si le candidat dont elle venait de contrarier l'élection parvenait à réussir, il ne lui accorderait sous son pontificat aucune part aux faveurs et aux dignités. Telles étaient les anciennes traditions de méfiance. Elles étaient déjà vieillies, mais avaient conservé assez d'empire pour que Herzan, autorisé enfin par M. de Thugut à accepter Bellisomi en cas de nécessité, n'ait pu se faire écouter de ses propres associés, en leur conseillant un revirement dont ils calculaient trop les désavantages. En pareil embarras, la pratique des conclaves enseigne un expédient qui n'oblige personne à se dédire et

à se soumettre. Chaque faction est tenue de renoncer également à son protégé, de convenir que le choix portera sur un tiers, et de déléguer réciproquement des commissaires pour le rechercher. Cette « exploration » était restée inutile. Après plusieurs épreuves, il était apparu que les deux partis, demeurés les mêmes, avaient simplement changé de candidat, et que la compétition se continuait entre eux. Le tiers, il est vrai, pouvait être pris parmi ces cardinaux qui, ayant l'art d'errer à travers les partis sans se fixer dans aucun, ont reçu, dans la langue expressive des conclaves, le surnom de « neutres » ou « volants », et se révèlent d'ordinaire comme des concurrents patients pour les derniers scrutins. A cette heure avancée, on ne citait d'autre « volant » capable d'être élu, que le cardinal Gerdil ; mais on savait à l'avance que la qualité de sujet piémontais ferait tomber ce prélat éminent sous l'exclusive de l'Autriche, qui parlait ouvertement de s'approprier le Piémont. La tentative faite le 5 mars pour réunir les votes sur sa personne ne pouvait donc être qu'une démonstration sans effet.

Tous les chemins essayés pour aboutir à une entente se trouvaient désormais fermés; il était à craindre que le conclave demeurât encore longtemps sans issue. Il y avait pourtant une dernière tactique à proposer : c'était qu'un des partis, prenant l'initiative de désigner le tiers qui serait pape, le cherchât par système dans le parti adverse. De cette manière tous les amours-propres étaient ménagés, tous les intérêts se croyaient satisfaits. De chaque côté, on pouvait se flatter d'un mérite à peu près égal auprès d'un pontife qui serait élu en commun, puisqu'une des factions l'aurait fourni et que l'autre l'aurait choisi. Cette idée ingénieuse frappa d'abord le jeune cardinal Dugnani, dernier nonce en France, que des sentiments d'amitié pour Mattei et de déférence pour Antonelli retenaient dans le groupe de la minorité. Avec la clairvoyance d'un esprit actif et conciliant, Dugnani ne se dissimulait pas que, parmi les siens, la réserve de candidats était épuisée, et que le Pape à trouver devait sortir des rangs de l'autre faction. La preuve en était faite à l'avance par l'exploration du 28 février ; car,

parmi les cardinaux essayés dans chaque camp et éliminés tour à tour, les trois qui avaient obtenu le plus de suffrages préparatoires appartenaient à la majorité. Parmi ces trois noms, il fallait en effacer deux, par l'impossibilité à peu près certaine de les faire agréer par Antonelli, qui, dans le nouveau plan, allait recevoir la mission ostensible de choisir, et, selon sa prétention constante, devenir en fait l'arbitre de l'élection. Restait le troisième, le cardinal Chiaramonti, aussi recommandable que Bellisomi et aussi digne de la tiare. Bien qu'il n'eût jamais cessé d'être en évidence, on avait objecté jusqu'ici son âge, trop jeune au gré de certaines arrière-pensées d'ambition, et surtout sa naissance à Cesene, la patrie des Braschi, dont l'influence, encore présente dans le conclave, semblerait se perpétuer sous un Pape trop dévoué à la mémoire de Pie VI. Toutefois ce double reproche, assez peu plausible, n'avait plus la même valeur après trois mois d'efforts infructueux, quand une lassitude générale démontrait à tous la nécessité d'en finir. Le succès de Chiaramonti devenait donc très probable, pourvu que la volonté de primer chez Antonelli y trouvât l'occasion d'une revanche, et que la politique chez Herzan pût au moins s'y résigner. Dugnani, obligé d'user de détours avec ses propres chefs, disposa tout pour qu'Antonelli, se croyant de bonne foi l'inventeur d'une « trame si bien ourdie », se mît à vanter comme sien le choix qui lui était adroitement suggéré. Il réussit de toute autre manière auprès d'Herzan ; il le plaça à la dernière heure en face d'un dénouement déjà acquis, et que ce cardinal n'aurait pu rompre sans des raisons formelles d'exclusive, qui précisément lui faisaient défaut. Entraîné dans cet accord où il n'était pour rien, Herzan se contenta de sauver les apparences, en se rendant en particulier près de Chiaramonti, en l'admonestant sur un ton protecteur et comme si l'élection serait due à l'influence impériale. Le lendemain, 14 mars, elle se faisait, selon l'usage, à l'unanimité des votants.

Au fond, le choix tardif de Chiaramonti, devenu Pie VII, était semblable à celui qui, six semaines plus tôt, avait semblé arrêté sur Bellisomi : l'un et l'autre de ces votes, étrangers à

la politique du jour, étaient inspirés par le désir du bien. La piété, la simplicité des manières, la modération du langage, une bienveillance habituelle, sans être imposante ni austère, étaient les qualités que le conclave avait appréciées dans le nouvel élu. On citait aussi son administration du diocèse d'Imola, qui montrait un bon évêque dans cet ancien bénédictin, moins remarqué peut-être par l'esprit et la science que par le cœur et la charité. Chiaramonti avait eu la sagesse de ne point se remuer dans le parti auquel il appartenait et de laisser faire ; mais non la vaine modestie de ne pas se féliciter, comme il était naturel, d'un honneur, le plus haut de l'Église. Ses vertus publiques et privées n'étaient point sa seule recommandation. En allant vers lui, les cardinaux se trouvaient avoir rencontré un pontife mieux approprié aux circonstances qu'ils ne le prévoyaient eux-mêmes. Il ne fallait pas seulement un chef respecté, donnant au clergé une direction religieuse que des divisions et des velléités d'indépendance locale rendaient partout nécessaire ; il importait que ce chef fût un homme de son temps, comprenant les besoins nouveaux de la société, même civile, et sachant que les ruines ne sont pas toujours propres à être relevées. Dans le grand mouvement d'idées qui s'agitait autour de lui, il avait démêlé des principes chrétiens, et son homélie de 1796 allait jusqu'à envisager la démocratie comme ayant sa source dans l'Évangile. Quant à la conduite à tenir avec les cours de l'Europe, elle était alors singulièrement diverse et difficile. On peut se demander si, à leur égard, une nature soit souple, soit autoritaire, une nature disposée à se plier et s'abandonner ou à se raidir et tenir tête, aurait mieux réussi que le caractère du nouveau Pape, conciliant dans les affaires, égal envers les victorieux ou les vaincus, attaché à la neutralité comme à une obligation de sa charge, puis ferme quand son devoir était en jeu, sachant alors résister sans ostentation, et subir avec patience l'internement et l'exil, digne par là d'attirer un jour sur son infortune la compassion de tous, même celle de l'oppresseur.

Le lendemain de l'élection, Herzan reparut avec un langage

plus pressant que celui de la veille. D'après la leçon du baron de Thugut, le Pape ne devait s'appuyer que sur l'Empereur, et, sous peine de perdre cette protection, ne recourir ni à l'aide de gouvernements ni aux conseils de cardinaux qui se montreraient contraires à la maison d'Autriche. L'intention secrète du ministre était de ménager ainsi toute liberté à des arrière-pensées sur les États romains. Pie VII n'était pas tenu de paraître s'en apercevoir ; il répondit avec douceur que c'était en effet à l'Empereur qu'il allait s'adresser pour obtenir une restitution. Par là il ne semblait pas douter d'une mise en possession prochaine ; mais comme il n'expliquait pas sous quelle forme et dans quelle mesure il l'attendait, sa réponse put être jugée d'assez bon augure par Herzan, qui aussitôt, comme suite à ses instructions, chercha à s'entremettre dans la désignation du secrétaire d'État. Il importait à M. de Thugut d'avoir prise au moins sur le ministre d'un Pape qu'il n'avait pu faire élire, comme sur le personnage qui, par ses fonctions, allait devenir le principal instrument et souvent l'instigateur de la politique pontificale. De nouveau, le nom de Mattei fut mis en avant. Mais Pie VII, décidé à garder sa liberté, objecta qu'il ajournait son choix. Pour le moment, il n'aurait à ses côtés qu'un secrétaire d'État provisoire, non un cardinal comme était Mattei, mais un jeune prélat, monsignor Consalvi, qui venait de remplir l'emploi de secrétaire du conclave avec activité, discrétion, et à la satisfaction de tous.

Le premier soin d'un pontificat nouveau est de notifier son avènement aux puissances. Avec l'Autriche un simple témoignage de confiance parut suffire, parce que, peu de jours après, il devait être suivi d'une lettre séparée, où le Pape sollicitait à Vienne la remise de ses États, et le faisait encore en phrases aussi peu précises, aussi circonspectes, que celles de son dernier entretien avec Herzan. Avec les Deux-Siciles, il parut à propos de sortir du style convenu, de prendre acte avec chaleur des promesses de Naselli relatives au sort de Rome, et d'annoncer la volonté du Pape de rentrer dans sa ville. Rien de particulier avec l'Espagne, bien qu'une cédule royale sur les

affaires religieuses du pays eût excité récemment de vives critiques dans le sein du conclave. Convenait-il d'écrire à la cour de Russie? Malgré la rupture de cette cour avec la Coalition, on devait à Paul Ier de la reconnaissance pour ses protestations d'assistance et d'amitié ; d'un autre côté, la prétention de ce prince schismatique à la direction des chevaliers de Malte était contraire aux lois de l'Église. Comme on ne désespérait pas de trouver à cet égard un moyen terme, en divisant la grande maîtrise de l'Ordre en deux parts, pour disjoindre et isoler les intérêts spirituels, la lettre pour la Russie fut laissée en suspens.

On fit partir, par contre, une lettre encore plus discutable, adressée à Louis XVIII, comme s'il était resté sur le trône de France. Cet envoi pourrait surprendre, s'il n'avait eu deux précédents. Le plus ancien remontait au mois d'août 1799, lorsque le doyen Albani, informé officiellement du mariage de Madame Royale, s'était laissé circonvenir par le cardinal Maury, et avait adressé sa réponse « au roi très chrétien ». C'était donner à un prince déchu un titre auquel Pie VI n'avait jamais consenti, que les souverains de l'Europe, sauf Paul Ier, se refusaient à admettre. Ce premier pas en avait entraîné un second, plus avancé, plus significatif : Louis XVIII fut compris parmi les princes qui reçurent par courrier la notification de la mort du Saint-Père à Valence. La lettre avait beau être du doyen, inspiré encore par Maury, elle était écrite au nom du Sacré Collège, déjà rassemblé à Venise. Par là, elle était plus compromettante, quoique le conclave se fût montré fort indifférent à cette démarche, ainsi qu'au titre tout spécieux de représentant du roi de France, dont Maury n'avait cessé de se prévaloir. Maintenant ce cardinal, qui venait de s'attacher étroitement au doyen et l'avait suivi par calcul dans toutes les manœuvres de parti, avait réussi à flatter en lui une tendance personnelle vers la légitimité monarchique et le désir encore plus intime de ne pas se déjuger; il avait obtenu qu'une lettre de participation de l'élection pontificale fût rédigée pour Louis XVIII, et signée par Pie VII. Cette fois, le succès de

Maury était complet, puisque c'était un souverain qui écrivait à un autre. La Papauté sortait ainsi de ses habitudes de prudence, par une sorte de surprise, qui allait être bientôt reconnue, regrettée et désavouée.

Après la formalité des notifications, venait celle du couronnement, fixée au 21 mars. L'église principale de Saint-Marc ne fut pas accordée, parce que M. de Thugut prétendait rabaisser, dans un cadre plus réduit, une solennité où il croyait voir la première manifestation du pouvoir temporel. Cette manifestation s'y trouvait en effet ; toutefois elle consistait moins dans l'imposition de la tiare, dont la pompe pouvait être diminuée, que dans une autre partie de la cérémonie, trop simple pour n'être pas partout la même, dans la prestation d'un serment en latin, où le Pape s'obligeait à conserver l'intégrité de ses États. Un tel manque d'égards, s'il amoindrissait un peu certaines apparences aux yeux du public, était au fond bien inutile, puisqu'il avait suffi des suffrages du conclave pour conférer à Pie VII le double caractère de pape et de roi.

Ce fut sous ces deux aspects inséparables que le nouveau chef de l'Église se montra dès l'abord, avec une douceur, avec une humilité apostolique qui anima sa première allocution, toucha jusqu'à Herzan et parut donner le ton du règne qui commençait. Grâce à cette ouverture de sentiments, sans recours à la fermeté, il sut écarter d'autres sollicitations d'Herzan, qui le pressait de se rendre à Vienne, où M. de Thugut méditait sans doute de le retenir, au moins jusqu'au règlement des affaires d'Italie, allant jusqu'à offrir pour les frais du voyage un don de trente mille ducats. Mais comment ces instances intéressées auraient-elles pu, même pour un moment, faire hésiter Pie VII, quand de Rome arrivaient des nouvelles bien autrement engageantes ? Apportées par des délégués de la noblesse romaine qui venaient saluer leur nouveau souverain, elles témoignaient de la joie répandue dans la ville, au milieu de fêtes et d'illuminations auxquelles le général Naselli s'était publiquement associé.

Tandis qu'Herzan ne ménageait pas ses soupçons contre la

bonne foi des Napolitains, « ces loups, disait-il, couverts de la peau de l'agneau, » le Pape, à son tour, ne se sentait pas à l'aise sur leurs arrière-pensées probables; il attendait avec impatience d'apprendre comment avait été prise par leur cour l'annonce de sa rentrée dans sa capitale. La réponse du roi Ferdinand, reçue le 17 avril, contenait sur ce point une réserve aussi importante qu'inattendue. Après avoir promis au Pape un accueil empressé, il ajoutait qu'aussi longtemps qu'une partie des États de l'Église resterait au pouvoir des Autrichiens, il était décidé, d'accord avec ses alliés, à ne rappeler ses troupes ni de Rome, ni des autres postes occupés par elles. Bien plus, le départ des Autrichiens ne le dispenserait pas de continuer au Pape un appui militaire, si la nécessité en était reconnue.

Il était clair que les Napolitains cherchaient à demeurer nantis des positions acquises. Cependant il ressortait de la lettre du roi un avantage immédiat; elle laissait au Pape la faculté d'accomplir le plus urgent de ses vœux, en s'installant sans retard dans la capitale du monde chrétien. Elle offrait aussi le moyen d'opposer la cour de Naples à celle de Vienne, et de mettre aux prises deux ambitions rivales. Monsignor Consalvi, pour son début dans la carrière diplomatique, sut profiter de cette situation : une lettre préparée le 20 avril pour l'Empereur annonçait le prochain départ du Pape pour Rome, et donnait à cette résolution le tour d'un avertissement déférent plutôt que d'une demande d'approbation. Retraçant alors la principale des conditions mises par les Napolitains à leur retraite, le Pape espérait que la bienveillance de l'Empereur ne s'y opposerait pas; qu'au contraire elle se prêterait à ordonner l'évacuation complète des États de l'Église.

Quand cette lettre et la correspondance échangée entre Pie VII et le roi Ferdinand furent connues à Vienne, à la fin d'avril, elles provoquèrent chez M. de Thugut la plus vive irritation.

Le territoire dont la restitution lui était demandée, non plus dans les termes incertains des premiers jours, mais avec la netteté d'une revendication intégrale, lui paraissait être surtout celui qui longe l'Adriatique depuis les bouches du Pô jusqu'à

la ville de Pesaro et ses environs. Sous le nom des trois Légations, il comprenait les pays de Ferrare, de Bologne, de Ravenne ou de la Romagne, réputés les meilleurs de l'État pontifical, par la fertilité du sol, le nombre et la qualité des habitants. Ces provinces avaient appartenu au Saint-Siège presque sans interruption depuis le xvie siècle jusqu'à l'année 1797, lorsque le général Bonaparte, voulant faire expier à Pie VI une intelligence avec l'Autriche, les avait détachées par le traité de Tolentino, puis annexées à la République cisalpine. La conquête venait de les faire entrer sous l'autorité de la cour de Vienne, qui, les regardant comme un passage naturel, reliant ses possessions propres du Vénitien à celles d'un de ses archiducs en Toscane, se montrait décidée à ne point s'en dessaisir.

C'était en partie pour les conserver que M. de Thugut préparait activement une campagne de printemps contre la France. Il s'était refusé aux avances du Premier Consul, qui offrait de revenir au traité de Campo-Formio avec quelques concessions en plus à l'Autriche, comme de reporter en Italie les indemnités promises en Allemagne. Pouvait-il renoncer ainsi au Milanais, au Piémont, aux Légations, à tout ce que ses armes venaient d'occuper, à un moment où la guerre semblait se décider en sa faveur? L'ambitieux ministre, plus écouté, plus puissant que jamais, était persuadé que la France, même gouvernée par Bonaparte, n'était plus en état de faire front de deux côtés ; il ne prévoyait qu'en Allemagne des hostilités sérieuses, déjà commencées par Moreau avec une armée qui paraissait la seule dont la France pût disposer. En Italie, où il concentrait ses ambitions et ses espérances, M. de Thugut se croyait assuré d'une grande supériorité de nombre; il y avait réuni soixante-dix mille hommes, sans compter les garnisons des places, et en avait confié le commandement à M. de Mélas. Ce général avait attaqué le 4 avril, battu et rejeté dans les murs de Gênes son adversaire, Masséna, qui, abandonné sans renforts, devait, selon les probabilités, être bientôt réduit à capituler et à laisser ouvertes les routes de la Provence. On parlait, il est vrai, d'un rassemblement de sol-

dats français à Dijon : cette formation semblait tellement empêchée par une disette d'hommes, d'argent et de matériel, qu'à Vienne, loin d'y reconnaître la future armée de Marengo, on y voyait tout au plus une réserve préparée pour marcher en Allemagne.

Fort de ses deux armées jusqu'ici victorieuses, M. de Thugut se ménageait une aide nouvelle dans l'Angleterre, qu'il était en voie de convertir à ses projets italiens. La pensée de les contrarier, qui avait dirigé Nelson lors de la capitulation de Rome, n'avait pas été désapprouvée à Londres ; néanmoins, pendant l'hiver, elle avait cédé au sentiment plus puissant de l'animosité séculaire contre la France. Les propositions pacifiques du Premier Consul avaient été rejetées avec plus de raideur à Londres qu'à Vienne. Les ministres anglais, ne pouvant plus compter sur Paul I^er, retiré de la Coalition, reportaient tout leur espoir de concours sur l'alliance autrichienne. Pour la fortifier, ils étaient à la veille de lui sacrifier le Pape comme le roi de Sardaigne. Quant aux troupes napolitaines, sans se prêter à les faire renvoyer dans leur royaume, selon la demande de M. de Thugut, ils renonçaient à la protection qui leur avait été accordée avec Nelson. Par suite, si la cour de Naples, délaissée par l'Angleterre, n'avait pu compter que sur elle-même, l'opposition dont elle faisait étalage contre l'Autriche aurait paru singulièrement présomptueuse. Mais il lui restait le soutien des Russes ; et c'était bien eux que le roi Ferdinand avait désignés, quand dans sa lettre au Pape il avait parlé d'alliés avec qui il s'entendait. Une troupe russe était alors cantonnée à Naples, où elle servait de garantie à la fois contre un retour de la révolution et contre une agression étrangère. Par là, Paul I^er gardait un pied en Italie, tandis que sa diplomatie passait pour exciter à Berlin une rivalité toujours en éveil contre la maison d'Autriche. Aussi, quelque dur qu'il parût à M. de Thugut de supporter l'attitude arrogante des Napolitains, il lui semblait imprudent d'essayer de la réprimer, tant qu'une victoire sur les Français n'aurait pas mis l'Italie à son entière discrétion.

Son ressentiment contre le roi Ferdinand s'étendait aussi à Pie VII, qui, malgré des avis répétés, venait de chercher une aide ailleurs qu'en Autriche. Dans un premier mouvement : « Eh bien, avait dit brusquement M. de Thugut, puisque le Pape veut aller à Rome, qu'il y aille ! » Néanmoins, après cet accès de dépit qui cachait une menace, le ministre s'appliqua à gagner du temps et promit au nom de l'Empereur une réponse, ajournée pendant deux semaines. Enfin, dans la soirée du 12 mai, parut inopinément à Venise le marquis Ghisilieri, employé à la chancellerie aulique pour les affaires d'Italie. Cet agent se présentait comme porteur de la réponse impériale ; mais ce n'était pas par les termes insignifiants de cette lettre que la politique autrichienne devait se faire connaître; c'était par les discours, tantôt insinuants, tantôt comminatoires, que Ghisilieri était chargé de tenir autour de lui, pour ôter au Pape toute espérance sur les Légations et le détourner d'une prompte rentrée à Rome.

La question des Légations n'était alors entamée ouvertement que depuis peu de jours, Herzan ayant jusqu'ici préféré n'en point parler en termes précis. Maintenant qu'il n'y avait plus à se contenter d'allusions, Ghisilieri reprit et accentua l'entretien sur cette affaire. Il n'exigeait ni cession nouvelle, ni confirmation du traité de Tolentino. Le droit de conquête, justifié d'ailleurs par tant de sacrifices pour délivrer l'Italie des Français, était, selon lui, un titre suffisant de propriété. Mais on entendait à Vienne que ce titre ne fût pas contesté, soit directement par le Pape, soit par quelque puissance étrangère à laquelle il aurait recours. Il y allait de l'existence même du pouvoir temporel pour le Saint-Siège. Une pareille usurpation, avait répondu le Pape sans s'émouvoir, « est un ver rongeur ; l'Empereur ne voudra pas le garder dans ses habits, » et il avait répété avec simplicité et fermeté qu'il était obligé en conscience de réclamer une complète restitution; que du reste il n'adresserait ses sollicitations qu'à l'Empereur et ne tarderait pas à les lui renouveler.

Sur la venue du Pape à Rome, Ghisilieri avait pour instruc-

tion d'être moins net et de se ménager au besoin un compromis. Pie VII pourrait quitter Venise, où son séjour ne pouvait se prolonger sans inconvénient, à la condition toutefois de se rendre dans une ville tenue par une garnison autrichienne, dans Ancône, par exemple. Or, c'était à Rome que Pie VII était décidé à s'établir dès à présent. Comme raison principale, Consalvi se retranchait sur l'annonce qu'il venait de faire à cet égard au roi Ferdinand, et attribuait à ce simple avis la portée d'un véritable engagement. Le Pape fixait son départ au 2 juin, afin de se trouver au Vatican pour le 29, jour de la Saint-Pierre. Malgré son désir de traverser les Légations, en passant par son ancien diocèse d'Imola, il se disait prêt à prendre la voie de mer. Une fois à Rome, il n'entendait aucunement se placer sous la dépendance des Napolitains ; et comme gage de ses intentions de neutralité, il proposait au roi Ferdinand qu'une évacuation totale fût convenue et exécutée le même jour par les troupes napolitaines et autrichiennes. Toutes ces résolutions, combinées par Consalvi, avaient à lutter, chez Ghilisieri, contre une finesse plus sûre d'elle-même parce qu'elle s'appuyait sur la force. Le marquis admettait en principe le recul simultané des troupes des deux puissances, pourvu qu'il ne fût pas appliqué aux Légations, dont la réunion à l'Autriche était désormais irrévocable ; puis, pressé de questions par Consalvi, il laissait entrevoir que, sur le surplus de l'État romain occupé par les Autrichiens, le gouvernement civil pourrait, selon les cas, être remis par avance aux autorités pontificales. Au fond, il savait qu'en réservant les Légations, il paralysait toute possibilité d'accord sur une évacuation commune et simultanée. Il savait aussi qu'il aurait les moyens de retenir le Pape après le débarquement et de l'empêcher de continuer vers Rome, tant que l'ordre de l'en tenir éloigné serait maintenu par la cour de Vienne. Avec cette arrière-pensée, il consentit à faire préparer le voyage par l'Adriatique. Une vieille frégate, *la Bellone,* reléguée dans l'arsenal de Venise comme à bout de service, fut destinée à la traversée.

Pendant que le gréement du navire se poursuivait avec une

lenteur calculée, les premières rumeurs de l'apparition soudaine de Bonaparte dans la plaine lombarde commençaient à remuer les esprits. Le 2 juin, le duc de Parme, venu pour féliciter Pie VII, retournait précipitamment à Plaisance; le 5, on apprenait que les Français étaient entrés dans Pavie, tandis que Moreau, après quelques succès, s'avançait au cœur de l'Allemagne. L'agitation gagnait l'entourage du Pape, et quelque hésitation s'y faisait jour. Le péril d'un voyage à travers l'Italie centrale était vivement représenté par Herzan et Ghisilieri, qui, troublés eux-mêmes, s'efforçaient, avec ce nouvel argument, de retarder le départ du Pape, comme M. de Thugut ne cessait de le prescrire. Un avis individuel fut alors demandé à ceux des cardinaux qui n'avaient pas encore quitté Venise, bien que jusqu'ici ils n'eussent pas été consultés. Ils estimèrent, pour la plupart, que le Pape ne devait plus attendre pour se rendre à Rome. Ce sentiment était au fond celui de Pie VII, qui cependant, par prudence, fit adresser au ministre du Portugal à Livourne, la prière secrète qu'un bâtiment portugais ou un vaisseau de la flotte anglaise ou russe prît station à Civita-Vecchia, pour lui préparer un moyen assuré de retraite.

Le 6 juin, il fit partir la lettre annoncée pour l'Empereur, où il insistait sur la demande des Légations, et, tout entier aux autres devoirs de son pontificat, monta à bord de *la Bellone.* Les cardinaux Borgia, Caprara, Pignatelli, Braschi et Joseph Doria, quelques prélats et monsignor Consalvi composaient sa suite. Il était accompagné par le marquis Ghisilieri, qui essayait de dissimuler son autorité et sa surveillance. Les récits alarmants, vrais et faux, continuaient à affluer de la Lombardie, et ne pouvaient compenser l'avis certain de la reddition de Gênes, prévue depuis longtemps et trop tardive pour diminuer une inquiétude aussi grandissante. Tous ces bruits se croisaient à chaque instant sur *la Bellone,* que des vents contraires retinrent au port jusqu'au 11 juin. L'entrée des Français à Plaisance fut la dernière nouvelle qui rejoignit en mer la vieille frégate, déjà sous voiles. C'était dès lors la crainte du progrès constant de l'armée française qui était au fond de tous

les soucis, de tous les projets d'avenir ; de nouveau le nom de Bonaparte avait retenti en Italie et y dominait les événements.

II

Après l'étonnante traversée des Alpes, le plan militaire du Premier Consul le conduisait sur la ligne de retraite des Autrichiens, dans la ville de Milan, qui fut occupée le 2 juin. Sans attendre qu'une bataille prochaine eût décidé du sort des Italiens, il parut à propos de commencer à calmer leurs défiances. Le Directoire avait fait du Milanais, transformé dès 1796 en République cisalpine, un modèle d'État révolutionnaire, auquel il avait adapté, en les créant, les autres républiques italiennes : sous cette influence, Milan était devenu un foyer de propagande, d'où se répandaient les idées d'anarchie et d'impiété. C'était dans cette même ville que Bonaparte, dès son arrivée, entendait rompre ouvertement avec des pratiques qui avaient dénaturé son œuvre de Campo-Formio, et prouver qu'il apportait en Italie l'esprit réparateur, appliqué déjà en France à toutes les parties du gouvernement.

Sa politique, éclairée par une longue expérience des Italiens, lui conseillait de rassurer aussitôt les intérêts religieux, qui, ranimés et revivifiés pendant une période finissante de réaction, n'étaient que plus prompts à s'alarmer. Il envoya près de l'archevêque, qui, trop compromis avec l'Autriche, n'osa encore quitter son refuge de Vérone. Dès le 3, il fit chanter le *Te Deum* dans la cathédrale, et déclarer par les autorités provisoires de la ville que la religion serait libre et protégée, comme en 1797, lorsqu'il avait organisé la Cisalpine. Lui-même réunit le clergé de Milan avec plusieurs évêques du pays, et, avant de leur demander le serment, leur adressa une allocution où les pensées se pressent avec autant de vigueur que de singularité : « J'ai dit aux patriotes : laissez vos prêtres dire la messe. Le peuple est souverain ; s'il veut sa religion, respectez sa volonté. A vous, je vous dis : les amis naturels de l'Italie sont les Français. Que pouvez-vous attendre des protestants, des grecs, des musulmans qu'on vous a envoyés ? Les Français, au contraire,

sont de la même religion que vous. Nous avons bien eu quelques disputes ensemble; mais tout cela se raccommode et s'arrange. » Ces paroles frappèrent vivement l'assistance. Chacun voulut les répéter ou s'en servir : il en circula bientôt un texte, allongé et en partie fabriqué, qui fut connu de toute l'Europe et dont Fouché essaya vainement d'arrêter la reproduction en France. Mais, si le langage de Bonaparte pouvait être forcé dans ses nuances, il était impossible de se méprendre sur la couleur évidente du discours. Le 5 juin, le vicaire général de Milan se déclarait autorisé à prendre acte de ces bonnes dispositions du Premier Consul; et une proclamation aux Cisalpins annonçait le rétablissement de leur république, « sur les bases fixes de la religion, de la liberté, de l'égalité et du bon ordre ».

Quelques jours encore, et, le 14 juin, la victoire réalisait et dépassait ces promesses. Le choc avait eu lieu à Marengo, entre M. de Mélas, qui avait eu l'inspiration inattendue de rassembler ses forces, et Bonaparte, qui pour manœuvrer venait de diviser momentanément les siennes. Livrée par des armées peu nombreuses, la bataille, d'abord perdue et regagnée à la dernière heure, fut aussi extraordinaire par ses effets que le passage des Alpes qui l'avait préparée. L'ascendant du vainqueur, la secousse et la confusion du vaincu firent peut-être plus, le lendemain, que n'avait fait la veille le courage de cette armée incomplète de Dijon, formée en partie de conscrits, sans canons et presque sans cavaliers. Au milieu du trouble de la défaite, M. de Mélas signa le 21 la convention d'Alexandrie telle qu'elle lui fut dictée. Bonaparte n'eut garde d'en exagérer les clauses. Trop prudent pour pousser l'ennemi au désespoir et prolonger les chances encore périlleuses de la guerre en Italie, il s'appliqua seulement à réduire les Autrichiens à la possession des territoires qui pourraient bientôt leur être abandonnés par un traité de paix.

D'après les articles de la trêve, les troupes impériales devaient se retirer dans le Vénitien, et être couvertes à l'ouest par le Mincio, au midi par le cours du Pô, en suivant la branche principale jusqu'à la mer. Elles conservaient Mantoue,

alors la mieux défendue des places italiennes. Il leur était interdit de franchir le Pô, la seule forteresse de Ferrare leur étant laissée sur la rive droite du fleuve, mais sans la contrée avoisinante. Les Français se réservaient tout le surplus de la haute Italie. Quant aux Légations du Saint-Siège, si l'on excepte la ville de Ferrare, le texte de la convention n'en parlait pas. Toutefois, le général de Mélas ayant insisté pour maintenir quelques troupes au delà de ces provinces, dans la marche d'Ancône et en Toscane, le Premier Consul avait cédé à cette prétention, plus politique que militaire. Il s'inquiétait peu de ces détachements, trop éloignés du gros de l'armée autrichienne pour coopérer sérieusement avec elle; même il ne voyait pas avec déplaisir se continuer à titre précaire l'occupation d'Ancône, qui, depuis plusieurs mois, entretenait contre la cour de Vienne la jalousie des Napolitains et surtout les griefs invétérés de Paul Ier.

A l'exception de ce port isolé, les Autrichiens se trouvaient resserrés par l'armistice à peu près dans les limites qui leur avaient été assignées par le traité de Campo-Formio. C'était toujours cet acte, déchiré par la guerre, qui dans la pensée de Bonaparte devait servir de base au règlement des affaires italiennes. La proposition de le faire revivre avait été repoussée au mois de février : le vainqueur de Marengo, fort de son nouvel ascendant, était décidé à répéter cette offre à l'Empereur. Avant de lui adresser cette lettre, le jour de son retour à Milan, il se pressait de découvrir ses volontés même aux Italiens, et déclarait publiquement que l'Empereur, « du fond de son palais, ne pouvait gouverner les peuples de la Romagne et des rives de l'Adda ». Comme en 1797, il prétendait l'exclure des riches contrées du Milanais et des Légations.

Il ne s'attarda pas à Milan : sa présence était indispensable en France, où son gouvernement, encore mal assis, s'ébranlait quand il n'était pas soutenu par son activité personnelle. Ainsi la nouvelle de la perte de Gênes, précédant un peu celle de la victoire de Marengo, venait de provoquer un conciliabule, où la question de sa succession avait été agitée. Une semaine lui

suffit pour donner une organisation provisoire aux pays de la haute Italie, et un chef à l'armée qu'il se disposait à quitter. Il remit à Masséna, plus par nécessité que par confiance, un commandement destiné d'abord à Desaix qui venait d'être frappé à la tête de ses troupes. D'autre part, il ne modifia pas dans le nord de l'Italie la division traditionnelle en trois États, ceux du Piémont, de la Ligurie, de la Cisalpine, que le système de Campo-Formio et même la politique incohérente du Directoire avaient successivement respectée. Il établit dans chacun d'eux un ministre extraordinaire qui, tout en pourvoyant aux besoins journaliers de l'armée, devait maintenir les Italiens sous une dépendance, justifiée par une guerre simplement suspendue, et les incliner dans le sens que la diplomatie française se réservait de déterminer.

Les choses ainsi réglées, sans qu'aucune décision définitive sur la destinée de ces pays, et surtout sur leurs limites, pût contrarier une négociation avec l'Autriche, le Premier Consul fit partir la lettre pour l'Empereur. Datée fictivement du champ de bataille de Marengo, elle avait été réellement écrite après un entretien prolongé avec M. de Saint-Julien, officier autrichien, qui s'entremit pour la porter à Vienne. De l'aveu même de Bonaparte, elle sortait des formes ordinaires. Écrite sur le ton vivant de la conversation, elle se terminait par la proposition d'un envoi secret ou public de négociateurs, chargés « d'expliquer les articles du traité de Campo-Formio que l'expérience aurait montré devoir l'être ».

Dans la hâte du retour, il quitta Milan le 25 juin au matin, et s'arrêta à Verceil. La soirée qu'il y passa allait être consacrée à l'un des plus grands intérêts de la France, à une entente avec la Papauté pour le rétablissement de la paix religieuse et du culte national.

Avant d'entrer en campagne, le désir de cet accord avait à plusieurs reprises dirigé sur Venise l'attention du Premier Consul. Aucune influence ne pouvait lui appartenir dans le conclave; de même aucun renseignement précis ne lui parvenait sur des manœuvres, qui étaient évidentes puisque les

semaines s'écoulaient sans résultat. Ne devait-on pas supposer qu'elles étaient dues au baron de Thugut, qu'on savait porté à sacrifier sans scrupule la cause de l'Église aux visées de la suprématie impériale? En prévision d'un choix qui ferait du Pape un adversaire politique et peut-être religieux de la France, Talleyrand conseillait de faire à l'avance des réserves sur la validité d'une élection, dépourvue en apparence de toute liberté. Le 17 février, il s'était ouvert à l'ambassadeur espagnol à Paris. Il s'était étendu devant lui avec insistance sur le rôle du roi d'Espagne, qui, disait-il, pour sa propre dignité et pour celle de la République française son alliée, avait le devoir de se refuser à reconnaître un Pape qui adhérerait à la Coalition. Cette invitation n'avait pas été écoutée par la cour de Madrid, où cependant on ne se piquait guère de déférence envers le Saint-Siège; elle était tombée d'elle-même le jour où le nom de Pie VII était sorti des scrutins du conclave. Tandis que Talleyrand se voyait obligé de renfermer une rancune qui, tantôt déguisée et tantôt déclarée, allait désormais inspirer sa conduite envers la cour de Rome, Bonaparte présageait bien du choix d'un pontife dont la sage prudence lui était apparue pendant et après les campagnes d'Italie, et dont les vertus apostoliques lui furent bientôt confirmées de divers côtés.

Décidé à essayer avec lui un accommodement qu'il jugeait inévitable, il avait promptement trouvé un intermédiaire. Ce devait être un gentilhomme espagnol, M. de Labrador, qui, pendant l'été de 1799, avait été chargé de soutenir certaines prétentions ecclésiastiques de sa cour, et, pour remplir cette mission confidentielle, s'était fait autoriser par les Directeurs à rejoindre Pie VI à Valence. Depuis la mort du malheureux captif, il s'était retiré à Paris, où il venait d'être désigné pour se rendre à Venise en qualité d'ambassadeur d'Espagne auprès du Saint-Siège. Il était convenu que Talleyrand l'emploierait à de premières ouvertures avec le nouveau Pape, si les chances de la guerre en Italie tournaient contre les Autrichiens. En attendant un plan précis et détaillé, que le Premier Consul se réservait de fixer en personne, Talleyrand venait d'esquisser

ce qu'il savait des idées générales du maître, en y mêlant un peu des siennes. Du côté de la République, la reconnaissance de la souveraineté temporelle du Pape et de sa suprématie spirituelle; le maintien du clergé catholique et romain, avec « toute la latitude de tolérance qui était nécessaire à son organisation sans compromettre celle de l'État »; l'abolition de toute espèce de serment. Du côté de la Papauté, l'exhortation adressée à l'ancien clergé d'obéir au gouvernement, de se prêter à des « vues de modération et de concorde » envers les prêtres assermentés; « l'approbation de toutes les lois fiscales et politiques que l'Assemblée nationale avait portées sur le clergé, en exceptant seulement la partie de ses dispositions pénales auxquelles la modération et la justice du nouveau gouvernement venaient de mettre un terme »; phrase ambiguë, qui s'appliquait sans doute à la suppression des biens et des privilèges de l'église de France, mais pouvait s'entendre aussi de la Constitution civile du clergé, que les propositions précédentes n'excluaient pas avec assez de clarté. Ce vague aperçu, où d'ailleurs un point essentiel, le renouvellement de l'épiscopat, n'était même pas indiqué, ne pouvait être qu'un simple témoignage de l'esprit de conciliation qui animait le gouvernement français. Talleyrand affectait de croire que le Saint-Père le jugerait engageant, et n'hésiterait pas à y répondre sur un ton semblable, quoique la mention des décrets de l'Assemblée constituante fût de nature à soulever des doutes à Rome et à y faire craindre des arrière-pensées.

Depuis, et à la veille de partir, Bonaparte avait rétabli l'université de Pavie, cette institution fameuse qui, créée selon les idées réformatrices de Joseph II, venait d'être fermée par M. de Thugut comme abritant un enseignement un peu libre en matière de gouvernement. Mais cette réouverture d'une école, destinée encore à combattre la doctrine ultramontaine, ne déplaisait pas à une partie notable du clergé cisalpin, qui montrait de ce côté une certaine indépendance; et tout en prouvant qu'au besoin le Premier Consul serait prêt à appuyer les

maximes gallicanes, elle n'affaiblissait pas l'hommage public qu'il venait de rendre à la religion catholique.

La vive impression répandue par la cérémonie de Milan avait précédé Bonaparte à Verceil, quand il s'y arrêta le 25 juin. Il s'était ménagé la soirée, pour entretenir de son projet d'entente avec la Papauté l'évêque de la ville, le vieux cardinal de Martiniana. Déjà, trois semaines plus tôt, il l'avait vu revenant du conclave, et, après l'avoir interrogé sur le caractère et les intentions du nouveau Pape, avait soulevé un coin du voile dont il enveloppait ses desseins religieux. L'idée lui était alors venue de les découvrir en entier devant ce confident improvisé, au cas où le succès de ses armes les rendrait praticables, et de le choisir comme un interprète, plus compétent et plus agréable à Pie VII que ne pouvait l'être M. de Labrador. On doit croire qu'à partir de ce moment, il avait repris ses réflexions silencieuses sur les moyens de rétablir le culte en France; que pendant les intervalles, probablement assez courts, où sa pensée n'était pas occupée par les mouvements de l'armée et l'organisation des États italiens, il avait éclairci, remanié et fixé le plan religieux que, prêt à quitter Paris, il avait indiqué à la hâte devant Talleyrand. Avec cette pénétration nette et pratique, qui était une de ses grandes qualités, il avait réduit à un petit nombre les points essentiels d'une négociation avec le Saint-Siège : l'extinction du schisme; le renouvellement complet du corps des évêques, dont le traitement serait rendu possible par une diminution du nombre des diocèses; la confirmation des ventes nationales des biens d'Église. Ces propositions, brèves et simples, contenaient tout le futur concordat; elles étaient tracées d'une main si sûre, que, malgré de longs mois de discussions et d'incidents, elles devaient être constamment reproduites et maintenues, jusqu'au jour où elles finiraient par prévaloir. Bonaparte savait donc clairement où il tendait, il était maître de son sujet, quand, rendant la visite qu'il venait de recevoir du cardinal de Martiniana, il exposa son plan devant lui, avec cette parole ferme et convaincante qui ne laissait jour ni aux objections ni à d'inutiles généralités.

Le vieux cardinal, surpris, puis persuadé et entraîné, s'était borné à quelques questions, auxquelles il fut aisément répondu. L'entretien fit alors digression sur le roi de Sardaigne, dont la cause trouva dans le prélat un serviteur fidèle et un défenseur dévoué. Si Bonaparte avait été certain alors de plier le souverain détrôné au système de vasselage qu'il avait cherché à lui imposer en 1797, peut-être n'aurait-il pas été éloigné de replacer le Piémont sous cette autorité nominale, qui ne l'aurait pas empêché de gouverner le pays à son gré. Mais, instruit du ressentiment notoire de Charles-Emmanuel contre la République française, il ne voulut prendre aucun engagement et, pour toute réponse, se montra disposé à quelques pourparlers, à condition qu'ils se tiendraient à Paris.

Cet avertissement devait être transmis par le cardinal, qui en même temps accepta avec une confiance empressée l'honneur d'être intermédiaire dans la négociation religieuse. Trop âgé pour entreprendre un voyage au milieu des chaleurs de l'été, il dut se contenter de lettres qui devaient être présentées au roi et au Pape par son neveu, le comte Alciati. Il obtint aussitôt de faire venir ce jeune officier et de lui faire entendre, en présence du Premier Consul, le résumé des idées principales qui venaient d'être énoncées. Un courrier français fut laissé à Verceil pour attendre les réponses et les rapporter sans délai. Le lendemain matin, pendant que Bonaparte traversait Turin et hâtait sa course vers Paris, le comte Alciati partait pour rejoindre les deux souverains, qu'on savait l'un et l'autre sur le chemin de Rome.

La lettre adressée à Pie VII n'était pas seulement un point de départ pour une négociation dont le vieux cardinal se félicitait d'être chargé, elle avait la valeur d'un programme, elle renfermait un exposé complet, qu'il resterait uniquement à développer. Par endroits elle reflétait même les vivacités de la pensée et les saillies du langage de Bonaparte. « Ses intentions, disait le prélat, m'ont paru décidément sincères ; j'en juge par les demandes dont il a daigné m'instruire ; par sa promesse, en cas de succès, de s'employer de tout son pouvoir

pour que le Saint-Siège recouvre tous ses États. Il désirerait faire table rase de l'église gallicane. Les évêques qui ont émigré ne peuvent plus, selon lui, convenir à la France, puisque, pour la plupart, ils sont réputés avoir décampé, non par le zèle pur de la religion, mais par des vues et des intérêts temporels. Quant aux évêques intrus, il ne veut même pas en entendre parler. Il lui paraît que les nouveaux évêques doivent être choisis par l'autorité qui exercera la souveraineté dans la nation, et qu'ils doivent être institués canoniquement, en recevant du Saint-Siège leur mission et des bulles. En outre, comme, pendant tant d'années de révolution, il s'est fait une aliénation totale des biens possédés par l'église gallicane, comme les revendiquer serait absolument impossible et jetterait la nation entière dans de nouveaux bouleversements, il croit nécessaire, pour ne pas surcharger la nation, que le nombre des évêques soit réduit le plus possible, et qu'en attendant une dotation des diocèses en biens-fonds, ces évêques reçoivent une congrue provisoire, imputée sur les finances nationales, de deux mille à deux mille cinq cents écus romains, c'est-à-dire de dix à onze mille livres de France. De cette manière, il semble que la France ne sera plus exposée au spectacle douloureux, que donnait une bonne partie de ses évêques en faisant leur résidence à Paris, et qu'il en résultera un grand avantage pour cette église. Voici, Saint-Père, expliquée avec simplicité, l'idée générale du Premier Consul pour la réconciliation de la France avec le chef visible de l'Église universelle. Il n'a pas été parlé des autres objets, comme étant de moindre conséquence et comme dépendant de ceux qui précèdent. Ils peuvent s'arranger avec toute facilité, si l'on s'entend sur les premiers. »

III

Il y avait alors huit jours que Pie VII avait été débarqué à Pesaro, à l'extrémité de la Romagne, après une navigation pénible, ralentie par des vents contraires qui avaient poussé la frégate sur la côte d'Istrie. Obligé d'aborder en canot dans un

port sans profondeur, le Saint-Père avait été accueilli par sa famille, par Antonelli et d'autres cardinaux ; il avait reçu les honneurs d'usage que le commandant autrichien d'Ancône, le général Mylius, avait ordre de ne pas refuser.

A Pesaro recommençaient les soucis de la politique. Un courrier s'y trouvait dans l'attente avec une lettre du roi de Naples. Ce prince, en réponse aux dernières propositions du Pape, ne faisait pas difficulté de lui remettre aussitôt l'autorité civile, se réservant la militaire ; mais, plus décidé que jamais à ne pas retirer ses forces avant que les Autrichiens eussent abandonné « les États de l'Église et surtout Ancône », il rejetait bien loin une évacuation faite de part et d'autre à la même heure. Ce refus d'une entente avec l'Autriche déconcerta visiblement Consalvi ; il servit de nouveau thème à Ghisilieri, qui redoubla ses insinuations contre les Napolitains, et ses instances, parfois menaçantes et irritées, pour amener le Pape à résider dans la Marche, sous la tutelle impériale. Comme Consalvi ne cessait d'objecter les engagements et les scrupules insurmontables de son maître : « Puisqu'il le veut, s'écria vivement Ghisilieri, il n'entrera dans Rome qu'avec une escorte autrichienne. »

Cependant Pie VII, un peu ému par la crainte de devenir l'auteur et le témoin d'un conflit armé entre les deux souverains ses protecteurs, s'acheminait à petites journées, visitant les églises et se prêtant à ces premiers hommages qui sont toujours les plus sensibles. Il longeait le rivage à travers les petits ports de Fano et de Sinigaglia, où, par une conséquence bizarre de la dernière campagne, il était salué par des soldats russes, restés campés à côté des Autrichiens. Quelques semaines plus tôt, il aurait rencontré auprès d'eux des marins turcs, employés aussi à l'attaque d'Ancône. Le 21 juin, ayant atteint cette ville, sa voiture fut dételée et traînée en triomphe jusqu'au palais épiscopal. Il y était à peine entré, que Ghisilieri, qui avait devancé le cortège grossissant de la foule, reparut le visage bouleversé. Il racontait avec agitation que la bataille de Marengo était perdue par M. de Mélas, que le nord de l'Italie était livré par

une trêve à l'armée française. Il eut alors la franchise de se reprocher la vivacité de quelques propos, si vite démentis par les faits; mais Pie VII et ses conseillers ne songeaient guère à prendre avantage contre lui de ces événements, dont ils ne pouvaient encore ni mesurer les suites, ni démêler et discerner le sens obscur.

Cette incertitude, dont le Pape souffrait dans sa santé, le suivit à Loreto, où il s'arrêta pour prier dans le sanctuaire célèbre, qui, bien que dépouillé et dénudé, attirait toujours la piété des fidèles. Il était encore à Loreto le 25 juin, lorsque lui parvint l'avis que la remise du gouvernement civil de Rome avait été effectuée par le général Naselli entre les mains du doyen Albani et de deux autres cardinaux, délégués de Venise pour cette formalité. Qu'allaient faire les Autrichiens? Ghisilieri, jusqu'alors mystérieux, sortit de cette réserve, en apprenant de Consalvi l'exemple donné par les Napolitains. Entraîné par le poids irrésistible des revers, il n'essayait plus d'arrêter le Pape, qui continuait à s'approcher de Rome; encore moins pensait-il à ajourner le moment où, selon une sorte de promesse antérieure, le pays, gardé jusqu'alors par les Autrichiens entre Pesaro et la campagne romaine, rentrerait sous l'administration civile du Saint-Siège. Il n'exceptait que les trois Légations, sur lesquelles, dans le silence de l'armistice, il jugeait que sa cour conservait ses prétentions de propriété. Les déclarations des commissaires impériaux à Ancône et à Perouse, et un édit de Consalvi du 25 juin, complétèrent la série des actes officiels qui rendaient à la Papauté la part administrative de l'autorité sur ses sujets. Après deux années d'expulsion, elle ne rentrait dans ses États qu'avec une souveraineté amoindrie et précaire, puisque les Légations restaient en dehors, et qu'Autrichiens et Napolitains demeuraient encore en armes à leurs postes, les premiers jusqu'au terme de la trêve, les autres dans l'attente des événements.

L'itinéraire de Pie VII étant devenu public, les préparatifs s'improvisaient partout sur la route. A Recanati, une princesse autrichienne, l'archiduchesse Marie-Anne, s'était présentée à

la bénédiction du Saint-Père. A Foligno, ce furent le roi et la reine de Sardaigne qui vinrent chercher près de lui de pieuses consolations à leurs infortunes. Ils avaient quitté précipitamment Florence le 10 juin, sur le bruit de la présence des Français à Plaisance, avaient couru toute la nuit, puis, ralentissant leur marche vers Rome, venaient de faire halte pour se rencontrer avec le Pape. Ils le suivirent ensuite à une distance discrète, furent rejoints à Terni par le comte Alciati, dont ils apprirent la mission, et, après avoir pris entre ses mains connaissance de la lettre si importante du cardinal de Martiniana, arrivèrent à Rome le 5 juillet.

Le soir du 3, Pie VII avait fait son entrée dans la capitale du monde chrétien. Le général Naselli le reçut avec convenance et ne mit aucune entrave aux réjouissances de la foule et aux hommages de la noblesse. Le peuple, las des désordres impies et ruineux de la république romaine, las aussi de la conquête des Napolitains qui ne semblait guère moins oppressive, respirait en voyant reparaître un gouvernement qu'une dure expérience l'instruisait enfin à apprécier. Ses vieilles doléances s'étaient singulièrement affaiblies au milieu des vexations et des charges dont il était accablé depuis deux ans. Mais le système antérieur de l'administration ne pouvait être rétabli tout d'une pièce ; et ce n'était pas seulement parce que tout ce qui regardait le militaire et la police était réservé par des généraux étrangers, c'était surtout faute d'un personnel en mesure de pourvoir à l'ensemble des services publics. On sait qu'à la cour de Rome toutes les magistratures sont confiées à des « prélats », qui portent un costume ecclésiastique sans se livrer au ministère des âmes et n'empruntent à l'Église que son esprit de gouvernement. Pendant la tourmente révolutionnaire, les prélats s'étaient dispersés et même en grand nombre avaient renoncé à leur état. Comme on pouvait espérer de leur côté bien des retours, Consalvi laissa subsister pour le moment ce qu'il pouvait conserver de l'organisation imposée par les Napolitains à Rome, par les Autrichiens à Perouse et Ancône. Une idée plus politique encore lui fit mettre à l'étude quelques réformes, propres

à rajeunir les branches vieillies de la monarchie pontificale. Cet examen fut confié à une congrégation spéciale, qui devait en principe préparer le rétablissement de l'ancien ordre de choses. Trois autres congrégations, également temporaires, durent s'occuper des rapports avec les autorités provisoires, de l'économie renouvelée de la maison du Pape, de la question si épineuse des biens aliénés comme nationaux par la république romaine.

Ce fut au milieu de ces soins du début que Pie VII reçut la lettre l'informant des intentions religieuses de Bonaparte. Il se les fit répéter par le comte Alciati, dont il recueillit avant tout l'assurance que la volonté du général était spontanée et sa sincérité entière. Les premiers sentiments du Pape furent semblables à ceux du cardinal de Martiniana à Verceil : il écoutait et lisait avec autant de contentement que de surprise. Rien dans la lettre ne contestait les jugements infaillibles de Pie VI contre le schisme, ni les droits du Saint-Siège sur l'église de France : il ne s'y révélait aucune de ces exigences contraires à la doctrine qui pouvaient, comme en 1796, lors de la mission de Pieracchi, mettre un obstacle insurmontable à de premiers pourparlers. Comment dès lors le Pape n'aurait-il pas cédé au désir d'inaugurer ses travaux apostoliques par un grand ouvrage, le principal peut-être de son pontificat ? Cette occasion inespérée venait s'ajouter à la consolation qu'il goûtait en ce moment, lorsque, après tant de déboires, il se voyait enfin dans le centre de son autorité sur ses sujets, comme sur les fidèles du monde catholique. Pour adhérer aux avances de Bonaparte, l'hésitation ne semblait pas possible. L'évidence était telle, que le Pape crut pouvoir se fier à la droiture de son propre jugement, confirmée aussitôt par son entourage le plus proche. Si la congrégation pour les affaires ecclésiastiques avait été en activité, peut-être lui aurait-il demandé un avis. A défaut de ce rouage brisé, dont le rétablissement devenait nécessaire, il ne consulta pas les cardinaux, qui arrivaient successivement à Rome, et dont la réunion n'aurait pas encore formé plus du tiers du Sacré Collège. Il y avait d'ailleurs

urgence à faire partir la réponse qu'un courrier français attendait à Verceil.

Cette lettre toute personnelle du Pape était prête deux jours après la visite du comte Alciati. Bien qu'écrite avec l'accent de la satisfaction et de la confiance, elle restait prudente et mesurée. « La connaissance, était-il dit, que vous nous donnez des idées du Premier Consul sur quelques-uns des points à régler, semble apporter un espoir fondé que les choses pourront finir par s'arranger ; et ce qui nous le fait espérer plus encore, est la disposition où vous nous dites qu'est son esprit à cet égard. Cependant votre pénétration ne peut manquer d'apercevoir les difficultés que la chose offre par elle-même, et celles que l'application pourra présenter par la suite. » Le Pape agréait le cardinal comme intermédiaire ; il enverrait près de lui une personne de confiance pour l'assister dans la négociation et lui expliquer la pensée du Saint-Siège sur chacune des questions à discuter. « Vous ferez, ajoutait-il, connaître nos dispositions au Premier Consul, qui pourra ensuite vous manifester les siennes avec plus de précision, de détail et d'étendue. » Le nom du prélat désigné pour Verceil n'était pas indiqué par écrit ; mais le comte Alciati fut informé verbalement du choix de monsignor Spina, archevêque de Corinthe, qui joignait à un esprit éclairé et conciliant l'avantage d'avoir séjourné en France et même de n'être pas inconnu à Bonaparte.

Le témoignage que le cardinal de Martiniana rendait aussi de la bonne volonté du général envers les États du Saint-Siège, bien qu'elle fût subordonnée à la réussite de la négociation, n'avait pas été sans produire l'effet habilement calculé. Plus inattendu que le reste, cet espoir avait augmenté la joie si vivement sentie d'un accord annoncé sur le clergé de France. Par ces côtés rassurants et engageants, l'attitude de Bonaparte formait contraste avec la conduite de Ghisilieri, dont la raideur à réserver les Légations et à empêcher la retraite des troupes autrichiennes aussi longtemps qu'elle pouvait être retardée, avait fini par lasser même la patience du Saint-Père. Toute-

fois était-il possible, à ce moment, de prendre acte de la partie politique des propos de Bonaparte ? Si des vues temporelles avaient été mêlées à la négociation religieuse, ne lui auraient-elles pas prêté l'aspect d'un marché, avec prix convenu à l'avance ? Le silence sur toute affaire de territoire semblait une nécessité ; outre que la moindre allusion en ce sens aurait été taxée de violation des promesses récentes faites par le Souverain Pontife, qui venait de s'engager à ne solliciter que de l'Empereur seul la restitution du patrimoine du Saint-Siège. Par des raisons si claires, le temporel était complètement omis dans la lettre du Pape au cardinal.

En prenant sur lui de la rédiger, Pie VII n'avait pas cherché à s'isoler et à s'envelopper de mystère. Sa réponse ainsi que la démarche de Bonaparte reçurent au contraire, dans la ville, une publicité prompte et voulue. Elles furent expliquées en détail au général Naselli, puis au marquis Ghisilieri, moins bien disposé, enclin à la méfiance, mais avec qui il aurait été impossible d'éviter une communication directe. En peu de jours, l'affaire avait circulé et était connue de tous ceux qui pouvaient s'y intéresser. On savait que Bonaparte n'avait pas recommandé la discrétion ; que même dans son discours au clergé de Milan, dont la version amplifiée était déjà imprimée et répandue, il aurait dit : « Quand je pourrai m'aboucher avec le nouveau Pape, j'espère avoir le bonheur de lever tous les obstacles qui pourraient s'opposer encore à l'entière réconciliation de la France avec le chef de l'Église. » Puisqu'une ouverture si encourageante était devenue certaine par les propositions de Verceil, l'opinion à peu près unanime dans Rome fut qu'elle ne pouvait être rejetée, soit parce qu'elle devait garantir contre une nouvelle révolution apportée ou fomentée dans la ville par les Français, soit par la raison plus haute, que les préceptes évidents de l'Église commandaient de saisir toutes les occasions de remédier à des maux religieux.

Chez Charles-Emmanuel, les intentions volontairement vagues de Bonaparte, telles qu'elles étaient transmises de Verceil, avaient laissé une trace bien différente. En vain M. de

Saint-Marsan, indiqué pour représenter le roi à Paris, avait-il couru aussitôt à Rome, à l'appel du comte Alciati, pour essayer de faire entendre des conseils de sagesse. Ce prince, aigri par l'infortune, restait animé contre les Français d'une indignation que la politique également spoliatrice des Autrichiens n'avait pu détourner ni amoindrir. Quand il était en proie à un accès de cette mélancolie, sa raison semblait s'altérer avec sa santé; il se révoltait et s'abandonnait tour à tour; une indécision maladive le faisait tomber dans une sorte de duplicité. Il se confia au Saint-Père, qui le dissuada à grand'peine de repousser toute offre de négociation. Au lieu de répondre en personne à l'exemple du Pape, il fit écrire au Premier Consul par M. de Saint-Marsan un mémoire trahissant son humeur. La loyauté et la reconnaissance l'obligeaient, disait-il, à se concerter avec les cours alliées de Londres, de Pétersbourg et de Berlin. Il avait besoin de leur consentement pour entamer à Paris des pourparlers, qui, du reste, devraient seulement s'appliquer aux moyens de rendre l'indépendance à sa couronne, et à ses sujets du Piémont le repos dont ils étaient privés depuis tant d'années. Ce mémoire, si peu mesuré et si peu acceptable, était du 10 juillet; et bien que la lettre du Pape eût été ajournée pour recevoir la même date, il ne put être confié avec elle au comte Alciati et ne fut envoyé que plus tard.

Le 19, le comte était de retour à Verceil, et le cardinal de Martiniana se hâtait de faire partir le courrier français demeuré près de lui. Inquiet de l'attitude imprudente de Charles-Emmanuel, qui s'engageait séparément sur une voie dangereuse, il se borna en sa faveur à quelques recommandations émues. Sur l'affaire religieuse, au contraire, il retrouvait son empressement, ses espérances du premier jour. Il envoya une copie de la lettre qu'il recevait de Pie VII, et, se réjouissant de rencontrer à Rome et à Paris une confiance égale, « Je vous prie, disait-il au Premier Consul, de me faire passer, le plus tôt qu'il vous sera possible, votre plan d'arrangement et les bases sur lesquelles vous voulez qu'on l'établisse, afin que je puisse en conférer avec la personne que Sa Sainteté se propose d'envoyer

près de moi. » Déjà, j'ai communiqué « vos idées sur les points que nous avons commencé à discuter ensemble, touchant les évêques émigrés, les intrus, la réduction des évêchés, tout comme la fixation de leurs revenus ». Le Pape « compte sur l'équité de vos projets et la discrétion de vos demandes ».

---

## CHAPITRE IV

### LES LÉGATIONS PONTIFICALES. — LA CONGRÉGATION DES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES.

#### I

Le jour où, devant le cardinal de Martiniana, Bonaparte avait parlé de s'employer à la restitution des Etats de l'Église, il avait indiqué qu'en retour il attendait que ses propositions religieuses fussent adoptées à Rome. Au fond, l'offre de cette espèce de compensation n'était pas sa seule pensée. Il témoignait aussi par là, et sans crainte de l'avouer, que le pouvoir temporel lui paraissait la condition nécessaire du pouvoir spirituel du Saint-Siège. Comment, en effet, aurait-il pu discuter avec un Pape dépendant de l'Autriche, entraîné à Vienne ou gardé à vue en Italie par M. de Thugut? Une négociation dans le seul intérêt de la France pouvait-elle être entamée et conduite par le Pape en dehors du libre séjour du Quirinal? Et d'ailleurs, sous le simple rapport de la politique, à ne considérer que l'équilibre des États italiens, n'était-il pas préférable de voir Rome laissée au gouvernement séculaire de la Papauté, que livrée de nouveau aux désordres d'une république démagogique, ou aux convoitises en éveil des puissances voisines? Mais, sur l'étendue de la restitution promise, une équivoque s'était produite à Verceil. Il s'agissait

uniquement des territoires occupés alors par les Autrichiens et les Napolitains, non des trois Légations, qui, dans l'esprit de Bonaparte, ne faisaient plus partie des États pontificaux. Pour lui, le traité de Tolentino, qui les avait distraites, devait revivre au même titre que celui de Campo-Formio, et continuer à consacrer une séparation accomplie et maintenue depuis lors. Si, dans l'armistice d'Alexandrie, il avait omis de mentionner ces provinces, c'était surtout parce qu'il se regardait comme maître d'en disposer, selon le tour des événements et, s'il était possible, au gré de ses préférences.

Non seulement il s'était réservé ces possessions pour l'avenir, mais il n'avait pas perdu de temps pour y prendre pied. Lorsque, prêt à quitter l'Italie, il avait ordonné comme précaution militaire de garder au midi deux positions avancées, il avait désigné Bologne, qui tenait en respect la région des Légations, en même temps que Lucques, qui, sur l'autre versant des Apennins, interceptait la route de Florence à Gênes. L'occupation de Lucques, malveillante et à demi insurgée, ne se fit que le 8 juillet. Celle de Bologne eut lieu sans retard, dix jours plus tôt, au milieu du concours et des applaudissements de la foule. Les patriotes de la ville, redevenus nombreux, se montraient animés par une lettre de Bonaparte où ils affectaient de voir l'approbation de leurs nouvelles tendances; la garde nationale s'était réarmée; l'administration antérieure à la réaction de l'année précédente était rentrée spontanément en fonction; et toutes les autorités, civiles et militaires, s'étaient réunies pour assister à un *Te Deum*, cérémonie que l'exemple retentissant de la solennité de Milan avait remise en honneur, même parmi nos généraux. Dès le 8 juillet, le département du Reno fut rétabli, d'après des arrêtés du gouvernement cisalpin, qui se hâtait de maintenir de cette manière ses prétentions sur le Bolonais. Comme cette mesure restait provisoire, elle n'avait pas reçu l'assentiment formel du Premier Consul, dont elle semblait pouvoir encore se dispenser. Jusqu'ici en toute occasion, il était apparu que, parmi les habitants, sans excepter le clergé, l'autorité ponti-

ficale n'était ni populaire ni regrettée dans cette légation, la plus riche et la plus peuplée des trois provinces perdues par le Saint-Siège.

Le pays, n'étant pas épuisé, conservait assez de ressources pour que Masséna, embarrassé de faire vivre ses troupes, ne se soit pas contenté d'y poster le détachement ordonné par Bonaparte, et ait décidé d'y cantonner son aile droite. Il la mit sous le commandement du général Michaud et en forma deux divisions, dont une, forte de six mille cinq cents hommes, aux ordres du général Monnier, l'énergique défenseur d'Ancône, eut précisément en partage la ville et les environs de Bologne. Tout cet emplacement avait l'inconvénient d'être séparé du quartier général de l'armée par plusieurs journées de route : la prudence conseillait donc de ne pas élargir la distance. Mais, attiré par la légation voisine, celle de la Romagne, Monnier s'engagea sans ordre sur les chemins qui la traversaient, et son avant-garde, continuant vers le sud, s'approcha bientôt des limites de la Marche d'Ancône.

L'incursion souleva les réclamations des Autrichiens. Les plus vives furent naturellement celles de Mylius, qui, laissé dans la Marche en vertu de la convention d'Alexandrie, invoquait le droit de conserver, par la rive de l'Adriatique, une communication au nord avec Ferrare. Tout en essayant de retarder le progrès des Français par un lent repli de ses avant-postes, poussés jusqu'en Romagne, il n'avait encore pris d'autre mesure de résistance qu'une concentration de forces autour d'Ancône, lorsqu'il reçut une offre de concours des Napolitains. Leur chef, le général Naselli, inquiet d'apprendre à Rome que ses troupes n'étaient pas comprises dans l'armistice, qu'elles restaient à découvert contre une attaque des Français avançant en Romagne, n'avait cependant pas pris sur lui de se mettre en retraite; il était demeuré immobile en attendant des instructions. Les premières qui lui parvinrent de Palerme, vers le 14 juillet, lui enjoignaient de se préparer à la lutte, en se concertant avec Mylius pour un plan éventuel de défense commune. C'était d'après ces ordres que Naselli avait envoyé un

de ses officiers à Ancône, où l'appoint de ses troupes, faibles et mal équipées, sembla tenu en assez mince estime. Le seul soutien sur lequel Mylius affectait de compter se trouvait dans la Toscane, où une garnison autrichienne, semblable à celle de la Marche, avait été, comme on l'a vu, tolérée par l'armistice. Cette contrée, aux mœurs généralement molles et paisibles, était alors remuée par le général Sommariva, qui s'efforçait d'organiser une levée en masse, en incorporant dans des légions quelques milliers de Florentins, alertes pour la plupart à se dérober à ce mode de recrutement. Il réussissait mieux dans les montagnes du voisinage auprès des Arétins, ces rudes partisans qui, l'année précédente, avaient poursuivi et harcelé le départ des troupes françaises.

Malgré les démonstrations hostiles des commandants autrichiens de Florence et d'Ancône, les légations de Bologne et de la Romagne étaient devenues promptement des lieux de ravitaillement et de repos pour une partie de l'armée de Masséna. Il n'en était pas de même de la troisième légation, celle de Ferrare. Elle était trop rapprochée du quartier général autrichien, installé à Vérone, pour que les troupes françaises aient pu s'y répandre et s'y étendre. De ce côté, une simple brigade de cavalerie, formant avant-garde, ne dépassait pas la Mirandole. Le général Kellermann, qui la commandait, eut le tort de ne pas s'éclairer sur les raisons politiques du Premier Consul, qui, en souffrant des troupes autrichiennes dans la citadelle de Ferrare, avait voulu les exclure de la province environnant la ville. Il prêta l'oreille à des paroles insidieuses, se laissa circonvenir et, de sa propre autorité, convint de reconnaître aux Autrichiens la possession de la Polésine, qui formait le tiers le plus fertile de ce territoire, et d'admettre pour un autre tiers, situé également aux bouches du Pô, une neutralité qui réservait les visées ambitieuses de l'ennemi. La convention militaire, disposant ainsi en majeure partie de la légation du Ferrarais, fut signée le 7 juillet à Guastalla, sous la seule initiative de Kellermann. Masséna, averti trop tard, eut beau en contester la validité, l'acte avait reçu une exécu-

tion immédiate, et, tel quel, risquait d'embarrasser Bonaparte dans ses négociations avec l'Autriche.

Des pourparlers avec cette puissance étaient, en effet, à la veille d'être essayés à Paris. Bien que conduits promptement à une discussion générale, portant avant tout sur l'Italie et sur le sort si important des Légations, ils ne devaient pas prendre encore les caractères d'une négociation formelle : tout allait y être provisoire et même irrégulier.

En les entamant, M. de Thugut ne pensait pas alors à renoncer à la lutte. Comme conclusion à de laborieux entretiens avec l'ambassadeur anglais, il avait signé à Vienne, le 20 juin, un projet de traité qui obligeait l'Angleterre à lui fournir un subside, et sa cour à ne consentir à aucune paix séparée avant la fin de février prochain. Ainsi pourvu des moyens d'entretenir la guerre, il ne s'était pas laissé abattre par la nouvelle de Marengo, survenue peu de jours après; toutefois, dans la vue de préparer des renforts et d'arrêter sur le Danube la marche victorieuse de Moreau, il avait jugé nécessaire de faire prolonger et étendre partout l'armistice, conclu seulement pour l'Italie. Il avait espéré s'assurer ce double avantage, en se servant de M. de Saint-Julien, qui avait été interrogé en confidence par Bonaparte après Marengo. La mission de ce jeune officier devait se borner à une demande d'éclaircissements préliminaires, qui paraîtrait sans doute une entrée en matière et un début de négociation, suffisants pour justifier une suspension générale et indéfinie des hostilités. C'était avec cette arrière-pensée que l'Empereur répondait à l'invitation de reprendre et au besoin de reviser à Paris les conditions du traité de Campo-Formio. « M. de Saint-Julien, écrivait-il au Premier Consul, est chargé de mes instructions pour vous faire observer combien il est essentiel de n'en venir à des négociations publiques et d'apparat, propres à livrer prématurément tant de peuples à des espérances peut-être illusoires, qu'après avoir connu, d'une manière au moins générale, si les bases que vous voulez proposer pour la paix sont telles qu'on puisse obtenir ce but désirable. » Puis l'Empereur marquait clai-

rement son éloignement pour les clauses restrictives de Campo-Formio; il indiquait, avec moins de netteté, sa promesse récente de ne pas traiter en dehors des Anglais, ses alliés.

D'après les termes de cette lettre et les explications ajoutées par M. de Saint-Julien, lors de sa venue à Paris le 21 juillet, le Premier Consul et Talleyrand ne pouvaient se méprendre sur les intentions dilatoires du cabinet de Vienne. Au lieu de montrer aussitôt qu'ils n'étaient pas dupes, et de renvoyer l'officier autrichien avec un ultimatum, suivi d'une reprise rapide de la guerre, ils imaginèrent de le transformer en négociateur attitré, de profiter de son inexpérience des usages diplomatiques pour l'entraîner bien au delà des bornes de sa commission. On tint avec lui de véritables conférences en endormant ses scrupules; on affecta de le regarder comme muni de pouvoirs en flattant son amour-propre. C'était un artifice opposé à l'artifice de M. de Thugut, une sorte de double jeu où le Premier Consul trouvait de toute manière son intérêt. Car, si la cour de Vienne désavouait M. de Saint-Julien, elle ne resterait guère moins exposée à la méfiance des Anglais; si, au contraire, elle manquait à l'Angleterre en acceptant ce qui serait convenu à Paris, ce serait autant d'avance pour la préparation d'un traité que le Premier Consul souhaitait sincèrement faire aboutir.

Le protocole ouvert dans des circonstances où il n'aurait pas dû l'être, Talleyrand développa l'ensemble des demandes françaises. Il les fondait sur le traité de Campo-Formio, reproduit sans changements pour l'Allemagne, modéré pour l'Italie par la cession du Mantouan avec la limite du Mincio. Quant au sol si envié des Légations, il en refusait absolument l'abandon direct à l'Empereur. Tout au plus il se prêterait à un moyen terme, sorti des combinaisons secrètes de la diplomatie consulaire. Désireux de resserrer l'alliance avec la cour de Madrid, il pensait à agrandir l'Infant de Parme, en transférant à Florence ce jeune prince, allié à la famille royale d'Espagne. En échange le grand-duc de Toscane obtiendrait les Légations, qui passeraient de cette manière sous l'autorité,

demeurée égale, du même archiduc autrichien. Comme une offre aussi précise, adressée à l'Infant, aurait été prématurée, et comme, pour y donner suite, il importait de sonder au plus tôt ses intentions, un courrier fut envoyé sur-le-champ à Madrid pour proposer en sa faveur une augmentation de territoire, qui pour le moment restait indéterminée, mais qui pourrait servir d'équivalent et de prix pour divers sacrifices à réclamer de l'Espagne.

Après trois jours de discussions, aussi vives qu'incorrectes, l'affaire n'avait fait aucun progrès. M. de Saint-Julien, n'ayant reçu sur les vues de sa cour que les confidences nécessaires pour interroger et donner la réplique, se montrait singulièrement embarrassé de son rôle emprunté. Avec la certitude que M. de Thugut tenait ardemment aux Légations, il les réclamait sans cesse, mais ne pouvait apprécier si ce ministre se contenterait d'une combinaison qui lui céderait sur ce pays une simple domination d'influence, exercée par l'intermédiaire d'un archiduc et achetée par une entière renonciation à la Toscane. Le 26 juillet, il apprit de la bouche même de Bonaparte qu'il n'obtiendrait rien de plus sur l'article des Légations, et dès le lendemain fut mis en demeure de souscrire des préliminaires. Cette fois il eut conscience qu'il s'aventurait trop loin et fut sur le point de reculer. Il fallut que Talleyrand lui déclarât qu'un pareil refus serait le signal des hostilités les plus promptes, même en Allemagne, où Moreau, par imitation de ce qui s'était fait à Alexandrie, avait, de lui-même, consenti à une courte trêve à Parsdorf. M. de Saint-Julien, troublé, céda par la crainte de laisser échapper cette prolongation d'armistice qu'il avait pour mission principale de faire accepter; et, afin de mettre arrêt à la guerre, s'engagea et s'empêtra dans des conditions de paix. Puisqu'on était loin de s'entendre sur le tracé du territoire qui pourrait composer l'indemnité de l'Autriche en Italie, on dut se borner à en indiquer vaguement les dimensions. Tout contestables qu'ils étaient, ces étranges préliminaires furent ratifiés à l'avance par le Premier Consul. On convint qu'ils seraient portés à Vienne par M. de Saint-

Julien, qui, justement inquiet de ses imprudences, demandait à s'expliquer en personne avec son gouvernement. Il partit, accompagné par Duroc. Cet aide de camp devait recevoir la ratification impériale s'il parvenait à l'obtenir, ou sinon, par des propos adroitement semés sur le système de détente et de réparation inauguré par le Consulat, endormir les vieilles préventions à Vienne et y ranimer le parti de la paix.

Le Premier Consul, du reste, n'avait garde de se reposer sur une diplomatie aussi incertaine et, pour parer à toutes les éventualités, avait à plusieurs reprises fait partir l'ordre de se préparer à combattre. C'est ainsi que le 11 juillet, avant de savoir que l'Empereur se prêtait à des pourparlers, il avait commandé à Masséna de tout disposer pour dénoncer au premier signe l'armistice d'Alexandrie. Des instructions semblables avaient été répétées le 24, au milieu même des conférences qui se poursuivaient avec M. de Saint-Julien.

Avant de recevoir ce second avertissement, Masséna n'avait su montrer ni l'activité ni l'esprit d'organisation nécessaires pour solder et fortifier son armée, pour la mettre en posture d'être rassemblée vivement en cas de besoin. Au lieu de rapprocher son aile droite, disséminée jusqu'en Romagne, il perdait le temps à disputer sur cet emplacement avec l'état-major autrichien. A ces discussions, qu'une attitude ferme aurait sans doute évitées, s'ajoutait depuis peu un autre ennui, d'une nature plus délicate : il avait à répondre à une réclamation du Pape.

Cette plainte avait pour origine le caractère devenu ambigu de Pesaro, où les troupes de Monnier avaient pénétré le 20 juillet. Ce petit port n'avait pas été compris dans les cessions de Tolentino, parce que, situé en dehors de la Romagne, il dépendait alors du duché d'Urbin, qui avait été laissé au Saint-Siège. Mais il en avait été démembré pendant la république romaine, et réuni à la Cisalpine, ainsi que le fort San Leo et les bourgs intermédiaires. Pie VII, le regardant aujourd'hui comme rentré dans son duché d'Urbin, où, de l'aveu des Autrichiens, il exerçait déjà la souveraineté civile, craignait

de le voir incorporé de nouveau dans le département du Rubicon, si les Cisalpins reconstituaient dans la Romagne ce département, à la suite de celui du Reno, rétabli en fait dans le Bolonais. Sur l'avis que les Français étaient aux portes de Pesaro, un courrier pontifical avait été envoyé à leur rencontre, pour représenter que le Pape était possesseur légitime de la ville; que, d'autre part, il ne pouvait être traité en ennemi, d'après des propositions toutes récentes du Premier Consul pour un règlement amical des affaires religieuses de France. Lorsque le courrier parut devant Monnier : « Tout ça est Cisalpine, » dit le général en le regardant de travers et en déchirant le message. Cette scène, racontée aussitôt au Quirinal, y provoqua un trouble pénible. On put craindre que le projet des Français fût de restaurer la république à Rome, comme ils l'avaient fait à Milan. Dans cette éventualité, des instructions furent adressées au délégat pontifical, Mgor Vidoni, pour exciter la population à une résistance, qui aurait au moins la valeur d'une protestation. En même temps, le Saint-Père écrivait en secret à l'amiral anglais, en vue d'obtenir la station à Civita-Vecchia du navire déjà sollicité au mois de juin, et de se ménager un prompt moyen de se soustraire aux dangers de la révolution. Cette lettre était du 27 juillet : retardée seulement d'une journée, elle aurait peut-être été jugée inutile, l'arrivée dès le lendemain d'un courrier de la Romagne ayant annoncé que les Français étaient en petit nombre à Pesaro et n'y prenaient aucune disposition ostensible pour une marche en avant. Dès lors il parut que, pour mieux s'éclairer sur leurs projets réels, il était possible et même à propos de s'adresser à Masséna et de l'interroger directement.

Pendant que l'inquiétude du Pape diminuait du côté des Français, elle semblait s'augmenter du côté des Napolitains, qu'on voyait à Rome s'agiter comme s'ils voulaient préparer la guerre. Quand on avait su à Palerme qu'aucun article de la trêve d'Alexandrie ne protégeait le royaume contre une agression française, on ne s'était pas contenté des instructions envoyées à Naselli : on avait recouru en toute hâte à la diplo-

matie pour sortir d'un isolement si périlleux. Une aide avait été aussitôt demandée aux Anglais, dont une flotte croisait à portée dans la Méditerranée, et aussi aux Russes, qui avaient laissé un faible corps de troupes dans la ville de Naples. Mais un renfort russe, s'il était accordé, ne pourrait aborder que très tardivement. Quant à l'amiral anglais Keith, accompagné du général Abercromby, il était descendu à Livourne dans les premiers jours de juillet, après la nouvelle de Marengo, y avait tenu une conférence avec la reine des Deux-Siciles, Marie-Caroline, et lui avait déclaré que, faute d'autorisation, il ne pouvait lui être d'aucun secours. En repartant, il lui laissait le conseil de traiter au plus vite avec les Français. Ni la reine ni le roi son époux n'étaient alors d'humeur à se plier à une extrémité si humiliante. Ils avaient eu, chacun à part soi, la même pensée : celle de recourir à la cour de Vienne, de transformer en une entente militaire, étroite et efficace, une alliance restée jusqu'ici purement nominale. Pour se ménager cette dernière ressource, Marie-Caroline se flattait qu'à Vienne, au milieu de ses influences de famille, elle viendrait à bout des préventions de M. de Thugut, que la défaite avait peut-être rendu plus abordable. Toutefois, à Palerme, il avait paru que, dans des circonstances aussi graves, on ne pouvait se fier uniquement à la reine, trop connue par sa légèreté passionnée et l'intempérance de ses propos, et qu'un diplomate était nécessaire pour amener la cour impériale à s'occuper sérieusement du sort des Deux-Siciles. D'ailleurs, sans connaître encore l'envoi de M. de Saint-Julien auprès du Premier Consul, les seules probabilités suffisaient à faire craindre quelque négociation particulière entre Paris et Vienne, d'où l'intérêt napolitain demeurerait exclu. Pour cette mission d'observation et d'insinuation, le choix tomba sur le marquis de Gallo, homme d'État de peu de caractère, mais en faveur auprès de sa cour et bien vu, croyait-on, du baron de Thugut.

Parti aussitôt de Palerme, le marquis s'arrêta à Rome, où il arriva le 1er août. Il y tint un langage belliqueux, qui était

alors le ton adopté par sa cour, à la fois par la peur d'une invasion française, et par le calcul de faire étalage devant les Autrichiens d'un concours militaire assez important pour n'être plus négligé. Pendant un séjour prolongé jusqu'au 5 août, M. de Gallo entretint plusieurs fois Consalvi et le Pape. Avec plus d'insistance et de suffisance que Naselli, qui avait déjà fait des efforts semblables, il réclamait le soulèvement des campagnes romaines ; il s'appliquait à démontrer la nécessité pour le Saint-Siège de faire cause commune avec les Napolitains, qu'il feignait de représenter comme prêts à être soutenus par les Anglais et les Russes dans une guerre dont il prévoyait et appelait la reprise. Le marquis parla haut et longtemps, mêlant parfois un tour de plaisanterie aux appréhensions que dissimulait cette abondance de paroles. On l'entendit même se livrer à ces souhaits affectés d'hostilités prochaines, dans un dîner donné par le duc de Berry, qui revenait d'une course en Sicile pour aller sur le Danube rejoindre l'armée de Condé.

Toute cette éloquence peu persuasive fut dépensée en pure perte. Outre que le bruit de la négociation de M. de Saint-Julien commençait à se répandre à Rome, et contredisait les espérances simulées de M. de Gallo du côté de l'Autriche, ni le Pape ni Consalvi n'entendaient renoncer à la neutralité, et retomber dans l'erreur qui avait conduit Pie VI au traité si onéreux de 1796. Ils voyaient clair dans les arrière-pensées du diplomate napolitain. Même s'ils avaient eu quelque tendance à se prononcer contre les Français, le prétexte leur aurait manqué à ce moment, où la menace du côté de Pesaro était en voie de se dissiper, où le seul indice évident des intentions du Premier Consul était l'offre toute pacifique d'un accord, transmise par le cardinal de Martiniana. Quelques-uns, il est vrai, y voyaient un piège; mais dans sa bonne foi toute spontanée le Pape, plus clairvoyant que ces défiances, se refusait à prêter l'oreille à des soupçons sans apparence ni preuve. Pourquoi Bonaparte aurait-il usé d'une duplicité bien superflue? Qu'aurait-il eu à attendre d'un subterfuge, voilé

sous un projet religieux, quand il aurait pu dominer le Saint-Siège par la force comme autrefois ? S'associer à sa proposition paraissait décidément la seule conduite à tenir. L'accomplissement de ce devoir, le premier auquel le chef de l'Église était astreint, ne deviendrait-il pas par contre-coup la meilleure sauvegarde contre une entreprise hostile des Français ?

II

Aussi, malgré l'alerte de Pesaro, la grande affaire des propositions de Verceil n'avait-elle pas été interrompue à Rome. Depuis le soir du 12 juillet, moment du départ du comte Alciati, plusieurs jours avaient dû s'écouler pour laisser à la réponse pontificale le temps de parvenir en France. Tandis qu'une lettre de Mgor Spina, écrite vers le 20 juillet, tenait en haleine le zèle du cardinal de Martiniana et donnait un aliment à son impatience, le Pape en personne s'était occupé activement des mesures préliminaires à la négociation religieuse. Il fallait, en effet, pourvoir au rétablissement, déjà annoncé, de la congrégation des affaires ecclésiastiques, et désigner celui qui aurait à en préparer puis à en suivre les séances.

Il s'était appliqué d'abord à ce choix, aussi délicat qu'important, puisqu'il devait porter sur un prélat placé dans un rang inférieur aux cardinaux, chargé néanmoins de les convaincre par l'autorité de la science et, par une étude pénétrante des questions à débattre, d'imprimer à l'avance un tour désirable à leurs avis. Mgor Di Pietro était celui que la réflexion avait bientôt indiqué pour ce rôle. Il s'était fait connaître à Rome en enseignant le droit canon et l'histoire de l'Église, en s'employant à la condamnation du synode de Pistoie. Le poste pénible de délégué apostolique, qui lui avait été confié en 1798 par Pie VI, enlevé de Rome, avait ajouté à ses connaissances le maniement des affaires, dans un temps où les écueils étaient nombreux et semés de dangers. Appelé aujourd'hui à présenter ses idées sur la congrégation dont il allait devenir le secrétaire, il les avait exposées dès le 26 juillet.

A ce moment, l'ancienne congrégation, créée en septembre 1790 pour l'examen de la Constitution civile du clergé de France, et composée alors de vingt cardinaux, revêtus pour la plupart des fonctions les plus éminentes de la cour romaine, n'était, à vrai dire, ni supprimée ni entièrement détruite. Restée sans recrutement, suppléée même quelquefois par la congrégation du Saint-Office, elle n'avait, par la suite, été consultée qu'à des intervalles parfois assez longs, par exemple en 1795, sur des difficultés religieuses soulevées par l'occupation anglaise de la Corse. Son déclin avait été incessant. Ce qui restait de ce corps, désormais sans âme, venait de se rapprocher à Venise au moment du conclave. On aurait pu le rappeler à la vie en le complétant; mais, outre qu'il aurait fallu remplacer près de la moitié de ses membres, il paraissait hors de propos de réveiller les souvenirs de résistance à la Constituante qui demeuraient attachés à son origine, dans des circonstances où c'était précisément l'organisation du culte en France qui allait redevenir la matière principale, sinon unique, de ses occupations. Puisqu'il convenait de recomposer entièrement cette congrégation, M^gor^ Di Pietro aurait voulu qu'elle comptât autant de membres que par le passé. Tel ne fut pas l'avis de Consalvi. Persuadé que le travail se fait mieux et plus vite quand il est confié à un petit nombre, il fit rendre le 28 juillet une décision pontificale nommant seulement cinq cardinaux, dont quatre avaient appartenu à la congrégation de 1790. Ces vieillards étaient des octogénaires comme Gerdil et le doyen Albani, ou avaient atteint leur soixante-dixième année comme Antonelli et Carandini. Le cinquième, dont l'âge ne dépassait pas cinquante-six ans, et dont le cardinalat plus récent datait de 1795, était le cardinal-vicaire Della Somaglia, le seul n'ayant pas la tradition des séances d'où la condamnation du schisme de France était sortie. A ces cardinaux furent adjoints cinq prélats, parmi lesquels des places étaient nécessairement réservées à M^gor^ Di Pietro et à M^gor^ Spina. Deux autres étaient secrétaires dans les congrégations du Concile et des Rites. Quelques théologiens ou consulteurs, en nombre égal aux pré-

lats, étaient appelés comme auxiliaires pour le maintien de la doctrine. On y remarquait les auditeurs des cardinaux Antonelli et Gerdil : le plus en vue allait être le père Caselli, ex-général des Servites et consulteur du Saint-Office, qui était destiné à accompagner Mgor Spina à Verceil.

L'esprit qui devait être inspiré à la congrégation ainsi reconstituée avait été défini par le Saint-Père, lorsque, répondant au cardinal de Martiniana, il avait manifesté par avance sa disposition à accéder autant que possible à ce qui était proposé, et sa confiance que sur les points difficiles on arriverait à un accord. Il y avait là une sorte d'engagement préalable, qui allait devenir pour les cinq cardinaux une règle générale de conduite. En réalité, ils n'étaient pas invités à discuter si des pourparlers devaient ou non être entrepris à Verceil ; mais, les regardant comme décidés et à la veille de commencer, ils étaient chargés de munir Mgor Spina des lumières nécessaires pour les suivre sur place, avec sûreté et prudence. Sans doute ils ne pouvaient s'acquitter de cette commission sans explorer une par une les demandes de Bonaparte, sans en découvrir et en sonder les parties embarrassantes : toutefois, cette enquête indispensable devait indiquer surtout les moyens d'une entente, et marquer les voies les plus directes pour parvenir à ce but. Le premier devoir de la nouvelle congrégation était donc de rester sur le terrain de conciliation où la bonne volonté du Pape s'était placée d'elle-même. Une seconde obligation, également conforme à la pensée pontificale, lui était imposée : c'était de s'astreindre à l'urgence des circonstances, dans un moment d'incertitude où tout pouvait tendre à la guerre aussi bien qu'à la paix, et d'achever son travail dans le moins de temps possible.

Sous la double impression, l'une de condescendance, l'autre de célérité, Mgor Di Pietro rédigea en peu de jours le mémoire qui lui fut confié. Il avait trouvé une aide dans les théologiens de la congrégation, dont les notes, sauf celle de l'abbé Durani, étaient toutes dans le sens recommandé par le Pape. Le début du mémoire se renfermait dans le droit théorique,

et établissait ce que l'Église aurait revendiqué si elle avait été maîtresse d'agir uniquement selon ses vues. La suite, plus développée, était consacrée aux concessions et aux expédients : c'était la pratique tempérant la doctrine pure. Les auteurs étaient mis à contribution ; moins cependant que l'histoire, et ces exemples antérieurs étaient empruntés tantôt à l'antiquité chrétienne, tantôt, pour les temps modernes, aux pays étrangers comme l'Angleterre et la Russie. Car en France, où les précédents les plus récents étaient les brefs de 1791, ces jugements de Pie VI, quoique toujours en vigueur, allaient peut-être devenir sans application, puisque Bonaparte annonçait l'intention de supprimer l'église constitutionnelle qui les avait provoqués, et que, même sur des points secondaires, comme le remaniement des diocèses et le traitement du clergé, les circonstances, en s'éloignant, étaient devenues très différentes.

Pris dans son ensemble, le commentaire de Di Pietro ne s'écartait pas du cadre tracé et circonscrit par la lettre du cardinal de Martiniana. Les autres intentions de Bonaparte, quelque probables qu'elles dussent paraître, n'étant pas encore dévoilées, il aurait été imprudent de s'aventurer vers des horizons inconnus, de supposer des complications avant qu'elles se soient produites, en tout cas de discuter ce qui ne serait peut-être pas en cause. Mais, en s'attachant ainsi aux propositions de Verceil, Di Pietro n'avait pu s'empêcher d'y faire une addition, qu'il jugeait absolument nécessaire. Pour assurer sur-le-champ au rétablissement des autels un personnel suffisant, il demandait le rappel des prêtres déportés, et par suite le retrait des lois révolutionnaires, qui selon lui continuaient à autoriser la déportation.

Le mémoire, ou, pour employer le langage de la chancellerie romaine, le *Votum* de Di Pietro, était achevé le 4 août. Il fut transmis le jour même à chacun des cinq cardinaux qui allaient se constituer incessamment en congrégation. Leur examen individuel devait se faire sans délai, sous le secret rigoureux du Saint-Office.

Le lendemain, la venue de M. de Labrador fit surseoir à

cette hâte, par la pensée que ses confidences pourraient faire introduire quelques changements dans le *Votum* déjà distribué. Ce diplomate, parti pour l'Italie avec le titre de ministre plénipotentiaire d'Espagne près le Saint-Siège, avait croisé à Lyon le Premier Consul sans réussir à l'entretenir, et, depuis près d'un mois, attendait à Florence un moment opportun pour se rendre à Rome. Interrogé en particulier par Consalvi sur les projets religieux de Bonaparte, qu'il passait pour connaître, il avait affirmé n'être instruit des propositions de Verceil que par la voix publique; il se bornait à répéter en termes vagues le désir général d'un accommodement avec Rome, dont, en partant, il avait recueilli l'écho auprès de Talleyrand. Il devint clair qu'il disait vrai, et n'avait à cette heure aucun rôle à prendre dans les pourparlers dont Mgor Spina allait rester seul chargé. Cette remarque n'avait pas été faite sans un contentement secret; car M. de Labrador était regardé à Rome comme une sorte de révolutionnaire, dont les allures, moins souples que celles de M. de Azara, son prédécesseur, n'étaient pas moins empreintes de la libre philosophie du siècle. Quand il fut reçu le 8 par le Pape, il déclara, non sans raideur, que l'objet de sa mission était de pourvoir à divers intérêts de l'église d'Espagne; que même il se proposait de les traiter avec Sa Sainteté directement, sans intermédiaire, et qu'il ne faudrait guère compter sur des concessions de sa cour. Il ne dissimula pas qu'il s'emploierait tout entier à cette affaire, et que, si quelque commission pour la négociation française lui parvenait de Paris, il n'épuiserait pas pour ces questions étrangères une attention et une influence qu'il entendait consacrer à son pays.

M. de Labrador s'étant ainsi récusé dès l'abord, la première réunion de la congrégation fut décidée pour le 9 août. Elle se tint malgré l'absence de Gerdil, que sa santé allait éloigner encore pendant un mois, mais avec la présence d'Antonelli, qui, après un retard, était arrivé depuis peu de jours. On y admit cette fois les prélats et les consulteurs, qui furent autorisés à prendre la parole dans cette importante discussion.

En la commençant, chacun se félicita de l'exclusion des évêques constitutionnels. Il arriva même que l'air de dédain avec lequel le cardinal de Martiniana en parlait, sembla excessif, et que plusieurs jugèrent utile de rappeler, comme en passant, que les bras indulgents du Saint-Père resteraient certainement ouverts à ceux qui s'y réfugieraient de bonne foi.

L'attention se fixa alors sur la démission de l'épiscopat légitime, qui était tout ensemble la principale des demandes énoncées à Verceil, et la difficulté la plus troublante à résoudre. Il parut que le début des pourparlers devait être une tentative pour détourner Bonaparte d'une mesure si exorbitante, en le rassurant par un gage sur les sentiments des évêques émigrés. Pour les lier ostensiblement au nouvel ordre de choses, Di Pietro proposait un serment de fidélité prêté au chef de l'État; la plupart des membres de la congrégation, tout en inclinant dans le même sens, préféraient une lettre pastorale, qui dans chaque diocèse exciterait ouvertement les fidèles à obéir au gouvernement. On n'insista pas, du reste, sur cette différence de forme, même sur les effets à prévoir de ces manifestes, et dont les plus probables seraient sans doute de nombreux refus de la part des évêques, parce qu'on ne tarda pas à reconnaître que cette invitation préliminaire n'avait aucune chance d'être agréée par Bonaparte. Ce qu'il fallait envisager nettement et de front était sa proposition elle-même, dans les termes décisifs où elle était rapportée par le cardinal : c'était l'obligation pour le corps entier des évêques de se démettre de tous les sièges. Si cette abdication générale avait pu être volontaire, il n'y aurait eu qu'à y applaudir. L'histoire célébrait les trois cents évêques d'Afrique, qui, au temps de saint Augustin, avaient promis l'abandon simultané de leurs diocèses pour concourir à éteindre l'hérésie des Donatistes. Récemment, en 1791, on avait loué les évêques français, députés à la Constituante, qui, au nom de tous, s'étaient montrés prêts à un sacrifice semblable, s'ils avaient pu préparer ainsi entre l'assemblée et le Saint-Siège un rapprochement, qui par malheur était plus désirable que possible. Mais au-

jourd'hui, le sentiment d'abnégation qui les avait inspirés en 1791 ne pouvait plus être espéré. Les mêmes évêques avaient trop souffert par dix ans de persécution pour être tentés de renouveler cette offre généreuse. Au besoin, le langage de quelques-uns de ces exilés, réfugiés à Rome, aurait suffi pour le prouver.

Puisque les circonstances ne permettaient pas de prévoir une renonciation unanime, faite spontanément par l'épiscopat français, il fallait bien avouer que la conséquence rigoureuse de l'exigence de Bonaparte serait la démission imposée à tous par le Pape. Bien que cette destitution ait paru à l'un des prélats, à l'abbé Castiglione, justifiée suffisamment par l'intérêt supérieur de l'Église, les membres de la congrégation, à la suite de Di Pietro, se récrièrent à l'envi et déclarèrent que le Pape ne devait pas commettre un pareil abus d'autorité. Les évêques, disaient-ils, qu'il s'agirait de frapper, loin d'avoir démérité de l'Église, s'en étaient montrés les chauds défenseurs : dévoués à la primauté du Souverain Pontife, ils avaient hautement réprouvé les nouveautés subversives de la Constitution civile du clergé et, par leur attitude résolue, opposé la barrière la plus forte au progrès du schisme. En sortant de France, ils n'avaient cherché, pour la plupart, qu'à mettre leur vie à l'abri d'une persécution qui la menaçait ; cette émigration forcée n'avait fait que redoubler leurs souffrances pour la cause de la religion. D'ailleurs, on avait l'illusion de croire que l'éloignement ne les avait pas empêchés d'administrer avec l'aide de délégués cachés, et de conserver ce qu'on se plaisait à appeler l'ancienne affection de leurs diocésains. Par une conduite si ferme, si digne, ils avaient su mériter les éloges récents du Pape actuel et, quelques années plus tôt, ceux de son vénérable prédécesseur. Les destituer sans cause canonique, simplement pour complaire à Bonaparte, serait, disait-on, un acte arbitraire, une flagrante iniquité, qui ferait scandale dans le temps présent et léguerait à l'avenir le plus déplorable des exemples.

Ce raisonnement paraissant solidement établi, la discussion

ne pouvait se continuer que si la demande de démission cessait d'être considérée comme une mesure absolue, sans réserve ni exception. On essaya donc de se persuader que Bonaparte ne persévérerait pas à prendre de tous les anciens évêques une opinion si complètement désavantageuse, qu'à cet égard il finirait par se rendre à l'évidence. Il était clair que les évêques ne pensaient pas tous de même, et ne devaient pas être confondus dans un jugement également sévère. On ne pouvait sans injustice étendre à chacun d'eux le reproche qui à Verceil leur avait été adressé indistinctement, celui d'avoir émigré, moins pour rester fidèles à la religion, que pour attendre au dehors le retour d'une royauté qui leur rendrait leurs biens confisqués et leurs dignités perdues. Il en était de même de cet autre reproche, jeté alors par Bonaparte : d'avoir autrefois déserté leurs diocèses pour venir près de la cour soigner leurs intérêts particuliers, et chercher des distractions étrangères à leur état. S'il y avait eu toute une catégorie d'évêques où l'on s'était montré plus gentilhomme et serviteur de la monarchie que pasteur du clergé et des fidèles, il y avait eu place aussi pour ceux qui avaient mis le service de Dieu avant celui du roi, et qui aujourd'hui ne refuseraient sans doute pas de subordonner leurs préférences politiques au bien spirituel des âmes. Les propos de la congrégation, une fois engagés dans la voie des suppositions favorables, marchaient vite et allaient loin. Ainsi, le tiers des cent cinquante diocèses de la France étant vacant par mort ou autrement, on s'était demandé quel pouvait être le nombre des évêques restants qui étaient vraiment royalistes et hostiles au régime consulaire. On l'ignorait ; mais on se laissait aller à ne pas l'évaluer bien haut. Si Bonaparte se prêtait à désigner nominativement ces adversaires qu'il prétendait exclure, et à respecter le pouvoir épiscopal des autres, beaucoup plus nombreux, qu'on s'imaginait en disposition de se rallier à son gouvernement, la difficulté serait singulièrement simplifiée. Les démissions à obtenir étant réduites à une minorité, peut-être assez faible, le Pape pourrait intervenir, s'adresser à l'intelligence et au cœur de ces partisans des

Bourbons, les éclairer par le conseil, les stimuler par l'exhortation. Un bref à leur adresser en ce sens était proposé par Di Pietro, et quoique combattu par Antonelli, qui y voyait une injonction incompatible avec la liberté de leur conscience, ce moyen était à la fois si naturel et si efficace, qu'il devait réussir un jour à prévaloir. Il est vrai que la pression du Pape, si ferme et si soutenue qu'on pût la supposer, aurait une limite ; elle ne pourrait jamais dégénérer dans cette déposition qui venait d'être repoussée comme empreinte d'une injustice sans exemple. Aussi, pour se débarrasser de quelques récalcitrants, dont la résistance aux démarches du Pape aurait suffi pour entraver la réorganisation des diocèses, Mgor Di Pietro avait dû découvrir un expédient qui tournait l'obstacle et par un biais parvenait au but désiré.

Pour le comprendre, il faut se rappeler que lorsqu'un interdit frappe un évêque, il suspend ses pouvoirs de juridiction ou d'administration, c'est-à-dire ceux qui ne dérivent pas du sacrement de l'ordre. Ces pouvoirs sont alors exercés par un administrateur, qui peut être un simple prêtre. C'était de l'interdit que Mgor Di Petro proposait de faire usage, en dernière ressource, après que toutes les voies de l'incitation pontificale auraient été vainement tentées. Assurément, en ce cas, l'interdit serait appliqué en dehors des fautes dont il est la sanction canonique ; toutefois cette extension d'une censure, qui serait mitigée autant que possible dans la forme, était une de ces dérogations à l'inflexibilité des règles ordinaires, que des circonstances exceptionnelles pouvaient autoriser. On éludait par là l'éclat trop apparent et la rigueur trop entière de la déposition, et, en fait, les conséquences ne seraient guère différentes. Les évêques que Bonaparte aurait décidé de ne plus admettre et qu'il serait invité à signaler, recevraient de Rome l'interdiction d'administrer leurs diocèses ; cette défense, transmise avec ménagement et au nom de la nécessité, serait d'autant plus efficace, que la constitution consulaire les retenait à l'étranger et leur interdisait le retour. D'autre part, ces évêques devaient demeurer « titulaires » des sièges dont ils conservaient

le nom. Cette marque de considération qui leur serait ménagée par le Pape, leur laisserait l'espérance de jours meilleurs, où leur juridiction simplement suspendue pourrait reprendre entre leurs mains.

Quant à cette juridiction, les administrateurs à qui elle serait dévolue seraient des vicaires apostoliques, choisis par la Papauté de concert avec le gouvernement, qui, s'il le voulait, pourrait les faire changer ou déplacer. Leur nombre pourrait être restreint et entraîner peu d'embarras et de dépense, la même tête pouvant pourvoir à plusieurs diocèses à la fois. Bien plus, pour rendre le vicaire apostolique semblable à un évêque véritable, il suffirait de l'investir d'un évêché *in partibus;* car, ayant été sacré, il joindrait les pouvoirs de l'ordre à ceux de la juridiction. Que manquerait-il alors à ce chef réel du clergé, sinon le « titre » du diocèse, réduit à n'être plus qu'une vaine dignité? De la sorte, lorsque l'évêque émigré resté titulaire viendrait à mourir, il serait déjà oublié par ses anciens diocésains, accoutumés à voir un autre ecclésiastique en possession de la plénitude de l'autorité épiscopale.

Cette solution d'une grave difficulté était si bien appropriée, si bien étudiée sous ses aspects divers, qu'elle rencontra l'assentiment général des membres de la congrégation. Tous applaudirent de même, quand Di Pietro parla, par surcroît, de la mission d'un légat *a latere* qui, résidant en France, pourrait diriger la marche des vicaires apostoliques et, si ces délégués n'étaient pas sacrés *in partibus,* leur communiquer des facultés au fur et à mesure des besoins. La complaisance de Di Pietro pour ce système, ingénieux et chaleureusement approuvé, lui en aurait même fait entrevoir d'autres applications, s'il n'avait pas jugé prématuré de les expliquer, aussi longtemps qu'il ignorerait si le fond de l'expédient serait admis par Bonaparte.

Car, le serait-il ? Malgré tout, on était forcé d'en douter, quand, en arrivant au terme de cette partie de la discussion, on se retrouvait en face de la « table rase » que le cardinal de Martiniana avait rapportée, en termes trop frappants pour n'être pas exacts. Et si Bonaparte demeurait résolu à repousser tout tempéra-

ment, à n'admettre aucune distinction entre les évêques, à les soumettre tous à un renouvellement rigoureusement complet, à quel parti pourrait-on s'arrêter ? Pour ce cas extrême, point de décision précise. L'avis de Mgor Di Pietro, présenté au reste avec mesure, était d'interrompre les pourparlers ; celui de la majorité des membres de la Congrégation était le moyen terme, bien vague, d'en référer à l'autorité du chef de l'Église. Au fond de ces conseils timides, indiqués plutôt que soutenus, on découvrait moins une divergence véritable d'opinions qu'une égale hésitation à s'avancer et à se prononcer.

Des dispositions qui seraient adoptées à Verceil sur le sort des anciens évêques, dépendait pour beaucoup le parti à prendre sur la réduction des diocèses, puisqu'elle ne pouvait être opérée régulièrement, si de manière ou d'autre les titulaires n'étaient pas détachés de leurs sièges. On ne retomba pas toutefois dans l'échange d'idées qui venait de s'achever à leur égard ; et ce fut en elle-même et séparément que cette seconde question fut examinée. Le point essentiel était de savoir si la France pouvait être pourvue de moins d'évêchés qu'elle n'en avait eu jusqu'ici. Il était entendu qu'on parlait uniquement de ceux existant en 1789, la nouvelle circonscription ordonnée par la Constitution civile n'ayant pas été reconnue à Rome et n'étant même pas entrée dans les habitudes françaises. Tout en déclarant, par une sorte de concession à des idées purement doctrinales, que la liste des anciens sièges devrait être plutôt allongée que raccourcie, la Congrégation n'eut pas de peine à admettre avec Di Pietro le principe de la diminution réclamée à Verceil, sauf une proportion à combiner d'après les besoins religieux des fidèles, et sauf quelques questions de localités à débattre quand l'heure en serait venue. Le Premier Consul en ayant recours à l'autorité du Pape, rejetée obstinément par l'Assemblée constituante, faisait disparaître l'empêchement insurmontable qui en 1790 avait arrêté la première congrégation des affaires ecclésiastiques, où pourtant plusieurs cardinaux, entre autres Gerdil, auraient été disposés à étudier un remaniement des diocèses, comme l'article peut-être unique

de la Constitution civile sur lequel un compromis ne parût pas impossible.

Brève et peu active sur une nouvelle répartition du territoire en évêchés, la discussion reprit avec une certaine vivacité sur le mode de subsistance de l'épiscopat et, par suite, de tout le clergé. Les brefs de 1791 s'étaient prononcés contre le traitement en argent, mis par la loi à la charge des finances nationales; ils l'avaient blâmé comme contraire à la dignité du sacerdoce. Il est vrai que la Constituante n'avait rien omis pour abaisser ostensiblement les ecclésiastiques au niveau de simples fonctionnaires, pour accentuer le contraste qu'elle établissait entre un nouveau salaire qui assujétissait le clergé à l'État, et les anciens revenus que les évêques étaient libres de gérer et de percevoir par leurs propres mains. Bien que la censure de Rome eût été influencée alors par ce parti-pris légal d'humilier les prêtres, on soutint qu'elle reposait sur ce principe doctrinal et permanent, que le véritable entretien du clergé doit lui venir de la piété des fidèles. Par cette raison, le rétablissement des fondations privées fut réclamé par le prélat Gabrielli, celui beaucoup plus contestable de la dîme par Mgor Spina. Il leur fut répondu par Di Pietro que, selon la promesse de Bonaparte, les diocèses devaient être dotés un jour en biens-fonds; qu'un traitement fourni par le trésor public devait être purement temporaire; et que le débat, à moins de s'égarer, ne pouvait porter sur une mesure de transition, avec autant d'insistance que si cette mesure devait être définitive. De son côté, Antonelli insinuait qu'à tout prendre, l'indépendance du prêtre est une affaire de caractère personnel, plutôt que d'une nature particulière de ressources; qu'à cet égard, les temps étaient changés. De là, par une série de réflexions et même par sentiment, on en vint à reconnaître qu'un nouvel épiscopat ne devait plus donner prise au reproche, adressé par Bonaparte à l'ancien, d'avoir trop aimé les richesses ; qu'il devait, au contraire, s'en montrer ouvertement détaché.

L'accord pour recommander au nouveau clergé la pratique du désintéressement était sorti des consciences par une inspi-

ration latente ; il n'était ni prévu ni préparé. Il se développa de même quand vint le tour des biens ecclésiastiques, vendus en masse par la nation française. Que cette vente eut été illégitime, nul ne le contestait. Tous reconnaissaient que si ces biens ne sont pas d'une nature inaliénable, si une portion peut en être distraite et employée aux besoins de l'État, c'est à la condition que l'Église y donne un consentement formel. La nécessité, invoquée par la Constituante, d'amortir la dette publique n'avait pas empêché que sa mainmise sur la propriété ecclésiastique, accumulée pendant des siècles par des dons pieux, n'eût pris nettement les caractères d'un acte de violence. Mais il paraissait que la spoliation ne devait pas être condamnée aujourd'hui avec la même sévérité qu'autrefois. On avouait que le Pape devait user d'une extrême condescendance, abandonner les fruits perçus aux possesseurs actuels, peut-être même ne pas leur imposer la restitution des fonds. N'avait-on pas à cet égard des précédents, qu'on était heureux de rappeler, surtout ceux du XVIe siècle, lors de la mission du cardinal Polo, qui, par des renoncements opportuns à certaines réclamations, avait su ménager le retour officiel de l'Angleterre à l'obéissance du Saint-Siège ? Au milieu de ces impressions générales d'indulgence, quelques restrictions, quelques réticences, qui devaient reparaître avec force plus tard, commencèrent à se faire jour. La seule réserve qui fut retenue à ce moment, celle-là essentielle, fut l'obligation de maintenir pour le clergé le droit d'être propriétaire. Si larges que pouvaient être les ménagements attendus du Souverain Pontife, ce principe était de rigueur ; étant lié à la constitution de l'Église, il devait comme tel demeurer invariable.

L'examen des propositions de Verceil s'avançait, et dans les phases qu'il venait de parcourir, tantôt avec rapidité, tantôt en appuyant, on avait suivi pas à pas la lettre de Martiniana. La seule addition que Mgor Di Pietro s'était permise pour stipuler la rentrée des prêtres déportés devait rencontrer une adhésion unanime. Une autre omission, beaucoup plus importante à signaler, beaucoup plus urgente à combler, se découvrit

lorsqu'on arriva à rechercher si le Premier Consul pouvait nommer les évêques : cette lacune frappante était celle de la condition qui serait faite en France à la religion catholique. Bonaparte s'était-il expliqué là-dessus dans son entretien à Verceil, lorsqu'il avait revendiqué les nominations à l'épiscopat ? La lettre de Martiniana était muette à cet égard. Il fallait pourtant savoir ce que signifiait ce silence, puisque la cour de Rome s'était fait jusqu'ici une règle de n'admettre que chez un chef d'État notoirement de sa communion, cette faculté de nommer, qu'elle regardait comme concédée par faveur et déléguée par grâce. Elle l'assimilait à un patronage laïque ; et comme, par ses effets, ce patronage était le plus considérable de tous, il supposait plus qu'aucun autre chez celui qui l'exerçait la qualité indispensable de catholique romain. Armée de cet argument, elle venait de refuser un pareil privilège en 1795 au roi d'Angleterre pour l'île de Corse, et en 1798 à l'empereur de Russie pour ses conquêtes en Pologne. La prétention du Consulat était-elle mieux justifiée que celle des deux souverains schismatiques ? Le gouvernement français était-il même chrétien, accessible comme il était à un juif, à un libre penseur affiché ? Quant au général Bonaparte, dont on n'avait pas oublié la proclamation retentissante en Égypte sur l'excellence de la religion de Mahomet, qui pouvait savoir ce qu'il avait gardé des croyances de son enfance ? En réalité le catholicisme ne pouvait être supposé ni chez lui, ni chez ses successeurs.

Il y avait même à faire dans cette voie un pas de plus. La profession de foi, qui devait être demandée au gouvernement pour autoriser son chef à nommer les évêques, devait, à un autre point de vue, être réclamée de la nation. Car jusqu'ici aucune convention, sous la forme solennelle d'un concordat, n'avait été conclue avec une nation qui ne fût pas légalement catholique ; et il était évident que cette qualité traditionnelle et séculaire n'appartenait plus à la France depuis la Terreur qui l'en avait violemment dépouillée.

De là ressortait la nécessité d'une double reconnaissance officielle de la religion romaine, comme étant celle de la nation

et celle du gouvernement. Ce principe fondamental, laissé en dehors par Martiniana, aperçu mais à peine effleuré par Di Pietro, fut relevé et développé avec vigueur par Antonelli. S'appuyant de l'assentiment de tous, il soutint que nulle question n'était plus grave pour la doctrine, plus féconde en conséquences ; qu'elle devait être la première à poser et à débattre à Verceil ; que de la réponse attendue devait dépendre le degré de condescendance du Souverain Pontife envers le programme français.

Sur cette décision, la seule qui n'eût pas été commentée par le *Votum*, le cercle des idées soumises à la Congrégation se trouva entièrement parcouru. Sauf sur la condition de la religion en France, l'étude due à Di Pietro avait été si complète et si convaincante, que tout avait été exposé et pesé dans une séance unique ; et, ce qui n'est pas moins remarquable, sans que la discussion se soit départie de l'esprit d'accommodement dont le Pape était animé. Une seule nuit avait suffi pour que l'examen confié à la Congrégation fût achevé. Pendant ces heures si bien remplies, Mgor Spina, soit en écoutant, soit en prenant la parole, avait pu s'instruire de ce qu'il aurait à faire à Verceil. Il s'était en même temps pénétré du devoir de recourir fréquemment à Rome : de toutes les mesures de prudence, celle-là lui était indiquée et commandée comme la principale.

Auparavant, une double précaution avait aussi été résolue. Elle devait se produire sous la forme de deux lettres : l'une que le cardinal de Martiniana adresserait au Premier Consul, l'autre que le Pape ferait tenir aux évêques émigrés. Chacune de ces lettres serait conçue de manière à se concilier ceux à qui elle était destinée. Cette étude complémentaire devait être soumise en projet à une seconde réunion de la Congrégation.

## III

Le travail de préparation aux conférences de Verceil, accompli jusqu'ici, n'avait pas paru influencé par les événements du dehors. Les nouvelles qui les faisaient connaître successive-

ment à Rome n'avaient pourtant pas cessé d'être mélangées d'autant de craintes que d'espérances : tantôt on avait cru à la guerre et tantôt à la paix. Après la séance de la Congrégation, on était entré dans une série de journées où l'ensemble des bruits semblait plutôt rassurant. D'abord, vers le 8 août, on avait appris qu'une convention militaire venait d'être conclue le 31 juillet à Vérone avec l'état-major autrichien ; que cet acte, pacifique par sa nature, n'avait reconnu aux Français la liberté de se cantonner en Romagne et de s'étendre à Pesaro, qu'en faisant de ce port une limite qu'ils s'obligeaient à respecter au regard des troupes autrichiennes. Puis, une lettre de Masséna, apportée le 11 août, répondait à la question du Pape sur l'occupation de Pesaro et, tout en maintenant son droit, y joignait les protestations les plus amicales. Il y eut même un jour, le 23 août, où, l'écho du voyage de Duroc avec M. de Saint-Julien se répercutant jusqu'à Rome, il s'y répandit qu'un traité, prêt à être signé, était porté à Vienne par un aide de camp de Bonaparte. Aussitôt il parut qu'il n'y avait pas une heure à perdre pour rappeler, s'il en était temps encore, les revendications territoriales du Saint-Siège, et solliciter l'Empereur, comme « avocat et défenseur du Saint-Siège », de les soutenir vis-à-vis la France. Quelle que pût être l'issue de cette démarche précipitée, elle prendrait au moins rang à sa date parmi les actes conservatoires du domaine de l'Église. En outre, elle aurait un autre avantage, tout aussi opportun : elle prouverait indirectement que M^gor Spina, lorsqu'il se rendrait à Verceil, n'y serait pas chargé d'intérêts temporels. Pour faire parvenir au plus tôt la demande du Pape, on ne pouvait plus penser à prendre comme intermédiaire le marquis Ghisilieri, qui, à bout de rôle, essayait de se ménager à Rome une contenance, comme s'il attendait soit d'être rappelé, soit de voir sa mission prolongée et transformée. La lettre à l'Empereur, écrite à l'insu du marquis, ne lui fut lue que signée et prête à partir pour Vienne, où le nonce fut avisé d'avoir à la transmettre à la cour. Elle était due aux conseils de plus en plus appréciés de Consalvi, à qui le Pape venait d'accorder le chapeau de cardinal, et de

confier à titre définitif les fonctions jusque-là provisoires de secrétaire d'État.

Peu de temps s'écoula avant que l'horizon s'assombrît de nouveau ; il devint bientôt évident que ce n'était plus dans le sens de la paix qu'inclinaient les probabilités. Un des signes, sinon le plus réel, au moins le plus apparent de cette tendance des événements, s'observait dans le langage de plus en plus belliqueux des Napolitains. Depuis la jactance de M. de Gallo, ils n'avaient pas cessé de parler de guerre. Sans doute ils calculaient que la reprise des hostilités, en attirant au nord sur les Autrichiens l'attaque française, éloignerait du royaume de Naples le péril d'une invasion. Comme, d'autre part, ils venaient de se voir omis de nouveau dans la convention de Vérone, leur crainte avait redoublé d'être abandonnés par la cour impériale le jour où elle traiterait avec la France; et, pour s'assurer à Vienne un appui, ils se montraient plus que jamais décidés à se ranger aux côtés de l'armée autrichienne, dussent-ils se contenter d'un poste à l'écart et en arrière. La formation d'un corps auxiliaire, qui dans cette intention devait être offert à l'Empereur, venait d'être confiée au général Bourcard. Le recrutement, commencé dans les Abruzzes, devait être poursuivi sur les frontières des États du Saint-Siège, où des paysans romains, attirés à Rome malgré la défense du Pape, devaient être équipés par le général Naselli. On vit même un de ces embaucheurs à peine dissimulés, le Génois Assereto, bien connu comme un artisan turbulent d'insurrections, se présenter effrontément au Quirinal pour y faire une demande de service. Suspect à tout le monde, même à Naselli, il avait dû s'esquiver au plus vite. Toute cette agitation militaire, qui pouvait seulement aboutir à une levée, insuffisante comme nombre, incohérente, et de qualité encore plus médiocre que les troupes casernées à Rome, n'aurait pas été inquiétante, si elle n'avait été aggravée par des nouvelles de guerre apportées de Vienne, et par la venue de Mylius qui en était la conséquence.

Ce général, parti d'Ancône pour recevoir à Ferrare un com-

mandement plus étendu, s'arrêta le 27 août à Rome. Il y passa une semaine à discourir sur les éventualités d'une lutte très probable, à presser le Pape de s'associer à un effort commun de toute l'Italie contre les Français révolutionnaires, en décidant ses sujets à entrer régulièrement dans les régiments autrichiens, au lieu de se laisser duper par le raccolage clandestin des bandes napolitaines.

Pas plus que M. de Gallo ou que Naselli, le général Mylius ne parvint à ébranler dans l'entourage du Pape la volonté bien déterminée de s'abstenir dans le prochain conflit, de se reposer sur les dispositions amicales du Premier Consul, dont la lettre récente de Masséna et surtout celle du cardinal de Martiniana étaient d'évidents témoignages. Le Pape ne se borna pas à s'expliquer de cette manière devant le général autrichien, il reproduisit et accentua les mêmes arguments quand, le 29 août, il écrivit au roi de Naples pour écarter des sollicitations, encore plus immodérées, et qui n'allaient à rien moins qu'à la déclaration d'une sorte de croisade contre les Français. Après avoir rappelé, comme en passant, que ses États étaient dépourvus de moyens militaires, il se retranchait sur celle des raisons de neutralité qui était présentée comme la principale, sur les propositions de Verceil, dont l'objet était bien connu à Naples. Il se croyait tellement tenu, comme chef de l'Église, de concourir à toute tentative pour ramener le peuple français à son antique religion, que si, par les hasards de la guerre, ses États étaient livrés aux combats ou aux manœuvres des armées, il profiterait, disait-il, d'un navire qui, sur sa demande, venait d'être promis par l'amiral Keith, non seulement pour se mettre à couvert de la révolution, mais pour continuer, s'il était possible, de traiter à Verceil, de loin et à l'abri, sans que la liberté de ses décisions pût être révoquée en doute.

Ainsi, pour la première fois, la négociation religieuse était mise nettement, ouvertement en avant, pour justifier le Saint-Siège de se tenir à l'écart, si la campagne, interrompue depuis Marengo, était reprise en Italie. L'accomplissement d'un devoir, dont rien ne pouvait dispenser la conscience du Souverain

Pontife, venait en aide à sa politique; il lui permettait de s'appuyer sur la France, jusqu'ici victorieuse, sans se compromettre avec les puissances liguées contre elle.

IV

L'usage opportun qui était fait à ce moment de la simple annonce des conférences de Verceil, était une raison de plus pour en compléter promptement les préparatifs, en arrêtant le texte des deux lettres décidées dans la Congrégation du 9 août. Il y eut toutefois un peu de ralentissement, par la pensée que, d'un jour à l'autre, des éclaircissements sur les projets si résumés de Bonaparte pouvaient être transmis, soit par le cardinal de Martiniana, soit moins directement par M. de Labrador, et faire modifier à Rome le langage que de Verceil le cardinal allait être invité à répéter exactement à Paris. Une quinzaine passée dans cette attente inutile, fut employée par Mgor Di Pietro à se concerter sur le sens de ce langage avec Mgor Spina, commis pour l'assister; à lui faire partager l'avis que le cardinal de Martiniana ne devait pas dévoiler à l'avance et tout ensemble les moyens de conciliation et de transaction de sa cour; que sa lettre, très courte, devait se borner à quelques généralités sur la condition réservée à la religion catholique et sur la démission de l'épiscopat. La Congrégation, réunie le 2 septembre, ayant approuvé ce plan réduit et tout laconique, Mgor Di Petro parut chargé de le mettre à exécution.

La Congrégation admit, et cette fois complètement, le projet de bref aux anciens évêques. Mgor Di Pietro l'avait rédigé à contre-cœur, dans la persuasion qu'il serait nuisible de les mêler à une négociation, où ils pressentiraient le sacrifice de leurs personnes, où d'ailleurs Bonaparte s'irriterait de les voir intervenir. Malgré ces objections, indiquées à l'avance dans le *Votum*, la Congrégation s'était placée à un point de vue différent, à celui de la convenance d'avertir officiellement ces dignes défenseurs de la foi. Il lui avait même paru que le procédé le plus naturel pour leur faire comprendre les renoncements qui les attendaient, serait de leur communiquer un extrait de la lettre

de Martiniana sur les propos de Bonaparte à Verceil. Cette confirmation décisive des bruits déjà répandus à ce sujet aurait été si imprudente, peut-être si offensante, que Di Petro n'avait pas hésité à l'omettre. Convaincu que si l'on parlait aux évêques émigrés, ce devait être le moins possible, il s'était contenté d'un bref, aussi concis que vague, où le Pape les informait qu'il avait reçu l'offre d'un arrangement pour les affaires religieuses de la France ; il se reposait donc sur leur piété pour se réjouir de cette heureuse nouvelle, et sur leurs prières pour concourir au succès.

La revision ordonnée de la lettre préparée pour Martiniana ne fut pas l'ouvrage de Di Pietro ; elle passa, de fait, entre les mains d'Antonelli, qui, dans les deux séances de la Congrégation, comme auparavant dans le conclave, s'était attribué une première place et s'en croyait encore investi. Ses corrections au projet de Di Pietro ne faisaient que renverser la proportion des idées. Elles augmentaient l'importance de la question posée par le Pape sur la situation réservée au catholicisme ; elles atténuaient sa répugnance pour l'abandon des anciens évêques, ou plutôt la remplaçaient par l'espérance discrète que Bonaparte se rendrait aux raisons qui seraient bientôt exposées en leur faveur. Une phrase incidente excluait des pourparlers les intérêts temporels du Saint-Siège. Cette courte version, jugée suffisante pour le moment, fut soumise par Antonelli à ses trois collègues de la Congrégation et adoptée par eux. Elle devint la forme définitive d'une pièce, qui avait été jugée particulièrement délicate tant qu'elle avait été destinée à expliquer les intentions pontificales, mais que des retranchements successifs rendaient maintenant semblable à l'avertissement envoyé aux évêques, presque aussi stérile que ce bref et comme lui n'engageant à rien.

Dès que cette lettre longuement méditée fut prête, Mgor Spina s'occupa du passeport pour se rendre à Verceil. Le cardinal de Martiniana, à qui il en avait écrit le 23 août, au lieu de faire des démarches pour l'obtenir, avait objecté que le voyage de l'envoyé du Saint-Siège lui semblait prématuré, parce

que Bonaparte, en différant de répondre à la lettre de Pie VII du 10 juillet, avait sans doute voulu attendre l'issue de ses entretiens avec l'Autriche. Contrairement à cette remarque, le délai conseillé ne fut pas admis, et le 6 septembre la demande de passeport fut répétée avec insistance.

Quant à des instructions, il semblait entendu que le *Votum* et le commentaire que les séances de la Congrégation y avaient ajouté, suffisaient d'une manière générale à renseigner Spina sur ce qu'il aurait à dire au moins au début ; que pour la suite, Rome étant à une distance moindre de Verceil que Paris, il recevrait à temps des avis pour se conduire au milieu des incidents, des incertitudes, des détours imprévus qui sont inséparables d'une négociation. Avec la réflexion, des doutes s'éveillèrent dans l'esprit du prélat : il craignait surtout de se voir pris au dépourvu malgré la proximité de Rome, si, en arrivant à Verceil, il était mis en demeure d'envoyer sur-le-champ à Paris cet exposé des intentions du Pape qui venait d'être si soigneusement éludé et ne devait être révélé que par degrés. Pour couvrir sa responsabilité sur ce point, et par occasion sur d'autres questions moins urgentes, il jugea nécessaire d'avoir des directions par écrit. Il les demanda personnellement et comme conseils privés au cardinal Antonelli, qui, surtout en l'absence de Gerdil, tenait le rôle principal dans la Congrégation, et paraissait avoir qualité pour la suppléer au besoin.

La règle d'ensemble tracée par Antonelli paraissait simple et appropriée à tous les cas : les réponses de Spina, qu'elles fussent imposées par surprise ou amenées dans le courant naturel de la discussion, devaient dépendre du rang qui serait assigné au catholicisme en France. Le cardinal avait été le premier à signaler l'importance de cette idée ; il y insistait en y revenant, et puisqu'il lui était donné de la développer, il la dégageait de nouveau pour la présenter comme le nœud commun des questions qui allaient être débattues à Verceil. Plusieurs systèmes pouvant à l'égard de la religion être admis par Bonaparte, Antonelli les passait en revue séparément.

Le moins favorable consisterait à n'accorder à la vraie reli-

gion que la tolérance légale, qui, en principe, traite le fidèle catholique sur le même pied que celui qui s'attache à des croyances différentes ou les repousse toutes. Une pareille indifférence sur le fond des choses pouvait en fait comporter bien des degrés et devenir inégale dans ses effets divers : la tolérance, qui en certains cas pouvait n'être qu'une forme déguisée de la rigueur, pouvait dans d'autres se montrer assez large pour devenir réellement supportable, ainsi qu'on en voyait des exemples dans quelques États protestants. Quant à la France, elle sortait d'une persécution si longue et si implacable, qu'aucun adoucissement ne devait être négligé; que le moindre ménagement dans les lois ou dans la pratique devait être estimé un bienfait. A supposer que Bonaparte se prononçât dès l'abord pour la tolérance, les formes solennelles d'un concordat ne seraient plus de mise; néanmoins, une entente même verbale restant encore possible, Mgor Spina ne quitterait pas Verceil; il s'efforcerait d'y obtenir la part la meilleure de tempéraments et de concessions. Cette éventualité, d'ailleurs, paraissait à Antonelli très peu vraisemblable; car, si Bonaparte avait fait choix du régime de la tolérance légale, aurait-il proclamé devant Martiniana la primauté du Saint-Siège et la nécessité de l'épiscopat catholique?

A l'inverse et à l'opposé de la tolérance, se placerait la qualité de dominante, reconnue à la religion véritable. Ce mot « dominant », qui avait alors cours à peu près partout, était, paraît-il, d'origine relativement récente, et n'ayant point passé dans la langue scientifique des canonistes, n'avait pas encore reçu de leurs ouvrages un sens étudié et précis. Chacun lui faisait exprimer ce qu'il souhaitait ou rêvait de mieux pour la religion; même, en l'employant dans son extension la plus grande, on pouvait lui faire comprendre toutes les aspirations de l'Église en ce monde, une sorte d'idéal encore irréalisé de gouvernement chrétien, un état parfait d'organisation religieuse qui n'avait jamais été atteint. Outre l'inconvénient de ces illusions, trop embellies pour la nature humaine, parler en ce moment de culte dominant ce serait éveiller en France les pré-

ventions les plus vives, et s'y mettre en évident désaccord avec l'esprit de la Révolution. Cette remarque, due au père Caselli, avait frappé la Congrégation et n'avait pas été perdue pour Antonelli. Le cardinal s'était persuadé que, sans renoncer par avance à un mot généralement admis par l'Église et dans son vague resté le plus significatif, il fallait être prêt à le remplacer par un autre, qui en serait le diminutif en théorie, peut-être l'équivalent en pratique, et qui, à tout prendre, paraîtrait aux Français moins ambitieux et moins irritant. Il se bornait pour le moment à désirer que le catholicisme fût déclaré « privilégié ». Ce titre, avec moins d'apparence, deviendrait suffisant, s'il assurait le principal privilège, tel que la discussion venait de l'établir, quand pour énoncer la condition du catholicisme en France, elle l'avait définie la religion de la nation et du gouvernement.

Que Bonaparte, disait-il, accepte la religion privilégiée, à plus forte raison la dominante, alors les concessions pontificales, dont la teneur venait d'être élaborée par la Congrégation et en partie fixée par elle, pourraient devenir d'un usage immédiat. Grâce à cette latitude dans laquelle il serait permis de se mouvoir, Spina ne serait pas tenu à tant de gradations successives; il pourrait au besoin s'en dispenser, si une exigence imprévue du Premier Consul lui ôtait le temps de consulter la cour de Rome.

Ce principe fondamental de l'instruction rédigée pour Spina étant une fois expliqué, Antonelli reprenait une par une les diverses décisions de la Congrégation, en y ajoutant quelques idées personnelles. La plus féconde de ces idées consistait à mettre en première ligne des privilèges indispensables à l'exercice du culte catholique, le respect de la « juridiction » de l'Église. Au fond, rien n'était plus essentiel, puisque par cette juridiction, prise ici dans son autre sens, avec une portée bien supérieure à la simple juridiction épiscopale, les théologiens entendent le droit qui appartient à l'Église de se constituer et de se conserver comme société, de manière à accomplir librement et pleinement ici-bas sa mission spiri-

tuelle. Ce droit, qu'elle tient directement de son divin fondateur, est un dépôt inaliénable entre ses mains ; elle a le devoir rigoureux de le maintenir contre les usurpations de l'État ; tout au plus, peut-elle se concerter avec lui sur certaines particularités secondaires de la discipline. C'était pour avoir voulu se substituer au Saint-Siège, envahir et s'approprier les pouvoirs de juridiction de l'Église, que l'Assemblée constituante avait provoqué le schisme. Là était la raison décisive, la raison doctrinale, souvent méconnue même de notre temps, qui devait faire nécessairement rejeter la Constitution civile du clergé. L'empiétement du législateur français avait même été si manifeste et si entier, que la réprobation de Rome ne pouvait demeurer silencieuse ; qu'elle avait dû se déclarer hautement au dehors. A l'heure présente, comme le remarquait Antonelli, Bonaparte se trouvait avoir admis de lui-même deux des éléments fondamentaux de la juridiction de l'Église, par la convenance et la justesse avec lesquelles à Verceil il avait parlé du Pape et de l'épiscopat. Il faudrait donc le pousser de ce côté, l'amener à convenir des conséquences d'un principe auquel par simple bon sens il avait adhéré de lui-même. Cette œuvre serait celle des efforts habiles et patients du négociateur romain. En attendant qu'elle fût en train et en bonne avance, Antonelli se contentait de parcourir par leurs sommets les conditions générales d'organisation et d'action qui sont attachées à l'existence de l'Église, et qui devaient être reproduites dans la république consulaire. En découvrant de la sorte dans les affaires religieuses une perspective, dont ni M^gor^ Di Pietro ni la Congrégation ne s'étaient positivement avisés, il marquait à l'avance le terrain sur lequel plusieurs des difficultés soulevées par la discussion du concordat allaient successivement se grouper et se tenir par le lien d'une origine commune.

Quelques avis accessoires sur la contenance à garder envers les évêques soit légitimes, soit constitutionnels, puis sur le cas très fâcheux où il faudrait négocier avec un de ces derniers, enfin sur une règle provisoire de conduite, si une question, jugée à peu près inévitable, celle de la Promesse de fidélité, surve-

nait à la traverse, terminaient la série des réponses que Spina avait sollicitées pour soulager le poids de sa responsabilité.

Le mémoire qui lui fut remis, et qui par ses développements et ses aperçus pouvait souvent devenir un guide d'une utilité réelle, avait été rédigé par Antonelli avec le calme et la réflexion ordinaires, comme si tout ce qui concernait la grande affaire de Verceil continuait à être tenu à part des événements extérieurs. Et pourtant, depuis peu, l'aspect de ces événements n'avait cessé d'empirer. Il ne s'agissait plus seulement des instances belliqueuses de Mylius et de l'agitation effrayée de Naselli à Rome; les faits, plus certains que les paroles et plus inquiétants, se multipliaient maintenant sans relâche. Coup sur coup, on apprenait que Masséna était rappelé en France et remplacé dans son commandement; que la convention de Vérone était désavouée par le Premier Consul; que l'armistice d'Allemagne, puis celui d'Italie, étaient dénoncés. Ghisilieri avait ébruité, dès le 7 septembre, que les hostilités devaient reprendre le 11 sur le Danube, et peu après on était instruit à Rome qu'elles étaient annoncées en Italie pour le 13 de ce mois. Déjà on remarquait des mouvements dans l'armée française; le corps de Monnier était en marche pour se retirer de la Romagne; de divers côtés tout paraissait se disposer à la guerre.

# CHAPITRE V

## CHANGEMENT DANS LA MISSION DE SPINA

### I

Cette crise imminente était le contre-coup de ce qui venait de se passer à Paris, où depuis quelque temps tout paraissait conspirer pour irriter le Premier Consul. C'était avec un vif mécontentement que, le 12 août, il avait reçu de Masséna la convention de Vérone, qui contrariait à la fois sa diplomatie et sa position militaire dans les pays italiens. Ces articles malencontreux confirmaient aux Autrichiens la possession des territoires, que l'imprévoyante initiative de Kellermann leur avait reconnus autour de la ville de Ferrare, et que Bonaparte venait de refuser à M. de Saint-Julien avec tout l'ensemble des trois Légations. L'avantage même que Masséna s'était flatté d'obtenir au midi, en assurant à ses troupes la jouissance de la Romagne, était illusoire et au fond préjudiciable; car le droit du plus fort aurait continué à suffire pour occuper cette légation, et la ligne tracée près de Pesaro pouvait être interprétée par les Autrichiens comme une barrière, protégeant aussi les Napolitains contre des entreprises dont la menace devait demeurer suspendue sur leurs têtes. Une convention aussi nuisible ne pouvait être ratifiée à Paris. En la rejetant sur l'heure, le Premier Consul voulut en faire peser ouvertement la responsa-

bilité sur Masséna, contre qui, d'autre part, s'accumulaient des griefs différents, d'une nature humiliante et encore moins tolérables. Depuis plusieurs semaines, en effet, des plaintes arrivaient journellement d'Italie contre des abus ruineux pour les habitants, contre des réquisitions arbitraires, l'oppression des municipalités rançonnées par des officiers sous prétexte de frais de table, la rapine de gens sans aveu, se donnant pour fournisseurs ou employés et pillant avec la connivence de ceux qui auraient dû les réprimer. Une dénonciation plus criante, qui n'épargnait ni l'entourage ni la personne du général en chef, étant parvenue à Paris en même temps que la convention de Vérone, fit déborder la mesure déjà comble. Le lendemain 13 août, ordre était envoyé à Masséna de repasser en France et de remettre sans délai le commandement au général Brune.

Une autre déception suivit peu de jours après : pour n'avoir pas été imprévue, elle n'en sembla pas moins déconcertante. M. de Saint-Julien était désavoué complètement par sa cour. Ce négociateur improvisé était arrivé à Vienne dans la nuit du 4 août. « Il a embrouillé les affaires d'une manière épouvantable, écrivait aussitôt M. de Thugut dans un billet intime ; il n'existe pas dans toute l'histoire un exemple comparable à la démence de M. de Saint-Julien, qui, sans le moindre pouvoir, a cru pouvoir se permettre de signer une sorte de préliminaires qui nous compromettent nécessairement avec tout le monde. » Ces préliminaires n'étant pas assez avantageux pour que M. de Thugut pût avoir la moindre velléité de les faire ratifier, il n'y avait pas un moment à perdre si on voulait plaider la bonne foi devant l'ambassadeur anglais. Pour lui donner un gage, on entoura la disgrâce de M. de Saint-Julien des formes les plus éclatantes, en le reléguant dans un véritable exil. Duroc, qui avait été retenu aux avant-postes autrichiens, ne reçut aucun passeport pour Vienne et dut reprendre le chemin de la France. Une dépêche du 11 août, dont il accepta d'être porteur, informait Talleyrand du désaveu résolu par le cabinet impérial. M. de Thugut y déclarait néanmoins que, la témérité de M. de Saint-Julien ne devant pas nuire au réta-

blissement de la paix, il proposait de réunir un congrès à Schlestadt, à Lunéville, ou ailleurs, avec l'intervention des Anglais, qui le rendrait cette fois régulier et efficace. Une note de l'ambassadeur, lord Minto, annexée à la dépêche, promettait le concours de son pays à cette négociation commune.

Il y avait là un nouveau subterfuge pour obtenir de plus longs délais. En réalité, ni l'Angleterre ni l'Autriche n'entendaient alors sincèrement traiter. Le baron de Thugut, léger et vaniteux quand les affaires étaient prospères, se montrait tenace dans l'adversité, et s'entêtait à poursuivre ces agrandissements en Italie pour lesquels il jouait depuis longtemps les destinées de sa cour. Plus que jamais les Légations lui tenaient à cœur : s'il les refusait au Saint-Siège, ce n'était pas pour les abandonner à la France. Quant au ministère anglais, ses vues sur la Méditerranée le poussaient désormais à soutenir la guerre avec l'aide subventionnée de l'Autriche. Ayant réussi jusqu'alors à empêcher des secours de parvenir aux troupes françaises, confinées en Égypte ou assiégées dans Malte, il espérait bientôt de ces côtés une double capitulation. Déjà il avait fait débarquer à Mahon, sous les ordres du général Abercromby, un corps d'élite qui paraissait destiné à porter des coups directs et peut-être décisifs à notre armée d'Orient.

Ces arrière-pensées des ennemis ne pouvaient échapper aux regards pénétrants du Premier Consul. Il appréciait surtout la passion que mettaient les Anglais à le chasser de l'Égypte par celle qu'il sentait de s'y maintenir. Prévoyant qu'un congrès où siégerait un plénipotentiaire britannique serait entravé et arrêté à chaque pas, il voulait faire effort contre l'Autriche, l'isoler de son allié par de nouvelles victoires, la contraindre à un traité séparé. Pendant les deux mois écoulés depuis Marengo, il avait préparé des renforts; en arrière de chacune des armées d'Allemagne et d'Italie, il avait créé un corps de soutien. Celui destiné à combiner ses opérations avec Brune, qui était parti aussitôt pour Milan, commençait à prendre position dans les Grisons. En outre, une réserve, choisie parmi les troupes employées dans les départements de

l'Ouest, se rassemblait à Amiens, sous Murat, qui se tenait prêt, soit à protéger les côtes contre les Anglais, soit à descendre par les Alpes en Italie. Une seule, une dernière chance d'éviter la reprise immédiate de la guerre était cependant offerte à l'Autriche : ce serait le consentement de l'Angleterre à un armistice naval, qui, pour prix d'une prolongation de trêve accordée sur terre à son alliée, permettrait au Premier Consul de ravitailler Malte et l'Égypte. Mais cette combinaison, trop onéreuse aux Anglais pour n'être pas très incertaine, ne pouvait entraîner aucun retard dans la dénonciation des armistices. Dès le 21 août, il fut donc enjoint aux généraux en chef, à Moreau et à Brune, de la notifier au plus tôt.

Tant que le Premier Consul avait gardé l'espoir d'éviter cette lutte et d'amener l'Autriche autrement que par la force à valider les concessions de M. de Saint-Julien, quitte à les modérer un peu pour les obtenir sur-le-champ, il avait différé de faire un nouveau pas vers la cour de Rome. S'il était resté six semaines sans répondre aux bonnes dispositions de Pie VII, qu'il avait connues pendant le séjour de M. de Saint-Julien à Paris, ce n'était pas seulement par le calcul de se les rendre encore plus favorables, en devenant par un traité avec l'Autriche l'arbitre incontesté de ces Légations ardemment désirées à Rome; c'était autant, sinon plus, pour se décharger des embarras présents du dehors, pour mettre plus librement la main aux grandes œuvres de l'intérieur, et relever à loisir les institutions renversées de la France, au nombre desquelles il avait la hardiesse de compter la religion catholique.

Après les premiers soins, consacrés par nécessité et par urgence à l'administration sous ses formes diverses, le tour semblait venu pour les institutions sociales. Un projet de code civil était mis à l'étude; un arrêté du 12 août, mémorable par sa date, venait de confier ce travail à un comité de jurisconsultes. Entre ces lois, destinées à reconstituer la famille et à régler avec uniformité les rapports civils des hommes entre eux, et, d'autre part, la structure d'un établissement ecclésiastique, Bonaparte reconnaissait-il une sorte d'harmonie, d'affinité,

de parité? Sa vaste intelligence voulait-elle dessiner comme deux édifices parallèles, pour les faire sortir de terre et les dresser en même temps? Sans pousser trop loin le rapprochement, sans l'exagérer, il est vraisemblable qu'une certaine correspondance dans le plan et la mise en train a été volontairement observée entre deux reconstructions essentielles, reprenant l'une et l'autre la société par les fondements. En tout cas, elles se sont trouvées contemporaines; elles se sont exhaussées ensemble avec plus de symétrie apparente, qu'une autre des grandes assises de la France moderne, le projet d'instruction publique, ébauché seulement trois mois plus tard.

Tandis que le code civil pouvait s'élaborer dans la méditation et avec le simple concours des compétences, ce qui concernait le culte, et par suite la conscience de chacun, dépendait trop de l'opinion pour qu'on pût la surprendre sans préliminaire ni annonce. A dire vrai, depuis le Consulat, les préliminaires dans une certaine mesure n'avaient pas manqué. Après la proclamation des premiers jours qui avait confirmé la liberté des cultes, des intentions, au moins réparatrices, avaient été marquées, soit par des actes qui, comme la Promesse, avaient été parfois mal interprétés, soit dans l'application des lois par des tolérances qui s'étaient accentuées pendant la campagne de Marengo. Ainsi, à côté des émigrés, les ecclésiastiques insermentés, dans un nombre assez important mais qu'il ne faudrait d'ailleurs pas exagérer, avaient alors repassé les frontières, sans être généralement inquiétés; ainsi le décadi, resté légal, avait plus que jamais été délaissé pour le dimanche. Des plaines de la Lombardie, Bonaparte avait laissé précéder son retour par des indices plus prononcés de ses projets religieux. On avait répandu en France, en plusieurs éditions, son discours au clergé du Milanais, malgré Fouché, qui affectait de n'en pas saisir l'esprit et la portée; puis la cérémonie retentissante de Milan avait été imitée le 24 juin à Notre-Dame de Paris, au milieu d'une affluence, sans doute peu recueillie, mais inattendue et très commentée.

Désormais Bonaparte, rentré en France et affermi par la victoire, voulait donner à toutes ces velléités leur sens véritable, et, par des propos adroitement semés, des réflexions incisives propres à être répétées, faire pressentir autour de lui ce qu'il venait de décider à Verceil.

Il lui arrivait de s'en prendre à ces « athées de Paris » qu'il avait dénoncés sur le seuil de la cathédrale de Milan, et avec qui il dînait familièrement à la Malmaison. « Mais vous êtes donc athée! » objectait-il un soir à Laplace, en l'interrompant au milieu d'une théorie. « Avec votre philosophie, répondait-il à Chaptal, on ne sait, ni en politique ni en religion, d'où l'on vient et où l'on va; j'aime mieux la foi de nos pères. La Convention l'a détruite avec tout le reste : elle a fait tout le mal; il faut y remédier. » Dans ces entretiens intimes, amenés de préférence avec des incrédules et adaptés à leur façon de penser, il ne cherchait pas à se donner pour croyant; il ne dissimulait jamais que, s'il prétendait reconduire bientôt la France à la religion catholique, c'était par des vues supérieures de gouvernement. A un autre philosophe de son entourage, à Rœderer, il disait : « Comment avoir de l'ordre dans un État, sans une religion? La société ne peut exister sans l'inégalité des fortunes, et celle-ci ne peut subsister sans la religion. Et puis le gouvernement, s'il n'est maître des prêtres, a tout à craindre d'eux. Vous autres métaphysiciens, vous êtes à cet égard dans une grande erreur, quand vous pensez qu'il faut laisser les prêtres de côté, ne pas s'occuper d'eux quand ils sont tranquilles et les arrêter quand ils sont perturbateurs. » Pendant une séance de son Conseil, il invoquait avec encore plus de crudité la raison d'État : « Ma politique est de gouverner les hommes comme le grand nombre veut l'être. C'est là, je crois, la manière de reconnaître la souveraineté du peuple. C'est en me faisant catholique que j'ai fini la guerre de Vendée, en me faisant musulman que je me suis établi en Égypte, en me faisant ultramontain que j'ai gagné les esprits en Italie. Si je gouvernais un peuple juif, je rétablirais le temple de Salomon. » Profitant de ces occasions, qu'il rendait alors

fréquentes, il causait plus qu'il n'interrogeait : la persuasion qu'il ne rencontrerait guère d'approbateurs parmi ceux qui l'écoutaient, le portait à éviter une réplique, qui, selon les probabilités, serait devenue une contradiction et, comme telle, aurait été bien inutile, sa volonté étant ferme et arrêtée à l'avance.

Pour s'instruire en détail d'une matière aussi spéciale que les affaires ecclésiastiques, il comptait surtout sur la discussion, à laquelle il était résolu de prendre part, comme il devait le faire pour les questions de droit, plus complexes, plus étendues, qui allaient se multiplier dans un code civil. La pénétration de son jugement lui donnait confiance dans sa promptitude pour saisir et comprendre. A se mettre à l'école des canonistes, il aurait subi l'inconvénient de voir opposer des subtilités ou des rigueurs de doctrine aux vues larges et générales dont il s'inspirait en homme d'État. Faisant avant tout œuvre politique, il croyait que la science ecclésiastique aurait assez tôt son tour.

Toutefois, d'après un avis, venu probablement de Talleyrand, il s'était prêté à laisser parler Grégoire, à flatter en lui le patriarche d'une église, qu'il voulait entourer de quelques complaisances avant de la faire disparaître. Grégoire avait la suffisance de supposer que son opinion importait grandement au bien public, et était venu disserter à la Malmaison. Parmi plusieurs mémoires, il en avait remis un dont il tirait vanité, sur la manière de négocier avec la cour de Rome. Dans cet exposé, il recommandait de ne point refaire un concordat, espèce d'acte qui enchaîne également les deux contractants, et réveillerait le souvenir impopulaire de la première atteinte portée, en 1516, aux droits primitifs de l'église nationale. Mieux vaudrait une bulle, n'engageant que le Pape, et assujettie en France à un examen et à une autorisation préalables. Si des pourparlers venaient à commencer avec Rome, le terrain sur lequel il faudrait demeurer vigilant, inébranlable, était celui des libertés gallicanes et des lois de la Constituante qui les avait appliquées et développées. Pour parvenir à faire pré-

valoir ces volontés à Rome, l'histoire enseignait qu'il fallait tantôt effrayer et tantôt circonvenir. Ainsi nous devions gagner les cardinaux par des présents, et les amuser par de vaines concessions de mots; puis, d'autre part, lier partie avec l'Espagne, qui soutenait aussi la lutte contre les prétentions ultramontaines, et, au besoin, menacer la souveraineté temporelle. La position actuelle de l'armée française en Italie pourrait donner du poids à cet argument péremptoire.

Il était clair qu'en raisonnant de la sorte, Grégoire n'avait pas modéré ses sentiments acrimonieux contre la Papauté; qu'en exigeant d'elle l'adhésion à des lois qui avaient créé le schisme, il la mettrait dans l'impuissance de négocier. Des rancunes, et comme terme final une impasse, voilà ce qui ressortait de sa vaine consultation, où tout l'essentiel allait au rebours de l'entente avec le Pape, résolue par Bonaparte. Il n'y avait même rien d'utile à retirer d'un plan de pacification religieuse, que Grégoire empruntait à un décret qu'il avait fait rendre par son concile de 1797. Il s'agissait d'un système, compliqué et incohérent, laissant en fonction dans chaque diocèse un évêque, qui de fait appartiendrait presque toujours à l'église schismatique. C'était empêcher le renouvellement de l'épiscopat, et rendre un semblant de vie à la hiérarchie décrépite et condamnée des constitutionnels. Les intentions de Grégoire étaient si contraires à celles de Bonaparte, qu'on peut supposer qu'il n'en connaissait pas encore les traits principaux.

Ce qui intéressait plus que ces tentatives illusoires pour ranimer une secte dépérissante, était la marche à déterminer pour la négociation religieuse, que le Premier Consul, en dépit de Grégoire, n'hésitait pas à entreprendre. Le ton conciliant de la lettre du Pape du 10 juillet, les promesses engageantes dont Martiniana l'accompagnait, montraient qu'à Rome on était aussi porté qu'à Paris à entrer en pourparlers. Des deux côtés il y avait disposition égale à s'y préparer.

La première décision à prendre par Bonaparte était celle du lieu des conférences. Il l'avait toujours fixé dans son esprit. Verceil n'était qu'une ville de passage, où le hasard l'avait

conduit à des ouvertures, que rien n'obligeait à continuer au même endroit. Rome n'était ni en dehors ni à l'abri d'une guerre prête à se renouveler; et cette raison de n'y point négocier, qui d'ailleurs pouvait être décisive pour le Pape, aurait peut-être été suffisante pour le Premier Consul, si une autre considération, supérieure et bien plus forte, ne l'avait guidé. Lorsqu'il entendait désigner Paris, c'était parce que à Paris, où il concentrait tous les fils du gouvernement, il était assuré de tenir aussi la négociation religieuse sous sa main.

La direction générale et de haut qu'il gardait sur les affaires importantes, lui semblait pour celle-ci plus nécessaire que jamais. Il voulait non seulement être à portée d'intervenir, comme d'ordinaire, quand les incidents ou les difficultés se présentaient; mais son influence, son ascendant devaient agir d'une manière toute particulière dans une affaire d'une nécessité contestée, où, tout en espérant un jour l'assentiment du public, il ne pouvait pour le moment compter sur celui de son entourage. Il sentait que sa présence garantirait la négociation contre un mauvais vouloir qui aurait cherché à l'entraver ou à la rabaisser; qu'elle l'envelopperait même d'un sérieux qu'elle aurait pu perdre par l'indifférence ou la dérision. Il sentait surtout que, n'étant guère secondé dans une œuvre qui lui était si personnelle, et dont il connaissait seul les aspects divers, il aurait par instants à puiser davantage en lui-même une netteté d'appréciation et une fermeté de volonté qui, pour être efficaces, devaient s'exercer directement, de près, et souvent sur l'heure.

La collaboration du Conseil d'État, réservée et attendue pour le travail du code civil, loin d'être prévue de même pour le concordat projeté, lui paraissait, au contraire, devoir être évitée. Dans ce corps, composé par son choix d'hommes de mérite que la Révolution avait mis en évidence et que le siècle avait imbus de philosophie, il était persuadé que ses vues en faveur de la Papauté et du sacerdoce rencontreraient une improbation, qui, voilée ou découverte, pourrait nuire à leur développement et à leur succès. Il ne voulait pas s'embar-

rasser de cette opposition, dût-il rompre pour la première fois avec l'habitude, déjà prise, de faire du Conseil d'État l'auxiliaire de ses grands ouvrages de réorganisation, de l'associer pour chacun d'eux, tout ensemble à la pensée, au mode d'exécution, aux conséquences principales. Bien que la discussion d'un traité religieux fût au nombre des négociations, qui en principe étaient soumises aux procédures de la diplomatie, elle était d'une nature très particulière; elle devait tendre à une législation intérieure touchant à une partie de la vie sociale : à cet égard rien n'aurait empêché de la faire suivre par une réunion de conseillers délibérant en secret. Les consulter par intervalles, au besoin chercher dans leur autorité un appui contre les prétentions romaines, sans trop raviver la mémoire agressive des anciens parlementaires, aurait pu sembler une marche justifiée et profitable. Mais Bonaparte en jugeait autrement. En tenant son Conseil à l'écart, il témoignait la crainte que, dans cette circonstance, l'instrument dont il savait si bien employer les ressorts, ne vînt à résister ou ne pût servir que forcé et faussé. Une exclusion faite à l'avance, quoique excitant dans ce corps un sourd mécontentement, semblait préférable à l'inconvénient d'avoir bientôt à se défendre, en séance, contre des objections suspectes d'être passionnées, contre le parti pris des préjugés irréligieux du jour.

Naturellement le Premier Consul aurait à ses côtés son ministre des relations extérieures, personnage qui, sauf dans la diplomatie secrète, est, par son emploi, l'intermédiaire toujours obligé dans les négociations. Or, si Talleyrand, dont la notoriété actuelle était déjà marquante, convenait à son poste quand il s'agissait de rétablir la paix avec l'Autriche et les alliés de cette puissance, il se trouvait dans la situation la plus étrange vis-à-vis le Saint-Siège, par la part que, comme évêque d'Autun, il avait prise à l'introduction du schisme dans l'église de France. Son action manifeste dans la sécularisation des biens ecclésiastiques, dans la messe de la Fédération, dans la prestation du serment, surtout dans le sacre des premiers évêques constitutionnels qui sans lui auraient peut-être été

forcés de recourir à l'évêque schismatique d'Utrecht, avait attiré et amassé sur son nom les blâmes les plus sévères des brefs de 1791. La censure de Pie VI, allant jusqu'à la suspension, l'avait frappé comme le transfuge le plus en vue et le plus condamnable. Depuis, Talleyrand avait si complètement abandonné et renié le titre épiscopal pour lequel il n'était pas fait, qu'il pouvait se flatter de l'avoir enseveli dans un oubli profond, sous les ruines de l'établissement religieux, du nouveau autant que de l'ancien. Mais, quoi qu'on fasse, il sonne parfois une heure où le passé le plus importun perce et reparaît. Le rapprochement avec Rome allait être une de ces heures, comme ensuite la célébration de son mariage, et plus tard l'approche de la mort. Comment le ministre aurait-il pu voir sans inquiétude se nouer une négociation, lui rappelant sans cesse cette qualité indélébile d'évêque dont il avait fait un si déplorable usage ? Comment, d'un autre côté, se serait-il risqué à heurter de front chez le Premier Consul une résolution qu'il savait ancrée et inébranlable ? Pour le moment, il avait adopté le parti de complaisances apparentes, d'ailleurs toujours voisines de la nonchalance, et semblait mettre au service d'une entente avec Rome les talents de finesse qu'il tenait de la nature, les connaissances spéciales qu'il devait à l'éducation, comptant bien que dans cette circonstance on ne lui demanderait ni initiative, ni empressement, ni conviction.

Au-dessous du ministre et du Premier Consul, il y avait place pour un troisième rôle, celui du négociateur chargé de soutenir la discussion journalière, d'y reproduire et d'y faire prévaloir les instructions qui lui seraient remises. Jusqu'ici le cardinal de Martiniana, un peu à la légère, s'était cru investi de cette mission de confiance. Mais outre sa qualité de prélat étranger, qui l'aurait vraisemblablement fait écarter, le transfert des conférences à Paris devait l'exclure, son grand âge et une santé chancelante lui interdisant la traversée des Alpes dans la saison rigoureuse des premières neiges.

Pour s'arrêter à un autre nom, il aurait fallu dès lors savoir avec certitude quel serait l'envoyé romain qui viendrait à

Paris. La cour de Rome, une fois avertie que Verceil n'était plus le lieu des pourparlers, persévérerait-elle à employer Mgor Spina, ou jugerait-elle préférable de lui substituer un personnage de plus de poids et de représentation? Spina lui-même, s'il restait désigné, verrait-il sa situation agrandie et rehaussée par une dignité plus éminente, comme serait celle de nonce? Selon la manière dont ces doutes seraient résolus, le négociateur français, qui devait être nécessairement d'un rang égal, serait pris dans un milieu qui pouvait être différent. Tout en pensant à ce choix, il était donc à propos de le suspendre ou de l'ajourner. Au reste, quelle que dût être la décision de Rome, la personne de Mgor Spina ne rencontrait pas d'objections; à Paris, elle avait toujours paru convenir au gouvernement français. Le séjour récent du prélat en France, où il avait pu prendre du pays une connaissance bien rare dans le monde romain, son attitude réservée auprès de Pie VI captif à Valence, même sa rencontre fortuite avec Bonaparte revenant d'Égypte, avaient disposé en sa faveur, et faisaient maintenant souhaiter que sa commission lui fût conservée. Pour indiquer ce désir, et en même temps pour peser sur la translation des conférences religieuses, il parut à propos de ne montrer aucune hésitation à croire que Spina poursuivrait son voyage jusqu'en France. Talleyrand adressa donc à Martiniana un court billet où, après avoir mentionné bien tardivement la satisfaction du Premier Consul pour la lettre du Pape du 10 juillet, il insérait sèchement, sans explication, un passeport pour Paris au nom de Mgor Spina.

Cet envoi, qui était du 4 septembre, était le premier des incidents notables de la négociation avec Rome; il en marquait pratiquement le début. En lui donnant cette date, Bonaparte voulait probablement faire comprendre à Rome que la reprise des hostilités, qu'il venait d'ordonner en Italie comme en Allemagne, ne menaçait en rien le Saint-Siège, et insinuer que le Pape devait regarder les affaires religieuses de la France comme indépendantes des mouvements prochains des armées.

Il le faisait avec d'autant plus de confiance, qu'il comptait

maintenant sur ses préparatifs de guerre pour lui assurer bientôt la revanche du désaveu de M. de Saint-Julien. Ses prévisions à cet égard, quelque fondées qu'elles fussent, allaient même se trouver singulièrement dépassées, les événements du dehors paraissant en train de prendre un aspect beaucoup plus flatteur qu'il n'aurait pu l'espérer.

D'abord, dès le lendemain, 5 septembre, le sort de l'Égypte, qui, devenu un de ses soucis les plus constants, allait bientôt être mêlé activement à sa politique en Italie, semblait entré décidément dans une phase meilleure. Les dépêches débarquées par l'aviso *l'Osiris* contenaient une proclamation, où le général Menou, successeur de Kléber dont l'assassinat était confirmé, déclarait que le Premier Consul avait seul le droit de traiter d'une évacuation de sa conquête, et où il terminait par ce fier engagement d'honneur : « Nous nous battrons jusqu'à la mort. » Il n'y avait donc plus à craindre de voir renouveler la Convention d'El-Arisch ; et les projets de ravitaillement, auxquels cette faute si grave de Kléber avait fait renoncer, pouvaient être repris avec une nouvelle ardeur. Sept vaisseaux furent aussitôt commandés à Brest sous le vice-amiral Ganteaume, pour transporter au plus vite trois mille hommes de renfort aux bouches du Nil. Désormais l'espoir était revenu de conserver à la France la plus belle de ses possessions d'outre-mer, et s'il fallait la disputer aux Anglais d'Abercromby, de trouver sur la terre ferme un champ clos pour les combattre avec avantage. Bonaparte pouvait donc attendre sans inquiétude la réponse à l'offre d'un armistice naval envoyée à Londres ; proposition étrange à première vue, mais qui, en cas d'accueil, serait un acheminement à la paix, et, en cas de refus, aurait au moins le sens d'une manœuvre, propre à aviver la méfiance que l'Angleterre devait nourrir contre l'Autriche depuis les préliminaires de M. de Saint-Julien.

Du côté des Autrichiens, Bonaparte se voyait encore plus favorisé par la fortune : une suspension d'armes lui apportait l'équivalent d'une victoire. Il n'avait pas tardé à apprendre qu'en Allemagne Moreau était sollicité de reculer la reprise de

la guerre annoncée pour le 11 septembre, et il s'était servi, le 13, du moyen nouveau du télégraphe, pour décider que le délai d'un mois pourrait être accordé contre la remise des trois forteresses d'Ulm, Ingolstadt et Philippsburg. Le prix était énorme : Ulm surtout passait pour le boulevard de la monarchie impériale. Toutefois, en exigeant un pareil sacrifice, Bonaparte n'avait pas trop présumé du découragement qui, sauf chez le baron de Thugut, dominait à la cour de Vienne. L'Empereur s'était laissé entraîner à son armée du Danube; et là, au lieu de ranimer les courages, il avait cédé au spectacle déprimant de troupes désorganisées et à l'urgente nécessité de leur ménager le temps de se refaire. L'abandon des trois places fortes, à peine débattu, avait été consenti par une convention signée le 20 septembre à Hohenlinden, dans ce lieu qu'une bataille décisive allait bientôt rendre encore plus funeste aux armes autrichiennes.

Le Premier Consul était occupé à célébrer l'anniversaire de la fondation de la république, quand, le 23, il reçut par le télégraphe l'avis d'une convention si avantageuse. Il put annoncer ce grand succès au milieu de la fête, comme le gage d'un traité prochain. Déjà, pour prouver que sa modération avait voulu en rendre le projet acceptable, il venait de faire insérer dans le *Moniteur* les préliminaires souscrits à Paris au mois de juillet et rejetés à Vienne. Aujourd'hui il montrait son désir persistant de la paix, en envoyant Clarke à Lunéville avec la mission d'y commencer des préparatifs ostensibles pour la réception éventuelle des plénipotentiaires.

Néanmoins, en prévision soit de cette négociation, soit de nouvelles hostilités, il ne laissait pas échapper l'occasion de tirer de la récente défaillance de l'Autriche les moyens d'améliorer sa situation en Italie. Avant d'avoir reçu les articles dictés par Moreau, et sans savoir s'ils s'étendaient à d'autres pays qu'à l'Allemagne, il se hâtait de prendre d'importants avantages, en aggravant l'armistice d'Alexandrie par une sorte d'interprétation élargie et arbitraire. Non content de se dégager de nouveau des stipulations de Vérone, en se déclarant maître

de toute la légation de Ferrare, il exigeait l'évacuation complète de l'État romain par les Autrichiens et les Napolitains, comme s'il méditait déjà de se rapprocher de l'Égypte par Ancône et la baie de Tarente. Il réclamait aussi le désarmement de la Toscane sous la menace de l'imposer par la force, avec l'arrière-pensée, certaine cette fois, de disposer de ce pays en traitant avec l'Espagne. Toutes ces injonctions, dont la convention déjà si onéreuse de Hohenlinden était tout ensemble la cause et le prétexte, furent notifiées dans une lettre de Talleyrand, expédiée le 26 septembre à Vienne.

En même temps, un courrier les faisait connaître à Brune, avec l'ordre de renvoyer son aile droite à Lucques, à Bologne et jusqu'à Pesaro, pour la faire vivre sur le pays, et aussi pour appuyer les exigences présentes relatives à la Toscane et aux États du Saint-Siège. Le retour de l'aile droite dans ses anciens cantonnements se trouvait commencé à l'avance, d'après un arrangement que Brune, de sa propre autorité, venait de signer avec le général de Bellegarde, successeur de M. de Mélas. En apprenant directement par Moreau que la durée de l'armistice convenu à Hohenlinden était commune à l'Italie, Brune s'était prévalu d'une certaine ambiguïté dans cet article; il avait prétendu ne l'appliquer qu'en récompense de l'évacuation de la Polésine du Ferrarais, où les Autrichiens, malgré des plaintes répétées, n'avaient cessé de se fortifier. Mais la finesse de Brune avait échoué contre celle du nouveau général autrichien, qui, en stipulant pour l'Empereur le droit de statuer sur l'abandon du Ferrarais, se donnait, en attendant, un titre écrit pour ne pas en déloger ses troupes.

Cette convention du 29 septembre, conclue à Castiglione à l'insu du Premier Consul, ressemblait par plus d'un côté à celle de Vérone, à laquelle elle succédait. Elle était, de même, plus avantageuse aux Autrichiens qu'aux Français; de même aussi, elle atteignait par contre-coup les Napolitains, dont elle augmentait les alarmes. C'était le troisième armistice depuis celui de Marengo où ils se voyaient délaissés. En apprenant la rentrée des troupes de Monnier en Romagne, ils s'étaient

donc remis à redouter une attaque, qui leur paraissait d'autant plus probable que leur attitude était devenue visiblement provocante. Le corps auxiliaire qu'ils avaient offert à la cour de Vienne pour se la concilier, était maintenant formé. A sa tête, un commandant actif et entreprenant, un Français, le comte Roger de Damas, était arrivé le 27 septembre à Rome, amenant de Capoue le complément des dix mille hommes promis. Invité par l'état-major autrichien à se concerter avec le général Sommariva, qui continuait ses levées en Toscane, et destiné d'abord à un poste intermédiaire entre Ancône et Florence, M. de Damas venait de s'établir à Frascati avec une partie de ses troupes. Il y avait appris, non sans une vive irritation contre les Autrichiens, la convention de Castiglione, qui le mettait sans secours à la merci d'une agression française.

## II

Les diverses conventions qui prolongeaient partout les trêves dans les derniers jours de septembre, étaient postérieures au départ de Spina pour Verceil. C'était, on l'a vu, au milieu des nouvelles les plus immédiatement belliqueuses que ce départ avait été décidé. Le Pape de son côté, aussi bien que le Premier Consul du sien, avait spontanément jugé que la reprise de la guerre générale ne devait pas être un empêchement à la négociation religieuse. La principale précaution que Consalvi avait voulu prendre dans ces circonstances était d'aller au-devant du reproche que le Pape aurait cherché, par une complaisance envers Bonaparte, à ménager les intérêts temporels du Saint-Siège ; il avait donc invité les nonces à informer les cours auprès desquelles ils étaient accrédités, que la mission de Spina à Verceil serait strictement bornée à des affaires spirituelles. Comme, à ce moment, les manœuvres des troupes pouvaient devenir des obstacles sur les routes, Mgr Spina et son auxiliaire, le Père Caselli, avaient cru nécessaire de presser leur voyage. Ils devaient le commencer le 15 septembre, jour où Spina avait reçu les instructions écrites et verbales d'Antonelli, et ne l'avaient retardé d'une semaine

que pour se donner une dernière chance de recueillir, sur les projets religieux de Bonaparte, ces renseignements complémentaires qu'on était si surpris d'espérer inutilement. Enfin, munis d'un laisser-passer demandé à M. de Labrador, ils s'étaient mis en route le 21, avaient traversé Montefiascone, en évitant de rendre visite au cardinal Maury, et s'étaient arrêtés le 24 à Florence.

Mgor Spina comptait y trouver le passeport français, qu'il savait maintenant sollicité à Milan. Au lieu de cette pièce, on lui avait remis une lettre récemment arrivée du cardinal de Martiniana, l'informant que les conférences n'auraient plus lieu à Verceil, mais à Paris. Ce changement, quoique très imprévu, ne paraît pas avoir été envisagé par Spina avec trop de déplaisir. Mais, pour le moment, que convenait-il de faire ? La décision devant appartenir au Pape, fallait-il l'attendre à Florence ? Le prélat crut préférable de poursuivre jusqu'à Verceil, puisqu'il avait ordre de s'y rendre, et d'y rester jusqu'au retour du messager qu'il se hâta d'expédier à Rome. Dans la pensée que son appel en France serait approuvé, il sollicitait à l'avance quelques instructions appropriées à sa nouvelle destination, quelques facultés spirituelles, enfin une recommandation de M. de Labrador pour l'ambassadeur d'Espagne à Paris.

Modène devait être sa seconde étape. Pour y accéder, Spina dut renoncer à suivre la voie ordinaire qui passe par Bologne. Il était encore ému par le récit de combats livrés, peu de jours auparavant, contre des bandes d'insurgés, qui avaient entouré cette ville pendant le court intervalle où la concentration des troupes françaises l'avait fait abandonner, et qui venaient d'être dispersées par une colonne mobile aux ordres du général Pino. Prenant un chemin de montagne qui s'écarte de Bologne, Spina réussit à traverser les avant-postes français et parvint le 28 à Modène. Il faisait route commune avec un Génois, le marquis de Rivarola. Le commandant de place, dont il connaissait la bonne volonté pour l'avoir éprouvée à Valence pendant la captivité de Pie VI, ne fit pas de difficulté pour viser son laisser-passer espagnol. Mais déjà la police cisalpine

était avertie. Le nom des deux prélats romains, celui de leur compagnon de rencontre avaient éveillé ses soupçons. Elle fait une descente au logement de Spina, qui prétend d'abord voyager pour affaires personnelles ; elle visite néanmoins ses papiers et y trouve la lettre de Martiniana parlant de questions religieuses à discuter avec le Premier Consul. Là-dessus, on en réfère à l'adjudant français Delort et au général Pino, arrivé la veille de son expédition dans le Bolonais : tous deux sont d'avis que le cas est assez important pour être soumis au général Dupont, le nouveau commandant de l'aile droite. On le croyait à Guastalla, où Spina et le Père Caselli sont envoyés sous la garde de policiers ; et, comme on ne l'y rencontre pas, les deux prélats sont dirigés sur Parme, d'où l'on se résout à consulter à Milan le ministre extraordinaire Petiet. Celui-ci, avisé d'avance de la mission de Spina, s'empressa de faire rendre la liberté aux deux envoyés du Pape, qui, après toutes ces tribulations, atteignirent le 5 octobre la ville de Verceil.

Quand l'avertissement envoyé de Florence par Spina fut arrivé à Rome, le 27 septembre, la première impression, influencée peut-être par celle du prélat, ne fut pas défavorable au déplacement des conférences. Outre qu'il eût été hasardeux de s'y refuser, dans un moment où, malgré les ajournements qui s'annonçaient, la guerre demeurait menaçante, il y avait un réel soulagement à voir Bonaparte sortir d'une abstention qui inquiétait à la longue et, par un acte aussi net que l'envoi d'un passeport, donner la preuve de sa volonté persévérante de se concerter avec le chef de l'Église. S'il était encore resté aussi peu explicite sur ses projets, il était du moins évident qu'il ne se dédisait pas. L'inconvénient de voir la négociation s'éloigner beaucoup de Rome ne pouvait être contesté : serait-il un peu compensé par les facilités que pouvait procurer et accroître l'action directe de Bonaparte, intéressé au succès d'une œuvre qui lui était personnelle? On passa peu de temps à le discuter; et une décision conforme au nouveau désir du Premier Consul fut prise sans délai, avec une promptitude qui avait toujours été recommandée dans cette affaire, mais qui

cette fois rompait complètement avec les habitudes de lenteur de la cour romaine.

Quant à la personne de Spina, son maintien ne paraît pas avoir été mis en doute. Les qualités qui venaient de la faire accepter par Bonaparte étaient, à bien des égards, celles mêmes qui l'avaient fait choisir par le Pape. Il s'y ajoutait, aux yeux de Consalvi, l'avantage d'un rang moyen dans le clergé, qui, tout en s'adaptant au rôle subordonné qui lui était confié, devait mieux garantir contre le soupçon que sa mission avait pu faire naître chez les gouvernements en lutte avec la France. Leur attitude sur ce point n'était pas encore définie. On ne savait rien de la cour de Vienne, instruite cependant dès le début de ce qui s'était passé à Verceil; d'autre part, l'assentiment donné dès lors par la cour de Palerme, en le supposant sincère, pouvait s'être altéré et retourné depuis les derniers événements. Comme la translation des conférences à Paris pouvait maintenant être mal interprétée de ces deux côtés, une démarche fut aussitôt résolue auprès du marquis Ghisilieri, du cardinal Ruffo, même de M. de Labrador, pour renouveler et accentuer l'engagement d'interdire à l'envoyé pontifical toute ingérence dans les questions de territoire. On le mettrait d'ailleurs dans l'impuissance de s'en mêler, en ne lui accordant aucun caractère officiel. Toutefois cette seconde précaution, quoique promise, parut bientôt contestable : avec la réflexion, on en vint à se demander si elle pourrait toujours être continuée. On se rappela, en effet, qu'au dire de M. de Labrador, Talleyrand aurait exprimé le désir que la négociation religieuse devînt le signe visible d'un rapprochement politique entre le Saint-Siège et le gouvernement consulaire. Si cette prétention se reproduisait à Paris, il était à craindre que M^gor^ Spina fût invité à prendre un titre conforme aux relations qui doivent exister entre deux puissances redevenues amies. Dans ce cas, serait-il possible de ne froisser ni Bonaparte, ni les cours liguées contre la France? Plusieurs cardinaux furent consultés, et de leurs avis séparés sortirent deux expédients qui devaient être essayés simultané-

ment. L'un, le meilleur, serait une lettre que le cardinal de Martiniana devrait adresser sans retard au Premier Consul, pour le prier instamment d'agréer Spina comme un simple délégué, dépourvu de toute autorité propre ; l'autre, purement éventuel, serait un recours au cabinet espagnol, qu'on inviterait à expliquer par avance à Vienne et à Palerme la nécessité, assurément très fâcheuse, où le Pape pourrait se trouver, de renoncer au caractère nettement officieux de son envoyé, et de l'accréditer, avec des pouvoirs en règle, mais toujours réduits aux affaires spirituelles.

En même temps, on s'était occupé des nouvelles instructions qui venaient d'être sollicitées par Spina. Les anciennes ne devaient pas seulement être revues, mais complétées par l'avis et l'explication d'incidents récents qui, mal connus ou mal interprétés, risquaient de donner ombrage à Bonaparte.

Ainsi, le bref aux évêques légitimes de France devenait une cause accidentelle d'embarras. Di Pietro, sachant que ce bref, qu'il avait rédigé à son corps défendant, devait être divulgué dès l'arrivée de Spina à Verceil, et s'imaginant à tort être chargé de le transmettre, s'y était appliqué de bonne heure. Dans son ignorance des lieux de séjour de la plupart des évêques, il avait, de lui-même, décidé de s'en remettre à deux intermédiaires : au cardinal Maury pour les évêques réfugiés en Italie, au cardinal de la Rochefoucauld pour ceux dispersés en Allemagne, en Angleterre et dans les autres contrées. La lettre d'avertissement pour Maury était partie le 24 septembre, et l'avait rejoint dans son diocèse de Montefiascone. Celle destinée à l'autre cardinal, à Münster, ne pouvait être acheminée aussi loin sans un courrier demandé à Consalvi, qui, mis aussitôt en éveil par cette démarche, se montra surpris et mécontent d'avoir été tenu à l'écart d'un envoi, qu'il appartenait à la secrétairerie d'État d'ordonner et de diriger. Cet empiétement sur ses attributions lui paraissait d'autant plus regrettable, qu'il s'était maintenant persuadé qu'une notification officielle et en forme pouvait exciter les évêques à se concerter et à prétendre à une part active dans une négocia-

tion d'où, par des raisons diverses, le Pape et sans doute Bonaparte devaient vouloir les exclure. Au bref collectif, solennel, il aurait préféré substituer un simple avis, adressé à trois ou quatre évêques en particulier, comptant que par leur correspondance l'information se propagerait de proche en proche, sans perdre un caractère privé. D'ailleurs il blâmait dans la rédaction de Di Pietro une phrase sur « les autorités exerçant alors la souveraineté en France », qui devait mal disposer les évêques restés royalistes. Mais il était trop tard. Déjà Maury s'était mis en campagne. Sans deviner qu'il avait été désigné comme étant l'unique cardinal français séjournant en Italie, il s'était complu dans l'illusion d'être enfin avoué par le Saint-Siège comme le représentant attitré de l'épiscopat français, et s'était hâté de procéder à une expédition en bonne forme du bref, à la fois dans les pays italiens, et dans toutes les directions, sauf en Espagne où il ne pouvait atteindre. Contre cette extension imprévue de l'imprudence de Di Pietro, Consalvi se sentait impuissant : tout ce qu'il pouvait faire était de supprimer l'expédition préparée pour le cardinal de la Rochefoucauld et, par un récit détaillé des faits, de permettre à Spina de les présenter, s'il le fallait, à Paris sous le jour qu'il estimerait le moins compromettant.

Une direction encore plus nécessaire, qu'il importait d'envoyer à Spina dès ce moment, se rapportait à l'examen doctrinal de la Promesse exigée en France, et qui, décidé avant son départ de Rome, venait d'être achevé. Déjà Antonelli, ne doutant pas que cette question, presque aussi controversée que celles des serments antérieurs, serait introduite dans les conférences religieuses, avait muni le prélat de quelques conseils préliminaires. Il y inclinait à prévoir que la décision du Pape serait contraire, ainsi qu'on pouvait le présumer d'après des brefs dilatoires mais à tendance, adressés à l'évêque de Luçon et à l'archevêque de Reims, et qui servaient de modèles aux réponses provoquées fréquemment par les évêques émigrés. L'arrivée prochaine de Spina à Paris ayant fait presser la solution de cette grave difficulté, un *votum* de Di Pietro sur

la matière avait été distribué à la Congrégation pour les affaires ecclésiastiques. Elle se réunit le 3 octobre. Il n'y eut aucune objection de principe contre un engagement qui serait pris envers « le gouvernement », puisque dans la France républicaine les consuls tenaient la place du roi, auquel le clergé était dans l'usage ancien de prêter serment. Il n'en était pas de même de la fidélité promise actuellement à « la constitution », c'est-à-dire à un ensemble de lois, où l'on relevait, par exemple, l'article 93 qui violait le droit de propriété à l'égard des émigrés, et l'article suivant qui, à propos des ventes nationales, semblait dénier à l'Église le droit de posséder. A l'unanimité, la Congrégation repoussa une pareille consécration de l'injustice et conclut que la Promesse, dans ses termes présents, devait être réputée illicite. Le Pape ne balança pas à confirmer cette opinion par un jugement; mais il crut à propos de le tenir secret et, en suspendant la publicité nécessaire à son exécution, il le rendit provisoirement inefficace pour la pratique. Ayant fixé un point de doctrine que Spina avait besoin de connaître, il ne voulait pas s'avancer au delà et s'exposer au reproche d'avoir, à la dernière heure, anticipé sur la négociation religieuse, en condamnant ouvertement une formule, dont le changement allait être demandé à Paris et pourrait y être obtenu.

L'explication sur la Promesse et sur le bref aux anciens évêques, tout en formant l'addition la plus utile aux instructions de Spina, n'empêchait pas de les remanier en les soumettant à une revision générale. Antonelli était naturellement désigné pour ce travail. Son nouveau mémoire faisait d'abord ressortir que Martiniana venait d'être chargé de justifier le caractère tout subordonné que la cour de Rome attribuait à son représentant; qu'en conséquence le cardinal devait renoncer à la lettre très étudiée, destinée jusqu'ici à indiquer au Premier Consul les réserves du Pape sur la démission de l'épiscopat, et surtout à susciter une réponse préliminaire sur la condition qui attendait le catholicisme en France. Spina, après avoir suppléé de son mieux à des précautions, qui

devaient suivre et non plus précéder son arrivée à Paris, était tenu, pour les principes en discussion, de se conformer à l'esprit de ses instructions premières : le fond en demeurait le même, puisqu'on n'avait rien appris de plus sur les propositions religieuses de Bonaparte. Cependant, en raison de la lenteur et des difficultés de la correspondance avec Rome, augmentées peut-être par la guerre, Spina devait redoubler de circonspection, être plus attentif que jamais à mesurer la condescendance prévue à Rome en échange et dans la proportion des avantages accordés à la religion, et présenter alors ces concessions comme les effets de son sentiment personnel, sans engager le Pape, resté maître de les accepter ou de les refuser. Au besoin, il apprécierait si, par tactique, il ne lui conviendrait pas de prendre l'initiative de quelques demandes nouvelles. Car Antonelli supposait que Bonaparte, une fois à l'œuvre, ne s'en tiendrait pas au tracé sommaire de Verceil et embrasserait le plan complet de l'organisation religieuse. Dans ce cas, il y aurait lieu de réclamer contre la formule actuelle de la Promesse, contre le partage des églises avec le clergé constitutionnel, contre la législation civile sur le mariage et le divorce. En abrogeant ces lois et toutes celles qui blessaient le dogme ou la discipline, le gouvernement ne donnerait pas encore aux catholiques une garantie suffisante, surtout s'il n'accordait à leur culte que la simple tolérance ; il devrait, en outre, les protéger par un acte public contre le retour de la persécution. Puis, revenant sur le droit de « juridiction » de l'Eglise, déjà réservé dans ses instructions précédentes, Antonelli recommandait à Spina de le revendiquer dans ses applications comme un principe essentiel, même si le catholicisme ne devait pas être déclaré religion de la nation et du gouvernement.

La partie la plus neuve du mémoire était celle qui concernait le séjour à Paris. Toute démarche comme toute représentation pouvant rattacher Spina au corps diplomatique serait très soigneusement évitée ; sa seule société avec les envoyés étrangers devait être avec l'ambassadeur d'Espagne. Il fallait prévoir que les adversaires d'une entente avec Rome,

jacobins, philosophes, prêtres constitutionnels, paraîtraient plus animés, plus agressifs, quand ils auraient sous les yeux la préparation de ce rapprochement. Contre ces sentiments de malveillance, Spina ne devait se protéger que par la franchise et la courtoisie. Avec Talleyrand, ses rapports obligés, qui à Verceil auraient été atténués par la distance, allaient sur place devenir directs et personnels. Néanmoins Spina, sans oublier le passé désolant du ministre, se rappellerait que le Saint-Siège a souvent affaire avec des hommes d'État qui ne sont pas de sa communion; et qu'entre deux inconvénients, il peut être moins nuisible de traiter les questions religieuses avec un ecclésiastique transfuge qui en est instruit, qu'avec un philosophe ou un juriste qui les ignore.

Les intérêts temporels et la politique du Saint-Siège avaient été laissés à peu près à l'écart par Antonelli. Ce fut Consalvi qui jugea à propos d'en parler dans des instructions confidentielles. En intervenant de cette manière, entendait-il se montrer plus clairement investi de sa nouvelle autorité de cardinal et de secrétaire d'État en titre, et prendre en mains la conduite de la négociation religieuse? L'aventure du bref aux évêques de France lui avait-elle prouvé le risque de tous ces préparatifs, confiés en fait à Antonelli et à Di Pietro sans qu'il y eût une part suffisante? Qu'il ait eu, ou non, ces pensées intimes, ce fut lui désormais qui, sous l'assentiment du Pape, allait retenir la direction de l'affaire; et ce retour régulier à ses attributions allait se produire sans effort apparent, puisque, selon l'usage, c'était à la secrétairerie d'État que les dépêches de Spina devaient être adressées.

A son tour, Consalvi insistait sur l'obligation pour Spina de se présenter à Paris comme dépourvu de titre officiel et d'y garder cette attitude, non seulement pour avoir le droit de ne rien décider par lui-même, mais pour prévenir la supposition que l'autorité des Consuls serait déjà reconnue par la cour de Rome. Sur le fond, Consalvi ne différait pas à cet égard de sentiment avec Antonelli, dont le mémoire rappelait que la Papauté, soucieuse avant tout du bien des âmes, s'abstient de

scruter la légitimité des gouvernements établis, et « traite avec quiconque a la possession et la force du commandement ». Toutefois, l'application de cette maxime, qui est de tradition dans le Saint-Siège, paraissait à Consalvi prématurée et inopportune. La République française ayant renié toute religion, il ne convenait pas qu'un souverain, qui est en même temps le chef de la Chrétienté, fût un des premiers à renouer des rapports en forme avec elle; qu'en accréditant à Paris son représentant, il parût provoquer, par réciprocité, l'envoi immédiat d'un ministre de France à Rome, ainsi que M. de Labrador le faisait pressentir. Grâce à cette conduite prudente, il espérait éluder un des prétextes aux plaintes des cours de l'Europe, même à l'irritation de Louis XVIII, qui devenait plus sensible. Le sort de ce prince proscrit et plus éloigné du trône que jamais avait jusqu'ici peu occupé Consalvi : en ce moment, l'attention du cardinal était attirée de ce côté par la démarche de Maury, qui venait de s'attribuer sans scrupule la distribution du bref aux anciens évêques. Cette activité dans le parti royaliste pouvait avoir un écho dans l'épiscopat émigré; elle allait peut-être retentir à Paris, en y réveillant le souvenir de Venise et de la notification faite à Louis XVIII comme aux autres souverains. Si M[gor] Spina était interrogé sur cet incident malencontreux, il aurait à l'expliquer par l'émotion entraînante qui, chez le Pape, avait suivi une élection laborieuse.

Les questions qu'il fallait prévoir le plus sûrement à Paris étaient celles sur l'état présent du Saint-Siège. Le prélat ferait valoir l'esprit équitable et modéré de l'administration pontificale, qui se rétablissait sans réaction contre ceux qui se croyaient appuyés par la France pour avoir participé au régime républicain à Rome, ou en avoir acquis des biens nationaux. Il justifierait aussi les efforts de Pie VII pour conserver la neutralité et son indépendance. Si les troupes françaises, qui venaient de rentrer dans Pesaro, s'avançaient à travers le sol romain contre les Napolitains, le Pape serait dans la nécessité de protester et de chercher au dehors une retraite provisoire, dans l'intérêt même de la liberté des conférences religieuses,

auxquelles il ne voulait pas renoncer. S'il se faisait a présent des enrôlements napolitains autour de la ville, c'était contre sa volonté : il ne pouvait s'y opposer, faute d'une troupe pontificale. Et comment avoir des soldats, quand toutes les ressources étaient absorbées par l'entretien des forces étrangères qui vivaient sur le pays, quand le déficit était extrême et se faisait partout sentir ?

La cause profonde, la cause permanente d'une telle détresse était assurément la perte des Légations. La pénurie financière, liée à l'existence même du Saint-Siège, était ajoutée par Consalvi à toutes les raisons qui obligeaient Pie VII à revendiquer sans cesse ces provinces, sans oublier l'indemnité pour Avignon et le Comtat, promise par l'Assemblée constituante. A présent où de nouveau la guerre semblait s'éloigner, un congrès annoncé entre les Puissances allait peut-être débattre bientôt et fixer les destinées de l'Italie. Consalvi pensait à y faire intervenir sa cour. Comme le congrès devait se tenir dans une ville française, et, disait-on, à Lunéville, le Pape devrait, ou se confier à l'ambassadeur d'Espagne à Paris, ou, s'il préférait être représenté directement, obtenir à cet effet l'agrément du Premier Consul. Dans ce second cas, Spina comprendrait qu'il ne pourrait être désigné, sa mission ostensible devant demeurer rigoureusement renfermée dans les bornes de la négociation religieuse. Et cependant, si, toutes les fois que le prélat agirait en qualité de délégué pontifical, il serait obligé de s'interdire les questions de territoire, pourquoi, comme simple particulier, s'abstenir d'énoncer à cet égard son sentiment privé, lorsque le tour de la conversation l'y amènerait ? Pourquoi, sans sortir de son rôle avoué, ne pas se tenir aux écoutes, toujours prêt à se renseigner, à insinuer, à tirer parti de son influence personnelle en apportant une aide indirecte, discrète, effacée, à une restitution qui serait un acte de justice envers le Pape ? Ces recommandations, très confidentielles, étaient résumées par Consalvi dans ce dernier trait de son mémoire, quand il disait de Spina : « En même temps qu'il s'appliquera à guérir les plaies du spirituel, qu'il soit vigilant à remédier à celles du temporel. »

III

Lorsque Consalvi, en vue d'un congrès qui semblait prochain, ne craignait pas de disposer ainsi tous ses ressorts même secrets, c'était apparemment par la pensée que l'arbitre des Légations n'était plus à Vienne, mais à Paris. Cette croyance était devenue une probabilité après Marengo : la convention de Hohenlinden venait d'en faire une certitude. Déjà, pour se dégager de la promesse donnée autrefois de recourir seulement à l'Empereur, le cardinal s'était habilement servi de la lettre qu'il avait conseillé d'écrire le 23 août, où la protection impériale était sollicitée en faveur des provinces perdues par le Saint-Siège. En fait, cette lettre avait changé de sens : l'Empereur n'étant plus possesseur, il ne pouvait plus être question d'une restitution, mais d'offices bienveillants, d'une généreuse entremise envers la France. Il était vraisemblable que même réduite à ces nouveaux termes, la demande du Pape ne serait pas accordée, soit que la cour de Vienne n'eût pas encore renoncé à ces provinces, soit qu'elle jugeât humiliant d'aider le Saint-Siège à l'en dépouiller. Bien que, depuis plus d'un mois, Consalvi n'eût pas entendu parler de la lettre, il était désormais tenté de se regarder comme devenu libre envers l'Empereur, et déjà maître de se retourner du côté de Bonaparte.

En réalité, la remise de la lettre avait seulement subi un retard, au milieu du trouble croissant qui agitait en sens divers la malheureuse cour de Vienne. Le désarroi y était complet. L'Empereur, à peine revenu de Hohenlinden, avait dû souffrir les récriminations hautaines de lord Minto, déclarant qu'il voyait clair dans les intrigues de son allié pour traiter isolément. Avec autant de chaleur contre la cession des forteresses, M. de Thugut avait dans le conseil renoncé au ministère des relations extérieures, pour se séparer avec éclat d'une politique de défaillance qui précipitait la monarchie à la ruine. Après ces scènes, le sang-froid avait commencé à reparaître; M. de Thugut, tout en maintenant sa démission, restait chargé de l'Italie, et en fait de la conduite générale des affaires. Son premier soin avait été de rappeler à Vienne le comte Louis de

Cobenzl, qui avait acquis dans les discussions de Campo-Formio et de Selz, ensuite, dans une récente ambassade à Pétersbourg, le renom du plus habile diplomate de l'Autriche. Malgré une différence prononcée de tempéraments et peu de sympathie réciproque, ces deux hommes d'État s'étaient promptement accordés pour déplorer l'armistice de Hohenlinden, puis en recevant, le 5 octobre, la notification impérieuse de Talleyrand du 26 septembre, pour s'indigner d'y voir exiger la remise de tout le Ferrarais, l'évacuation du territoire pontifical, le désarmement de la Toscane. Ils tinrent plusieurs fois conseil et reconnurent que, s'il était prudent de faire partir le député de l'Autriche pour Lunéville, il serait néanmoins possible de recommencer la guerre avec les subsides anglais et avec des troupes renforcées, auxquelles il fallait seulement des chefs doués de la fermeté de M. de Bellegarde, pour reprendre confiance et résister aux armées françaises.

Ce fut le 8 octobre, pendant la première audience du comte de Cobenzl, devenu vice-chancelier, que le nonce, Mgor Albani, se décida à mêler aux compliments d'usage quelques paroles sur les Légations, pour solliciter la diplomatie impériale de soutenir, dans les négociations futures, la revendication du Pape, qui ne pouvait se passer de ses trois meilleures provinces. L'attitude de Mgor Albani demeura calme et réservée; au contraire, celle de M. de Gallo, qui s'avança et parla après lui, parut entreprenante et familière. Le marquis, en quittant Rome le 5 août, avait fait un détour à Vérone, au quartier général autrichien, pour y offrir le concours des dix mille Napolitains, et séjournait depuis un mois à Vienne sans réussir mieux que le nonce à se faire entendre. Aujourd'hui, il prétendait à une place au congrès, autorisé, disait-il, par des pleins pouvoirs; il vantait le renfort promis et déjà rassemblé près de Rome sous M. de Damas, et protestait, avec autant d'assurance et moins de sincérité, que son maître avait désormais à cœur de seconder les agrandissements de l'Empereur en Italie. Les deux discours furent écoutés par M. de Cobenzl avec la tranquillité froide qui ne veut rien accorder. Il se permit quelques traits

d'ironie contre le Napolitain, laissant entendre qu'on accepterait les troupes sans donner accès au congrès. Avec le nonce, il se contenta de généralités sur les suites probables de la protection impériale dont le Saint-Père avait déjà éprouvé les bienfaits, et eut l'art de ne rien dire des Légations. Ne pouvant empêcher le nonce de remettre sur cet objet une note avec la lettre du Pape, il fit par écrit une réponse aussi vague que les faux-fuyants de son langage.

La fortune, qui sert parfois les diplomates, prêtait cependant un à-propos imprévu à une démarche, dont Mgor Albani s'était acquitté par pure forme et sans espoir de succès. Les instructions pour le congrès, préparées huit jours après l'audience, traçaient les diverses positions que M. de Cobenzl, désigné sur-le-champ comme plénipotentiaire, devait successivement défendre, et les reportaient presque toutes en Italie. Le plus haut degré de l'ambition autrichienne serait de s'étendre sur les trois Légations et le pays lombard jusqu'à l'Adda. Le dernier degré de ses sacrifices serait de se restreindre à la ligne de la Chiese et au Ferrarais, en faisant un abandon, au moins momentané, des légations de Bologne et de la Romagne. Que deviendraient alors ces deux provinces? Comme il importait avant tout de n'y pas laisser interrompre la communication entre le Vénitien soumis à l'Empereur et la Toscane gouvernée par un prince de sa maison, on était arrivé à croire que, à tout prendre, le parti le moins nuisible serait de remettre le Saint-Siège en possession de ces Légations. Ce serait le moyen d'en écarter les Cisalpins; car, plutôt que de les y souffrir, « il vaudrait mieux courir les chances de la continuation de la guerre. »

Une dernière question à résoudre, et l'une des plus débattues, venait du refus péremptoire de Talleyrand d'admettre au congrès un plénipotentiaire britannique. M. de Thugut, qui s'était engagé à l'y faire entrer, s'embarrassait assez peu de manquer à sa parole, pourvu que cette défection fût achetée d'un bon prix par le Premier Consul. Au contraire, selon M. de Cobenzl, il était à la fois plus convenable et plus poli-

tique de demeurer uni au seul allié dont on pût espérer un appui sérieux, dans une lutte que les exagérations françaises rendraient probablement inévitable. Aussi, en recevant l'autorisation secrète de traiter en dehors des Anglais, il se montra en disposition de ne faire usage de ce pouvoir qu'à la dernière extrémité. Il penchait vers la guerre plutôt que vers la paix, lorsque, le 25 octobre, il se mit en route pour l'Alsace.

Quelques jours plus tard, Mgor Spina commençait aussi son voyage vers la France. Après deux semaines de repos à Verceil, il y avait reçu, le 18, et déchiffré en hâte les instructions d'Antonelli et de Consalvi. Il n'y avait guère recueilli, même sur les affaires temporelles, que la confirmation de ses propres conjectures. Ce qui avait réellement modifié ses idées venait de ses entretiens avec Martiniana. En l'interrogeant de près sur les points qui avaient été démêlés et discutés à Rome comme les principes avoués de la négociation religieuse, il avait dû reconnaître que la première lettre du cardinal, celle du 26 juin, cette lettre tournée et retournée en tous sens comme le témoignage resté unique des projets de Bonaparte, devait tout ensemble être complétée et rectifiée. La démission de tout l'épiscopat légitime, que le Pape faisait en sorte d'éviter, avait été inconsidérément accueillie par Martiniana d'un air encourageant, compromettant, laissant supposer qu'elle paraîtrait à Rome aussi juste que nécessaire. Lorsque, par réciprocité, le cardinal avait demandé que les évêques constitutionnels fussent exclus à leur tour, le général s'était montré peu disposé à en convenir, comme s'il s'intéressait, non à leurs doctrines, mais à leurs personnes; il n'avait semblé céder qu'au motif de tenir en apparence la balance égale entre les deux clergés. C'était cette conclusion, assez peu satisfaisante, que le cardinal avait traduite par trop à sa façon et selon son vœu, en prétendant que Bonaparte ne voulait pas entendre parler des intrus. Pour compenser de tels mécomptes, inattendus et embarrassants, Spina avait eu l'heureuse surprise d'apprendre de la bouche du cardinal que Bonaparte ne faisait pas difficulté pour

regarder le catholicisme comme la religion dominante en France. Une lacune inquiétante dans l'énoncé des propositions françaises venait donc de disparaître, et avec elle tout l'effort que Spina devait tenter dès son arrivée, pour faire assigner au culte catholique la primauté qui doit appartenir à la vérité. Désormais il ne se sentait plus limité dans l'usage des concessions graduelles, qu'il aurait dû proportionner au rang qui lui serait promis pour la religion. Grâce à cette latitude, il se félicitait que l'objet de sa mission serait au début moins compliqué, et sans doute moins débattu par la suite.

Parti de Verceil, le 20 octobre, il fut devancé en France par M. de Cobenzl. Ce diplomate, en arrivant le 25 à Lunéville, y fut rejoint par la nouvelle si troublante de l'invasion de la Toscane. Les derniers ordres du Premier Consul, ceux qui portés à Vienne le 5 octobre avaient révolté M. de Thugut, avaient été suivis d'une exécution immédiate. Pendant que la brigade rentrée dans Lucques allait occuper Livourne, le général Dupont, avec une autre partie de l'aile droite, passait l'Apennin à travers des ouvrages abandonnés et entrait le 15 sans combat à Florence, sous le prétexte de désarmer les légions toscanes, comme levées au mépris des conventions. La garnison autrichienne s'était retirée sans être inquiétée; les légions s'étaient dispersées d'elles-mêmes, et M. de Sommariva avait fui parmi les Arétins, qui l'avaient chassé, s'étaient insurgés aussitôt et n'avaient été réduits qu'après une sanglante escalade de leur ville. En faisant connaître ces détails, M. de Bellegarde ajoutait qu'il avait reçu la dénonciation de la trêve de Castiglione pour le 26 octobre; mais qu'en réclamant vivement, il avait obtenu, sans céder le Ferrarais, que l'état de guerre fût retardé jusqu'au 4 novembre, terme de l'armistice de Hohenlinden.

Indigné de la mainmise perfide des Français sur la Toscane, M. de Cobenzl ne fut que plus porté à préférer les chances de la lutte à une paix qui ne serait pas honorable. A Lunéville, il fut accueilli par Clarke, qui, sous couleur de le complimenter, avait la commission secrète de l'engager à transférer à Paris le siège du congrès, et d'apprécier si l'Autriche s'y tiendrait

attachée à l'Angleterre. Tout en faisant comprendre qu'il ne pourrait sur ces points transgresser ses instructions, M. de Cobenzl consentit à une excursion à Paris, simplement, disait-il, pour une visite de courtoisie personnelle au Premier Consul, en souvenir de ses anciens rapports avec lui pendant les conférences qui avaient précédé la paix de Campo-Formio.

Trois ans s'étaient écoulés depuis ce traité, dont Bonaparte prétendait toujours rétablir les principales dispositions. Il allait reparaître devant M. de Cobenzl, étant déjà maître de la France pacifiée et à demi réorganisée par son activité, à un moment où la diplomatie venait en aide à la force des armes pour affermir sa puissance, où l'attitude, même spontanée, de plusieurs États semblait élever de nouveaux obstacles contre la maison d'Autriche.

Il en était ainsi surtout dans le nord de l'Europe. Le roi de Prusse, jaloux de la cour de Vienne par intérêt et tradition, venait de faire partir pour Paris M. de Lucchesini, afin d'y surveiller de plus près les visées de l'Empereur dans les prochaines négociations. En Russie, Paul I^er^, par représailles contre le souverain qui lui refusait toute réparation pour l'outrage d'Ancône, ne se prononçait pas seulement contre les convoitises impériales en Italie ; il commençait à pencher vers la France, et se disposait à y envoyer M. de Sprengporten pour ramener les prisonniers russes qu'un calcul habile du Premier Consul lui remettait sans échange. Au midi, les propositions adressées à la cour d'Espagne pendant le séjour de M. de Saint-Julien à Paris, renouvelées depuis par le général Berthier envoyé à cet effet à Madrid, avaient abouti le 1^er^ octobre au traité secret de Saint-Ildefonse. On y prévoyait un agrandissement pour l'Infant de Parme, soit dans la Toscane, soit dans les Légations. Maintenant l'entrée de Dupont à Florence faisait pressentir que le nouveau royaume promis à l'Infant serait constitué, non par les provinces démembrées du Saint-Siège, mais aux dépens de la branche de la maison impériale établie en Toscane.

A la vérité, l'autre ennemie active de la France, l'Angleterre,

n'était pas en posture aussi fâcheuse que son alliée autrichienne. Outre le rejet, récemment notifié, du projet d'armistice naval, qui pouvait paraître un échec pour la diplomatie consulaire, une des capitulations attendues à Londres venait de transférer aux Anglais, au milieu de la Méditerranée, une domination plus importante et aussi durable que celle de Gibraltar. L'île de Malte s'était rendue le 5 septembre. Elle allait offrir une station sûre aux flottes anglaises; et le corps d'Abercromby, renforcé depuis qu'il avait été refusé à la reine de Naples, allait y trouver une base pour des opérations prochaines, qui plus que jamais semblaient destinées à l'Égypte. Néanmoins, Bonaparte comptait que le secours ordonné à Brest débarquerait à temps pour ravitailler cette belle colonie. Il espérait aussi pousser l'Espagne à envahir le Portugal, et détourner de ce côté les troupes anglaises de la Méditerranée. Enfin Paul I[er], qui se montrait hostile à l'Autriche, ne le devenait pas moins à l'Angleterre. Irrité d'avoir été frustré de la souveraineté de Malte, à laquelle il croyait avoir droit comme grand maître de l'Ordre, il passait pour méditer de rompre avec les Anglais et de mettre embargo sur leurs navires.

Avec cet ensemble de moyens, déjà prêts ou prévus dans un avenir prochain, Bonaparte, malgré son désir de paix, n'était pas d'humeur à diminuer ses exigences présentes. M. de Cobenzl s'en aperçut dès son arrivée à Paris, le 28 octobre, quand, de part et d'autre, on se mit à se tâter sur les affaires d'Italie. L'envoyé autrichien parlait à mots couverts de la Lombardie et des trois Légations. Talleyrand répliquait, sur le même ton, par les préliminaires de M. de Saint-Julien. La conversation se continuait de la sorte sans qu'aucun voulût sortir de sa réserve, et s'arrêtait d'elle-même devant la difficulté préliminaire d'admettre au congrès un représentant du cabinet anglais. Elle tourna à l'aigreur. Le Premier Consul finit par s'emporter; il déclara avec hauteur qu'il ne recevrait plus M. de Cobenzl; qu'il saurait trancher avec l'épée le nœud entre l'Autriche et l'Angleterre; que sous peu de jours les armées françaises seraient partout en mouvement. Le

4 novembre, son frère Joseph, choisi comme son plénipotentiaire pour le cas où des pourparlers réguliers pourraient être commencés, fut invité à se rendre à Lunéville. Il y fut suivi par M. de Cobenzl, qui, plus froissé qu'effrayé, se promettait de ne pas se plier à des volontés impérieuses et humiliantes, sans y être contraint par la nécessité.

Le brusque renvoi de M. de Cobenzl et la reprise imminente d'hostilités qui devaient maintenant s'étendre sur les frontières de l'État romain, étaient les premiers événements qui allaient être annoncés à Mgor Spina, dès qu'il serait rendu à Paris. Déjà le récit de l'occupation de la Toscane l'avait vivement inquiété à Verceil. Il s'y était ajouté une vexation nouvelle, venue encore de la police, mais de la police piémontaise, qui lui enjoignait de se présenter devant elle à Turin. Le prélat, bien que résigné à beaucoup supporter dans l'intérêt de sa mission, avait nettement refusé d'obéir, pour ne pas laisser avilir en sa personne la dignité du Saint-Siège. L'appui du général Jourdan, qui exerçait dans le Piémont des fonctions de ministre extraordinaire, semblables à celles de Petiet dans la Cisalpine, l'avait sauvé de ces procédés injurieux, suscités par les jacobins du pays. Les Alpes une fois traversées, Spina ainsi que son compagnon le Père Caselli, avaient dû se dépouiller du costume ecclésiastique qu'on interdisait en France. Vêtus désormais d'habits civils, ils avaient soin de recueillir en route ce qu'ils pouvaient observer sur le culte et les sentiments religieux des habitants, vérifiant et complétant ainsi les remarques déjà faites par Spina pendant le séjour de Valence. En passant le 29 par Lyon, les deux voyageurs s'y donnèrent un peu de repos; puis ne s'arrêtèrent plus dans aucune ville, et le 5 novembre atteignirent cette capitale de la France républicaine, où les étrangers, après tant de bouleversements, d'excès et de ruines, ne pénétraient pas alors sans une singulière émotion.

---

## CHAPITRE VI

### L'ÉTUDE DU CONCORDAT A PARIS

#### I

La lettre, rédigée à l'avance à Rome, dans laquelle le cardinal de Martiniana informait Talleyrand que M$^{gor}$ Spina se rendait à l'invitation du Premier Consul, mais sans aucune qualité ni attache officielle, était parvenue à Paris vers le 26 octobre: elle avait été aussitôt confirmée par l'ambassadeur d'Espagne, M. de Muzquiz, d'après un avis envoyé de Rome par son collègue, M. de Labrador. Il était donc temps qu'un appel définitif désignât celui qui devait discuter avec l'envoyé romain, déjà en route et près d'arriver.

Si, comme il était probable, le Premier Consul ne s'était pas fixé prématurément sur un choix, du moins ses réflexions avaient dû le préparer à l'avance. Dans la société laïque, en dehors de quelques jansénistes attardés, de quelques descendants de parlementaires, canonistes en général passionnés, peut-être aurait-il pu trouver la science ecclésiastique nécessaire, par exemple dans le conseiller d'État Portalis, à qui plus tard il devait confier l'administration des cultes. Il estima sans doute que c'était au clergé qu'il fallait recourir. Sans sortir du cercle de l'Église, un constitutionnel blesserait la cour de Rome, qui devait penser que le schisme n'était que trop représenté par Talleyrand. Recourir à un évêque de l'ancien régime aurait

paru incliner trop visiblement dans le sens inverse : d'ailleurs, quel aurait été cet évêque? Peut-être M. de Bausset, qui n'avait pas émigré. Mais, outre sa répugnance probable pour le sacrifice de tout l'épiscopat français, l'évêque d'Alais tenait à ne point renoncer à une place à l'écart, à un maintien effacé. Pressenti, il aurait sans doute essayé de reporter l'attention sur son ami et confident, l'abbé Émery, qui, autant qu'il est possible d'en juger à la distance d'un siècle, aurait pu montrer les qualités requises. Toutefois M. Émery, par souci de son indépendance, par crainte de compromettre son archevêque et le conseil épiscopal de Paris, avait jusqu'ici évité tout engagement avec le Consulat, comme autrefois avec le Directoire. Lorsque, à la fin d'octobre, il s'était décidé à se faire présenter à Bonaparte, c'était précisément sous la conduite d'un ecclésiastique qui, à son insu, allait recevoir la commission de traiter avec Mgor Spina, et qui, contre les vraisemblances, était l'un des chefs vendéens, l'abbé Bernier.

Les antécédents de Bernier, en effet, ne le désignaient guère pour un pareil rôle. Lorsque dépossédé, pour refus de serment, de sa cure de Saint-Laud à Angers, il était entré dans l'armée des Vendéens, sa volonté persévérante avait été dès lors de s'y mettre en évidence. Investi, en 1796, du titre d'agent général, il s'était flatté d'attirer à lui, avec l'administration civile de la rive gauche de la Loire, la conduite de la diplomatie du parti auprès des Puissances coalisées, et une sorte de direction vague qu'il comptait étendre par degrés sur la Bretagne et la Normandie. La cause royale ne le passionnait pas; l'ambition personnelle était devenue à peu près son seul guide. Elle l'avait poussé à s'insinuer au milieu des compétitions qui isolaient et affaiblissaient les chefs : de ces tristes intrigues il était sorti soupçonné et craint par ses adversaires, peu estimé par ses partisans. Au moment du coup d'État de Brumaire, qui allait frapper d'impuissance la révolte déjà chancelante, Bernier ne tenait plus sous son influence directe que M. d'Autichamp, à qui il se vantait d'avoir fait attribuer le commandement de la partie angevine de la rive gauche de la Loire.

Aussi le général Hédouville, chargé de pacifier l'Ouest en essayant d'abord des moyens de conciliation, avait-il négligé l'abbé qui paraissait trop peu en crédit; il s'était adressé à une femme d'esprit, M[me] Turpin de Crissé, qui sut persuader à M. de Châtillon, le chef le plus suivi de la rive droite, et même à M. d'Autichamp d'accepter une suspension des hostilités. On a vu qu'à la fin de décembre 1799, un conseil des chefs s'était assemblé à Pouancé; que des propositions de paix y avaient été examinées et que néanmoins la continuation de la guerre civile avait été résolue. Il y eut alors un instant de crise, adroitement aperçu et saisi par Bernier, qui vint entretenir secrètement Hédouville à Angers, le 14 janvier 1800. Une sorte de marché se conclut entre eux à demi-mot : l'abbé s'obligeait à détourner M. d'Autichamp de reprendre la campagne; en retour, le général promettait d'envoyer Bernier à Paris, où s'entrevoyait un horizon nouveau de faveurs et de fortune. Des mesures de rigueur, prescrites sur ces entrefaites par l'impatience de Bonaparte, qui dépouilla Hédouville d'une part de son autorité et ordonna de réduire au plus tôt la chouannerie par la force, ne mirent que plus en relief la conversion opportune de Bernier. Effectivement, pendant que la reprise de la lutte paraissait inévitable, le rusé Vendéen faisait mouvoir les derniers ressorts dont il disposait, amenait les divers commandants de la rive gauche à se concerter à Montfaucon avec M. d'Autichamp, et le 17 janvier réussissait à leur démontrer la nécessité de poser les armes. Sur l'autre rive, M. de Châtillon, ébranlé depuis quelque temps, imita cette défection, suivie peu après par la soumission volontaire ou simulée des autres chefs. L'Ouest était pacifié, et Bernier, qui venait de profiter du travail ébauché par M[me] Turpin, avait eu l'art de donner à sa courte apparition sur la scène les dehors et le mérite d'un personnage de premier plan.

Reçu aussitôt par le Premier Consul avec des prévenances dont Hédouville s'était porté garant, l'abbé se vit consulter sur les affaires d'émigration, de radiations, de dégrèvements

d'impôts, spéciales aux départements soulevés. La présence de plusieurs chefs de la chouannerie, mandés à Paris, le fit encore mieux valoir. A la supériorité de l'intelligence il parut joindre un autre avantage plus saillant, celui d'être le seul parmi les principaux de son parti qui se rattachait ouvertement, activement au Consulat. Il était aussi le seul, dans leurs rangs, qui, revêtu du caractère ecclésiastique, pût être utilement interrogé sur l'état religieux de l'Ouest. Son avis le plus remarqué comme prêtre fut celui de mettre promptement un terme aux dissensions du clergé et au trouble des consciences, et de s'y employer avec le concours du nouveau Pape dont on attendait l'élection. Ces propos devaient être écoutés avec faveur : néanmoins, Bonaparte n'y fit alors d'autre réponse que d'inviter l'abbé à reprendre possession de sa cure à Angers. Il le laissa s'y morfondre durant plusieurs mois, et ce fut seulement au commencement de septembre que, sur le conseil d'Hédouville, il le fit revenir auprès de lui.

A ce moment, l'appel de Mgor Spina à Paris fit reporter les regards du maître sur Bernier, très attentif de son côté à les attirer et à les retenir sur sa personne. Le désir de ne pas laisser son activité oisive et d'éprouver son savoir-faire lui fit alors confier la tâche de s'occuper des sièges vacants comme s'il s'était agi sérieusement de les remplir, et, dans cette vue, de composer une liste qui, sans qu'il le prévît, devait servir simplement de renseignement pour le jour où l'épiscopat serait renouvelé. Cette recherche de candidats était rendue difficile par la confusion qui régnait dans nombre de diocèses, où souvent l'autorité religieuse était incertaine, quand elle n'était pas dissimulée. Pour se reconnaître au milieu de cette obscurité, Bernier s'aida des lumières de M. Émery, avec qui il venait de renouer connaissance. Il se fit ainsi une enquête sur les dispositions des membres du haut clergé, resté ou rentré en France, parmi lesquels les partisans avoués ou présumés de la Promesse furent seuls admis, en dehors des constitutionnels qui restaient exclus. Déjà Bernier était signalé dans un bulletin royaliste comme « le grand faiseur ecclésiastique de Bona-

parte », quand, le 31 octobre, il apporta son travail à Talleyrand. La désignation de l'abbé pour les prochaines conférences avec Spina date probablement de cette remise, ainsi que son initiation complète aux projets religieux de Bonaparte, dont jusqu'ici il n'avait dû pénétrer que l'esprit général.

Qu'en choisissant Bernier, le Premier Consul ait trouvé l'occasion de donner un gage aux populations restées catholiques de l'Ouest, il serait difficile d'en douter. Toutefois, cette raison paraît n'avoir été que secondaire. Sous le seul aspect de chef vendéen, les antécédents de l'abbé étaient fâcheux ou discutables. De même qu'ils lui nuisent encore auprès de la postérité, ils lui faisaient tort parmi les autres commandants de l'Ouest; ils inquiétaient le gros du public, où la chouannerie passait pour un brigandage, et la cour de Rome, où l'écho des accusations contre sa conduite passée était déjà parvenu. Un tel concert de reproches aurait même pu détourner de sa personne, s'il n'avait été dans la politique de Bonaparte d'employer les hommes sans souci de leur passé, comme si, à le servir, ils refaisaient et recommençaient leur carrière. En réalité, c'est surtout une conformité de vues sur la nécessité de recourir à la Papauté, qui, révélée par hasard, par rencontre, parait avoir décidé en faveur de l'abbé, dont la situation moyenne dans le clergé semblait d'ailleurs en proportion avec celle de l'envoyé du Saint-Siège. La négociation religieuse, prête à s'ouvrir, allait bientôt prouver que ce choix, qui a surpris les contemporains et nous surprend encore, ne manquait pas au moins de clairvoyance et d'utilité.

Mgor Spina arrivait. Il se rendit aussitôt chez l'ambassadeur d'Espagne, auquel, selon son désir, il était chaudement recommandé. Par cette entremise, il fit préparer sa visite chez Talleyrand, par qui il craignait d'être mal reçu, faute d'être muni de pouvoirs réguliers. Mais les représentations à cet égard, qu'il avait eu raison de prévoir de la part du ministre, demeurèrent brèves et courtoises. Spina fut ensuite invité à laisser entendre autour de lui que sa mission concernait uniquement des affaires temporelles; il s'en défendit avec succès

par la remarque que les cours étrangères, informées de la vérité, ne prendraient aucunement le change. Du moins, Talleyrand réclama un secret impénétrable sur la marche de la négociation, le gouvernement étant obligé à des ménagements envers tous les partis, et se réservant de calculer le degré de publicité qu'il donnerait à ses intentions religieuses. Le ministre parlait avec aisance, comme s'il n'avait pas été un des promoteurs du schisme; il laissait l'embarras du côté de Spina, avec le savoir-faire d'un homme sûr de sa supériorité, et qui avait traversé la Révolution sans perdre la vieille politesse française. Il promit d'obtenir de Bonaparte une audience particulière, et apprit au prélat que l'abbé Bernier était celui qui traiterait avec lui.

Dès le lendemain, 8 novembre, Bernier parut, en effet, et entama aussitôt la conversation en se bornant à la nécessité de la démission entière de l'ancien épiscopat. A ces généralités Spina répondit par un simple aperçu des raisons qui s'opposaient à une pareille prétention. A la fin de ce débat tout préliminaire, il reçut une première note, où les arguments de Bernier étaient expliqués et résumés.

Ainsi pressenti dès l'abord sur la demande dont le gouvernement faisait la base même de tout arrangement, Spina fut introduit le 9 dans le cabinet de Bonaparte. Il y trouva un accueil sans cérémonie, aimable, presque enjoué. Bonaparte, après quelques mots convenables sur le Saint-Père, « Pourquoi, dit-il, ne m'a-t-il pas écrit pour me notifier son élection, comme il a fait à des souverains hérétiques, à ceux de Prusse, d'Angleterre, de Russie? » Il se taisait sur Louis XVIII, par une ignorance, ou simulée ou peut-être réelle, des lettres qui de Venise avaient été adressées à Mitau. Mgor Spina se contenta de répliquer que si la paix religieuse se rétablissait, ainsi qu'il l'espérait, les difficultés d'étiquette et de cérémonial s'aplaniraient d'elles-mêmes. Il s'excusa de nouveau de paraître sans être accrédité en forme, se rejetant sur les précautions imposées au Saint-Siège par l'occupation autrichienne et napolitaine. Puis l'entretien, après quelques détours, passa aux affaires

ecclésiastiques. Le Premier Consul avait sous la main une lettre particulière que le cardinal de Martiniana lui avait écrite spontanément, le 20 octobre, pour appeler sa bienveillance sur Mgor Spina; mais aux phrases d'usage il en avait ajouté d'aussi compromettantes que celle-ci : « Le Saint-Père, ... animé du plus sincère désir de voir réunir à son chef une aussi précieuse portion de la chrétienté ..., a donné des instructions pleines de sagesse, de discrétion et d'indulgence, qui devront, je l'espère, produire la plus édifiante et la plus salutaire intelligence... Tout semble donc conspirer à rendre immanquable l'heureuse issue de cette négociation. » Interprétant ce langage dans le sens d'un acquiescement complet aux principes énoncés à Verceil, Bonaparte les reproduisit comme si à l'avance ils étaient acceptés à Rome; il s'en prévalut comme tels devant le prélat, qui, un peu décontenancé, hasarda néanmoins quelques objections. « Il faut que tous les évêques émigrés soient démissionnaires, » reprit le Premier Consul avec vivacité; puis, se redonnant un air de bienveillance et souffrant d'être interrogé, il assura que la religion catholique serait rétablie comme étant celle de l'État. Au bout d'une demi-heure, il mit fin à l'audience.

Ces paroles, et auparavant celles de Talleyrand, laissèrent dans l'esprit de Mgor Spina une impression plutôt favorable; elles lui donnèrent, pour entreprendre sa tâche, un encouragement dont il avait singulièrement besoin. Ce n'était pas impunément qu'il s'était vu traîner en France pendant la période la plus troublée du Directoire. Froid et réservé, autant par tempérament que par les habitudes prises dans la captivité de Valence, il ne se sentait sur sa mission aucune de ces illusions du début, aucun des entraînements d'une grande œuvre à accomplir, qui engagent et soutiennent souvent un négociateur. Au fond du cœur, il subissait cette aversion contre la Révolution française, qui animait à des degrés divers tous les prélats romains, et que tant d'excès avaient pu nourrir et justifier. D'ailleurs, ces excès d'un passé encore récent avaient-ils pris fin aujourd'hui? Le Consulat n'allait-il pas, à cette heure

même, les renouveler contre Rome? Des dépêches de Consalvi, arrivées précisément le 11, étaient de nature à inspirer une pareille crainte. Elles faisaient prévoir une double invasion des États du Saint-Siège, par les Français du côté de la Toscane, par leurs auxiliaires cisalpins du côté du Montefeltro et du fort San Leo, réoccupés par eux. En même temps, la rumeur circulait à Paris que Belleville, nommé « commissaire général des relations commerciales dans tous les ports de l'Italie entre la Spezia et le royaume de Naples », devait étendre son autorité sur le port romain de Civita-Vecchia. Toutes ces nouvelles d'Italie étaient assez inquiétantes pour provoquer une explication préalable : Spina la fit aussitôt solliciter par Bernier, qui la lui transmit dans les termes les plus rassurants. Mais, en recevant ces protestations, le prélat, alarmé et agité dès les premiers jours, se demandait jusqu'à quel point il devait avoir confiance et se reposer sur l'avenir.

Son mode de vie fut bientôt arrangé. Avec l'ordre de Consalvi de garder une attitude très circonspecte, et l'invitation de Talleyrand de ne rien ébruiter de sa mission, il fit plus qu'il ne lui était recommandé et se disposa à se renfermer dans un entier isolement. Les modestes ressources que la cour de Rome mesurait alors à ses agents ne lui auraient d'ailleurs permis aucun train de maison. Il prit logement à l'hôtel, volontairement effacé, ne faisant que les visites indispensables, et même, pendant les premiers mois, évitant de se montrer en public dans une église. Une seule société l'attirait, celle de M. de Muzquiz, homme serviable et engageant, avec qui la fréquentation tourna promptement à une sorte de confiance. Il y aurait eu alors peu d'autres diplomates à rencontrer. Naturellement, dans un état de guerre européenne, l'Autriche, l'Angleterre, les Deux-Siciles, même la Russie ne pouvaient être représentées à Paris; le ministre de Prusse, M. de Lucchesini, ne faisait que d'y arriver, et parmi les petites républiques italiennes récemment reconstituées, la Cisalpine et la Ligurie entretenaient seules des résidents, personnages révolutionnaires avec qui un délégué du Pape ne pouvait avoir des rap-

ports suivis. Quant à l'envoyé de l'ancienne République romaine, qui plus que tout autre devait être évité, M. de Giustiniani, il était demeuré à Paris : toutefois, on venait de lui notifier de renoncer aux fonctions équivoques qu'il avait essayé de conserver jusqu'à ce moment. Ainsi détaché d'un corps diplomatique à peine existant, M[gor] Spina était encore plus appliqué à se tenir à l'écart du clergé français. Sa porte restait fermée aux constitutionnels, par exemple le jour où Royer, l'intrus de Paris, allait s'aviser d'y frapper; elle s'entr'ouvrait difficilement pour les prêtres légitimes, dont les questions pouvaient devenir embarrassantes et les visites suspectes. « Il fait extrêmement le discret, écrivait à la fin de novembre l'abbé Émery, et tous ceux qui sont allés le voir n'en ont rien tiré, que je sache. » — « Il est trop circonspect, ajoutait-il un peu plus tard, et ne veut rien faire ni rien dire. » Les évêques émigrés eux-mêmes, imbus d'idées gallicanes qui les séparaient de leurs confrères romains, allaient trouver dans M[gor] Spina un défenseur plus convaincu de leurs droits que porté par sympathie vers leurs personnes.

II

Ce fut sur leur démission générale que les conférences, précédées comme on a vu par de simples propos de sondage, commencèrent régulièrement avec Bernier. Cette question des évêques était nettement présentée par l'abbé, comme celle qui, avant toute autre, devait être discutée et résolue.

Voici comment le gouvernement, se plaçant à son point de vue particulier, développait à cet égard les intentions qu'il avait indiquées à Verceil. L'épiscopat de l'ancien régime, par son origine, sa conduite, ses tendances, passe pour opposé tout entier à la Révolution. Quelques-uns de ses membres sont les serviteurs déclarés du Prétendant; ils font ouvertement les affaires de l'Émigration dans les cours ennemies, à Vienne et surtout à Londres, ou bien ils agitent leurs diocèses par des mandements clandestins, par des missionnaires déguisés, qui travaillent à y rouvrir les sources de la guerre

intestine. Le gouvernement manquerait au premier de ses devoirs, qui est de se défendre, il irait contre l'opinion publique, qui veut en finir avec le désordre, s'il pensait un seul instant à permettre l'accès des diocèses à des adversaires ne rêvant d'y rentrer qu'à la suite d'une monarchie renversée et abolie. D'autres évêques, en plus grand nombre, sans être entraînés par cette ardeur militante, condamnent chaque jour la Promesse de fidélité : leur retour ébranlerait des institutions qu'ils sont dans l'obligation chrétienne de faire respecter. Assurément on peut distinguer dans le haut clergé des membres qui se sont rendus recommandables, autrefois par leur charité, depuis par leur patience dans un long exil : le gouvernement ne se refusera pas à chercher le moyen de revenir sur l'article de la Constitution qui les bannit à perpétuité du territoire, et de conserver leurs services à l'église de France. Mais il les juge assez compromis par leur séjour au dehors, assez atteints par les préventions régnantes, pour être dans la nécessité d'exiger une garantie ostensible de leur conduite future. Cette garantie, il ne la reconnaît que dans une nouvelle nomination, faite par lui-même, à la suite d'un triage qui aura rappelé les uns et écarté les autres. De même qu'aucun de ceux qui ont rempli sous la monarchie les charges diverses de l'État, n'a pu continuer avec un titre déchu à s'employer pour la République, ainsi, au milieu d'une société dissoute et refondue, le pouvoir épiscopal doit être entièrement renouvelé.

A cette raison politique, qui est la principale et que le gouvernement n'hésite pas à proclamer comme telle, s'ajoutent des considérations secondaires. Il importe d'éteindre le schisme, et le système de la table rase, mis en avant à Verceil, est apparemment le plus simple et le plus efficace, puisqu'il ne laisse subsister aucun évêque. Il entre aussi dans le plan du Premier Consul de réduire le nombre des évêchés. Or détruire des sièges et modifier les limites des diocèses conservés, lorsqu'on est certain de voir ce remaniement traversé par la résistance d'une partie au moins des titulaires, c'est s'enfoncer dans un dédale inextricable et s'y lasser sans dignité, peut-être sans

issue. Avec la démission de tous les évêques, l'opération devient, au contraire, aisée, prompte et complète.

Même en tenant compte de quelques renonciations volontaires, l'abandon de tous les sièges ne peut être imposé au corps des évêques que par le chef de l'Église. Le gouvernement, qui reconnaît désormais en lui l'autorité suprême, le convie formellement à prendre dans cette vue les mesures nécessaires. Et ici, Bernier ne pouvait se défendre d'une véritable hésitation. Il voyait se dresser devant lui la principale des maximes gallicanes qui veut que le Pape soit subordonné à l'Église universelle, représentée par le Concile général ; que sa primauté ne puisse se substituer au pouvoir propre des évêques. Étendre cette primauté jusqu'au droit de déposition, à plus forte raison quand un pareil droit revêt une forme arbitraire que le Pape lui-même répudie, c'était aller contre une doctrine enseignée et fermement soutenue dans l'église de France. Il était vrai que Bonaparte n'entendait pas s'arrêter à cet obstacle. Mais entre sa demande et la doctrine gallicane il se révélait une contradiction certaine, évidente même pour Spina, qui savait qu'à Rome la pensée de s'en prévaloir s'était fait jour et avait été abandonnée seulement par la crainte que l'usage d'un argument gallican ne parût un commencement d'adhésion au gallicanisme. Pour sortir d'un embarras, ressenti dès les premiers pas de la négociation, Bernier se réfugiait dans une certaine équivoque de langage. Après avoir fait observer de lui-même que c'était à défaut d'une assemblée possible de l'Église universelle que le Pape était invité à agir sur les évêques, « ce n'est pas, disait-il, les destituer ou les déposer de leurs sièges, mais leur commander, pour le bien de la paix, le sacrifice indispensable et méritoire de leur dignité. » Détour bien subtil : car enfin, dans le cas certain du refus de quelques évêques, quelle pouvait être la sanction efficace d'un pareil commandement du Pape, sinon la destitution ? Bernier n'osait exprimer cette conséquence, soit qu'il essayât de la sous-entendre, soit qu'au fond, ainsi qu'on le verra, il ne fût pas encore résigné à la regarder comme inévitable.

Les objections de Spina étaient puisées dans le souvenir de la Congrégation à laquelle il avait assisté à Rome, et dans les instructions d'Antonelli. Suivant d'abord avec docilité l'ordre assigné à ses raisonnements, il s'appliquait à prouver que le Pape ne pourrait obliger les évêques à descendre de leurs sièges, sans manquer à la tradition et à l'équité. Au lieu d'exiger la démission, le Premier Consul devrait donc se borner à se concilier l'ancien épiscopat et à le rallier à son gouvernement. Néanmoins, le prélat n'insista pas trop sur cette solution, qui fut aussitôt contestée; il avoua que dans le cas où quelques évêques se montreraient les adversaires imprudents du régime consulaire, le Pape pourrait consentir à un moyen terme en se prêtant à suspendre entre leurs mains la juridiction épiscopale et à la déléguer à des administrateurs.

Cet expédient n'avait été approuvé à Rome que comme la concession extrême, celle qui dans les conférences devait être produite la dernière. Si le prélat y arrivait tout droit, sans passer par des étapes intermédiaires, c'est qu'il s'y croyait autorisé par l'affirmation, recueillie à Paris autant et plus qu'à Verceil, que le culte catholique retrouverait son ancien rang de dominant. Dès le début de sa première note, remise le 11 novembre, il s'était hâté de prendre acte de cette déclaration, sur laquelle il lui était expressément recommandé de fonder et d'élever tout l'édifice du concordat. « J'aurais osé, disait-il à Bernier, vous demander sur cela des notions plus exactes, si le Premier Consul, dans l'audience dont il a bien voulu m'honorer, ne m'eût pas assuré que sa volonté est de rétablir en France la religion catholique dominante. » Regardant comme acquis ce principe essentiel, il n'avait pas jugé à propos d'en parler au préalable, avant la question de la démission et au risque d'interrompre Bernier dès les premiers mots. Cependant, lié par les ordres qui lui prescrivaient de profiter de toute occasion pour placer l'idée de la religion dominante en pleine lumière, il eut soin de la reproduire comme la condition mise par la Papauté aux divers sacrifices qu'elle pourrait être appelée à consentir, notamment quand une autre ques-

tion, la seconde en importance, celle des biens d'église aliénés, fut introduite dans la discussion.

La note de Bernier à cet égard, apportée le lendemain 12 novembre, exposait brièvement le raisonnement du Premier Consul. Il rappelait que la vente de la dotation entière du clergé avait été provoquée en 1790 par la nécessité de sauver la nation de la ruine, et n'avait même pas suffi à combler le vide creusé dans les finances publiques. Cette vaste opération est à peu près achevée ; ses effets sont garantis à jamais par l'acte constitutionnel entre les mains des possesseurs. Le gouvernement demande donc, « comme principe fondamental de toute réunion, que les acquisitions de biens ecclésiastiques dits nationaux seront maintenues et ratifiées par l'Église. » Elles ne pourraient être contestées par le Saint-Siège, sans « ouvrir la porte à de nouveaux troubles et appeler contre l'Église le mécontentement et la haine d'une partie des Français ».

La raison de la tranquillité intérieure, déjà invoquée à Verceil, était péremptoire. Il y aurait même eu une impossibilité toute matérielle à déposséder les détenteurs si nombreux d'une telle masse de biens, ou à les indemniser en les obligeant à s'en dessaisir. On était dans un cas de force majeure. D'ailleurs, l'histoire de l'Église apprenait qu'à la différence des destitutions arbitraires d'évêques, restées sans exemples dans le passé, les renoncements à des biens ecclésiastiques n'étaient pas sans précédents, et pouvaient n'être pas contraires à la doctrine. Mais la facilité, montrée sur ce point dès les premières réponses de Spina, fut inattendue et surprenante. Au lieu de réparations réclamées pour une spoliation, ordonnée et consommée en dehors de l'Église, se rencontrait chez le représentant du Saint-Siège une indulgence, une condescendance qu'on aurait presque crue exempte de regrets. Était-ce simple précaution de langage ? Il fallut bientôt reconnaître dans cette modération une nouvelle manière de voir, annonçant un changement remarquable dans les mœurs de l'Église. Les temps étaient pourtant bien près, où l'accroissement et l'emploi des

richesses étaient devenus, en fait, une des grandes affaires du clergé de France. Cet intérêt pécuniaire avait eu une large part dans le concordat de 1516, dans le développement de la Réforme, dans les dissentiments élevés parfois entre la monarchie et la Papauté, depuis la régale sous Louis XIV jusqu'aux annates dans les débuts de la Révolution. Protégé avec un souci constant par les assemblées périodiques du clergé, cet intérêt avait aussi décidé souvent du choix des sièges, et perpétué la commende dans les prieurés et les abbayes. On s'apercevait aujourd'hui que la confiscation révolutionnaire, en renversant tout l'échafaudage des bénéfices, des patronages, des redevances, avait déraciné, et probablement pour toujours, l'abus qui, plus que tout autre, avait nui à la dignité du sacerdoce, qui l'avait exposé à des tentations étrangères à son état, et livré à l'envie de la foule comme au décri des philosophes. L'attachement du clergé aux biens de ce monde s'était affaibli par degrés au milieu des privations prolongées de l'exil, surtout au milieu du mouvement général des idées modernes. Un principe nouveau, celui du désintéressement, s'était découvert récemment à Rome ; il venait d'y être accepté, non seulement comme une nécessité, mais comme un affranchissement et un progrès. En se fixant, en se fortifiant par la pratique, il allait devenir par la suite une des règles les plus honorables du clergé de France.

Pour le moment ce clergé aurait à s'abstenir de comparer sa situation matérielle avec celle qui avait précédé la Révolution ; il devrait se contenter de ce qui est réellement indispensable à la vie journalière. Les intentions de Bonaparte pour la subsistance des évêques dépouillés des revenus attachés autrefois à leurs fonctions, ayant été admises à Rome malgré un débat un peu oiseux et confus, Spina ne reprit pas alors une discussion détaillée sur cette matière. Il se contenta de solliciter que des moyens d'existence fussent également assurés « aux curés et à tous les ministres inférieurs » ; et comme la tendance à Rome était de faire réduire le plus possible la part de traitement qui devait être momentanément fournie par l'État, il

demandait dès à présent la restitution de la partie non vendue des biens ecclésiastiques et l'autorisation des dons spontanés des fidèles. Même, par une illusion, qui lui était personnelle et qu'il dut promptement abandonner, il comptait parmi ces dons une dîme volontaire, oubliant que le seul mot de dîme était odieux et rappelait un régime définitivement aboli.

Un pareil désistement, quand il s'agissait de la propriété entière d'une Église opulente, ne devait-il pas mériter quelques dédommagements? Spina essayait de les trouver dans diverses demandes qu'Antonelli lui avait recommandé de tenter d'ajouter aux propositions de Verceil. Tout en répétant que la déclaration de la religion dominante serait le prix des concessions sur les biens, comme il serait celui des autres concessions possibles, il insinuait que, cette fois, l'étendue du sacrifice était telle que, par une simple compensation, il conviendrait que l'État reconnût à l'église de France certains organes dont il n'avait pas été parlé, et qui étaient indispensables à son action, ou, pour mieux dire, à sa « juridiction ». En première ligne, les séminaires et les chapitres cathédraux. Sous l'empire de la Constitution civile du clergé, le séminaire était devenu indépendant et insubordonné; le chapitre s'était dénaturé en une réunion de vicaires épiscopaux, opposés par origine à leur évêque. Il importait que ces établissements viciés puissent être ramenés à leur caractère véritable, et, pour le reprendre, ils devaient être formellement rétablis par le concordat. Puis Spina, s'enhardissant, aurait voulu qu'un autre article de la convention donnât la certitude de « voir renaître en France quelqu'un, au moins, de ces instituts religieux qui peuvent tant contribuer à l'éducation publique, et qui ont fait, de tous les temps, tant de bien à la religion et à l'État ». Ce langage circonspect désignait les congrégations d'hommes et de femmes. Mais, de ce côté, le prélat dut bientôt s'avouer qu'il s'était trop avancé. Tandis que, pour le chapitre et le séminaire, une mention dans le concordat était plausible et, après des alternatives d'insertion et d'omission, devait à la fin être adoptée; pour les congrégations, le refus était immédiat et sans recours. Les

préjugés contre la vie religieuse étaient encore dans toute leur force; la philosophie continuait à poursuivre les couvents par des sarcasmes et des reproches, auxquels leur propre décadence ne les avait que trop exposés. Aussi Mgor Spina ne mit pas dans cette tentative une persévérance évidemment inutile ; et, lorsque, à la fin de décembre, il lut dans le *Moniteur* que le gouvernement rendait avec éloges un asile et des ressources aux Filles de la Charité, et donnait ce gage de ses dispositions favorables pour l'avenir, il préféra laisser dans l'ombre la question des ordres religieux, qui ne se fit jour dans aucun des projets de concordat.

Il est à remarquer que la cour de Rome se taisait sur les autres établissements que la tourmente révolutionnaire avait emportés : les collégiales, les abbayes, les prieurés, tous ces bénéfices à patronages, à commendes et à immunités, qui, détournés depuis longtemps de leur objet primitif, compliquaient l'organisation ecclésiastique, en faussaient les ressorts et, sans profit pour la foi, irritaient de plus en plus l'opinion. Il se faisait sur ces destructions récentes un silence observé des deux côtés par une sorte d'accord tacite : le gouvernement n'y voyait plus qu'une des ruines d'un régime détruit ; le Saint-Siège en profitait comme d'une réforme désirable, mais opérée par des moyens trop violents pour obtenir de sa part un consentement formel.

Lorsqu'il fut rendu compte à Talleyrand du succès probable sur les biens d'église aliénés, Bernier avait dû convenir qu'il n'en était pas de même de la démission générale des évêques; qu'elle était repoussée par Spina, sauf le moyen terme des administrateurs, qu'il serait toujours temps de revoir et d'examiner. Il avait été décidé au ministère qu'avant de s'engager plus avant, il fallait faire effort pour emporter un point si capital. Une note, présentée le 15 novembre, revint donc sur la volonté expresse, invariable, qu'avait le gouvernement de renouveler tout l'épiscopat. Elle ne justifiait plus cette insistance que par un seul argument : la nature extraordinaire du remède appliqué à un mal également extraordinaire. Ce genre de rai-

sonnement était peut-être de tous le plus difficile à combattre et à réfuter. Car, sur le terrain de l'exception, tout peut devenir possible ; les principes ne sont pas infirmés ; les précédents ont peu de valeur. Dans les circonstances présentes, si visiblement uniques, le Pape ne serait donc plus arrêté par les scrupules habituels. Quant à la doctrine gallicane, que Bernier avait à cœur, il n'était pas dit, mais sous-entendu, qu'elle ne se trouverait plus sérieusement atteinte. Comme conclusion, la note avertissait nettement qu'avant de passer outre, il fallait que l'affaire de la démission fût éclaircie et décidée. Contre cette nouvelle attaque, Spina avait déjà préparé sa défense. Sans répéter les objections de fond, dont il venait de se servir et qui ne pouvaient varier, il offrit de nouveau, comme dernier ménagement, de confier à des administrateurs les pouvoirs ordinaires des évêques les plus compromis. Voyant bientôt qu'il ne réussissait pas à faire accepter cette idée, qui semblait cependant avoir fait impression sur Bernier, il cessa de la soutenir, changea de tactique et déclara s'en remettre au jugement souverain du chef de l'Église. Par là il ne s'écartait pas de ses instructions qui l'obligeaient à ce recours, et, en laissant en suspens la question la plus ardue, en indiquant même qu'à Rome elle pourrait être étudiée de nouveau, il ne risquait pas d'interrompre subitement des pourparlers, dont la suite était désirée également par sa cour et par le gouvernement français.

La négociation continuant grâce à cette réserve, convenue entre les parties sans trop de peine, une troisième discussion, portant sur la Promesse de fidélité, fut entamée par une note de Bernier. Cette question, sans être, aux yeux du gouvernement, sur le même rang que celle de la démission de l'épiscopat ou des biens ecclésiastiques aliénés, et sans avoir été, comme les précédentes, énoncée à Verceil, avait néanmoins son tour, comme une des bases évidentes de l'accord avec le Saint-Siège. Elle devait en grande partie cette importance aux controverses irritantes dont elle entretenait l'ardeur, aux résistances qu'elle provoquait chaque jour en arrêtant les ecclésiastiques, soit

devant les frontières de France, soit sur le seuil de leurs églises. Vainement le *Moniteur* avait, à deux reprises, publié un sens très adouci de la formule, et fait entendre que cette interprétation devait passer pour officielle. L'atténuation, étant uniquement l'œuvre du pouvoir civil, n'avait pas suffisamment persuadé le clergé. Pour lui, un jugement de Rome pouvait seul apaiser une interminable dispute. Le gouvernement était disposé à admettre cette décision; mais à la condition qu'elle fût favorable et reçût publiquement ce caractère par une insertion dans le concordat. Elle y prendrait place avec d'autant plus d'opportunité, que le Premier Consul voulait maintenant transformer et agrandir la Promesse. Au lieu d'une mesure de circonstance et de transition, il était résolu d'en faire pour l'avenir l'équivalent de l'ancien serment à la royauté, de cet acte, à la fois religieux et politique, qui avait toujours paru le lien naturel assurant la fidélité envers l'État, non seulement des divers ordres de fonctionnaires, mais de tous les membres du sacerdoce. A l'égard de ces derniers, il n'avait jamais semblé faire double emploi avec l'espèce de gratitude, trop souvent affaiblie ou dominée par de nouveaux devoirs, que la nomination inspire envers la main qui l'a signée. A plus forte raison, en était-il de même dans le moment présent, où la nomination par le chef de l'État allait prendre une signification et une portée si exceptionnelles. Comme la formule actuelle de la Promesse était déterminée par la loi, Bernier affirmait qu'aucune restriction, aucun changement n'y serait admis; toutefois, le Premier Consul était prêt à reconnaître par un article formel, qu'elle n'impliquait pas l'engagement actif de « maintenir » la constitution, mais seulement celui tout passif de « se soumettre et ne point s'opposer ». Par là les consciences les plus scrupuleuses ne seraient-elles pas satisfaites ?

Elles ne devaient pas l'être, au moins le jour où elles seraient instruites de l'avis qui venait d'être discuté et adopté à Rome, où l'on a vu qu'une adhésion quelconque à « la constitution » était tenue pour illicite. Dans sa note en réponse à celle de

Bernier, Spina commençait, selon ses instructions, par soutenir que tout engagement du clergé envers l'autorité civile devrait être supprimé, parce qu'il avait toujours le tort de froisser et d'humilier par une marque de sujétion trop extérieure, et qui était au fond bien superflue; car, disait-il, « le Premier Consul, en rétablissant la religion catholique en France dominante, doit être assuré que les ministres du sanctuaire, pénétrés également des vérités de notre sainte religion et de reconnaissance envers la main bienfaisante qui rend à la France un bien aussi précieux, se feront un devoir de prêcher aux peuples la soumission et la fidélité, que de cœur et d'âme chacun doit au gouvernement. » Quant à la formule actuelle, en supposant que la Promesse fût conservée, il convenait d'attendre la décision suprême du Saint-Père, à qui elle était soumise. Puis, de vive voix et en confidence, Spina insinuait qu'il y avait lieu de croire que cette sentence doctrinale serait contraire; que le moyen le plus sûr de la prévenir serait de retirer la loi par laquelle la Promesse était exigée.

La remise de cette note de Spina, faite le 22 novembre, mit fin pour le moment à l'échange des mémoires écrits. Cette manière de procéder se justifiait par l'utilité de fixer officiellement chacune des deux opinions sur les points principaux; et, comme il arrive souvent dans les négociations, les phrases étaient combinées de telle sorte, que les prétentions les plus hautes de chacun n'étaient pas compromises et demeuraient entières. En particulier, Spina avait dû mettre encore plus d'attention que Bernier à ne rien écrire qui pût être opposé au Pape; et, tenu d'en référer sur le tout à sa cour, il n'ignorait pas que ses remarques y seraient scrutées de plus près qu'à Paris. C'était dans les conversations ayant suivi ses notes, qu'au milieu d'une liberté relative de langage, des changements de détails avaient pu être indiqués en passant; que même des solutions moins absolues avaient pu se laisser apercevoir.

Dès lors il parut qu'un tour plus net et plus serré pouvait être donné à la discussion; aussi le jour où Bernier recevait la

réponse de Spina sur la Promesse de fidélité, il lui apportait le commencement d'un traité, rédigé sous la forme de titres et d'articles. Cette première partie était détachée, parce qu'elle concernait surtout la démission de l'épiscopat, sur laquelle, malgré deux notes et des entretiens déjà longs, le dissentiment n'avait pas diminué. Au fond, le système de Bernier restait le même : une démission générale qui, si elle n'était pas volontaire, devrait être commandée par le Pape. Il restait sous-entendu qu'il appartiendrait au Pape de faire prévaloir cet ordre, au besoin péremptoire. Bernier ajoutait que parmi les anciens évêques qui ne seraient pas renommés par le Premier Consul, ceux qui feraient preuve de soumission pourraient obtenir, avec la fin de leur exil, des moyens suffisants de subsistance; ils composeraient ainsi une classe d'exclus, dont le sort serait adouci.

Cette dernière disposition, quoique favorable, ne pouvait évidemment ramener Spina, qui, toujours décidé à tourner un obstacle barrant l'entrée de la route, persévéra à remettre au Saint-Père le soin de résoudre une difficulté, contre laquelle il affirmait ne pouvoir personnellement plus rien. Ses observations, muettes sur la démission, furent réservées à d'autres points importants, et d'abord à la religion dominante, qui, promise par Bonaparte, n'était pas encore proclamée dans le projet de Bernier, où elle aurait dû occuper la première place. En effet, disait Spina, « l'établissement de cet article doit être la principale base de tous les autres, comme cet article seul peut fournir à Sa Sainteté des raisons de condescendance et de relâcher en faveur de la nation française la rigueur de la discipline ecclésiastique. » Cet article nécessaire devait donc paraître en tête, et même il convenait d'y ajouter, comme conséquence immédiate, l'abrogation des lois contraires au dogme, à la discipline, à l'exercice du culte catholique. En outre, une phrase, simplement incidente, où il était mention d'évêques « réélus par le gouvernement », devait recevoir des éclaircissements indispensables; car la faculté de nommer aux évêchés, contenue dans ce peu de mots, ne pouvait être

accordée qu'à des chefs d'État en communion notoire avec le Saint-Siège. En dehors de Bonaparte, pour qui, au dire de Spina, une exception pourrait être justifiée par des services éminents rendus à la religion, les consuls ne devaient dans l'avenir succéder à ce privilège de nomination, concédé de nouveau par le concordat, qu'au cas où la constitution obligerait de les choisir parmi les adhérents au catholicisme. Enfin une autre critique de Spina était adressée au préambule du projet, où, sans doute à dessein, on le désignait comme un plénipotentiaire. Il protestait contre ce rôle, et répétait qu'envoyé à Paris uniquement pour faire connaître les intentions du Pape, il n'était aucunement autorisé à conclure et à signer. Quant à exposer la pensée pontificale plus en détail, mais toujours dans la limite de sa commission, il lui fallait nécessairement avoir sous les yeux le surplus du projet.

Ce complément, d'où la vue d'ensemble devait ressortir et montrer la liaison des articles entre eux, ne se fit guère attendre. Remis promptement par Bernier, il fut aussitôt discuté en conférence. L'article sur le catholicisme, qualifié de « religion de l'État », sans être placé le premier, n'était plus omis. Sur la nomination aux évêchés, qui venait d'attirer les représentations de Spina, Bernier disait : « elle se fera par le Premier Consul, et aura lieu, par la suite, par lui et ses successeurs professant la religion catholique ». Dans ces termes, l'article aurait été de nature à satisfaire la cour de Rome; mais il avait été précédé par un commentaire, où Bernier expliquait que la nomination était en France un droit inhérent à la souveraineté; que Bonaparte ne faisait que rentrer dans la possession de ce droit, suspendu depuis la chute de la monarchie et pouvant plus tard subir d'autres suspensions sans en être infirmé. Tout au contraire, Spina y voyait un droit appartenant en propre à la Papauté, qui l'avait concédé autrefois comme un privilège aujourd'hui aboli, et ne pourrait le concéder de nouveau sans la certitude que le Consulat ne serait légalement accessible qu'à des catholiques. Deux principes se trouvaient désormais en conflit et, disputés longuement par la suite, n'étaient pas

près de se concilier. Dans tout le projet de Bernier, c'était ce désaccord qui paraissait en ce moment le plus grave après celui qui s'était élevé dès le premier jour sur la démission des évêques.

Comme d'autres remarques étaient annoncées par Spina, il fut convenu qu'elles seraient toutes condensées dans un mémoire. En le lui demandant, on l'invitait à le présenter dans le plus court délai. On lui faisait, en effet, entendre qu'il y avait lieu de se presser. C'était en partie, lui disait-on, parce que la session légale des assemblées était ouverte depuis le 22 novembre, et qu'un prompt succès des pourparlers religieux serait le meilleur moyen de déconcerter, même de prévenir une opposition qu'on pouvait craindre parmi les philosophes du Tribunat et du Corps législatif. C'était surtout parce que, la reprise de la guerre ayant été notifiée pour cette même journée du 22, en Italie et en Allemagne, le Premier Consul faisait disposer ses équipages à Dijon, prêt à prendre le commandement là où sa présence paraîtrait nécessaire, et qu'avant de s'éloigner, il devait avoir hâte de voir le concordat, au moins dans ses grandes lignes, acheminé vers une conclusion prochaine. Ces deux raisons en masquaient une troisième, qui était la plus sérieuse : celle d'abréger les lenteurs habituelles de la cour de Rome. En réalité, Bonaparte s'était borné jusqu'ici à se faire rendre compte; il n'avait pas encore montré aux travaux préparatoires de Bernier et de Spina l'attention personnelle, la netteté de décision, dont il avait fait preuve devant le cardinal de Martiniana, et qu'il appliquait surtout aux affaires qu'il engageait ou jugeait voisines de leur conclusion. D'un autre côté, Talleyrand était très loin d'avoir dit son dernier mot. Il s'était contenté d'affecter envers les conférences, dont la marche devait lui être soumise, cette sorte d'indolence dont il savait faire usage à propos, et qui, dans le cas actuel, recouvrait une sourde hostilité. Avec cette disposition d'esprit, il avait laissé beaucoup aller entre les mains de M. d'Hauterive, qui, dans son ministère, dirigeait la division du Midi, dont relevait le Saint-Siège. Ce laborieux auxiliaire, favorisé

par l'amitié de son supérieur, s'était approché du sacerdoce en professant dans un collège de l'Oratoire; sans avoir reçu les ordres sacrés, il s'était instruit des matières ecclésiastiques à la manière de Talleyrand, avec des opinions philosophiques semblables, puisées tout ensemble dans l'ancien régime et la Révolution. Sous un ministre qui, gardant ses vrais moyens d'influence pour la conversation, se dérobait souvent au travail ordinaire de chaque jour, la situation de M. d'Hauterive s'était promptement augmentée; elle allait bientôt rappeler celle du premier commis dans l'ancienne secrétairerie des affaires étrangères. Talleyrand, désireux sans doute de faire développer par une autre plume certaines idées qui lui étaient propres sur la question religieuse, avait dû insinuer que ce collaborateur éclairé et discret pourrait avoir à cet égard des vues personnelles, et qu'il ne serait pas inutile de les lui faire exposer.

M. d'Hauterive fut donc consulté directement par le Premier Consul, à qui il remit, le 22 novembre, le mémoire commandé. Après un éloge obligé sur la conciliation cherchée en ce moment entre patriotes et catholiques, l'auteur revenait aux rapports, débattus si souvent et appréciés si diversement selon les circonstances, que l'État doit nouer et entretenir avec les ministres de tous les cultes. Selon lui, toute association religieuse pourrait former un « établissement », qui serait protégé par le gouvernement. Par l'effet de cette protection, elle exercerait publiquement son culte, resterait indépendante des autres sectes et participerait à une rétribution spéciale, dans la proportion du nombre de ses adhérents. Il arriverait même que, dans l'état présent des esprits, ce serait la levée annuelle de cette somme, assujettie à l'autorisation du Corps législatif, qui serait le principal embarras à surmonter. Les garanties requises de chacune de ces sociétés seraient de faire connaître au gouvernement les règles de sa discipline, la hiérarchie et le nombre de ses ministres, dont il lui remettrait la nomination. Appliquant aux catholiques ces principes généraux, M. d'Hauterive n'examinait pas par le détail les points déjà discutés, sur lesquels d'ailleurs il devait se conformer à l'opinion apparente de son ministre;

il s'en tenait discrètement à cette remarque d'ensemble, que les conditions mises par le Premier Consul à l' « établissement de l'association » catholique qui était évidemment la plus répandue en France, ne semblaient pas contraires à la discipline de l'Église romaine et, par suite, devraient tendre à une heureuse issue.

C'était au fond l'esquisse d'un statut supposant le maintien de la diversité des cultes et qui, plus tard, allait être réalisé en partie dans la loi du 18 germinal an X. Peut-être ce mémoire avait-il surtout pour objet de préparer les observations, qui allaient bientôt être suggérées contre la déclaration d'une religion d'État. En tout cas, pour le moment, l'attention du Premier Consul ne parut pas attirée et distraite par un système différent de celui qui était en discussion. Les notes qu'il inscrivit en tête, de sa main, ramenées sur le terrain de la négociation actuelle, traçaient en quelques mots ce qui resterait à faire en dehors et à côté du texte du concordat, pour compléter l'arrangement avec le Saint-Siège.

Ce programme accessoire mentionnait le tableau des évêchés et des métropoles à conserver, le chiffre des traitements de l'épiscopat, les noms des évêques à nommer. La convention serait accompagnée d'une bulle, préparée à Paris de manière à permettre au Pape d'employer une forme oratoire, dégagée de la précision sèche des articles, pour annoncer la prochaine division des diocèses, mettre en relief le service rendu à la nation par la confirmation des ventes nationales de biens ecclésiastiques, accentuer le sens de la Promesse en ordonnant au nom de l'Église obéissance et fidélité au gouvernement, faire ressortir et développer la grande idée qui circulait à travers le concordat sans y être positivement exprimée, et qui était d'éteindre les querelles soulevées à propos du culte, et de ramener la paix religieuse par des moyens d'union et de conciliation. Enfin le Premier Consul jugeait utile de régler dès lors la suite des formalités pour la nomination des évêques, la taxe de leurs bulles, les redevances prétendues par la chancellerie romaine, les dispenses de mariage, et autres mesures de nature semblable. Comme ces détails, qui pouvaient

d'ailleurs être sujets à contestation, ne paraissaient pas mériter d'être insérés dans le concordat, il voulait les reléguer dans un accord séparé, qui resterait secret. Lorsque ce cadre supplémentaire serait rempli, et que toutes les autres parties de l'œuvre principale seraient prêtes, le voile qui les enveloppait tomberait d'un seul coup, et l'édifice religieux paraîtrait dans sa structure entière et sa forte ordonnance. Un légat viendrait ensuite pour exécuter le nouveau traité, substitué solennellement à celui de François Ier et de Léon X.

Talleyrand avait en main le projet de convention de Bernier, quand il reçut ces notes du Premier Consul. Il s'en servit pour faire quelques corrections rapides en marge du projet, en attendant une revision complète qui ne pouvait venir qu'après les observations promises par Spina. Il dut, par exemple, pour obéir sur-le-champ à la pensée écrite du Premier Consul, supprimer tout un titre qui, par imitation du concordat de 1516, définissait les rapports avec la cour romaine pour les taxes, les dispenses, les pouvoirs extraordinaires des évêques ; et comme, d'autre part, ce retranchement allait être demandé aussi par Spina, ces matières trop spéciales devaient en fait être laissées de côté et renvoyées à des arrangements ultérieurs.

La nouvelle circonscription diocésaine, qui, elle au moins, était une annexe indispensable et immédiate du traité, était déjà à l'étude : Bernier s'en occupait maintenant sans relâche. L'ancienne étant l'œuvre successive des siècles et s'étant formée sans plan préconçu à la façon des provinces, présentait souvent de singulières et choquantes inégalités. Quelques diocèses avant 1789 étaient dotés d'un territoire considérable par l'étendue ou la population, sans parler d'un surcroît dans leurs revenus, désormais confisqués. D'autres, surtout dans le Midi, étaient trop restreints : ainsi Saint-Pons, Orange, Saint-Paul-Trois-Châteaux, n'arrivaient pas à cinquante paroisses. Les ramener tous à une proportion plus juste était une réforme, bonne en elle-même, et n'intéressant pas moins l'Église que l'État. Au moment où les sièges, déjà vacants pour un tiers par la mort des titulaires, allaient pour le surplus devenir libres

par une démission générale, il s'offrait une occasion unique pour procéder à un remaniement, dont l'Assemblée constituante avait reconnu l'utilité, qu'elle avait décrétée, mais que son mépris pour l'autorité du Pape avait empêché de faire accepter par le clergé légitime.

Avant de toucher aux limites respectives des diocèses, il importait d'abord d'en diminuer le nombre. Parmi les cent trente-cinq évêchés ou archevêchés qui en 1789 se partageaient la France, agrandie dès lors de la Corse, il eût été à propos d'en supprimer quarante ou cinquante; on serait descendu ainsi au chiffre moyen de quatre-vingt-dix. Le gouvernement, sans contester qu'une réduction semblable serait peut-être la mieux appropriée aux besoins spirituels des fidèles, n'avait stipulé dans le projet de concordat que cinquante évêchés et douze métropoles; et encore il y comprenait les pays réunis depuis 1789, c'est-à-dire le Comtat-Venaissin, la Belgique, Genève, et les contrées italiennes de la Savoie et de Nice. Quant à la rive gauche du Rhin, elle venait d'être assimilée pour l'administration civile aux départements français; mais, tant que les négociations avec l'Empereur, commencées à Lunéville, demeuraient interrompues, cette conquête ne pouvait être regardée comme incorporée sans retour à la République. Bernier, laissant donc la rive gauche en dehors de son tableau, attribuait six diocèses aux nouveaux territoires; par là il ne restait que cinquante-six évêchés pour tenir lieu des cent trente-cinq de l'ancienne France. La réduction dépassait donc de beaucoup la moitié.

Subordonnant le choix des sièges qu'il devait établir à leur situation géographique, Bernier, d'après ses instructions, s'était fait la règle d'adapter de son mieux la division ecclésiastique aux divisions politiques et militaires. Il effaçait toutes les vieilles limites diocésaines, et traçait les nouvelles de manière à ne fractionner aucun département : lorsqu'il groupait deux départements pour former un diocèse, ce qui était le cas le plus commun, il avait soin de les désigner dans la même division militaire. Une fois tous les diocèses délimités selon ces

données, il fallait les classer par arrondissements métropolitains : Bernier maintenait leur primauté à douze des archevêchés de France et de Belgique, mais ne s'astreignait pas à l'ordre antérieur des suffragances, qui était complètement modifié, sauf dans les métropoles de Paris et de Tours.

Ce système devait avoir, aux yeux du gouvernement, l'inconvénient de placer souvent un seul évêque en présence de deux préfets, et par là de lui attribuer sur eux une supériorité apparente. Si Bonaparte renonçait à la séduisante uniformité décrétée en 1790, lorsque le diocèse avait été taillé à la mesure du département, c'était afin d'éviter une dépense de près du double, soit pour les traitements épiscopaux, soit pour l'appropriation des églises cathédrales. Il obéissait ainsi à une raison, extérieure, il est vrai, mais puissante et décisive, qui était la pénurie du Trésor. Il ne s'en était pas caché à Verceil, quand il avait dit que, pour ne pas imposer à la nation une charge trop forte, il diminuerait le plus possible le nombre des évêques; quand ensuite, dans le même esprit, il avait parlé des moyens de subvenir à leur existence. Comment le souci d'une rigoureuse économie ne l'aurait-il pas préoccupé? Il n'était pas encore au bout des embarras financiers, inextricables pour un autre, qui l'avaient assailli dès son avènement au Consulat. A ce moment, les caisses de l'État, vidées jusqu'au fond, ne s'alimentaient plus ; et on devait se demander s'il serait possible de vivre, même au jour le jour. Un ordre relatif rétabli bientôt dans cette administration, et une première renaissance du crédit détruit, n'avaient fait ressortir qu'en partie les recettes ordinaires; les expédients n'ayant pas réussi à faire le reste, l'année s'était achevée avec un déficit inévitable. Au milieu de cette gêne continuelle, l'activité de Bonaparte s'était souvent sentie très à l'étroit; elle l'aurait peut-être retardée dans ses desseins, si la confiance qu'il portait en lui-même, quoique sans l'inspirer toujours à son entourage, ne l'avait soutenu et poussé en avant. C'était grâce à cette foi dans sa destinée, à la certitude d'une augmentation de ressources dans un avenir prochain, que, tout en recommençant

la guerre, il avait entrepris sans délai la réorganisation de tous les grands services publics. Puisqu'il avait eu la témérité d'y comprendre le rétablissement du culte, il entendait que cette œuvre, que seul peut-être il estimait aussi nécessaire que les autres, ne devînt pas trop onéreuse, en apparence comme en réalité. Sans y rien omettre de ce qui était indispensable à la solidité et au bon fonctionnement de l'établissement religieux, il voulait réserver à des temps moins obérés un certain accroissement dans le nombre des diocèses, comme dans la dotation des institutions ecclésiastiques autres que l'épiscopat. Pour le moment, au début d'une nouvelle année financière, Bonaparte ne voulait contracter dans le concordat que les obligations les plus réduites, afin de ne pas surcharger son second budget, qui, bien que mieux doté, n'atteignait pas encore à l'équilibre. Il essayait aussi de ne pas mécontenter les assemblées, trop disposées à voir d'un mauvais œil ce qu'on dépenserait pour les prêtres, bien que, selon les probabilités, il cherchât déjà le moyen d'éluder leur intervention, en recourant à des ressources extraordinaires pour les premiers frais du culte.

En même temps qu'au tableau des diocèses, Bernier s'appliquait, et sans doute avec une nuance particulière de vanité, à la préparation de la bulle, destinée à précéder le texte du concordat et à contenir la ratification pontificale. Le style de la chancellerie romaine y était imité, avec un luxe d'images et une emphase de paroles qui exagéraient parfois le modèle. Il y avait aussi excès dans la louange de Bonaparte, invraisemblance dans une sorte d'excuse prêtée au Pape, quand il était censé alléguer que « dans les temps malheureux où nous vivons, il est impossible de réunir en concile les évêques dispersés, et que, dans ces cas extrêmes, c'est au chef de l'Église qu'il appartient de prononcer dans les causes majeures ». Une réserve si gallicane avait déjà été essayée par Bernier au début des conférences; aujourd'hui elle était encore moins en situation qu'alors. En faisant parler le Pape, les autres idées que la note récente de Bonaparte prétendait lui suggérer ne se trouvaient pas toutes reproduites et commentées : quelques

phrases de la bulle sur les biens ecclésiastiques vendus comme nationaux et sur l'union prêchée entre chrétiens, ne remplissaient qu'en partie le cadre que la main du maître venait de tracer.

Les projets de bulle et de circonscription diocésaine, ainsi étudiés par Bernier, furent apportés le 3 décembre à Talleyrand. L'abbé n'avait pu y joindre les observations de Spina, qu'il reçut seulement trois jours après.

Ces observations, très attendues, étaient détaillées dans une note, et ensuite résumées sous forme d'articles. Il ne s'agissait pourtant pas d'un contre-projet; car Spina déclarait expressément qu'un acte de cette nature, impliquant des solutions ou les faisant prévoir, dépassait ses facultés et était exclusivement du ressort de sa cour. Il n'y avait dans ces articles qu'un moyen commode d'arriver à plus de netteté et de précision, et, par la division et l'ordre successif des idées, même par l'usage de la langue juridique, de faire mieux comprendre ce qui semblait devoir être corrigé, retranché ou ajouté. Ainsi, la condition du catholicisme en France devenait l'article premier, et pour éclaircir les mots « religion de l'État », qui pourraient ne pas paraître à tous l'équivalent certain de la « religion dominante », Spina décomposait ces derniers termes et, se servant du style de Rome, demandait « religion de la nation et de l'État ». Pour la nomination aux évêchés, Spina avait déjà admis spontanément que ce privilège pût être reconnu de plein droit à la personne de Bonaparte, comme au promoteur de la restauration du culte. Dans le cas où ses successeurs ne seraient pas catholiques, la nomination ferait retour au Pape, qui néanmoins se serait obligé par avance à choisir uniquement des évêques agréables au gouvernement. C'était de cette manière que la cour de Rome donnait une satisfaction, encore très efficace, aux souverains protestants à qui elle déniait la nomination. L'application de ce moyen terme à la France serait donc celle d'une pratique générale, et, en sauvant la doctrine de l'Église, elle différerait peu dans ses résultats de la nomination par un des consuls. On avait décidé en ce sens à la Congrégation des affaires ecclésiastiques. De même, dans un

autre ordre d'idées, on y avait recommandé à Spina de stipuler l'exclusion des membres du clergé constitutionnel, leur renvoi immédiat de tous les édifices du culte, leur incapacité à exercer dans l'avenir aucune fonction sacrée tant qu'ils ne seraient pas réconciliés avec le Saint-Siège. Le projet de Bernier se taisait sur ce clergé. Le faire exclure positivement était donc une addition que Spina réclamait, avec quelques autres modifications de moindre intérêt qu'il espérait voir passer dans un projet revisé, dont celui de Bernier n'était encore que l'ébauche provisoire.

III

Dans l'attente de ce projet, qu'il pensait voir revenir bientôt en discussion, Spina avait conscience d'avoir fait pour l'avancement de la négociation religieuse ce que les circonstances et ses instructions lui avaient permis de tenter. Il avait su faire connaître et su défendre les vues de sa cour sans la compromettre. Réussirait-il de même pour les revendications territoriales, secrètement confiées à son adresse? Jusqu'ici, il semblait que l'occasion de s'en occuper ne s'était pas encore offerte, puisque la guerre, annoncée avec éclat le jour où M. de Cobenzl avait été renvoyé de Paris, s'était rallumée sur le Danube et allait s'étendre d'un jour à l'autre sur la vallée du Pô; puisqu'à Lunéville les deux négociateurs, M. de Cobenzl et Joseph Bonaparte, ne pouvaient s'entendre sur l'admission d'un plénipotentiaire anglais et dépensaient le temps en notes préliminaires sans ouvrir régulièrement les conférences. Néanmoins M^gor^ Spina demeurait constamment aux aguets. Parfois, tout en observant, il laissait aller son imagination et était alors tenté de supposer que, même pendant les hostilités, le Premier Consul pourrait se promettre divers avantages politiques d'un accord prochain avec la cour de Rome. Ainsi le concordat comportait cette reconnaissance des autorités consulaires, que Consalvi n'avait pas raison de vouloir ajourner; car plus tôt l'acte serait conclu, et plus tôt il ménagerait à Pie VII la garantie qui serait l'effet du rétablissement des relations régu-

lières avec la République française. A d'autres égards, on pouvait se flatter que l'assistance du chef de l'Église serait invoquée en Europe, par exemple pour des sécularisations probables d'électorats ecclésiastiques en Allemagne, et pour des arrangements relatifs à la grande maîtrise de Malte, convoitée notoirement par Paul I[er], que cette manie entraînait maintenant vers Bonaparte. Enfin, était-il interdit d'espérer qu'un représentant du Pape pût être appelé à Lunéville, si, comme Spina continuait à le conjecturer, le Premier Consul était conduit à croire que le meilleur moyen de retirer les Légations à l'Autriche serait de les rendre au Saint-Siège? L'illusion du prélat était par instants plus forte; il se laissait séduire par le rêve d'une invitation à la paix générale, adressée par le Pape aux princes chrétiens, comme si une médiation de cette ampleur, même entreprise avec l'agrément de la France, n'était pas une de ces réminiscences du passé, qui devenaient d'étranges chimères dans le temps présent.

L'idée d'une intervention de Pie VII dans la guerre européenne n'avait pourtant pas été perdue pour Bernier, qui, l'ayant recueillie dans quelque entretien familier, en avait lui-même été assez frappé pour en faire confidence à Talleyrand. Cette démarche, qui était assurément bien inutile, avait été suivie par une autre qui ne l'était pas. De nouveau, Bernier sollicitait, au nom de Spina, l'assurance que Rome ne se trouvait pas menacée d'une occupation française. Ce bruit était maintenant répété à Paris : on y prêtait même au Pape des intentions de fuite. Tout en jugeant nécessaire de les contester, Spina ne manquait pas de faire observer quel mal propagerait dans l'État romain un simple passage de troupes françaises en marche contre les Napolitains, et quel contre-coup en ressentirait la négociation religieuse. Du reste, en redoublant d'instances pour détourner de Rome le péril d'une invasion, il ne se sentait plus aussi isolé; il se voyait maintenant secondé par M. de Muzquiz, qui lui témoignait beaucoup de bon vouloir et était à la veille de recevoir l'instruction positive de donner à cet appui un caractère officiel.

Ce ne fut pas par Talleyrand, mais par le Moniteur du 5 décembre, que le Premier Consul, voulant répondre aux rumeurs répandues sur Rome et aux alarmes de Spina, estima à propos de manifester comment il entendait se comporter avec le Saint-Siège. « M. Spina, disait cette note, chargé d'affaires du Pape à Paris, a fait connaître par un courrier extraordinaire à la cour de Rome que l'intention du gouvernement était de protéger les États du Saint-Siège, et que l'armée française en Italie ne dépasserait pas les limites de la Cisalpine et de la Toscane, à moins qu'elle ne s'y trouvât forcée : 1° par l'entrée d'une armée napolitaine sur le territoire de Rome ; 2° par le débarquement d'une armée anglaise ou autrichienne qui tendrait à inquiéter les flancs de l'armée française. » L'artifice qui représentait Spina comme un « chargé d'affaires » expédiant un courrier diplomatique, avait-il pour objet d'ajouter à la déclaration du Moniteur un surcroît d'authenticité? ou tenait-il au désir, avoué par Talleyrand dès les premiers jours, de faire croire que le prélat traitait à Paris des intérêts temporels, et, en l'engageant dans ce rôle, l'obliger désormais à s'en prévaloir? Toujours est-il que, de ces deux explications, Spina adopta la dernière; il s'y attacha d'autant plus que, s'étant récrié sur le procédé, il lui fut répondu, assez lestement et sans excuse, qu'après tout la forme de la note était vraisemblable, puisque le fond en était vrai.

Ce fond même, quand on y pensait sérieusement, n'était qu'à demi rassurant; car rejeter à l'avance sur les ennemis la responsabilité d'une incursion française, c'était, dans une certaine mesure, en prévoir l'éventualité. Cependant ce reste de crainte chez Spina se trouva pour le moment atténué par une seconde dépêche de Consalvi, moins inquiétante que la précédente. Sous la date du 10 novembre, le cardinal dépeignait, il est vrai, la misère croissante à laquelle le séjour prolongé des Napolitains et des Impériaux et l'augmentation de leurs forces réduisaient l'État romain; il avertissait du mécontentement de plusieurs évêques émigrés et de Louis XVIII contre les pourparlers religieux commencés à Paris; par contre, il

ne parlait plus d'invasion, et, comme s'il augurait mieux de l'avenir, il invitait Spina à tenir les yeux ouverts sur Lunéville, où un congrès européen paraissait près de s'ouvrir; il recommandait de faire naître, autant que possible, la pensée d'y admettre un envoyé pontifical.

En même temps que cet avis de Consalvi et que l'insinuation du Moniteur, un rapide concours d'événements compléta chez Spina l'impression qu'une reprise sérieuse des négociations de paix allait s'imposer à l'Autriche ; que, par suite, la destinée des Légations serait bientôt discutée et peut-être résolue. Le 9 décembre, on apprit à Paris la victoire de Hohenlinden, qui assurait à Moreau la route directe de Vienne. Ce triomphe de la principale armée de la République précédait de peu un succès diplomatique, laissant entrevoir des avantages encore plus étendus. Paul I[er], porté de plus en plus vers Bonaparte, à la fois par une admiration fantasque et par des calculs ambitieux, lui avait fait parvenir les bases d'un accord sur des questions européennes. Il y avait dans ces propositions, connues depuis sous le nom de note de Rostoptchine, un ton de supériorité qui, venant de tout autre souverain, aurait blessé le Premier Consul. En ce qui concernait l'Italie, la note réclamait l'intégrité des Deux-Siciles, qu'il coûtait alors peu à la France de reconnaître ; elle exigeait aussi la restauration du roi de Piémont, qui contrariait, cette fois, des arrière-pensées sur cette contrée. Mais un rapprochement, peut-être une alliance avec la Russie, offrait immédiatement les fruits les plus féconds, et devait amplement compenser des sacrifices que l'adresse du Premier Consul saurait peut-être atténuer ou éluder. Aussi, lorsque, le 19 décembre, un aide de camp du tsar, M. de Sprengporten, envoyé en France avec l'objet apparent d'y recueillir les prisonniers russes, fut reçu à Paris avec les honneurs d'un véritable ambassadeur, il se répandit bientôt que cette mission, dont l'intention réelle demeurait mystérieuse, allait sans doute mettre entre les mains de Bonaparte un puissant levier pour entraîner l'Autriche vaincue et ébranler l'Angleterre.

Pendant que Spina voyait s'avancer l'heure d'une organisation définitive de l'Italie, et qu'au risque d'être péniblement désabusé, il s'affermissait dans l'illusion que les Légations pourraient être réclamées par le Saint-Siège à Lunéville, il mettait une égale attention à suivre à l'intérieur le mouvement des partis. Les surveiller était un article de ses instructions : en y obéissant, il n'avait pas tardé à comprendre qu'aucune des deux factions les plus actives qui s'opposaient l'une à l'autre, ne se montrait favorable à sa mission.

Du côté des royalistes, on s'était mis à colporter et à commenter le bref du 16 septembre, adressé aux évêques émigrés pour les informer des pourparlers religieux, et que plusieurs d'entre eux s'étaient pressés de faire parvenir dans leurs diocèses. Le bruit propagé par cette divulgation d'un bref qui devait rester secret, provoqua, de la part du gouvernement, une demande d'éclaircissements dont Bernier fut chargé. Spina n'eut pas de peine à disculper sa cour. S'il ne pouvait révéler les hésitations qui avaient entouré la rédaction, puis l'envoi du bref, il faisait remarquer combien cet avertissement à l'épiscopat était vague et impersonnel, combien les évêques royalistes devaient être choqués de voir l'autorité souveraine reconnue par le Pape chez les Consuls. C'était la phrase que Consalvi aurait voulu effacer par cette raison, et qui, conservée malgré lui, servait maintenant de palliatif auprès de Bonaparte. L'incident, prudemment expliqué, n'eut pas de suites ; il en fut heureusement de même d'une manœuvre plus locale des royalistes, et qui néanmoins aurait pu avoir une issue plus fâcheuse. Le 14 décembre, Fouché vint lire une lettre du préfet de l'Orne, annonçant que, parmi les ecclésiastiques placés en surveillance, douze s'étaient montrés disposés à faire la Promesse ; qu'avant de souscrire cet engagement, encore facultatif dans les départements de l'Ouest, ils auraient reçu de M^gor^ Spina un avis concerté pour les persuader de s'abstenir. « Encore un peu de patience, lisait-on dans la pièce attribuée au prélat ; la raison et la prudence me semblent exiger qu'on attende, pour agir, une décision du Pape qui doi

délivrer de toute inquiétude. Veuillez bien faire connaître le dispositif de ma lettre à ceux de vos confrères qui sont dans le même cas que vous. » Cette ingérence dans les affaires intérieures, qui de tout temps est interdite aux agents étrangers, devenait encore plus suspecte dans une région où des troubles semblaient à la veille de renaître. Avec le renouvellement tout récent de la guerre continentale, la diversion que l'Angleterre avait pris l'habitude de susciter parmi les Chouans devenait déjà inquiétante. Malgré la pacification consentie l'hiver dernier, l'agitation sur quelques points de l'Ouest était telle, que le général Hédouville venait d'être envoyé en toute hâte à Pontivy, et qu'un ordre du 4 décembre prescrivait d'arrêter MM. de Suzannet, d'Andigné, et surtout Georges Cadoudal, revenu d'Angleterre, et regardé désormais comme le plus opiniâtre et le plus dangereux des anciens chefs révoltés. Dans des circonstances aussi critiques, la lettre pouvait provoquer l'expulsion de Spina. Bonaparte, cédant à un instant d'humeur, avait écrit à Talleyrand d'avoir « sur l'objet de cette lettre une explication catégorique ». Ce fut de nouveau la tâche de Bernier de faire comprendre qu'il y avait là une supercherie des royalistes, contre laquelle protestait la conduite si réservée dont le prélat donnait chaque jour des preuves évidentes.

Et, en effet, les questions toujours prêtes à surgir sur la Promesse de fidélité étaient précisément celles que Spina évitait comme les plus indiscrètes, et qui l'avaient le plus poussé à se rendre inabordable. Par nécessité, il avait dû faire une exception en faveur de l'abbé Émery, qui venait l'interroger sur le sort d'un mémoire, écrit dès le 15 mai au nom des évêques légitimes restés en France et envoyé au cardinal Gerdil, pour recommander au Pape l'approbation d'une formule dont dépendait l'exercice du culte et la rentrée des ecclésiastiques déportés. Spina ne se souvenait point d'avoir distingué ce plaidoyer, dans l'amas de lettres et de consultations qui s'entassaient à Rome sur une matière si vivement controversée ; toutefois, par égard pour le conseil épiscopal de Paris qui y attachait de l'importance, il avait consenti à en trans-

mettre un double avec ses dépêches. Puis, sans rien ajouter, il s'était mis froidement à écouter le savant abbé qui s'étendait et s'échauffait sur la cause de la Promesse. « Je lui dis beaucoup de choses, et il m'en dit fort peu, » écrivait le lendemain M. Émery, visiblement piqué de n'avoir obtenu ni un mot, ni un signe d'assentiment pour une démarche, qui se trouvait pourtant concourir aux vues du gouvernement.

Quand Spina se plaignait devant Bernier des royalistes, dont l'opposition même hors de France venait de lui être signalée par Consalvi, il savait du moins que ces adversaires n'étaient pas hostiles à la religion catholique, et qu'à part le groupe des philosophes, qui se rencontrait parmi eux comme partout, et qui de ce côté semblait sans sérieuse influence, le seul reproche qu'ils pourraient adresser au rétablissement des autels serait celui d'être négocié par un usurpateur, au préjudice des droits de Louis XVIII. Les révolutionnaires, au contraire, composant l'autre parti, n'avaient que trop souvent continué à rejeter toute espèce de culte, et à regarder les prêtres comme des imposteurs et des agents de discorde. Ils étaient plus répandus et se montraient plus forts que les royalistes, qui, après s'être ranimés et démasqués à l'époque du 18 fructidor, étaient pour la plupart retombés dans un effacement faisant douter de leur nombre. Dans la foule de ceux qui étaient restés révolutionnaires à divers degrés, en haut ou en bas, Spina observait de plus près les dirigeants, c'est-à-dire quiconque avait part au pouvoir sous toutes les formes, parce que c'était à ces autorités de tout rang et de toute origine que semblaient s'adresser les ménagements auxquels Bonaparte avait fait allusion lui-même lors de sa première audience. Il est vrai que Spina, dans ses remarques, exagérait alors singulièrement l'espèce de dépendance où il prétendait que Bonaparte s'était placé à leur égard. Par une autre de ces méprises, toujours fréquentes chez un observateur étranger, le prélat appelait indistinctement « jacobins » les partisans divers de la Révolution qui ne se souciaient pas du culte et de ses ministres. Cet abus de mots l'engageait à mal juger une classe nombreuse de citoyens paisibles, dont les préven-

tions irréligieuses n'étaient pas agressives et pourraient un jour s'affaiblir ou disparaître; il portait à la confondre avec la secte clairsemée des vrais jacobins, dont les passions impies survivaient indestructibles à la Terreur, et que Bonaparte entendait contenir ou expulser, bien loin de chercher à les flatter et à les gagner.

La situation présente était appréciée par Spina avec une clairvoyance plus sûre, quand ses dépêches confiaient aussi à Consalvi ses appréhensions sur l'instabilité du pouvoir du Premier Consul. La durée limitée de ces fonctions était un premier souci, d'autant plus apparent, que par ambition Bonaparte lui-même essayait déjà de l'éveiller. Toutefois l'insuccès d'un pamphlet récent, écrit dans cette vue, venait de prouver que les esprits n'étaient pas mûrs pour une prolongation de son autorité, et le « Parallèle » qui l'insinuait avait dû être désavoué. Les doutes, réellement répandus sur la solidité du pouvoir consulaire, avaient de plus une autre source que le sentiment de sa brièveté. Ils tenaient également à la fragilité de la vie de Bonaparte, qui semblait à la merci de la faiblesse visible de son tempérament et des coups déjà tentés des conspirateurs. Le complot nouvellement découvert d'Aréna, dans lequel la provocation de la police n'avait pas tout fait, puisque des complices allaient être saisis à Milan, ce complot obligeait quiconque réfléchissait à se demander ce qu'il en serait de la France, si elle perdait subitement le sauveur qui avait rétabli ses affaires au 18 Brumaire et à Marengo. Ces propos commençaient à se répéter un peu partout; ils se tenaient même en présence de Bonaparte, qui les souffrait alors volontiers et affectait parfois de s'y mêler.

Quinze jours s'étaient déjà écoulés depuis que Bernier avait reçu les observations écrites de Spina. Après les avoir remises le 10 décembre à Talleyrand, il était venu le lendemain les reprendre avec le projet en préparation, pour en donner lecture au Premier Consul, et avait reporté le tout au ministère. La joie perçait sur ses traits rudes et plébéiens; il croyait toucher à un but qu'il aurait largement contribué à atteindre. Oubliant

que, si une part lui avait été abandonnée dans la rédaction et la disposition des articles, c'était surtout avec la pensée de déblayer le terrain et d'amener Spina à s'expliquer, son amour-propre restait persuadé que le texte d'une convention, qu'il se flattait d'avoir combiné fidèlement d'après le programme général du gouvernement, n'aurait à subir que de simples retouches, sans remaniements essentiels ; et que Rome, à qui Spina en référait, finirait par céder et se rendre. « Tout sera terminé, écrivait-il au Premier Consul le 17 décembre, dès que le ministre des relations extérieures m'aura fait parvenir ses dernières réflexions. Je vous proteste d'avance que tout ira selon vos désirs. »

En voyant le contentement de Bernier, Spina lui-même inclinait à croire que l'ouvrage du concordat était plus avancé qu'il n'en convenait et surtout qu'il ne le souhaitait; car il pouvait arriver que le grand principe de la religion dominante, admis sans conteste par Bonaparte, paraîtrait à sa cour justifier des concessions plus étendues sur la démission de l'épiscopat et sur la formule de la Promesse, et entraînerait à les proposer avec une certaine promptitude. Au lieu de s'en réjouir avec Bernier, Spina s'alarmait en comptant les jours, en pensant que le Pape pouvait être mis en demeure de prendre un parti, dans un moment où l'armée française n'avait qu'un pas à faire hors de la Romagne et de la Toscane, pour pénétrer par deux côtés dans l'État pontifical. Vainement le Moniteur, dans une seconde note, où cette fois le prélat n'était plus en cause, avait-il raillé la suffisance des nouvellistes, qui mettaient en marche nos colonnes vers Rome et en décrivaient au hasard la composition et le nombre, la situation trop réelle de ces troupes aux frontières romaines suffisait pour faire redouter une invasion, si le Pape rejetait la convention religieuse, ou, s'il y consentait, pour susciter des soupçons injurieux contre son indépendance et sa dignité.

Au milieu de ces réflexions, très différentes chez Spina et chez Bernier, leurs entretiens reprenaient encore par intervalles, bien que l'abbé, en qualité d'ancien chef vendéen, se

prétendît distrait par l'agitation de l'Ouest, qui appelait désormais des mesures urgentes. Il est probable que dans ces tête-à-tête, devenus rares, les difficultés restées en suspens sont ressorties par échappées ; cependant le travail avoué de Bernier ne portait plus que sur les accessoires du concordat, et, en dernier lieu, sur la liste destinée au renouvellement du corps des évêques. La circonscription diocésaine, qu'il avait terminée le 3 décembre, formait la base de la liste, composée en partie d'après celle du 31 octobre qui trouvait maintenant son emploi.

Cette série de noms fut achevée le 23 décembre, et, pendant que Bernier allait l'expliquer à Talleyrand, le prélat, de son côté, réunissait les diverses pièces de la négociation. Jusqu'ici il avait différé de les envoyer une à une ; il se proposait de les confier toutes ensemble au courrier romain dont il s'était fait accompagner, et qu'il devait faire partir dès qu'il aurait en main le projet définitif du concordat.

Ils étaient encore occupés, l'un et l'autre, à ces derniers préparatifs, lorsque, tout à coup, dans la soirée, il se répandit qu'un baril de poudre venait de faire explosion derrière la voiture de Bonaparte; que le salut du général n'avait tenu qu'à la vitesse de ses chevaux; que la rue Saint-Nicaise était jonchée de blessés et de mourants. En un instant, la consternation s'était emparée de la ville. A travers les faux bruits qui se croisaient en tous sens, il ressortit bientôt que les jacobins étaient accusés de cette odieuse machination. Le Premier Consul s'en montrait convaincu. Dès la matinée suivante, il assemblait le Conseil d'État, et, s'armant de la logique inévitable qui, de tout temps, veut qu'en châtiant les auteurs d'un attentat on s'efforce d'en prévenir le retour, il faisait discuter en sa présence sous quelle forme il pourrait être investi de pouvoirs extraordinaires contre des survivants de la Terreur en lutte contre sa personne et contre la société.

Dans cette même journée du lendemain qui, par une étrange rencontre, était celle de Noël, les envoyés étrangers s'empressèrent de faire parvenir par Talleyrand leurs félicitations pour

l'insuccès du complot. Attentif comme était Spina à se tenir très à part du corps diplomatique, il ne pouvait suivre cette voie officielle, et dut charger Bernier de transmettre en particulier ses vœux au Premier Consul. Depuis le saisissement de la veille, son trouble n'avait fait que s'accroître. Il se représentait vivement l'état de la France, si les jacobins, qu'il inculpait sans hésiter à l'exemple de tous ceux qui l'entouraient, avaient réussi à substituer leur despotisme impie et anarchique à un gouvernement qui paraissait maintenant si peu affermi. Combien précaire était la convention religieuse, puisque toutes ses parties n'étaient liées que par le fil si léger de la vie de Bonaparte! Le Pape ne serait-il pas dupe de sa confiance, s'il se prêtait à acheter par des sacrifices très lourds, à supposer qu'ils fussent possibles, quelques avantages insuffisants et prêts à s'évanouir d'un jour à l'autre? A ce moment, des dépêches de Consalvi, bien que vieilles d'un mois, redoublèrent l'émotion déjà si profonde du prélat. Aux dates du 15 et du 22 novembre, la détresse du Saint-Siège était au comble. Deux officiers français étaient venus inopinément à Rome, porteurs d'une lettre pleine d'exigences qui ne pouvaient être satisfaites. Les patriotes romains se remuaient, comme s'ils avaient la certitude de l'approche des troupes françaises, qui grossissaient à Bologne et à Florence. Devant une révolution imminente, Pie VII semblait résolu à sortir de Rome : Mgor Spina était invité à mettre à l'abri les papiers de sa mission, s'il était expulsé ou arrêté en représailles de la fuite du Saint-Père. Quant à la négociation religieuse, Consalvi n'en parlait pas; il attendait encore la nouvelle de l'arrivée à Paris du prélat, et venait seulement d'apprendre son passage à Lyon le 29 octobre.

Ainsi, aux yeux de Spina, l'esprit de la Révolution, qui avait jeté à terre l'église de France et la Papauté, reparaissait de toutes parts : dans l'audace des jacobins qui étendaient une main criminelle sur le pouvoir; dans les inconséquences ou la duplicité de Bonaparte qui, tout en se parant du dessein de relever les autels, tout en protestant de son amitié pour

Pie VII, était peut-être en ce moment le maître de Rome. « Politique infernale! » écrivait alors le prélat dans un accès de dégoût. Au milieu d'une crise aussi forte, où le complot attirait et absorbait toutes les pensées, il ne pouvait plus être question de l'envoi du courrier romain, qui demeurait suspendu, sans qu'on pût prévoir la durée de ce retard.

Mais, avant de continuer le récit de pourparlers qui allaient se poursuivre et se prolonger encore deux mois à Paris en dehors du Pape, il convient de retourner en arrière et de retracer les tribulations de la cour de Rome, privée de toutes nouvelles de Mgor Spina, exposée aux reproches du parti royaliste comme aux menaces des révolutionnaires, et vivant sous la crainte, heureusement imaginaire, d'une invasion où le Pape redoutait par instants de perdre sa souveraineté, sinon sa liberté.

---

# CHAPITRE VII

## ALARMES A ROME. — REPRISE DE LA GUERRE

### I

Le courrier de Consalvi, qui portait à Mgor Spina l'autorisation de se rendre à Paris avec un complément d'instructions, venait à peine d'atteindre Verceil, quand, le 18 octobre, une nouvelle soudaine se répandait dans la cour de Rome et la faisait tressaillir comme un coup de foudre. On y apprenait la brusque entrée des Français en Toscane, et la fuite du général Sommariva laissant tout à l'abandon : défenses, troupes et gouvernement. De nouveau, la peur d'une invasion française y troublait les têtes, et avec plus de force qu'au mois de juillet, lors de l'occupation de Pesaro. A la différence de ce petit port, situé à une extrémité éloignée, la Toscane semblait donner accès jusqu'au cœur de l'État romain; elle y pénétrait par trois routes, dont l une longeait la côte vers Civita-Vecchia, une autre à travers Arezzo et Perouse communiquait avec Ancône, la troisième, par un parcours intermédiaire, conduisait de Sienne à Rome en quelques étapes. Engagées sur l'une de ces voies, les demi-brigades françaises, surtout les légions cisalpines, redoutées pour leur esprit révolutionnaire, pouvaient à tout moment menacer la souveraineté pontificale. Pour l'ébranler, il suffirait de leur seule présence, même sans autre dessein que de refouler les Napolitains de M. de Damas. Consalvi ne s'en était pas caché devant un diplomate étranger : « Un simple

passage des Français, avait-il dit, exciterait tous les mécontents à la révolte : ce serait la ruine du Saint-Siège. »

Nul alors ne savait mieux que le cardinal combien l'État romain, appauvri, divisé, désorganisé, serait peu en mesure de supporter une pareille secousse. Depuis plusieurs mois, il s'efforçait de remédier à ces maux profonds. Pendant qu'il stimulait celles des congrégations qui s'appliquaient aux soins intérieurs, qu'il préparait au moyen des prélatures le retour à l'ancien système de gouvernement, il avait dû pourvoir sans relâche aux plaies les plus pressantes, et d'abord à la disette, suite d'une récolte insuffisante. Après des sacrifices tentés pour abaisser le prix du blé, et devenus trop onéreux pour être continués, la nécessité avait fait penser à la liberté du commerce : par le conseil du cardinal Ruffo, on avait eu recours à cet expédient, enseigné par une école d'économistes et admis déjà dans la Toscane. A dater du 3 septembre, chacun, à ses risques particuliers, avait pu importer des grains dans la capitale. Consalvi méditait d'étendre cette expérience aux provinces, puis de rendre libre la vente des autres aliments. Il se heurtait toutefois au mauvais vouloir des employés, troublés dans leurs habitudes et souvent dans des gains illicites ; il agitait les préjugés bien plus remuants du peuple, qui s'irritait d'acheter le pain cher, sans s'aviser que, du moins, les marchés étant approvisionnés, le fléau de la famine était à peu près conjuré.

La pénurie des finances, égale à celle des denrées et encore plus invétérée, était un autre genre de misère contre lequel se débattait le gouvernement pontifical. En vain Consalvi étudiait pour le 1<sup>er</sup> janvier prochain une répartition générale des impôts ; il espérait peu les faire payer à un peuple rebuté par de vieux abus, ruiné par la révolution et la guerre au point de ne plus respecter les dettes privées. Aucune classe n'avait été épargnée : dans la plus humble, la misère ne cessait de se multiplier, tandis que la plupart des familles nobles, telles que les Doria, les Colonna et tant d'autres, ne pouvaient plus soutenir les obligations de leur naissance et de leurs dignités. Au

Quirinal, Pie VII donnait à tous l'exemple d'une courageuse parcimonie. « Il n'y a pas une bougie de cire dans son palais, disait Consalvi ; le Saint-Père vit avec deux pauls par jour. » Et malgré ces privations personnelles, endurées d'un cœur humble et résigné, on n'arrivait pas à salarier, à Rome et au dehors, le petit nombre de prélats composant cette administration civile qui seule jusqu'ici avait été restituée au Pape : car la police, qualifiée de gouvernement militaire, n'était pas encore sortie des mains des Autrichiens et des Napolitains, qui en usaient moins pour protéger le pays que pour se garder eux-mêmes. Aussi, à l'ombre d'une impunité presque complète, les crimes de la rue, les brigandages des grands chemins s'étaient-ils propagés avec une activité effrayante. Lorsque Ghisilieri et Ruffo étaient venus se plaindre que leurs courriers étaient dévalisés, Consalvi avait dû leur rappeler que le Pape n'avait ni la liberté ni les moyens d'entretenir une force armée. Comme à tant de désordre et de dénuement s'ajoutaient des divisions politiques, nées de bouleversements prolongés, le peuple romain semblait bien mal préparé à subir une invasion, passagère ou durable, des troupes françaises : dans tous les cas, elles auraient à vivre sur une contrée dépouillée, au risque de ranimer autour d'elles les ardents ressentiments du passé.

Était-il possible de se prémunir contre cette éventualité menaçante ? Le Pape, déjà désabusé du projet de soulever pour sa défense les bandes de ses paysans, ne voyait d'autre secours à sa portée que les soldats étrangers cantonnés sur son territoire. Or les Autrichiens, malgré les sommations de Brune, se prétendaient encore couverts par la dernière trêve partout ailleurs que dans la Toscane. Là elle était méconnue ; mais avec des ménagements inattendus dont Sommariva paraissait profiter. Bien plus, la retraite de ce général était si paisible, qu'on en venait à supposer quelque entente secrète avec les Français qui leur aurait livré les portes de Florence. Quant aux Napolitains, ces soi-disant gardiens de la ville de Rome, qu'ils se seraient appropriée s'ils en avaient eu le pouvoir, ils inspiraient plus que jamais la défiance et la crainte. Leurs

arrière-pensées venaient même de percer sur un terrain où elles avaient pu se dévoiler impunément.

Au centre du royaume de Naples se trouvaient enfermées les petites principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo, que le Saint-Siège réclamait comme ses propriétés séculaires. Soumises dès avril 1800 au régime napolitain, elles ne pouvaient passer pour des positions stratégiques, et aucun des prétextes militaires, invoqués pour occuper Rome et ses environs, ne justifiait dans ces enclaves le maintien d'une troupe étrangère. Les gouverneurs civils que le Pape s'était hâté d'y nommer, se voyaient même contester par les tribunaux de Naples leur mince juridiction. Enfin, le 2 octobre, la cour de Palerme, sortant de l'équivoque, venait de notifier qu'elle conserverait désormais ces territoires pour y tenir garnison perpétuelle, et ne laisserait au Pape que le titre à peu près honorifique de simple feudataire. C'était le renversement des rôles ; car le Pape, loin de consentir à ce vasselage, se prévalait d'une tradition toute contraire pour regarder à son tour comme son tributaire le royaume entier des Deux-Siciles, et se disait résolu à confirmer chaque année cette antique suprématie par une protestation solennelle.

Aujourd'hui la même indifférence des Napolitains pour les droits et les intérêts du Saint-Siège venait de créer autour de Rome un danger évident par un nouveau rassemblement de troupes. Ce corps était assez grossi, assez provocant pour attirer les colonnes françaises, qui, libres envers lui de toute convention d'armistice, se montraient prêtes, craignait-on, à franchir la frontière toscane. Et cependant la politique napolitaine, qui n'hésitait plus à exposer le Pape en provoquant si imprudemment la France, ne réussissait pas à s'assurer ainsi le concours espéré des Autrichiens; elle ne rencontrait auprès d'eux qu'un mauvais vouloir dédaigneux et humiliant. M. de Damas s'en montrait révolté : résolu de s'en expliquer de vive voix avec le général Sommariva, il était parti de Frascati pour Florence le 14 octobre. La nouvelle de l'invasion française l'avait arrêté auprès de Sienne, et, sans rencontrer Sommariva qui se retirait

vers Ancône par un autre chemin, il était retourné tristement en arrière, prévoyant désormais que, livré à lui-même avec des troupes dont il n'était pas sûr, il ne pourrait soutenir sous Rome le choc des Français et serait peut-être contraint de chercher au loin dans les Abruzzes un terrain moins défavorable à une lutte inégale.

Si la première annonce de l'envahissement de la Toscane avait reporté vivement les craintes du Pape sur la fragilité de son gouvernement, comme sur la nullité compromettante de ceux qui s'en disaient les défenseurs, l'émotion ne fit que grandir lorsque, les jours suivants, on apprit la résistance et le sac d'Arezzo, à proximité de la ville de Perouse où s'ouvrait un des accès vers l'État romain. D'un instant à l'autre une avant-garde française, animée par ce succès rapide et sanglant, pouvait paraître en vue de Rome. Le devoir du Pape serait-il alors d'affronter le péril ou de s'y soustraire? Cette question, agitée déjà en silence au moment du départ de Venise, puis de l'entrée des Français à Pesaro, était redevenue pressante, et cette fois une congrégation s'était réunie pour en délibérer.

Il y eut partage parmi ses membres. L'opinion des uns était que le départ du Pape serait interprété par les Romains comme une désertion, et peut-être serait empêché par un tumulte populaire; qu'au dehors il irriterait le Premier Consul et pourrait entraîner l'abandon d'une négociation religieuse, qui, si utile à la France, restait en même temps la sauvegarde du Saint-Siège contre une entreprise française. L'argument le plus fort des autres cardinaux était la nécessité pour le chef de l'Église d'assurer son indépendance spirituelle dans un asile sûr, inviolable, que ne présenteraient plus ses États le jour où ils seraient occupés par les Français. Demeurer dans Rome envahie serait exposer sa personne à la même captivité que Pie VI; en tout cas, ce serait rendre suspect à tous, à la France comme à l'Europe, le concordat déjà en discussion. Au milieu de cette diversité d'avis, le Pape inclinait vers la retraite, et, comme la mer paraissait la seule issue, il se

félicitait aujourd'hui de n'avoir point retiré la demande d'un navire, qu'il avait adressée quelques semaines auparavant à lord Keith. Un désir semblable ayant été exprimé depuis à cet amiral par le roi Charles-Emmanuel, une corvette anglaise était mouillée devant Civita-Vecchia depuis le 18 octobre, et se tenait prête à prendre à son bord le roi, ou le Pape, ou tous deux ensemble, pour les transporter dans l'île de Sardaigne.

Cette résolution chez l'un et chez l'autre était assez grave pour n'être pas encore définitive. Mais, tandis que dans l'esprit de Pie VII elle était combattue par la pensée de ne pas froisser le maître de la France, ce qui faisait surtout hésiter l'infortuné Charles-Emmanuel était un attrait maladif pour ces églises de Rome, où sa piété étroite et assombrie aimait à se renfermer. Depuis le mois de juillet, où, malgré sa répugnance à traiter avec Bonaparte, il avait répondu à ses ouvertures d'une manière indirecte et dilatoire, il n'avait rien reçu de Paris et se plaisait désormais à supposer que ce silence ne serait pas rompu. Il fut donc déconcerté, agité, harassé, lorsque, le 15 octobre, son courrier, de retour, lui apporta une lettre de Talleyrand invitant M. de Saint-Marsan à venir conférer avec lui, et aussi les instances dans le même sens de l'envoyé prussien, laissant entrevoir comme possible une restitution du Piémont à sa dynastie détrônée. Il est vrai qu'en s'avançant si loin, M. de Lucchesini se méprenait sur la pensée cachée du Premier Consul, qui, sans se dessaisir du Piémont, cherchait simplement à flatter la cour de Russie, et par suite celle de Prusse, dans l'intérêt qu'elles témoignaient à Charles-Emmanuel. Quelques jours après, le 25, le roi était instruit qu'une de ses provinces, la Novarèse, venait d'être réunie à la Cisalpine, et s'indignait de voir que ce décret de spoliation, antérieur à la lettre si pacifique de Talleyrand, contenait par sa date même une preuve de la duplicité consulaire. La secousse était trop forte pour la santé ébranlée du prince : pendant plusieurs heures sa tête parut égarée. Quand un peu de calme lui fut revenu, on obtint à grand'peine qu'il ferait partir M. de Saint-Marsan, non en droiture pour Paris, mais

pour Berlin, et gagnerait un peu de temps par ce long détour. Quant à l'embarquement de la famille royale pour la Sardaigne, nul ne se hasardait à en reparler, de peur de replonger le malade dans son angoisse : ce voyage restait donc à la merci d'une nouvelle plus alarmante qui pouvait à tout instant arriver de la frontière toscane.

Le départ éventuel du roi et du Pape avait dû être révélé aux envoyés étrangers qui résidaient auprès d'eux, et qui ne montrèrent pas tous les mêmes dispositions à les accompagner. Les ministres de Prusse et de Russie, attachés à la petite cour de Charles-Emmanuel dès la fin de juillet, et rejoints récemment par M. Jackson, l'agent anglais, ne reculaient pas devant un embarquement. Il n'en était pas de même dans l'entourage diplomatique de Pie VII. Seul, le marquis Ghisilieri, demeuré à Rome dans une situation mal définie depuis la retraite apparente de M. de Thugut, entendait continuer à obéir à un ordre non révoqué, lui prescrivant d'aller où irait le Pape. Ne point s'éloigner de Rome était le conseil donné par M. de Labrador, qui de sa personne se proposait d'attendre de pied ferme la venue des Français. Quant au cardinal Ruffo, il ne croyait pas même à cette venue, et montrait à cet égard un sang-froid dont la suite des nouvelles prouvait déjà la clairvoyance.

Après une longue semaine passée dans ces transes et ces demi-résolutions, dont la confidence avait troublé et fait hésiter Spina dès son arrivée à Paris, les troupes françaises entrées en Toscane commençaient à se replier vers le nord. Leur nombre avait été d'ailleurs singulièrement exagéré. Comme M. de Bellegarde avait enfin avoué sans réticence le dessein de sa cour de garder le Ferrarais, Brune avait été dans la nécessité d'exécuter sa dernière convention avec ce général, et de se préparer à la guerre. Par son ordre, Dupont, ne laissant à Florence que quatre mille hommes avec la division italienne de Pino, et remettant le commandement de la Toscane au général Miollis, avait dirigé sur Bologne deux de ses divisions ; il remontait vers le quartier général pour se tenir en ligne le

4 novembre, jour où la trêve devait expirer en Italie comme en Allemagne. Ce mouvement, de simple prudence, s'était trouvé presque aussitôt et à l'avance approuvé par le Premier Consul. « Si l'ennemi vous attaque pour délivrer la Toscane, disait-il à Brune dès le 22 octobre, vous devez l'attendre sur les hauteurs de Castiglione... Moquez-vous de tout ce qu'il pourrait faire sur la rive droite du Pô. »

Au milieu de l'annonce rassurante de la marche en arrière des Français, le Pape recevait de Milan des témoignages plus directs de leur esprit amical. A propos d'affaires assez secondaires, le ministre Petiet et le général en chef se montraient pleins d'égards pour l'autorité pontificale, de respect pour sa neutralité; ils semblaient imiter à dessein le ton cordial adopté autrefois par Masséna. Sous l'influence de ce courant calmant, la cour de Rome revenait par degrés à cette espèce d'indifférence du lendemain, qui dans les temps troublés remplace souvent le sentiment réfléchi du repos, quand une aventure étrange vint réveiller subitement et accroître toutes ses inquiétudes.

## II

Dans la matinée du 12 novembre, on vit arriver deux officiers français, qui se firent aussitôt connaître comme porteurs d'une lettre pour le cardinal secrétaire d'État, et d'un autre pli, adressé au commandant des troupes napolitaines. Sans perdre de temps, ils se rendent auprès de Consalvi. Quel n'est pas le saisissement du cardinal, en lisant les injonctions suivantes, signées du général Dupont, alors en Toscane : « Je suis chargé de vous notifier les intentions du gouvernement français. Il exige que Sa Sainteté refuse tout asile aux émigrés, notamment à l'émigré Willot, ainsi qu'aux émigrés corses auxquels on assure qu'elle a donné du service dans ses troupes. Il exige, en outre, que tous les officiers français faits prisonniers de guerre à Rome, dans la retraite de Naples ou venant d'Égypte, de Malte ou des Iles vénitiennes, soient mis de suite en liberté. » Il fallait se soumettre sur l'heure, faute

de quoi, ajoutait Dupont, « je dois vous prévenir que les États du Pape cesseront d'être respectés, et que j'y pénétrerai avec un corps de troupes, pour faire exécuter les intentions du gouvernement et les ordres du général en chef ».

Que signifiait cette menace, la première que Pie VII eût encore subie de la France? L'énigme semblait inexplicable; elle ne tenait pourtant qu'à un enchaînement de malentendus. Dans ses dernières dépêches, Bonaparte, après avoir recommandé à Brune de « continuer à vivre en bonne harmonie avec le Pape », avait prescrit de requérir à Rome l'expulsion de quelques agitateurs, réfugiés jusqu'alors en Toscane, obligés à la fuite par l'entrée de nos troupes à Florence, et cachés selon toute probabilité dans l'État pontifical. C'était le général Willot, le Génois Assereto, c'était un groupe de Corses, émigrés autrefois à Livourne; tous meneurs qui s'étaient mis au service des Anglais pour troubler le midi de la France, la Corse et l'Italie. Le sens si net de ces instructions avait été compris sans peine par Brune; mais, une maladie l'ayant empêché d'y pourvoir par lui-même, l'affaire avait passé aux mains de son chef d'état-major, puis dans Florence, à celles du général Dupont. Dans cette double transmission, elle s'était transformée et dénaturée. C'est ainsi qu'on en venait à effrayer le Pape quand il fallait le traiter en ami, qu'on exigeait l'expulsion en masse de tous les émigrés français, quand il ne s'agissait que de Willot et des Corses; que, par d'autres inadvertances, Assereto était omis malgré la certitude de son récent essai d'enrôlement autour de Rome; qu'il était question de troupes papales qui n'avaient jamais été formées, de prisonniers français dont il n'existait aucun dans tout l'État de l'Église.

Cette dernière bévue s'expliquait du moins par une confusion avec le langage à tenir aux Napolitains, auxquels le Premier Consul réclamait réellement quelques Français, hommes de science ou de guerre, qui, au retour d'Égypte, avaient été surpris et arrêtés sur leurs côtes. « Vous direz, mandait-il à Brune, que vous n'avez point l'intention d'entrer sur le terri-

toire napolitain, mais que vous demandez que le citoyen Dolomieu et les généraux Dumas et Manscourt soient sur-le-champ rendus, ainsi que tous les Français échappés aux massacres de la Sicile. Cette lettre doit être d'un style honnête. » Sous la plume de Dupont, le style honnête s'était tourné en notification brève et belliqueuse : « Le gouvernement français entend que cette restitution s'opère sur-le-champ. Si vous n'obtempériez pas à la demande que je vous fais, je vous déclare que je marcherai sur votre territoire. » Cette sommation ne fut pas remise à Naselli, qui, depuis l'arrivée de M. de Damas, était réduit au rôle sédentaire de gouverneur militaire de Rome ; elle fut portée jusqu'à Frascati, à M. de Damas, qui répondit sèchement qu'il allait en écrire à Palerme.

Les intentions du roi Ferdinand ne pouvant être connues avant deux ou trois semaines, les officiers français, nommés His et Dupin, durent s'arranger pour passer ce temps à Rome. Mais ce délai forcé ne les rendit pas plus patients à l'égard de Consalvi. Ils exigeaient au moins de ce côté une réponse immédiate : elle fut longue, craintive, et céda sur tous les points où il pouvait y avoir concession. Loin de douter d'une invasion prochaine, le cardinal apercevait maintenant d'autres indices qui semblaient l'annoncer.

Le plus récent venait d'une nouvelle prolongation de la trêve en Italie. Deux jours avant la date finale du 4 novembre, sous l'impression des rumeurs de paix provoquées par le voyage de M. de Cobenzl en France, il avait été convenu entre Brune et Bellegarde que leurs armées resteraient en position et dans l'attente, jusqu'à un avertissement, suivi d'un délai de dix jours. Par là, Dupont avait repris la liberté de ramener en Toscane les troupes qu'il avait fait marcher au nord, et de soutenir par les armes les injonctions écrites qu'il venait d'adresser au Pape. Au besoin, nos deux officiers à Rome ne se privaient pas d'en faire tout haut la remarque.

Un autre péril, plus significatif, semblait aussi sur le point de surgir et de se démasquer après une préparation clandestine

de plusieurs mois. Il était temps d'ouvrir les yeux : l'esprit révolutionnaire qui avait renversé Pie VI et suscité les républiques italiennes reparaissait partout. Malgré la violence d'une réaction qui, l'année précédente, avait rempli les prisons de l'Autriche, ensanglanté les échafauds de Naples et multiplié les proscriptions, des comités remuants de patriotes s'étaient organisés dans toutes les villes où ils pouvaient se découvrir impunément. On reconnaissait dans leurs cerveaux agités les maximes de la Révolution, et dans leurs discours l'écho retentissant des déclamations des clubs jacobins de Paris. Toutefois l'imitation ne leur avait pas inspiré de l'amitié pour leurs modèles. Pleins de rancune contre le Directoire, qui les avait humiliés tout en se vantant de les affranchir, et ne les avait poussés au pouvoir que pour les tenir en tutelle, ces Italiens nourrissaient contre la France une animosité, souvent dissimulée, parfois ouverte et présomptueuse. « Ils sont assez insensés, disait alors le général Jourdan, pour croire que si ceux qu'ils appellent les patriotes italiens se réunissaient, ils pourraient à la fois repousser les Français et les Autrichiens, et établir la liberté et l'indépendance de l'Italie. »

Même les autorités italiennes, choisies à l'origine par le Premier Consul dans les rangs des patriotes modérés, avaient fait preuve de cette humeur à la fois ambitieuse et malveillante. Leur rêve eût été de gouverner à leur fantaisie, selon leurs préventions, surtout sans rien fournir à l'armée française, qui avait un besoin évident de leurs ressources. Au mois de septembre, au moment où la guerre, depuis suspendue, avait semblé reprendre, le ministre Petiet avait cru nécessaire de vaincre la résistance croissante du gouvernement de la Cisalpine. Sans contrarier les vues diplomatiques de Bonaparte, il avait conservé les apparences d'une administration italienne, et concentré le pouvoir dans une commission de trois membres, placée adroitement sous sa main. Ce petit coup d'État, improvisé sans bruit à Milan, avait été reproduit à Turin, bien qu'avec un éclat imprudent. A Gênes, au milieu du conflit des factions, le gouvernement, tombé dans l'impuissance

et l'inertie, s'était livré de lui-même à l'influence française. Partout dans la haute Italie, si les Français s'étaient mêlés de plus près à la direction supérieure du pays, c'était pour se prémunir et lutter contre les tendances des principales autorités.

A la vérité, les doctrines réellement inquiétantes, telles que le régime populaire et l'aspiration anti-française vers l'unité nationale, n'étaient que le fait du petit nombre. Les jacobins d'Italie, plus encore que les jacobins de France, vivaient disséminés au milieu d'une population qui le plus souvent évitait de se compromettre avec eux. Mais, échauffés par les événements, ils prétendaient partout au premier rang, prêchant la croisade contre le Pape et le roi de Naples, déclamant tantôt contre Bonaparte et tantôt en sa faveur, selon le vent qui soufflait au moment.

Parmi les plus ardents, on signalait ceux qui avaient cherché un asile au delà des Alpes après la chute des républiques italiennes. La France avait alors recueilli trois mille Cisalpins et Romains, exilés spontanés, ainsi que deux mille Napolitains, victimes pour la plupart des vengeances de leur cour. Le Premier Consul, fatigué de ces hôtes, dont il fallait nourrir l'indigence et surveiller les instincts révolutionnaires, les avait incorporés dans une légion italique, créée à cet effet par le Directoire, et qu'il avait bientôt partagée en deux divisions, dont une, dite Cisalpine, avait été rattachée à l'aile droite de l'armée d'Italie. C'était celle qui, sous le général Pino, s'était montrée dans les Légations, et qui, entrée en Toscane, n'en avait pas encore été retirée. Tous ces légionnaires, peu disciplinés, étaient suivis par des patriotes errants qui, sans vouloir s'enrégimenter avec eux, travaillaient à leur propagande subversive, et passaient pour être en relations avec quelques-uns des leurs, laissés en France : on en découvrait la preuve dans les ramifications que le complot récent d'Aréna et du Romain Ceracchi venait de pousser jusqu'à Milan. Ces patriotes entretenaient surtout des correspondances avec des affidés répandus dans les villes, et dont un foyer avait été découvert à Perouse, dans l'État même de l'Église.

Consalvi était instruit de leurs menées par des lettres saisies, où il lisait tantôt une colère impatiente d'être encore refrénés par la politique française, et tantôt un espoir enthousiaste de marcher bientôt près des Français au renversement des monarchies napolitaine et pontificale. A Rome, les survivants de la république romaine, qui étaient d'intelligence avec eux, forcés de se déguiser pendant l'occupation des Napolitains, contenus par un édit du Pape rendu en juillet sur les sociétés suspectes, n'étaient plus nombreux et jusqu'ici n'osaient sortir de l'obscurité. Mais ils se tenaient prêts à recevoir encore une fois les troupes françaises, même à les appeler, si, par exemple, ils étaient provoqués et en venaient aux prises avec des Romains qui disaient s'associer pour leur résister. Cette espèce de ligue de prétendus anti-jacobins était composée en grande partie de gens avides de désordre, de pillage, et qui ne valaient guère mieux que leurs adversaires.

Depuis quelques jours, ces deux factions se montraient excitées par l'attitude des officiers français, qui, convaincus de leur importance, ne faisaient aucun mystère de l'objet comminatoire de leur venue. En vain Naselli essayait de les dégoûter du séjour de Rome, en leur imposant l'accompagnement de deux officiers napolitains. Il avait imaginé de mettre His et Dupin en demeure de déclarer si l'armée napolitaine était comprise dans la prolongation d'armistice, et s'était prévalu de leur silence forcé pour les traiter en parlementaires ennemis. Ceux-ci s'étaient plaints à Consalvi, et obtenaient de son trouble des attentions et des facilités incessantes. On les voyait partout, dans les rues, aux théâtres, faisant parade des couleurs tricolores, dédaigneux de leur escorte et des murmures qui s'élevaient souvent sur leur passage. Il ne fallait qu'un incident pour renouveler, à leur occasion, les scènes sanglantes qui avaient coûté la vie à Basseville, puis à Duphot, et attirer sur Rome de nouvelles représailles. Des avis secrets firent même craindre une émeute projetée pour le 18 novembre, et subitement, en toute hâte, on fit revenir de Frascati un bataillon pour renforcer les postes trop dégarnis.

Vers la fin de cette émouvante journée, un rapport du gouverneur de l'Umbrie annonçait que Pino avec ses Cisalpins était entré dans Sienne, y avait commandé des rations pour d'autres troupes, et se mettait en marche de connivence avec une bande de patriotes romains et napolitains. Il y avait plus d'une méprise dans ces nouvelles ; elles portèrent cependant au comble la frayeur de Consalvi. Le cardinal court en avertir le roi de Sardaigne, qui, bouleversé à son tour, précipite ses préparatifs, et le lendemain matin se dérobe et fuit avec la reine sur la route de Naples. Les ministres étrangers accrédités auprès de lui furent invités à attendre à Rome. Quant au Pape, son hésitation était devenue plus pénible que jamais. Il n'osait partir sans une nécessité bien démontrée ; d'autre part, il craignait d'être devancé et arrêté par les événements. C'est à ce moment de vive alarme qu'une dépêche de Consalvi avait averti M^gor^ Spina de mettre à l'abri les papiers de sa mission et de se résigner, s'il le fallait, à répondre comme otage de la disparition imminente du Saint-Père.

L'alerte, plus chaude qu'au mois d'octobre, fut plus courte et ne dura guère que la journée du 19 novembre. Dès le lendemain, il arrivait du quartier général français de nouveaux messages, dont le style et la portée différaient complètement des dépêches menaçantes de Dupont. C'était Brune qui, relevant de maladie et instruit de la méprise de son chef d'état-major, avait refait de sa main les deux lettres où la pensée du Premier Consul était méconnue et travestie. La communication à la cour romaine était adressée à Pie VII en personne. « Je sais, disait Brune, qu'il est dans votre caractère, comme homme, comme prince temporel et comme chef d'une religion sainte, d'écarter tous les ferments de discorde. Je me persuade donc, Saint-Père, que, par ces considérations, et d'après la neutralité observée envers vos États, Votre Sainteté voudra bien donner des ordres pour faire sortir des pays que vous gouvernez les réfugiés qui se rendent indignes de la protection accordée au malheur. » Parmi ces réfugiés, qui ne pouvaient évidemment comprendre ni émigrés ni prêtres dépor-

tés, Brune, d'après la teneur véritable de ses ordres, se bornait à désigner Willot, Assereto et les Corses. Les demandes destinées au commandant napolitain n'étaient ni moins pacifiques, ni moins courtoises. Brune affirmait que « son intention n'était point d'entrer sur le territoire..., ni de rien faire qui fût hostile contre S. M. le roi des Deux-Siciles » ; la délivrance du savant Dolomieu et de ses compagnons d'infortune n'était réclamée que comme un acte de justice et d'humanité.

La détente, qui se fit aussitôt sentir dans l'esprit presque apaisé de Consalvi, l'empêcha de trop ressentir un affront que la malignité du général Pino cherchait en ce moment à lui infliger. Dans son dépit de ne pouvoir mener ses Cisalpins à travers les provinces du Saint-Siège, Pino, campé réellement à Sienne, avait imaginé de confier les dépêches de Brune à un réfugié romain, nommé Barberi, qui avait pillé autrefois les églises de Rome et, au milieu d'une parodie sacrilège, renié publiquement le baptême. Ce révolutionnaire ayant exigé d'être conduit le soir même au Quirinal pour s'acquitter de sa commission : « Vous arrivez de Milan? » lui dit froidement le Pape. « Non, de Sienne, » répondit Barberi, sans ôter son chapeau. Cette réponse suffit du moins pour révéler l'origine de l'offense, qu'on fit remonter sans peine au commandant cisalpin, et qui excita aussitôt dans la ville une indignation, partagée même par les officiers français. Comme M. de Damas écrivait de son côté et sur l'heure au général Brune, Consalvi se hâta de rédiger la lettre du Pape et de faire repartir Barberi au plus vite.

Des trois demandes adressées directement au Saint-Père, les deux premières, relatives à Willot et à Assereto, demeuraient évidemment sans objet, puisque ni l'un ni l'autre n'étaient dans l'État romain. La situation des Corses, qui s'y trouvaient réellement, était plus embarrassante. Pensionnés par l'Angleterre, ces exilés se réclamaient de la protection diplomatique de M. Jackson, resté à Rome, et de celle de M. Windham, ministre à Florence, qui avait dû abandonner la Toscane pour Ancône. Afin de ménager tout ensemble l'Angleterre et la

France, Consalvi promettait à Brune l'expulsion des Corses, et aux agents anglais des retards et des tempéraments dans l'exécution de cette mesure imposée.

La réponse refaite et définitive du Saint-Siège ayant été emportée par Barberi, la mission des deux officiers français se trouvait par là même achevée. Une de leurs dernières courses dans la ville les conduisit au Capitole, devant le support d'une urne funéraire du général Duphot, tué en 1798 dans la rue, au milieu d'une émeute qui, disait-on, avait suscité ou du moins précipité la révolution romaine. Les Napolitains avaient détruit l'urne et gravé sur le socle une inscription injurieuse, où Duphot était qualifié de « sicaire gaulois ». Indignés, les deux officiers firent un éclat; ils ne parlaient de rien moins que de briser le marbre; mais dans la nuit l'inscription avait été effacée.

Cette complaisance fut la dernière de Consalvi. Sur des rumeurs de guerre, devenues bientôt certaines, His et Dupin reprirent, le 23, le chemin de la Toscane; ils laissaient enfin la ville délivrée de la cruelle incertitude que leur présence avait apportée et que leur séjour avait entretenue.

## III

Pendant que les fausses menaces d'une incursion française se succédaient avec cette persistance, il n'était venu de Paris aucune nouvelle de la négociation religieuse, vers laquelle les regards s'étaient tournés dans les instants de répit, comme vers le seul jour ouvert à l'espoir et à la sécurité. Le temps paraissait avoir manqué pour recevoir les dépêches de Mgor Spina. Mais déjà le contre-coup de sa mission, dont on ignorait encore les débuts, se faisait sentir et se propageait dans le parti des émigrés; déjà il fallait se prémunir contre les démarches de Louis XVIII.

Le premier souci de ce prince exilé avait été d'obtenir du nouveau Pape cette reconnaissance de son titre royal qui, sauf auprès de Paul Ier, lui était déniée dans les cours d'Europe. Après que l'élection de Pie VII lui eût été notifiée comme aux

autres souverains, il avait aussitôt désigné le cardinal Maury pour son agent attitré à Rome : ces lettres de créance n'avaient pas été admises. Néanmoins, sans insister, il jugeait à propos de se contenter de la notification pontificale comme de l'aveu formel de son droit évident et immuable.

Au mois d'août, il reçut à Mitau, avec quelque retard, un avis de Maury l'informant des ouvertures religieuses de Bonaparte. Le détail était précis, étant puisé dans la lettre de Martiniana, dont le sens et même le texte circulaient librement à Rome. Le cardinal représentait le Pape comme forcé de se montrer attentif aux propos du vainqueur de Marengo et d'envoyer Mgor Spina pour en écouter la suite à Verceil. « Il est probable, ajoutait Maury, qu'il ne résultera rien de ces conférences, et je crois être sûr qu'il n'en résultera rien de mauvais. Traiter n'est pas accorder. »

Malgré ces assurances, Louis XVIII se sentit pénétré de surprise, d'orgueil et d'anxiété, à la pensée qu'un usurpateur, dont on colportait comme une parodie artificieuse les promesses aux prêtres de Milan, tentait de soustraire à la cause monarchique l'aide du clergé français, et osait discuter avec le Pape sur le même pied que le roi légitime. Bien que par tempérament il fût peu enclin à la promptitude et à la décision, il s'occupa sans tarder de grouper tous ses moyens de résistance, avant tout, de s'entourer de renseignements et de conseils. Les renseignements devaient venir, comme de leur source naturelle, par la voie du cardinal Maury, à qui un chiffre de correspondance fut adressé ; ils pouvaient, à l'occasion, être recueillis par les deux agences royalistes de Souabe et de Paris, qui furent invitées à se tenir aux aguets. Quant aux conseils, le roi avait l'habitude de les demander à l'archevêque de Reims et à l'évêque de Boulogne, le premier fier de sa naissance malgré une intelligence étroite, l'autre doué d'un esprit alerte et d'un talent distingué d'écrivain. Un refuge commun réunissait à Hildesheim ces deux prélats également dévoués ; cependant une absente fortuite de l'archevêque de Reims devait retarder un peu leur formation en comité ecclésiastique.

Autre précaution aussi urgente : on entreprit à Mitau d'arrêter les symptômes de désertion manifestés dans le haut clergé. Ainsi un blâme atteignit les évêques de Nîmes et de Saint-Malo qui venaient de rentrer en France. L'évêque de Luçon, qui, en recommandant la Promesse de fidélité, introduisait dans la Vendée un germe d'apaisement, dut se résigner à désavouer cette instruction. L'intérêt royaliste se trouvait encore plus compromis dans la grande métropole de Lyon, où l'archevêque, mort en avril 1799, avait, par la prohibition de la Promesse, par l'établissement d'un corps de missionnaires, apôtres cachés du royalisme, disposé le terrain pour des soulèvements qui étaient alors en préparation. Le confident de ces projets, l'abbé de Verdollin, ayant été choisi comme administrateur apostolique par les cardinaux réunis à Venise, les membres dispersés et oubliés du chapitre s'assemblèrent en petit groupe et, à la surprise générale, élurent l'un d'eux, le comte de Rully, comme administrateur capitulaire. Le diocèse eut désormais deux chefs, en conflit de juridiction : l'un organe de la chancellerie romaine et dirigé par les ressentiments des émigrés, l'autre favorable aux idées de conciliation soutenues par l'abbé Emery, champion du droit traditionnel des chapitres qui prévalait dans dix autres évêchés. La querelle, mêlée de si près à la cause de la monarchie, intéressait donc en même temps le régime ecclésiastique de la France. Enfin, l'anarchie ne cessant de s'accroître, Louis XVIII résolut d'intervenir. Pendant que Maury faisait confirmer par un bref le pouvoir de Verdollin, le roi faisait partir pour Lyon deux des chanoines restés à l'étranger, changeait ainsi la majorité du chapitre et, par une délibération décisive du 7 octobre, obtenait la révocation tant souhaitée du comte de Rully.

Il semblait qu'à Rome même, l'influence du roi légitime pourrait être manifestée, et qu'elle y serait mise en relief grâce à une double promotion. D'abord, par le chapeau de cardinal accordé à l'archevêque de Reims, parce qu'il serait évident pour tous que cette dignité aurait été sollicitée de Mitau. Ensuite, par la coadjutorerie de Paris, confiée à l'abbé Edgeworth, confes-

seur du roi et son hôte habituel, parce que chacun ferait remonter au crédit de Louis XVIII ce coup porté à l'abbé Emery, qui, sous le couvert de son archevêque, indécis et faible, mettait un zèle si importun à dégager la religion des attaches de la politique. Mais comment amener le Pape à cette double condescendance? La crainte d'être compromis dans une démarche qui pouvait être refusée, et le désir de se concilier à Rome un soutien permanent, portèrent Louis XVIII à recourir au souverain qui lui donnait asile à Mitau, qui en même temps restait le seul dont le Saint-Siège et en général les États italiens pouvaient espérer un jour une protection efficace. « Jamais, peut-être, écrivait-il le 8 septembre à Paul Ier, la cause de la monarchie française ne courut un plus grand danger. Je ne m'étendrai pas ici sur la démarche de Bonaparte vis-à-vis du Pape; mais je la conjure de donner au Saint-Père, par sa puissante intercession, la force de résister aux insidieuses propositions d'un usurpateur hypocrite. » Et, comme premier moyen de ramener le Pape dans la droite ligne et de l'écarter ostensiblement des séductions de Bonaparte, le roi demandait à son frère Paul Ier d'user à Rome de son autorité impériale en faveur de l'abbé Edgeworth et de l'archevêque de Reims.

Peu après, Maury, enfin désabusé de ses illusions sur Spina, se voyait dans le cas de mander le départ du prélat pour Verceil, et l'expédition du bref annonçant l'objet de cette mission aux évêques émigrés. De promptes instructions lui devenaient, disait-il, nécessaires. Elles furent rédigées à Mitau sur-le-champ, et envoyées même avant de prendre conseil de l'archevêque de Reims.

La recommandation qu'elles mettaient au premier rang était d'empêcher toute entente avec Bonaparte, afin de ne point perdre l'appui du clergé français; ou sinon, de faire en sorte qu'aucun changement ne fût apporté au concordat de 1516 sans un concert préalable et secret entre le Pape et le Roi. Puis venait un pressant avertissement sur la Promesse de fidélité, qui, malgré le silence de la lettre de Martiniana sur cet article, ne pouvait manquer d'être discutée à Verceil et qui paraissait au

Roi d'un intérêt essentiel pour sa cause. A ses yeux, la Promesse était une manœuvre perfide de Bonaparte pour obliger à souscrire une renonciation à la monarchie légitime. Imposée comme condition aux rentrées en France, elle paraissait jusqu'ici trouver trop peu de résistance dans le sentiment de l'honneur chez les gentilshommes, las des misères de l'exil; elle n'en rencontrait pas davantage dans la conscience des ecclésiastiques, dont le Roi aurait espéré plus de scrupules, ou qui, au moins, auraient dû attendre que la décision du Pape leur fût transmise par leurs évêques. Or qu'arriverait-il si Rome ne prononçait pas la condamnation espérée ? La seule ressource serait alors de chercher un détour et d'éluder les suites du jugement pontifical par des explications et un commentaire; par exemple, en prouvant que jamais la religion n'a autorisé, ni le parjure, comme celui de la violation du serment envers le roi, ni le vol, comme celui résultant des ventes de biens nationaux, garanties à perpétuité par la constitution de l'an VIII.

Sur la question de l'épiscopat, Louis XVIII ne paraissait pas avoir bien saisi et mesuré la volonté de Bonaparte de renommer à tous les sièges, après un remaniement de leur circonscription. Persuadé que quelques prélats plus signalés que les autres par leur fidélité à sa personne étaient seuls menacés, et que leur retraite volontaire, à l'exemple de celle offerte en 1791, pourrait seule faire passer leurs diocèses en d'autres mains, il déclarait qu'un semblable délaissement ne serait jamais permis ou toléré par le Roi, même s'il était souffert par un acte de faiblesse du Souverain Pontife. Quant aux vacances que, depuis dix ans, la mort avait rendues si nombreuses, il importerait qu'il y fût immédiatement pourvu par autorité pontificale, avant que Bonaparte pût y prétendre; mais il serait bien entendu que l'initiative, reconnue seulement pour cette fois au Saint-Père, serait purement extérieure, et la simple confirmation d'une liste composée sous main à Mitau. Il n'y avait donc d'autre changement à apporter à l'épiscopat actuel que d'en combler les vides. Quand le corps des évêques serait ainsi au complet, il lui appartiendrait de nommer à toutes les

paroisses, sans s'embarrasser des vieux droits de patronage, sacrifiés et relégués désormais parmi les abus. Le salaire sur le trésor public promis par Bonaparte devrait être repoussé, quoique provisoire, et par là l'espérance serait rendue au clergé de revendiquer sa propriété séculaire, le jour réparateur où toutes les ventes nationales pourraient être dénoncées et annulées.

Ces instructions furent adressées à Maury vers le 15 octobre. Un double dut en être envoyé à l'agence royaliste, cachée à Paris, dès qu'on sut que les conférences religieuses étaient transférées de Verceil en France. Il était alors prescrit à ces serviteurs occultes du roi de pousser un cheminement vers les négociateurs, d'arriver à flatter Spina par des témoignages de l'estime royale, à éveiller chez Bernier, traité avec moins de façons, quelque espérance intéressée de fortune, et, par cette manœuvre, de s'insinuer adroitement dans le secret de leurs pourparlers. Toutefois cette agence, dont M. de Clermont-Gallerande était le président, et le jeune Royer-Collard le membre le plus intelligent, restait sans organisation sérieuse. Avec plus de prétentions que de vie, elle était surtout occupée à échapper à la police et à soutenir une concurrence et une rivalité avec un autre comité, dirigé d'Angleterre par le comte d'Artois. En réalité, il n'était pas en son pouvoir de renseigner, encore moins d'influer sur un accord avec le Saint-Siège. Aussi, ni Spina ni Bernier n'ont jamais eu à se mettre en garde et à se défendre de ce côté.

C'est seulement dans l'autre siège de la négociation, dans la ville de Rome, qu'une certaine action de Louis XVIII pouvait être essayée, au moyen du cardinal Maury, qui, dépositaire d'abord unique des intentions royales, s'est trouvé, par suite de l'impuissance de l'agence de Paris, avoir à les remplir sans partage. Il reçut même, quoique sans utilité, l'adjonction d'un agent secondaire, affilié aux projets avortés de Willot sur le Midi et maintenant fixé à Rome. C'était l'émigré Vernègues, dont plus tard l'expulsion, exigée par le gouvernement français, devait jeter le Saint-Père dans les plus pénibles

embarras. Maury, en cherchant à se mêler à ce qui était pour Pie VII comme pour Louis XVIII la grande affaire du présent, ne faisait que continuer le rôle de représentant du Roi auquel il avait prétendu dès le conclave, et qu'il s'imaginait avoir exercé lors de l'incident récent du bref aux évêques émigrés, quoique l'envoi lui en eût été confié à un tout autre titre. Il se mettait de même en avant, par une affectation indiscrète à surveiller la décision pontificale, longtemps réclamée et enfin étudiée, sur la Promesse de fidélité. Au début de novembre, il avait commencé à annoncer une condamnation expresse et unanime de la formule, écrivant au hasard en Allemagne et en Angleterre cette nouvelle si importante aux yeux du Roi, comme si le Saint-Père n'était pas résolu à suspendre et peut-être à éviter le prononcé public qui devait rendre son jugement exécutoire. Depuis quelque temps, Maury vivait retiré dans son diocèse de Montefiascone; c'était là qu'il avait vainement espéré sonder Mgr Spina en route pour Verceil, et qu'il avait spontanément composé un mémoire pour éloigner le Pape de tout accord avec le Premier Consul. Une fois muni des instructions envoyées de Mitau, il crut à propos de hausser le ton, et par l'entremise de son frère, resté à Rome, il fit connaître sans réticence le mécontentement de son maître.

« Les évêques émigrés sont en mouvement, mandait Consalvi à Spina; la négociation ecclésiastique est mal prise par eux, et plus encore par Louis XVIII, qui a envoyé à Maury une lettre finissant par des menaces contre le Saint-Siège. Que vous en semble ? » Et si Consalvi, qui parle en ces termes des réclamations venues de Mitau, a pu être également instruit des principales demandes qui accompagnaient ces plaintes, à combien d'autres réflexions fâcheuses n'a-t-il pas dû se livrer? Était-ce sérieusement que le Pape aurait pu être pressé de négocier en partie double, en apparence avec le Premier Consul, en réalité avec le Roi, ajoutant ainsi une duplicité indigne de son caractère, à une imprudence portée au comble? Était-il possible que le Premier Consul, traitant précisément pour choisir en entier un épiscopat renouvelé, se soit trouvé subi-

tement en face de quarante nouveaux évêques, nommés en manière de protestation par l'autorité pontificale! De pareilles idées étaient trop chimériques pour avoir la moindre chance d'être appliquées, même si Louis XVIII avait été en mesure de les insinuer par la persuasion, ou de les imposer par la force.

Or ces deux sortes de moyens lui manquaient à la fois. Ce n'était pas Maury qui pouvait persuader en son nom. Emporté, tranchant et présomptueux, ce cardinal gâtait le mérite d'une vive intelligence par une rudesse plébéienne, raisonnant de tout sans mesure dans une ville habituée aux nuances, aux tempéraments, et, tout en faisant passer alors ses communications par son frère, croyant avoir tous les droits à une attention que jamais il n'avait obtenue complète et ne possédait plus à aucun degré. Car, dès qu'on put savoir ce qu'il révélait ou imaginait sur la Promesse de fidélité, on se cacha de lui, on le tint isolé dans le Sacré Collège, et autant que possible à l'écart de Rome. Encore plus que les voies de la persuasion, toute espèce de force manquait à Louis XVIII. Il était trop tôt pour qu'il pût recourir à la résistance d'une partie des évêques émigrés; leur méfiance ne pouvait rien entraver en ce moment, et leur seul moyen efficace d'opposition, le refus de se démettre, ne pouvait s'exercer que plus tard, contre une convention conclue et en cours d'être exécutée. A Pétersbourg, loin que l'appel royal ait été écouté, il allait se faire chez Paul Ier un complet revirement par suite de son rapprochement actuel avec Bonaparte, et au mois de janvier un oukase, signifié brusquement à Mitau, allait expulser Louis XVIII et le jeter sur les chemins neigeux de la Pologne, sans abri et sans but.

La tentative du roi ne resta pas seulement inutile, elle lui devint nuisible auprès de la cour romaine. Comment son attitude n'aurait-elle pas dévoilé qu'il mettait la cause de la monarchie au-dessus de celle de la religion? Cette objection était celle dont plusieurs membres considérables du clergé français, les archevêques d'Aix et de Bordeaux, le savant évêque de

Langres, avaient eu le courage de couvrir leur refus d'organiser leurs diocèses en vue de menées royalistes. Une réflexion semblable était faite à Rome, où l'entourage du Pape, et même Consalvi d'abord plus réservé, ne se privaient pas de la répéter tout haut. S'il leur arrivait de considérer à son tour le maître actuel de la France, faisant l'offre, probablement sincère après tout, de rétablir sans retard les autels, et de le mettre en pendant avec un prince détrôné, visant par intérêt personnel à empêcher le Pape de traiter ou à le pousser dans une intrigue semée de détours, il était difficile que cette comparaison s'achevât au profit de ce dernier. Et même, lorsque Louis XVIII se prévalait de l'attachement des évêques à la monarchie, ne faisait-il pas mieux comprendre à Rome la raison politique, alléguée par Bonaparte, d'exclure de l'épiscopat et d'y remplacer des adversaires de son gouvernement ?

Quel qu'ait été le degré de connaissance que le Pape ait eu des demandes royales, peut-être indiquées plutôt que détaillées par Maury, il n'a dû y reconnaître qu'une manœuvre vainement importune, qu'une occasion de reproches à son adresse, auxquels il n'était pas tenu de répondre. Il en était autrement d'autres réclamations qui lui venaient aussi de la maison de Bourbon, mais de la branche établie à Madrid. Comme le représentant de cette branche régnait et gouvernait, le Pape ne pouvait se dispenser de traiter les questions dont ce souverain lui imposait l'examen. Il se voyait surtout appelé à traiter bientôt une affaire très importante et sans doute hérissée de difficultés, puisqu'il s'agissait d'altérations profondes à apporter au régime ecclésiastique de l'Espagne.

Dans ce grand pays, au-dessus d'un peuple peu éclairé et dont les pratiques de piété demeuraient souvent entachées de superstition, il s'était formé, sous l'influence de la nouvelle dynastie, un haut clergé hostile aux idées ultramontaines et dont plusieurs membres, devenus les correspondants de l'abbé Grégoire, partaient du jansénisme pour aboutir à certaines doctrines de la secte constitutionnelle. Le ministre qui dirigeait la politique du royaume, le jeune et aventureux cheva-

lier de Urquijo, ne se donnait pas simplement pour gallican, il se plaisait à se rattacher aux réformateurs les plus hardis et les plus obstinés, aux Choiseul, aux Pombal, aux Joseph II. Après la mort du dernier Pape, la vacance du Saint-Siège paraissant l'occasion de consacrer l'indépendance de l'église espagnole, il avait fait rendre, le 5 septembre 1799, une cédule qui dispensait les évêques de tout recours à Rome et soumettait les affaires ecclésiastiques au contrôle suprême de la Chambre royale. C'était s'avancer trop vite et trop loin pour être suivi par les évêques, qui, malgré une certaine liberté d'allures, se défendirent de courir au schisme et éveillèrent les scrupules du roi, prince d'un esprit médiocre, d'une conscience timorée, lecteur des ouvrages de Port-Royal et cependant resté respectueux envers le Saint-Siège. A la tête de cette opposition grandissante s'était placé le Prince de la Paix; non que ce triste favori de la reine eût plus de foi que de morale; mais, compétiteur déclaré de M. de Urquijo, il usait du ressort religieux pour ébranler son adversaire, et dans ce dessein s'était assuré du grand Inquisiteur. Déjà sous l'influence de ces résistances, une déclaration éventuelle de la nullité du conclave réuni à Venise avait été refusée à Talleyrand. A la fin de mars de cette année, quand l'élection de Pie VII fut connue à Madrid, la joie toute spontanée et candide du roi, l'allégresse bruyante de la foule, s'unissant à la conviction ravivée dans l'épiscopat de la nécessité de l'unité catholique, obligèrent M. de Urquijo à faire un pas ostensible en arrière. Une cédule, datée du 29 mars, rapporta celle du 5 septembre. Toutefois l'entreprenant ministre se promettait bien de reprendre en partie ce qu'il se donnait l'air d'abandonner. Causant le jour même avec l'ambassadeur de France, l'ancien conventionnel Alquier, qui s'étonnait de le voir accepter si aisément le nouveau Pape, « Si je n'avais pas craint, répondit-il vivement, que ce coquin de Prince de la Paix n'animât tout le clergé contre moi, je n'aurais reconnu Chiaramonti qu'après lui avoir fait signer un concordat que j'ai rédigé. Au reste, je ne veux pas envoyer à Rome un abbé ou un prélat;

j'ai fait nommer Labrador, qui pense comme moi et dont je suis sûr. » Puis, le lendemain, pendant qu'il faisait lire à Alquier les instructions préparées pour M. de Labrador, il observait, non sans ironie, qu'il avait fait tracer ces pages par la main inconsciente du roi. Dépouiller la Papauté de toute juridiction contentieuse en Espagne, lui soustraire les dispenses et les droits perçus pour la vacance des bénéfices, réduire le nonce au rang de simple ambassadeur, interdire aux ordres réguliers la dépendance d'un supérieur général résidant à Rome et permettre aux évêques d'aliéner les biens des couvents, enfin reconnaître à la royauté le droit absolu de patronage, telles étaient les réformes principales que M. de Labrador avait mission de réclamer et de faire prévaloir.

La prétention affichée par cet ambassadeur dès sa première audience, de se passer des conseillers du Pape, et sans égard pour les usages, de discuter les affaires religieuses avec lui, à huis clos et en tête-à-tête, n'avait pas eu les suites immédiates qu'on pouvait craindre. Dans les premiers temps, M. de Labrador s'était seulement attaché à une partie secrète de ses instructions, lui recommandant de détourner le Saint-Père de toute cession territoriale aux Autrichiens ou aux Napolitains, et même d'une fuite qui pourrait le mettre entre leurs mains et l'exposer à être spolié par eux. En surveillant de si près l'intégrité des États de l'Église, les souverains espagnols cédaient fort peu à une pensée d'amitié et de protection ; ils cherchaient simplement à empêcher que les Légations, sur lesquelles le Pape maintenait son droit et dont il pourrait être tenté ou contraint de disposer, ne fussent par là soustraites à leurs visées particulières sur ces provinces en faveur de leurs parents italiens. Car la reine, outre qu'elle était sœur du prince régnant à Parme, avait marié avec l'Infant, héritier désigné de ce duché, celle de ses filles qu'elle préférait, et, dominée par ce double lien de famille, avait poursuivi pour les jeunes époux le titre royal avec un État proportionné à cette nouvelle dignité. Ce rêve d'ambition, tout personnel et privé, devait coûter cher à la nation espagnole, à laquelle le Pre-

mier Consul demandait des compensations amples et onéreuses. On s'était néanmoins entendu sur les points principaux dans le traité de Saint-Ildefonse, qui indiquait encore les Légations comme un des territoires pouvant devenir le futur royaume de l'Infant. C'était seulement depuis l'entrée des Français à Florence que les probabilités s'étaient détournées de ces anciennes provinces du Saint-Siège et avaient paru se reporter du côté de la Toscane.

M. de Labrador n'avait pas prolongé moins de trois mois un silence affecté sur son programme ecclésiastique. On eût dit qu'il essayait de lasser l'attente inquiète du Pape, qui cependant semblait profiter des occasions de bienveillance envers l'Espagne, soit en accordant le chapeau à un membre de la famille royale, soit en autorisant temporairement le trésor espagnol à appliquer le neuvième de la dîme à la dette publique. En novembre, pendant les embarras aigus qui retombaient de divers côtés sur le Saint-Siège, le hautain ambassadeur se mit à modifier sa tactique. Il se montra agressif, irritable, épineux dans les moindres affaires, ne ménageant l'aigreur ni au Pape ni à Consalvi, en sorte que le bruit courut qu'il cherchait à renverser ce dernier et même à rompre avec le Saint-Siège. Ainsi, le 27 de ce mois, il rouvrit la poste particulière de l'Espagne avec l'appareil d'une voie de fait, faisant tomber par là un accord laborieusement conclu avec les Autrichiens et les Napolitains, qui venaient de renoncer à entretenir des bureaux nationaux pour leurs correspondances, à condition que la suppression de ce privilège fût commune à toutes les puissances intéressées. La campagne commençait aussi sur le terrain religieux. M. de Labrador entamait par un côté partiel la question de l'autorité des supérieurs généraux sur les ordres espagnols; puis, la durée de la mission du nonce à Madrid étant expirée, il signifiait que le remplaçant, pour être admis, devrait se dépouiller de toute faculté de juridiction dans le royaume et se borner aux droits ordinaires des diplomates civils.

C'était le concordat projeté qui, par deux de ses articles,

entrait enfin en discussion. Mais, à tant tarder, M. de Labrador avait laissé l'opposition en Espagne grandir contre M. de Urquijo. Le Prince de la Paix, rappelé à ses habitudes d'intimité avec la reine, en faisait étalage devant le roi, qui semblait ne rien comprendre, et devant les courtisans, qui apercevaient dans ce retour de fortune du favori un nouveau moyen d'avancer leurs intérêts. Au mois d'octobre, aux couches de l'épouse du Prince, on avait vu une de ces scènes comme l'Espagne pouvait seule alors en donner le spectacle : un baptême fastueux célébré par le grand Inquisiteur, le contentement aveugle du roi, les attentions de la reine prodiguées à la jeune mère sa rivale, la présence forcée de M. de Urquijo, moins ému du scandale que de l'avertissement indirect donné à son ambition. Divers présages d'une révolution de cour, s'ajoutant aux doléances persistantes du haut clergé contre l'arbitraire ministériel, finirent par être connus dans la ville de Rome et y firent soupçonner que la situation de M. de Urquijo s'ébranlait et devenait chancelante. Consalvi en conclut que le Pape agirait à propos, en s'adressant au roi lui-même pour protester contre les procédés hardis et peu amicaux de M. de Labrador, et contre des innovations religieuses qui s'essayaient au détriment de la discipline de l'Église. La lettre, rédigée de manière à faire impression sur une âme droite et bornée, fut confiée au propre frère de la reine, au duc de Parme, chrétien fervent, désabusé des grandeurs de ce monde, toujours empressé de témoigner au Saint-Siège une déférence filiale. Grâce au choix heureux de cet intermédiaire, au ton approprié et mesuré des représentations, et encore plus aux circonstances, la démarche pontificale allait, par un contre-coup inespéré, atteindre à la fois M. de Urquijo et l'ambassadeur associé dans Rome à sa politique ecclésiastique.

## IV

Ainsi, à la fin de novembre, la cour pontificale voyait s'éloigner, au moins pour le moment, les embarras soulevés par les prétentions religieuses des Bourbons de France et d'Espagne.

Par contre, il n'y avait pas lieu à un répit semblable, quand l'attention se tournait du côté des armées. Leurs mouvements allaient de nouveau être accompagnés d'incidents, moins troublants que ceux des dernières semaines, mais encore propres à entretenir une inquiétude, dont la vivacité allait varier selon la marche toujours changeante des événements.

La reprise des hostilités, pressentie lors du départ des deux officiers français, confirmée et annoncée pour le 23 novembre, rencontra d'abord dans Rome une certaine incrédulité. Il y avait si longtemps que la campagne, décidée en apparence par la bataille de Marengo, demeurait inachevée et en suspens! Une période obscure de quatre mois n'avait été remplie que par des incidents sans suite, par des négociations interrompues, par des marches de troupes aussitôt contremandées. La série surtout des armistices semblait singulièrement incohérente. Après la convention d'Alexandrie, on avait cru au renouvellement de la lutte pour le 13 septembre; puis, au bout de quinze jours, la convention de Castiglione, succédant elle-même à celle de Vérone, avait arrêté les opérations militaires. Une seconde fois, la trêve avait été dénoncée le 25 octobre; mais plusieurs ajournements successifs, dont les causes restaient mal connues, avaient de nouveau retardé d'un mois une reprise de la guerre, dont la nouvelle rendit les Romains incertains, et pendant plusieurs jours, provoqua le doute parmi eux.

Le sort pourtant en était bien réellement jeté: les instructions définitives, envoyées de Paris le 5 novembre, quand M. de Cobenzl, malmené par le Premier Consul, avait regagné Lunéville, étaient parvenues à toutes nos armées, dont chacune avait recommencé à se concentrer. Celle d'Italie était déjà massée presque entière au nord du Pô; mais ce rassemblement ne dégageait pas les frontières de l'État romain; car le corps de Dupont, désigné pour former l'aile droite, avait de nouveau dû laisser des détachements en arrière. Dans les Légations, un millier des Italiens de Pino protégeait Bologne, et poussait des avant-postes à San Leo, et même à Pesaro, d'où cette fois ils ne s'étaient pas retirés. La Toscane restait encore moins

dégarnie, parce que à l'utilité évidente que devait apporter la possession de ce pays dans les négociations de Lunéville et de Madrid, s'ajoutait désormais l'emploi du port de Livourne pour le ravitaillement de l'Égypte; soin déjà pressant, qui allait prendre une place de plus en plus importante dans les combinaisons italiennes de Bonaparte. Le commandement de la Toscane était maintenant confié à Miollis. Il avait remplacé Dupont, parti pour le nord avec ses troupes; et, comme ce dernier général, tristement signalé par des exactions récentes, n'avait pas craint de reparaître à Florence pour y contrarier des investigations sur ses coupables abus, Miollis avait été dans l'étrange nécessité de défendre contre lui sa nouvelle autorité. Cette dispute personnelle, que la faiblesse du général en chef pouvait seule expliquer, venait de prendre fin; mais Miollis, réduit à deux mille Français et à quinze cents Cisalpins, avait eu presque aussitôt à faire tête à une force plus nombreuse de troupes autrichiennes, envoyées d'Ancône. Il venait de leur abandonner Sienne et ne se sentait pas sans inquiétude sur la conservation de Florence.

L'attaque de la Toscane, et aussi l'avance simultanée contre Bologne d'une colonne autrichienne sortie du Ferrarais, ne pouvaient être suivies par les Romains sans une émotion défiante. Toutefois leur crainte, d'abord retenue sur ces incidents si rapprochés d'eux, s'était bientôt mêlée de surprise en remarquant qu'au nord l'action principale ne s'engageait pas; que les deux grandes armées, rangées en face l'une de l'autre près du Mincio, tardaient à en venir aux mains. D'où pouvait naître ce délai? Au fond, il y avait là uniquement une preuve de l'indécision invétérée chez Brune, dont l'imagination, troublée par la responsabilité, cherchait en ce moment à se persuader de la venue prochaine de Bonaparte. L'incapable général venait d'apprendre que les équipages consulaires étaient disposés à Dijon pour la seconde fois depuis le printemps dernier, et, pour compléter la ressemblance avec ce précédent, il se représentait la marche de Murat commencée vers le Saint-Bernard comme un autre passage des Alpes, et son corps d'élite

comme une seconde « armée de réserve », que le vainqueur de Marengo viendrait bientôt réunir à l'armée d'Italie, et guider avec elle à un triomphe certain.

Le succès que Brune n'osait tenter par lui-même dans la haute Italie, ce fut Moreau qui le recueillit le 3 décembre en Allemagne, à Hohenlinden. Sur la première nouvelle de cette grande victoire, quelques renforts furent aussitôt acheminés vers les Légations et la Toscane. Ils trouvèrent ces contrées dégagées, l'ennemi ayant jugé prudent de retourner vers Ferrare et Ancône, et de se mettre partout sur la défensive.

Cette retraite aurait dû obliger les Napolitains à demeurer dans leur cantonnement de Frascati, d'où M. de Damas, justement froissé par les procédés dédaigneux et humiliants des Autrichiens, avait résolu auparavant de ne pas s'éloigner sans un écrit net et formel de M. de Bellegarde. Un aide de camp qu'il avait envoyé dès le 19 novembre à ce général, ayant voyagé par mer, n'était revenu qu'un mois plus tard, avec un ordre du 30, prescrivant aux Napolitains de se porter sur une des routes de Toscane, aux environs de Viterbe. Déjà infirmée par l'ancienneté de sa date, cette instruction aurait dû paraître entièrement annulée par le repli des détachements autrichiens, avec qui les Napolitains étaient destinés à coopérer. Mais, outre l'oisiveté qui pesait à M. de Damas, l'aiguillon d'un amour-propre ulcéré l'excitait à affecter dans son obéissance une ponctualité passive et sans réplique. Se regardant par dépit comme enchaîné aux ordres du 30 novembre, il donna subitement le signal de la marche. Le 21 décembre, ses troupes commencèrent à défiler dans les rues de Rome et, le 26, vinrent camper près de Viterbe, à la distance d'une demi-étape de la frontière toscane.

Une pareille provocation renouvelait et augmentait le danger de représailles ; et même une prompte réponse à l'agression napolitaine ne paraissait pas invraisemblable, à ce moment où l'immobilité des armées sur le Mincio venait de permettre à des détachements français de redescendre vers le midi, et donnait essor à des rumeurs de nouvelle trêve avec les Autri-

chiens. Or, nul ne doutait plus que si des troupes françaises reprenaient par un armistice la liberté de s'avancer contre M. de Damas, la poursuite les entraînerait à travers l'État romain. Bien que cette éventualité parût moins à craindre que quelques semaines plus tôt, elle fit envisager encore le départ possible du gouvernement pontifical. Toutefois, dans l'intervalle, des réflexions répétées et mûries avaient fixé chez Pie VII la volonté de ne plus sortir de Rome qu'à la dernière extrémité, au risque de manquer un embarquement pour la Sardaigne et d'avoir pour tout asile le royaume très suspect des Deux-Siciles.

Ce qui commençait maintenant à accroître les soucis du Pape, c'était une autre préoccupation, encore plus sérieuse, c'était une complète ignorance sur l'état de la négociation ecclésiastique. Le silence de Mgor Spina avait d'abord paru tenir à la lenteur ordinaire des communications à travers les Alpes dans la saison des neiges : depuis que le mois de décembre était en cours, et qu'on savait par des lettres privées, même par des journaux, l'arrivée du prélat à Paris, comment comprendre qu'aucune de ses dépêches n'eût encore informé Consalvi des dispositions du gouvernement consulaire et du début des pourparlers? Il n'y avait aucun éclaircissement à espérer de M. de Labrador, qui sur les projets religieux de Bonaparte se bornait à des redites, et restait d'ailleurs sans rapports suivis avec la France.

Un jour, on put imaginer que les renseignements, si impatiemment attendus, allaient parvenir par un moyen détourné, le nonce de Florence, réfugié à la limite de l'État romain, ayant annoncé que deux prêtres français se rendaient à Rome avec un passeport du Premier Consul. Mais ces voyageurs, soumis à une surveillance minutieuse dès leur arrivée, le 20 décembre, et examinés de près par quelques ecclésiastiques déportés, furent bientôt reconnus pour de hardis et tenaces pèlerins, qui venaient simplement solliciter des grâces spirituelles. Interrogés par Consalvi, ils parlèrent du crédit imprévu de Bernier et ne purent rien dire de Mgor Spina, qui avait dû atteindre la capitale le lendemain de leur départ.

Après ces questions inutiles, le temps avait encore marché, et la fin de décembre n'apportait aucune lumière pouvant éclairer l'ombre impénétrable dont les actions de Spina semblaient enveloppées. Les conférences religieuses étaient-elles arrêtées par des obstacles ? avaient-elles même pu s'entamer ? Le Pape et Consalvi, de jour en jour plus perplexes, en étaient venus à se demander si les dépêches écrites par Spina, si celles qui chaque semaine lui étaient expédiées régulièrement du Quirinal n'étaient pas retardées à dessein ou interceptées. A la surprise avaient succédé les premiers découragements ; et tandis qu'à Paris le négociateur romain se laissait aller à la réflexion amère d'être engagé dans une voie sans issue, à la même heure, dans la ville de Rome, le secrétaire d'État, sous l'empire d'impressions semblables, écrivait tristement : « A quoi bon négocier, puisqu'on nous refuse les moyens de nous concerter. »

---

## CHAPITRE VIII

### SPINA MIS EN DEMEURE DE CONCLURE

#### I

En réalité, l'absence complète des pièces de la négociation, aggravée par des retards dans les dépêches de Spina, était interprétée à tort d'une manière inquiétante par Consalvi. Elle tenait uniquement, comme on l'a vu, à ce qu'un délai dans la revision des articles présentés par Bernier et des corrections demandées par Spina, avait fait suspendre l'envoi du courrier à Rome. Le travail du gouvernement s'achevait au ministère des relations extérieures au moment de l'attentat contre le Premier Consul ; mais, loin d'être balancé et conciliant, il allait compliquer les difficultés déjà débattues et en susciter de nouvelles.

Talleyrand avait estimé l'heure venue pour quelques-unes de ses observations, et il faisait porter la principale sur la condition accordée à la religion catholique. Si le Premier Consul en avait parlé dans les termes dont il s'était servi à Verceil et devant le prélat romain, s'il avait laissé Bernier la mentionner dans son projet comme religion de l'État, c'était simplement parce qu'il entendait rétablir la vieille religion de la France, telle que la tradition et les habitudes populaires la comprenaient, telle qu'elle pût redevenir bientôt un service public, une institution ayant sa place marquée dans la réorganisation générale du pays.

Le Premier Consul ne paraissait voir que le but vers lequel il tendait, et n'attribuait pas aux expressions employées la portée considérable qu'elles devaient avoir. Talleyrand s'efforçait de la leur rendre. Selon lui, inscrire dans le concordat « religion dominante », comme on aurait pu être tenté d'y consentir, aurait fait reparaître la forme de langage la plus inacceptable par les idées qu'elle éveille de domination du clergé, de prétentions illimitées de la cour de Rome, pouvant aller jusqu'à l'exclusion des autres cultes. Le titre de « religion de l'État », ou, ainsi que Spina le désirait, celui de « religion de la nation et du gouvernement », semblerait imposer au gouvernement l'obligation d'une profession de foi. Même celui de « religion nationale » entraînerait, quoique à un moindre degré, des inconvénients semblables. Toutes ces locutions heurtaient l'esprit de la philosophie et de la Révolution, qui était devenu celui du temps actuel, et sans doute celui de l'avenir. Elles donneraient, de plus, un prompt essor à des commentaires interminables, suivant le sens et l'extension qui leur seraient prêtés. Talleyrand rappelait à ce propos les vives controverses auxquelles il avait assisté et participé lors de l'Assemblée constituante. Le parti le plus sage à ses yeux serait donc de ne point définir expressément par un texte la condition faite désormais au catholicisme, de la laisser ressortir de l'ensemble de la convention projetée, puis d'abandonner à la subtilité stérile des raisonneurs la tâche de la dégager ou de l'inventer à leur fantaisie. Cependant, puisque le Pape protestait de ne pouvoir ni traiter d'un concordat, ni consentir à des concessions marquantes si la France n'était pas déclarée catholique, il était possible de lui donner satisfaction, moyennant une formule déjà connue et nullement compromettante. En stipulant que la religion catholique est celle de la « majorité », on écarte toute pensée d'engagement ou de droit au profit de l'Église ; on se tient à un simple fait, qui peut même passer pour constant, puisque le lieu de la naissance décide aussi bien de la religion que de la nationalité, et qu'à moins d'une renonciation notoire à tout culte ou d'une affiliation à un culte différent, quiconque sort

d'une famille catholique est présumé catholique à son tour, est compté et dénombré comme tel.

Cette remarque de Talleyrand se présentant avec les avantages d'un moyen terme, le gouvernement considéra aussitôt comme acquis que le catholicisme en France serait qualifié « religion de la majorité des citoyens »; et cet énoncé, constamment répété par la suite, allait désormais devenir invariable. Talleyrand s'était appliqué de même à ménager à l'église constitutionnelle une entrée et une place dans la convention avec Rome. Ce n'était pas parce que le Premier Consul aurait jamais négligé de comprendre ce clergé dans le système de réunion et de fusion, pratiqué déjà avec les partis politiques, ni parce qu'il aurait mal évalué la dette à acquitter envers des hommes qui, s'ils étaient discrédités en qualité de ministres du culte, demeuraient recommandables aux yeux du gouvernement par leur obéissance aux lois et leur attachement aux principes de la Révolution. A leur égard la conduite de Bonaparte se maintenait bienveillante, et même avec une apparence de partialité. Ainsi, un mois plus tôt, après la nuit du 22 novembre où une troupe de chouans surprenant l'abbé Audrein, évêque intrus du Finistère, l'avait dépouillé de ses vêtements et fusillé sur place, Bonaparte avait hautement manifesté sa volonté de rechercher et de punir les meurtriers avec plus de sévérité que les complices d'Aréna, conjurés contre sa propre vie. Cette espèce de protection, qu'il accentuait alors à dessein, il entendait en faire montre envers les constitutionnels en toute circonstance. Il s'en regardait toutefois comme le seul dispensateur, et jusqu'ici ne croyait pas que le Pape dût intervenir et y contribuer. Comment, en effet, selon le plan de Verceil, imaginer le Saint-Père imposant la démission à un évêque créé en dehors de lui, et cet évêque se pliant à s'y soumettre? Mais, comme la rédaction nouvelle, adoptée par Talleyrand, comportait expressément une exhortation préalable, gracieuse et sans contrainte, qui serait adressée aux évêques légitimes pour les amener à l'abandon de leurs sièges, il était convenable que cette formalité, ajoutée et devenue obligatoire, fût par le même

article rendue commune aux évêques constitutionnels : ils y verraient un gage de la bienveillance du chef de l'Église et un signe ostensible de sa considération. Talleyrand voulait aussi faire souscrire par le Pape le droit qu'auraient les prêtres constitutionnels de tout ordre, de se réunir à son autorité par une adhésion au concordat, simple, spontanée, exempte d'humiliations ou de pénitences. Puis, se fondant sur une sorte d'analogie spécieuse avec cette manière sommaire d'éteindre le schisme, il demandait que, par une autre insertion dans le concordat, les ecclésiastiques mariés fussent « réduits à la communion laïque ».

Ces innovations, qui étaient accompagnées de quelques autres changements moins importants, parfois dans le sens des demandes de Spina, plus souvent dans un sens contraire, paraissaient au milieu d'un ensemble d'articles, rédigés à nouveau et disposés dans un ordre différent du précédent. Il s'agissait, en réalité, d'un second projet, distinct de celui de Bernier. Avant de le remettre aux négociateurs, Talleyrand n'avait pas cru inutile de le confier à la discrétion éprouvée de Grégoire, avec l'invitation d'en faire un examen prompt et confidentiel.

Grégoire, revenu du petit concile de Bourges depuis le mois d'octobre, s'occupait alors à tenir assidûment les séances des « Réunis », et à discuter avec ceux des métropolitains qui contestaient l'opportunité d'un second concile national, ou reculaient devant l'embarras croissant de pourvoir les sièges inoccupés. La présence de Spina lui prouvait qu'on négociait à Paris, en dépit de son mémoire sur le meilleur moyen de traiter avec Rome, qui au fond tendait à ne pas traiter. Tout projet d'accommodement avec cette cour, qu'il accusait d'être despotique, envahissante, astucieuse, était de nature à lui déplaire : quand il reçut la rédaction de Talleyrand, il ne se sentit pas en disposition d'une étude détaillée; il se contenta de quelques remarques recueillies rapidement et à la surface.

Sa première critique s'appliquait à l'article des biens ecclésiastiques, où, selon lui, le Pape devait admettre formellement le droit qu'avait eu la nation d'en disposer : au lieu de

ratifier simplement ces aliénations, il devait être obligé à les « reconnaître ».

La réduction des diocèses proposée par le gouvernement semblait excessive, et moins appropriée aux besoins religieux que la circonscription édictée en 1790. Sur la suppression de l'ancien épiscopat, Grégoire, qui du reste la souhaitait entière et complète, faisait observer que, si le Premier Consul ne la jugeait pas définitivement consommée par les lois de la Constituante et voulait par surcroît la faire confirmer à Rome, encore fallait-il que le Pape ne se contentât pas de la mesure inefficace de l'exhortation, et fît usage de l'arme de « l'injonction ». Lorsque Grégoire se mettait par là en contradiction avec ses propres maximes sur l'autorité pontificale, peut-être pensait-il que les règles antiques de l'Église ayant été méconnues pour la création de ces évêques, elles pouvaient bien l'être une fois de plus pour leur suppression. Quand tous les diocèses seraient devenus vacants avec une évidence désormais indiscutable, et que leur territoire aurait été remanié, il se présenterait une occasion efficace de réparer la lourde erreur consacrée par le concordat de 1516. Grégoire, reproduisant ici avec insistance des idées déjà soutenues par lui devant le Premier Consul, voulait en revenir à l'un des modes électifs auxquels il devait son nom d'évêque, et dont il se plaisait à faire remonter l'origine aux âges de la primitive Église. Ne comprenait-il donc pas que cette prétention se heurtait tout d'abord à un obstacle insurmontable, à la volonté du Premier Consul, qui ne pouvait renouveler le corps des évêques et remplir ainsi l'objet essentiel de sa convention avec Rome, s'il n'était maître des nominations épiscopales ? L'empêchement n'aurait pas été moindre du côté du Saint-Père, qui certainement n'aurait point concouru à la destruction de l'ancien épiscopat, s'il avait dû le voir recréer en dehors de lui par les procédés contre lesquels ses prédécesseurs avaient protesté aux temps de la Pragmatique et de la Constitution civile. Même sur le terrain, alors secondaire, de l'histoire et de la théorie, deux objections pouvaient être

aussitôt opposées à Grégoire : l'une, que les élections ont varié successivement dans la pratique avec la condition des électeurs et avec les influences le plus souvent prépondérantes qui les ont dirigées et dominées ; l'autre, que l'Église, chargée de régler sa propre « juridiction », doit être maîtresse de l'adapter à la mobilité des circonstances et de l'état social; et si elle a jugé nécessaire de substituer aux élections un autre système, elle a eu le pouvoir de préparer par degrés et d'opérer ce changement. Avec sa conviction persistante sur le mode de formation de l'épiscopat, il était naturel que Grégoire voulût conserver aux métropolitains l'institution canonique qui leur avait été dévolue en 1790, et qu'il fût outré de lire dans le projet que l'institution « appartient » au Pape. Ce mot était d'ailleurs le dernier dont il réclamait le remplacement; et il terminait par ses doléances habituelles contre le manque d'égards dont la Papauté n'avait cessé d'abreuver les évêques constitutionnels, surtout quand elle avait rejeté leurs lettres de communion adressées à Rome le lendemain de leur élection, ou leurs avances déférentes au début et lors de la clôture du concile national de 1797.

Aux représentations écrites de Grégoire étaient joints par occasion deux anciens mémoires, œuvres de Desbois, le propriétaire des « Annales », et de Mauviel que ses confrères venaient de faire embarquer pour occuper un siège établi par eux dans l'île de Saint-Domingue. On y voyait un tableau de l'église constitutionnelle qui, au prix de beaucoup de faux semblants, offrait l'aspect d'une hiérarchie encore organisée. On y retrouvait des plaintes, devenues journalières, contre les menées des prêtres insermentés qui, en bravant les lois, travaillaient à discréditer un clergé, fidèle auxiliaire de la Révolution. Le remède le plus sûr à ce mal serait un plan de pacification auxquel les deux clergés rivaux seraient conviés. Les bases en demeuraient à dessein dans le vague; mais la lecture des « Annales », où Spina était souvent malmené, celle des actes récents des synodes de la secte, prouvaient assez que les chefs des constitutionnels comprenaient la pacification comme fondée

sur le maintien de leurs doctrines, et prétendaient obliger leurs adversaires à faire tous les frais de la conciliation.

Ces exposés amenèrent d'Hauterive, dans un rapport peu favorable qu'il fit sur le tout, à répéter ces vérités évidentes que « le clergé constitutionnel est pauvre en sectateurs » et que « il n'existe aucun moyen de remettre en crédit ceux qui n'en ont pas ». C'était bien là l'oraison funèbre véritable du schisme. Une seule des remarques de Grégoire, celle qui obligeait le Pape à « reconnaître » les ventes des biens d'église, se trouva, quoique sous une forme trop accentuée, en conformité avec une intention semblable du gouvernement, qui allait bientôt augmenter par là les causes de désaccord. Quant au mode d'élection des évêques, Grégoire était bien près d'avoir perdu toute espérance de le faire prévaloir. Il ne tarda pas à s'apercevoir que son insistance en faveur de ce principe, fondamental à ses yeux, n'avait fait que déplaire, et prévoyant que son église serait sacrifiée, que lui-même ne serait plus consulté, il allait se renfermer désormais dans une humeur, dont ses entretiens inutiles à la Malmaison lui avaient déjà laissé le germe.

Le deuxième projet, que la consultation à peu près fictive de Grégoire n'avait pas fait modifier, se trouva entre les mains de Spina dans la journée du 27 décembre. Les craintes mêlées de défiance que le prélat n'avait guère cessé de ressentir à la pensée, encore présente, du danger d'assassinat couru par Bonaparte et des menaces d'invasion à Rome, ne le disposaient que trop à une déception, qui fut néanmoins vive quand la lecture de l'article premier lui apprit que la religion catholique n'était plus qualifiée celle de l'État. Ce point capital aurait dû passer pour acquis, depuis les promesses de Bonaparte à Verceil, répétées dès sa première audience et consignées dans la rédaction ébauchée par Bernier; et voilà qu'un avantage, où le Saint-Siège aurait puisé la possibilité de ses plus larges concessions, s'évanouissait tout à coup et sans que rien le fît prévoir. A sa place une mention stérile, où le catholicisme paraissait obtenir, grâce seulement au nombre de ses adhérents, une simple pro-

tection spéciale pour son culte, une situation à peine privilégiée. Spina, néanmoins, après quelques reproches obligés, se borna à rappeler brièvement et tristement quelles conséquences pourrait entraîner une altération si profonde, et se référa à ses notes antérieures qui mettaient en relief toute l'importance du principe abandonné. Sa discussion, qui sur ce principe avait cessé d'être serrée et pressante, s'étendit plutôt sur un autre sujet de surprise, sur l'introduction injustifiable des constitutionnels dans le concordat. N'était-il pas évident que la protection dont Bonaparte, même à Verceil, avait assuré vouloir les entourer, était l'affaire exclusive de son gouvernement? Le Saint-Père n'avait rien de commun avec eux. Ne les ayant investis ni de la « mission » qui assigne un territoire, ni de la « juridiction épiscopale » qui donne pouvoir de l'administrer, il ne pouvait les inviter à se démettre de sièges indûment occupés par eux, sans parler de la nullité dont l'érection même de ces sièges en 1790 demeurait notoirement atteinte. Ce qui dépendait de lui, ce qu'il était prêt à accomplir avec le plus entier esprit de charité, c'était d'ouvrir ses bras paternels à ceux d'entre eux qui viendraient s'y réfugier après les justes satisfactions exigées par les lois de l'Église. Il y avait là matière à une série de décisions individuelles, examinées une à une comme cas personnels de conscience, non à une réconciliation stipulée générale et en masse, éludant et omettant les preuves inévitables de repentir. Le concordat n'avait donc pas à s'occuper des schismatiques, tant au point de vue de l'abandon de leurs sièges, qu'à celui de leur retour à l'unité. A plus forte raison, devait-il en être de même des ecclésiastiques mariés, pour qui les remèdes applicables devaient être choisis ou gradués séparément, selon la nature ou l'étendue de chacune des fautes.

Il y eut encore quelques autres observations faites par Spina, dont la principale réclama la refonte de ce qui concernait les biens ecclésiastiques vendus par la nation. Sur ce point, le fond de la demande de Bonaparte semblait accordé; mais, dans l'emploi des mots, dans les dispositions accessoires, le prélat se prévalait de son devoir de faire ressortir, net et intact, le droit

pour l'Eglise d'être propriétaire. Par cette raison, il ne pouvait admettre l'engagement du Pape de « ratifier » les aliénations. Cette expression, qui, à un point de vue tout différent, venait d'être blâmée par Grégoire, avait aux yeux de Spina le tort de rester équivoque, de ne pas démontrer clairement la spoliation, la confiscation, et par suite l'obligation de restituer à moins que les détenteurs actuels n'en fussent dispensés par un acte de la bienveillance pontificale. Mais cette générosité souveraine, déjà promise, n'était pas indéfinie ; elle ne devait pas s'étendre aux biens non aliénés : si faible qu'en pût être le nombre ou la valeur, ils devaient être restitués par l'État. Ce serait une confirmation de la permanence du droit appartenant à l'Église de posséder, de ce droit qui de cette manière pourrait être invoqué dès à présent, et qui à l'avenir deviendrait plus marquant par la liberté, réclamée pour les fidèles, de reconstituer au clergé un patrimoine au moyen de dons et de fondations de toute nature.

On peut supposer que Bernier laissa percer de l'embarras, quand il dut justifier l'espèce de déchéance imposée subitement au catholicisme, auquel son projet avait rendu, mais pendant si peu de temps, le rang et la dignité espérés à Rome. Par contre, il pouvait insister sur quelques compensations nouvelles; par exemple, sur l'article prévoyant un arrangement particulier avec la Papauté pour la nomination des évêques, le jour où les successeurs de Bonaparte ne seraient pas catholiques; biais ingénieux qui, dans la suite des débats, devait servir à tourner une sérieuse difficulté.

A ce moment, d'ailleurs, la tâche la plus urgente de Bernier et son souci le plus délicat n'était pas de reprendre un examen détaillé et approfondi des articles contestés; c'était de calmer, chez Spina, un état d'esprit, troublé par des secousses récentes, désabusé d'une négociation qui reculait au lieu d'avancer et qui lui semblait déjà avoir perdu toute chance d'être approuvée par le Pape. Il fallait démontrer au prélat qu'on avait cru trop tôt l'heure venue d'en référer à Rome, ranimer sa confiance, lui rendre le courage et le goût de se

remettre franchement à l'œuvre. Bernier s'y employait de son mieux, en vantant les bonnes dispositions du Premier Consul qui, disait-il, demeuraient entières, et les ressources ménagées par une discussion qui était loin d'être épuisée. Il laissait entendre que cette discussion pourrait vraisemblablement se rouvrir bientôt sur des changements, qu'il ne pouvait préciser, mais dont en principe il aurait proposé et fait décider l'étude. A l'égard du Premier Consul, il rappelait qu'au lendemain de l'attentat de la rue Saint-Nicaise, le général avait de lui-même exprimé le désir de revoir et d'entretenir de nouveau Spina, dont il agréait tout particulièrement les félicitations dans cette circonstance. Cette promesse, que Bernier avait transmise et dont il affirmait la persistance, n'était-elle pas un témoignage certain de sentiments bienveillants pour la personne du prélat et d'intentions favorables à sa mission? Quelques jours d'attente étaient seulement nécessaires, le gouvernement se trouvant, à l'heure présente, trop occupé par un concours d'événements graves et pressants, pour réserver aux affaires religieuses une application suffisante.

## II

Le premier souci du gouvernement, comme celui du public, s'était naturellement porté sur la machination terrible, et restée d'abord mystérieuse, dont le coup n'avait été détourné que par une sorte de prodige. La nécessité d'ordonner un châtiment prompt et exemplaire s'était bientôt compliquée par une autre nécessité : celle d'éloigner de France les derniers terroristes, proclamés trop vite coupables, puis reconnus par degrés avoir été étrangers au forfait. Dès le 1er janvier, lorsque, au milieu de son Conseil froidement silencieux, le Premier Consul présentait un long rôle de jacobins à expulser, il n'était plus aussi convaincu que le complot leur fût imputable. Ce doute s'était fortifié par quelques indices, quand la liste fut soumise à l'approbation du Sénat; il s'était tourné en certitude, quand une centaine de ces proscrits fut embarquée pour un exil, dont la raison d'État devenait désormais responsable. Il est vrai

qu'une fois la preuve faite qu'il fallait s'en prendre aux royalistes, toute pensée de réaction contre eux et en général contre tous ceux qui, comme les prêtres, passaient pour adversaires de la Révolution, fut nettement et ostensiblement écartée. Le Premier Consul s'était même trouvé dans le cas de s'y engager par avance devant le Conseil d'État, au lendemain du crime. L'amiral Truguet, un des conseillers, impatienté de n'entendre charger que les révolutionnaires, seuls accusés en ce moment, s'étant mis à dénoncer au hasard et par représailles les émigrés et les ecclésiastiques insoumis, qu'il continuait à associer dans une animosité commune, la réplique de Bonaparte avait été brusque et véhémente : « Veut-on que je proscrive les nobles pour une qualité ? que je déporte dix mille prêtres rentrés sur ma parole, des vieillards, des ministres d'une religion qui est peut-être la véritable ? Ces prêtres prient pour moi. Lorsque Georges a voulu remuer en Bretagne, il a attaqué ceux qui se montraient fidèles au gouvernement. » C'est ainsi que, critiqué dans son œuvre largement réparatrice, le Premier Consul avait annoncé que, quoiqu'il pût arriver, il était résolu à persévérer ; et son attitude, restée tout aussi conciliante dans les affaires d'émigration et de religion, allait montrer qu'il tenait parole.

En même temps que les mesures provoquées par l'attentat, et dirigées par la politique uniquement contre les hommes de 93, une phase nouvelle, survenue dans la guerre et la diplomatie, redoublait en la partageant l'attention déjà vivement excitée du Premier Consul.

Le 26 décembre, Brune, surmontant enfin de longues hésitations, donnait l'ordre à son armée de franchir le Mincio. L'attaque, mal engagée à Pozzolo, faillit devenir funeste aux troupes de Dupont, rappelées de Toscane; elle avait néanmoins réussi à rejeter M. de Bellegarde derrière l'Adige, qui formait sa seconde ligne de défense. Sur le Danube, Moreau, poursuivant sa victoire de Hohenlinden, avait traversé l'Inn puis deux autres rivières, et, par une marche rapprochée de Vienne, obligé les Autrichiens, rompus et découragés, à con-

sentir à Steyer, le 25 décembre, un armistice de trente jours, dont la première phrase annonçait la volonté de l'Empereur de « traiter tout de suite..., quelle que fût la détermination de ses alliés ». Comme auparavant, lors de la trêve précédente, Moreau s'était abstenu d'interrompre les hostilités en Italie ; mais, en avertissant Brune, « c'est la paix, » lui écrivait-il joyeusement. On préparait, au contraire, tristement à Vienne cette paix forcée. Des instructions, rédigées par M. de Thugut comme une sorte « d'épitaphe de la monarchie », répétaient pour M. de Cobenzl l'autorisation de traiter en dehors des Anglais ; elles lui prescrivaient de signer des conditions semblables aux préliminaires de M. de Saint-Julien, ou, s'il était trop tard, de se soumettre à la nécessité.

Jusqu'ici M. de Cobenzl, resté à Lunéville, et plus enclin à la guerre qu'à la paix, avait employé ses loisirs à de vaines discussions d'histoire et de doctrine, surtout à écouter sans s'engager plusieurs propositions françaises. La première était venue de Joseph, qui, peu de jours après son arrivée, avait parlé en confidence d'un partage de la haute Italie, qui serait combiné pour satisfaire les deux puissances et décider l'Empereur à préférer l'amitié de la France à l'alliance de l'Angleterre. Cette ouverture, quelque vague qu'elle fût, avait paru surprenante ; et la surprise de M. de Cobenzl aurait été bien autre, s'il avait pu deviner que Joseph agissait de sa propre initiative, par un travers d'esprit qui le portait à s'exagérer et à fausser le rôle d'aîné dont il était en possession, de l'aveu même du Premier Consul, respectueux en cela des traditions locales de sa famille. Pendant qu'une réponse à cet égard était attendue de Vienne, un autre projet, cette fois précis et officiel, était envoyé à Lunéville le 7 décembre. Après avoir écarté toute intervention anglaise, ce projet revenait à peu près aux idées discutées au mois de juillet avec le comte de Saint-Julien, accordant à l'Autriche en Italie la limite du Mincio avec le Mantouan, et transférant le grand-duc de Toscane dans les Légations, en échange de son duché, cédé à la maison de Parme. Deux jours plus tard, l'annonce de la bataille

de Hohenlinden ne faisait pas retirer ces conditions, sauf que la légation de Bologne devait être détachée du lot assigné au grand-duc et s'ajouter à la Cisalpine. Au lendemain d'une victoire, ces demandes de la France n'étaient pas excessives : elles n'avaient pu persuader M. de Cobenzl, qui, en apparence impassible, affectant aussi de n'être pas troublé par l'arrivée à Paris de M. de Sprengporten, avait continué à réclamer la présence d'un plénipotentiaire anglais, avec menace, en cas de refus, de quitter Lunéville et de se retirer à Francfort. Mais, l'armistice du 25 paraissant l'obliger à traiter sans délai, il n'avait pas attendu les instructions de M. de Thugut, et, le 31 décembre, il s'était déclaré spontanément devant Joseph prêt à commencer des négociations en forme par l'ouverture du protocole.

Les courriers qui transmettaient à Paris toutes ces nouvelles, la bataille de Pozzolo, la convention de Steyer, la capitulation diplomatique de M. de Cobenzl, se succédèrent pendant les deux premiers jours de janvier à quelques heures d'intervalle. Au renouvellement de l'année 1801, dont l'ère républicaine n'avait pu abolir l'usage, on eût dit un présent éclatant apporté à Bonaparte par les mains de la Fortune. La lutte contre la coalition, désertée déjà par la Russie, se trouvant réduite à l'Angleterre maintenant isolée, le maître heureux de la France se hâta de proclamer la défaite de l'Autriche. Dans un message retentissant, il invita les corps de l'État à décréter que les armées avaient bien mérité de la patrie, et, publiant hautement les conditions principales d'une paix prochaine, il déclara que la possession de la rive gauche du Rhin serait confirmée à la France, et qu'en Italie l'Autriche, déchue par sa faute des indemnités promises à Campo-Formio, ne dépasserait plus le cours de l'Adige.

La prévision que la guerre contre l'Autriche, finie en Allemagne, ne tarderait pas à s'éteindre en Italie, aurait laissé Spina aussi perplexe au sujet des suites de l'avance si imprudemment hostile des Napolitains, si une démarche, faite auprès de lui en confidence, n'avait calmé à propos cette inquiétude persistante. Le prélat recevait l'invitation indirecte de faire

connaître à Rome le message consulaire, et, tout en l'expliquant, d'insinuer que l'intérêt témoigné en ce moment par Paul Ier à la cour de Naples pourrait la protéger contre des attaques françaises, si elle renonçait à ses provocations ; enfin que, si le Pape la décidait à demander la paix, il ferait une œuvre dont l'utilité serait appréciée de tout le monde. On ajoutait, et sans doute aussi par l'entremise de Bernier, qu'à Lunéville les questions concernant uniquement l'Autriche seraient seules discutées et résolues; que le traité particulier avec cette puissance devrait précéder l'examen des affaires générales de l'Empire et de l'Italie, sur lesquelles on pourrait alors entendre les représentants des divers États, attirés et retenus à Paris par l'attente d'un congrès. En écoutant ces échos du ministère, Spina avait cru comprendre que le Pape aurait aussi une place dans ce congrès, ajourné mais resté prévu ; que ses droits sur les Légations pourraient y être exposés et établis. Cet espoir, déjà confié à Consalvi au commencement de décembre, semblait encore fortifié aujourd'hui par le silence, très remarqué, que le message observait sur les deux républiques italiennes, la Ligurienne et la Cisalpine. Si leur maintien était réellement mis en doute, le Pape aurait une chance de plus d'être délivré de la concurrence des Cisalpins, la plus à redouter pour la reprise des Légations. Toutes ces réflexions, les unes suggérées du dehors, les autres personnelles, furent consignées par Spina dans une dépêche que Talleyrand se chargea d'expédier jusqu'à la poste de Gênes. Ce détour pour faire parvenir à Rome une communication, qui dans l'état de rupture des relations avec le Saint-Siège ne pouvait être directe, était assurément un procédé plus courtois que la note prétendue de Spina, insérée sans façon au Moniteur le mois précédent.

## III

Ce fut à ce moment, vers le 4 janvier, qu'une troisième rédaction de la convention religieuse fut produite, l'esprit du prélat semblant maintenant calmé, et assez rassuré pour pouvoir s'appliquer à de nouvelles conférences. Ce projet, dont

Bernier paraît avoir indiqué au gouvernement la nécessité, et dans une certaine mesure le sens conciliant, n'avait pu être médité à loisir, au milieu de l'animation encore intense des événements. Il en ressortait simplement une intention évidente de modération. Les deux dispositions imprévues du second projet étaient atténuées chacune par un adoucissement. Celui qui concernait les ecclésiastiques constitutionnels ou mariés était sage et pratique : il remettait à un légat venu près d'eux le soin de réconcilier leurs consciences, en mêlant et en accordant l'intérêt que leur témoignait l'État avec l'observation des lois de l'Église. Le tempérament sur la condition de la religion était rédigé d'une manière plus spécieuse et moins réelle. « Les Consuls, disait l'article, reconnaissant que la grande majorité des citoyens français professe la religion catholique..., déclarent qu'elle est par cela même la religion du gouvernement. » Il était vrai qu'en laissant au mot « gouvernement » la signification légale de « pouvoir exécutif », les Consuls devaient prétendre n'être pas moralement séparés de la majorité dont ils étaient les élus et les représentants; néanmoins cette union étroite entre gouvernants et gouvernés, admise pour la politique, ne pouvait être étendue au domaine de la religion, qui était distinct et tout différent, puisqu'en 1789 il avait été pénétré par le principe de la liberté de conscience. Comme conséquence de ce principe, violé depuis mais nullement abrogé si, au lieu d'une simple majorité, la nation entière avait pu être déclarée catholique, chaque Consul individuellement ne serait pas moins demeuré maître de ses croyances, au même titre que chaque citoyen en particulier. La profession de catholicisme des Consuls ne pouvait donc être regardée comme celle du gouvernement que si elle était nettemcnt exprimée, et non simplement supposée et déduite. Le projet actuel le prouvait; car l'un des derniers articles, reproduit du second projet, continuait à prévoir l'éventualité, où après Bonaparte des non-catholiques seraient appelés à la première magistrature de l'État.

Sur les biens d'église sécularisés, Spina obtenait à peu près

gain de cause. Puis, une première satisfaction, déjà mentionnée dans le projet précédent, lui était accordée en apparence et pour la seconde fois sur la démission des évêques, c'est-à-dire sur le problème le plus ardu de tous, sur celui qui aurait pu interrompre les pourparlers s'il n'avait pas été remis à la décision de Rome. Lorsque Spina, dans ses remarques concernant les articles antérieurs de Bernier, avait offert de confier à des vicaires apostoliques l'administration des diocèses dont les titulaires refuseraient de se démettre, et par là de rendre inutile toute destitution, ce dernier avantage n'avait pas été sans influence sur les sentiments gallicans de Bernier, qui, à deux reprises, avait tenté de le faire accepter par le gouvernement. Il est vrai qu'il modifiait singulièrement le moyen proposé à Rome. Convaincu que les mêmes maximes gallicanes, qui déniaient au Pape le pouvoir arbitraire de destitution, lui refusaient plus que jamais la faculté, dont il venait d'user dans divers diocèses, de s'ingérer et de s'entremettre par ses propres délégués dans le gouvernement intérieur des évêchés de France, il avait cherché quel pourrait être l'administrateur qui, selon les idées françaises, pût être placé à côté d'un ancien évêque non démissionnaire et dépouillé par Rome de la juridiction. Il lui avait semblé qu'il fallait nécessairement recourir à un autre évêque, nommé et institué comme si le diocèse à administrer était déjà vacant. Par ce moyen, Bernier se flattait aussi de rester dans le plan du Premier Consul, qui pour chaque siège exigeait une nomination nouvelle. Or, une pareille combinaison était insoutenable. Elle ne pouvait être acceptée à Rome, puisque les règles canoniques interdisent de placer deux évêques titulaires dans un même diocèse. D'autre part, elle devait, autant que le système romain, être contraire à l'intérêt et à la dignité du gouvernement français, qui par là ferait le même aveu de son impuissance à se débarrasser de ses adversaires dans l'ancien épiscopat, et ne serait pas moins obligé de livrer leurs sièges à des conflits de juridiction durant toute leur vie. L'expédient de Di Pietro, déjà inadmissible en fait pour des Français qui repoussaient tous les vicaires apos-

toliques, le devenait en droit pour Rome, qui ne pouvait consentir aux deux évêques.

Les critiques de Spina, pour n'être plus aussi découragées que les précédentes, ne furent pas moins brèves : le prélat ne les présenta même pas par écrit, mais de vive voix. Il ne pouvait lui échapper que le troisième projet n'était pas au bout des remaniements; que les circonstances, diversement préoccupantes, où, grâce à l'intervention officieuse de Bernier, ce projet s'était produit, à propos mais hâtivement, lui donnaient pour ainsi dire le caractère d'une œuvre d'apaisement apparent et de simple transition. Maintenant que les intentions de Rome étaient dévoilées et connues par la discussion, cette rédaction était évidemment destinée à être remplacée par une autre, plus mûrie, dont jusqu'ici on avait eu seulement les essais. Une autre remarque qui apparaissait devenait frappante : c'était la probabilité que tout retard inutile serait évité à l'avenir; que la négociation avec le Pape suivrait la marche de celle de l'Autriche et serait sans doute activée et entraînée par elle. Si Spina avait pu douter de cette promptitude prochaine, il allait en recueillir l'assurance de la bouche même du Premier Consul.

## IV

Dans la matinée du 8 janvier, il fut introduit par Bernier au palais des Tuileries. Il n'avait pas revu en particulier le général Bonaparte depuis le 9 novembre, jour de la première audience. Après un court compliment sur la protection divine qui venait de sauver une vie si précieuse, Spina se mit à parler de la négociation et de la double nouveauté qu'il avait constatée avec peine dans les derniers projets. Il était pourtant nécessaire, affirmait-il, de déclarer que la religion catholique est celle de la nation et du gouvernement. A la vérité, le premier de ces deux termes se trouvait à peu près admis, « nation » et « grande majorité des citoyens » pouvant, dans le cas présent, être regardées comme des mentions équivalentes. Mais la « religion du gouvernement », avec la portée

que Rome lui attribuait, devait être énoncée d'une manière explicite et directe, non comme la conséquence assez inattendue d'un fait matériel, du fait que les Français pour la plupart sont catholiques. Au moins conviendrait-il que cette conséquence fût fixée pour l'avenir et complétée par un acte ayant toute l'autorité et la valeur d'une addition à la constitution. Comme ce raisonnement se heurtait à la volonté nettement contraire du Premier Consul, Spina, sans appuyer davantage, passa à l'insertion injustifiée dans le concordat de mesures concernant le clergé constitutionnel. Il répéta ce qu'il avait dit devant Bernier, sur les lois immuables de l'Église relatives au schisme, et sur l'application indulgente qui pourrait en être faite; puis, allant plus loin, il se plaignit de l'attitude actuelle de ces faux pasteurs et demanda que l'usage des églises leur fût immédiatement interdit. Peut-être avait-il en vue un scandale qui se passait à Saint-Germain-l'Auxerrois, jadis la paroisse des Tuileries et encore nominalement celle du Premier Consul. Le clergé, d'abord constitutionnel, s'y était rétracté un mois auparavant: or, même en démeublant l'autel et en vidant la nef, il ne pouvait se débarrasser de Royer, le métropolitain intrus de Paris, qui venait y officier et y monter en chaire. A cet égard, les réponses du Premier Consul ne furent guère encourageantes. « Ainsi, dit-il tout à coup, je donnerai quelques sièges aux anciens évêques, mais je choisirai aussi quelques constitutionnels. » Il y eut chez Spina un mouvement de surprise; il se ressaisit pour faire des représentations, appuyées par Bernier, qui fit valoir qu'aucun constitutionnel ne figurait sur les listes de candidats qu'il avait préparées pour les nouveaux diocèses. Le Premier Consul eut l'air persuadé, et pour clore aussitôt la revue pourtant bien sommaire des questions religieuses, recommanda avec vivacité à Bernier et à Spina de reprendre et de presser leur travail. Il importait que la convention avec le Pape fût publiée le même jour que le traité avec l'Empereur; elle gagnerait à ce rapprochement plus d'éclat, de popularité et une exécution plus facile.

L'audience n'était nullement terminée. Elle se continua, et,

en se prolongeant encore un certain temps, il parut qu'elle avait surtout pour objet les questions italiennes. La volonté du Premier Consul à cet égard se fit bientôt connaître. La république Cisalpine devait être rétablie entre les limites de la Sesia et de l'Adige. Les Légations étaient demandées par l'Empereur, qui aurait même voulu y joindre le duché d'Urbin ; mais elles seraient réunies à la Cisalpine. Spina, qui ne s'attendait pas à cette conclusion et ne pouvait l'écouter sans protester, eut d'abord soin de faire observer que, n'ayant aucune qualité pour traiter d'affaires temporelles, tout ce qu'il pourrait en dire serait avancé en son nom personnel et privé. Cette précaution, déjà répétée plusieurs fois dans ses digressions avec Bernier sur Rome et l'Italie, ne l'empêcha pas de soutenir avec zèle la nécessité de restituer au Saint-Siège, appauvri et ruiné, la possession de ses meilleures provinces. Cette fois, le général ne feignit pas d'être convaincu et sembla singulièrement tenir à son arrangement de territoire. Cette insistance donna lieu à une annonce, aussi imprévue et même plus troublante pour le moment que celle de la disposition des Légations : Ancône devait être occupée pour des raisons militaires, et Murat était en route pour s'y établir, en s'abstenant de toute hostilité envers le Saint-Siège. Malgré son émotion, bientôt contenue, Spina ne pouvait guère contester le droit des Français de se substituer aux Autrichiens dans une place fortifiée ; il dut donc se borner à rappeler que le gouvernement civil d'Ancône avait été rendu par l'Autriche au délégat du Saint-Père. En attendant la paix qui, disait-il, ferait cesser toute main-mise sur une ville de l'État romain, il espérait que les agents pontificaux pourraient y continuer leurs fonctions. Ce fut en consentant de bonne grâce à cette demande évidemment modérée et équitable, que le Premier Consul mit fin à l'audience.

L'ordre de marche pour le corps de Murat auquel Bonaparte venait de faire allusion, avait été envoyé dès que le succès de l'armée d'Italie à Pozzolo fut connu à Paris. A cette date du 1er janvier, les deux divisions de ce corps d'élite, qui, aux dernières nouvelles, restaient encore engagées dans les neiges des

Alpes, avaient dû atteindre Milan : inutiles maintenant pour renforcer Brune, elles avaient été dirigées aussitôt vers Ancône. Il ne s'agissait pas de reprendre aux Autrichiens cette forteresse écartée, qu'ils ne pouvaient ni employer pour la guerre finissante, ni conserver à la paix ; un tout autre intérêt guidait le Premier Consul et était déjà prépondérant : c'était l'urgente nécessité de ravitailler ses troupes laissées en Égypte. A tout prix, il fallait leur fournir les moyens de lutter avec avantage contre les Anglais d'Abercromby qui, promenés quelque temps sur la Méditerranée, venaient de se rembarquer à Malte et, selon des apparences trop probables, devaient tendre vers les bouches du Nil. Le principal secours en hommes et en munitions se préparant non sans lenteur à Brest, sur les vaisseaux de Ganteaume, des bâtiments légers devaient mettre à la voile au plus tôt des côtes italiennes. Le port d'Ancône, moins éloigné du but que Gênes, ou que Livourne occupée depuis peu avec la Toscane, semblait particulièrement propre à ces expéditions partielles. Pendant que Murat s'avançait pour forcer l'accès de ce port, le mieux défendu de l'Adriatique, Brune devait s'appliquer à le faire ouvrir par un armistice, dont les conditions, qui venaient de lui être adressées de Paris, exigeaient la remise des places situées à l'ouest de l'Adige, avec Mantoue en moins et Ancône en plus.

Lorsque le Premier Consul dévoilait en personne le mouvement de Murat, avant de le savoir exécuté et par suite d'être réellement à même de le faire connaître, il s'était sans doute proposé d'épargner un surcroît de craintes à Spina et, par lui, à la cour de Rome. Mais le prélat, sans se méprendre sur l'intention, ne demeura guère moins inquiet de la présence des Français au milieu des États de l'Église, puisqu'elle pouvait entraîner avec les Napolitains de M. de Damas le conflit si redouté par le Pape. Par contre, la confidence sur la destinée des Légations, qui naturellement l'avait d'abord déconcerté, faisait maintenant travailler son esprit plutôt qu'elle ne l'alarmait. Il s'était bientôt demandé si le Premier Consul pouvait être sincère dans la révélation qu'il avait paru faire à cet égard, quoiqu'il l'eût

soutenue avec une sorte de chaleur. La réflexion ne faisait que fournir des motifs d'en douter. Un de ces motifs était l'opposition présumée de Talleyrand contre le rétablissement de la Cisalpine, telle qu'elle était constituée avant d'avoir été détruite en 1799. Et, en effet, il était vrai que le ministre avait dissuadé de s'embarrasser de nouveau d'une république, qu'il faudrait maintenir par l'appui continuel d'une armée contre la défiance de l'Autriche maîtresse du Vénitien, contre la jalousie des autres puissances, contre les Italiens eux-mêmes, déjà impatients de la charge si lourde des troupes françaises. La Cisalpine, selon lui, susciterait de nouvelles guerres et conduirait peut-être à une extension démesurée et provocante de la France sur les pays italiens. L'omission de cette république dans le message du 2 janvier, même dans les instructions adressées jusqu'ici à Lunéville, était due sans doute à l'influence du ministre, qui essayait de réserver encore l'avenir de la haute Italie. On voit que Spina, tout en étant réduit à des suppositions, ne s'était pas trompé sur la pensée cachée de Talleyrand. En outre, un fait plus clair que les conjectures était à remarquer : c'était l'incertitude où restaient tous les diplomates sur l'attribution d'un territoire aussi convoité que celui des Légations. L'envoyé de la Cisalpine, M. Marescalchi, recueillait vainement tous les échos à ce sujet et, le lendemain du message, n'avait pu dissimuler son dépit. A l'ambassade d'Espagne, on ne savait que le projet d'échange entre les Légations et la Toscane, sans avoir l'assurance que ce projet serait le dernier. Tout récemment, à l'audience diplomatique du 7 janvier, on citait ce propos du Premier Consul devant M. de Lucchesini, que « les affaires d'Italie s'arrangeraient au gré des vents qui pourraient souffler ».

Spina se disait que, si une décision sur les Légations avait été réellement arrêtée, il aurait dû être le dernier à voir tomber le voile qui la recouvrait à tous les yeux. Était-il vraisemblable que le Premier Consul eût voulu d'un mot renverser les espérances territoriales du Saint-Siège, au moment où il avait tout profit à les entretenir ? N'avait-il point parlé avec

l'arrière-pensée d'user d'une sorte d'aiguillon, en faisant sentir au Pape qu'il était plus que temps de se faire représenter pour les affaires temporelles, suivant le désir qui en avait été exprimé à plusieurs reprises? En montrant le Pape devancé et supplanté par les Cisalpins, ne l'avait-il pas au fond stimulé à tenter une réclamation officielle? C'est ainsi que Spina avait traduit une interruption du Premier Consul, disant des Légations : « Mais le Pape ne les réclame pas! » Voyant dans ce propos une sorte d'amorce, il s'était aussitôt attaché à justifier le Saint-Père, obligé d'éviter le soupçon ou le reproche de confondre la cause de ses États avec celle de la religion, et il avait laissé deviner que le temps écoulé et des circonstances nouvelles avaient pu diminuer des scrupules si respectables. Il était sorti de l'audience, très enclin à supposer que le Premier Consul souhaitait une demande formelle de la part du Pape, au moins pour avoir un prétexte de refuser aux Cisalpins et de se réserver les Légations, dont son message venait aussi d'exclure l'Empereur.

Le soin de traiter ouvertement et régulièrement les affaires temporelles, si Rome y consentait, devait selon les probabilités revenir à Spina, qui déjà était chargé par Consalvi d'y veiller d'une manière sourde et détournée. La pensée de ce nouveau rôle n'était pas pour lui déplaire; il semblait à l'avance s'y être préparé par des allusions semées à dessein dans ses dépêches. Peut-être même, quand le congrès serait réuni, pourrait-il y exercer sans distraction ni partage un titre diplomatique, qui deviendrait alors pour lui le principal; car, pendant le délai nécessaire pour recevoir ce titre de Rome, il n'était pas improbable que sa mission pour les affaires religieuses fût à peu près terminée. Sans doute elle ne pourrait avoir cette heureuse issue que dans le cas où les obstacles, ajournés et renvoyés à Rome dès les premières conférences et depuis si multipliés, seraient enfin aplanis ou définitivement levés. Mais cette espérance n'était-elle pas maintenant permise? Le Premier Consul venait de se montrer si désireux d'une prompte solution pour le concordat, qu'on devait le

croire disposé à faire usage des moyens nécessaires pour la faciliter, et, par suite, à s'avancer résolument, sans autres retours, dans cette voie des concessions où le dernier projet commençait à entrer.

Spina devait donc s'attendre à profiter de l'aide, peut-être très efficace, des événements présents, pour la discussion qu'il lui restait à soutenir. C'était dans cette disposition d'esprit qu'il se tenait pendant la soirée du 14 janvier, en voyant arriver Bernier avec un quatrième plan de convention, déjà annoncé comme devant être le dernier. Toutefois, l'abbé avait l'air soucieux et contraint. D'une voix embarrassée, il commença par dire que le gouvernement réclamait une réponse immédiate, et, appuyant sur les mots, il fit comprendre qu'il ne s'agissait plus seulement d'une invitation pressante, mais d'une véritable injonction. On s'assit; on se mit à lire, et à tout moment le prélat s'arrêtait pour se récrier ou se désoler.

La religion catholique continuait à être qualifiée celle de la grande majorité des citoyens et appelée comme telle à jouir d'une protection spéciale; néanmoins il n'était plus mention, même sous une forme indirecte ou atténuée, qu'elle fût celle du « gouvernement ». Bonaparte après avoir paru consentir dans le troisième projet à témoigner de ses croyances catholiques au moyen d'un raisonnement, au fond subtil et spécieux, entendait maintenant qu'elles fussent considérées comme indubitables. Il voulait qu'il en fût de même pour les deux autres consuls, composant avec lui le « gouvernement » et qu'il associait à son œuvre de réorganisation religieuse. Tous trois se regardaient comme notoirement catholiques, sans qu'il fût besoin de l'exprimer d'aucune manière. C'était pour lui et pour eux une affaire de dignité. Du reste, il ne pourvoyait ainsi qu'au présent. Pour l'avenir, comme ses successeurs à la première place ne pouvaient être tenus par la constitution à la profession de foi demandée par Spina, il admettait que, s'ils n'étaient pas catholiques, ils auraient à chercher pour la nomination des évêques un arrangement particulier, respectant « le droit du gouvernement et les lois de l'Église. »

Dans les articles suivants, la question si grave et si compliquée du renouvellement de l'épiscopat était tranchée à la façon sommaire du nœud gordien. Jusqu'ici, dans tous les projets successifs, les anciens évêques qui se trouveraient portés par le Premier Consul sur sa liste de nominations, étaient mis à part et rangés dans la condition ordinaire de ceux qu'on transfère d'un siège à un autre. Les récalcitrants, les obstinés devaient même, d'après les deux derniers projets, garder leur titre pendant leur vie; et si les administrateurs qui leur étaient substitués par Bernier étaient d'une origine contraire aux règles canoniques, du moins le fait de les proposer prouvait une intention conciliante et pouvait peut-être acheminer à un retour aux vicaires apostoliques, seuls conformes à la doctrine de l'Église. Aujourd'hui ces tempéraments étaient supprimés; il n'y avait plus aucune différence à établir entre les anciens évêques; pour tous également la vacance des sièges devait être complète, absolue, dût-on recourir à une destitution par l'autorité pontificale. C'était le système de la table rase, exposé à Verceil, qui reparaissait dans son inflexible rigueur. Il était plutôt aggravé, puisque l'exhortation du Saint-Père, qui, même sous-entendue, avait toujours dû être pour l'ancien épiscopat un préliminaire naturel et en quelque sorte obligé, devait être élargie et appliquée aux évêques constitutionnels, pour qui elle n'était pas admissible.

L'autre faveur envers les constitutionnels, celle qui, étendue aux divers membres de ce clergé, avait fait stipuler leur droit à rentrer dans la communion de Rome en remplaçant les pénitences par une adhésion volontaire au concordat, était textuellement reproduite, en variant à peine quelques mots dans les phrases déjà employées. Sur ce point et sur la démission générale des anciens évêques, Bernier ajoutait que la volonté du Premier Consul se manifestait comme précise et invariable; il était même chargé par Talleyrand de le signifier dans une note, où il était tenu d'affirmer que le gouvernement « n'entendrait à aucun projet de convention qui n'aurait pas spécialement pour objet ces deux articles. »

Il y avait aussi retour à la disposition qui fixait en bloc la condition des ecclésiastiques mariés. Et ce n'était pas tout : que Spina devait-il dire des mesures relatives aux biens d'église sécularisés, et par suite au mode de subsistance du clergé? On aurait pu les penser dictées par Grégoire. Non seulement le Pape, comme Grégoire l'avait réclamé, devait « reconnaître » les aliénations, mais par la mention superflue qu'elles étaient « faites en vertu des lois de la République », c'est-à-dire des lois décrétées en exécution de la Constitution civile, on insistait encore plus sur l'origine prétendue légitime de cette grande spoliation. On y insistait aussi en n'obligeant plus l'État à restituer les biens invendus; car on se bornait à confirmer celui des arrêtés du 7 nivôse qui réglait l'usage des édifices affectés au culte, et qui était visiblement inspiré par des raisons purement politiques, étrangères à toute idée de restitution à l'Église. Si les fondations étaient permises, ce n'était plus que pour un temps, par manière d'essai, et seulement en rentes sur l'État à l'exclusion des biens immobiliers. Ainsi, sans tenir compte de l'esprit libéral dont le Saint-Siège semblait prêt à user en cette matière, on paraissait méconnaître, à plaisir et par système, le droit qu'a l'Église de posséder. Enfin, pour déterminer le chiffre des traitements des évêques et des curés, on s'en référait aux lois abrogées de 1790, comme s'il y avait un parti pris de remettre en évidence et en honneur la confiscation, qui avait alors rendu ces traitements nécessaires.

L'ensemble de ces dispositions devait paraître, au premier coup d'œil, plus inacceptable que tout ce qui avait été proposé jusqu'ici, même que ce second projet, si onéreux, où le découragement de Spina avait été si difficilement combattu et surmonté. C'était cependant cette rédaction nouvelle, présentée comme le dernier mot du gouvernement, qui devait être non seulement admise, mais souscrite sans délai, sur l'heure, ainsi que Bernier le répétait avec insistance, à la fin comme au début de la lecture faite en commun. « Je confesse, avouait Spina à Consalvi, que je me crus frappé de la foudre. Mille pensées contraires se heurtèrent dans mon esprit, et l'une était que le

gouvernement, en prévision de mon refus, avait adopté ce moyen pour rompre à l'instant les pourparlers. » Néanmoins, le prélat put se reprendre; il réclama le temps d'un examen à tête reposée, et promit de revoir l'abbé dès le lendemain matin.

Comme il était à prévoir, la réflexion fit ressortir les empêchements, et la conversation de la matinée eut la même issue que celle de la veille. Spina affirmait qu'il ne pouvait plus rien; ses arguments étaient épuisés; une signature lui était interdite dans tous les cas, même si un projet très différent eût permis de regarder l'approbation du Saint-Siège comme probable. Tout ce qu'il était en son pouvoir de proposer, c'était d'adresser le projet actuel au Pape et d'en attendre une décision souveraine, qui, disait-il, reviendrait promptement de Rome. Bernier se retira donc, emportant cette offre peu satisfaisante, avec promesse de la soumettre au Premier Consul.

Pendant ces pénibles entretiens, l'inquiétude avait repris possession de l'âme mobile et agitée de Spina. La pensée qu'il fallait rattacher les prétentions irritantes du gouvernement sur les questions religieuses à des vues d'agression poursuivies en Italie, s'accrut par tout ce qu'il apprit le jour même. Les anciennes craintes, renouvelées par Consalvi dans les dépêches que nous lui avons vu écrire à la fin de décembre et qui arrivaient en ce moment à Paris, étaient devenues bien plus croyables depuis la défaite de M. de Bellegarde et la marche de Murat vers Ancône. Quelques heures plus tard, le ministre ligurien, à qui Spina venait parler d'affaires, raconta, comme chose certaine, que Murat, après avoir mis garnison dans Ancône, devait occuper les points principaux de l'État ecclésiastique, et surtout la ville de Rome. Tout ému, le prélat entre aussitôt chez M. de Giustiniani, qu'il évitait d'ordinaire, puis se fait annoncer au marquis Lucchesini. L'un et l'autre, consultés séparément, paraissent croire aux projets hostiles des Français. De là, M[gor] Spina court chez l'abbé Bernier, qui, au contraire, affirme que Murat ne bougerait point d'Ancône, sinon pour aller à la rencontre des Anglais s'ils débarquaient dans les Abruzzes. Comme l'abbé passait pour être souvent l'organe du ministère

des relations extérieures, le prélat tenta de lui faire répéter dans un billet ce témoignage si utile à consigner; mais, malgré une double démarche, il dut bientôt s'arrêter devant une intention trop visible d'éviter tout engagement écrit.

S'il avait pu alors pénétrer dans le cabinet du Premier Consul et parcourir les ordres préparés pour Murat, il aurait reconnu que la promesse de respecter le Saint-Siège était exactement observée. Un courrier, expédié de Paris le 17, allait porter vers Ancône l'instruction de « traiter la cour de Rome comme une puissance amie », et de permettre à ses agents de continuer à administrer, sous l'obligation, commune à d'autres villes italiennes, de pourvoir à l'entretien des troupes françaises. L'État romain devait être évacué par les Napolitains: s'ils ne cédaient pas à un premier avertissement, Murat devait les menacer de se porter sur leur frontière. Du reste, il ne parlerait sur ce ton qu'une fois établi de gré ou de force dans Ancône, et sans cesser de concentrer son attention sur les envois en Égypte, objet principal de son avance actuelle. Bonaparte ne prévoyait pas que Murat dût pénétrer dans le royaume de Naples, et comptait que les Napolitains jugeraient nécessaire de s'y retirer au plus vite. Aucune allusion dans sa dépêche n'était faite au mouvement de M. de Damas vers la Toscane, qui venait d'être annoncé par Brune, mais en termes incertains et dénués de toute inquiétude. Pour ramener dans leurs cantonnements ces troupes fourvoyées, n'avait-il pas suffi du recul des lignes autrichiennes, au besoin du passage de Murat à travers la Romagne? Le Premier Consul, comprenant et expliquant ainsi la nouvelle, n'y avait pas arrêté autrement sa pensée.

Comme on le voit, sa politique à l'égard du Saint-Siège n'entrait en rien dans la pression tentée sur M[gor] Spina pour l'obliger à souscrire la dernière rédaction du concordat. D'autre part, si l'état des affaires de l'Europe et l'avancement des pourparlers avec l'Autriche justifiaient d'une manière générale chez le Premier Consul une hâte raisonnée de régler les questions pendantes avec Rome, il ne s'était produit aucun incident extérieur qui, depuis la présentation du troisième

projet, eût pu redoubler l'impatience de conclure, au point d'entraîner à l'essai, toujours extrême, d'un moyen de contrainte. Au fond, la mise en demeure immédiate, signifiée à Spina, pouvait être rapprochée de l'incitation qui lui avait été faite à la fin de novembre, sous une forme simplement pressante. Aujourd'hui, bien que devenue impérieuse et péremptoire, elle dissimulait surtout un artifice semblable pour couper court à des débats que l'altération des articles fondamentaux devait naturellement prolonger, pour obtenir tout ensemble du négociateur romain une solution plus rapide et de plus larges concessions.

Or Spina, ne voulant pas croire qu'on pût espérer de lui une soumission aussi complète, continuait à s'imaginer qu'à Paris le gouvernement s'efforçait de se dégager de la négociation religieuse, pour bouleverser à son aise dans Rome l'autorité pontificale. Qui savait même si l'envahissement du Saint-Siège ne serait pas, selon la tradition révolutionnaire, accompagné d'un retour de persécution contre le clergé français ? On avait enfin appris dans le public que le dernier attentat était une vengeance de l'ancien régime; et si la répression, qui venait de frapper à tort les terroristes, devait être reportée sur la classe des émigrés et des chouans, n'irait-elle pas atteindre les prêtres déportés, qu'une prévention aveugle accusait depuis longtemps d'être leurs alliés constants et leurs complices naturels ? Mgor Spina, obsédé par ces craintes, heureusement fictives, et poussé sans relâche par Bernier à prendre un parti, se persuada qu'avant tout il fallait empêcher que le fil de la négociation fût brisé entre ses mains, et qu'un renvoi à Rome, tout en faisant gagner du temps, reporterait sur sa cour la responsabilité qu'elle s'était expressément réservée. Ce fut donc à obtenir ce renvoi que Spina tourna son adresse la plus subtile dans de nouveaux entretiens avec Bernier. Aux instances pour enlever par force sa signature, il cessa d'opposer un refus absolu; toutefois, en se prêtant à inscrire son nom au bas de la pièce, il serait entendu qu'il ne formerait aucune espèce de contrat; qu'il se limiterait à certifier que, selon son avis tout personnel, les matières traitées dans l'acte se trouvaient être celles

requises pour le rétablissement de la religion en France. Cette forme de souscription, qui, disait-il, laissait une entière liberté au Saint-Père, avait été prévue et admise à Rome ; elle était imitée des instructions confiées en 1515 aux cardinaux chargés de préparer un concordat avec François I[er]. En pareil cas, la chancellerie romaine n'autorise rien de plus, afin de bien établir que ses représentants ne peuvent anticiper sur la décision pontificale. Comme Bernier objectait la stérilité d'une pareille signature, toute de forme et de nulle valeur, Spina répondit qu'il ne demandait pas au gouvernement de se lier d'une manière différente et plus explicite; que, de part et d'autre, on pourrait user des mêmes termes pour certifier le projet, qui garderait ainsi un caractère provisoire, jusqu'au jour où la réponse du Pape permettrait de signer de nouveau et d'une manière définitive.

Dans le fond de sa conscience, le prélat devait bien éprouver quelque scrupule, lorsqu'en inscrivant son nom il consentait à donner l'apparence, même la plus légère, de son appui à des articles qu'il venait de déclarer inacceptables, et lorsqu'il laissait entrevoir le consentement du Pape, que certainement il ne pouvait présumer. Aussi sa proposition d'un échange de certificats fut-elle indiquée très brièvement, à la fin d'une note officielle qu'il dut adresser à Bernier pour expliquer comment, dans l'incapacité de stipuler pour le Pape, il était obligé d'en référer à Rome. Le soin de développer et de recommander son expédient sous une forme plus directe et plus spécieuse, fut abandonné à Bernier, qui à son tour se montrait désireux de trouver une issue à l'impasse présente. Mais au ministère, comme d'ailleurs aux Tuileries, on voulait aller jusqu'au bout de l'intimidation; et d'Hauterive, chargé par Talleyrand de rédiger la réponse à la note de Bernier, s'acquitta de cette tâche comme s'il avait pris plaisir à faire pleuvoir les avanies sur le dos de l'infortuné Spina. Sans prendre au sérieux le simulacre d'un double certificat, n'engageant réellement aucun des signataires, il feignit d'oublier que le prélat romain se retranchait sans cesse sur son défaut de pouvoirs, qualifia au contraire cette résistance de « tout à fait inattendue »; et, après s'être

prévalu d'un mécontentement attribué au Premier Consul, terminait en disant que, « si M$^{gor}$ Spina persistait dans de telles dispositions, le gouvernement serait fondé à penser que le but du gouvernement pontifical a été de lui tendre un piège, d'éloigner la guerre de ses États et d'endormir la France dans une fausse sécurité. Dans ce cas, le refus de l'agent de Sa Sainteté, dont vous me faites part, nous avertirait encore à temps du véritable motif de sa mission, et vous seriez aussitôt autorisé à l'informer que sa présence ici deviendrait désormais inutile. »

La menace était très claire : la déloyauté prétendue du Saint-Siège devait avoir pour première conséquence l'expulsion de son agent. Celui-ci, persuadé que des rigueurs s'exerçaient en ce moment contre Rome par les troupes de Murat, se représentait déjà la fuite du Pape, tandis qu'il serait lui-même conduit vers les Alpes sous une escorte de gendarmes. Vainement Bernier, en lui faisant lire le 22 janvier la réponse accablante de Talleyrand, essaya-t-il de la rejeter sur l'influence malfaisante de Grégoire. Spina, souriant tristement, témoigna qu'on ne lui ferait pas prendre le change. Du moins, au milieu de son émotion croissante, le tourment d'hésiter lui était épargné ; les instructions de Consalvi qu'il venait d'invoquer étaient si claires, qu'il n'avait qu'à les suivre fidèlement. Toute l'insistance de Bernier demeura inutile. Spina, résigné à tout subir et croyant s'expliquer pour la dernière fois, répéta qu'il lui était interdit de donner à sa signature la portée d'un engagement, et que, mis en demeure de céder, il était obligé de s'y refuser.

Cette fois l'épreuve était suffisante ; il était temps, en effet, de l'arrêter. Le Premier Consul, fort éloigné de vouloir une rupture, renonça sans peine à un artifice de négociation dont l'expérience démontrait l'inanité. Bernier, qu'il n'avait pas revu depuis plusieurs jours, lui ayant raconté ses derniers entretiens avec Spina, le général affecta de tenir un langage différent de celui de son ministre, se montra supérieur aux petites questions de formalités, et, sans se faire prier, consentit au recours à Rome que Talleyrand venait de repousser de si haut. Une seule condition était posée à cette condescen-

dance, c'était la promptitude. Il tenait fort peu aux signatures en manière de certificats, mais beaucoup à la parole du prélat affirmant que toute diligence serait faite à Rome. Enfin, il fut convenu que les deux négociateurs s'appliqueraient sans délai à préparer les pièces, et qu'aussitôt les expéditions en règle, le courrier de Spina monterait à cheval et prendrait à franc étrier la route de l'Italie.

V

En même temps et par un autre témoignage de bon vouloir, Bonaparte autorisa Bernier à répéter l'assurance positive que la souveraineté pontificale ne courait aucun risque; que l'armée française éviterait de passer par Rome, même si elle était dans le cas de combattre les Napolitains à proximité de la ville. Cette campagne contre eux venait d'entrer dans les prévisions, depuis que des dépêches plus fraîches, envoyées par Murat, qui attendait à Milan sa deuxième division retardée dans les Alpes, commençaient à donner une certaine consistance au bruit de l'équipée des Napolitains. Toutefois le Premier Consul ne se hâtait pas d'adresser à Murat l'ordre éventuel de faire suivre l'occupation d'Ancône par une poursuite de ces faibles troupes dans leur royaume, bien qu'il eût des sujets de plaintes tout autres que la provocation imputée à M. de Damas. Ces griefs étaient anciens et nombreux. C'était la captivité de plusieurs Français, échoués et pris en revenant d'Égypte, et parmi eux du savant Dolomieu; c'était la persécution dont avait été victime tout partisan de la république éphémère créée par le Directoire à Naples; c'était surtout l'alliance avec l'Autriche, jusqu'ici languissante et qui semblait s'être ravivée sous l'influence des passions de la reine Marie-Caroline, établie depuis peu à Vienne au milieu de sa famille. Cette patience de Bonaparte envers la cour de Palerme aurait été par elle-même peu explicable, si elle n'avait été dirigée par une considération d'un ordre très supérieur : il fallait ménager le souverain de la Russie, qui, parmi les prétentions consignées dans la note de Rostoptchine du 8 octobre, réclamait l'intégrité du royaume des

Deux-Siciles. Les diverses exigences de cette note, dont le seul article vraiment gênant était, comme on l'a vu, la protection accordée au roi de Sardaigne, avaient été déclarées « justes et raisonnables en tous points », lors de la venue de M. de Sprengporten à Paris; et le même jour, 21 décembre, une lettre du Premier Consul, offrant à Paul I[er] le rétablissement des relations entre la France et la Russie, lui proposait directement de prendre des arrangements réciproques pour pacifier l'Europe.

La réponse, arrivée de Russie le 24 janvier, dépassait toutes les espérances. Non seulement le tsar annonçait la mission de M. de Kolytchev à Paris, et se montrait désireux d'une entente pour le règlement du sort de l'Europe, mais il ajoutait qu'il ne voulait pas « s'ingérer autrement de prescrire des limites, soit en Italie, soit en Allemagne, pour éviter les suites que cela entraînerait ». Par là, il semblait renoncer à intervenir dans le traité de Lunéville, et laissait aux Français toute latitude de le conclure avec l'Autriche, à qui il n'avait rien pardonné. Le Premier Consul, qui avait attendu de connaître les vues de Paul I[er] sur les pays italiens pour signifier les siennes, mit aussitôt fin à des délais que M. de Cobenzl, par un renversement des rôles, s'efforçait maintenant d'abréger; il fit parvenir à Joseph des instructions définitives. De récents progrès dans la haute Italie, où l'Adige venait d'être traversé, faisaient maintenant expliquer avec une rigueur inattendue ce qu'il fallait entendre par la limite de ce fleuve, annoncée publiquement dans le message du 2 janvier comme celle des possessions de l'Empereur. Ainsi, on prenait argument de cette déclaration pour décliner tout débat avec l'Autriche sur le Piémont, sur les Deux-Siciles ou l'État romain; surtout, sous le prétexte que l'apanage d'un Habsbourg devait être compté comme territoire autrichien, se découvrait tout à coup la prétention de transférer en Allemagne le grand-duc Ferdinand. Le Premier Consul entendait lui retirer la Toscane, pour la céder à l'Infant de Parme, et rester désormais le maître absolu des Légations ainsi que Spina l'avait en partie pressenti. L'achèvement du traité, rendu plus difficile par une condition si onéreuse, fut pendant un moment

regardé à Paris comme compromis par l'effet d'une maladresse de Brune, qui, en convenant à Trévise d'un armistice, avait suivi trop à la lettre ses dernières instructions : au lieu de les interpréter par ses nouveaux succès, il n'avait pas stipulé la remise, maintenant possible et nécessaire, de la place de Mantoue. Toutefois, par un singulier hasard, l'omission de Mantoue, qui aurait pu offrir une suprême ressource à la ténacité de M. de Cobenzl, se trouva réparée à l'avance dans un autre texte d'armistice, discuté par les plénipotentiaires eux-mêmes à Lunéville, et rédigé de manière à prévaloir sur toute convention semblable qui, dans l'intervalle, aurait pu être signée en Italie par les généraux. L'inspiration était heureuse; elle fit combler Joseph de compliments, mais lui valut l'ordre moins agréable d'arracher promptement à M. de Cobenzl la translation en Allemagne du grand-duc de Toscane.

Joseph devait laisser entendre que la Russie donnait un appui actif à ces arrangements avec l'Autriche, tandis qu'elle se bornait à ne pas s'en mêler. Par contre, à l'égard de l'Angleterre, l'aide de Paul Ier était réelle et pouvait même devenir très efficace. Irrité d'être entravé par les Anglais dans ses vues sur Malte, ce prince venait de constituer contre eux, le 16 décembre, à Pétersbourg, une ligue des neutres, et y avait entraîné la Suède, le Danemark, même la Prusse. Bien que ces deux dernières puissances eussent surtout cédé à la crainte de mécontenter leur entreprenant voisin, elles avaient, en commençant comme la Suède des armements maritimes, provoqué l'amirauté anglaise à mettre embargo sur leurs navires et à équiper une flotte de guerre. Le Premier Consul ne pouvait prendre part à une lutte qui devait probablement avoir la Baltique pour théâtre; par contre, il mettait tout en œuvre pour atteindre les Anglais partout où il pouvait leur nuire. Il essayait de pousser d'un côté la Prusse contre le Hanovre, de l'autre l'Espagne contre le Portugal; il dispersait sur l'Océan des vaisseaux qui devaient y attirer les Anglais et dégager la Méditerranée, où l'escadre de Ganteaume, échappée depuis peu de Brest, allait bientôt s'avancer. Si cette escadre par-

venait à la plage d'Aboukir, l'Égypte ravitaillée deviendrait une sorte de camp retranché, contre lequel se briserait l'effort des Anglais, qui prolongeaient la guerre surtout pour nous déloger de cette colonie. Un concert avec Paul Ier, grossi et exploité habilement, devenait un moyen, un peu tardif mais encore puissant, pour agir sur la guerre et les négociations avec les Anglais, et les terminer à notre plus grand avantage. Bonaparte, se laissant pour un moment aller à son imagination, pouvait écrire à Joseph : « La paix avec l'Empereur n'est rien en comparaison d'une alliance qui maîtrisera l'Angleterre et nous conservera l'Égypte. »

Ces larges desseins de présent et d'avenir ne pouvaient être pénétrés par Mgor Spina; et néanmoins le prélat avait maintenant le sentiment de vivre au milieu d'une activité de grandes affaires, qui débordait de toutes parts, refoulait au second plan la négociation religieuse, et, par une sorte d'entraînement, tournait et fixait pour le moment sa propre attention sur les intérêts temporels du Saint-Siège. Même si toute instruction lui avait manqué à cet égard, il se serait senti appelé par un devoir évident à veiller sur le sort de l'État romain. En attendant la paix prochaine qui allait en décider, il s'attachait au plus pressé; il se préoccupait plus que jamais d'une rencontre de Murat avec les Napolitains, dont l'agression, tenue encore à Paris pour assez douteuse, lui était révélée avec certitude par les dernières dépêches de Consalvi. Les suites pour sa cour d'un péril si urgent lui auraient paru des plus dangereuses, si les conférences ecclésiastiques avaient été par nécessité rompues entre ses mains. Puisque aucune signature, positive ou fictive, ne lui était plus demandée, il montrait pour un renvoi immédiat du projet à Rome un empressement égal à celui du Premier Consul; mais sa raison de se hâter était toute différente : il espérait nantir au plus tôt sa cour d'un gage de sécurité, dont elle pourrait se servir pour se protéger, et se donner le temps, si elle y voyait jour, de reprendre sur un nouveau pied la négociation qui avait si peu réussi à Paris.

Dans sa hâte de concerter le départ de son courrier pour

l'Italie, Spina se rendit le 26 janvier au ministère des relations extérieures. Il était bien aise, en même temps, de montrer par sa présence que les mauvaises heures par où il venait de passer étaient oubliées; surtout il espérait recueillir de la bouche du ministre les assurances amicales envers le Saint-Siège, transmises par Bernier sans une suffisante responsabilité. Talleyrand le comprit; du moins, à l'exemple du Premier Consul, il ne se fit pas faute d'affirmer que l'autorité de la Papauté n'avait rien à redouter, même à Ancône. Puis, revenant à une idée qui lui était familière, il insista de nouveau sur l'avantage pour le Saint-Siège d'être représenté à Paris par un agent accrédité; « car, disait-il, nous aurions à causer d'affaires. » Ce début engageant semblait amener sur les Légations un entretien, très désiré par Spina mais qui n'eut pas lieu. Un silence semblable fut observé sur les sécularisations dans l'Empire, question présente qui se débattait à Lunéville et pouvait altérer trop profondément le régime de l'église d'Allemagne pour ne pas intéresser le Saint-Siège. Ce fut seulement sur les affaires de Malte que Talleyrand s'arrêta. Plein de la pensée de préparer un accommodement avec la Russie, il cherchait à aplanir les difficultés que soulevait la grande maîtrise de l'Ordre, revendiquée par Paul Ier.

Cette dignité n'avait pas été abolie lors de la conquête de l'île par les Français, et une convoitise étrange, où la manie avait autant de part que l'ambition, s'étant aussitôt éveillée dans la tête mal ordonnée de Paul Ier, les chevaliers russes, de leur propre autorité, lui avaient décerné la grande maîtrise, après avoir prononcé la déchéance de Hompesch, convaincu de félonie ou de nullité. Pie VI, malgré sa captivité à Valence, n'avait pu se dispenser de protester contre le choix d'un prince engagé dans le schisme et le mariage, pour gouverner une société de religieux. Parmi les souverains d'Europe, le tsar avait recueilli seulement l'adhésion de l'Empereur, avec qui il n'était pas encore brouillé, et celle stérile et purement honorifique de Louis XVIII. Il rencontrait une vive résistance chez le roi d'Espagne, avec qui il était officiellement en état de

rupture, et qui d'ailleurs refusait d'admettre qu'un Ordre, dont il voulait s'approprier les biens dans son royaume, fût administré par des mains schismatiques. On sait que le Premier Consul, à la veille d'apprendre la capitulation de Malte, avait fait de cette île une offre illusoire, prise cependant au sérieux par Paul Ier. Aujourd'hui il s'agissait de s'attribuer un nouveau mérite, moins fictif, en s'entremettant pour supprimer la double contrariété, religieuse et politique, que rencontrait l'exercice de la nouvelle grande maîtrise. Mgor Spina, malgré son peu d'autorité personnelle, semblait en situation de rendre dans cette circonstance quelques utiles services, non seulement près de sa cour, mais auprès de l'Espagne. Il pourrait user de ses bons rapports avec M. de Muzquiz, dont le remplacement par le chevalier de Azara, décidé après la disgrâce de M. de Urquijo, n'était pas encore effectué, et par ce moyen essayer au moins d'atténuer chez le roi les scrupules de conscience mêlés à son opposition. Car, à Madrid comme à Rome, les objections canoniques pouvaient, selon Talleyrand, être éludées, en dédoublant les attributions du grand maître: le rôle religieux serait attribué à quelque figurant désigné parmi les chevaliers, tandis que le tsar retiendrait les fonctions civiles et militaires et, sous le titre de protecteur, exercerait la direction véritable. Comme c'était précisément une combinaison semblable que Rome envisageait depuis le conclave de Venise, Mgor Spina, sans se départir de son système de ne rien avancer qu'en son propre nom, fit entendre qu'à ses yeux, si le protectorat de Paul Ier ne devait pas être sanctionné par une constitution apostolique et gardait un caractère purement temporel, il aurait chance de n'être pas désapprouvé par le Saint-Siège.

Satisfait de cette réponse, Talleyrand ne laissa pas son visiteur se retirer sans lui adresser quelques paroles sur la négociation ecclésiastique; puis, consulté sur le courrier romain, il se montra à son tour très pressé de le voir en route. Ce courrier, nommé Livio Palmoni, amené de Verceil par Spina et demeuré jusqu'ici à Paris dans l'attente, était un homme d'une fidélité éprouvée, entre les mains duquel une correspondance

avec Rome allait enfin devenir aussi sûre que rapide. Spina en profitait pour parler à cœur ouvert des derniers incidents; ainsi il n'hésitait pas à conseiller de renouer avec la France de véritables rapports diplomatiques. Il lui semblait impossible que le Saint-Siège se donnât le tort de faire attendre plus longtemps au gouvernement français une marque de considération, que les autres cabinets de l'Europe lui accordaient sans peine. « Choisissez, disait-il, un représentant officiel, ou du moins confiez-moi des pouvoirs limités à la durée de mon séjour en France. » D'ailleurs il paraissait certain que, si un accord quelconque venait à se conclure entre le Saint-Siège et la France, le Premier Consul voudrait avoir près de lui un nonce comme par le passé, et entretenir à Rome un ministre, peut-être un cardinal protecteur.

Les pièces de la négociation, dont l'envoi à Rome formait l'objet véritable du départ du courrier Livio, étaient toutes encore restées à Paris. Les premières avaient été en partie recopiées et préparées au moment de l'attentat de nivôse, lorsque ce départ avait semblé résolu. Maintenant cet ensemble devait être complété par les pièces de date postérieure et terminé par le quatrième projet, qui, présenté comme définitif, n'avait été suivi d'aucune réfutation officielle de Spina, et allait arriver intact à Rome pour y être soumis à une appréciation directe et complète. Spina, ne jugeant pas à propos de s'étendre à l'avance pour sa cour sur des objections pénibles et peut-être décourageantes qui devaient se produire d'elles-mêmes, indiquait plutôt quelques conseils de conduite, fruits d'une expérience chèrement acquise par tant d'efforts demeurés à peu près stériles.

De son côté, Bernier étudiait assidûment un ample mémoire, où, résumant ses notes et ses conversations antérieures, il développait pour Rome la raison de chacun des articles arrêtés par le gouvernement. Les deux questions, bien connues désormais pour être les premières à résoudre, étaient mises de nouveau en relief. Commençant par la condition faite à la religion en France, Bernier expliquait que le catholicisme ne pouvait être déclaré appartenir à la nation comme religion

dominante, mais comme simple religion de la majorité, dont les Consuls actuels faisaient partie. C'était surtout sur la démission des évêques que l'abbé appuyait avec le plus de force, de manière à faire comprendre que sur ce point le Premier Consul n'admettait ni exception ni tempérament. « Toute explication, disait-il, ou représentation ultérieure sur cet objet serait regardée comme un refus. Mgor Spina a tout fait, tout proposé sur cet objet, et ses efforts n'ont produit d'autre effet que d'élever des doutes sur les promesses rassurantes que le cardinal de Verceil avait faites au Premier Consul de la part de Sa Sainteté, et sans lesquelles la négociation n'eût pas été entamée. Sans cet article, rien ne se fera. » Le mémoire ne dissimulait pas qu'il en coûterait beaucoup au Pape de se plier à cette nécessité sans la compensation de la religion dominante. Sur le reste, au contraire, Bernier feignait de tenir peu de compte de difficultés qui étaient cependant persistantes : comme si la Promesse de fidélité, malgré une interprétation officielle, en apparence favorable, ne continuait pas à s'appliquer à « la constitution » ; comme si, dans la matière des biens d'église sécularisés, le Pape n'était pas tenu de « reconnaître les aliénations faites en vertu des lois de la république » ; comme si le mode de réconciliation du clergé constitutionnel et de la réhabilitation des ecclésiastiques mariés n'était pas contraire aux règles canoniques. Tous ces sacrifices, secondaires au dire de Bernier, étaient attendus par lui du Saint-Siège, parce que l'on devait savoir à Rome qu'ils étaient imposés, les uns par une raison impérieuse d'économie, le plus grand nombre par « les sentiments et les idées que la Révolution a fait naître ». En récompense, et sans parler de quelques changements heureux que l'avenir pouvait ménager, Rome recueillerait dès à présent les plus grands avantages : « le concours des deux puissances ; la supériorité du chef de l'Église sur les autres évêques ; l'élection des prélats abolie et leur nomination faite par le gouvernement ; l'institution canonique dévolue au Saint-Siège, et enfin le retour de tout un peuple, de tout un clergé longtemps divisé et cruellement agité. »

Dans ce mémoire habilement disposé, le mot de concordat, bien qu'employé pour les premiers projets, était soigneusement omis sans qu'on en fît expressément la remarque : il était évité comme propre à rappeler le concordat de 1516, et à réveiller ainsi des souvenirs irritants d'un passé que l'Assemblée constituante avait voulu effacer, que les entretiens de Grégoire avaient déjà condamnés. Sous le titre nouveau de « Traité de paix et d'union », le projet du gouvernement était inséré dans le corps même de la bulle, dont la rédaction, préparée en décembre par Bernier en dehors de Spina, était reprise aujourd'hui, mais allégée d'images et d'ornements, sauf des louanges immodérées de Bonaparte. Bernier ne mettait plus dans la bouche du Pape l'aveu invraisemblable de la suprématie du concile général ; il ne lui prêtait même plus l'invitation au clergé français de reprendre le service divin, sans doute parce que le gouvernement français entendait maintenant se réserver l'appréciation de cet appel à l'union. Ce que le Pape était censé dire de plus notable, c'est que les évêques nouvellement nommés et institués seraient seuls reconnus par lui comme titulaires : on l'obligeait ainsi à mettre spécialement en évidence la disposition fondamentale de la convention.

Le plan de la circonscription des diocèses, établi au mois de décembre en même temps que le projet de bulle, était simplement annoncé. Bernier, n'ayant pu encore le faire approuver, ne le comprenait pas dans son envoi, auquel il n'ajoutait qu'une lettre au Pape pour lui adresser le mémoire explicatif. Cette lettre, qui, faute de relations officielles avec Rome, n'avait pu être écrite directement par le Premier Consul, insistait pour l'acceptation du projet. Elle la demandait complète; car « le gouvernement reste convaincu qu'il ne doit ni ne peut proposer ou adopter autre chose, sans compromettre le salut de la France et celui de la religion ». Elle la demandait aussi très prompte; car il importait d'unir la paix de l'Église à celle de l'Europe continentale.

Pour faire ainsi coïncider les deux traités, le temps restant à courir était évidemment restreint. Pouvait-il même suffire?

Bernier paraissait le croire et affectait de supposer qu'à Rome la discussion serait immédiate et promptement close. Au fond, cette confiance dans le consentement de Rome, répandue aussi dans le mémoire, était de style et de commande: elle ne pouvait avoir un peu de sincérité que si Bernier supposait de la part du gouvernement, malgré sa mise en demeure péremptoire, la concession secrète de souffrir que le Pape demandât et peut-être obtînt des changements à un traité, déclaré pour la forme décisif et immuable.

En prévision de quelques retards inévitables, l'abbé, aussi pressé que Spina, avait achevé son travail dès le 26 janvier, et n'avait plus, disait-il, qu'à le soumettre à Talleyrand. Le 28 avait été fixé en commun pour le départ du courrier, et Livio se disposait à monter le soir à cheval quand, dans la journée, M[gor] Spina reçut un billet l'invitant à tout suspendre. Pour expliquer ce délai, annoncé seulement pour trois jours, le ministre parlait de remettre au courrier romain des dépêches du gouvernement pour l'Italie. Il avait sans doute cette intention; mais la raison véritable, celle dont il ne jugeait pas à propos de faire confidence, c'est que le Premier Consul, malgré des remarques faites à plusieurs reprises, et bien que le quatrième projet eût été plus particulièrement déposé en son nom, n'avait pas encore fait une étude directe et personnelle des pièces de la négociation de Spina et de Bernier; d'après ses habitudes, quand il s'agissait d'une matière importante, rien n'était définitif tant qu'il n'avait pas décidé et prononcé par lui-même. Tout entier aux événements de l'Europe, suivant à la fois les dernières conférences à Lunéville et les préparatifs d'une lutte suprême contre l'Angleterre avec le concours espéré de la Russie, il ne s'était pas laissé distraire par d'autres soins. Peut-être même aurait-il attendu un peu plus longtemps, si les nouvelles des Napolitains n'avaient pas ramené forcément son attention présente sur le Saint-Siège, et par suite sur la convention religieuse.

---

# CHAPITRE IX

## LE PROJET DE CONCORDAT DU PREMIER CONSUL

### I

Deux dépêches furent remises aux Tuileries le 31 janvier : venues l'une de Lunéville et l'autre de Florence, elles présentaient l'ensemble des affaires napolitaines sous un aspect qui appelait des instructions immédiates.

La première de ces dépêches, écrite de la main de Joseph, avertissait d'une démarche de M. de Cobenzl, demandant un passeport pour le marquis de Gallo, « que le roi de Naples a nommé pour traiter de la paix, s'il est admis à Lunéville. » Il était arrivé, en effet, qu'après la bataille de Hohenlinden, M. de Thugut, dans la crainte de voir le midi de l'Italie livré à la conquête et à la domination des Français, avait fini par céder aux instances de la cour de Naples, et, le 22 décembre, avait consenti à un pacte secret où il faisait revivre l'alliance de 1798, remettait en commun les forces militaires et l'action de la diplomatie des deux puissances, et, sous la condition d'être soutenu dans la revendication des Légations, s'engageait, à son tour, à défendre l'intégrité des Deux-Siciles. Néanmoins, les conventions d'armistice, conclues parallèlement à Lunéville et à Trévise, omettaient de nouveau les troupes napolitaines, que les négociateurs français continuaient à vouloir exclure. Averti à Vienne et justement inquiet, M. de Gallo avait résolu de faire solliciter par l'Autriche un passeport pour se

rendre en France et y veiller en personne aux intérêts jusqu'ici délaissés de sa cour.

Ce n'était point une nouvelle aussi pacifique qu'apportait le courrier, venu dans la même journée d'Italie. Cette dépêche, du 24 janvier, complétée bientôt par d'autres reçues deux jours après, avait un point de départ inattendu; elle était datée de Florence, où Murat, obligé par les événements de modifier les ordres du Premier Consul, s'occupait à rassembler sa petite armée. En passant à Bologne le 18 janvier et pendant qu'il se faisait devancer dans l'État romain par une proclamation pleine des promesses les plus rassurantes, il avait reçu, par un officier de Miollis, l'avis que M. de Damas ne s'en tenait plus à de simples démonstrations; qu'il avait assailli et occupé Sienne. C'était donc vers Florence que Murat s'était aussitôt dirigé. Là, il avait appris la prompte reprise de Sienne par le peu de troupes laissées à Miollis, et la retraite de M. de Damas, qui, d'après les rapports, avait déjà repassé la frontière romaine.

Il ne restait donc rien à faire pour la sécurité de la Toscane, et, comme à ce moment Ancône était cédée aux Français par la trêve pour l'Italie, Murat avait dès lors redouté de voir sa mission achevée avant qu'elle fût commencée, et d'être voué désormais à une pénible inaction. Mais les rêves d'ambition, qu'il avait caressés en passant les Alpes, n'avaient pas tardé à reprendre corps. Retourné et séduit par le commandement de la Toscane, que Miollis avait ordre de lui remettre, il se laissait aller à de nouveaux espoirs, à des velléités d'indépendance, et il les trahissait en agissant à l'avance avec une autorité de général en chef qui ne lui appartenait pas, en prétendant mettre Brune à l'écart et entretenir une correspondance directe avec le Premier Consul, son beau-frère. Entraîné par ce goût de l'initiative, il avait pris sur lui d'écrire à M. de Damas, pensant que cette lettre et les propos de l'officier qui en était porteur provoqueraient de ce côté quelque proposition d'armistice, adressée non à Brune, mais à sa propre personne. Dans cette démarche il s'était montré d'autant plus modéré, qu'il connaissait la bienveillance témoignée par Paul I^er^ à la

monarchie sicilienne et n'avait pas hésité à s'en entretenir à Bologne avec M. de Levachev, grand veneur de la cour de Pétersbourg, en route vers Palerme pour un échange de décorations. Il avait eu la joie de voir, dans une salle de spectacle à Florence, M. de Levachev saisir les drapeaux de Russie et de France et les unir en disant à haute voix : « Pour le bonheur du monde, ils ne doivent pas être séparés. » De son côté, il entourait l'envoyé russe de prévenances et d'honneurs, imités de ceux que M. de Sprengporten rencontrait à Paris.

A la fin des dépêches où ces incidents étaient successivement relatés, Murat avait encore pu rendre compte de la réponse hâtive de M. de Damas, qui avait feint de se croire compris dans le récent armistice de Trévise, et, par son empressement à se couvrir de ce subterfuge, trahissait son désir d'interrompre des hostilités, devenues si dangereuses pour sa misérable armée. Murat indiquait au Premier Consul sous quelles conditions il accepterait une suspension d'armes très probable. A celles prescrites par avance de Paris et concernant l'évacuation de l'État de l'Église, la cessation de la captivité de Dolomieu et des sévices contre les patriotes napolitains, il se proposait de lui-même d'ajouter la clause bien plus importante de la fermeture des ports des Deux-Siciles à tout bâtiment portant pavillon anglais, et il terminait en disant : « Je tâcherai d'éluder toute espèce d'accommodement jusqu'à ce que je connaisse vos intentions au sujet de cette prise d'armes de M. de Damas. »

Une pareille réserve était sage; car l'imprudente attaque de l'émigré français fournissait très à propos à Bonaparte un prétexte pour rendre onéreuse la convention projetée avec les Napolitains; de même que l'intervention de M. de Gallo, annoncée par une demande de passeport, lui procurait l'occasion, également opportune, d'imposer promptement sa volonté à ce négociateur qui venait se placer sous sa main. Cette aggravation calculée dans ses exigences était liée à la conservation de l'Égypte. Du jour où le Premier Consul avait appris l'entrée de l'amiral Ganteaume dans la Méditerranée, c'était sur ces

vaisseaux qu'il avait fixé son regard le plus soucieux et le plus pénétrant. Il ne lui suffisait plus d'avoir à sa disposition des ports dans le nord et le centre de l'Italie et d'y faire préparer pour l'Égypte des envois partiels d'hommes et de munitions; il voulait maintenant ménager à l'escadre, si heureusement sortie de Brest, des stations nécessaires de refuge et de ravitaillement. A défaut des îles perdues de Malte et de Corfou, ces stations ne pouvaient s'ouvrir qu'en territoire napolitain, dans les baies du midi. Pour ne pas se heurter, du côté de Paul Ier, à une opposition qu'il importait d'éviter, il comptait se prévaloir de la guerre contre les Anglais, commencée sur la Baltique par la Ligue des neutres, et présenter comme un moyen d'y concourir les conditions maritimes imposées aux Napolitains. En faisant ressortir que leur royaume ne serait pas entamé, il espérait paraître se comporter avec le roi des Deux-Siciles comme avec l'autre client de Paul Ier en Italie, le roi de Sardaigne, dont il feignait d'admettre le rétablissement en Piémont et dont il venait d'autoriser l'agent, M. de Saint-Marsan, à se rendre de Berlin à Paris, pour y conférer après l'arrivée attendue et déjà tardive de M. de Kolytchev.

Avec cette vue nette de la situation, les instructions de Bonaparte furent bientôt dictées. Il fit écrire à Joseph que M. de Gallo pouvait aller à Lunéville, ce qui signifiait plutôt qu'il serait tenu de venir dans la capitale; il ajoutait que ce diplomate devrait être muni de pouvoirs, notamment pour « accéder à ce qui pourra être proposé pour le maintien de l'établissement des Français en Egypte ». Cette négociation devant être dirigée et dominée par le Premier Consul, Murat n'aurait plus à remplir que le rôle du soldat qui pèse à propos sur les résistances, pour les prévenir ou les surmonter. Sa petite armée, en s'avançant dans l'État romain, se réunirait à Civita Castellana, à la croisière des routes de Rome et d'Ancône; puis, les communications bien établies avec cette forteresse, elle se porterait sur la frontière napolitaine, et déciderait de s'y arrêter ou de la franchir, selon l'attitude de M. de Damas. Aucun armistice ne serait accordé, que pour le court espace de

quinze jours, et au prix de conditions dont le plan, tracé en partie par l'initiative de Murat, se trouvait répondre provisoirement aux prétentions du Premier Consul.

Le mouvement, prescrit ainsi à Murat par ces secondes instructions du 2 février, entraînait l'inconvénient d'amener dans la direction de Rome des troupes, qui jusqu'ici avaient eu comme premier ordre de se tenir à distance et de longer l'Adriatique, pour aller occuper Ancône ou pour s'étendre par le même côté vers les Abruzzes. Le surcroît d'alarmes que les opérations militaires en se rapprochant devait apporter à Pie VII, obligeait à redoubler envers lui de garanties et de ménagements. Murat, déjà chargé de lui adresser une lettre amicale au sujet d'Ancône, était donc invité à l'assurer de nouveau de sa ferme volonté de ne point passer les murs de Rome sans y être militairement contraint. Le Premier Consul entendait faire plus encore, et profiter du progrès de la négociation religieuse pour fournir une autre preuve plus actuelle et plus convaincante de sa sincérité envers le Saint-Siège. En même temps que le projet de concordat dont il venait d'accorder l'envoi prendrait le chemin de Rome, il ferait partir un diplomate pour cette ville, où, depuis de longues années, la France n'était plus représentée.

Son choix s'arrêta de lui-même sur François Cacault, qui avait déjà rempli un office semblable du vivant de Pie VI, et auparavant avait formé et acquis son expérience dans les États italiens. Après les avoir étudiés en voyageur, il y était revenu en qualité de secrétaire du baron de Talleyrand à Naples, et, lors des premiers ébranlements de la Révolution française, avait rempli la tâche difficile de suppléer ce diplomate disgracié. En janvier 1793, le Comité de salut public le désigna pour résider auprès du Saint-Siège : c'était le moment où l'on apprenait à Paris l'attentat commis sur Basseville par la populace romaine. Ce grave incident n'empêcha pas Cacault de partir et de gagner l'Italie; mais il lui ferma les portes de Rome, et le nouvel envoyé, ne pouvant ni atteindre son but ni se résigner au retour, était resté à Florence, puis à Gênes, comme

dans des postes d'observation et d'attente. Pour occuper ses loisirs, il s'était appliqué à recueillir, un peu de toutes mains, des nouvelles sur l'ensemble de l'Italie, jusqu'au jour où la supériorité de nos armes dans cette contrée lui fit rouvrir l'accès de l'État pontifical. Présenté enfin à Pie VI, le 1er août 1796, il se fit l'auxiliaire de Bonaparte lors des pourparlers de Tolentino, et ne quitta Rome que pour céder la place au propre frère du général. Il était donc bien connu du nouveau maître de la France; il ne l'était pas moins des prélats romains, et bien qu'à leur égard son langage commandé eût été parfois assez rude, les souvenirs personnels qu'il leur avait laissés demeuraient aussi favorables que les temps pouvaient le permettre.

Le Premier Consul voulait rendre à Cacault son ancien titre de ministre plénipotentiaire, ou lui attribuer plus simplement celui de chargé d'affaires, si cette qualité inférieure semblait momentanément préférable. Sans doute, dans l'intérêt français, il eût mieux valu que les premiers pas pour le rétablissement des relations officielles eussent été faits par le Saint-Siège; cette pensée avait eu sa large part dans les excitations, devenues pressantes, que Spina avait reçues pour se faire accréditer en bonne forme. Mais, à tout prendre, Bonaparte, reconnu par les principaux cabinets de l'Europe, regardé comme l'égal des plus puissants chefs d'État, pouvait s'élever au-dessus d'une question de priorité et, par une prévenance, permise à l'ascendant de la force, rendre encore plus sensible son intention de témoigner au Pape des sentiments de paix et d'amitié.

Revêtu de ce caractère nettement pacifique, Cacault, une fois à Rome, aurait avant tout à veiller sur le sort de la convention religieuse. Découvrir et déjouer les influences hostiles, obtenir du Saint-Père lui-même une signature éludée par son délégué à Paris ou peut-être contestée par son entourage, exiger une promptitude exceptionnelle dans le renvoi de la ratification pontificale, tels étaient les premiers soins confiés à celui qui seul à Rome pourrait parler au nom de la France dans une affaire aussi spéciale et dont la suite ne pouvait être

laissée à l'abandon. Les questions d'ordre temporel, ni moins graves ni moins urgentes, ne seraient pas celles du territoire romain, mais toutes celles qui devaient être soulevées par la présence dans l'État de l'Église des douze mille soldats du corps de réserve. Cacault devait concerter et souscrire avec Murat tout accord conclu par les autorités pontificales pour prévenir les abus, pour faciliter le passage ou le séjour des troupes et régler leur subsistance. Cette communauté de signature ne devait même pas être la seule : le Premier Consul voulait alors que le nom du général fût également associé à celui du diplomate au bas du traité religieux. S'il s'écartait ainsi des usages, peut-être était-ce pour attester avec encore plus d'évidence que l'action militaire était hostile seulement contre les Napolitains; qu'à l'égard du Saint-Siège elle demeurait aussi paisible que l'action diplomatique, se mêlant et se confondant avec elle.

La mission de Cacault ayant pour cause ostensible la transmission du concordat à Rome, il avait fallu statuer sur la dernière rédaction, portée récemment aux Tuileries par Talleyrand. Après l'avoir reçue, le Premier Consul, loin de se sentir embarrassé par la pensée que le quatrième projet avait été présenté en son nom comme l'expression définitive de ses volontés, le prit et le fit relire avec la même attention qu'une pièce inconnue. Ce travail personnel de contrôle, qui entrait de plus en plus dans ses habitudes de gouvernement, paraît avoir été fait en dehors de Talleyrand et de Bernier; on pourrait même croire qu'il n'eut pour témoin aucun de ceux qui avaient participé à la négociation, si divers indices ne rendaient vraisemblable l'assistance d'Hauterive. La lecture du texte y fit apparaître des défauts. Bonaparte essaye d'abord d'y remédier, indique quelques changements, en trace de sa propre main, puis, renonçant à corriger, il se lève et se met à dicter.

Refaisant l'ensemble avec sa résolution de coup d'œil et le jet rapide de sa pensée, il s'attache aux deux principes essentiels, immuables, qu'à Verceil il a reconnus ne pouvoir être mis en œuvre sans la Papauté : le renouvellement de l'épiscopat et la confirmation des ventes du domaine ecclésiastique.

Sur le premier de ces points fondamentaux, il entend que tous les évêques, sans excepter les constitutionnels, soient exhortés à renoncer à leurs sièges par le Souverain Pontife, qui déclarera démissionnaires les refusants. En même temps, la circonscription des diocèses sera refondue de concert avec Rome. Les nominations aux évêchés seront faites par le chef de l'État; l'institution canonique sera donnée par le chef de l'Église dans des délais déterminés. Ainsi reconstitué, l'épiscopat procédera, avec l'agrément du gouvernement, à la distribution des paroisses et au choix des prêtres pour les desservir. Le clergé tout entier prêtera au gouvernement un serment, dont la formule est empruntée à la Promesse de fidélité, et qui est destiné à se substituer à celui prêté à la monarchie. Et ici une idée analogue qui, bien que sortie des coutumes les plus anciennes, ne s'était pas encore fait jour, frappe l'esprit du Premier Consul et est introduite aussitôt dans le concordat: c'est celle de prières publiques pour le gouvernement de la France républicaine. Il y avait dans cette addition une preuve de plus de la clairvoyance et du sens pratique du Premier Consul, qui mesurait l'influence qu'un verset de plain-chant, répété sans cesse dans les offices, devait exercer sur les assistants et le clergé, au lendemain d'une Révolution profonde, quand il importait d'effacer et de remplacer les souvenirs de la royauté déchue.

Telle est, sous une forme abrégée et jugée suffisante, la réorganisation du personnel ecclésiastique: elle doit s'exécuter soit avec le concours effectif du Pape, soit, lorsqu'il s'agit du clergé du second ordre, avec son simple consentement, mais avoué et souscrit par lui. Son intervention active est également réclamée pour faire rentrer dans la vie civile les ecclésiastiques mariés, auxquels le Premier Consul, peut-être sur un regret exprimé par d'Hauterive, ajoute ceux qui ont poussé la défaillance jusqu'à renoncer notoirement à leur état. Mais il n'est plus prescrit aucun mode pour réconcilier le clergé constitutionnel. Après avoir commandé ou laissé faire en son nom la déclaration que rien ne serait conclu sans cet article, le

Premier Consul y renonce aujourd'hui, sans doute pour avoir réfléchi que l'article est superflu; que l'adhésion au concordat ne devra jamais être facultative, mais sera imposée à tous les ecclésiastiques sans distinction d'origine, et que pour tous, se soustraire à ce devoir légal serait réputé un délit.

En ce qui concerne les biens aliénés du clergé, la partie essentielle de l'article correspondant dans le dernier projet se trouve reproduite, bien que Spina en ait déclaré l'énoncé inadmissible pour la cour de Rome. Et comme les dispositions relatives aux églises et à la subsistance des évêques et des curés semblent désormais inséparables de l'expropriation des biens ecclésiastiques, il est stipulé, dans un article à la suite, que les édifices non aliénés seront « remis à la disposition du culte catholique ». En cela on se « conformera à l'arrêté du 7 nivôse an VIII », qui ne fait aucune restitution à l'Église et ne dessaisit pas l'État de la propriété. Il est stipulé, en outre, que le gouvernement, sous la réserve sous-entendue des droits du Corps législatif, « prendra les mesures nécessaires » pour que le clergé en fonctions reçoive un traitement « convenable », et pour que les Français puissent faire en faveur des églises des fondations nouvelles : elles seront en rentes sur l'État, celles en biens-fonds n'étant plus tolérées.

D'après cet aperçu du plan général, on voit que le Premier Consul n'avait guère en vue que les moyens pratiques dont il voulait user pour restaurer la partie de la religion dans l'édifice délabré de la France. Les compensations réclamées par le Saint-Siège pour ses sacrifices étaient négligées et à peu près passées sous silence. Que devenait la reconnaissance du catholicisme comme religion de la nation et du gouvernement? A peine retrouvait-on la mention qu'il est le culte de la grande majorité; et encore cette remarque était-elle disposée dans une phrase incidente, comme s'il ne s'agissait pas de donner une garantie demandée par la Papauté, mais d'indiquer en passant pourquoi le gouvernement s'occupait particulièrement de celui des cultes resté après tout national. Il n'y avait plus ni protection spéciale pour le catholicisme, ni annulation des actes

contraires à son libre exercice. Le gouvernement, c'est-à-dire les Consuls, ne parlaient aucunement des croyances qu'ils pouvaient professer; néanmoins ils se mettaient en possession de la nomination des évêques, comme d'un droit inhérent à l'autorité souveraine. A ce même titre, ils prétendaient jouir à Rome des droits et privilèges appartenant autrefois aux rois « très chrétiens » de la France; et cependant cet article, qui avait pu être inséré dans le traité de Tolentino parce qu'alors il ne s'entendait que de la représentation diplomatique auprès du Saint-Siège, avait repris son ancienne portée; aujourd'hui il s'appliquait surtout à une faculté pour le chef de l'Etat qui était analogue au choix des évêques, à la faculté de désigner et de faire agréer des cardinaux.

Le nombre des articles, déjà ramené à vingt et un, était encore diminué et ne dépassait pas quinze, rédigés dans un style sobre, nerveux et tendant au resserrement. Il semblait que tout détail, dont la nécessité ne serait pas certaine, pourrait amoindrir le rôle que l'État était résolu à s'attribuer dans les affaires religieuses. Par exemple, il n'était plus question des séminaires et des chapitres cathédraux, parce que le gouvernement se réservait d'y pourvoir. Pour le remaniement des diocèses, le principe seul était posé, sans même que l'idée d'en réduire le nombre fût indiquée. A Verceil, lorsque cette diminution avait été annoncée, le motif allégué au moins en grande partie avait été la situation actuelle des finances. Maintenant cette raison péremptoire d'économie était omise: il est vrai qu'elle était d'ordre purement intérieur, et que si elle avait pu être développée dans une conversation à titre confidentiel, elle aurait paru déplacée dans un traité patent entre deux puissances.

Après cette dictée, que Bonaparte convenait sans peine être « susceptible de quelques corrections de style », la bulle, revisée en dernier lieu par l'abbé Bernier, avait été produite et relue. La mention « trop chargé » fut inscrite en marge d'un développement, resté exagéré, sur les maux de la France et la gloire de son sauveur; plusieurs traits de plume effa-

cèrent çà et là des expressions impropres ; puis, sans s'y attarder plus longtemps, le Premier Consul renvoya le projet, qu'il jugeait « aussi avoir besoin d'être bien retouché. »

Il fallait maintenant presser le départ du courrier de Spina. Bien que la nouvelle rédaction, devenue la cinquième, dût paraître encore moins acceptable qu'aucune des précédentes, le Premier Consul semblait ne pas prévoir chez le Pape des objections et des délais, et par suite feignait de ne pas renoncer à l'avantage de conclure avec la cour de Rome dans le même temps qu'avec celle de Vienne. Il adressa sur l'heure à Talleyrand le projet devenu son œuvre propre, et en recommandant de tout disposer pour la mission de Cacault, « vous sentez, lui disait-il, qu'il n'y a pas un instant à perdre. »

## II

Le lendemain, il quitta les Tuileries pour passer à la Malmaison quelques journées, remplies par un travail aussi assidu, mais plus tranquille et plus silencieux. Dans la soirée du 4 février, il y fut rejoint par un courrier, expédié le 28 janvier de Florence, et porteur d'une importante dépêche de Murat.

Ce général écrivait que, dans la soirée du 24 janvier, il avait reçu les premières instructions, celles du 17, sur la conduite à tenir envers les cours de Rome et de Palerme. On sait que le désir de paraître modéré même envers les Napolitains n'avait pas empêché dès lors le Premier Consul de prescrire positivement, de réclamer et s'il le fallait d'exiger leur retraite sur leur territoire. Comme au moment de ce premier ordre, il semblait mal instruit de leur agression en Toscane, on devait supposer que, s'il l'avait mieux connue, il se serait montré plus rigoureux. Murat s'était donc décidé à une attitude nettement hostile envers M. de Damas. Imitant la promptitude de Bonaparte, il avait aussitôt employé la nuit à faire disposer ses troupes pour une action immédiate et à faire partir deux lettres : l'une sommait M. de Damas d'évacuer les États de l'Eglise et de s'engager à faire fermer aux Anglais les ports des Deux-Siciles ; l'autre, adressée à Pie VII, l'assurait, avec un redou-

blement de prévenances, que l'autorité pontificale n'avait rien à redouter pour le cas où l'armée de réserve serait contrainte d'opérer dans l'Etat romain. Le Pape était sollicité d'envoyer à Ancône un délégué, qui pourvoirait à la subsistance des troupes françaises et éviterait ainsi des réquisitions abusives. Pour plus de déférence, un double de cette lettre fut confié à M. de Levachev, qui devait en accentuer le ton amical et, au besoin, détourner le Pape de toute velléité de fuite. Quelques heures plus tard, arrivait un officier, envoyé par M. de Damas, avec la mission moins de parler d'un armistice, dont les conditions sur la fermeture des ports était d'ailleurs écartée, que de proposer d'en venir à une véritable paix, et d'insinuer qu'elle ne pourrait être traitée par aucun négociateur plus agréable que Murat lui-même. Bien que cette adroite flatterie ne fût pas tombée dans des oreilles indifférentes, Murat n'avait pas renoncé à ses ordres de la nuit; dans sa dépêche il se montrait résolu à appuyer ses exigences par une démonstration armée contre M. de Damas, qui, malgré des propos pacifiques, semblait se mettre en posture de résister, en rassemblant les troupes napolitaines autour de Rome. Murat annonçait au Premier Consul que ses deux divisions, bien reposées et pleines d'ardeur, étaient dirigées sur Foligno, ville située à peu près au centre des Etats du Saint-Siège et, comme Civita-Castellana, commandant les principales routes; que, de là, elles allaient s'approcher de Rome par la rive droite du Tibre, s'établiraient sur le mont Marius en vue de la ville et, sans se répandre dans les rues, se borneraient à mettre garnison dans le vieux château Saint-Ange.

Ce déploiement de forces contre M. de Damas ne pouvait en lui-même déplaire au Premier Consul. Outre les raisons militaires, déjà prévues à Paris et appréciables surtout sur les lieux, il y voyait aussi le moyen le plus efficace de peser sur une négociation qu'il voulait conforme à ses vues; qu'il était d'ailleurs peu disposé à abandonner à Murat et entendait conduire en personne. A Lunéville, il avait fait déclarer par Joseph que la cause des Napolitains ne pouvait être introduite

dans le traité avec l'Autriche, dont la conclusion ne devait plus être embarrassée et différée ; que la cour de Naples livrée à elle-même ne pouvait espérer qu'une paix séparée. Comme à ce moment M. de Gallo, s'adressant de Vienne aux souvenirs amicaux du général Bonaparte, lui rappelait qu'autrefois, assis autour de la même table, ils avaient conféré ensemble sur les préliminaires de Campo-Formio, et sollicitait de reprendre avec lui une conversation pacifique, Talleyrand venait d'envoyer au diplomate des passeports ; toutefois il les destinait pour Paris, où le Premier Consul entendait que les affaires napolitaines fussent transportées pour y trouver un prompt dénouement.

Quant aux ménagements de l'armée de réserve envers le Saint-Siège, seraient-ils suffisants ? Ne fallait-il pas prévoir que ceux prescrits par les secondes instructions, rédigées le 2 février d'après la connaissance certaine de l'attaque de M. de Damas, ne seraient pas reçus à temps pour arrêter la marche directe sur Rome, probablement commencée et peut-être accomplie ? A tout hasard, afin de réserver les moindres chances, Bonaparte se hâta de faire partir une troisième dépêche pour Murat. Le Saint-Père devait être sollicité de décider les Napolitains à sortir de Rome. C'est seulement dans le cas où il ne serait pas écouté, que l'armée de réserve continuerait sur la ville, avec l'ordre formel de réprimer toute tentative de révolution, toute menée de patriotes italiens. L'état-major français devrait même assister « à quelques grandes fonctions ecclésiastiques, pour convaincre le peuple que nous ne sommes point ennemis de la religion. »

La certitude à peu près complète que cette troisième dépêche arriverait encore plus en retard que la précédente, fit penser sur l'heure à un artifice pour atténuer par avance, aux yeux du public, de Spina et des diplomates étrangers, les conséquences d'une occupation, sans doute inévitable, du château Saint-Ange. Dans une lettre, fabriquée pendant la même nuit à la Malmaison, Murat, comme s'il était instruit des dernières recommandations du Premier Consul, était représenté s'adressant à Consalvi et l'informant qu'arrêté avec son armée à

distance de Rome, il n'y pénétrerait que sur un appel formel du Souverain Pontife, sollicitant d'être délivré des Napolitains. L'avertissement imaginaire devait être inséré le lendemain au Moniteur, à côté d'une relation positive d'état-major, exposant en détail la manœuvre sur Foligno : grâce à ce rapprochement, la pièce fausse serait éclairée par la vraie et en semblerait la suite. Puis, une fois en train de lettres supposées, le Premier Consul jugea à propos de se servir encore fictivement du personnage de Murat, et de le remettre en scène avec M. de Damas pour expliquer ses exigences navales à l'endroit de la cour de Naples, et les justifier par la résolution de s'associer à la lutte que Paul Ier venait d'entreprendre contre les Anglais. Il ne faisait, du reste, que devancer ainsi une démarche réelle, dont Murat allait être chargé aussitôt que possible envers M. d'Italinski, ambassadeur de Russie à Palerme. Murat devait, en faisant appel au même motif d'union et de concert contre l'ennemi commun, inviter ce diplomate à seconder les demandes françaises, notamment celle, décidée et ajoutée en ce moment, qui obligeait la cour de Palerme à mettre embargo sur les vaisseaux anglais.

Il était plus de minuit lorsque le Premier Consul, avec sa pensée toujours nette et rapide, eut achevé de pourvoir aux seules précautions possibles pour préparer l'opinion à une campagne contre les Napolitains autour de Rome, et même à une entrée dans cette ville, qui, si elle dérangeait les prévisions, ne pouvait être ni empêchée ni désavouée. Dans la matinée, Talleyrand vint à la Malmaison. Il avait espéré se faire accompagner de Cacault; mais ce diplomate, chargé alors de représenter comme député le département auquel il appartenait par sa naissance et ses intérêts, semblait décliner une nouvelle mission près du Saint-Siège, sous prétexte de ses cinquante-neuf ans et de la difficulté d'obtenir du Corps législatif un congé avant la fin de la session. Forcé d'ailleurs, par une indisposition, de garder la chambre, il s'excusait de ne pouvoir présenter en personne au Premier Consul l'expression de sa gratitude et de ses regrets.

Il était vraisemblable que ce refus, gauche et embarrassé, céderait devant quelques instances; en tout cas, le délai qu'il pouvait entraîner dans l'envoi du concordat était devenu nécessaire à un autre titre, par l'effet des événements qui se précipitaient en Italie. L'avance, paraissant certaine, d'une armée française vers Rome pourrait-elle être vue de sang-froid par le Pape, qui, avant d'avoir pu recevoir les assurances d'amitié commandées de nouveau par le gouvernement, aurait peut-être déjà protesté, sinon par sa résistance, au moins par son départ? Peut-être n'aurait-on pas évité le reproche de violence ou simplement de manœuvre contre l'indépendance pontificale, dans le cas où l'armée de réserve se serait bornée à un passage par l'extrémité de l'État romain : que serait-ce maintenant si Murat, campé au centre et maître de Rome, semblait apporter le concordat à la pointe de son épée? En laissant à la situation morale du Saint-Siège le temps d'être éclaircie et définie, on n'opposerait même pas un obstacle sérieux à l'avantage, très désirable mais déjà très compromis, de faire coïncider la paix de l'Église avec celle de l'Autriche. Déjà il ne restait plus qu'un moyen de rapprocher ces deux actes : c'était de les ratifier en même temps et de les soumettre le même jour au Corps législatif, où ils seraient convertis l'un et l'autre en lois de la République.

Car, si on avait pensé à les unir plus tôt par l'annonce simultanée des signatures, un pareil espoir n'était plus permis : il devenait évident que l'œuvre des négociateurs à Lunéville avait été beaucoup plus rapide que celle de Bernier et de Spina, et qu'elle touchait à sa fin. En effet, dès la veille, dès le 4 février, Talleyrand venait d'adresser à Joseph des instructions, probablement les dernières. On comptait vaincre enfin l'obstination de M. de Cobenzl, qui, bien que tremblant en secret pour Venise, avait jusqu'ici prolongé sa retraite en luttant pas à pas contre la translation du grand-duc de Toscane hors de l'Italie, dans l'archevêché de Salzbourg, qui à son tour devait être sécularisé au détriment de l'influence de l'Empereur déjà bien amoindrie en Allemagne.

En attendant que l'infortuné diplomate se fût résigné à subir la dure loi de la défaite, on ferait en sorte, et sans doute pour un temps très bref, de tenir en haleine Mgor Spina, qui ignorait l'existence du cinquième projet, connue seulement par Talleyrand et d'Hauterive. Le prélat ne savait encore qu'une chose : l'obligation de retenir son courrier pour recevoir des dépêches, que le ministre avait promises pour le 1er février et qu'il ne remettait pas. Un pareil ajournement, à un moment où la plus grande promptitude avait été recommandée dans l'envoi de Livio, était trop surprenant pour ne pas donner à réfléchir.

Il est dangereux, pour un esprit secoué pendant plusieurs semaines par des alarmes mêlées à peine de quelques heures de répit et d'espérance, de rester si longtemps livré à des conjectures, qui se changent facilement en soupçons. Spina venait d'apprendre par Consalvi que la première de ses dépêches reçue à Rome était la dixième; que les allusions au concordat qu'elle contenait ne se reliant à rien, n'avaient pu être comprises; et il se demandait maintenant si sa correspondance n'était pas retardée à dessein, peut-être interceptée par le gouvernement. Puis il retombait avec plus d'abandon que jamais dans ses craintes sur le sort de Rome. Elles se trouvaient redoublées par le Moniteur du 5 février : chacun pouvait y lire la lettre supposée où Murat se disait cantonné avec toutes ses troupes au cœur des provinces de l'Eglise, et s'apprêtant à chasser les Napolitains de Rome si le Pape ne réussissait pas à les en faire sortir.

Le lendemain, l'agitation du prélat fut singulièrement accrue par la confidence, indirecte mais sûre, qu'un courrier de cabinet était parti la veille pour le centre de l'Italie avec ordre de faire la plus grande diligence. Pourquoi cette précipitation? Le messager semblait inutile, s'il était uniquement chargé pour Murat des lettres qu'on faisait précisément attendre à Livio. Il avait donc une autre commission à remplir: ce ne pouvait être que de continuer vers Rome, et de remettre le projet de concordat au Pape, qui, tenu volontairement dans l'ignorance de la négociation, effrayé par l'apparition de l'armée de réserve, serait

obligé de se décider sur l'heure, peut-être de se laisser imposer la signature refusée à Paris par son représentant. C'était le plan, adroit et perfide, que l'imagination excitée du prélat s'ingéniait à se construire, tandis qu'il eût été bien plus naturel de supposer la vérité, c'est-à-dire l'envoi à Murat d'instructions particulièrement pressantes. Mais l'erreur du prélat ne faisait que s'aggraver en se prolongeant : plus il multipliait ses instances pour obtenir, avec les dépêches annoncées au ministère, le passeport ordinaire de Livio, et plus Talleyrand opposait des prétextes et des empêchements, où le parti pris se révélait avec une évidence croissante.

Dans son trouble, Spina n'apercevait plus qu'une chose, le devoir de faire parvenir, à tout prix, un avertissement qui ouvrirait les yeux de sa cour, et de ne point laisser le courrier français prendre une trop longue avance. Devenu très défiant envers la poste, il invoque l'amitié de M. de Muzquiz, demeuré encore à Paris; il lui confie son embarras; il le conjure de se servir d'un de ses propres messagers, qui, sous l'apparence de porter une lettre à l'Infant, se rendrait à Parme : là, le projet de concordat, accompagné des éclaircissements nécessaires, passerait en d'autres mains et prendrait au plus vite le chemin de Rome. Ce service paraissant autorisé par une recommandation générale d'aider M^gor^ Spina, l'obligeant ambassadeur demande en effet pour le 8 février le passeport de son courrier, et se voit courtoisement éconduire, sous le prétexte que ses dépêches peuvent être ajoutées à celles de Livio, qui, assure-t-on, doit partir, sinon le lendemain, jour de décadi, du moins dans la soirée suivante.

Talleyrand venait de prouver qu'il se tenait sur ses gardes, et aussi qu'il persévérait à gagner du temps en fixant à plusieurs reprises des dates illusoires de départ. Néanmoins, peu après la déconvenue de M. de Muzquiz, le prélat romain put encore, pendant quelques instants, se croire tiré de peine : il fut informé que, s'il consentait pour son envoi à un détour par Milan, il pourrait profiter d'une occasion offerte par le prince Giustiniani. Il compléta aussitôt son expédition déjà prête,

par un billet où il dénonçait à Consalvi la surprise méditée contre le Pape : « Que Votre Éminence, disait-il, privée jusqu'ici de mes lettres, juge par elle-même toute cette intrigue, et voie de quel cœur on peut négocier de la sorte et avec quelle confiance dans un tel gouvernement ! »

Par malheur, cette seconde porte dérobée se trouva fermée comme la première; il ne restait d'autre ressource que de reproduire par une note des sollicitations directes qui, en se répétant, tournaient à l'importunité. Talleyrand se prétendait si bien engagé par sa récente promesse de donner le 11 un libre essor à Livio, que Spina, tout en voyant dans cette réponse un faux-fuyant de plus, n'osa insister en personne. A bout d'expédients, il essaya de recourir à une manœuvre détournée. Les gazettes venaient de publier la proclamation de Murat, adressée de Florence au peuple romain. Comme il n'y était pas question de maintenir au Pape l'autorité civile dans Ancône, Bernier fut prié d'obtenir une explication officielle de ce silence, en ayant soin de marquer que cette note était urgente, et qu'il importait de la joindre immédiatement aux dépêches du ministre, dont Livio se tenait prêt à se charger. Sous cette forme, c'était encore le prompt départ de Livio qui se trouvait redemandé. En le réclamant à son tour, Bernier était sans doute de bonne foi; car, selon les apparences, il ne devait pas encore être initié à l'arrière-pensée de Spina, ni même à l'existence du projet qui venait d'être dicté par le Premier Consul. En tout cas, le billet de l'abbé, laissé sans réponse, demeura aussi vain que la note du prélat. Rien ne faisait dévier Talleyrand de son système de ne donner aucune suite aux affaires religieuses avant d'être instruit de ce qui se passait à Rome et à Lunéville.

La première de ces nouvelles, impatiemment attendues, arriva de Lunéville dans la nuit du 11 au 12; c'était celle de la signature de la paix. Toutes les volontés de la France, y compris la translation, si vivement débattue, du grand-duc de Toscane, avaient été subies par M. de Cobenzl, qui, selon son propre langage, « avait vidé le calice jusqu'à la lie. » Ce dénouement de conférences laborieuses devançait un peu les

prévisions. Calculant un plus long délai pour la ténacité de M. de Cobenzl, le Premier Consul avait pris le temps de s'éloigner et d'aller en Picardie examiner un grand travail national : en son absence, la paix ne pouvait être rendue publique.

Pendant que Talleyrand envoyait au-devant de lui pour hâter son retour, l'angoisse toujours grandissante de M^gr Spina était portée à son comble. Ce qu'il redoutait le plus, l'occupation du château Saint-Ange à Rome par les troupes françaises, lui était certifiée par une dame romaine, réfugiée à Paris, la princesse Santa-Croce, qui tenait cet avis de la bouche même du ministre de la guerre. Bernier, malgré l'insuccès de sa dernière démarche, fut sollicité aussitôt et, sur la prière émue de Spina, consentit à interroger de nouveau Talleyrand par écrit. Une note fut promise par le ministre, qui s'en abstint, et se contenta d'une réponse faite de vive voix, avec l'aisance nonchalante qu'il savait mettre dans ses propos. Le Pape, disait-il, n'avait rien à craindre ; il était seulement vrai que les Napolitains étaient sortis de Rome avec armes et bagages. Après un pareil aveu, nuancé d'une légère ironie, Spina ne pouvait plus douter du péril où était tombé le Saint-Siège; et ce fut au milieu des conjectures les plus affligeantes que, dans la matinée du 13, des salves d'artillerie lui apprirent la conclusion de la paix avec l'Autriche.

Le Moniteur en publiait le détail; un message consulaire en résumait les principales dispositions : la limite du Rhin rendue à la France ; la « liberté » assurée à la Cisalpine et à la Ligurie ; la Toscane érigée en royaume pour un prince espagnol de la maison de Parme; l'Autriche refoulée dans les limites qui lui étaient déjà publiquement assignées. Le peuple français pouvait être fier de cet ouvrage de ses armées et de sa diplomatie. Et cependant, si glorieux que fût ce traité, il n'était pas celui de la pacification générale, puisque l'Angleterre prolongeait la lutte, et était prête à l'étendre aux États de la Baltique, ligués pour résister à sa tyrannie maritime. « Le gouvernement français, disait à la fin le message, vengera avec eux une injure commune à toutes les nations ! »

Ce langage hautain marquait ouvertement l'état d'esprit de Bonaparte, qui, même dans une journée de triomphe, pensait surtout à ce qui restait à faire. Il semblait que le nouveau traité, comme il devait arriver plus tard pour ceux de Presbourg et de Tilsit, était un stimulant à son ardeur contre un adversaire que ses victoires sur le continent n'avaient pu atteindre et qu'il fallait maintenant réduire en redoublant d'activité. Il n'y avait pas à changer, mais à développer un plan de campagne déjà arrêté, et que Bonaparte définissait ainsi : « Il faut enfin, à quelque prix que ce soit, que nous devenions maîtres de la Méditerranée. » C'était sur cette mer que la lutte contre les Anglais se trouvait transportée par la flotte de Ganteaume; en ce moment, c'était à soutenir, à renforcer, à utiliser cette flotte que tous les efforts devaient tendre. Les vaisseaux espagnols, promis à la France au mois d'octobre par les stipulations secrètes de Saint-Ildefonse, devaient chercher à rejoindre ceux de Ganteaume et leur assurer la supériorité du nombre, tandis que des diversions, négociées depuis à Madrid, seraient tentées par l'Espagne, soit sur l'Océan, soit par terre contre le Portugal, allié des Anglais.

Un concours plus prompt et plus efficace devait être imposé à l'autre État de la Méditerranée, au royaume des Deux-Siciles. Dans sa hâte de profiter contre les Napolitains de sa position militaire, le Premier Consul se dispensait maintenant d'une entente avec M. de Kolytchev, encore à Berlin, et dont le peu d'empressement à se rendre à Paris était devenu suspect. Tout en affectant dans ses discours de condescendre aux vœux de Paul Ier, il entendait agir en personne, et comme condition de la paix, même d'une simple trêve, exiger désormais une station de ses troupes sur le golfe de Tarente, à portée de sa flotte, à proximité de l'Egypte. Ce détachement serait formé par Murat, qui allait recevoir douze mille hommes fournis par Brune; et, ce qui était significatif, ce renfort serait tiré en grande partie des dépôts de l'armée d'Orient. Le corps de réserve, augmenté ainsi du double, était qualifié d' « armée d'observation du Midi », et devenait indépendant sous Murat, investi enfin régulièrement

du titre si ambitionné de général en chef. Des communications avec Tarente seraient établies le long de l'Adriatique, Ancône devenant la place d'armes et le point d'appui de la nouvelle armée.

Tous ces ordres furent dictés sur l'heure, le jour même du 13 février, au milieu des manifestations du Corps législatif et des réjouissances bruyantes du peuple. Des courriers partirent aussitôt vers l'Espagne et vers l'Italie. Il n'en fut pas de même pour Livio. Malgré l'intérêt d'enfermer ensemble dans sa valise le concordat et le traité avec l'Autriche, la principale des causes qui avaient fait retarder son départ n'avait pas encore disparu. Sur ce point, le raisonnement du Premier Consul différait entièrement de celui de Spina : la marche sur Rome qui, aux yeux abusés du prélat, aurait fait précipiter et dissimuler l'envoi de la convention religieuse, était au contraire ce qui l'avait fait ajourner. Ce n'était pas avec la pression des armes que Bonaparte voulait faire accepter cette convention, d'une nature tout autre que le traité signé à Lunéville, puisque c'était une œuvre d'union, dont l'utilité était égale et commune aux deux parties, et qui conviait amicalement la Papauté à concourir, selon sa mission chrétienne, à la pacification intérieure de la France. Le porteur du concordat et un envoyé spécial comme Cacault ne pouvaient être mis en route tant qu'on ignorait quelle attitude avait été adoptée par le Pape dans la crise la plus aiguë qu'il eût subie depuis Marengo. Avait-il accueilli en ami les troupes françaises, ou se posant en adversaire, les avait-il devancées par la fuite et fermé devant elles les portes de la ville? Avec la distance qui séparait Rome de Paris, cette incertitude, bien que ne pouvant plus être longue, allait durer encore l'espace entier d'une semaine.

## III

Le traité de Lunéville, sur lequel Talleyrand comptait pour enlever les consentements à Rome, ne pouvait exciter dans cette ville la joie et l'admiration qui remplissaient les cœurs français; il ne pouvait guère y influer que par la crainte : c'était aussi

une impression de cette nature qu'en éprouvait M^gor Spina. En mesurant l'accroissement de la puissance française, le prélat pressentait chez Bonaparte un sentiment plus exalté de la force et des volontés plus impérieuses. Il venait de souffrir de ces tendances dans les dernières variations de la négociation religieuse; aujourd'hui il les redoutait plus que jamais pour l'Italie, où le système du traité de Campo-Formio était remis en vigueur, où la domination des Français, rassise par la victoire, remplaçait définitivement celle des Autrichiens. La Cisalpine, dont l'existence avait pu paraître incertaine lors du message du 1er janvier, était ouvertement rétablie; elle allait sans doute perpétuer au milieu des Italiens les principes de la Révolution, avec sa propagande, ses atteintes à l'ordre social, ses excès irréligieux déjà recommencés. Cependant, il fallait en convenir, les convoitises de cette république ne paraissaient pas toutes satisfaites : les Légations, bien qu'occupées en partie par ses légions, ne lui étaient pas rendues. Peut-être le Premier Consul, en se taisant de nouveau sur le sort de ces provinces, n'avait-il pas renoncé à réparer le tort dont à Tolentino il s'était chargé envers le Saint-Siège.

La publication d'une paix qui ravivait aussitôt chez Spina ses espoirs ou ses doutes sur les Légations, eut du moins pour lui l'effet si désiré de faire accorder au messager espagnol le passeport sollicité inutilement jusqu'ici. Quand M. de Muzquiz réclamait le droit d'avertir au plus vite le duc de Parme de la royauté instituée pour son fils en Toscane, il ne pouvait décemment essuyer encore un refus déguisé. Il put donc pourvoir à cette expédition le 14 février, et rendre à Spina le service promis, de faire passer secrètement les Alpes aux doubles des projets de concordat, des dépêches et des mémoires préparés pour Livio. Plus de huit jours s'étaient écoulés depuis que la même route avait été suivie par le courrier français dont Spina redoutait l'apparition inopinée devant le Pape; et pendant ce temps l'illusion du prélat ne s'était pas affaiblie. En vain Bernier, sondé alors en termes discrets sur un envoi clandestin que le gouvernement aurait pu faire du concordat à

Rome, avait-il montré une franche surprise, et affirmé que le projet était resté dans le cabinet du ministre sans même pouvoir en sortir. Spina, toujours obsédé par sa chimère, se figurait maintenant que Livio serait retenu à Paris tant que le retour du courrier consulaire, expédié le 5, n'aurait pas informé du succès ou de l'échec de la manœuvre essayée contre Rome. Néanmoins, les avis et les renseignements qui partaient enfin de Paris pouvaient encore être portés assez promptement pour éclairer le Pape et le munir d'arguments indispensables. Il était permis de l'espérer, et de croire que, dans une affaire spirituelle, la fermeté de la Papauté, même si elle ne devait pas demeurer inébranlable, ne fléchirait pas tout d'un coup, comme autrefois à Tolentino quand il s'était agi d'une cession de territoire.

Aussi, quel que dût être le degré d'utilité de ces avertissements si tardifs, Spina voyait à la fin réussir ses tentatives répétées et persévérantes pour communiquer avec sa cour. La conviction d'avoir fait tout le possible pour remplir cet urgent devoir avait bientôt diminué son agitation; elle ne l'avait pas supprimée. Il restait très inquiet sur le sort de la ville de Rome; et, ne doutant plus d'une entrée des Français, il sentait la plus vive impatience d'en connaître la suite. Les dépêches reçues alors de Consalvi ne pouvaient en rien la lui apprendre : envoyées les 17 et 24 janvier, elles étaient en retard sur ce qu'il croyait savoir lui-même du corps de Murat. Néanmoins, à d'autres égards, elles lui furent une espèce de réconfort, en offrant à son esprit, dont la détresse pouvait être excitée et augmentée de nouveau par l'oisiveté, l'occupation d'un ensemble de démarches à tenter auprès du gouvernement, avec précaution et sans perte de temps.

Consalvi, stimulé par ce qu'on lui disait des conférences de Lunéville, dont il ignorait alors l'achèvement, montrait que sa défiance contre l'attitude des troupes françaises ne le détournait pas de ses soucis constants sur les Légations. Spina était invité à aller aussi loin qu'il le pourrait sans se compromettre, pour prévenir la perte de territoires si nécessaires à l'exis-

tence du Saint-Siège. Il essaierait de s'appuyer sur Lucchésini. Il ne devrait plus craindre de faire appel à la générosité du Premier Consul, et lui laisser entendre que le Pape, réconcilié avec la France par le concordat, lui serait, comme prince italien, un ami fidèle et loyal. D'autre part, le moment paraissait aussi venu de se protéger contre les possesseurs des biens aliénés nationalement par la République romaine, et qui espéraient maintenant la venue de commissaires français pour soutenir leurs bruyantes prétentions. Le Pape, ne pouvant se dispenser d'annuler les aliénations, serait prêt néanmoins à indemniser quiconque se présenterait avec un juste titre. Spina était chargé de faire comprendre au gouvernement du Premier Consul qu'en cette affaire, la condescendance pontificale ne pouvait être appliquée dans l'État romain avec la même étendue et sous la même forme qu'en France. Une autre recommandation de Consalvi portait, non plus sur les intérêts particuliers du Saint-Siège, mais sur un des maux les plus pressants du clergé français. Les sévérités administratives, les embarras de conscience qu'entretenait la Promesse de fidélité à la constitution, étaient indiqués dans les premières dépêches de Spina, parvenues enfin à Rome. Sans avoir encore sous les yeux les notes échangées avec Bernier sur la matière, le cardinal savait que le concordat exigerait du clergé cette garantie, mais admettrait probablement un changement dans la formule. Il aurait voulu une décision anticipée, immédiate, du Premier Consul. Ce n'était pas pour rendre possible la publication du jugement pontifical, qui, en tout état de cause, devait rester suspendu; c'était pour adoucir ou supprimer dès à présent un mode de persécution qui, s'il était continué, formerait le premier obstacle au rétablissement du culte. Spina, pour mieux persuader, pourrait même invoquer l'intérêt qu'aurait le gouvernement français de se donner par là un moyen prompt et sûr de discerner les évêques vraiment royalistes.

La question des domaines nationaux de l'État romain paraissant regarder le ministère des relations extérieures, Spina y fit aussitôt solliciter une audience : elle lui fut

accordée, bien qu'après une attente de plusieurs jours, que Talleyrand disait se réserver pour préparer une grande fête en l'honneur de la paix. Pendant ce nouveau délai, où Spina crut reconnaître encore la preuve des ajournements calculés qu'on imposait à son courrier, Bernier, très empressé depuis quelque temps à prodiguer au prélat des témoignages de bonne volonté, consentit à se rendre aux Tuileries pour y tenter une démarche directe. Tout en sollicitant de la bouche du Premier Consul la confirmation que la récente activité des opérations militaires autour de Rome n'atteindrait pas la souveraineté du Pape, l'abbé trouva moyen de revenir sur les pertes de territoire, beaucoup plus nuisibles, subies par le Saint-Siège, et de disposer les voies à une demande des Légations. Enfin, complétant, par manière de digression, ce qu'il s'était prêté à dire, il rappela de nouveau combien les intentions conciliantes qui avaient inspiré la Promesse de fidélité étaient méconnues ou faussées dans la pratique. Certain, comme il était, que le Premier Consul serait résolu à laisser un caractère d'ensemble à ses mesures religieuses, à n'en détacher aucune partie, il se garda de parler du décret, réparateur ou explicatif, que Consalvi aurait souhaité à l'avance. Il fit seulement allusion à une instruction désirée du gouvernement, pour interrompre les rigueurs intermittentes du ministre de la police et les effets de l'intolérance locale et personnelle de certains préfets. Ce langage, justifié chaque jour par de fréquents exemples, aurait peut-être été écouté, si un incident, que Spina et Bernier avaient trop perdu de vue, ne l'avait pas rendu singulièrement inopportun et compromettant Le Premier Consul, amené par le tour de la conversation sur le terrain de la Promesse, rappela que, depuis un mois, les catholiques étaient agités et divisés de divers côtés par l'annonce d'un jugement du Pape contre la formule actuelle; qu'une lettre du cardinal Maury, insérée dans un journal anglais, répétée par la presse française, se portait garant de cette assertion. « Les circonstances, y lisait-on, ne permettent pas à Rome de publier un décret formel; mais c'est assez pour que chacun sache à quoi s'en tenir. » Peut-

être y avait-il là une sourde intrigue du Saint-Siège : il fallait s'assurer si elle était réelle. Ainsi la démarche essayée par Spina se retournait contre lui : au lieu d'un adoucissement en faveur des prêtres vexés par la Promesse, Bernier se trouva rapporter des Tuileries des soupçons sur la loyauté romaine et une demande d'explications.

Celles-ci devaient être écrites et immédiates. Bonaparte, averti par une confidence déjà ancienne de Spina, que la formule légale était contestée au Vatican, entendait savoir si, « parallèlement aux négociations entamées ici et sans attendre leur issue, une congrégation de cardinaux à Rome aurait unanimement prononcé contre la Promesse; » si le Pape aurait alors chargé Maury de notifier la décision, et si, selon d'autres bruits en cours, il aurait, « avant l'issue des négociations, » reconnu ce cardinal comme protecteur des églises de France. Ces trois questions péremptoires avaient heureusement un point de départ commun, fixé et limité à l'ouverture des conférences religieuses, qui avaient débuté seulement en novembre par la venue de Spina à Paris. Le prélat était donc rigoureusement en droit de s'attacher à cette date sans remonter plus haut, par suite, de ne point révéler la réunion spéciale, tenue un mois auparavant pour l'examen de la Promesse par la Congrégation des affaires ecclésiastiques, et dont l'avis contraire, adopté en silence par l'autorité pontificale, lui avait été transmis secrètement à Verceil avec un supplément d'instructions. En rédigeant une réponse négative sur la première question, la seule embarrassante, il ne s'écartait donc pas de la vérité, strictement comprise et resserrée étroitement dans la lettre; il la respectait encore mieux, en niant aussi la commission et le titre attribués faussement à Maury par des publications récentes qui, au moins sur ce point, étaient sans consistance.

Le 19 février, pendant que cette note très circonspecte était remise au Premier Consul et agréée par lui sans trop de peine, les nouvelles attendues depuis plus d'une semaine arrivaient d'Italie. Les choses s'y étaient passées autrement que la dépêche antérieure du 17 janvier l'avait fait supposer et même

prédire avec une sorte de certitude anticipée. Murat n'avait pas mis garnison dans le château Saint-Ange; et, d'après ce qu'il écrivait d'Ancône le 9 février, il y avait toute apparence qu'il continuerait à s'en abstenir. Un changement si imprévu n'était pas l'effet des derniers ordres du Premier Consul, dont les courriers étaient encore en route; il tenait aux circonstances, surtout aux témoignages d'un bon vouloir mutuel, échangés entre Murat et le gouvernement romain.

Les deux lettres, dont Murat avait rapporté précédemment l'envoi pendant la nuit du 17 janvier, avaient produit l'une et l'autre une impression différente mais efficace. Celle adressée à M. de Damas lui avait été remise à son retour de Naples, où il avait couru à toute bride pour chercher des instructions qu'il n'y avait pas trouvées. En recevant à Rome la sommation française, ce général, malgré la faiblesse de sa troupe, n'avait pas cédé aux instances du Pape, appuyées cependant par M. de Levachev et pour d'autres raisons par le marquis Ghisilieri; il avait déclaré ne pouvoir, sans un ordre positif, abandonner ses positions de défense et repasser la frontière. Cette résistance, plus honorable que prudente, laissait en péril la capitale et une partie de l'État romain. Le Pape s'était alors décidé à se plaindre à Palerme, et, sans tenir compte des délais nécessaires à la réponse, s'était retourné vers Murat, dont la proclamation modérée et la lettre déférente commentée par M. de Levachev invitaient à se montrer résigné et confiant. Il avait aussitôt fait partir pour Florence le comte Gatti, chargé, d'après le conseil même de Murat, de pourvoir à la subsistance régulière du corps de réserve, et un autre mandataire qui devait exposer l'attitude hostile de M. de Damas, dégager la responsabilité du Saint-Siège et intercéder pour que la marche des Français fût ajournée au moins jusqu'à la connaissance des intentions de la cour sicilienne. La mission, étant délicate, fut confiée à M^gr^ Caleppi, prélat avisé et expérimenté, désigné récemment pour la nonciature du Portugal, déjà connu des Français pour l'un des signataires du traité de Tolentino.

Les deux délégués rencontrèrent Murat à Florence, d'où il

dirigeait le gros de ses forces sur Foligno. Reçus le 2 février, ils furent agréablement séduits par un accueil cordial, par un ton de courtoisie et d'urbanité visant à rappeler les manières de la société d'ancien régime. Ils furent assurés qu'il appartenait à la cour de Palerme et à M. de Damas de prévenir une entrée dans le royaume des Deux-Siciles; que, si le corps de réserve était obligé de traverser l'État romain, il s'efforcerait d'éviter Rome, dût-il s'engager sur la voie montagneuse et détournée qui passe à Tronto. Une fois rassemblés à Foligno, on gagnerait, sans en avoir l'air, quelques journées de répit. Comprenant qu'à cette heure il ne fallait pas tenter d'obtenir davantage, les deux délégués se retirèrent, également satisfaits de Murat et d'eux-mêmes; le comte Gatti se rendit à Ancône, et M[gor] Caleppi retourna à Rome pour y faire un rapport favorable.

Le 6, Murat était de son côté venu à Ancône, afin d'y veiller en personne à une de ces expéditions pour l'Égypte, si importantes aux yeux du Premier Consul, et afin de se concilier le Pape par des témoignages positifs d'intérêt et de complaisance. Il fut rejoint dans cette ville par un officier, porteur des réponses du gouvernement napolitain. Ces réponses étaient envoyées de Naples, où le prince héréditaire, accompagné du ministre dirigeant Acton, avait débarqué quelques jours après la course précipitée et manquée de M. de Damas : rédigées dans un conseil auquel M. de Levachev avait été admis, elles ne consentaient à la fermeture des ports aux Anglais que sous des restrictions la rendant inefficace. Le projet d'armistice était d'ailleurs vague et sommaire sur plusieurs points; il semblait un simple acheminement à un traité de paix, que Murat pour la seconde fois était convié à négocier. Ce général, flatté de cette insistance, flatté encore plus d'avoir su deviner et prévenir les desseins maintenant révélés du Premier Consul sur la fermeture des ports napolitains, venait de répondre par un contre-projet de trêve, où il maintenait en entier sa précédente exigence, mais avec une raideur moins militaire et tempérée par un désir visible de conclure.

Avec Mgor Caleppi, les entretiens avaient aussi recommencé. Ce prélat, revenu de Rome en toute hâte, n'avait plus seulement pour mission de retarder les progrès de l'occupation française et de la rendre moins onéreuse, il devait maintenant s'efforcer de la faire cesser. Les Napolitains étant à la veille de signer l'engagement de se retirer sur leur territoire, la présence du corps de réserve dans les provinces de l'Église était réputée désormais inutile. Aussi Mgor Caleppi avait-il ébauché une convention qui libérait le sol romain des troupes françaises et leur laissait seulement le port d'Ancône, où du reste, dans l'ignorance des vues du Premier Consul sur cette place, le Saint-Siège ne voyait qu'un gage tout temporaire de la trêve consentie récemment par les Autrichiens à Trévise. S'il faut en croire les apparences, l'adroit prélat aurait dès ce moment fait allusion à une espèce de marché secret, laissant entrevoir à demi-mot un genre d'argument auquel les généraux français en Italie passaient pour ne pas demeurer insensibles.

IV

Les insinuations et même le projet d'accord de Mgor Caleppi étaient naturellement passés sous silence dans la dépêche d'Italie du 9 février. Murat, assez sobre de détails, n'y parlait guère que de ses derniers pourparlers avec les Napolitains, et dans des termes à persuader que l'échange des signatures avec eux ne faisait plus de doute et serait l'affaire moins de jours que d'heures. Dans cette trêve à demi consentie, non seulement la clause de l'embargo, mais celle encore plus importante de l'occupation de Tarente n'étaient pas stipulées, les ordres expédiés successivement à cet effet de Paris étant trop récents pour que ces deux conditions nouvelles aient pu être connues à temps et ajoutées.

Le Premier Consul, bien résolu à les exiger, les reproduisit dans les instructions qu'il dicta à la Malmaison, ce même jour, 19 février, et fit partir sur-le-champ. La trêve, qu'il supposait conclue, devait être dénoncée par Murat dans le plus bref délai ; elle ne pourrait être refaite sans y introduire l'embargo

et une station à Tarente dont tout le détail était prévu et réglé : les limites du pays à tenir, la solde du détachement imposée aux finances napolitaines, le commandement confié au général Soult, officier de ressource et de ferme discipline, déjà estimé l'un des meilleurs de l'armée.

Aucune relâche ne devait être laissée aux Napolitains; s'ils tentaient de résister ou de combattre, le Premier Consul répétait, une fois de plus, qu'il fallait faire le possible pour éviter le passage par Rome. Au fond, cette insistance était à peu près superflue : la voie qui de Paris était tracée à l'armée de réserve était précisément celle que Murat se disait décidé à suivre. En preuve de cette résolution, le jeune général citait des remerciements chaleureux qu'il venait de recevoir de Consalvi; comme, en effet, cette lettre du cardinal témoignait des rapports cordiaux établis entre le Saint-Siège et l'armée française, il parut à propos de la rendre publique. Il est vrai qu'en l'envoyant au Moniteur, comme une suite naturelle des lettres fabriquées qui y avaient été insérées peu de jours auparavant, le Premier Consul n'eut aucun scrupule à appuyer sur l'intention, à augmenter de sa main et à embellir des phrases d'éloge, par l'expression inventée « d'un vif sentiment » du Pape pour sa propre personne, « à laquelle est attachée la tranquillité de la religion, ainsi que le bonheur de l'Europe. »

Ce fut avec un soupir de soulagement que Spina, en parcourant la feuille officielle, s'attacha à ces déclarations pacifiques, et avec une joie encore plus sûre d'elle-même qu'il en reçut la confirmation dans la journée par des dépêches de Rome, confiées à l'obligeante entremise de Murat. « Il est de toute vérité, mandait Consalvi le 31 janvier, que les procédés de Murat envers Sa Sainteté ne peuvent être plus honnêtes... Le soin que prend Bonaparte de ne pas traverser nos États est réellement incroyable. » Et le cardinal en concluait que le Pape ne serait plus dans le cas de se retirer de Rome, si l'entêtement des Napolitains obligeait les Français à les en chasser. Du concordat il n'était pas dit un mot; ce qui faisait croire, ou que le

projet n'avait pas été apporté à la dérobée, ou qu'aucune pression militaire n'avait été tentée pour l'imposer.

« Vous pouvez imaginer, répondait Spina, combien j'ai été heureux de votre dépêche du 31 janvier »; de fait, il voyait s'évanouir d'un seul coup les rumeurs qui l'avaient obsédé pendant plusieurs semaines, et dont il avait dû s'alarmer autant, sinon plus, que des derniers mécomptes de la négociation. Les nouvelles d'Italie dont il se réjouissait se trouvant aussi remplir le vœu du gouvernement, il n'y avait désormais ni raison ni prétexte pour différer le départ de Livio. Talleyrand annonçait enfin les passeports; et le courrier, muni d'un billet de Bernier, alla frapper à la porte du ministère pour les réclamer.

On était maintenant à cette limite extrême que Talleyrand s'était fixée pour dévoiler le projet resté inconnu, dicté par le Premier Consul. Non qu'il se sentît dans l'embarras : autour de lui on s'était fait une habitude, parfois un jeu, d'en prendre fort à l'aise avec la dignité du prélat romain. On ne se mit pas en peine de chercher une explication, vraie ou spécieuse, de la substitution inopinée d'un projet à un autre; on laissa la pièce se révéler d'elle-même, par son propre contenu. Le billet ministériel la transmettant avec la bulle ne faisait aucune allusion à une cinquième rédaction, qui se présentait comme si elle avait été acceptée puis remise par Spina après les conférences ordinaires. Cette feinte, aussi contraire aux convenances qu'à la réalité, précédait et préparait la demande d'une approbation écrite que le prélat, disait-on, ne pouvait se dispenser de donner à des articles « convenus ». Une simple lettre contenant cette approbation serait suffisante pour remplacer la signature d'usage que Spina avait affirmé n'être pas en droit d'apposer.

La communication de Talleyrand devait, selon la pratique établie, être faite par Bernier, qui en eut ainsi la première surprise dans la soirée du 21 février. A la vérité, huit jours plus tôt, l'abbé avait été consulté sur un changement dans les prières publiques de l'ancienne monarchie. Ne pouvant deviner que sa réponse complétait un article ajouté à son insu au concor-

dat, il avait supposé sans doute que Bonaparte s'occupait à l'avance de cette formule comme de l'un des accessoires de la convention; que peut-être il désirait voir dès à présent la République et les Consuls nommés dans les offices célébrés de divers côtés par les deux clergés à l'occasion de la paix avec l'Autriche. Aujourd'hui qu'un cinquième projet était mis à l'improviste entre ses mains, Bernier sentait bien que la charge de le notifier et de le faire approuver officiellement et sur l'heure, pouvait être la plus lourde qui lui eût encore été imposée. Heureusement pour lui, il n'eut pas alors « à faire l'impossible » avec Spina, ainsi qu'il s'y était aussitôt engagé. Le premier moment de trouble une fois passé, le prélat se montrait peiné, mais résigné et calme. Le combat qu'il avait dû livrer contre sa déception et ses dégoûts avait été soutenu et gagné lors du quatrième projet, aussi imprévu et insoutenable que le cinquième. C'est à ce moment qu'il avait réussi à surmonter un découragement qui lui montrait dans sa négociation un travail à peu près manqué. Les circonstances au milieu desquelles il se retrouvait paraissaient une répétition de celles du mois précédent : la surprise essayée sur lui était la même; l'injonction de tout approuver les yeux fermés n'était guère différente. Il y avait en moins, quant à présent, la menace d'expulsion dans le cas de refus; il y avait en plus une supercherie dédaigneuse, lui attribuant avec désinvolture une part active dans un projet dont il ne soupçonnait même pas l'existence. Tout en ressentant le peu de cas qu'on faisait si ouvertement de sa personne, Spina vit bien que l'heure n'était pas à des plaintes sur une affaire de procédé; que tout entier à son devoir, il fallait aviser à la meilleure règle de conduite. Il était évident qu'un des objets du ministre était de signifier indirectement que la discussion était close : le prélat y consentait d'autant plus volontiers que, de son côté, il était décidé à ne pas reproduire des critiques déjà épuisées. Sur l'objet principal du moment, l'approbation par écrit des nouveaux articles, si le prélat avait supposé que pour la seconde fois cette formalité pourrait être éludée, il dut être promptement détrompé le

lendemain par un second billet, où Talleyrand disait attendre l'accomplissement de son exigence avant de remettre des passeports à Livio.

Il fallait pourtant que ce courrier partît. Spina, n'ayant pas plus le droit de rompre que celui de conclure, s'attachait plus que jamais au recours à Rome. Au prix de quelles perplexités il avait pu l'obtenir, il le savait par une longue et dure expérience ; maintenant il devait se garder d'un refus qui, en excédant les limites de sa commission, refermerait la seule voie par où la négociation religieuse pût encore se poursuivre. Puisque par l'obstination de Talleyrand il se voyait mis en demeure d'une réponse écrite il crut utile de couvrir sa responsabilité en allant prendre conseil auprès de M. de Muzquiz : l'obligeant ambassadeur, dans sa prudence, fut aussi d'avis de paraître céder et d'écrire. Cette lettre, imposée à Spina et qui allait sans doute devenir le dernier acte de sa négociation, fut rédigée par lui avec toute la dextérité et la finesse italienne. Dès le début, quand il accusait réception du projet, il ajoutait : « que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser comme rédaction définitive, » marquant ainsi en termes discrets que le projet ne venait pas de lui-même, mais du gouvernement. Puis c'était le tour de l'adhésion réclamée; mais combien ténue et légère ! « Je crois, disait-il, ne pouvoir mieux remplir vos vues et suppléer au défaut de mes pouvoirs, qu'en vous assurant, par cette note officielle, que je ferai auprès de Sa Sainteté tous mes efforts pour que les vœux du gouvernement soient parfaitement accomplis. » La phrase pouvait d'autant mieux être « officielle », qu'on n'en pouvait tirer aucune approbation directe du projet actuel, comme Spina l'expliquait à Consalvi, lui faisant subtilement observer que si les « efforts » prétendus pouvaient porter sur quelque chose, ce serait uniquement sur le plan et l'ensemble des questions à résoudre qui, arrêtées à Verceil, puis à Rome et à Paris, avaient formé la substance des rédactions successives. Il ne pouvait s'agir de la série et du détail des articles, puisqu'ils proposaient à ces questions communes des solutions diverses, débattues jusqu'à ce jour entre

les négociateurs, et dont les unes se rapprochaient d'une entente, les autres s'en tenaient éloignées.

Talleyrand vit bien que, cette fois encore, il était payé de mots, et que la promesse actuelle du prélat n'était pas moins illusoire et stérile que le simulacre de signature offert sur le projet précédent. Il se plaignit; mais quand Bernier, qui avait assisté au travail de la lettre, eut affirmé que rien ne déciderait Spina à aller plus loin, il se tut et n'insista pas. Peut-être, se souvenant que sa première démarche pour arracher à Spina une approbation écrite n'avait pas été appuyée à la Malmaison, prévoyait-il que le Premier Consul se désintéresserait également de la seconde tentative. Enfin, comme le passeport, si longtemps retardé, était de nouveau réclamé à la fin de la lettre, Talleyrand se décida à s'en dessaisir; il se montra même prêt à recevoir Mgor Spina dans la journée du 24, avant le départ du courrier romain.

Dans cette visite, sollicitée dès le 17 pour remplir les commissions d'ordre temporel confiées dernièrement par Consalvi, la première parole de Spina fut un remerciement pour le maintien de l'autorité civile du Pape au délégat d'Ancône : c'était un préambule commode et presque obligé. De là, le prélat en vint à parler des Légations, et de l'espoir que le Saint-Père faisait reposer à cet égard sur la générosité du Premier Consul. La matière étant délicate, Talleyrand ne voulut répondre que par une assurance vague et générale de l'amitié du gouvernement français, plus profitable au Saint-Siège que celle de toute autre puissance. Il se déroba d'ailleurs aussitôt en invitant le prélat à solliciter une audience du Premier Consul, qui, disait-il, entendrait avec plaisir les sentiments de Sa Sainteté exprimés par l'intermédiaire de son représentant. Ce langage, évasif et circonspect, se détendit et devint net et aisé pendant le reste de l'entretien, quand il fut question d'autres affaires. Si les patriotes, comme le redoutait Consalvi, se remuaient à l'approche de Murat et se rendaient indignes d'être protégés, le ministre admit sans peine qu'ils devaient être réprimés sévèrement. Sur la question des biens nationaux

aliénés par la République romaine, il établit nettement une distinction équitable parmi les acquéreurs. Étaient-ils romains? Il n'appartenait à aucun étranger de s'immiscer dans les affaires du Pape, souverain indépendant. Etaient-ils français? Le Premier Consul, certain que leur intérêt ne serait pas méconnu, se bornait à inviter le Pape à traiter avec eux à l'amiable.

Spina sortit de cet entretien assez satisfait de ce qu'il avait entendu. Il l'était même, dans une certaine mesure, du propos sur les Légations, qui avait été fuyant mais nullement négatif. En reportant sur le Premier Consul le soin de dire à cet égard ce qui paraîtrait devoir être dit, Talleyrand n'avait-il pas laissé entrevoir, par un nouvel indice, sa répugnance personnelle pour l'attribution de ces provinces à la Cisalpine? Si la prétention de cette République était évincée, à qui les Légations pourraient-elles revenir? Ce n'était pas au grand-duc Ferdinand, dont l'indemnité devait être prise en Allemagne, afin d'éloigner du centre de l'Italie tout prince autrichien. Ce n'était pas au vieux duc de Parme, qui allait être tenu d'abdiquer, ainsi que Bonaparte venait de le déclarer tout haut et sans ambages dans l'audience ordinaire, accordée chaque semaine aux diplomates. Restait donc le Pape: il était encore permis à Spina d'espérer cette solution. D'ailleurs, pour décider le Premier Consul à une restitution qui serait à la fois de son intérêt et de sa justice, le concours des envoyés d'Espagne et de Prusse, sollicité au nom de Consalvi, semblait désormais assuré. En Espagne, toute arrière-pensée sur les Légations avait dû disparaître depuis que l'établissement de l'Infant de Parme était fixé dans la Toscane. En outre, la disgrâce de M. de Urquijo, si elle entraînait le remplacement, maintenant très prochain, de M. de Muzquiz par le chevalier de Azara, plutôt philosophe que catholique, aurait par contre l'avantage probable d'adoucir, surtout à Rome, des froissements récents avec la Papauté. Du côté de la Prusse s'annonçaient aussi les meilleures dispositions. M. de Lucchésini, averti que la protection promise par Paul I^er^ aux États italiens devait s'étendre sur le Saint-Siège,

attendait M. de Kolytchev pour agir avec lui en faveur du Saint-Père, et remplir ainsi les intentions de sa cour, très attentive à paraître conformer ses vues à celles de la Russie pour s'en parer au dehors. Déjà l'envoyé prussien avait su glisser un mot dans le sens désiré par Spina, et le Premier Consul avait répondu : « Le Pape sera bien traité s'il me témoigne de la confiance et se prête à mes demandes. » Cet encouragement, donné par le maître dont dépendait la destinée des Légations, avait été encore plus marqué devant Bernier. L'abbé avait rapporté des Tuileries une des premières évocations de cet empire carolingien, dont l'image, tour à tour attrayante et redoutée, allait dans la suite être plusieurs fois offerte ou opposée à la cour de Rome, tantôt comme une amorce, tantôt comme une menace. « Que l'on me contente pour les évêques émigrés, avait dit le futur empereur d'Occident, et je serai pour l'Église un Charlemagne. »

C'était à dessein que, devant Talleyrand, Spina s'était tu sur les derniers incidents, pour le moins étranges, de la négociation religieuse, comme si, même à ses yeux, son rôle à cet égard se trouvait désormais achevé. Le soin de parler au gouvernement du cinquième projet avait été réservé à Bernier : n'ayant pas été appelé à prendre part à cet acte, l'abbé devait naturellement en entretenir le Premier Consul, connu maintenant pour en être l'auteur, et solliciter ses explications comme ses ordres. Ainsi, dans le même temps que les affaires temporelles du Saint-Siège se traitaient au ministère des relations extérieures, les affaires spirituelles avaient leur tour aux Tuileries. Nul doute que Bernier, usant de la liberté de parole qui lui était permise quand il s'agissait du concordat et même de Rome, ne fût revenu sur des difficultés jugées déjà insurmontables par Spina, et aggravées en dernier lieu sur plusieurs points importants. Le Premier Consul avait écouté sans impatience, avec une supériorité qui s'attachait uniquement à l'ensemble et ne s'intéressait guère à des retouches dont il avait reconnu de lui-même la possibilité. Sa volonté d'obtenir la démission de tous les évêques demeurait inébranlable, et elle était si forte,

qu'il s'irritait désormais de toute objection : néanmoins, sur la prière de Bernier, l'article qui consacrait cette exigence absolue sembla pouvoir être adouci dans la forme, et Bonaparte le rédigea de nouveau en ces termes : « Sa Sainteté déclare qu'elle ne reconnaîtra pour titulaires des archevêchés et évêchés conservés en vertu de la circonscription nouvelle, que ceux qui lui seront désignés par le Premier Consul, à l'exclusion de tous les autres, quel que soit leur titre. » Dans le fond, rien n'était changé : car, pour arriver à ce résultat, le Pape restait soumis à la même nécessité d'exhorter les évêques à se démettre et de destituer les récalcitrants ; mais, ces moyens, évidemment inévitables, n'étant plus expressément stipulés, le Pape gardait en apparence l'initiative d'y recourir ; par là cet usage suprême de son autorité devait sembler libre et spontané. Bonaparte, après avoir de nouveau marqué de son empreinte la clause dont il avait toujours fait la base de l'accord avec le Saint-Siège, laissa Bernier continuer et soumettre d'autres observations, notamment sur la place resserrée et amoindrie de la religion catholique dans la nation et le gouvernement, et sur une formule nouvelle de la Promesse de fidélité. Cette fois, il ne jugea pas à propos de remanier en personne des articles qui pourraient encore varier, mais ne s'opposa pas en principe à quelques changements, inspirés des projets antérieurs, et que Bernier serait libre de proposer sans engagement et comme de lui-même.

Avec ces concessions bienveillantes, avec l'espoir que dans l'avenir il serait accordé plus encore, l'abbé rapporta des Tuileries le consentement à l'audience que Spina, sur le conseil de Talleyrand, avait fait aussitôt solliciter en vue des Légations. L'audience, qui en fait allait être rejetée au 4 mars, était, en ce moment, annoncée pour un jour très prochain. Bernier avait aussi l'ordre de résumer les déclarations simultanées du Premier Consul et de Talleyrand, tant sur les patriotes et les acquéreurs dans l'Etat romain, que sur la rédaction modifiée concernant la démission des évêques, et de consigner le tout dans une note que Spina pourrait confier à son courrier. Cette

note était du 25 février. Si, à la différence de l'article sur l'épiscopat, aucune correction ne rendait à la religion catholique les avantages concédés dans d'autres projets, ce qui venait de lui être ôté dans le texte se trouvait compensé en partie par l'assurance positive, consignée dans la note de Bernier, que « la religion sera protégée, honorée, respectée en France ». Une dernière phrase dans le même sens allait bien au delà; elle exprimait qu'aucune « satisfaction plus grande » ne serait donnée au Premier Consul « que de voir, dans la suite, Sa Sainteté se dérober momentanément à l'amour de ses sujets pour venir en France jouir, pendant quelques jours, du délicieux spectacle de la religion triomphante et raffermie »; invitation insolite, que Spina dut prendre pour la fantaisie d'un esprit qui, plein de sa supériorité, ne s'astreignait pas aux témoignages ordinaires de l'amitié politique. Combien il était loin de prévoir que, trois ans plus tard, l'étrange vœu s'accomplirait et qu'une réception solennelle serait faite à Pie VII dans les murs mêmes de Paris !

Malgré la hâte extrême de faire partir Livio, les copies, les explications, les conseils mêlés maintenant de quelques encouragements, en un mot toutes les écritures que le cinquième projet rendait nécessaires, ne pouvaient être prêtes avant le 26. C'était un délai obligé d'environ deux journées : or, pendant ce court intervalle, les affaires de Naples, dont les récentes péripéties en Italie venaient de retentir si visiblement sur celles du concordat, entraient à Paris même dans une crise soudaine et aiguë par l'arrivée de M. de Gallo.

Ce remuant diplomate, agité de la crainte d'être devancé par les événements, avait quitté Vienne avant d'être muni des passeports français : les ayant reçus en route, il avait interrogé à Lunéville M. de Cobenzl et n'en avait rien appris d'utile sur les projets du Premier Consul envers la cour de Palerme. A Paris, de même qu'un autre protégé de la Russie, M. de Saint-Marsan venu depuis plusieurs jours, il comptait s'appuyer sur M. de Kolytchev, dont le voyage se traînait lentement sur les routes d'Allemagne et de France. Il avait sur-

tout confiance dans son crédit personnel. Avec une assurance, faite d'autant de légèreté que de présomption, il s'imaginait qu'un entretien familier avec le général Bonaparte, sur qui il se croyait l'influence des souvenirs de Campo-Formio, aplanirait les difficultés et enlèverait une paix honorable. Cette illusion ne fut pas de longue durée. A peine descendu de voiture, M. de Gallo est mandé pour le soir même au ministère. Ses pouvoirs, qui remontaient au temps de Marengo et l'autorisaient à traiter soit seul, soit de concert avec les Autrichiens et les Anglais, sont lus rapidement, et, sans s'y arrêter, Talleyrand commence aussitôt un tableau assombri du royaume de Naples, où une avance de l'armée française sur Aquila est faussement dépeinte comme déjà exécutée. Le seul moyen d'éviter une révolution imminente est la signature immédiate d'un acte livrant à Murat le golfe de Tarente et fermant tous les ports des Deux-Siciles aux Anglais, avec embargo sur leurs navires. Là-dessus M. de Gallo, suffoqué, révolté, répond avec animation; puis il discute longuement et ne veut rien céder. Comme l'entretien se prolongeait inutilement dans la nuit, Talleyrand le termine en déclarant que, de manière ou d'autre, des troupes françaises allaient s'établir sur la baie de Tarente, à portée des bouches du Nil.

Le lendemain matin, un incident grave a rendu plus impérieuse la nécessité de mettre à l'instant tout en œuvre pour faciliter l'envoi de secours en Égypte. Un messager, accouru de Toulon, apprend en secret que Ganteaume s'y est réfugié. Le pauvre amiral, tourmenté par la vision imaginaire d'une flotte anglaise très supérieure à la sienne, a prétexté des réparations pour des avaries remontant cependant à sa sortie de Brest au milieu d'une bourrasque. De toutes les traverses qui pouvaient contrarier les projets de Bonaparte, aucune n'était plus propre à l'irriter. Il se contient néanmoins, et, sentant qu'il doit relever l'esprit irrésolu de Ganteaume qui fléchit sous la responsabilité, il use aussitôt, pour l'encourager, d'artifices semblables à ceux employés la veille pour troubler M. de Gallo; il répète que Murat est en marche dans la Calabre, vers Tarente,

et ajoute cet autre avis, presque aussi prématuré, qu'un armistice doit déjà avoir ouvert tous les ports des Deux-Siciles au pavillon français.

La matinée du 25 ne s'achève pas, sans qu'un nouvel effort soit tenté sur M. de Gallo. Les conditions qui viennent d'être annoncées à Ganteaume comme convenues et qui jusqu'ici ont été simplement débattues au ministère, en elles-mêmes, sans avoir pris la forme d'un acte, sont reproduites devant l'envoyé napolitain comme les clauses rigoureuses et péremptoires d'un traité de paix déjà rédigé. La conclusion doit avoir lieu sur l'heure. En se renouvelant, la discussion s'échauffe : Talleyrand menace ; M. de Gallo se fâche et se retranche derrière ses pouvoirs qui ne lui donnent pas, dit-il, le droit de précipiter les Deux-Siciles dans la ruine : mieux vaut la lutte, au risque de succomber. Enfin, après trois heures de redites, de paroles ressassées et sans cesse entrecoupées, on se sépare sous l'impression qu'il est impossible de s'entendre.

Au fond, la résistance de l'envoyé napolitain ne retardait que le traité définitif; la mesure urgente et essentielle, l'occupation de Tarente, ne paraissait pas compromise. L'ordre de l'exiger par une trêve était parti pour l'Italie depuis près d'une semaine, et Murat, avec des troupes d'une trempe tout autre que celles de M. de Damas, avait le moyen sûr et prompt d'imposer cette condition avant même d'avoir appris que M. de Gallo la refusait. Vis-à-vis de la cour de Rome, la seule attitude qu'il importait de prévoir était celle qu'adopterait Murat, et nul doute que, demeurée prévenante et amicale, elle ne pût altérer les bonnes dispositions du Pape. Aussi l'indignation de M. de Gallo à propos de Tarente, bien que rendant peut-être un peu moins improbable un emploi de la force contre M. de Damas dans l'État romain, ne pouvait avoir d'influence sérieuse sur l'envoi du concordat et le départ de Livio, que des raisons, démontrées inutiles, avaient fait ajourner, et qui devait maintenant être aussi rapide que possible.

Comme les volumineux paquets et les réflexions mûrement

étudiées qui venaient d'occuper Spina et Bernier étaient maintenant prêts à être enfermés dans la valise d'usage, Livio se mit en route pour Rome pendant la nuit du 26 au 27 février, avec ordre de ne s'arrêter nulle part et de faire toute diligence.

C'était une nouvelle phase de la négociation religieuse qui allait commencer.

---

# CHAPITRE X

## MURAT A ROME — ARRIVÉE DU PROJET DE CONCORDAT

### I

Depuis l'envoi de ses dépêches du 9 février, Murat était demeuré dans le port d'Ancône, où il se trouvait dès le 6, occupé à installer une partie de ses troupes et à préparer une de ces expéditions maritimes pour l'Égypte, aussi difficiles à effectuer que vivement recommandées. Au milieu de ces soins divers, il reçut les seconds ordres de Paris, ceux qui, sous les dates des 3 et 4 février, lui prescrivaient d'imposer aux Napolitains l'embargo sur les bâtiments anglais. La trêve, dont il avait annoncé la conclusion comme imminente, n'étant pas encore signée, il avait la faculté de la refuser; même l'expiration d'un court délai, accordé pour la réponse définitive de M. de Damas, lui donnait plus nettement le droit d'une rupture. Pour introduire dans la trêve une aggravation insoupçonnée, il comptait sur l'influence amicale de M. de Levachev, surtout sur la pression de ses soldats d'élite qui, privés jusqu'ici du renfort attendu de la haute Italie, restaient néanmoins très supérieurs au corps piteux et sans résistance des Napolitains. Parti aussitôt pour Foligno, demeuré le principal lieu de rassemblement de ses belles troupes, Murat fit notifier à M. de Damas la résolution de cesser les pourparlers et de faire campagne, si la condition de l'embargo n'était pas acceptée sur-le-champ;

exigence nouvelle sans doute, mais qui était présentée comme un moyen de seconder Paul Ier dans sa lutte contre l'Angleterre, et de concilier ainsi aux souverains des Deux-Siciles le seul protecteur efficace qu'il leur fût permis d'espérer. Ce qu'il y avait de comminatoire dans cette démarche était tempéré par l'allusion à une paix qui, selon les apparences, pouvait être prochaine, et par des protestations d'estime pour la personne de M. de Damas, avec qui un entretien de vive voix était courtoisement désiré.

Ce ne fut pas toutefois M. de Damas qui parut à Foligno ; ce fut un envoyé de la cour sicilienne, le chevalier de Micheroux, qui avait acquis une certaine expérience des affaires dans des postes diplomatiques, sans cependant y gagner plus de tenue, de consistance ou d'autorité que M. de Gallo. Peut-être ce Napolitain avait-il été désigné parce que le gentilhomme français, passant pour émigré, pouvait comme tel être récusé dans une négociation en forme avec le gouvernement consulaire. Arrivé au milieu de la nuit, M. de Micheroux commença dans la matinée du lendemain, 18 février, à discuter avec Murat. Il se soumettait à la fermeture des ports du royaume, qui, à la rigueur, pouvait s'expliquer par une simple intention de neutralité ; il résistait à l'embargo, qui était un acte nettement caractérisé d'hostilité, mettant aussitôt sa cour en guerre avec les Anglais. On se sépara, pour se revoir quelques heures après. Cette fois l'embargo n'était plus rejeté ; mais une clause secrète devait en annuler l'effet, en accordant une semaine pour transmettre sous main aux bâtiments anglais l'avis de reprendre la mer. Le prix inavoué de cette complaisance était une somme assez ronde, dont Murat était gratifié et qui lui devenait propre. L'armistice, signé et connu bientôt sous le nom de Foligno, reproduisait les autres conditions dictées par Murat : en premier lieu, celle d'une prompte évacuation de tout l'État romain par les troupes napolitaines. Sa durée ne dépassait pas un mois, à l'expiration duquel la guerre pouvait être reprise après un avertissement donné dix jours d'avance.

Cette même journée du 18 vit se conclure un autre arran-

gement, celui-là tout verbal et déguisé, qui fut arrêté rapidement en tête-à-tête avec Mgor Caleppi, revenu de Rome à ce moment. Murat devait recevoir, aussi de ce côté, une gratification personnelle et de bienvenue, montant à 60.000 écus romains; en récompense, il ne continuerait à occuper dans l'État de l'Église que la seule ville d'Ancône, et ramènerait en arrière le reste de sa petite armée. Pendant ces pourparlers occultes, il avait pris sur lui de demander à mettre garnison dans Civita-Vecchia; ne pouvant y réussir, il se contentait de la condition réellement prescrite par le Premier Consul, de l'envoi d'un commissaire français dans ce port, afin que là aussi des embarquements pussent être préparés pour ravitailler l'Égypte.

A ce moment, une fantaisie s'était emparée de l'imagination de Murat, qui s'était pénétré d'un vif désir de voir Pie VII et la capitale du monde chrétien. On peut supposer qu'il cédait aussi à la pensée cachée de veiller sur place à son propre intérêt. Ayant dit quelques mots de son intention devant Mgor Caleppi, celui-ci partit pour avertir de cette visite qui s'imposait. Murat était attendu à Rome le samedi 21; il ne parut que dans la soirée suivante, accompagné par son chef d'état-major Léopold Berthier, par le général Mathieu et quatre officiers. Aussitôt arrivé, il se rendit auprès du Pape, qui lui fit le meilleur accueil, sans oublier le don d'un camée de prix. On avait disposé pour le loger le palais Sciarra, où il devait être défrayé de tout, avec une garde d'honneur fournie par une petite troupe pontificale, de formation récente. Le retard de sa venue lui faisait manquer un dîner de réception préparé la veille par M. de Damas : ce commandant, pressé par le court délai stipulé pour la retraite de ses forces, avait dû s'éloigner dans la matinée. Le lendemain, Murat fut visité par le cardinal Ruffo, puis par le marquis Ghisilieri, qui se présentait pour parler de la situation de la Toscane, ne sachant pas encore qu'elle venait d'être fixée à Lunéville. Cette journée fut remplie par un événement tout romain, par la tenue d'un consistoire destiné à réparer les pertes subies pendant plusieurs années

par le Sacré Collège. Sur le nombre de soixante-dix cardinaux, autorisés par une ancienne bulle de Sixte-Quint, il en restait seulement quarante vivants lors du conclave de Venise. Depuis, le chapeau n'avait été attribué qu'à Consalvi, à M$^{gor}$ Caraccioli et à Louis de Bourbon, de la maison royale d'Espagne. Les vingt-sept places vacantes furent pourvues toutes à la fois, une moitié étant déclarée dès à présent, l'autre étant réservée *in petto*, bien qu'en fait les noms de ces derniers n'eussent pas tardé à être dévoilés. A cette occasion la ville se mit en fête, selon l'usage, mais avec une épargne de frais et une diminution de divertissements, rendues nécessaires par la misère publique et de longues anxiétés à peine apaisées. Murat eut part à ces réjouissances en laissant illuminer son palais. Il n'avait pourtant pas réussi à remplir un vœu du Premier Consul, à obtenir le chapeau pour l'archevêque de Milan. Le Pape avait pu objecter que la liste des promotions était déjà complète, et par cette défaite commode prévenir les mortifications certaines dont aurait souffert un cardinal sous un gouvernement aussi irréligieux que celui de la Cisalpine.

Une grande, une très grande nouvelle, rendit beaucoup plus remarquable la journée du 24 : c'était celle du traité avec l'Autriche, apportée par un courrier, avec l'exemplaire du Moniteur où les articles étaient relatés dans leur texte. Murat s'empressa de les faire connaître à quelques-uns des ministres étrangers, accueillit à tour de rôle les hommages des nobles romains, et le soir célébra une paix si glorieuse pour la France, dans un repas d'apparat terminé par des paroles d'éloge à l'adresse de Pie VII. Le même Moniteur lui avait appris sa nomination comme général en chef, sur laquelle il s'était tellement habitué à compter que, pour la rendre en quelque sorte inévitable, il n'avait pas hésité à prendre les devants et à se parer spontanément de ce titre dans l'armistice de Foligno. Désormais son corps d'élite devait s'appeler « armée d'observation du Midi ». L'explication de ce nouveau nom se trouvait dans un ordre bien inattendu de continuer son avance et de

faire occuper la baie de Tarente. L'ordre, parti de Paris par le même courrier, arrivait trop vite et tombait bien mal à propos ; aucun n'était plus propre à contrarier les combinaisons arrangées en silence avec Mgor Caleppi. Mais Murat n'entendait pas renoncer pour cela à une large aubaine, dont les banquiers de Rome faisaient déjà l'avance. A l'instant, il avait pris le parti de dissimuler la marche commandée vers le midi de l'Italie, de ne l'avouer qu'après s'être acquitté en apparence de son engagement récent envers le Saint-Siège, en faisant exécuter momentanément à ses troupes une retraite si bien rétribuée. Il fallait se hâter. Le jour suivant, il se concerta avec Consalvi, se fit admettre deux fois à l'audience du Saint-Père, et en prit congé. Dès le matin du 26, il était en route pour Foligno, afin d'y commencer vers la Toscane le mouvement de recul dont il était convenu avec Caleppi, et que, par précaution, il venait d'annoncer à Paris comme une nécessité militaire.

Pendant ce séjour, quelque peu abrégé, dans la ville de Rome, il n'avait négligé aucun moyen de se donner de l'importance et de mettre en relief sa qualité de beau-frère du Premier Consul. Depuis qu'il était livré à lui-même, il s'étudiait et s'essayait à jouer sur la scène italienne un personnage aussi semblable que possible à son imposant modèle. Par la bonne tenue de ses troupes, par la vivacité de ses ordres, par l'initiative de ses démarches, il s'appliquait à copier Bonaparte, dont il différait cependant à tant d'autres égards, notamment par un accès de vénalité dont il venait de donner une double preuve. Mais si les récents témoignages de sa modération envers le Saint-Siège n'étaient pas gratuits, du moins les cadeaux qui les assuraient étaient tellement dans les usages italiens, que son attitude pacifique n'avait pas laissé d'être encore appréciée; c'était donc précédé d'une impression favorable qu'il avait décidé de venir à Rome. Il y avait trouvé l'occasion de faire valoir sa déférence et ses prévenances envers le Pape, sa politesse conciliante avec les ministres étrangers, une sorte d'abandon condescendant et protecteur avec Consalvi.

L'annonce du traité de Lunéville, en rehaussant le prestige du Premier Consul, avait par contre-coup ajouté du poids aux prétentions de son ambitieux lieutenant. A entendre Murat parler avec sa verve militaire, une autre paix, celle de Naples, était très prochaine; et cette paix serait son œuvre personnelle. Il l'avait préparée, et maintenant pour l'achever il ne lui manquait plus qu'un pouvoir en bonne forme.

Il n'avait pas montré moins de complaisance envers lui-même, en s'aventurant sur le terrain du temporel du Saint-Siège. Interrogé par Pie VII dès son premier entretien, qui avait été long et cordial, il avait répondu sur la destinée incertaine des Légations avec autant d'assurance que s'il avait eu qualité pour en parler; il n'avait même pas hésité à engager le Pape à en écrire au Premier Consul. Quand les articles de la paix de Lunéville furent connus à Rome, Murat alla plus loin dans ses remarques et ses conseils. Témoin alors de l'inquiétude répandue au milieu de l'entourage du Pape par le maintien de la République cisalpine, héritière trop probable des Légations, il s'appliqua à faire ressortir que l'attribution de ces riches provinces n'était pas encore décidée; qu'ainsi il importait au Pape d'insister plus que jamais sur leur retour comme indispensable à l'existence de sa souveraineté. Tous ces arguments devraient être consignés dans un mémoire, qu'il s'offrit de faire parvenir à Paris.

La forme d'un mémoire paraissait à Consalvi bien préférable à celle de la lettre, que Murat avait d'abord conseillée au Pape. Il avait gardé contre une correspondance de cette nature les préventions dont il avait fait l'aveu dans les instructions de Spina. Faute de comprendre encore que l'ascendant de la victoire plaçait le Consulat au niveau des cours de l'Europe, que d'ailleurs le temps n'était plus aux questions d'étiquette, il s'attardait dans un scrupule sans valeur, en cherchant à éviter qu'une des premières lettres de souverain adressées personnellement à Bonaparte fût datée du Quirinal. L'écueil serait tourné par un mémoire; et Consalvi avait mis à le rédiger d'autant plus d'empressement qu'à ce moment

même, il croyait que ses réclamations de territoire seraient secondées par des événements extérieurs : à cet égard, il avait des raisons particulières et toutes présentes d'espérer l'appui de Paul I^er^.

Il n'avait jamais oublié que, dès le conclave de Venise, le puissant empereur aurait sans doute étendu sur le Saint-Siège la protection dont il entourait les souverains dépossédés ou menacés en Italie par l'ambition autrichienne, si son étrange manie pour la grande maîtrise de Malte n'avait été contrariée par les lois de l'Église. L'utilité pour la Papauté de se ménager un pareil défenseur était si évidente, qu'elle avait fait dès lors chercher un expédient. Il ne pouvait se trouver dans la réunion des églises grecque et latine, insinuée de divers côtés, même par Louis XVIII, un changement de cette importance ne pouvant s'improviser et, à supposer qu'il parût à propos, devant exiger de patientes études, peut-être de longues années de discussion. Le seul moyen terme, reconnu immédiatement praticable aussi bien à Paris qu'à Rome, était de dédoubler la grande maîtrise; et l'on a vu que, pour des raisons de diplomatie française, Talleyrand venait précisément d'en entretenir M^gor^ Spina. Mais, outre que l'assentiment de Paul I^er^ à cette diminution d'autorité n'était rien moins que certain, on encourait le risque de voir les États catholiques, l'Espagne en tête, saisir ce prétexte pour s'approprier les bénéfices des chevaliers sur leur territoire et, en les sécularisant, consommer la destruction de l'Ordre. La cour de Rome ne s'était donc pas hâtée de proposer à la difficulté une solution qui pouvait devenir si périlleuse ; elle avait même cru être dispensée de s'y attacher quand, au mois de septembre, une capitulation avait livré Malte à la flotte de Nelson. Depuis, elle avait été témoin de l'obstination du tsar, qui, loin de renoncer à la possession de l'île, l'avait réclamée d'autorité aux Anglais, et, irrité de leur refus, avait mis embargo sur leurs navires. Quant à la grande maîtrise, qui, par son côté spirituel, dépendait surtout du chef de l'Église, Paul I^er^ ne s'était pas départi de ses exigences envers la Papauté, quoiqu'il les tînt désormais silencieuses :

devant les hésitations qu'il savait rencontrer à Rome, la froideur, qui avait d'abord remplacé la bienveillance des premiers jours, avait paru se tourner en complet délaissement du Saint-Siège.

A la fin de décembre, Consalvi put se flatter d'une détente dans ce muet abandon ; il apprenait qu'un prélat, M[gor] Badossi, apportait à la cour de Rome une lettre du despote russe. Toutefois, il ne s'agissait pas, comme il l'avait supposé, de la grande maîtrise de Malte ; il était question d'une affaire très différente et très inattendue. Écrite au mois d'août, à un moment où le tsar comptait encore sur les complaisances de la chancellerie romaine, cette lettre avait été suggérée par le Père Grüber, un des Jésuites réfugiés dans la Russie Blanche sous le règne de la Grande Catherine; elle demandait la reconstitution de la Compagnie supprimée de Saint-Ignace. Venant d'un prince schismatique, cette démarche devait sembler au moins étrange; par contre, considérée en elle-même, elle ne pouvait être envisagée à Rome qu'avec faveur, comme une occasion inespérée de réparer une erreur commise sous un des pontificats précédents. Or, dans la voie des réparations, il ne pouvait alors y avoir qu'un début et une étape : les dispositions actuelles de ceux des États de l'Europe où les Jésuites avaient été mêlés profondément à la vie commune, n'auraient pas permis un rétablissement total. Sans parler de la France, où l'idée même d'une rentrée des Jésuites ne pouvait venir alors à l'esprit, l'Espagne, et à sa suite le Portugal, demeuraient aussi hostiles à la Compagnie dissoute que l'avaient été ses persécuteurs, les Tanucci et les Pombal. L'Espagne y mettait encore une sorte d'acharnement; l'on devait bientôt apprendre que quelques malheureux survivants de la suppression de la Compagnie étaient embarqués de force dans des ports espagnols et déportés sans pitié sur la côte italienne. Les sentiments de l'Autriche, où les doctrines réformatrices de Joseph II étaient trop récentes pour être oubliées, restaient au moins douteux : si le Pape avait été tenté de s'éclaircir à cet égard par une correspondance directe avec la cour de Vienne, il en aurait été détourné par un inci-

dent qui suivit de près la venue de Badossi. C'était l'installation, dans la ville de Rome, d'une princesse autrichienne, l'archiduchesse Marie-Anne, amenant avec elle un abbé Paccanari, ecclésiastique entreprenant et novateur, qui prétendait grouper autour de lui, sous le nom de « Pères de la foi », des religieux ayant avec les Jésuites quelques ressemblances lointaines. Malgré l'insistance personnelle de la princesse, la cour de Rome n'était aucunement disposée à concéder l'autorisation de fonder cet institut mal défini ; par suite, il fallait prévoir que la résistance pontificale à une imitation malencontreuse de la Compagnie abolie se retournerait à Vienne contre les Jésuites véritables, qui, déjà mal vus, seraient rendus désormais responsables de la déconvenue de l'archiduchesse. En exceptant la cour des Deux-Siciles, où peut-être le désir de revenir sur la suppression des Jésuites avait germé, nulle part en Europe la résurrection entière de leur société ne paraissait possible. C'était seulement dans une partie de la Russie qu'un établissement restreint et limité comme était celui des compagnons du Père Grüber, pouvait être autorisé ou plutôt régularisé ; et encore, en se bornant à ce bref de simple confirmation, fallait-il affronter le mécontentement de l'Espagne, dont les plaintes, déjà commencées d'après quelques indices ou des probabilités, ne devaient pas être empêchées par la disgrâce récente de M. de Urquijo et ne manqueraient pas de se développer sous son successeur.

Mais il ne s'agissait pas d'une affaire où la religion fût seule en cause, où il parût injuste et déraisonnable de mettre les inconvénients d'un bref si hasardé en balance avec des avantages d'autre nature. Rome n'était-elle pas dans son droit de poursuivre tout ensemble un intérêt religieux et un dessein politique pour se concilier, sur un terrain différent de la grande maîtrise de Malte, une protection étrangère qui s'offrait de nouveau ? Car M[gor] Badossi se portait garant que son maître, si son désir présent était satisfait, saurait s'en montrer reconnaissant et, au besoin, intervenir dans l'attribution des Légations. Ce propos devenait encore plus engageant et persuasif,

par la coïncidence qu'à ce moment même la destinée de ces provinces semblait entrer dans une phase décisive, et probablement pour un temps assez court, puisque le protocole était enfin ouvert à Lunéville et que la négociation sérieuse s'y engageait. Aussi, avons-nous vu que Consalvi, sortant de sa réserve antérieure, s'était hâté en janvier, de recommander à Spina de faire tout le possible autour de lui pour défendre la cause territoriale du Saint-Siège. Les pourparlers à Lunéville s'étaient prolongés; Consalvi avait pu recevoir des dépêches de Spina expliquant ou confirmant les nouveaux sentiments de bon vouloir témoignés par Paul I[er] à Bonaparte; puis la venue à Paris de M. de Sprengporten, devançant de peu un ambassadeur russe, avec qui les affaires italiennes, restées en suspens, allaient, croyait-on, être débattues et décidées. Plus récemment, le langage de M. de Levachev, traversant Rome pour se rendre à Naples, et les avances qui, par une réciprocité immédiate, lui étaient prodiguées par Murat, donnaient à croire qu'en effet le souverain russe, en se rapprochant du Premier Consul, comptait se servir d'une partie de son influence au profit de ses clients italiens.

Comme le procès passionnant des Légations, jugé depuis mais seulement contre l'Autriche, semblait revenir de Lunéville à Paris, pour la prochaine médiation de la Russie, Consalvi, malgré son vif désir de se mêler de cette affaire, ne se pressa pas de le faire directement. Il se contenta encore des approches discrètes confiées à Spina, et du mémoire remis à Murat, dont un succès quelconque ne pouvait être espéré qu'après un certain délai. On pouvait toujours redouter l'accusation de subordonner le concordat à des vues temporelles; et bien que cette crainte eût diminué, il ne paraissait pas prudent de s'avancer plus loin dans une voie si glissante, avant que l'arrivée du concordat à Rome eût manifesté à tout le monde le prochain achèvement de la négociation religieuse. Or le courrier Livio ne paraissait pas; et la surprise, excitée d'abord par ce retard, s'était aggravée et avait été changée dans une inquiétude montante et croissante de jour en jour.

Jusqu'ici les dépêches si longtemps attendues de Spina avaient été trop rares, trop éparses, trop peu instructives, pour ne pas entretenir une émouvante perplexité. Les premières, parvenues à Rome entre le 10 et le 17 janvier, se référaient à l'ébauche de concordat rédigée par Bernier au mois de novembre. Restées vagues à dessein et dénuées de détails, elles n'étaient accompagnées d'aucune annexe, sauf d'une lettre dont les assertions imprudentes étaient signalées comme gênant l'argumentation de Spina : c'était la lettre du cardinal de Martiniana, affirmant au Premier Consul que les demandes de Verceil étaient agréées à Rome. Bien que le rôle surprenant dévolu à Bernier parût suspect, et que le début des conférences avec lui fût à peine indiqué, on avait pu augurer assez bien de ce qui avait dû suivre. Il n'en était plus de même d'une autre série de dépêches, reçues principalement le 7 février. Spina, tout ému par l'attentat de la machine infernale attribué alors aux jacobins, et par la rumeur erronée d'une invasion française à travers l'État pontifical, se plaignait d'un second projet, qui, au lieu d'être un progrès, devenait un sensible recul. Ainsi, disait-il, la religion catholique n'était plus dominante, quoique le Premier Consul prétendît nommer les évêques ; le remaniement des diocèses les réduisait seulement à soixante ; les biens ecclésiastiques invendus ne devaient pas être restitués, prétention d'où Consalvi pouvait conclure que le droit de propriété de l'Église se trouvait contesté et atteint. Spina n'avait rien dit de plus, se bornant à une phrase unique, qui pouvait passer pour une indication ou un exemple, non pour un résumé de tous les changements qui avaient pu être proposés. Il y avait dans cette brièveté même, surtout dans les réflexions suivantes du prélat sur la politique intérieure de la France, un ton de découragement dont le contre-coup pénible n'était pas effacé à Rome pendant le séjour de Murat. Consalvi, sollicité alors aux confidences par le jeune et brillant général, dont la jactance séduisante se parait d'une recherche de langage et d'une apparente rondeur de manières, n'avait pas dissimulé devant lui les craintes inspirées par les indices connus

de la négociation de Spina; il en avait parlé à plusieurs reprises, en même temps que de son inquiétude sur le sort des Légations. Il avait entendu le général répondre sans hésiter des intentions bienveillantes du Premier Consul envers la religion; et également à l'aise sur les affaires spirituelles et sur les temporelles, promettre son appui pour les unes et pour les autres. Comme il était impossible que Murat connût la velléité, toute momentanée et de circonstance, qui, à la Malmaison, avait failli l'adjoindre à Cacault pour souscrire toute espèce de convention avec le Saint-Siège, y compris le concordat, on doit croire que son affectation de crédit, et même de compétence dans des matières auxquelles il était certainement étranger, venait entièrement de la bonne opinion qu'il avait de lui-même. Qu'il eût réussi ou non à faire à cet égard quelque illusion à Consalvi, il lui avait néanmoins rendu service, en lui faisant espérer de sa part une aide, si imaginaire qu'elle fût; surtout en arrêtant chez lui une défiance grandissante contre les desseins religieux du Premier Consul, et en ramenant ainsi un peu de calme dans une vive intelligence, trop longtemps remuée et agitée.

Il est heureux que ce revirement favorable ait été assez prononcé chez Consalvi pour se continuer, quand, le 28 février, le quatrième projet de concordat lui fut transmis par la voie de Parme. Le porteur était un messager privé, envoyé par le ministre de l'Infant, et s'enveloppait de secret pour s'acquitter de sa commission. Tout ce mystère était expliqué par Spina, qui racontait avec émotion combien il avait sujet de redouter que ce même projet eût été expédié à Rome par Talleyrand, huit jours plus tôt, à la dérobée, en dehors des éclaircissements et des conseils nécessaires, afin de profiter d'une incursion des Français pour exiger et forcer le consentement du Pape. Il ajoutait qu'il avait cru urgent de devancer le départ sans cesse retardé de Livio, et d'user d'une voie indirecte pour munir le Saint-Père, s'il en était temps encore, des moyens de se défendre contre une surprise et d'échapper à une menace. Il était évident que tant de suppositions, dont aucune ne s'était vérifiée, tom-

baient à Rome dans le vide. Il y avait même un tel contraste entre la réalité et les vaines imaginations de Spina, que la bonne disposition à laquelle l'esprit de Consalvi venait d'être ramené le rendit plutôt moins sévère dans le premier aperçu des pièces qui lui étaient confiées ainsi par anticipation. Le concordat était présenté, non comme une simple ébauche, mais comme le projet définitif, sorti de conférences achevées ; il était accompagné du cortège des rédactions antérieures et des notes échangées entre Spina et Bernier ; ce qui composait un véritable ensemble, incomplet cependant, car il y manquait une pièce essentielle, les avis appropriés que Spina dans sa hâte n'avait pas eu le temps de joindre à l'envoi. Malgré une lacune si regrettable, la communication semblait pouvoir suffire pour une première étude ; mais à la condition que cet examen préliminaire auquel elle se prêtait fût entouré des plus grandes précautions et d'un rigoureux silence, la moindre indiscrétion pouvant compromettre gravement et celui qui envoyait les pièces et celui qui les recevait.

Chargé du poids d'une si lourde confidence, Consalvi ne voulut pas le garder pour lui seul et se hâta de le partager avec Antonelli. Il jugeait que cette marque de déférence était obligée, non seulement en vue de ses rapports personnels avec ce collègue dont il ménageait le caractère entrant et dominateur, mais dans l'intérêt du succès souhaité de l'affaire. Le rôle prépondérant qu'Antonelli s'était attribué, par-dessus celui de Di Pietro, et qui lui avait été reconnu dans les préparatifs de la mission de Spina, semblait lui donner le droit d'être initié le premier au résultat présent de la négociation.

Cette collaboration à huis clos ne demeura pas stérile. Les idées qu'Antonelli avait fait prévaloir au mois d'octobre dans la Congrégation des affaires ecclésiastiques devaient reporter et fixer avant tout son regard sur la condition faite en France au catholicisme. Sur ce point, le cardinal pouvait se vanter de la sagacité de ses prévisions. Il voyait se confirmer sa conjecture d'alors que la religion ne serait pas déclarée dominante dans le concordat. Mais comme elle y obtenait un rang privilégié,

et qu'il avait avoué à l'avance qu'une simple supériorité de ce genre pourrait probablement suffire, il ne se dédisait pas; il ne se montrait pas mécontent d'un projet, que d'abord et surtout il appréciait par ce côté, déclaré primordial. Aussi Consalvi, rallié, du moins au premier moment, à cette manière de juger, feignant peut-être d'en être plus persuadé qu'il ne l'était réellement, écrivait à Spina : « Je vous dirai que, ni à Antonelli ni à moi, le projet n'a fait une trop fâcheuse impression. Il me paraît que toute la force de la riposte consistera à gagner du terrain sur l'article premier, et à étendre ce qui y est dit de la religion. Le reste s'arrangera sans trop de peine. » Ces derniers mots peuvent surprendre sous la plume de Consalvi; car c'était à son tour s'attacher bien exclusivement à un principe qu'Antonelli, avec une rigueur systématique, persévérait à regarder comme l'unique fondement du concordat; c'était paraître passer sous silence des difficultés très sérieuses, en particulier sur un autre article essentiel, la démission générale des évêques.

Il est vrai que ces prélats, émigrés presque tous, dont la démission restait exigée péremptoirement par Bonaparte, n'éveillaient plus chez les deux cardinaux confidents du projet les même sentiments de sympathie et d'estime qu'au lendemain des ouvertures de Verceil. Une attitude mécontente, visible chez quelques-uns, vraisemblable chez beaucoup d'autres, faisait déjà présager des résistances aux sacrifices qui leur seraient demandés. On se rappelle l'avis inquiétant qu'à cet égard Consalvi avait envoyé à Spina dès le commencement de novembre. Aujourd'hui comme alors, les indices d'une mauvaise disposition répandue chez une partie de ces évêques venaient surtout de Maury, qui se présentait hardiment à Rome comme leur protecteur ou leur intermédiaire. Le cardinal, mis en mouvement par les instructions royales de Mitau, donnait lui-même l'exemple d'une opposition dont il faisait étalage, contre tout accord entre la République française et la Papauté. Un mémoire que, de Montefiascone où il s'était retiré, il avait adressé au Pape pour l'inciter à amuser et à jouer Bonaparte

au moyen de délais sans cesse renouvelés, n'avait pas été écouté et avait abouti à un complet insuccès : l'auteur lui-même avait dû en convenir. A ses yeux, l'occasion obligeait maintenant à parler haut et ferme au nom de Louis XVIII, dont il prétendait, malgré le Pape, être le représentant attitré. Il venait de reparaître à Rome, sur la foi d'un propos engageant de Murat, qui, en veine d'imiter les formes de Bonaparte quand elles étaient conciliantes, s'était plu à ménager dans le cardinal, comme dans M. de Damas, un personnage de l'ancienne société. Reçu bientôt par le Pape, Maury s'était permis de le tenir pendant deux heures sur une sorte de sellette, l'interrogeant et le poussant tour à tour sur Spina, sur Badossi, sur l'affaire de Malte, sur le chapeau sollicité pour l'archevêque de Reims ; puis, toujours avec ce ton tranchant et inconvenant, il avait revendiqué au hasard l'administration des établissements français à Rome, en vertu d'un protectorat qu'il s'attribuait et qui n'était aucunement admis au Quirinal. Piqué d'obtenir seulement des réponses évasives, il avait perdu toute retenue et s'était oublié jusqu'à dire : « Vous devez savoir mieux que personne que les souverains légitimes, qu'on pouvait croire morts, ressuscitent souvent très vite. Je vous prie de vous en souvenir toutes les fois que je vous parle du roi de France. » Si par un pareil propos il avait cru se rendre maître de l'esprit doux, patient, mais nullement flexible du Souverain Pontife, il s'était singulièrement trompé. Bien au contraire, au Quirinal et à la secrétairerie d'État, on sentait croître la réflexion, déjà en germe, que si le haut clergé français comptait plusieurs membres semblables à Maury, et sans doute encore moins déférents envers le Premier Consul qu'envers le Pape, il serait presque impossible de les défendre contre la perte de leurs sièges.

D'autres réflexions en bien et en mal se présentèrent à mesure que le sens de chaque article était scruté et retourné. Ce travail, pouvant à tout moment être interrompu par l'apparition de Livio, manquait de la tranquillité et des

loisirs, inséparables de la connaissance certaine du lendemain; il put cependant se poursuivre et se recommencer assez longtemps, pour qu'il devînt possible de tracer à l'avance la direction qu'il importait de faire adopter dans l'étude ostensible et régulière du projet, le jour où elle pourrait être entreprise. Par là, l'erreur à laquelle Spina avait cédé en se décidant à un envoi clandestin des pièces de sa négociation se trouvait avoir encore été d'une utilité réelle. Si cet envoi ne prémunissait pas contre une manœuvre déloyale qui en fait n'avait pas été tentée, il avait le mérite imprévu de faire prendre en patience le retard de Livio, et aussi d'amener à sonder les points difficiles avec la liberté d'un examen préliminaire. En outre Consalvi et Antonelli restaient ainsi tenus dans un courant d'idées modérées, sans trop d'espoirs et d'illusions, en harmonie avec les nécessités de l'heure présente. Ils devaient par suite être en disposition de faire face à des traverses, que la sagesse commandait de prévoir et qui allaient en effet se produire à Rome.

La venue anticipée du messager de Parme fut également profitable aux affaires temporelles. Par cette voie détournée, mais rapide et sûre, Consalvi reçut des dépêches récentes de Spina, qui, selon l'invitation même de Talleyrand, demandait d'une manière positive un pouvoir en forme pour traiter des intérêts matériels du Saint-Siège. Il ne s'agissait donc plus, comme lors du séjour de Murat, d'examiner s'il convenait d'autoriser à Paris l'agent purement officieux du Pape à élargir le cercle de ses insinuations indirectes sur les pertes subies par l'État romain, et de l'inviter, sans sortir de son rôle religieux, sans se compromettre, à rechercher pour les Légations l'aide officieuse de l'envoyé prussien, en attendant le concours probablement plus efficace de l'ambassadeur russe et l'effet des promesses que Murat venait de prodiguer. Cette fois la démarche ouverte, décisive, devait être tentée : après avoir si soigneusement refusé à Spina partant de Rome toute espèce de titre régulier, on allait l'accréditer, et précisément pour ces questions de territoire qui avaient été surtout écartées et

exclues. Spina aurait désormais le droit de discuter la reprise des trois Légations avec une indemnité pour Avignon, que d'ailleurs l'Assemblée constituante avait déjà annoncée; il pourrait même, par occasion et s'il y avait jour, solliciter une intervention du Premier Consul pour faire cesser la mainmise des Napolitains sur le fief de Bénévent. Une lettre de créance fut donc rédigée pour Talleyrand; et dans l'incertitude si ce ministre devait être qualifié d'Excellence ou de Citoyen, elle fut préparée en deux exemplaires, portant chacun un intitulé différent. Consalvi rappelait combien jusqu'ici le Saint-Père avait eu à cœur de prévenir et d'éloigner de la négociation de Spina tout soupçon d'un intérêt qui ne fût pas religieux; aujourd'hui, « il se flatte que cette négociation approche de son terme, ainsi que le lui font espérer les bonnes intentions du Premier Consul. Mais en même temps, comme d'après la paix faite avec Sa Majesté l'Empereur et Roi, le sort de l'Italie va être fixé, Sa Sainteté ne saurait différer davantage de traiter aussi des affaires temporelles, sans manquer aux devoirs dont il est pareillement chargé par son ministère, pour le soin du patrimoine de l'Église. » Avec cette précaution et cette réserve, la lettre de créance pour le temporel, datée du 7 mars, put être expédiée sur-le-champ. Quant aux pouvoirs pour les affaires spirituelles, la plus simple prudence commandait d'en ajourner l'envoi jusqu'au moment où le courrier Livio remporterait à Paris un concordat, dont au fond la conclusion, toujours désirée, pouvait maintenant être envisagée, sinon comme une certitude, au moins comme une sérieuse espérance.

## II

Enfin, dans la matinée du 10 mars, Livio, harassé, épuisé, descendit de cheval à la secrétairerie d'État. Son voyage, rapide malgré la saison, malgré les neiges des Alpes et des Apennins, n'avait pas dépassé dix jours. Sa valise est aussitôt ouverte. Au-dessus, on trouve la statue autrefois dérobée de Notre-Dame de Loreto, que Talleyrand, dans un sentiment tout autre que

celui de la piété, avait dès longtemps décidé de restituer pour servir d'introduction au concordat auprès du Pape. En même temps, on décachète et on dépouille les paquets, dans lesquels on ne pense trouver que quelques notes manquantes, en plus des originaux dont les copies étaient arrivées secrètement par l'intermédiaire de l'Infant de Parme. Au lieu de ce qu'on attend, voici qu'on découvre que la pièce principale, le projet de concordat, n'est pas le même : c'est un projet cinquième, différent à première vue de celui qui devait être regardé comme le dernier. La surprise, la déception inévitables sont néanmoins bien moindres qu'elles n'avaient été à Paris, lorsque Spina, se croyant au bout de ses peines, s'était vu subitement en face d'un nouveau retour en arrière. Cette fois, tout était éclairci sur-le-champ et atténué par des explications. Les lettres de Spina, dont l'absence avait paru si regrettable lors de l'envoi clandestin par le messager de Parme, ne faisaient plus défaut ; bien qu'écrites au moment d'un départ, elles établissaient avec réflexion, avec mesure et un juste sentiment des circonstances, le sens et la portée des derniers incidents de sa négociation à Paris.

Ainsi, il était désormais certain que, jusqu'à la fin, l'entière liberté d'appréciation avait été conservée au Saint-Siège : la maintenir, au besoin la revendiquer, était un des devoirs principaux confiés à son envoyé. La mission de Spina était ostensiblement limitée à exposer, à entendre, à en référer. Le rôle était délicat : il avait fallu une adresse et une patience toutes particulières pour échanger des notes sans engager sa cour, pour donner au besoin à ses remarques la forme d'articles, simplement en vue de la clarté, sans en venir à un contre-projet, en un mot, pour négocier sans être un négociateur en forme. Le jour où une question essentielle, comme la démission générale de l'épiscopat, avait paru mettre dans la nécessité ou de céder ou de voir les pourparlers interrompus, Spina avait su éviter ce double écueil, également périlleux, en ajournant une solution qu'il avait réussi à réserver au Souverain Pontife. A plusieurs reprises, il avait eu à se

défendre contre un titre diplomatique qu'on prétendait lui reconnaître, et qui cependant, à son point de vue personnel, eût été désirable; car il lui eût prêté, avec plus de facilité à discuter, un soutien et une force dans ses heures de découragement et de détresse, s. rtout quand il avait dû s'effrayer des conséquences d'un attentat contre la vie de Bonaparte ou d'une invasion française dans la ville de Rome. La lutte soutenue pour garder la situation équivoque et souvent pénible de simple intermédiaire et de porte-parole, avait fini par prendre un caractère aigu. Menacé d'expulsion s'il ne signait pas le projet de concordat présenté alors comme le dernier, il n'avait échappé à ce danger que grâce à la bonne volonté inespérée du Premier Consul. L'assaut manqué venait d'être renouvelé par Talleyrand, avec des procédés mortifiants et à la veille même du départ de Livio; mais ce que Spina avait été dans l'obligation de certifier par écrit était de pur langage, pour la forme, et n'atteignait pas le fond du concordat.

Sur ce fond, le prélat, avec une humilité désabusée qui prévenait en sa faveur, avouait n'avoir pas obtenu ce qu'on pouvait attendre de lui. Son succès le moins imparfait consistait à avoir fait introduire dans le concordat et même en première ligne, une disposition assignant dans la France républicaine un certain rang à la religion catholique. Il y avait réussi dès l'abord et sans peine auprès du Premier Consul; et il importait aujourd'hui de rappeler cet heureux début, puisqu'on en pouvait conclure que les avantages, perdus depuis sur ce terrain essentiel, pourraient un jour être regagnés en partie. Il y avait aussi l'espoir d'obtenir l'article d'intérêt secondaire que Rome demandait sur les séminaires et les chapitres. Par contre, sur le principe fondamental de la démission de l'épiscopat, tous les efforts de Spina étaient demeurés stériles, tous ses tempéraments avaient été rejetés, celui des administrateurs comme les autres. Résister désormais ne serait pas seulement inutile, mais dangereux. La volonté de Bonaparte se montrait à la fois inflexible et irritable sur ce point, auquel il tenait par-dessus tout. Néan-

moins, s'il était prêt à s'emporter contre toute objection nouvelle à cette volonté, il comprenait que l'acte extrême d'autorité exigé du Pape pouvait être exprimé avec des atténuations de langage; il s'était lui-même prêté à ce ménagement quand, sollicité par Bernier, il avait dicté une rédaction différente de la précédente, qui pourtant était également la sienne. Quant aux autres articles, le droit réservé au Pape n'était pas restreint, comme pour l'article des évêques, à la seule faculté d'accepter ou de refuser : quelques amendements restaient admissibles, et le cinquième projet n'était pas plus un ultimatum que le quatrième : ainsi en témoignaient les variantes proposées en confidence par Bernier. Spina ne manquait pas de faire valoir le service que l'abbé venait de rendre, lorsqu'il s'était fait à peu près autoriser à indiquer de lui-même quelques retouches. Si Bernier avait pris sur lui de leur donner l'aspect d'un contre-projet de sa façon, c'était, disait-il, pour mettre ses propositions en état d'être envoyées à Rome, parce qu'à cette heure tardive aucune discussion ne pouvait plus être demandée à Spina, qui d'ailleurs avait épuisé ce qu'il pouvait dire : il appartenait désormais à Rome d'examiner et de conclure.

Le conseil soumis par Spina à sa cour pour se diriger dans cet acte final si important de la négociation religieuse était le fruit d'une longue et sévère expérience. Le prélat ne dissimulait pas que, sous peine de renoncer au concordat, il fallait prendre son parti de la démission générale des évêques. Quelque rigoureux que dût être ce sacrifice nécessaire, il serait tempéré, soit par une circonscription nouvelle qui, en réduisant le nombre des diocèses, réduirait celui des titulaires, soit par la rentrée en scène d'anciens évêques, qui ne seraient descendus de leur siège que pour remonter sur un autre, d'après un choix politique et une seconde nomination. Comme, en outre, il était admis que le devoir imposé au Pape de destituer les récalcitrants pouvait être énoncé par des périphrases, Spina semblait incliner vers celle dictée devant Bernier, quand Bonaparte avait dit : « Sa Sainteté déclare qu'elle

ne reconnaîtra pour titulaires des archevêchés et évêchés conservés en vertu de la circonscription nouvelle, que ceux qui lui seront désignés par le Premier Consul à l'exclusion de tous les autres, quel que soit leur titre. » Cette rédaction laissait paraître partout des réticences, même dans les derniers mots, qui étaient sans doute applicables aux constitutionnels : mais du moins, sous cette forme indirecte, la mention, probablement inévitable, de leurs personnes, n'impliquait pas de la part du Saint-Siège l'aveu explicite de leur qualité épiscopale. En tout cas, si à Rome, tout en se soumettant en principe à l'exigence irrésistible de Bonaparte qui voulait renouveler l'épiscopat, le Pape ne renonçait pas à entrer dans la voie des corrections partielles aussi bien sur le texte de cet article que sur les autres dispositions du projet, il ne devrait pas user des moyens habituels, disputer pas à pas en se retirant par degrés, ou demander le plus pour obtenir le moins. Du premier coup, il fallait arriver à l'extrême limite des concessions et dire le dernier mot. Car, consulté à cette heure, il ne le serait pas une seconde fois ; un nouveau renvoi à Rome serait certainement refusé. Puis, quand le Pape aurait cédé tout ce que sa conscience la plus large autorisait à céder, il devrait, dans une lettre personnelle au Premier Consul, expliquer qu'il s'était prêté entièrement à ses désirs dans la mesure compatible avec les lois de l'Eglise, et déclarer avec une fermeté apostolique qu'à tout risque il ne pourrait aller plus loin.

Cette même lettre, dont la nécessité était indiquée et le cadre esquissé, pourrait, selon Spina, s'élargir et renfermer les demandes nouvelles dont l'utilité pour la religion serait bien démontrée. Ce n'était plus dans le concordat que ce supplément de demandes pourrait maintenant figurer : la liste des questions à résoudre dans cet acte était arrêtée et close. On ne pouvait plus rien y ajouter, ni même en rien retrancher, sinon peut-être la disposition sur les prêtres mariés, qui, si elle ne pouvait être entièrement omise, pourrait vraisemblablement être laissée à part et rentrer dans les facultés d'un légat chargé d'exécuter la convention. Toutefois

en se servant de la forme d'une lettre particulière, qui permettait d'exposer sans contrariété des vœux nouveaux mais dont l'accomplissement serait reporté à un temps indéterminé, le Saint-Père pourrait espérer et avoir confiance dans l'avenir. Bonaparte ne venait-il pas de promettre qu'une fois satisfait, il s'appliquerait à faire encore beaucoup pour l'église de France? Sa sincérité à cet égard, que Spina avait été chargé d'observer et de sonder, avait pu d'abord faire hésiter; désormais elle ne semblait guère contestable. On devait dès à présent croire Bonaparte, quand il affirmait qu'en se proposant de rétablir le culte il ne pouvait tout accorder à la fois, qu'il devait tenir compte d'une partie de l'opinion présente et des résistances rencontrées dans son entourage. Ainsi Spina s'était bien aperçu que c'était de Talleyrand que venaient les principaux revirements dans la négociation religieuse, et les procédés malséants dont il avait eu plusieurs fois à se plaindre. A Bernier, au contraire, il n'avait eu jusqu'ici rien de sérieux à reprocher; les préventions contre lui, dont l'écho était revenu de divers côtés, même de Rome, ne s'étaient pas justifiées à l'épreuve. Admis à des rapports directs avec le Premier Consul, l'abbé n'avait paru profiter de cette situation privilégiée que pour aider à la marche des pourparlers, et les variantes de rédaction dont il venait sous sa responsabilité de tracer l'aperçu dans son esquisse personnelle de concordat, n'étaient pas son moindre titre à une sorte de reconnaissance.

A ce propos, Spina avertissait que cette espèce d'indiscrétion de Bernier, dont l'utilité allait être si grande pour l'examen du cinquième projet à Rome, ne devait être divulguée à aucun prix ni sous aucun prétexte. Le silence à cet égard était de même nature et devait être aussi absolu que celui recommandé dernièrement sur les pièces de la négociation envoyées par la voie de Parme. Il y avait là un secret tout particulier; il fallait le combiner par surcroît avec le secret général qui devait envelopper le travail de Rome, et qui, tout en restant conforme aux usages du Saint-Siège, rentrait également dans

le désir exprimé par le Premier Consul comme indispensable au succès de ses mesures religieuses.

Spina n'insistait pas avec moins de raison sur la célérité à laquelle tous les efforts devaient tendre. Si la ratification du concordat ne pouvait plus se célébrer le même jour que celle du traité de Lunéville, elle pouvait du moins en être peu éloignée, de manière à ne point laisser perdre l'effet imposant sur l'opinion d'un rapprochement entre deux grandes paix, l'une intérieure, l'autre extérieure, couronnant ensemble les débuts du Consulat. Après quatre mois de pourparlers, la négociation religieuse était regardée à Paris comme amenée à son terme; l'affaire était mûre pour la conclusion; désormais Bonaparte trouvait un intérêt de gouvernement à se montrer impatient de tout délai.

Le courrier Livio apportait aussi un projet de bulle, où les articles convenus devaient être insérés, d'après l'exemple du concordat de François Ier, dont cette imitation d'ailleurs pouvait être peu durable. Les termes mêmes de la bulle n'étaient que provisoires, et Rome aurait tout loisir de les modifier selon ses traditions de langage. A cette remarque Spina en ajoutait une autre, d'un emploi plus présent, c'était d'éviter l'usage officiel du nom de « concordat », resté malsonnant pour beaucoup d'oreilles depuis 1516, et d'adopter le mot de « convention », qui semblait irréprochable. Les paquets de Livio renfermaient en outre plusieurs lettres de Bernier, pour disposer favorablement le Pape, Consalvi, et aussi les cardinaux Antonelli et Gerdil, qui avaient dû être signalés par Spina comme destinés à avoir un avis influent. Il est probable que Bernier renonçait au mémoire qu'il avait préparé au mois de janvier pour justifier le quatrième projet. Un pareil commentaire supposait un ensemble d'articles présentés comme fixes et définitifs ; même remanié, le mémoire se serait difficilement adapté à la forme flottante et indécise de variantes, dont l'abbé proposait moins la rédaction que l'aperçu.

La valise de Livio à peine dépouillée, le premier soin de Consalvi fut d'en communiquer le contenu à Antonelli, comme

il venait de faire pour les pièces venues de Parme. En même temps et de concert avec lui, il se hâtait de combiner le plan du travail, en s'inspirant des réflexions clairvoyantes de Spina et de la nécessité de concilier toute la promptitude possible avec le plus profond secret. Le mode d'examen du projet différait sur plusieurs points de celui adopté au mois d'octobre, lors de la discussion des instructions de Spina. Ainsi, au lieu de recourir à la Congrégation des affaires ecclésiastiques, rétablie alors pour la circonstance et composée de cinq cardinaux avec un nombre égal de prélats et plusieurs théologiens, on se décidait à convoquer douze cardinaux, représentant le Sacré Collège lui-même et en devenant une sorte d'abrégé. Cette assemblée d'apparat, présidée par le Pape, ne siégerait que pour décider des questions étudiées et approfondies en dehors d'elle. La préparation préalable, dans laquelle résidait toute la force du travail, devait, comme autrefois, être confiée ostensiblement à Di Pietro; en réalité, elle allait appartenir à un groupe mystérieux de trois cardinaux, dont nul ne devait pénétrer l'existence, et où entraient Antonelli, Gerdil et Carandini. Tous trois avaient fait partie, au mois d'octobre, de la congrégation des cinq. Si les deux autres membres n'étaient pas appelés, c'était tout ensemble pour diminuer les risques d'indiscrétion et pour écarter le doyen Albani, soupçonné d'être peu favorable à une entente avec Bonaparte. L'omission de ce cardinal suffisait à entraîner celle de Della Somaglia, par l'utilité de conserver le nombre impair qui dans un vote permet une majorité de voix. Quant à Consalvi, il se ménageait et restait en observation. Craignant peut-être de se compromettre au milieu de consultants beaucoup plus âgés que lui, il se contentait d'être renseigné par Carandini, son oncle.

Les trois cardinaux, constitués secrètement le 12 mars en petite congrégation, prirent à peine quelques jours pour repasser la série des notes et des projets, connus jusqu'ici à leur insu par le seul Antonelli, et pour méditer leurs remarques sur le cinquième projet, surtout sur les modifica-

tions indiquées par Bernier comme ayant chance d'être acceptées à Paris.

Ainsi qu'il était naturel, on commença la conférence par la condition faite en France au catholicisme. Dans le texte officiel, le gouvernement se bornait à reconnaître que cette religion « est celle de la grande majorité des citoyens français », et n'accordait à cette mention toute sèche et aride qu'une phrase incidente. Dans les variantes de Bernier, la forme directe d'un article spécial était rétablie, avec cette addition : « le gouvernement l'adopte pour sa religion particulière. Il protégera la publicité de son culte, sans préjudicier à la liberté d'aucun autre. » A la simple lecture, tandis que les premiers mots méritaient d'être approuvés, les derniers devaient soulever une opposition unanime. Car si le Pape tolère parfois l'exercice d'autres cultes dans un pays catholique, c'est passivement et en silence, jamais ouvertement dans un acte écrit. Cette pratique d'une liberté, souvent indispensable à la tranquillité publique, étant contraire aux lois de l'Église, la condamnation qui la frappe doit toujours demeurer sous-entendue, comme il est arrivé en France même, où pendant un siècle la Papauté a pu assister à l'exécution de l'édit de Nantes sans protestation formelle, uniquement parce qu'il lui a été loisible de s'abstenir et de se taire.

L'énoncé des autres cultes une fois rejeté comme ne pouvant être souscrit par le Pape, la disposition concernant le catholicisme fut examinée en elle-même. On ne disconvint pas qu'après les attaques de la philosophie et les destructions de la Révolution, l'état des esprits en France ne permettrait pas pour le moment de rendre à la religion sa qualité séculaire de dominante. Cependant comme ce titre avait été admis par Bonaparte dès le début, d'abord dans son entretien mémorable avec le cardinal de Martiniana, puis dans la première audience accordée à Spina, il parut qu'on pourrait n'y renoncer que provisoirement, sous la réserve d'un avenir où cette antique primauté pourrait être remise en honneur. Une telle espérance, si elle était confirmée par écrit, rendrait plus facile

de se soumettre pour le présent à la simple reconnaissance du catholicisme comme la religion de la grande majorité et comme celle particulière à la personne de Bonaparte. Seulement la publicité du culte, annoncée dans les variantes de Bernier, ne semblait pas suffisante. On voulait y ajouter l'obligation pour le gouvernement de conserver la pureté du dogme et de la discipline, de considérer comme nuls tous actes révolutionnaires contre le culte et ses ministres. Le premier de ces engagements était emprunté à la plus ancienne des notes de Bernier, et le second au projet quatrième. Par l'ensemble de ces stipulations précises et déjà proposées, on assurerait au catholicisme les principales conditions d'une religion réellement protégée.

Jusqu'ici les trois cardinaux se trouvaient d'accord; mais lorsqu'il s'agit de résumer, Antonelli réclama cette phrase supplémentaire : « le gouvernement l'adopte pour la religion de l'État et de la nation, dès à présent et à l'avenir. » En vain les deux autres cardinaux objectèrent qu'il s'agissait en réalité de revenir, au moyen de termes différents mais équivalents, à cette religion dominante qui, selon les justes prévisions du mois d'octobre, risquait de provoquer dans la France actuelle les critiques et la résistance, Antonelli, sans craindre de se mettre en contradiction avec ce qu'il avait soutenu lors des instructions de Spina, maintint sa rédaction, comme s'il entendait marquer jusqu'au bout de son empreinte individuelle l'article dont il avait été le véritable promoteur.

Après le rang assigné au catholicisme, on s'occupa de la démission générale des évêques, dont le rejet, au dire de Spina, entraînerait à coup sûr celui du concordat. Dans l'ordre des questions sur cette matière capitale, la première qui se présentait n'était pas à discuter; elle était résolue par avance; c'était le pouvoir qui en théorie doit appartenir à la Papauté de destituer un évêque. La maxime que le Pape peut ordonner et accomplir ce qu'il juge nécessaire au bien de l'Église, que son droit dans ce cas est à peu près illimité; cette maxime qui, sans se confondre avec l'infaillibilité en matière de doctrine, dérive néanmoins d'une notion semblable de la suprématie

pontificale, s'était affermie à Rome et y régnait depuis longtemps. Même, par un concours extraordinaire de circonstances, elle se trouvait invoquée par Bonaparte, qui, se dépouillant pour cette fois des vieilles préventions gallicanes, pressait Pie VII d'user de cette plénitude d'autorité, dont il reconnaissait l'existence tout en la prétendant exceptionnelle. Au mois d'octobre on n'avait pas eu à s'étendre expressément sur la nature et la portée de cette puissance suprême inhérente à la Papauté, parce qu'on s'était arrêté sur le seuil à un obstacle préliminaire, à l'impossibilité pour le Saint-Père de commettre une injustice. Il paraissait alors évidemment injuste de poursuivre de gré ou de force la démission du corps épiscopal dans son entier. On avait dit et répété jusqu'ici que ces évêques avaient bien mérité de l'Église en préférant au schisme les souffrances d'une proscription presque générale et qui durait encore; qu'ainsi ils devraient être loués, encouragés, et nullement frappés. A l'égard de ceux, en petit nombre, qui pourraient être désignés par le nouveau gouvernement comme plus compromis, on avait cru donner à Bonaparte une satisfaction suffisante en proposant de transférer leur juridiction à des administrateurs; et ce système, détourné, subtil, mais ne blessant pas l'équité, avait obtenu l'adhésion unanime. Néanmoins, quand il avait fallu envisager l'éventualité trop probable où ce moyen terme serait repoussé par Bonaparte, on s'était senti troublé, déconcerté; on n'avait su que résoudre. On s'était séparé sur un avis hésitant qui n'était pas une solution, et qui remettait au Pape le soin, très régulier mais singulièrement embarrassant, d'apprécier et de décider par lui-même.

Aujourd'hui l'éventualité, qu'on aurait tant souhaité voir écartée, reparaissait dans sa réalité vivante; en outre, il était plus que jamais certain que le sort du concordat était étroitement lié au renouvellement intégral de l'épiscopat, tel que Bonaparte persévérait à l'exiger. Or dans l'intervalle, surtout depuis les imprudences de Maury, on a vu que des réflexions nouvelles s'étaient formées à Rome sur la conduite des évêques réfugiés au dehors; qu'on s'était avisé que chez plusieurs

l'amour-propre tenant à la race, aux habitudes de vie, aux intérêts politiques, ces mobiles tout humains qui les rapprochaient des autres émigrés, faisaient mieux comprendre chez Bonaparte la résolution inébranlable de les exclure des sièges. De ces remarques défavorables à leurs personnes et des affirmations récentes de Spina sur la ténacité de Bonaparte, sortait un raisonnement, à peine entrevu en octobre, maintenant dégagé et développé dans tout son jour, qui supprimait les craintes anciennes d'injustice. Puisqu'il était démontré que le rétablissement du culte en France dépendait de la démission de tous les évêques, ceux-ci ne pouvaient la refuser sans tomber dans une faute grave. De même qu'en 1790 en repoussant le schisme où les contraignait l'Assemblée constituante, ils s'étaient rendus utiles à la cause de l'Église, de même ils s'y rendraient nuisibles aujourd'hui, en s'obstinant à conserver leurs diocèses. Mis en demeure par le Pape de faire ce sacrifice, jugé et déclaré par lui indispensable, les évêques méconnaîtraient son autorité et se rendraient coupables en résistant. Ils avaient à remplir un devoir de conscience et d'obéissance ; ils ne pourraient s'y soustraire sans prévariquer. De là pour le Pape la possibilité morale d'appliquer avec équité la peine de la destitution, qui en elle-même rentrait dans son droit. A défaut de précédents, cet enchaînement d'idées, démêlé et déduit si fort à propos, apportait la solution dont on avait un urgent besoin ; les trois cardinaux s'y attachèrent donc avec une sorte de soulagement.

Mais sur l'exhortation pontificale invitant les évêques à se démettre, leur concert ne fut pas aussi complet. Gerdil et Carandini insistaient pour que cette exhortation, expliquée en termes transparents dans son objet, fût insérée dans le texte de l'article, puisqu'elle était indispensable. Antonelli soutenait qu'il valait mieux la passer sous silence, de même que les mesures de rigueur auxquelles le Pape se verrait forcé de recourir. Il appuyait ce sentiment sur le cinquième projet et les variantes de Bernier, qui se taisaient également sur les moyens dont le Pape aurait à se servir, et mentionnaient seulement le

résultat obtenu par ces moyens, laissés en apparence à sa discrétion. Les objections d'Antonelli s'étaient déjà produites au mois d'octobre ; il combattait alors l'annonce préalable de toute exhortation du Pape comme une pression excessive exercée contre les évêques. Maintenant il se montrait moins absolu ; par nécessité il se pliait à une exhortation subséquente et de la dernière heure, limitée aux récalcitrants qui seraient déjà connus : il fallait bien constater de cette manière et faire ressortir leurs torts.

Pour en finir avec l'article de la démission, l'entente se rétablit entre les trois cardinaux quand il s'agit de repousser toute assimilation des constitutionnels aux évêques légitimes : on supprima donc à l'envi la phrase « à quelque titre que ce soit », dont Spina avait pourtant fait remarquer le tour réservé, choisi à dessein comme peu explicite.

Ces débats sur les questions principales avaient pris deux séances presque à eux seuls, les autres articles ayant été passés en revue sans qu'on s'y appesantît aussi longuement. Il fut convenu que Di Pietro, auteur apparent de cette préparation, accompagnerait le cinquième projet avec deux rédactions. L'une était la simple reproduction des variantes de Bernier : puisqu'il était interdit d'en dévoiler l'origine, elle devait être présentée comme une sorte de résumé de ce que le gouvernement avait admis antérieurement, et par suite pourrait admettre de nouveau. L'autre était le contre-projet proposé pour être substitué au projet venu de Paris. Di Pietro l'avait formé d'après les discussions auxquelles il avait assisté. Avant de le soumettre de nouveau à la petite congrégation, il avait eu soin de le rendre plus acceptable, en mettant en regard deux textes différents pour chacun des articles concernant la religion et la démission générale. De la sorte, il pouvait conserver l'opinion individuelle d'Antonelli, qui autrement, d'après le compte des voix, aurait dû s'effacer et disparaître devant celle de ses collègues. La lecture de ce travail rendit nécessaire une troisième séance de la petite congrégation, qui se réunit le 22 mars. Le contre-projet y fut approuvé, et Di Pietro put commencer aussitôt le mémoire

explicatif qui était destiné à la grande congrégation des douze cardinaux.

III

Malgré le désir d'abréger tout délai, l'étude et l'achèvement de cet important ouvrage allaient se prolonger et atteindre la fin du mois. Or, pendant les semaines écoulées dans cet intervalle, les événements ont marché au dehors de Rome, et d'abord le subterfuge imaginé par Murat en quittant le Pape, a pu suivre son cours. Obligé d'accomplir l'évacuation de l'État romain, pour ne pas perdre les profits personnels du prix dont il la faisait payer, Murat s'était rendu le 27 février à Foligno, et avait commandé aussitôt à ses troupes de se retirer à Florence. Il y arriva lui-même le 1er mars, et ce fut là que vis-à-vis la cour de Rome il feignit d'apprendre l'ordre de faire occuper Tarente. Après avoir abusé Consalvi de cette manière, il restait à adresser sans retard à Paris des explications, qui ne pouvaient pas être toutes sincères. Le terme d'un mois assigné à la trêve de Foligno était assez long pour permettre d'exécuter à temps les instructions relatives à Tarente, sans pour cela essayer une dissimulation, possible avec Consalvi mais non avec le Premier Consul, sur le moment et le lieu où cet ordre avait été reçu. Par contre, Murat devait justifier plus nettement ce qu'il avait annoncé comme une probabilité, et donner de bonnes raisons pour sa retraite en Toscane et pour son apparition à Rome. En venant dans cette ville, il aurait, à l'entendre, cédé aux « vives demandes du Saint-Père, qui en avait besoin : ma visite lui a donné de la considération et de l'aplomb. » Murat le dépeignait comme prêt à faire « tout ce que vous voudriez. C'est un bon homme ; et s'il nous faut un pape, je vous assure que c'est celui qui convient aux circonstances. » Et ici était glissé le mot promis en faveur de la restitution des Légations au Saint-Siège. Quant à la retraite en Toscane, elle était, selon lui, rendue nécessaire par la détresse de l'Etat ecclésiastique, dont il grossissait et exagérait à dessein l'épuisement. Elle ne devait d'ailleurs entraîner aucune perte de

temps, la nouvelle armée ne pouvant être organisée avant une douzaine de jours, et peut-être devant être dispensée de la marche contre les Napolitains, si auparavant la paix était conclue avec eux. C'était cette paix qui, en réalité, était le principal objet de la lettre. Murat la souhaitait, par le désir de remplacer promptement des projets d'armistices qu'entravaient des exigences successives et croissantes, et surtout par l'envie et l'attente de devenir le négociateur. Prévoyant, sans l'avouer encore, qu'il aurait peut-être à s'embarquer pour l'Égypte, il demandait à s'absenter quelques jours, afin de revoir en France sa « bonne Caroline » et son nouvel enfant, qu'avec un abus de familiarité il appelait « votre Achille » .

Les premiers jours passés à Florence furent employés à y ramener les renforts dirigés vers Ancône par Brune, qui, disgracié et rappelé, dut remettre le 5 mars le commandement au général Moncey. Ce changement de personnes importait assez peu à Murat, dont l'action était devenue complètement indépendante. Plus que jamais il entendait n'avoir affaire qu'au Premier Consul; il prétendait même mettre directement sous ses yeux ce qu'il écrivait aux ministres, quand il se plaignait devant eux de ne pouvoir, faute de munitions, continuer de rares envois à l'armée d'Égypte, ou de manquer de l'argent annoncé inutilement de Paris pour la solde, et d'être forcé d'y suppléer par des contributions sur le pays, plus onéreuses en apparence que réellement productives.

Murat eut bientôt à s'occuper de l'armistice à peine conclu, et qu'il devait dénoncer et refaire en exigeant une station de ses troupes à Tarente. Interrogé à cet égard par M. de Micheroux, arrivé de Foligno et alarmé par les bruits répandus, il commença dès le 6 à l'entretenir; mais attendit la journée du 9 pour lui faire connaître officiellement les conditions d'une trêve nouvelle, qu'il disait regarder comme « le préliminaire de la paix » . M. de Micheroux se défendait par une note venue entre ses mains de Lunéville, où Joseph Bonaparte avait déclaré à M. de Cobenzl qu'une fois le traité signé avec l'Autriche, « aucune hostilité n'aurait lieu contre Sa Majesté Sicilienne,

pourvu que ses forces de terre et de mer soient rappelées dans ses États » . Il prétendait aussi que les dix jours stipulés sous une forme assez vague à Foligno pour dénoncer la trêve ne devaient être comptés qu'après la fin de sa durée, qui était d'un mois plein. La réponse de Murat était dictée par la raison du plus fort. Sans paraître embarrassé ni par les paroles de Joseph ni par le point de départ incertain des dix jours, il décida d'autorité la reprise des hostilités pour le 22 mars; toutefois, par une sorte de compensation, il permit à un courrier de M. de Micheroux d'aller en hâte consulter sur Tarente le prince héréditaire et le ministre Acton, qui s'étaient rendus de Palerme à Naples pour se rapprocher du théâtre des événements. Ce courrier dut se croiser en route avec celui qui portait par avance à M. de Micheroux l'autorisation de traiter, au besoin, de la paix. A vrai dire, on préférait à Naples trouver dans cette circonstance comme négociateur français un général sur l'ambition intéressée duquel on savait avoir quelque prise. De son côté Murat, en voyant arriver les pouvoirs napolitains, redoublait d'impatience d'être investi des siens. Le retard ainsi que d'autres indices lui faisaient craindre que le traité ne lui échappât et se conclût à Paris. Il trahissait donc cette secrète inquiétude, quand il écrivait le 12 mars à Bonaparte : « M. le chevalier de Micheroux a reçu ses pleins pouvoirs : je pense que c'est trop tard, et que je vais recevoir la nouvelle que vous avez fait la paix avec M. de Gallo. »

Ce qu'il supposait était le contraire de ce qui venait de se passer à Paris. Les entretiens orageux avec M. de Gallo, au moment où les pièces du concordat partaient pour Rome, semblaient démontrer qu'à combattre l'opiniâtreté présente de l'envoyé napolitain on risquait de perdre des jours précieux. Le Premier Consul n'avait consenti à une entente avec lui qu'à la condition d'une signature immédiate. Il espérait exiger ainsi par le moyen le plus prompt l'occupation de Tarente, non seulement pour ménager au plus tôt une station aux vaisseaux de Ganteaume abrités maintenant à Toulon, mais même dans l'espoir de prévenir l'arrivée très prochaine de M. de Kolytchev,

visiblement attendue par M. de Gallo, et dont l'intervention ne pouvait être qu'une cause de retard, d'embarras, peut-être de malveillance. Non que Bonaparte se proposât dès lors de s'affranchir ouvertement des prétentions déjà irritantes de Paul Ier, qui demandait à être initié aux projets de la France contre les Anglais. La réponse qu'il lui adressa le 27 février, sous le prétexte de combiner les efforts contre ces ennemis communs, cherchait à l'associer aux vues de la France sur l'Egypte et sur les ports du midi de l'Italie, à lui persuader qu'elles étaient conformes à l'intérêt russe en Orient. La fiction était un peu forte; mais elle avait si bien réussi quand il s'était agi d'offrir à Paul l'île de Malte prête à capituler, qu'à tout hasard le même jeu pouvait être essayé de nouveau. Quel que dût être l'effet de ces propositions illusoires, le Premier Consul entendait n'être pas gêné par la Russie dans ses exigences actuelles envers les Napolitains : n'ayant plus motif à se contenter des pouvoirs réellement insuffisants de M. de Gallo, il pensait déjà à transférer la négociation en Italie quand l'armistice de Foligno lui parvint le 28.

Ces nouvelles d'Italie coïncidaient avec celles de l'expédition anglaise d'Abercromby, qui, après avoir été promenée quelque temps sur la Méditerranée, devait maintenant profiter de la saison favorable et tendre vers les bouches du Nil. A tout prix il fallait la devancer, ou, s'il était trop tard, faire parvenir les moyens de la combattre. Pour stimuler l'irrésolution de Ganteaume et le décider à reprendre la mer, Bonaparte envoya sur-le-champ à Toulon un de ses aides de camp, avec les articles de l'armistice prouvant que les ports des Deux-Siciles n'étaient plus ouverts qu'aux vaisseaux français. D'autres embarquements pour l'Égypte devaient être préparés en hâte à Lorient et à Rochefort. En même temps, Alquier était averti de se mettre en disposition de partir dans deux jours pour le quartier général de Murat. C'était, en effet, cet ancien ambassadeur à la cour de Madrid qui recevait la mission de conclure la paix avec les Napolitains. Par ce choix, le Premier Consul écartait Murat, dont il jugeait à propos de refroidir les préten-

tions soit à l'armée, soit même dans sa propre famille. Le négociateur de Campo-Formio n'admettait pas que son beau-frère devînt sa doublure sur ce théâtre d'Italie, où il avait édifié sa fortune et dont il continuait à remplir la scène. Il fallait faire sentir à Murat qu'il n'était pas un second Bonaparte, et refréner un élan d'imitation qui pouvait en ce moment aller trop loin, puis devenir embarrassant pour l'avenir.

Le traité qu'Alquier devait emporter et faire prévaloir était entièrement inspiré par la pensée de l'Égypte : la principale disposition, destinée à rester secrète, imposait le stationnement d'un corps de dix mille hommes à Tarente, où l'on guetterait l'occasion d'un embarquement pour Alexandrie. Les instructions écrites s'étendaient avec complaisance sur la modération du gouvernement et sur son désir d'être agréable de cette manière à la cour de Russie; elles étaient rédigées sous une forme spécieuse, pouvant, au besoin, être communiquées à M. de Kolytchev, avec qui il pouvait être utile de garder les apparences, tout en empêchant son action dont on se défiait. En vain M. de Gallo, pour laisser au diplomate russe le temps d'arriver, avait-il fait solliciter le 2 mars quelques journées de répit par M. de Sprengporten, dont la personne passait pour agréable et avoir chance d'être écoutée. Il avait été répondu le lendemain que les pouvoirs de M. de Gallo étaient décidément sans valeur; que le siège de la négociation venait d'être transporté en Italie; et on annonçait positivement comme effectué le départ d'Alquier, qui cependant ne devait avoir lieu que dans la nuit du 4 au 5.

Ce fut donc l'annonce de la venue prochaine d'Alquier, non celle de la paix, qui vint surprendre et troubler Murat le 15 mars à Florence. L'explication donnée par Talleyrand était mêlée d'éloges et toute en douceur : elle invoquait comme une règle générale, tracée désormais par le Premier Consul pour le temps de guerre, la résolution de distraire des fonctions militaires les fonctions civiles et diplomatiques. Il ne fut pas moins très mortifiant pour l'amour-propre de Murat de se voir retirer le titre de négociateur sur lequel il comptait et dont il avait eu

l'imprudence de se vanter à Rome et à Foligno. Cependant les circonstances semblaient lui laisser un rôle encore important à remplir : pendant plusieurs jours il put croire que la crise actuelle se dénouerait par les armes. Le 18, en effet, il avait reçu de Naples la réponse sollicitée par M. de Micheroux pour savoir si un nouvel armistice pourrait céder le golfe de Tarente, et comme cette réponse était un refus, il avait notifié pour le 22 le renouvellement des hostilités. Le général Soult partit aussitôt avec une avant-garde vers Terni ; le reste de l'armée devait se rassembler sur la Nera, aux frontières du royaume, pour s'avancer de là contre la ville de Naples.

Ces préparatifs de la rentrée en campagne se poursuivaient avec activité quand, le 21, parut à Florence le chevalier d'Italinski, ministre de Russie près la cour des Deux-Siciles. Ce diplomate était accouru pour essayer d'arrêter la marche des Français ; il demandait à expédier un courrier en France à M. de Kolytchev, et, ne pouvant l'obtenir, il se rabattit sur l'envoi d'un courrier au prince héréditaire. Murat, mécontent de M. d'Italinski, inspiré visiblement par le ministre Acton qui dirigeait dans un sens anglais la politique napolitaine, n'aurait pas cédé à ces dernières instances, si elles n'avaient été appuyées fortement de deux autres côtés. Il était supplié d'abord par M. de Micheroux, qui, très effrayé et les larmes aux yeux, s'engageait à exposer à Naples la situation, avec une sincérité convaincante et propre à faire revenir sur le refus de Tarente. Il était également sollicité par Mgor Caleppi, de retour dans la soirée du 20 par ordre de Consalvi. Le cardinal cherchait surtout à alléger les charges du passage des Français, qui commençaient à traverser l'État romain malgré l'acquittement effectué d'une promesse si onéreuse pour le Saint-Siège ; et en même temps il voulait aussi réclamer des garanties contre la présence inquiétante de réfugiés romains et napolitains, dont Murat venait de se débarrasser en les renvoyant dans leurs foyers. Par ces motifs, très différents de ceux de M. de Micheroux, Mgor Caleppi avait aussi intérêt à faire gagner le temps d'une solution pacifique. Comme, après tout, l'armée ne pou-

vait être prête avant le 2 avril, Murat se donna le mérite apparent d'une concession suprême, et le messager napolitain fut accordé, sous la condition que, forçant les allures, il serait revenu de Naples dès le 26 mars.

Alquier, voyageant moins vite qu'un courrier, descendit seulement le 25 à Florence. Il n'y trouva ni M. d'Italinski, parti sans dissimuler son humeur, ni Mgor Caleppi, qui, malgré les paroles rassurantes de Murat, avait prêté l'oreille à des bruits de révolution prochaine à Rome et s'était pressé d'en porter l'avis à Consalvi. Alquier, à la rigueur, n'était tenu de laisser à M. de Micheroux que la journée du lendemain, qui était celle où la réponse de Naples devait parvenir. Ne voyant rien arriver, il suivit l'exemple de Murat, qui patienta jusqu'au 28 et; cette journée une fois commencée, reprit ouvertement des ordres militaires qu'au fond il n'avait pas interrompus, et fit des préparatifs ostensibles et bruyants pour se rendre à Terni.

Dans la soirée, le messager en retard étant survenu avec le consentement à la clause sur Tarente, le nouvel armistice, qui était tout préparé, fut aussitôt conclu par Murat et M. de Micheroux. Cette double signature fut apposée à l'instant, sans une minute de délai. Car Murat, resté compétent pour les armistices, voulait se donner la satisfaction de couronner au moins par cet acte tardif ses essais de diplomatie, et M. de Micheroux espérait peut-être que la trêve ne serait pas inutile; qu'en faisant ajourner un peu le traité, elle laisserait la porte entr'ouverte à l'intercession de la Russie à Paris. Mais cette précipitation et les petites manœuvres qu'elles recouvrait ne pouvaient réussir auprès d'Alquier. Dans la même nuit, il intervient; il s'abouche avec M. de Micheroux, dont les pouvoirs s'appliquaient aussi bien à un traité définitif qu'à une simple suspension d'hostilités, et, sans le laisser respirer, le met en demeure de subir le projet de paix, arrêté à Paris; projet qui, pendant le voyage, s'était aggravé par l'exigence des Présides toscans et de Porto-Longone dans l'île d'Elbe. Quelques adoucissements de peu de conséquence furent con-

sentis; par contre Alquier tint bon sur le reste et, d'après le conseil de l'amiral Villeneuve dont il était accompagné, obtint spontanément la cession de trois frégates napolitaines. Tel fut le traité qui, signé sous le nom de Florence et la date du 29 mars, fut expédié sans retard à Paris au Premier Consul.

Le général Soult pressa aussitôt la marche de ses troupes vers Tarente, redoublant de hâte parce qu'on venait d'apprendre que Ganteaume était sorti de Toulon depuis dix jours; et pendant que Murat, retenu par les soins de son armée, demeurait à Florence, Alquier prit le 31 mars le chemin de Rome.

---

## CHAPITRE XI

### EXAMEN DU CONCORDAT A ROME

I

Le matin du 27 mars, le retour précipité du second courrier, envoyé à Naples, six jours plus tôt, par M. de Micheroux, avait averti Consalvi que l'exigence française sur Tarente venait d'être admise. Dans la même journée, M$^{gor}$ Caleppi arrivait en hâte à Rome, la tête pleine des craintes imaginaires qui l'avaient fait partir de Florence. Comme il était porteur d'une lettre très obligeante de Murat, Consalvi jugea sans peine que ces frayeurs étaient vaines et inconsidérées; qu'il importait de ne pas froisser le nouveau général en chef de l'armée du Midi par une défiance que rien de sérieux ne justifiait. Caleppi dut en conséquence reprendre le lendemain le chemin de la Toscane, pour continuer sa mission sans paraître l'avoir interrompue. Il devait aussi rappeler que le Pape avait contre les Napolitains un grief, pouvant être réglé dans une négociation avec eux qui, remise maintenant en marche, était près d'aboutir. Mais quand Caleppi fut revenu à Florence, le 31 mars, tout était déjà décidé avec M. de Micheroux; un armistice, signé aussitôt, avait été remplacé dans la nuit même par un traité de paix; et les deux actes demeuraient également muets sur l'affaire de Bénévent et de Ponte Corvo, recommandée cependant chaudement à Murat. L'affaire étant toute particulière au

Saint-Siège et étrangère à la France, l'omettre était naturel; il est douteux que Caleppi, même présent, eût réussi à la faire introduire. En tout cas, il était trop tard pour en parler; l'envoyé du Pape n'avait qu'à persévérer à remplir ses autres instructions. Ainsi, tout en veillant sur les menées des révolutionnaires romains dont la menace l'avait si vivement troublé, il devait s'occuper par-dessus tout, et jour par jour, du passage des troupes françaises vers les Abruzzes. Il s'efforcerait d'entretenir la bonne volonté de Murat, et d'obtenir la modération des charges qu'une gratification trop tôt payée n'avait pu faire éviter à sa cour.

Plus prompte que les avis de Caleppi, la nouvelle de la paix souscrite à Florence parvint à Rome par la traversée immédiate d'un messager napolitain, suivi par M. de Micheroux lui-même. Les conditions du traité devinrent plus sûres et mieux connues, lorsque Alquier parut le 4 avril. Elles intéressaient directement l'État romain, qu'elles libéraient définitivement des Napolitains, de même que la paix de Lunéville l'avait libéré des Autrichiens. Elles ne supprimaient néanmoins pas l'occupation étrangère; elles ne faisaient qu'en changer la nature. Les Français allaient remplacer les Autrichiens à Ancône, et leur station autour de Tarente devait, peut-être pour un temps assez long, entraîner de fréquents déplacements de troupes, qui, bien que passant à distance de Rome, peseraient lourdement sur les subsistances du pays parcouru et sur les faibles ressources du trésor pontifical.

Alquier, chargé de l'échange des ratifications, avait ordre d'y procéder à Rome, puis de se rendre à Naples comme ambassadeur. Il avait paru à propos de ne pas le faire attendre à Florence, où l'on prévoyait qu'une gêne réciproque pourrait embarrasser ses rapports avec Murat. Il semblait évident que ce général, malgré des dehors courtois dont il se faisait alors une étude, se sentirait froissé en voyant sa diplomatie si peu appréciée à Paris. Parmi les recommandations verbales dont Alquier était muni, se trouvait celle de se présenter à Consalvi et au Pape. Il rencontra chez l'un et l'autre un accueil bienveil-

lant, une confiance marquée dans l'issue de la négociation religieuse. Le Pape dit même : « Lorsque j'aurai mis la dernière main à ce grand ouvrage,... je ne demanderai plus à Dieu que de m'appeler à lui. » Alquier n'avait pas à insister, ni à provoquer sur ce point des confidences plus étendues, puisqu'il annonçait comme imminente la venue de Cacault, désigné pour résider auprès du Saint-Siège.

Cette désignation n'était pas imprévue; elle était indiquée dans une dépêche envoyée par Spina le 4 mars. Pendant une audience de ce jour, le Premier Consul lui avait demandé si la personne de Cacault serait agréable; question qui ne pouvait être que pour la forme, le choix étant arrêté dans sa pensée depuis le 2 février. Si à ce moment il y avait eu retard, c'était, comme on l'a vu, pour se conformer à des nouvelles plus récentes d'Italie qui avaient fait suspendre l'envoi du concordat; ce n'était assurément pas pour céder à des prétextes de santé et à des formalités de démission invoquées par Cacault en sa qualité de député au Corps législatif. Cacault avait renoncé à ces vaines excuses; il ne pensait plus à se dérober de cette manière, quand le 28 février il fut nommé par arrêté pour le poste diplomatique de Rome. Il ne devait y prendre « le caractère de ministre plénipotentiaire, que lorsque toutes les discussions... seront terminées ». Bien que signée le même jour que celle d'Alquier, cette nomination n'en dépendait pas; elle s'y rattachait simplement par un souci semblable de pourvoir à la fois aux principales affaires italiennes. De nouveau, il était arrivé que le Premier Consul s'était proposé de faire accompagner par un représentant de la France le porteur du concordat qui prenait enfin la route de Rome. Mais, de nouveau aussi, il avait écouté aussitôt le conseil, insinué sans doute par Talleyrand, de ne pas faire procéder à cet accompagnement avec une telle promptitude. Il avait semblé préférable de laisser le temps, non seulement au Corps législatif de régler sans précipitation la démission d'un de ses membres, mais surtout à la cour romaine d'examiner les pièces de la négociation religieuse, à loisir, avec une sorte de liberté que seule la conclu-

sion attendue de la paix napolitaine pourrait influencer heureusement et sans pression apparente.

C'est ainsi que les instructions, confiées le 19 mars à Cacault après un délai d'environ trois semaines, prévoyaient comme probable que lors de sa venue l'étude du concordat serait achevée. « S'il en était autrement, disait Talleyrand, le premier objet de votre mission doit être de déclarer... que le gouvernement de la République ne peut entendre à aucune modification... » Dans cette vue, il lui était remis une copie du cinquième projet, dont le ministre expliquait le sens général en ajoutant : « Le gouvernement est placé entre deux classes d'obligations... Il veut rendre à la religion les droits qu'elle a perdus; mais il ne veut ni ne peut consacrer des prétentions abusives... Il veut que la religion en France soit une faculté, un droit social, et non pas une puissance. » S'inspirer de cet esprit pour ramener le projet de concordat à sa lettre et sans changement, n'était d'ailleurs qu'un soin accessoire et passager : Cacault était destiné au rôle plus durable de rétablir et d'entretenir les relations séculaires avec le Saint-Siège. L'idée d'ériger Rome en république passait désormais pour une chimère, dont le blâme, disait Talleyrand, devait être laissé à ceux « qui, malgré tous les obstacles, s'étaient obstinés à la faire adopter ». De cette tentative avortée il ne subsistait que certains intérêts et certains droits, qui méritaient d'être soutenus dans le seul cas où ils appartenaient à des Français. La souveraineté pontificale était donc reconnue par la France, qui même s'en considérait comme le véritable soutien, et en récompense ne demandait qu'une aide spirituelle dans l'œuvre entreprise de la pacification religieuse. Mais s'il était admis que le Pape devait posséder des États, leur « circonscription » n'était pas encore définie. « Elle dépendra des circonstances et d'une foule de combinaisons qui ne sont pas arrêtées et dont les événements vous instruiront. En attendant, vous éluderez toute espèce de discussion sur cet objet. »

Parti de Paris avec ces instructions, le 20 mars, Cacault fit un court arrêt à Florence pour y voir Murat, et atteignit

Rome dans la soirée du 8 avril. Dès le lendemain matin, il rendit visite à Consalvi, et par son intermédiaire fit solliciter une audience pontificale, qui lui fut indiquée pour la soirée. Elle ne dura pas moins de deux heures : de même que l'entretien avec Consalvi, elle roula sur la négociation ecclésiastique. Cacault apprit ainsi ce qui pouvait lui être révélé sur le mode de travail adopté. Le Pape affirma qu'il voulait « donner au gouvernement, en se plaçant lui-même dans la situation du Premier Consul, les moyens d'accomplir ses vues bienfaisantes » ; qu'on trouverait « en substance l'acte entier ». Il paraissait « décidé à accorder tous les articles proposés, en changeant seulement des expressions » ; aveu qui amena Cacault à découvrir dès l'abord qu'il aurait à prendre connaissance de ces modifications. Tout ce premier échange d'impressions était empreint d'une bonne volonté réciproque. Déjà Alquier, malgré ses préjugés de conventionnel, venait de se montrer satisfait de ses observations sur le Pape : ces remarques furent encore plus favorables chez Cacault, à qui il était permis sous le Consulat de se montrer animé d'intentions meilleures que sous le Directoire. Il y avait dans les assurances du Saint-Père un ton de sincérité, un accent d'autant plus convaincant, qu'il venait d'entendre la discussion du projet de concordat dans la réunion des douze cardinaux, tenue la veille sous sa présidence.

## II

Cette congrégation, la seule avouée, avait été nommée le 31 mars, lorsque la conclusion du travail de Di Pietro eut permis de la constituer. Les trois Éminences qui venaient de conférer en secret devant Di Pietro en faisaient naturellement partie, ainsi que les deux autres membres de la congrégation du mois d'octobre dernier, Albani et Della Somaglia, laissés en dehors d'une discussion préparatoire, qui devait continuer à être passée sous silence. Les autres cardinaux, sauf Lorenzana, exerçaient des charges dont la moindre était celle de préfet de congrégation. Comme on retrouvait, parmi les douze,

le doyen, le camerlingue, le cardinal vicaire, les quatre palatins, on peut dire que les divers dignitaires du Sacré Collège paraissaient au complet. Si l'on excepte Consalvi, aucun des cardinaux récemment créés n'avait été appelé. Di Pietro, dont la présence restait si nécessaire, était le seul prélat qui eût été admis.

L'autorité, toute subordonnée, de cette assemblée extraordinaire n'avait pas besoin d'être définie. Nul n'aurait songé à l'accroître, ni à contester qu'une congrégation, quelle qu'elle soit, est simplement consultée, et que si, en fait, son avis peut devenir d'un grand poids, c'est au Souverain Pontife que remonte toujours la décision.

Au contraire, le mode de travail était déterminé à l'avance avec détail, et avec des précautions particulières. Il était fondé sur le « secret du Saint Office ». Ce silence, le plus absolu qu'il y ait à Rome, était expliqué comme la suite des exigences du Premier Consul; il comportait à la fois la vigilance la plus étroite sur les papiers de l'affaire et un examen rigoureusement personnel, dont chacun devait consigner le résumé par écrit. Défense était faite de se confier à aucun étranger. Comme la moitié des douze cardinaux avaient atteint un âge dépassant soixante-dix ans, quelques-uns insistèrent pour s'aider, selon l'habitude, de la science d'un théologien: Consalvi s'y refusa, leur offrant en revanche la visite et les explications de Di Pietro, plus propre que personne à les bien renseigner. Le prélat, au besoin, leur prêterait sa main pour transcrire leur vote, qui pouvait être très bref, sauf à recevoir en séance quelques développements oraux. Enfin, dans le cas extrême où un cardinal, se défiant de ses forces, reculerait décidément devant la fatigue d'une enquête individuelle et de réflexions écrites sur une matière visiblement ardue, le Pape préférerait lui laisser la liberté de s'abstenir.

En plus du secret, la promptitude du reste continuait à être prescrite; mais elle avait déjà souffert quelques réserves et allait encore rencontrer des obstacles. La semaine sainte était commencée depuis deux jours; et avec les obligations

du temps pascal, la congrégation ne pouvait se réunir avant le mardi qui suit la solennité de Pâques, c'est-à-dire avant le 7 avril. Entre des offices fréquents, l'étude toujours profondément voilée du concordat n'était pas trop ralentie et devait trouver une place à peu près suffisante. Pendant ces intervalles, les communautés de Rome étaient invitées à multiplier des prières pour une intention qu'on leur disait inconnue, mais d'une importance majeure pour la religion.

Chacun des douze cardinaux devait comparer le dernier projet du gouvernement français avec le contre-projet et le mémoire explicatif qui leur étaient confiés au nom de Di Pietro. Ces deux pièces passaient, au même titre, pour l'ouvrage propre du savant et laborieux prélat. La même origine, ainsi qu'il avait été résolu, était attribuée aux variantes de Bernier, présentées comme un aperçu et un résumé des atténuations antérieures, consenties par intermittences à Paris, et comme pouvant dispenser de la collection des notes et projets dont elles étaient réputées avoir été extraites.

Le contre-projet, concerté en réalité avec Antonelli, Gerdil et Carandini, s'inspirait directement de l'expérience clairvoyante de Spina. Calqué sur le projet français, il le suivait pied à pied, ne le modifiait ni pour l'étendre ni pour le réduire, mais simplement pour le rendre acceptable par des changements dans l'expression qui, allant souvent plus loin que les mots, permettaient de côtoyer et d'atteindre la limite de ce que Rome pouvait céder. En dehors du contre-projet, le véritable guide pour les cardinaux se trouvait dans le mémoire qui l'expliquait. Cet exposé, très étudié, rédigé avec une clarté égale à celui du mois d'octobre précédent, était ordonné d'après une méthode différente. En octobre, il n'était possible de discuter que des idées générales, tracées brièvement à Verceil; maintenant la pensée directrice du Premier Consul s'était précisée et détaillée: c'était sur le texte d'un projet officiel, distribué en articles, que devait porter le commentaire; chaque article à son tour y était développé et critiqué.

En même temps la règle pour se conduire dans cet ensemble

si condensé, pour en apprécier les difficultés et les résoudre, était à peu près changée, ou du moins inclinait vers une direction nouvelle. Jusqu'ici il avait été décidé que les satisfactions accordées aux demandes de Bonaparte seraient pesées et mesurées d'après la dignité rendue au catholicisme en France. Cette gradation, que Spina avait eu pour instruction d'observer, était encore mentionnée dans le mémoire. Toutefois il était visible qu'elle n'y gardait plus la même valeur; que, paraissant au moins embarrassante, elle tendait à s'effacer devant cette autre maxime, plus large, plus opportune et destinée à prévaloir : que le rétablissement du culte dans un grand pays, même tel qu'on le proposait, était un bienfait pouvant justifier à lui seul tous les sacrifices possibles. Cette manière de juger n'avait cessé d'être celle de Bonaparte ; elle avait été celle de Pie VII le jour où il accueillit avec empressement les ouvertures de Verceil. Quand du premier plan elle était descendue au second, c'était surtout sous l'influence d'Antonelli, avec l'espérance que les marques de condescendance du Saint-Père, si elles étaient débattues successivement et graduées par Spina, parviendraient mieux à faire restituer à la religion catholique une large part de son ancien rang. Aujourd'hui, il n'était malheureusement plus question pour le culte de rang et de dignité, mais seulement de quelques conditions nécessaires de pure existence. Puisqu'on devait désespérer, au moins provisoirement, de voir le catholicisme traité en France comme autrefois, avec les privilèges de religion véritable, dominante, unique; qu'il n'y aurait droit qu'à une protection légale, comme étant en fait professé par la grande majorité des citoyens et en particulier par Bonaparte, il fallait reconnaître que le système des compensations pontificales proportionnées à l'ancienne dignité du culte, n'avait évidemment pas réussi sur cette question, qui était pourtant celle que Rome avait eu le plus à cœur. Sur ce premier point, ce système n'était donc plus de mise. Par la force des choses, l'auteur du mémoire se voyait ramené, un peu malgré lui, à l'idée très différente que, pour accepter la condition restreinte imposée au catholicisme en France, il fallait

admettre que le simple avantage de la réorganisation religieuse était assez important en soi pour obliger Rome à des concessions, non disputées et marchandées, mais, comme le demandait Spina, portées de prime abord aux derniers sommets qui ne pouvaient être dépassés.

Cette obligation immédiate des sacrifices extrêmes ressortait aussi de l'article qui suivait celui de la religion, et qui concernait la démission complète des évêques. Elle en ressortait avec plus d'étendue; car, avant de s'appliquer aux décisions de Rome les concernant, elle pesait sur leurs personnes. C'était elle qui, en réalité, leur imposait la perte de leurs sièges, puisqu'il était prouvé qu'autrement il n'y aurait pas de concordat. C'était elle qui par suite faisait tomber dans une faute ostensible ceux, présumés alors peu nombreux, qui se déroberaient à cette perte, exigée par le bien impérieux de l'Église, et les rendrait par là passibles d'une juste destitution. Ce raisonnement devenait décisif : on peut même être surpris qu'il ait été omis avant d'être reconnu à Rome et adopté par les trois cardinaux; il n'était pourtant pas subtil; il était pris dans le vrai, comme plus tard l'attitude des évêques récalcitrants devait le faire paraître. A l'heure présente, en supprimant la cause la plus inquiétante de désaccord entre le Pape et le Premier Consul, il constituait la grande nouveauté du mémoire de Di Pietro.

Au reste, le docte et consciencieux prélat n'entrait encore que timidement dans cette voie nouvelle, où la discussion des articles devait nécessairement s'engager pour aboutir. Quand il en venait à parler des biens ecclésiastiques aliénés, il continuait à se servir de ses anciens arguments; il n'avait pas renoncé à chercher dans les précédents son plus sûr appui. Mais l'exemple du cardinal Polo en Angleterre, qu'il invoquait de nouveau, était spécieux et peu concluant, tant les conjonctures étaient différentes, au lendemain de la plus profonde des révolutions, au milieu du courant encore entraînant d'une philosophie anti-chrétienne, en face du caractère dominateur du maître qui avait mis en mouvement la négociation religieuse

et continuait à la diriger. En outre, si le rapprochement entre des temps et des contrées si peu semblables, pouvait agir sur quelques esprits fidèles à la tradition, il n'était pas sans sérieux inconvénients; il allait conduire à accroître les embarras dans les mesures à prendre envers les possesseurs actuels des biens du clergé; à cet égard il devait soulever des difficultés nouvelles. Di Pietro, séduit par des apparences d'analogies historiques, et d'un autre côté par l'affirmation de Spina que dans cette matière le Premier Consul tenait au fond sans trop se soucier de la forme, recommandait comme le meilleur parti celui de procéder en France par la dispense de restituer, en réservant cette indulgence aux seuls détenteurs qui professeraient le catholicisme ou y feraient retour dans un certain délai. Il est vrai qu'averti par son bon sens qu'une pareille restriction rencontrerait à Paris un empêchement peut-être insurmontable, il conseillait dès lors de déléguer à Spina la faculté de ne pas insister, de consentir s'il le fallait à un traitement égal pour tous ceux qui avaient une part aux dépouilles de l'église de France, c'est-à-dire de les faire bénéficier indistinctement de la dispense de restitution.

L'utilité générale de fonder les concessions du Saint-Siège sur la nécessité d'assurer la renaissance du culte, reparaissait dans le mémoire, quand Di Pietro y examinait les moyens d'assurer désormais la subsistance du clergé. Comme le domaine ecclésiastique aliéné devait par nécessité rester en entier aux mains des possesseurs, comme d'autre part ce qui avait échappé jusqu'ici aux ventes nationales était de très mince produit, il fallait, pour le bien supérieur de l'Église, renoncer aux vives objections suscitées à Rome au mois d'octobre contre le traitement sur le trésor public, auquel les évêques et les prêtres allaient être assujettis. Toutefois la mention de la Constituante, insérée dans le projet français, devait être supprimée, parce que les décrets de cette assemblée, quoique ayant avoué et réglé les dettes de l'État envers l'Église, les rattachaient par les liens du schisme à la Constitution civile du clergé. De plus, le droit pour l'Église de posséder des immeubles comme

toute autre propriété, devait être expressément consacré, soit par la reprise, si faible qu'elle fût, des fonds restés inaliénés, soit par la faculté stipulée pour l'avenir d'en acquérir de nouveaux.

Le jour fixé pour la séance des douze cardinaux n'étant pas retardé, le soir du 7 avril, les membres de cette congrégation vinrent, comme il était convenu, se réunir au Quirinal en présence du Pape. Ils étaient munis de leurs opinions écrites, et s'en servirent pour répondre à l'appel successif de chacun des articles du contre-projet. Aucune disposition ne fut repoussée; sur la lettre de plus de la moitié des articles l'assentiment parut presque complet. Il n'y eut contradiction sérieuse que dans le vote du doyen Albani, souffrant et absent : il n'admettait pas l'exercice actuel du droit pontifical de destitution, ce qui aurait rendu inefficace la démission réclamée de tout l'épiscopat. Sans parler des critiques incessantes du cardinal Borgia, un de ces esprits que rien ne satisfait, il se produisit divers amendements; les plus nombreux vinrent des trois cardinaux, collaborateurs secrets du contre-projet, dont ils avaient étudié entre eux les difficultés, non sans des conflits de détail qui reparaissaient sur cette nouvelle scène. L'un d'eux, Antonelli, toujours prêt à se mettre à part, avait rédigé un vote développé, où il ne se contentait pas d'insister sur ce qu'il avait déjà soutenu, mais traçait prématurément l'esquisse de la lettre que le Pape devait adresser au Premier Consul. Les changements les plus intéressants furent ceux de Consalvi, qui, avec la connaissance des luttes soutenues par Spina et la prévision d'avoir peut-être à y revenir lui-même avec Cacault, se montrait préoccupé d'éluder ce qui, selon lui, n'avait pas chance d'être accepté par Bonaparte. Point d'additions proposées pour l'ensemble, sauf par Della Somaglia. Malgré la règle annoncée et prescrite de ne rien ajouter au projet, ce cardinal aurait souhaité d'y introduire la résurrection des couvents, demandée autrefois puis abandonnée par Antonelli, et surtout la mention, si contraire aux idées gallicanes, de la liberté pour tout fidèle de recourir directement au Souverain Pontife.

On ne pouvait aller aux voix; tout mode de scrutin aurait paru anticiper sur la décision pontificale. Comme des divergences indiquées par écrit, rarement soutenues en paroles, n'empêchaient pas l'adoption du fond du contre-projet, le Pape se retira de la séance avec un contentement dont il témoigna le lendemain devant Alquier et, peu d'heures après, devant Cacault lui-même.

Néanmoins, d'après son invitation, le contre-projet dut être relu et retouché : il y avait utilité et convenance à tenir compte de quelques-unes des opinions présentées par les cardinaux. Or cette revision, délicate en elle-même, inquiétait particulièrement les scrupules de Di Pietro. Le prélat était convaincu que la rédaction à laquelle il allait remettre la main, pouvait pour sa cour être réputée définitive et devenir celle qui, envoyée à Paris, n'en reviendrait plus : il se préoccupait plus que jamais d'être tenu, sans espoir de recours ultérieur, à équilibrer et à concilier les exigences connues du Premier Consul avec les marques de condescendance du Saint-Père, avec celles du moins qui n'étaient pas contraires aux lois de l'Église. Quand il eut résumé en tableau et fait ressortir l'uniformité ou la diversité des votes des cardinaux, il se mit de nouveau à scruter chaque article, à se livrer à ce genre de recherche où le travail du style devient un véritable travail d'idées. Ainsi, il atténua l'espoir qu'un jour la religion reprendrait en France son antique primauté. La réconciliation des prêtres mariés ou ayant renoncé à leur ministère dut être confiée à un légat du Saint-Siège, selon le conseil de Spina ; innovation judicieuse, parce qu'il s'agissait de questions de conscience, toutes privées et individuelles. Di Pietro fut moins bien inspiré lorsque, agrandissant l'intervention du même légat, il voulut l'appliquer aux biens ecclésiastiques aliénés. Cette fois la matière était surtout sociale et politique; par là elle exigeait une stipulation complète et générale. Prétendre, comme il le faisait, que les possesseurs de ces biens auraient à réclamer sur place, auprès d'un délégué du Pape, une dispense de restitution, et par cet artifice exclure indirectement ceux qui dédai-

gneraient une pareille formalité ou hésiteraient à s'y plier, c'était aller contre l'esprit du concordat, qui faisait de la confirmation entière et indiscutable des ventes de cette nature une des conditions essentielles de la paix religieuse.

Bien que, pris dans son ensemble, le contre-projet demeurât respecté, Di Pietro ne voulut pas garder pour lui seul les doutes et les craintes de l'espèce de responsabilité dont son esprit était obsédé. Sur les trois membres de la première congrégation qui avaient dirigé son travail, les remarques d'Antonelli étaient suffisamment connues par le mémoire en forme de vote où elles venaient d'être reproduites. Gerdil restait encore de bon conseil, avec son aptitude de légiste à saisir les plus petites fautes contre la doctrine. Ce fut donc à ces deux vieilles expériences que le prélat eut d'abord recours, puis à la sagesse du Pape, à qui il soumit les corrections pour être en droit d'en fixer la teneur. Il aurait pu s'en tenir là ; mais il n'avait pas dissimulé son vœu de voir le Sacré Collège, réuni en Consistoire, donner dès à présent un avis, qui sans doute ne pourrait plus lui être demandé dans la suite; car, d'après la marche déterminée en ce moment par le Premier Consul, la ratification du traité devait être échangée, non à Rome, mais à Paris, par les mains de Spina. Cette raison ne put prévaloir contre le risque de compromettre le secret de la négociation, en le livrant à une assemblée trop nombreuse ; le Saint-Père consentit seulement à une seconde séance de la congrégation des douze.

Elle fut convoquée pour la nuit du 20 au 21 avril. Le devoir de ne rien divulguer était nécessairement confirmé avec la même rigueur ; les opinions étaient limitées au texte de chaque article, avec la liberté de les exprimer uniquement de vive voix. Il n'y eut d'autre vote écrit que celui d'Antonelli, qui fit porter sa critique principale sur le nouveau système présenté pour les biens d'Église aliénés. Il jugeait qu'en cette matière l'autorité dévolue à un légat, quoique désirable en elle-même et conforme à la doctrine canonique, comportait une faculté d'appréciation, arbitraire au moins d'apparence, qui serait vraisemblablement repoussée à Paris. A son avis, la

distinction de droit entre les possesseurs qui étaient catholiques et ceux qui ne l'étaient pas, devait être observée, mais d'une manière différente de celle proposée par Di Pietro. Les premiers obtiendraient la dispense de restituer, c'est-à-dire un acte d'indulgence pontificale formel et positif; il suffirait aux seconds d'avoir la certitude de n'être jamais troublés dans leur possession, ce qui les ferait bénéficier d'une mesure de simple tolérance. Appuyé par Antonelli, ce moyen terme dut être adopté dans la séance, qui probablement se termina sans autre incident de discussion. Outre le contre-projet présenté sous sa seconde forme, les douze cardinaux eurent aussi à entendre et à approuver le modèle de la lettre du Pape au Premier Consul.

Aussitôt que cette consultation solennelle parut achevée, il devint enfin possible de déterminer le retour à Paris du courrier Livio. Plusieurs dates, toujours dépassées et retardées, avaient été annoncées à Spina; la plus récente était celle du 15 avril, prévue après la première réunion des douze cardinaux. Aujourd'hui elle fut indiquée entre le 25 et le 30 du mois, une semaine environ étant réservée aux diverses écritures. Pendant ces délais, Consalvi n'avait pas perdu de vue le prix du temps : s'il avait été moins persuadé de la nécessité de se hâter, il en aurait reçu l'avis positif par Alquier, par Cacault et depuis par son secrétaire Artaud, arrivés successivement à Rome.

## III

Jusqu'ici Cacault n'était pas intervenu directement. Pendant que le contre-projet restait à l'étude, il s'était abstenu de chercher à en prendre connaissance, et s'était contenté d'en suivre l'avancement en quelque sorte extérieur, tel qu'il lui était confié. Bien que sans titre officiel, il était, dès la première heure, entré en possession complète de ses fonctions de ministre plénipotentiaire; grâce à un assentiment tacite, il les exerçait avec autant d'autorité et d'aisance que s'il avait été accrédité.

Depuis les deux semaines qu'il résidait à Rome, son activité,

encore dans l'attente du concordat, avait commencé à s'appliquer aux autres affaires, recommandées particulièrement par Talleyrand. Elles se rattachaient toutes à la république romaine de 1798. La politique du Directoire qui avait soutenu ce gouvernement, improvisé à son image plutôt qu'imité de l'antiquité, était blâmée désormais à Paris comme une faute manifeste contre les habitudes et le caractère des habitants, comme une erreur de propagande subversive qui ne devait pas être reproduite. Cacault était donc tenu de se montrer nettement opposé aux anciens patriotes, expulsés après la chute de leur république et rentrés depuis peu ; il avait à calmer les frayeurs que leurs menaces et leurs intrigues réveillaient par instants dans l'esprit de Consalvi. Le voisinage d'une armée française, après avoir excité chez eux de fausses espérances, devait désormais les contenir; et comme Murat se disait résolu à ne souffrir aucune entreprise révolutionnaire contre le gouvernement du Pape, il suffisait à Cacault de montrer par sa manière d'être et son langage qu'il approuvait le général et devait le seconder.

Plus difficile à résoudre était le problème des biens, surtout ecclésiastiques, qui venaient d'être saisis dans l'État romain et aliénés sous le nom de la nation. Ces ventes, au lieu d'être confirmées comme en France, avaient été annulées par les Napolitains, lorsqu'ils avaient renversé la république qui les avait ordonnées. L'occupation napolitaine, si courte qu'en ait été la durée, constituait néanmoins un régime intermédiaire; le Pape, en y succédant, se voyait dispensé d'édicter des mesures d'éviction, qu'il trouvait déjà prescrites et exécutées. Dans cette situation, l'attitude du Premier Consul envers les acquéreurs avait été indiquée à Spina : liberté d'action laissée au Pape envers ses sujets, sauf quelques individus signalés à sa bienveillance; arrangement amiable avec les Français. Quel serait cet arrangement? Le Pape proposait une indemnité, calculée d'après les déboursés réels, et non d'après les prix déclarés qui étaient presque toujours fictifs. Murat avait trouvé ce tempérament équitable; Cacault l'avait d'abord jugé de même; mais

bientôt assailli par les représentants des acquéreurs français qui, accourus à Rome, se vantaient de l'appui des Consuls, il allait par prudence en référer à Paris. Il devait se comporter avec cette même circonspection à l'égard des Français qui se prévalaient de créances sur la république romaine, et dont les titres avaient été également déclarés sans valeur par les Napolitains.

Une autre affaire dont Cacault eut à prendre aussitôt la suite, était celle des objets d'art, confisqués successivement par nos agents sur les collections de Rome et de Naples, sur des nobles romains comme Albani, même sur quelques Anglais. Ces statues, ces tableaux, dont le transport en France avait été empêché, deux ans auparavant, par la retraite de nos troupes, restaient encore dispersés ; une grande partie, enfermée à l'avance dans des caisses, remplissait un magasin de Rome. Lors de la préparation du récent traité de Florence, le Premier Consul n'avait pas oublié ces richesses. Il entendait en orner Paris; de même que, lors de la paix de Tolentino, il était resté pénétré, à cet égard, des idées régnantes dans les pays italiens, où les œuvres de l'Antiquité et de la Renaissance sont regardées comme un précieux patrimoine, dont les villes principales, surtout Rome, tirent à la fois honneur et profit. La restitution immédiate, réclamée par Murat et après lui par Cacault, se heurtait aux faux-fuyants de Consalvi, qui essayait de s'en tenir à un simple séquestre, en attendant, disait-il, de nouveaux ordres de Paris. Le Premier Consul, consulté, allait les donner presque soudainement en exigeant la remise du tout, et faire partir un membre de l'Institut, le citoyen Dufourny, avec mission de procéder aux recherches locales, puis sans relâche aux expéditions pour la France.

Cacault eut aussi à préparer la réouverture de la poste française à Rome, malgré l'effort de Consalvi pour faire maintenir la suppression actuelle d'un établissement qui amoindrissait la souveraineté pontificale. Il eut surtout à parler haut et ferme à propos du monument dressé sur la place du Capitole à la mémoire du général Duphot et travesti récemment par les

Napolitains. Déjà, au mois de novembre, l'inscription insultante pour la France qu'ils y avaient ajoutée avait révolté les deux officiers français dont nous avons relaté la venue dans la ville. Sur leur cri indigné, Consalvi avait fait effacer une partie des injures; il n'avait pas fait toucher au texte des autres lignes, pour ne pas trop irriter les Napolitains, encore casernés dans la ville. Depuis leur retraite, il n'y avait plus à faire aucun partage dans les ménagements, et dès que Cacault eut protesté, la plaque de marbre tout entière disparut pendant la nuit.

Enfin un sujet imprévu de réclamation fut apporté de Paris par le jeune Artaud, arrivé le 17 avril pour remplir le poste de secrétaire de la légation française. C'était une plainte contre Maury, provoquée par la publicité des lettres où ce cardinal représentait la Promesse de fidélité comme condamnée par le Pape. Les explications et les assurances données alors par Spina, avec quelque adresse qu'elles aient été tournées, n'avaient pu justifier le cardinal d'une indiscrétion où il était tombé réellement, et empêcher la demande formelle que le séjour de Rome lui fût interdit. Heureusement Maury s'était retiré depuis quelque temps dans son diocèse de Montefiascone, ce qui dispensait Consalvi d'une démarche embarrassante. De cette affaire, terminée dès les premiers mots, il ressortait néanmoins deux réflexions déjà faites à Rome, et utiles à accentuer au point de vue de la négociation religieuse : d'abord celle de l'hostilité maintenant connue de certains membres du haut clergé contre le Consulat, et ensuite celle de l'importance encore attachée en France à la formule de la Promesse.

En apprenant que l'assemblée des cardinaux avait fini son œuvre, Cacault jugea l'heure venue pour la demande de communication qu'il avait fait prévoir dès le premier jour. Toutes les corrections n'étaient pas encore décidées, la rédaction des articles n'étant pas arrêtée complètement. Rendez-vous fut cependant pris pour le surlendemain de la séance, afin qu'un coup d'œil pût être porté à l'avance sur le contre-projet dans son état actuel. Dès l'abord, il fut expressément convenu que l'échange d'observations resterait enveloppé d'un silence réci-

proque, en sorte qu'avant l'entente finale, aucun écho de la discussion ne pût parvenir à Paris, soit à Spina, soit au Premier Consul. Grâce à cette précaution, Consalvi put se borner à la lecture du contre-projet, ainsi que de la bulle et de la lettre du Pape : ces pièces étant réputées encore imparfaites, il ne voulut en remettre aucune copie. De son côté, Cacault s'était muni du cinquième projet, pour en faire usage comme d'un guide certain, comme du régulateur unique des raisons qu'il aurait à opposer. En le comparant avec ce qu'il entendait lire, il protesta comme au passage contre quelques changements plus apparents : le catholicisme professé par Bonaparte; la confidence préliminaire de la liste des évêques à exclure, qui du reste était un simple vœu insinué dans la lettre du Pape; le rôle d'un légat vis-à-vis les détenteurs des biens du clergé. Ces diverses critiques, aussi pénibles à écouter que si elles étaient imprévues, émurent en se répétant et attristèrent Consalvi; elles le découragèrent au point que, pour s'y soustraire, il parut tenté de proposer qu'on diminuât l'importance des questions de rédaction, en s'abstenant de faire connaître le texte officiel des articles. L'instrument diplomatique deviendrait un traité secret entre les deux parties qui l'auraient signé; le public en connaîtrait uniquement la substance, telle qu'elle serait relatée dans la bulle par la bouche du Pape, qui, étant seul à parler, serait à l'aise pour s'exprimer avec le langage qui convient à l'Eglise. Cet expédient, dans son premier aperçu, n'avait pas semblé surprendre Cacault, qui de prime abord ne l'avait pas repoussé; il savait en effet, par ses instructions écrites et verbales, que le gouvernement désirait voir la bulle et la convention religieuse réunies de manière à composer un ensemble. Ce désir, fondé sur l'exemple du concordat de 1516, était alors réel à Paris, mais s'entendait dans un sens mal compris par Cacault. Il s'agissait simplement d'intercaler dans la bulle les articles du traité, sous leur forme patente, avec leur teneur véritable. Non seulement il aurait été impossible de faire voter par le Corps législatif, puis d'exécuter un pareil traité s'il était demeuré secret; mais combien de difficultés d'application

n'aurait-on pas préparées, même en se contentant d'entremêler et de fondre dans la bulle une sorte de second texte, présenté par analyse, sur le ton propre à la chancellerie romaine, et qui n'aurait jamais pu prévaloir contre le texte réel, devenu loi de l'Etat.

La défense de Consalvi contre les objections de Cacault aurait été tout autre, si elle eût pu s'appuyer sur les variantes de Bernier. L'obligation stricte de n'en divulguer ni l'origine ni la portée avait eu jusqu'ici peu d'inconvénient, les douze cardinaux ayant puisé dans le contre-projet examiné en lui-même des motifs très suffisants pour l'approuver. Vis-à-vis Cacault qui n'approuvait pas, cette réserve devenait singulièrement nuisible; elle interdisait l'emploi des meilleurs arguments de résistance; elle forçait à reprendre la lutte pour des points qui, semblant acquis, n'auraient pas dû être plus longtemps contestés.

Comme les variantes de Bernier donnaient à prévoir que plusieurs des critiques de Cacault seraient tenues à Paris pour inopportunes et vaines, le surcroît de revision qu'elles imposaient à Di Pietro parut assez peu nécessaire, et devint peu sensible dans les pièces dont la rédaction s'achevait sous la surveillance de Consalvi et l'autorité du Pape. L'envoi de Livio, décidé pour le 30 avril, ne fut pas ajourné; et ce fut dans la soirée du 28, presque la veille de ce départ, que la seconde communication demandée par Cacault dut avoir lieu. En la resserrant à cette heure extrême, Consalvi espérait sans doute que la réflexion, avivée par l'annonce, survenue dans une dépêche de Spina, de l'impatience témoignée par le Premier Consul, aurait pu ramener Cacault à des sentiments plus conciliants. Or l'envoyé français ne se relâchait en rien de ses prétentions. Il les répéta, sans humeur, avec la bonne foi de confesser son incompétence dans ces matières, mais, pour cela même, avec une fidélité persistante au cinquième projet, où il s'entêtait à voir le dernier mot de son gouvernement. A défaut de connaissances spéciales, il s'inspirait de quelques idées philosophiques puisées au Corps législatif, et de recommandations

à peu près semblables de Talleyrand, pour essayer de les combiner avec les vues plus favorables du Premier Consul et son désir présumé de parvenir au succès. Les critiques qu'il venait de faire verbalement s'étaient étendues, dès qu'il eut reçu la copie du contre-projet qui cette fois ne pouvait plus lui être refusée, et il les avait consignées rapidement le lendemain dans une note remise à Consalvi. D'après cet écrit officiel le serment devait comprendre la soumission aux lois; l'approbation expresse du gouvernement était établie pour le choix des curés; les fondations en immeubles restaient prohibées; il ne devait y avoir aucune espèce d'absolution, ni pour les détenteurs de biens d'Église, ni pour les prêtres mariés. La note ne revenait pas sur la condition faite à la religion dans la nation et le gouvernement, ni sur la démission de l'ancien épiscopat, les objections antérieures sur ces deux points paraissant sans doute assez connues pour qu'il fût inutile de les répéter par écrit. Par contre, on devait probablement imputer à un oubli de Cacault l'omission des évêques constitutionnels, et celle de la liberté des cultes qui d'ailleurs n'était pas énoncée dans le cinquième projet, mais seulement dans les variantes de Bernier.

En voyant renverser d'un seul coup tant d'efforts qui semblaient avoir atteint le but, que pouvait faire Consalvi? Contraint, au dernier moment, de retarder de nouveau le départ du courrier, il voulut, dans la soirée même du 30, recueillir quelques conseils sur les exigences de Cacault. Il rappela les cardinaux Carandini et Gerdil; à Antonelli il substitua Albani pour reporter sur lui le premier rôle qui lui revenait comme au doyen du Sacré Collège; et se comptant lui-même comme quatrième, il compléta un nombre impair de voix avec le cardinal Caraffa, approbateur sans réserve du contre-projet. Cette consultation hâtive fit l'objet d'un rapport, où le doyen, qu'on essayait pourtant de gagner, n'hésita pas à découvrir contre la personne et l'œuvre religieuse de Bonaparte les anciennes préventions qui l'avaient rapproché de Maury, et qui maintenant paraissaient tendre à l'abandon du concordat. Mais cette humeur

de vieillard resta individuelle; elle n'entraîna pas au delà d'une certaine velléité d'impatience les autres cardinaux consultés. Elle parut même n'avoir aucun effet réel; car le Pape avait bientôt reconnu la convenance d'une troisième réunion des douze cardinaux. Il voulait ainsi montrer à Cacault la valeur attachée à ses réclamations, et aussi être à même de se mieux défendre, en opposant l'avis de ceux qui passaient pour les auteurs du contre-projet.

La préparation de cette séance, fixée au 8 mai, retombait naturellement sur Di Pietro. Il lui fallut de nouveau tourner et retourner les articles, changer quelques expressions, atténuer, au besoin, ce qui ne pouvait être supprimé. Toujours tourmenté par la certitude que le concordat ne reprendrait plus le chemin de Rome pour un dernier examen, il s'arrêta à un expédient auquel il avait déjà songé; il disposa plusieurs rédactions distinctes, dont le choix serait laissé au discernement de Spina. Il y eut ainsi deux contre-projets complets, dont l'un était qualifié de « meilleur », et l'autre ne devait être produit que si, à Paris, il était réellement jugé plus acceptable. Enfin pour quelques articles, une troisième version, encore moins désirable, était inscrite sur des feuilles séparées et pouvait servir en cas de nécessité. La succession et l'ordre de ces pièces étaient indiqués par un nombre différent de petits points, imperceptibles sauf pour les yeux avertis de Spina.

Dans l'article premier du contre-projet, Di Pietro omettait d'inscrire l'espérance qu'un jour viendrait où la dignité traditionnelle serait restituée au culte catholique : en cela il prévenait une rature et une suppression qui en fait étaient certaines à Paris, où la mention d'une religion dominante, irritante en elle-même, aurait paru presque aussi impolitique pour le temps à avenir que pour le présent. Ce changement en entraînait un autre dans la forme : c'était le gouvernement français et non le Pape qui prenait acte de la condition actuelle faite à la religion. L'article relatif aux biens d'église aliénés subissait à son tour une modification partielle : la distinction entre les détenteurs catholiques et les autres était maintenue; mais,

à l'égard des premiers, la dispense de restituer n'était plus confiée à un légat et perdait tout caractère d'appréciation individuelle; elle dérivait de plein droit d'un engagement général, contracté ouvertement par le Souverain Pontife. Les seconds devaient, suivant la combinaison d'Antonelli, se contenter de n'être jamais inquiétés dans leur possession. La « soumission aux lois » dans le serment n'était plus absolument écartée; elle reparaissait avec les restrictions auxquelles une partie du clergé avait autrefois offert de consentir; on ajoutait ainsi à la formule ces mots : « soit dans le civil, soit dans le politique, » ou bien ceux-ci : « sauf la religion. »

Cet ensemble de concessions se retrouvait en principe dans toutes les versions nouvelles, qui ne différaient guère entre elles que par des degrés et des nuances. Avant d'être adopté, ce système de précautions devait être soumis aux douze cardinaux, qui, se croyant au bout de leur tâche, se montrèrent quelque peu surpris d'être encore assemblés le 8 mai. Leur assentiment, du reste, fut obtenu sans peine; il ne pouvait être douteux; et comme celui du Pape était connu à l'avance, son assistance à cette dernière réunion ne fut pas jugée nécessaire.

En résumé les trois modifications, présentées par Di Pietro et approuvées dans la séance des cardinaux sous leurs formes multiples, n'étaient que des atténuations n'altérant pas le fond du contre-projet. Les autres demandes contenues dans la note de Cacault n'avaient pas été admises : elles auraient paru amoindrir ce que les canonistes appellent la « juridiction », en appliquant, comme on l'a vu, ce mot au droit revendiqué par l'Église romaine de former une société parfaite, avec ses organes, sa vie propre, les divers pouvoirs nécessaires à sa fin. Toujours unanime sur ce point de doctrine, la résistance des cardinaux, vivant témoignage de ce que l'Église ne pouvait céder, devait servir à combattre l'insistance de Cacault, et lui faire prévoir l'obstacle décisif, qui devait être une ferme opposition exprimée par le Pape en personne. Mais avant le recours à ce moyen suprême, survint à l'improviste un argument beaucoup plus efficace que l'avis d'une congrégation.

A cette date du 8 mai, à une heure qu'on hésite à placer avant ou après la séance, arrivait une lettre de Bernier du 27 avril, assez importante, assez pressante pour avoir été confiée à un courrier extraordinaire. Bernier était chargé de peindre dans les termes les plus forts l'impatience du Premier Consul, de déclarer que la convention religieuse arrêtée à Paris ne devait plus être débattue à Rome, mais acceptée; que Cacault devait seulement presser le consentement et le renvoi, sans prendre sur lui d'entrer dans une discussion désormais superflue. Comme Cacault était déjà surpris de n'avoir reçu, depuis son départ, ni un conseil, ni même une question sur une affaire si considérable, il dut s'avouer qu'avec les meilleures intentions il avait mal compris son rôle, qu'il l'avait dépassé, et que de nouvelles démarches dans la voie où il s'était engagé lui seraient interdites.

D'un autre côté, Consalvi, informé du sens de la lettre, reprenait l'avantage; il pouvait en toute sûreté se borner à indiquer verbalement les dernières concessions du Pape, et se faire croire sur parole quand il protestait qu'elles ne pouvaient aller plus loin. La sévérité du langage de Bernier n'était pas pour l'émouvoir; il lui semblait clair qu'elle était exagérée à dessein et par ordre; qu'elle contrastait avec l'ouverture serviable et confiante de l'abbé lorsque, s'inspirant de la pensée intime du Premier Consul, il avait concerté avec Spina et révélé des corrections ayant chance d'être admises à Paris. Bien plus, les doutes sur la portée de ces variantes confidentielles, suscités à la fin par l'ingérence si différente et si tenace de Cacault, disparaissaient devant l'espèce de désaveu dont cette ingérence venait d'être frappée. Le conflit entre le cardinal et le représentant de la France ne pouvait plus se prolonger : celui-ci devait maintenant s'estimer heureux des retouches qu'il venait d'obtenir, et qui au moins rapprochaient un peu de ce texte littéral du projet français, que ses instructions, mieux interprétées, lui prescrivaient simplement de faire adopter. Quand le 10, dans une audience du Pape, il recueillit de sa bouche l'assurance, plus nette que jamais, que la limite

extrême des sacrifices était atteinte, il dut s'incliner, et écrivant à Talleyrand, lui confesser avec un ton calme et réservé que décidément ce qu'il avait pu gagner était seulement une partie des demandes du gouvernement. Sans ajouter, en termes positifs, que d'après la lettre de Bernier il ne lui était plus permis d'essayer de réclamer et d'emporter le reste, « je crois bien, disait-il avec prudence, que... on pourra décider le Pape à céder encore quelque chose; mais il faudra s'y prendre doucement... Ces hommes doivent être poussés délicatement en pareille matière. »

La seule tâche qui incombait encore à Cacault, désabusé maintenant de sa théologie, était de presser le renvoi du concordat. C'était aussi le plus urgent des soucis de Consalvi, qui, rassuré seulement à cette heure sur la nature de la commission de Cacault, n'avait plus à craindre d'être embarrassé de ce côté par de nouvelles traverses. Mais des délais inévitables s'imposaient; la préparation des pièces destinées au courrier était trop importante, trop définitive, pour pouvoir être expédiée à la hâte.

Ce travail exigeait en effet, dans toutes ses parties, l'attention la plus soutenue. Pour traduire en latin et en français les deux contre-projets parallèles et les articles destinés à des corrections séparées, il fallait s'attacher à chaque phrase, en faisant des mots un choix exact et serré. La bulle devait être en double exemplaire, pour s'adapter soit à l'un soit à l'autre de ces deux contre-projets; car on faisait en sorte de les y insérer selon le désir présent du Premier Consul, mais sous leur forme officielle, sans y ajouter ce sommaire oratoire que Consalvi avait un moment songé à mettre dans la bouche du Pape, et auquel la réflexion avait fait sagement renoncer. Comme les différences avec le texte français étaient à peu près les mêmes dans les deux textes romains, elles pouvaient être indistinctement commentées dans un mémoire unique. Les raisons communes de ces changements, déduites en termes généraux, étaient tirées tantôt des usages et des lois de l'Église, tantôt d'une impossibilité canonique, simplement indiquée et

restée dans le vague. Elles ne mentionnaient pas expressément la « juridiction », dans laquelle en réalité elles se résumaient : l'emploi de ce mot, presque aussi mal sonnant dans la France actuelle que celui de « religion dominante », aurait risqué d'exciter les idées gallicanes, de réveiller bien mal à propos des controverses sur une indépendance que l'Église romaine prétendait complète, que l'État français admettait seulement sous réserve.

En regard des explications purement doctrinales du mémoire de Di Pietro, il avait paru indispensable de donner cours à celles plus intimes que le Pape devait exposer au Premier Consul. Elles étaient d'un degré supérieur et d'un accent plus élevé. Pie VII s'adressait à la personne de Bonaparte, et, faisant appel à ses sentiments, s'abandonnait par endroits à une sorte d'effusion, à un entraînement de franchise. Lorsqu'il revenait sur les sacrifices les plus lourds auxquels il avait à se résigner, il en parlait comme s'il gardait une lueur d'espérance de ne pas les voir exiger jusqu'au bout. Ainsi à propos des anciens évêques qu'il aurait à écarter : « Permettez-nous, disait-il, d'interroger votre cœur. Que répondrait-il, si quelqu'un lui proposait d'abandonner la cause et la défense de ces braves généraux qui ont combattu à vos côtés pour vous donner la victoire? » C'était aussi dans ce bref qu'une place était ménagée, sous forme de vœux, aux dispositions diverses omises par nécessité dans le cadre restreint du concordat : ainsi, à l'espoir d'un relèvement de dignité pour la religion; à la communication anticipée de la liste des évêques à exclure; à la faculté pour l'Église de recevoir des fondations en immeubles et de restaurer les ordres religieux; au retour des prêtres demeurés en exil. Dans cette série de demandes ou plutôt de réflexions, le Pape se laissait guider par le plan que Spina avait soumis; il achevait de le suivre, en affirmant que des changements inévitables dans le détail et les termes ne l'empêchaient pas d'avoir accordé tout le fond; que désormais la mesure des concessions était comble; que son devoir et sa conscience lui interdiraient d'y rien

ajouter. Autrement, disait-il, « ce ne serait pas la religion catholique que vous rétabliriez en France, mais une autre religion différente. » Cette déclaration, ferme et émue, était réservée pour la dernière partie du bref, écrite de main propre, et où le Pape semblait avoir mis encore plus de lui-même. Il finissait en rappelant, « avec une affection paternelle, que Dieu accorde une prospérité stable aux nations et à ceux qui les gouvernent, lorsque, se soumettant à sa sainte religion, ils se reconnaissent ses sujets, servent sa cause et travaillent à honorer son nom ».

Cet ensemble de pièces, qui ne pouvait être plus restreint, était destiné au gouvernement français; il fallait aussi instruire Spina de ce qu'on attendait de lui. Son action, si limitée jusqu'alors, allait être augmentée et transformée. Il serait chargé de mettre la dernière main au traité; même, sur la demande de Talleyrand, il devrait le souscrire et, ce qui était sans exemple, en échanger la ratification. Du rang de simple intermédiaire il passait à celui de négociateur; néanmoins il restait démuni d'initiative. Le cercle dans lequel il devait se mouvoir était circonscrit et fermé, sans qu'il pût en sortir. Les changements dans les articles tracés à l'avance n'étaient même pas entièrement abandonnés à son jugement : ils étaient gradués dans un ordre successif, si bien défini qu'on aurait dû prévoir à Rome l'embarras, peut-être l'empêchement auquel ils exposeraient s'ils n'étaient pas jugés suffisants. Chacune des difficultés qui, selon les prévisions, pouvaient être soulevées à Paris contre les projets romains faisait l'objet d'une instruction, écrite sur des feuilles distinctes et le plus souvent en chiffres. Consalvi y ajoutait quelques recommandations, ou simplement quelques désirs. Il devait en effet souhaiter que la convention religieuse portât la signature de Bernier, non celle de Talleyrand, le consécrateur trop fameux des premiers évêques schismatiques, et aussi qu'elle fût datée d'après l'ère chrétienne, non d'après le calendrier républicain. Sur un pareil terrain, il était évident que Spina ne pouvait s'aventurer qu'à travers des insinuations très discrètes. Par

contre, il était possible de l'inviter à proposer quelques questions sur la qualité et les facultés du légat à qui le Premier Consul lui-même était d'avis de confier l'exécution du traité religieux; on pouvait encore lui recommander une réserve concernant la circonscription nouvelle des diocèses, qui, selon Rome, ne devait pas comprendre les évêchés à établir pour les territoires d'Avignon et du Comtat-Venaissin, sur lesquels le Saint-Siège avait des droits à faire valoir. L'illusion de Consalvi à cet égard allait jusqu'à espérer une stipulation formelle et précise dans un article secret, dont il envoyait le modèle.

Bien que relative au concordat, cette exclusion de certains diocèses empiétait sur les intérêts temporels du Saint-Siège; mais elle pouvait se prêter à une discussion directe et régulière, puisque des pouvoirs pour ces intérêts étaient maintenant entre les mains de Spina. A la vérité les lettres du 7 mars qui accréditaient le prélat pour les questions de territoire, avaient été jugées à Paris incorrectes; elles n'étaient adressées qu'à Talleyrand, et devaient l'être au Premier Consul. Ce défaut de forme venait d'être signalé et retardait l'ouverture de ce nouveau genre de conférences. Toutefois, loin d'être regretté à Rome, cet ajournement y paraissait heureux et opportun; il permettait d'envoyer à Spina un supplément de directions, qui seraient mieux appropriées à l'état présent des choses.

Avec le temps écoulé, diverses circonstances venaient, en effet, de prendre un aspect plus inquiétant. D'abord les craintes sur le sort des trois Légations avaient été accrues par le traité de Lunéville, et le langage consolant et flatteur de Murat n'avait réussi qu'à les convertir en doutes. Depuis l'arrivée de Cacault, était-il même possible de douter? Il était revenu de Florence une parole échappée à ce diplomate, qui, dans un instant d'oubli de ce qu'il devait taire, s'était laissé aller à dire devant Caleppi que le Saint-Siège ne devait plus compter sur ses provinces perdues, mais se prêter à un traité pour se remettre régulièrement en paix avec la République française. A Rome, Cacault n'était plus sorti du silence com-

mandé sur les Légations et, ce qui était plus fâcheux, il avait reparlé de l'utilité d'un traité, qui, en consacrant l'indépendance et les limites de l'État ecclésiastique, déciderait les questions en suspens, par exemple celles des objets d'art et des biens nationaux romains. De ces propos Consalvi avait aussitôt conclu que Bonaparte attendait seulement l'adhésion de Rome au concordat pour lever le masque, pour découvrir son ancienne intention d'exiger par un traité l'abandon des provinces qu'il avait détachées à Tolentino et livrées alors à la Cisalpine. Avant même d'avoir appris que le pouvoir du 7 mars n'était pas en règle, le cardinal s'était hâté d'interdire à Spina de confirmer une renonciation territoriale que la force des armes avait pu arracher en fait, non en droit; à laquelle le Pape, par un acte volontaire, déjà refusé à l'Autriche, ne pourrait jamais consentir sans manquer à son propre serment.

En même temps que cette affaire, si grave pour l'avenir du Saint-Siège, d'autres soucis agitaient Consalvi et faisaient adresser à Spina de nouvelles recommandations. Il ne se passait pas de jour sans que l'attention du cardinal dût se porter sur les troupes françaises. La marche vers Tarente s'exécutait. A partir d'Ancône, les routes indiquées devaient être les plus voisines de l'Adriatique : il n'en était pas toujours ainsi; puis au sortir de la Toscane, il fallait traverser le centre de l'État de l'Église, quelquefois se rapprocher de la contrée au nord de Rome. Un piquet avait même été placé à la Storta, à dix lieues de la ville. Ces mouvements, qui se continuaient, n'alarmaient plus Consalvi sur leur véritable destination : il avait pris à cet égard confiance dans Murat, et était alors tenté de regarder son armée comme une protection contre les patriotes, plutôt que comme une menace contre la souveraineté pontificale. Le véritable objet de son anxiété était la nécessité urgente, journalière, de pourvoir à la nourriture des détachements qui se succédaient ou séjournaient de divers côtés. Malgré un certain soulagement apporté dans les subsistances par l'édit rendant libre le commerce des céréales, la dépense restait excessive; elle épuisait le trésor du Saint-Siège; elle

excitait les plaintes les plus vives parmi des populations qu'elle pouvait à la fin entraîner à un soulèvement. Le tableau de la misère publique, entretenue par des troupes qui prétendaient manquer de tout, avait été mis à plusieurs reprises sous les yeux de Cacault, même d'Alquier : ceux-ci ne l'avaient pas jugé trop exagéré, mais ne pouvaient que le signaler à Paris. Les réclamations de ce genre étaient du ressort de l'administration militaire. Portées devant Murat, elles n'obtenaient d'autre effet que de bonnes paroles, de vagues promesses, des apparences de garanties. Ainsi, dans le port d'Ancône, devenu une place d'armes pour son armée, le général se bornait à donner des gages de son respect pour l'autorité pontificale, en autorisant le casernement de quelques-uns des nouveaux soldats du Pape, en ordonnant la fermeture d'une loge de francs-maçons. Quant à l'argent, il déclarait, à Rome comme à Paris, en être entièrement dépourvu ; il se plaignait d'avoir à faire vivre aux dépens de la Toscane et de l'État romain la partie de ses troupes qui n'était pas cantonnée dans le golfe de Tarente, où elle passait à la charge de la cour napolitaine.

Un moment, Murat s'était flatté de diviser la dépense, en y faisant contribuer les Légations. Il avait essayé de les comprendre dans son commandement, par un de ces accès d'initiative dont les incidents de la paix de Florence ne l'avaient pas corrigé. Il s'était heurté à l'opposition de Moncey, le nouveau général en chef de l'armée d'Italie. Le Premier Consul, auquel il avait fallu en référer, allait statuer que tout ce qui était réputé territoire cisalpin continuerait à relever de Moncey. Cette décision devait non seulement entraîner la suite et bientôt l'aggravation du fardeau qui pesait sur les sujets actuels du Pape, elle pourrait s'interpréter comme un nouvel indice, maintenant la prise de possession des Légations par la République cisalpine, dont l'existence était désormais confirmée dans le traité de Lunéville.

Peu de jours avant qu'on pût connaître à Rome cette réponse du Premier Consul, qui après tout laissait les choses en l'état, la nouvelle d'un autre événement, bien plus consi-

dérable, bien plus inquiétant, semblait reculer beaucoup plus loin les espérances territoriales auxquelles Consalvi n'avait pas renoncé. Le 22 avril, on apprenait que Paul Ier était mort, et on ne tarda pas à savoir que sa fin avait été soudaine et tragique. Le désarroi de Consalvi fut d'abord extrême. Avec Paul disparaissait sans doute le soutien en qui il espérait le plus pour la reprise des Légations. Rien ne retiendrait plus Bonaparte, qui, se sentant les mains libres, ferait décidément don de ces provinces à sa chère Cisalpine, à moins qu'il ne trouvât son intérêt à les abandonner en indemnité au roi de Sardaigne, qui, privé de l'appui de la Russie, allait être certainement dépouillé du Piémont. Était-ce là le terme de tant de ménagements envers le despote russe, commencés dès Venise et continués encore en dernier lieu, lorsque le Pape s'était prêté à un rétablissement sans doute prématuré des Jésuites dans la Russie Blanche? Le bref qui les autorisait était maintenant en route et ne pouvait être repris : n'était-il pas à prévoir que le successeur de Paul n'en tiendrait aucun compte? Ce serait alors en pure perte, et pour le Saint-Siège et pour les Jésuites eux-mêmes, que le Pape se serait compromis, peut-être avec le Premier Consul, certainement avec le roi d'Espagne, dont il avait vainement essayé de prévenir l'improbation par un aveu ouvert et affectueux. Il était vrai que les difficultés pour la grande maîtrise de l'ordre de Malte ne devaient pas survivre à la manie de Paul, et que, par suite, l'envoi en Russie de Mgor Della Genga, décidé depuis peu pour discuter cette question délicate, pour la traiter en particulier et en dehors d'une intervention française, allait se transformer en une simple mission de compliment pour l'avènement de l'empereur Alexandre. A ce point de vue, l'avantage était évident; mais quelque appréciable qu'il dût paraître, il ne rachetait pas les inconvénients, qui à coup sûr l'emportaient de beaucoup dans la balance.

Et pourtant, malgré tant de motifs de désespérer des Légations, Consalvi croyait de son devoir de ne pas abandonner la partie, tant qu'elle ne serait pas arrivée à un dénouement

irréparable. En réfléchissant aux moyens qui lui restaient, il mettait en première ligne les anciennes promesses de Murat, qui après avoir tiré tant de profit du Saint-Siège devait se sentir obligé à les remplir. A côté de cette gratitude présumée, dont en réalité le général devait s'acquitter à bien peu de frais, il convenait de placer les démarches prescrites à Spina dans les nouvelles instructions provoquées par les événements. On persévérait à lui conseiller de rechercher l'appui de M. de Kolytchev, qui pourrait se regarder encore comme lié à la politique italienne du maître qu'il venait de perdre. On insistait pour concilier à Rome l'influence de l'envoyé prussien, M. de Lucchesini. Pouvait-on même savoir si l'ambassadeur d'Espagne, le chevalier de Azara, qui, disait-on, s'égayait parfois à traiter Pie VII de jésuite, ne retrouverait pas un peu d'intérêt pour le Saint-Siège au fond des souvenirs récents de son séjour à Rome? Avec des pouvoirs réguliers, Spina était qualifié désormais pour agir auprès des diplomates accrédités à Paris, au nombre desquels il pourrait se compter. Si, malgré ses instances, il voyait décidément méconnaître les titres certains de sa cour sur les Légations, il ne devait à aucun prix souscrire une renonciation. Le moyen le plus sûr étant d'éluder ou d'écarter tout traité proposé sous le prétexte de rétablir l'état de paix, il devrait alors reproduire la réponse, déjà adressée à ce sujet à Cacault : que cet état existait en fait avec autant de force et d'évidence que s'il existait en droit.

En dehors de ce traité, où il y aurait eu beaucoup à craindre, Spina avait encore à essayer quelques usages très utiles de son pouvoir pour le temporel. Le plus urgent était de transporter à Paris les réclamations contre les exigences insupportables, en argent et en nature, que perpétuait la présence continuelle d'une armée française, et que Murat se disait impuissant à supprimer ou à restreindre malgré une bonne disposition à laquelle il convenait de rendre hommage. Une autre affaire, également en train, était celle de Bénévent et de Ponte Corvo. Contre l'occupation de ces principautés il n'y avait plus de recours en Italie, depuis la ratification du traité

de Florence, échangée à Rome par Alquier peu de jours auparavant. Le Premier Consul pouvant encore imposer sa volonté aux Napolitains, Spina avait maintenant l'autorité nécessaire pour la solliciter. Il était aussi permis de signaler à Paris les mesures irréligieuses des Cisalpins, qui, au mépris des intentions annoncées autrefois dans le retentissant discours au clergé de Milan, blessaient sans cesse les consciences et gênaient l'exercice du saint ministère. Il se trouvait même qu'à la veille du départ de la poste, un grief d'une autre nature contre les Cisalpins survenait à l'improviste. On apprenait qu'ils avaient reparu le 5 mai dans une partie du Montefeltro, dans le Poggio di Bene, qui après une occupation momentanée avait été évacué lors du dernier rassemblement de l'armée française sur les bords du Mincio. Tout faisait croire qu'un sort semblable était incessamment réservé au petit fort San Leo, dans le duché d'Urbin. Il appartenait au Premier Consul de réprimer ces entreprises à main armée, sur des territoires dont le Pape avait été remis en possession dès sa rentrée dans ses États.

Tel était l'aperçu des nouvelles prescriptions, préparées pour la défense des intérêts temporels du Saint-Siège, et complétées par les lettres de créance rectifiées qui étaient réclamées de Paris. Pour les affaires spirituelles, le pouvoir spécial, adressé maintenant à Spina, était accompagné de diverses lettres recommandant le concordat, par exemple à Bernier. Il y en avait même une pour Talleyrand, qu'on avait hésité à écrire et que Spina restait libre de ne pas remettre. Un bref, adressé au prélat, insistait encore une fois sur l'impossibilité de concessions plus étendues ; puis, relatant un fait tout nouveau, il invitait à n'épargner aucun effort pour empêcher le prétendu concile que les chefs de la secte constitutionnelle se disposaient à tenir à Paris. Leur convocation, datée du 8 mars, venait d'être imprimée, et connue depuis peu à Rome y faisait scandale. Elle annonçait une lettre à Pie VII pour lui demander l'envoi de délégués, comme s'il s'était agi d'un concile selon l'orthodoxie. On devait donc à Rome s'attendre à recevoir une invitation si inconvenante, qui en réalité n'a

pas été expédiée; et on ne pouvait comprendre comment le Premier Consul, au moment où il négociait le retour de la France au culte catholique, permettait dans Paris une manifestation aussi publique du schisme qu'il affirmait avoir dessein d'éteindre.

Toute cette préparation pour le courrier s'acheva en quatre jours, avec une promptitude dont s'accommodait assez mal la vieille tradition de lenteur, déjà renouée dans la nouvelle chancellerie romaine. Consalvi avait pris une large part à ce travail et l'avait dirigé. Il se disait « mort de fatigue ». Enfin la valise se trouva complète, et Livio put l'emporter le 13 mai. Depuis le 10 mars, jour de son arrivée, il avait attendu deux mois à Rome.

A peine était-il parti que, dès le premier instant de la détente qui suit d'ordinaire un excès de lassitude, Consalvi sentit un scrupule s'éveiller dans son esprit et s'y développer. Il n'avait pas encore pensé que la lettre confidentielle du Pape au Premier Consul pût être imprimée et répandue, même avant le concordat; il s'en avisa subitement. Cette lettre, telle qu'elle était rédigée, ne ferait-elle pas ressortir une résistance trop molle, trop aisément vaincue, contre la démission générale de l'épiscopat? En la lisant, les évêques émigrés n'auraient-ils pas une raison apparente de s'en plaindre, plus que du tour adouci et enveloppé de l'article qui les atteignait? Pour se défendre contre cet éclat, qui pouvait être prématuré, il était impossible de divulguer à l'avance la volonté constante, insurmontable chez le Premier Consul de renouveler le corps entier des évêques : Consalvi n'imagina donc pas d'autre ressource que d'engager Spina à retoucher la lettre, dont le sens et même les termes seraient un peu corrigés. Il fallait que cet avis mystérieux parvînt à Paris avant la remise de la lettre. Sans pouvoir donner à la réflexion un temps qui manquait absolument, Consalvi manda en toute hâte à Spina de soulever le cachet sans qu'il y parût, de chercher dans la lettre la partie écrite de main propre, d'y raturer le mot « tout » dans la phrase où le Pape disait avoir tout accordé en substance, et là où il

était parlé du mémoire explicatif pour justifier les changements, de substituer au mot « justifier » celui plus fort de « démontrer ». Il n'osait faire plus, quoiqu'il eût surtout importé que le Pape, en témoignant d'un bon espoir d'amener le Premier Consul à ne point persévérer dans la « table rase », eût pu reproduire et s'approprier l'ingénieux système des administrateurs qui évitait les destitutions. Cette addition si importante, ne pouvant plus être introduite matériellement dans le texte, devait malheureusement être perdue pour le public s'il était mis à même de le lire; du moins, vis-à-vis de Bonaparte, elle pourrait dans une certaine mesure être suppléée si, en remettant le bref, Spina déclarait sur-le-champ être chargé de proposer encore une fois l'expédient des administrateurs, au nom et par ordre exprès du chef de l'Église.

L'envoi précipité de recommandations si secrètes faisait tomber Consalvi dans une grave imprudence. Après s'être montré si défiant dans l'échange de correspondances avec Spina, comment n'a-t-il pas aperçu que, si la poste française était réellement infidèle, elle le serait plus que jamais en voyant une dépêche suivre de si près la valise d'un courrier? Il allait arriver en effet que cette dépêche suspecte serait saisie à Paris et déchiffrée, à un moment où elle semblerait autoriser les plus fâcheuses préventions. Car les retards de Livio, qui avaient paru à Rome à peine l'équivalent de ses retards prolongés à Paris, avaient été interprétés à la Malmaison comme les preuves d'une tentative d'opposition contre la France et d'une entente avec les puissances qui contrariaient la politique consulaire. L'impatience croissante de Bonaparte s'était ensuite compliquée de soupçons contre la bonne foi de la cour de Rome, quand des indiscrétions de Cacault, dont on verra bientôt le peu d'exactitude, avaient fait mal juger du contre-projet romain qu'elles annonçaient. La méfiance et le mécontentement s'étaient tournés en vive irritation. C'était tout un orage qui s'était amoncelé à Paris et qui venait d'éclater.

---

# CHAPITRE XII

## L'ULTIMATUM DU PREMIER CONSUL

### I

Depuis l'envoi du projet de concordat, parti de Paris dans la nuit du 27 février, Spina, se sachant distrait pour un temps des discussions sans cesse renaissantes sur les questions religieuses, avait pu reporter son attention sur les affaires temporelles du Saint-Siège, et obéir ainsi aux dernières recommandations de Consalvi. Pendant une visite à Talleyrand, dont l'objet annoncé était un témoignage de reconnaissance pour les bons procédés de Murat et pour la remise au Pape du gouvernement civil d'Ancône, Spina, comme on l'a vu, n'avait pu attirer le ministre sur le terrain des Légations. Il n'y réussit guère mieux dans l'audience qu'il avait sollicitée du Premier Consul sous le même prétexte de remerciements, et qui, un peu retardée, lui fut accordée le 4 mars. Cette fois encore, le Premier Consul le reçut avec un abord obligeant et gai. La misère de l'État romain, dont Spina lui esquissa un tableau rapide, lui était, disait-il, connue par les lettres de Murat et aussitôt, avec son tour d'esprit pratique, il se mit à interroger sur les formes et le montant des revenus pontificaux. Spina sut alors glisser quelques mots sur les ressources indispensables qui pourraient être tirées des Légations; tout ce qu'il obtint fut une réponse à côté et des assurances qu'il ne demandait pas : ainsi la protestation que le Pape devait être

indépendant; qu'il n'avait pas à craindre le bouleversement de Rome en république; que, pour se défendre contre les menées des révolutionnaires, il devrait lever un petit corps de troupes, mesure d'ailleurs déjà prise sans qu'on le sût à Paris. Puis, toujours prompt à varier de sujets, Bonaparte reporta sa pensée sur ses dernières intentions relatives au concordat, dont il disait attendre bientôt le retour de Rome. Ses propos, quoique brefs, étaient frappants et dignes d'être retenus : il professerait la religion catholique; il ne demanderait au clergé que la soumission et l'obéissance dues à son gouvernement. Il désirait un légat pour exécuter ce qui serait convenu et pacifier les consciences. Ce fut en terminant qu'il fit cette question mentionnée plus haut : si le choix de Cacault comme représentant de la France serait tenu à Rome pour agréable.

De ces audiences il ressortait que la destinée des Légations restait un problème sur lequel le Premier Consul et Talleyrand éludaient de s'expliquer. Il parut à Spina qu'avant de le résoudre, l'un et l'autre se réservaient de causer des affaires d'Italie avec M. de Kolytchev, dont la venue était signalée comme imminente. La même persuasion était partagée par MM. de Gallo et de Saint-Marsan, présents depuis peu à Paris. Dès l'arrivée de l'envoyé russe, qui eut lieu le 5 mars, ces deux diplomates se hâtèrent de l'entourer et de lui exposer leurs griefs et leurs espérances. M. de Gallo, encore tout animé par ses vives disputes avec Talleyrand, s'indignait contre les conditions ruineuses de paix qu'il venait de repousser, et qui peut-être allaient être imposées dans Florence par Alquier, parti pour le quartier général de Murat. Avec moins d'ardeur de langage, M. de Saint-Marsan se montrait inquiet des suites probables du silence prolongé, qui lui avait été commandé par l'animosité trop visible de son maître envers le gouvernement consulaire : elle rendait plus que jamais nécessaire la protection promise depuis longtemps par Paul Ier.

M. de Kolytchev avait dans sa commission l'ordre de les aider tous deux. Il les écouta avec complaisance et entra dans

l'irritation avec laquelle ils s'exprimaient. Son humeur hostile au Premier Consul s'était déjà révélée par les propos et la lenteur affectée de son voyage; elle n'avait pas échappé à l'aide de camp Caffarelli, envoyé au devant de lui pour l'accompagner et l'observer. Cette malveillance allait devenir un système. M. de Kolytchev appartenait à cette partie si nombreuse de l'entourage du tsar, qui s'entêtait à voir dans les gouvernants de la France les survivants des Jacobins. Il souffrait de se mettre en relations avec une si mauvaise compagnie, et dès son arrivée déclarait qu'il ne pourrait jamais s'y accoutumer. Hautain, moins par caractère que par politique, il se proposait de jouer l'attitude de la fermeté, de trouver dans les moindres objections le prétexte d'en référer à sa cour et, en contrariant, en retardant sans cesse, de faire sentir la force et la supériorité de la Russie. Pour débuter, il fit attendre pendant huit jours sa première conférence avec Talleyrand.

Il apportait deux projets, préparés à Pétersbourg : un traité particulier pour rétablir la paix entre les deux puissances, et une convention d'ordre général sur les affaires de l'Europe, où l'on retrouvait les cinq demandes qui, sous la signature de Rostoptchine et la date du 8 octobre, avaient été notifiées par M. de Sprengporten et acceptées avec une sorte d'empressement, au moins apparent et provisoire. Le traité, court et peu compliqué, aurait pu être promptement conclu, si M. de Kolytchev n'avait pas prétendu que cette signature ne devançât pas même d'un jour celle de la convention européenne. Il voulait que l'entente désirée sur une commune médiation en Allemagne, en Italie, sur la Méditerranée, ne fût pas exposée au sort du traité de Lunéville, dont la conclusion, préparée à part de la Russie, excitait en lui un sourd déplaisir; il prévoyait qu'une fois la paix faite entre Paris et Pétersbourg, les questions européennes, accordées seulement en principe et dans d'autres circonstances, feraient naître des dissentiments quand on en viendrait aux applications, et seraient par suite indéfiniment ajournées. Telle était peut-être l'arrière-pensée de Talleyrand; néanmoins, tout en insistant vivement pour qu'une

priorité bien marquée fût donnée au traité, le ministre consentit à prendre connaissance de la convention dès la seconde conférence. On commença par Malte. Paul Ier, ambitieux d'être nanti non seulement de la grande maîtrise de l'Ordre, mais de la possession de l'île, voulait obliger la France à la reprendre aux Anglais et à ne point négocier avec eux sans qu'il leur fût imposé de la céder à la Russie. Ce qui était beaucoup plus grave, c'est que, pour être assuré de l'accès de Malte par le détroit des Dardanelles, Paul Ier avait besoin de l'alliance des Turcs et cherchait à se les concilier en s'engageant à leur faire rendre l'Égypte. M. de Kolytchev réclamait donc le rappel des troupes françaises de cette conquête; il allait plus loin, et avec le dessein visible d'empêcher de les ravitailler et de les renforcer par Tarente, il insistait pour faire ramener à Paris, sous sa main, les pourparlers rompus brusquement avec M. de Gallo. Au fond de cet étalage d'intérêt pour les Deux-Siciles et la Porte ottomane, perçait maintenant une intention nouvelle : Paul Ier, après s'être rapproché de Bonaparte, mais surtout comme d'un chef habile, capable de le servir utilement contre les Anglais, avait pris ombrage de la puissance croissante du Consulat et croyait le moment venu de la limiter. Ce sentiment envieux se faisait jour aussi dans la protection qui continuait à entourer le roi de Sardaigne : elle avait d'abord été accordée contre l'Autriche; aujourd'hui elle se tournait contre les entreprises de la France, à qui il paraissait urgent d'interdire un établissement dans le Piémont, ouvrant les avenues de l'Italie.

M. de Kolytchev ne fit que suivre ce plan d'entraver dans les pays italiens les progrès de la domination de Bonaparte, lorsque, dans la matinée du 14 mars, avant l'interruption imminente de ses conférences avec Talleyrand, il fit bon accueil à Spina, qui le sollicitait d'appuyer la restitution des provinces enlevées au Saint-Siège. Déjà il avait reçu la même prière de M. de Saint-Marsan, par ordre du roi de Sardaigne, qui donnait ainsi un gage désintéressé de sa piété à l'égard de Pie VII. En écoutant Spina, M. de Kolytchev était-il averti

du retour de bienveillance annoncé au Pape au nom de Paul Ier, à propos du bref confirmant les Jésuites de Russie? Ou bien, remontant plus loin que le dissentiment encore présent à Rome sur la grande maîtrise de Malte, se croyait-il autorisé à s'en tenir aux anciennes promesses de la protection russe, qui dataient du conclave de Venise? Toujours est-il qu'il n'hésita pas à se porter garant du désir qu'on conservait, disait-il, à Pétersbourg, de voir le Pape réintégré dans tous ses États.

Si ce langage flatteur put réveiller chez Spina un peu d'espérance, l'illusion ne pouvait être complète. Bientôt il transpira que M. de Kolytchev déplaisait; que la raideur de ses manières et son ton arrogant irritaient; qu'il pourrait y avoir péril à se lier avec lui. La prudence de Spina, mise promptement en éveil, l'inclina à croire qu'il risquait de desservir sa cour en cherchant trop visiblement un appui de ce côté. De même, elle l'avertissait qu'il n'avait rien à attendre des autres envoyés étrangers, que Consalvi l'invitait à fréquenter pour les associer à ses demandes. Les uns obéissaient à des intérêts particuliers; tous restaient sans crédit. Ainsi M. de Cobenzl, venu à Paris depuis le 26 février pour discuter sur les conséquences du traité de Lunéville, avait beau paraître souhaiter le succès du concordat, il devenait un adversaire et un compétiteur pour les Légations, où il tentait de faire transporter l'indemnité du grand-duc de Toscane, depuis que cette contrée devait être érigée en royaume d'Étrurie au profit de l'Infant de Parme. Si de bonnes paroles à l'endroit du Saint-Siège étaient répétées par M. de Lucchesini, c'est qu'il se montrait toujours prêt à les conformer à celles de M. de Kolytchev. Mais, outre que sa personne était mal vue par le Premier Consul, il était soupçonné par Spina d'être secrètement favorable à l'existence et à l'accroissement de la Cisalpine, comme à un moyen sûr d'entretenir la mésintelligence entre la France et l'Autriche, cette rivale constante de la Prusse. Les protestations amicales que Spina recevait de M. de Gallo, celles plus sincères et presque émues de M. de Saint-Marsan, ne pouvaient être que des vœux stériles et sans portée. De

plus, ce qui se passait sous ses yeux à l'égard des deux souverains représentés à Paris par ces deux diplomates, pouvait au besoin l'avertir et lui servir de leçon. Comment douter que le Premier Consul fût résolu à plier ces souverains à ses volontés, directement et en dehors de l'ingérence de la Russie? Le roi des Deux-Siciles était contraint de subir à Florence les exigences de Murat et d'Alquier ; le roi de Sardaigne venait, le 18 mars, d'être mis en demeure par Talleyrand d'accepter un armistice fermant ses ports aux Anglais, et devait prévoir que par un refus il donnerait un nouveau prétexte à être dépossédé du Piémont. Dans les deux cas, l'intervention russe, celle de M. de Kolytchev à Paris, comme celle de M. d'Italinski à Florence, était retournée contre ceux qu'elle prétendait soutenir et leur devenait nuisible. N'en serait-il pas de même, si elle s'étendait au Saint-Siège?

Spina éprouvait déjà cette crainte quand, le 21 mars, il reçut de Rome les lettres l'accréditant auprès de Talleyrand pour les affaires temporelles. Il n'eut aucun regret à reconnaître aussitôt que ce pouvoir n'était pas en bonne forme; que pour en faire emploi, il était nécessaire de le compléter avec d'autres pièces, confiées sans doute à Livio, dont le retour paraissait maintenant prochain. Le retard entraîné par cette irrégularité avait aux yeux de Spina l'avantage de laisser peut-être ouverture à des circonstances moins défavorables pour les Légations. On a vu qu'à Rome, Consalvi s'était également félicité d'avoir ainsi le temps d'ajouter à ses instructions des conseils, surtout pour éviter un traité présumé préjudiciable à l'État ecclésiastique. A Rome comme à Paris, on jugeait donc opportune la suspension de toute demande directe et officielle en vue de la reprise des provinces perdues.

D'autre part, le silence de Talleyrand sur cette matière paraissait insinuer ou même prescrire à son tour un ajournement; il semblait qu'alors le ministre ne se souvînt plus de l'insistance avec laquelle, à plusieurs reprises, il avait désiré pour Spina un caractère diplomatique, autorisant les discussions de territoire. Ce changement d'attitude chez Talleyrand,

quoique peu durable, était réel; il tenait aux événements qui se succédaient alors avec rapidité, et qui par leurs suites et leur heureux développement devaient influer sur la situation extérieure de la France. Le 21 mars, c'était la publicité donnée à la ratification du traité de Lunéville, annoncée la veille dans une proclamation retentissante. Le lendemain, c'était l'avis secret que l'escadre de Ganteaume était enfin sortie de Toulon et l'ordre, dont on a vu l'envoi à Murat, de mettre au plus tôt en marche un corps de troupes vers Tarente. Deux jours plus tard, c'était une première avance que les successeurs de Pitt au ministère faisaient de Londres pour commencer des pourparlers de paix avec le Consulat. Dans de pareilles conjonctures, Bonaparte voulait rester libre de modifier ses desseins en Italie, ou tout au moins laisser croire qu'il ne les avait pas encore arrêtés.

Faute de prendre directement et ouvertement en main la question des Légations, Spina, qui s'efforçait d'ailleurs de ne pas la perdre de vue en recourant comme par le passé à l'entremise de Bernier, continuait à suivre d'autres affaires d'ordre temporel, pour lesquelles il n'avait aucun besoin d'un pouvoir spécial, complété et rectifié. Les plus intéressantes en ce moment étaient celles qui à Rome allaient aussi occuper Cacault, et qui concernaient les biens nationaux et les créances provenant de la République romaine. Les dépêches de Consalvi revenaient souvent sur les embarras suscités dès lors par quelques Français, mêlés à des spéculations louches dont ils ne se résignaient pas à perdre les bénéfices. Plusieurs noms étaient cités, ceux de Cavagnari, de Périllier, surtout celui de Duveyrier, qui, en qualité de membre du Tribunat, se faisait fort d'une protection particulière. Les plaintes de Consalvi contre eux étaient transmises par Spina, de même que ses réclamations pour les objets d'art abandonnés en dépôt dans les magasins de Rome ou confisqués sur les familles Albani et Braschi. Le gouvernement semblait jusqu'ici disposé à tenir un certain compte de ces représentations, ou, du moins dans ses complaisances envers les Français acquéreurs ou créanciers, à ne pas trop dépasser les bornes de la justice.

Depuis trois semaines, Spina agissait ainsi de son mieux, quoique souvent en vain, pour ménager et défendre des intérêts matériels, qui venaient de lui être confiés comme s'il avait été investi d'une nonciature. Il était si fatigué des tracas et des luttes de la négociation religieuse, qu'il avait paru satisfait d'en être en ce moment dispensé. A dire vrai, il s'était reposé de ces soucis sans en être complètement détaché. Car il avait jugé encore utile d'adresser à Consalvi des indications et des conseils, d'entretenir longuement Cacault, parti tout récemment pour Rome, de fréquenter Bernier, bien qu'en ce qui touchait la religion, ces rapports eussent changé de nature, les anciennes conférences ayant été remplacées par quelques rares confidences. L'abbé, en effet, travaillait maintenant en dehors et à l'écart de Spina. Les mesures accessoires au concordat dont il achevait la préparation, devaient être concertées avec le gouvernement seul, jusqu'au jour où elles seraient présentées, non à Spina, mais directement au Pape, dont l'adhésion était nécessaire, mais pouvait en pareille matière être présumée pure et simple et être accordée sans discussion.

Cette marche séparée, décidée depuis longtemps, était appliquée d'abord au remaniement de la circonscription diocésaine. L'étude que Bernier en avait faite au commencement de décembre était reprise par lui et revisée. Le nombre des évêchés, fixé alors à quarante, n'était pas changé; celui des métropoles dont ils étaient suffragants descendait de douze à dix, bien qu'on eût donné place aux départements de la rive gauche du Rhin, incorporés définitivement à la France par le traité de Lunéville. On continuait à adapter en principe les limites des diocèses à celles des divisions militaires; mais, cette fois, les sièges étaient établis de préférence dans d'anciennes villes épiscopales où des vacances s'étaient produites; ce qui diminuait peu les embarras dans le présent et pouvait en faire naître dans l'avenir.

Le plan de circonscription fut suivi presque aussitôt par des listes de candidats aux diocèses, comprenant environ deux cents noms, disposés en trois catégories de personnes. En tête, celle

d'anciens évêques, au nombre de trente-trois, désignés parfois avec peu de discernement, puisqu'on y remarquait l'archevêque de Reims et l'évêque de Boulogne, royalistes ardents, devenus les conseillers privés de Louis XVIII. Puis, sept évêques constitutionnels, parmi lesquels Grégoire, Le Coz et l'évêque de Paris, Royer. Enfin, cent quarante ecclésiastiques du second ordre, pour la plupart anciens vicaires généraux, qui, comme la plus grande partie des évêques proposés, avaient souscrit ou approuvé la Promesse de fidélité et donné par là un gage de soumission au gouvernement consulaire. Parmi ces derniers, plusieurs avaient prêté le premier serment, condamné à Rome. En admettant ainsi le clergé schismatique, même celui de rang secondaire, Bernier innovait sur les listes qu'il avait inutilement présentées au mois d'octobre, avant l'arrivée de Spina. Aujourd'hui il obéissait sans doute à des instructions spéciales, qui cadraient du reste avec le dernier état de l'article sur la démission générale où les évêques constitutionnels étaient assimilés aux légitimes, et avec l'autorisation récente obtenue par Grégoire d'annoncer publiquement à Paris un concile de la secte. Toutefois, il est probable que, dans la pensée actuelle de Bernier, ce clergé, qu'il s'excusait de mal connaître, n'était présenté que pour la forme et ne devait avoir aucune part aux nominations prochaines. C'est du moins ce que l'abbé répétait à Spina ; et, ce qui peut surprendre, le Premier Consul allait produire la même allégation dans une audience accordée à M. de Azara, devant qui il n'avait aucune raison de dissimuler.

A côté de Bernier, qui remplissait sa tâche comme doit l'accomplir tout bon subalterne, avec le simple esprit des affaires, il se faisait en travers du concordat un autre travail avec une tendance bien différente. Ce travail venait du ministère des relations extérieures, où le rapprochement avec la Papauté avait toujours été vu d'assez mauvais œil. Comment Talleyrand aurait-il pu oublier la censure publique dont il avait été frappé à Rome, pour avoir adhéré à la constitution civile du clergé et concouru au sacre des évêques qui inauguraient le schisme ? Comment n'aurait-il pas prévu que le scandale de sa vie privée

serait mis bientôt en contraste avec le caractère épiscopal dont il gardait la marque, bien qu'ayant tout fait pour l'effacer? Ces arrière-pensées étaient trop naturelles pour avoir pu échapper à Bonaparte, et l'on a vu que c'était en partie pour les rendre inoffensives qu'il s'était prêté envers Bernier à des rapports directs, à des témoignages d'une confiance personnelle. Jusqu'ici la sourde animosité du ministre s'était à peu près contenue, ou plutôt ne s'était trahie que par échappées et à de certaines heures; par exemple, en dernier lieu, quand il avait insisté pour arracher à Spina une signature qu'il lui savait interdite. La convention religieuse ayant été envoyée à Rome presque malgré lui, il espérait, avant qu'elle revînt, en diminuer s'il était possible la valeur et la portée, en l'entourant à l'avance d'une barrière de précautions et de réserves.

Le premier moyen qui s'offrait pour la limiter, était de préparer l'organisation simultanée et parallèle de la pluralité des cultes, qui, prohibée sous l'ancienne monarchie, était revendiquée au nom de la liberté de conscience par la philosophie du siècle. Sous la direction du ministre, d'Hauterive, auteur d'un premier mémoire sur cette matière, en avait présenté un second le 9 mars. Après un préambule, rempli des considérations vagues dont son esprit ne pouvait s'affranchir, il avait résumé ses propositions sous la forme de plusieurs projets d'arrêtés. Les cultes en France y étaient divisés en chrétiens et non chrétiens. C'était surtout les premiers arrêtés, c'est-à-dire ceux des cultes protestants, que le Premier Consul avait envisagés comme étant les seuls d'un intérêt immédiat; il avait pris le soin de les corriger, en élaguant ce qui lui paraissait superflu ou inopportun. Il y avait là un aperçu de ce qui devait se transformer ensuite en « articles organiques », quand, les questions étant serrées de plus près, on a dû reconnaître que le même régime ne pouvait convenir en France aux calvinistes et aux luthériens. D'Hauterive aurait voulu subordonner les cultes divers à une commission d'administration et de surveillance, présidée par un conseiller d'État. L'idée de la commission devait tomber d'elle-même; celle du conseiller était

la seule que le Premier Consul devait retenir, à supposer que plus tard il ne l'ait pas trouvée de son côté comme étant conforme à son système de gouvernement.

Le catholicisme, contrarié de la sorte dans son rétablissement par la concurrence avec les autres cultes au moins chrétiens, devait subir des atteintes et des restrictions encore plus sensibles de la part de Talleyrand, qui dans ce dessein s'inspirait tout ensemble du présent et du passé. A la Révolution il empruntait la doctrine nouvelle que la religion ne doit jamais être « une puissance » s'élevant « contre les principes de la liberté »; et cette règle de conduite, appliquée et surtout par son influence, dans plusieurs articles du projet de concordat, venait d'être prescrite sous une forme générale par les instructions remises à Cacault. Dans l'ancien régime il puisait les vieilles maximes gallicanes, dont l'enseignement traditionnel avait si longtemps servi au roi pour fortifier son autorité aux dépens de celle du Pape. Il rappelait la Déclaration du clergé qui les avait consacrées en 1682, et les écrits de Bossuet et de l'abbé Fleury en défense de cet acte célèbre, « la volonté ferme et arrêtée du gouvernement français, disait-il, étant de relever les autels d'une religion qui soit aussi libre et aussi pure que celle qui a été professée par nos ancêtres. » Non content de réclamer la remise en vigueur des Quatre articles de 1682, cette source perpétuelle de désaccord avec la Papauté qu'ils amoindrissaient, Talleyrand s'attaquait directement à la cour de Rome; il l'accusait d'être prête à reproduire les prétentions ultramontaines, « qui si longtemps ont agité l'Europe et qu'en France seule on a réussi à bien combattre. » A l'appui de ce reproche, il venait de recueillir les témoignages tout récents de M. de Azara, avec qui il était lié d'amitié, et qui était accouru chez lui la veille, en arrivant pour prendre possession de l'ambassade d'Espagne. Dès ce premier entretien, le nouvel ambassadeur, mis en verve par ses préjugés de philosophe et par ses traits caustiques d'observateur du Saint-Siège, ne s'était pas fait faute de médire de l'entourage du Pape, des tendances arriérées qu'il y signalait et dont la restauration des Jésuites en Russie,

autorisée malgré l'Espagne, était maintenant un des indices les plus convaincants. Une autre preuve de cet esprit incorrigible ne se trouvait-elle pas déjà, aux yeux de Talleyrand, dans la décision du Pape contre la Promesse de fidélité? En dépit des excuses subtiles et embarrassées de Spina, pouvait-on douter que la condamnation pontificale, divulguée par les lettres de Maury, fût sérieuse et véritable? A ce propos, les souvenirs de cette publicité se réveillant aussi chez le Premier Consul et s'aggravant par la prévision d'une influence hostile du cardinal dans l'examen du concordat, il fut décidé, à l'impromptu, que son éloignement de Rome serait exigé sur-le-champ.

Accuser la cour romaine de lutter contre les traditions de l'église de France, quand au contraire elle s'attachait à ne pas les mettre en cause, ne suffisait pas à la sourde animosité de Talleyrand; il allait trouver dans la politique un terrain encore mieux préparé pour ranimer une méfiance qui, née autrefois lors du traité de Tolentino, était toujours restée en germe dans la pensée de Bonaparte.

Le premier moyen dont il se servit fut une démarche malencontreuse de M. de Kolytchev, qui, dans une note du 28 mars, où il revenait sur la convention européenne, y ajoutait la clause inattendue d'une médiation russe « pour la paix avec le Pape ». Sous cette forme, dont il devait être l'auteur, il se flattait de pouvoir à son gré revendiquer les territoires perdus par le Saint-Siège, et par là de remplir un engagement qu'il avait pris la veille devant Spina.

Comment le prudent prélat, malgré sa naissante répugnance à s'engager avec le diplomate russe, avait-il pu solliciter de lui une pareille promesse, qui pouvait si aisément devenir compromettante? C'est que, pressé par Consalvi de l'obtenir, il avait cru opportun de faire cette démarche. C'était la suite d'une visite qu'il avait faite le 26 au ministère des relations extérieures et où il avait reparlé des Légations. Talleyrand l'avait écouté cette fois avec une sorte de complaisance; il avait paru admettre le Pape et dans une certaine mesure l'inciter à une

réclamation de territoire. Au fond, il ne pensait aucunement à l'intérêt du Saint-Siège; il visait simplement à faire usage d'une intervention de Pie VII, pour contrarier ou retarder la remise prochaine des Légations à la Cisalpine, dont il s'efforçait d'empêcher l'agrandissement par tous les moyens, par exemple en proposant d'y rattacher ces provinces par un lien purement fédératif. Si, d'après cette insinuation, à peine dissimulée, la demande des Légations était venue directement par Spina, elle aurait paru naturelle et convenable. Il en était autrement quand elle passait par l'intermédiaire malveillant de M. de Kolytchev. Aussi, tandis que Talleyrand lui adressait sèchement cette réponse péremptoire : « La paix avec Rome est faite, » il dénonçait et incriminait la manœuvre présente de Spina avec l'envoyé russe, et par suite les liaisons suspectes du Saint-Siège avec Paul Ier.

Ces liaisons, comme on sait, n'étaient pas purement imaginaires; elles avaient été désirées à Rome plutôt que nouées, et il avait été prescrit à Spina d'essayer d'y recourir. Mais elles auraient pu paraître empêchées par la mort de Paul Ier, connue à Paris le 12 avril, si l'envoyé russe n'avait de son côté persévéré dans les sentiments hostiles qu'il montrait contre toutes les entreprises du Premier Consul en Italie. M. de Kolytchev venait d'apprendre avec indignation qu'un arrêté, rendu dans cette même journée du 12, quoique antidaté, soumettait le Piémont à une administration, qualifiée de provisoire et qui en réalité préparait la réunion de ce pays à la France. Quelques jours plus tôt, il avait protesté contre la paix de Florence, même avant d'en connaître les conditions, parce que cet acte était conclu en dehors de son gouvernement. Pourtant, il ne pouvait plus compter sur M. de Gallo, qui, resté à Paris malgré l'ordre d'en partir, s'était hâté, avec sa désinvolture habituelle, de profiter de la paix pour faire volte-face et devenir le courtisan des Tuileries.

La protection de M. de Kolytchev sur le gouvernement des Deux-Siciles s'annonçait désormais par une opposition persistante contre l'établissement de troupes françaises dans la baie

de Tarente. Par là il se trouvait mettre un obstacle, indirect mais trop réel, au ravitaillement de l'Égypte. C'était en vain que le nouvel empereur Alexandre était présumé renoncer à la possession de Malte et, en conséquence, au libre accès de cette île par les Dardanelles, que Paul Ier avait voulu s'ouvrir en promettant aux Turcs de leur faire rendre l'Égypte. Un changement dans la politique russe sur la Méditerranée, bien que probable, n'était pas encore accompli; et tant que les anciennes instructions de Paul Ier continueraient à couvrir Tarente, elles favoriseraient les entreprises anglaises, qui pouvaient enlever à la France sa plus belle colonie, si elles n'étaient prévenues ou arrêtées à temps. Plus que jamais le Premier Consul était résolu, malgré la Russie, à occuper à l'extrémité de l'Italie la position la plus rapprochée de l'Égypte. Il y était en ce moment poussé par une double nouvelle; il venait d'apprendre que l'expédition d'Abercromby avait abordé aux bouches du Nil, et que Ganteaume, à peine sorti de Toulon, s'y était encore renfermé. Un nouveau départ de cette flotte ne pouvait plus avoir chance de secourir à temps les troupes de Menou, que si à Tarente elle trouvait tout disposé pour un embarquement immédiat en hommes et en munitions.

En remarquant les dispositions de M. de Kolytchev à l'égard des Deux-Siciles et du Piémont, il était naturel de prétendre que son intervention en faveur de Rome n'était pas interrompue; qu'elle allait continuer, ne fût-ce que pour susciter une suite d'embarras au Premier Consul en Italie. Il était également vraisemblable que la chancellerie romaine ne restait pas étrangère à cette intrigue, par l'espérance évidente de ravoir les provinces dont elle était dépouillée. N'était-ce pas ainsi que pouvait s'expliquer la venue de Mgor Badossi à Rome, puis la mission de Mgor della Genga à Pétersbourg? Dans cette supposition, Talleyrand feignit de croire qu'il était à propos de donner un avertissement à Consalvi. Il lui fit annoncer par Bernier la mort de Paul Ier, et comme cette nouvelle ne pouvait être ignorée à Rome, elle n'aurait eu aucun sens, si elle n'avait pas recouvert le conseil indirect pour le cardinal de n'avoir

plus à compter sur la Russie. Dans le cas où il aurait fallu à Talleyrand d'autres prétextes pour signaler des relations secrètes entre Rome et Pétersbourg, il allait en trouver abondamment dans les délais multipliés auxquels, comme on l'a vu, l'examen du concordat était soumis au Quirinal.

Au reste, le simple fait d'un retard dans cet examen, quelle qu'en fût la cause, devait suffire pour mécontenter le Premier Consul. Quand il avait fait partir son projet pour Rome, il s'était persuadé que tout était prêt pour un entier achèvement ; que la discussion sur les principes était close; qu'à peine devait-on prévoir quelques changements de mots, abandonnés comme des amusements à la subtilité des théologiens romains. D'un autre côté, les circonstances avaient paru favorables, puisqu'on était au lendemain des traités de Lunéville et de Florence, dont le prestige devait agir sur les corps politiques et sur l'opinion, et les disposer à accepter la paix religieuse. Il y avait même aujourd'hui une urgence nouvelle à profiter de cet état des esprits, avant que les mécomptes apportés par la mort de Paul à la diplomatie française aient pu apparaître à tous les yeux. On pressait donc Bernier et même Spina d'insister à Rome pour une réponse promptement satisfaisante sur les affaires religieuses.

Instruit dès le 5 avril que Livio était parvenu à Rome, le Premier Consul avait semblé calculer très peu de temps pour le retour de ce courrier, et encore moins pour le travail des congrégations romaines, comme s'il avait été en son pouvoir d'abréger de ce côté les délais les plus inévitables. Un désir si vif était tout près de se tourner en impatience. Elle commença à se manifester quand une dépêche de Consalvi, reçue le 17 avril, apprit que Livio, qui était déjà attendu à tout moment, ne pourrait être à Paris avant les deux derniers jours du mois. Les causes de ce retard étaient indiquées peu après, dans des dépêches apportées le 22 et qui ne pouvaient que déplaire. D'une part, Cacault, en annonçant son arrivée, informait que si le Pape se montrait disposé à accorder le fond des demandes françaises, c'était sous la réserve d'en modifier la forme; d'autre

part, Consalvi, en parlant de l'entente établie entre les cardinaux sur la condition de la religion et la démission de l'épiscopat, avouait des changements, notamment dans ce dernier article, dont le texte, arrêté à Paris par le Premier Consul lui-même, aurait dû demeurer invariable. Une déclaration sur le maintien de cet article essentiel fut renouvelée dès le lendemain par Talleyrand, qui, au milieu d'un entretien avec Spina sur la question très différente des objets d'art, eut soin de répéter que le Premier Consul entendait rester maître du choix de tous les évêques.

Le mécontentement du Premier Consul, une fois commencé, ne cessait de s'accentuer; il s'aigrissait indirectement par les mécomptes persistants de sa politique extérieure. Le 26 avril, en particulier, fut rempli par les plus graves soucis. Ce jour-là vint le récit de prisonniers débarqués d'Égypte, racontant la prise du fort d'Aboukir par les Anglais, puis un combat sanglant livré contre eux à Canope, dont le résultat était encore mal connu, et qui, en raison même de cette incertitude, ne devait pas être un succès. On reçut aussi de M. de Kolytchev une note singulièrement inconvenante. Ce diplomate avait cependant été avisé par Talleyrand que le ton de ses notes n'était pas celui qui était commandé par les usages et la bienséance. Sans profiter de cette remarque, il s'appuyait sur des instructions du nouvel empereur Alexandre, l'invitant à persévérer dans la même ligne de conduite pour les arrangements en Europe. S'inspirant aussi de l'opposition qu'il voyait régner parmi les envoyés étrangers contre l'établissement de la domination française en Italie, il avait poussé cette fois la hardiesse jusqu'aux dernières limites. Il ne craignait pas de parler de « conditions arrachées à la cour de Naples par la force des armes » dans un traité qui « ne serait jamais reconnu »; de « la conduite aussi inattendue qu'extraordinaire » envers le roi de Sardaigne, et de « justes défiances, qui feraient même soupçonner la sincérité des vues du gouvernement français ». Le renvoi immédiat de M. de Kolytchev fut sur le point d'être ordonné, comme la seule réponse à tant d'insolence. Tal-

leyrand sut faire revenir le Premier Consul de ce premier mouvement. Il allégua que l'aide de camp Duroc, prêt à partir pour complimenter l'empereur Alexandre, pourrait sans doute obtenir le rappel de M. de Kolytchev, et éviter ainsi un éclat blessant, qui risquerait de rendre plus sûr et plus étroit le rapprochement, déjà envisagé et devenu trop probable, de la Russie avec l'Angleterre.

Le lendemain, 27, ce fut le tour des nouvelles de Rome. Elles n'auraient pu échapper à l'humeur à la fois inquiète et irritée du Premier Consul qui se répandait sur tout, que si l'on avait su Livio sur les routes de France et près du terme de sa course. Au contraire, Consalvi expliquait que l'engagement de soumettre aux remarques de Cacault le contre-projet des cardinaux devait augmenter les retards ; que Livio ne pourrait plus être à Paris le dernier jour du mois, mais seulement quitter Rome à cette date. L'attente serait donc prolongée d'une dizaine de jours. C'était peu pour la durée du temps qui restait à courir ; c'était trop pour l'état d'esprit du Premier Consul ; et il fut résolu sur-le-champ qu'un langage sévère serait tenu à la chancellerie romaine. Un courrier extraordinaire dut emporter la lettre de Bernier du 28 avril dont il a été parlé : elle signifiait, comme on sait, à Consalvi que les articles du concordat étaient arrêtés ; qu'ils ne pouvaient plus être modifiés, mais adoptés, Cacault devant seulement insister pour cette adoption pure et simple. Sur l'ingérence spontanée de Cacault dans cette affaire, Bernier s'exprimait d'abondance, avec la sincérité d'un amour-propre froissé ; sur le reste il écrivait par ordre et contre son sentiment, puisque, fort d'une sorte d'aveu de Bonaparte, il avait proposé lui-même quelques moyens de corriger la rédaction française.

Les dépêches suivantes de Consalvi et de Cacault ne firent qu'apporter un nouvel aliment à des récriminations dont Spina avait personnellement à souffrir. En transmettant ces plaintes à Consalvi, il y ajoutait le conseil le plus instant d'abréger tous délais, et de restreindre les amendements au plus stricte nécessaire. Cacault avait beau affirmer qu'aucune puissance étran-

gère ne pouvait pénétrer le mystère de ce qui se traitait dans la congrégation des cardinaux, les témoignages écrits de Consalvi, mal défendus par le chiffre, prouvaient que dans sa pensée les réclamations de territoire n'avaient chance d'être écoutées que si elles précédaient la conclusion du concordat et étaient appuyées par M. de Kolytchev; ils dévoilaient l'angoisse du cardinal en voyant mettre en doute et peut-être disparaître par la mort de Paul Ier, une protection dont le bref des Jésuites était le gage le plus récent. Avec la moindre prévention, il était facile de déduire de ces dépêches interceptées que la lenteur de Rome ne tenait pas, cette fois, à d'anciennes habitudes de chancellerie; qu'elle avait été concertée et étudiée pour permettre à la Russie d'intercéder en faveur des Légations. N'était-ce pas avec le dessein et le calcul de gagner du temps que des difficultés déjà aplanies allaient se redresser dans de nouveaux articles et se combiner dans un contre-projet? Jusqu'ici, on avait su seulement que les articles premier et troisième étaient refaits; on crut apprendre le 5 mai quels étaient les principaux remaniements. Le premier article, celui de la situation faite au catholicisme en France, était le seul à peu près reproduit dans la dépêche de Consalvi sous sa rédaction nouvelle, avec l'énoncé des divers avantages compensant le titre de « dominante », que la religion ne pouvait encore reprendre. Il y avait moins d'exactitude dans la suite. Les diverses pièces rédigées à Rome n'ayant d'abord été communiquées à Cacault que par lecture, celui-ci avait saisi trop rapidement quelques différences avec le projet français qu'il avait entre les mains. Il se trouvait que, sans en avoir bien conscience, en signalant des changements dans les clauses auxquelles Bonaparte tenait le plus fortement, Cacault ne les notait pas sans erreur; par exemple, cette liste préalable d'évêques à exclure, qui choquait le plus, n'était pas stipulée dans le troisième article sur la démission des évêques, elle était simplement proposée ou plutôt essayée parmi d'autres vœux, dans la lettre du Pape au Premier Consul.

En vain Bernier, retournant à ses impressions naturelles

qu'il avait dû forcer et déguiser en écrivant dernièrement à Rome, s'appliquait-il, avec un zèle vraiment louable, à mettre en pendant de l'aperçu probablement incompétent de Cacault l'affirmation répétée du Pape et de Consalvi que la substance du projet français était entièrement admise ; en vain faisait-il observer à Talleyrand qu'il avait entendu le Premier Consul se prêter à cette profession de catholicisme dont Cacault se plaignait, toutes ces atténuations demeuraient inutiles. Cobenzl et Joseph Bonaparte jugeaient même à propos d'informer Spina que l'irritation contre Rome grandissait d'heure en heure. Tout au plus, le Premier Consul voulut-il laisser encore écouler les journées du 10 et du 11 mai, où Livio devait atteindre Paris s'il était réellement parti à la fin d'avril. Aucune arrivée n'étant signalée, ordre fut adressé à Bernier d'aller chercher Spina et de le conduire le lendemain à la Malmaison.

L'audience, commencée par quelques paroles courtoises à l'adresse de Spina, ne fut qu'un long réquisitoire contre la cour de Rome. Pendant plus d'une heure, en présence de Talleyrand, le Premier Consul se plaignit de cette cour qui tirait les choses en longueur dans l'espoir de changements en Europe, qui, au lieu de se reposer sur la protection consulaire, se laissait entraîner par les Russes, les Prussiens, les Anglais. Pour montrer les dangers de cette politique, il cita l'exemple du roi de Sardaigne, qui, faute de se confier à la France, allait perdre le Piémont ; il revint même sur l'assassinat de Paul Ier, attribué à l'Angleterre par le Moniteur. La personne de Pie VII n'était pas mise en cause ; il l'estimait et la révérait ; mais il accusait hautement le Sacré Collège, et plus encore le cardinal Consalvi. Les modifications tentées au concordat étaient reprochées aussi comme autant de griefs ; avant tout le Premier Consul s'irritait contre cette liste préalable d'évêques, imaginée, disait-il, à Rome pour restreindre la démission de l'épiscopat, tandis qu'il la voulait entière et complète. Spina fit de son mieux pour défendre sa cour ; mais il était embarrassé par les dates qu'il avait promises pour le retour de Livio, par ses rapports encore apparents avec M. de Kolytchev. En outre, il se sentait froissé

au fond du cœur d'avoir été laissé sans renseignements précis sur le contre-projet romain. Comme dernier ennui, il lui fut enjoint de faire connaître à Rome les propres paroles du Premier Consul.

Il ne les répéta pas toutes sous leur forme si vive, et se contenta d'allusions pour les plus menaçantes. Les reproduire exactement fut la tâche de Bernier. Obligé de nouveau par situation à ce rôle dur et pénible, l'abbé dut écrire à Consalvi « que tout délai ultérieur lui serait personnellement imputé; que le Premier Consul l'envisagerait comme une rupture ouverte, et ferait de suite occuper à titre de conquête les États du Saint-Siège ». « La France avait besoin d'une religion; » à défaut d'une entente avec Rome, le gouvernement finirait par prendre là-dessus « un parti quelconque » en dehors du Pape. Le courrier extraordinaire, chargé de la dépêche de Bernier et de celle de Spina, en prit une troisième, adressée par Talleyrand à Cacault. Le ministre y disait que, si la cour de Rome s'aliénait la bienveillance de la France en travaillant par des ajournements concertés à se ménager des appuis auprès des gouvernements non catholiques, elle devrait se souvenir que « le temps, quand on le laisse faire, dévore les institutions qui sont en décadence ».

Talleyrand mettait dans cette réflexion son mépris habituel pour un régime qu'il se plaisait alors à faire ressortir comme usé et chancelant; il n'allait cependant pas jusqu'à supposer une invasion française : cette feinte n'était pas à l'usage de Cacault; elle n'était bonne que pour effrayer Consalvi.

Tout ce mécontentement à la fois réel et grossi contre Rome n'avait pas tardé à s'ébruiter. Le Premier Consul lui-même semblait désireux de le laisser retentir au dehors, comme s'il voulait faire comprendre que le gouvernement pontifical était en train de se livrer à un jeu très dangereux, en nouant des intrigues avec des puissances étrangères.

La notoriété donnée à cette accusation avait d'abord en vue les diplomates résidant à Paris et surtout M. de Kolytchev. Peu de jours auparavant, il lui avait été notifié que sa note

arrogante du 28 avril ne serait pas présentée au Premier Consul ; qu'elle serait réputée non avenue et détruite. L'envoyé russe, craignant sans doute d'être bientôt désavoué par son maître sur la demande de Duroc arrivé à Pétersbourg, avait commencé à revenir à un autre ton, rendant possible la reprise des pourparlers. Maintenant ce qu'il entendait dire du Saint-Siège l'obligeait aussi à s'avouer que son intervention était devenue préjudiciable à ce gouvernement. Par contre-coup, les envoyés étrangers, ceux de Prusse et d'Autriche, même M. de Azara qui se montrait déjà mortifié de rester sans influence, devaient également être conduits à des réflexions semblables, et reconnaître qu'en essayant de contrarier les vues du Premier Consul en Italie, ils ne faisaient que le pousser à soumettre ce pays à une domination plus large et plus prompte.

Dans le public, les rumeurs d'une brouille avec Rome, en sortant du cercle restreint des étrangers, devaient réveiller et exciter les adversaires de tout accommodement avec le chef de l'Église ; mais cette opposition, où l'on avait vu jusqu'ici un obstacle gênant à la négociation religieuse, était momentanément tolérée. Bonaparte paraissait souhaiter qu'en se produisant, elle ne parût plus en désaccord avec ses préventions actuelles contre la politique romaine. En tout cas, il laissait les critiques s'exprimer, de même qu'il souffrait les rigueurs renouvelées alors contre les ecclésiastiques, que Fouché accusait de refuser la Promesse de fidélité par obéissance aux instructions du Pape. Il semblait que la connaissance de cet état de choses, une fois parvenue à Spina puis à Rome, dût alarmer à propos sur le sort de la restauration du culte, et devenir ainsi la punition d'un aveuglement prêt à sacrifier la religion à des intérêts de territoire.

Par malheur, ce qui vint de Rome les jours suivants, ce ne fut pas le concordat, mais une autre dépêche de Cacault, dont il a été parlé et qui énumérait ses diverses objections faites au contre-projet romain. Une dernière phrase ajoutait : « L'article du divorce offre de grandes difficultés. » Or, le divorce n'était inscrit ni dans le contre-projet, ni dans les autres pièces pré-

parées pour Paris. Il restait confondu parmi les décrets « contraires au dogme » dont l'abrogation devait être stipulée, et plus loin, parmi « les lois » auxquelles le clergé ne pouvait promettre sa soumission. Il avait sans doute été cité verbalement et à titre de simple exemple devant Cacault, qui s'était récrié, parce qu'en siégeant au Corps législatif il avait su récemment que le divorce était maintenu dans le projet de code civil alors à l'étude. La remarque imprévue de Cacault eut à Paris un effet très fâcheux; moindre cependant que l'annonce d'un nouvel ajournement, nécessaire à la congrégation des cardinaux pour examiner les observations sur le contre-projet. La dépêche, reçue le 16 mai, étant du 5, l'envoi du concordat n'avait pu se faire qu'un certain temps plus tard. Après combien de jours? On ne pouvait plus les compter. Quel prétexte pour Talleyrand de s'indigner, et quelle occasion pour sa malveillance de se découvrir, même dans son attitude envers Spina regardé comme complice des manœuvres romaines! L'infortuné prélat traversait alors un des moments les plus pénibles de son séjour; il n'en avait pas connu de pires pendant qu'il négociait la convention religieuse. Aux soupçons injustifiés auxquels il se sentait en butte, se joignait de sa part un peu d'humeur contre Consalvi, qui n'avait pas suivi ses conseils sans cesse renouvelés sur la nécessité d'être très prompt et très sobre de changements dans les articles, qui avait aussi négligé de lui envoyer aucun détail précis sur le contre-projet, et l'abandonnait incertain et désarmé contre des attaques à prévoir.

Quant au Premier Consul, il était plus que jamais dans une disposition irritable, qu'avivaient les embarras grandissants de sa lutte contre l'Angleterre. Persuadé que la Russie et la Prusse allaient bientôt se remettre en paix avec cette puissance, comptant à peine sur une diversion de la part de l'Espagne qu'il avait obligée à combattre les Anglais dans leurs alliés du Portugal, il se voyait déjà seul à porter tout le fardeau de la guerre. L'Égypte, qu'il s'efforçait tant de conserver, avait été mal défendue; il venait d'apprendre que la bataille de Canope

s'était décidément terminée par la défaite de ses troupes. Toujours tenace, il ne renonçait pas à secourir Menou, enfermé dans Alexandrie, et le tentait au moyen d'une escadre armée à Rochefort, surtout de la flotte de Ganteaume, sortie de nouveau le 25 avril. Quoique depuis ce jour Ganteaume eût perdu près de trois semaines dans les parages de l'île d'Elbe, assaillie par Murat, et se fût dit contraint de renvoyer à Toulon trois de ses vaisseaux encombrés de malades, il y avait encore espoir que son apparition près des bouches du Nil pourrait y prolonger la résistance et rendre moins difficile la suite des négociations devenues languissantes avec l'Angleterre. Mais cet espoir restait faible; la perte de l'Égypte était une calamité qu'il fallait déjà prévoir.

Au milieu de ces anxiétés, le Premier Consul, dont l'erreur au sujet de la politique de Rome était entretenue et fortifiée par Talleyrand, ne voulait plus souffrir de voir cette cour se retourner, comme il le croyait, et se réfugier de divers côtés, pour s'assurer un appui qu'avant les revers de l'Autriche elle passait pour avoir sollicité à Vienne. Il était temps de l'arracher à cet égarement, de la ramener au sentiment de sa situation véritable vis-à-vis de la France. La rupture, annoncée dans les lettres comminatoires du 12 mai, ne pouvait plus être différée, et, puisque Livio n'était pas de retour, elle devait être notifiée d'une manière officielle. Toutefois, la mésintelligence serait bornée à l'interruption des rapports qui étaient commencés en fait entre les deux puissances, quelque peu réguliers qu'ils fussent encore. Elle ne devait pas être poussée jusqu'à cette occupation de l'État romain, dont la menace, sans être retirée, resterait en suspens. Aucun préparatif militaire ne fut donc ordonné à Murat, toujours immobile à son quartier général de Florence; ce général fut même laissé dans l'ignorance de la frayeur que la présence de son armée près de la frontière romaine devait, dans les circonstances présentes, inspirer naturellement au Saint-Siège. Une pression suffisante serait exercée par Cacault, à qui il était commandé de quitter son poste dans un délai de cinq jours et de se rendre auprès

de Murat, si le concordat n'avait pas encore été envoyé, ou si, étant déjà en route, il avait été remanié. En interdisant ainsi tout contre-projet romain, on avait surtout en vue l'article sur la démission de l'épiscopat, dont le texte, déclaré de nouveau immuable, allait être reproduit une fois de plus dans les termes mêmes où il avait été rédigé par le Premier Consul.

Tels étaient le sens et la portée de cette notification, où l'on devait retrouver les caractères d'un ultimatum. Spina en avait été averti, surtout la veille, par Bernier, qui, mandé à la Malmaison, y avait été témoin de l'animation contre les conseillers du Pape. Le Premier Consul l'avait même chargé de redire qu'ayant tant à se plaindre de Rome, il ne se prêterait à aucune faveur envers les princes ecclésiastiques de l'Empire, dont la destinée était alors agitée avec M. de Cobenzl comme une des suites du traité de Lunéville. Le Pape ne s'intéressant que par devoir au maintien de ces principautés, où sa suprématie était à peine respectée, leur abandon ne devait peut-être lui être sensible que par l'intention qu'on cherchait à y mettre; le coup direct, le coup véritable était porté par l'ultimatum. Aussi Talleyrand s'était-il appliqué à en rendre aiguës et blessantes les aspérités. En traçant à Cacault les cas de rupture et la marche à suivre, il reprenait son ton dédaigneux pour condamner l'aveuglement d'un gouvernement en déclin, qui essayait de « se jouer de la France », en « mendiant » en dehors d'elle des soutiens pour une ambitieuse faiblesse, qui par là mettait en péril son existence temporelle et même spirituelle. Et ici, Talleyrand revenait sur ses anciennes objections contre la régularité du conclave et de l'élection de Pie VII. Peu s'en était fallu qu'il eût réclamé l'expulsion des cardinaux de la congrégation, et en particulier de Consalvi et d'Antonelli, accusés d'avoir poussé le Pape à refaire une convention dont la forme et le fond ne devaient plus être altérés. De même que lors de la remontrance préliminaire du 12 mai, il était prescrit à Bernier et à Spina d'écrire à Rome par le même courrier. Bernier devait mettre Consalvi personnellement en cause, et lui imputer des atermoiements et

un silence également inexcusables. Spina devait avertir. Mais quoique très surpris de ne connaître que par Cacault les changements apportés au concordat, il sut montrer à cette heure critique, une réelle présence d'esprit. L'ultimatum lui ayant été notifié avant d'être envoyé à Rome, il avait répondu aussitôt en maintenant pour le Pape le devoir de modifier ce que sa conscience ne lui permettait pas de souscrire. Dans une autre lettre à Consalvi, confiée avec sécurité à un messager de M. de Gallo, tout en se montrant pénétré de la gravité du péril, il n'exagérait pas ses alarmes; il ne craignait pas de renouveler, une fois de plus, le conseil de faire à Rome toutes les concessions possibles, puis de déclarer, fermement et à tout risque, qu'elles ne seraient point dépassées.

Le courrier du gouvernement, porteur des dépêches commandées, partit dans la soirée du 20 mai. Il devançait de quatre jours l'arrivée de Livio, que des raisons très différentes de celles qui étaient supposées à Paris avaient, comme on sait, fait retarder si longtemps et si malheureusement.

## II

Ce fut dans la matinée du 21 mai que les lettres, envoyées le 13 de Paris, furent apportées à Cacault. Celles de Talleyrand et de Bernier étaient les premières écrites sur un ton réellement comminatoire. Jusqu'alors, si l'on met à part l'insistance toute particulière de Spina sur la nécessité de hâter une solution du concordat qui dans la mesure du possible fût conforme aux désirs de Bonaparte, Consalvi n'avait reçu d'autre admonestation sérieuse que celle de Bernier, envoyée le 27 avril; et l'on a vu que, loin de s'en montrer tourmenté, il l'avait prise par le bon côté, en tirant profit du désaveu infligé à l'ingérence inopportune de Cacault dans la rédaction des articles du contre-projet.

Depuis peu, plusieurs incidents graves troublaient, il est vrai, le cardinal; mais du moins ils venaient du dehors et étaient étrangers aux affaires religieuses. Le principal consistait dans

les rumeurs répandues sur un changement de politique en Russie, où, disait-on, l'empereur Alexandre était en passe de se brouiller avec la France et de se rapprocher de l'Angleterre. Ce bruit avait été la cause réelle d'un départ précipité du roi de Sardaigne, réfugié à Rome. Le 18 mai, après la lecture d'une lettre envoyée par le commandant du petit corps russe laissé à Naples, le roi avait pris subitement la route du midi, vers Caserte : on eût dit qu'il craignait d'être surpris et enlevé par les troupes de Murat, et qu'il cherchait en cas de danger à s'assurer un embarquement sur un des bateaux russes stationnés dans ces parages. Cette espèce de fuite faisait d'autant plus de sensation à Rome, qu'elle était contemporaine de la divulgation de la note presque injurieuse que M. de Kolytchev avait rédigée le 26 avril sur la conduite de la France à l'égard du Piémont et des Deux-Siciles, et que Talleyrand avait refusé de soumettre au Premier Consul. Une publicité aussi étrange, aussi hardie, ne pouvait être imputée qu'à M. de Kolytchev lui-même; elle paraissait le signe le plus évident d'un désaccord entre Bonaparte et Alexandre. Le Saint-Siège était destiné à en souffrir, puisque cette note semblait faire disparaître l'espoir, devenu cependant bien fragile, d'une intervention russe en faveur des Légations. Cette cause d'inquiétude n'avait fait d'ailleurs que s'ajouter à d'autres sujets d'anxiété, qui venaient de se produire à la frontière de l'État pontifical. Le petit fort San Leo était maintenant occupé par des Cisalpins, et cette agression, dénoncée inutilement à Murat et blâmée par lui, se trouvait avoir été ordonnée à Milan par le quartier général de l'armée d'Italie. En même temps, les patriotes romains, comme s'ils étaient d'intelligence avec les Cisalpins, paraissaient de nouveau prêts à se remuer. Des rapports secrets révélaient que ces révolutionnaires, rentrés dernièrement à Rome, concertaient entre eux les moyens de se défaire du Pape, de Bonaparte, d'autres personnages, et de propager le prétendu régime de liberté en Italie, en dehors et à l'encontre des Français. Le bref des Jésuites leur servait à la fois de prétexte et de grief. La crainte d'un mouvement séditieux, qui depuis assez long-

temps s'assoupissait et se réveillait par intervalles, venait de reprendre avec toute sa force, soit qu'elle fût justifiée par des faits présents, soit qu'elle eût rencontré plus de crédulité dans l'esprit devenu très impressionnable de Consalvi.

Quand la lettre de Bernier du 13 mai, après avoir passé par les mains de Cacault, arriva dans celles de Consalvi, il semble qu'elle aurait dû emprunter un surcroît de force à un ensemble de circonstances aussi inquiétantes pour le présent et l'avenir du Saint-Siège. Cependant le cardinal ne s'en émut pas outre mesure. Il se comporta comme s'il était assuré d'un malentendu manifeste qui, selon lui, ne pouvait manquer d'être promptement éclairci. Le 13 mai, jour où Bernier avait écrit par ordre ses menaces, n'était-il pas précisément le jour où Livio s'était mis en route; coïncidence bien fortuite, mais prouvant que ce départ était indépendant de toute injonction venue de Paris? D'un autre côté, n'était-il pas permis de prévoir que le contre-projet romain, réduit successivement à un petit nombre de modifications dans la forme, serait accepté par le Premier Consul, surtout après la lecture de l'article sur la démission générale, qui paraissait lui avoir été si mal rendu? Consalvi avait pleinement conscience que, si l'envoi avait été retardé pendant trois semaines, c'était en raison des observations présentées indûment par Cacault, qui ensuite avait manqué à l'engagement de ne rien écrire à Paris; il se rendait aussi la justice d'avoir tenu le travail de la congrégation à l'abri de toute influence des puissances étrangères. L'annonce d'une invasion française, reposant uniquement sur de pareilles méprises, ne pouvait donc se soutenir et serait vraisemblablement contremandée. Par contre, le cardinal se sentait touché au vif par les reproches personnels qui lui étaient adressés. Il déclarait que sa démission était prête, tout en laissant entendre que, certain d'être innocent, il se verrait probablement dispensé de la remettre.

Tel fut le sens de la réponse que Consalvi rédigea sur-le-champ pour Bernier. Un détail montre combien il se fiait à ses explications présentes et à l'examen du contre-projet aux

Tuileries pour faire tomber tous les soupçons. Persévérant à oublier que toute tentative pour restreindre la démission de l'épiscopat serait inutile, il invitait de nouveau Spina à recommander le système des administrateurs, comme un des principaux vœux du Pape auquel le Premier Consul était sollicité de déférer.

L'ultimatum fut apporté dans la matinée du 28 mai à la résidence provisoire de Cacault, qui transmit aussitôt à Consalvi les lettres de Spina et de Bernier et lui fit annoncer sa visite. Il trouva le cardinal au lit, avec une fièvre qui durait depuis deux jours et qui redoublait par des nouvelles aussi affligeantes. L'entretien, ne pouvant se poursuivre, fut reporté au lendemain, et Consalvi surmonta sa fatigue pour écrire quelques mots à Spina, afin de se servir du courrier français qui repartait en hâte avec l'avis que sa commission était remplie. Le jour suivant, Consalvi reprit, comme il était convenu, la conversation avec Cacault. Il le pria, il le conjura d'attendre la semaine nécessaire pour la venue d'un autre courrier de Paris qui, il n'en pouvait douter, ferait savoir qu'un contre-projet aussi modéré était reconnu acceptable. Quant à l'abandon de ce contre-projet, il le savait impossible. Il connaissait assez la droiture du Pape pour être certain, à l'avance et sans l'avoir vu, qu'il ne transigerait jamais avec son devoir apostolique. L'un et l'autre, ils pourraient bientôt l'apprendre de sa propre bouche, en se présentant à son audience. Il termina en se déclarant bien résolu à résigner des fonctions qui lui faisaient encourir une si injuste responsabilité. L'audience, obtenue dans la soirée, se passa comme Consalvi l'avait pressenti ; Pie VII refusa nettement, quoique sans impatience, d'apposer sur le projet français une signature que Cacault crut adroit de demander. Il avait accordé tout le fond, mais aucune considération temporelle ne le ferait renoncer à des changements dans la forme imposés par sa conscience. Peut-être ces changements, déjà rédigés à plusieurs reprises, pourraient-ils encore être nuancés d'autre manière, pourvu qu'ils le fussent toujours dans le même sens et selon les lois invariables de

l'Église : c'était tout ce que le Pape pouvait admettre. Il confirma qu'aucune cour étrangère n'avait agi ni essayé d'agir sur ses décisions et sur le mystère qui les entourait. Ces déclarations étaient si franches, que Cacault, convaincu de l'inutilité de nouveaux efforts, se vit dans la nécessité, le 30 mai, de faire la notification officielle de l'ultimatum et de fixer son départ dans le délai prescrit de cinq jours. Il eut soin, d'ailleurs, selon ses instructions, d'éviter le ton de la menace, et de lui-même ne dissimula pas le regret d'avoir à s'acquitter d'une commission aussi rigoureuse.

Dans la journée, Consalvi était retourné auprès du Pape et l'avait instruit qu'il était dans l'intention de se démettre de sa charge. Il avait insisté, malgré le chagrin évident dont il était témoin et qui montrait un attachement flatteur à sa personne. N'ayant pas réussi à faire agréer du premier coup sa retraite, il se rendit à l'ambassade espagnole, où le nouveau ministre, M. de Vargas, avait débarqué depuis quinze jours, et d'une voix émue demanda si le Pape pourrait trouver un refuge et un asile en Espagne, au cas où il serait contraint de livrer Rome aux troupes de Murat. L'agitation du cardinal était, en effet, accrue non seulement par de nouvelles délations sur des menées révolutionnaires, mais par la présence dans la ville d'un général et d'officiers français plus nombreux qu'auparavant, dont les promenades de simple curiosité paraissaient des reconnaissances pour préparer une occupation militaire. Pressé de questions sur les causes de cette alerte, Consalvi, pour la première fois, se déroba au secret des affaires religieuses et se laissa entraîner à citer un certain dissentiment entre les parties sur la démission et la nomination des évêques, sur les mesures d'indulgence envers les acquéreurs de biens d'église. Un désaccord en apparence si peu profond ne pouvait, aux yeux de M. de Vargas, justifier des mesures hostiles envers le Saint-Siège. Le nouvel ambassadeur y vit simplement un prétexte à une pression et à une contrainte, allant peut-être jusqu'à des doutes, déplorables pour les nations catholiques, sur la validité de l'élection

de Venise; comme surtout il jugeait que Pie VII fugitif serait pour l'Espagne un hôte singulièrement incommode, il combattit avec chaleur tout projet de fuite, même en présence du Saint-Père, devant qui il fut admis dans la soirée.

Le lendemain, le trouble de Consalvi commença à s'atténuer. La résolution du Pape de tout subir plutôt que de céder sur le contre-projet fut approuvée par la congrégation des douze cardinaux, appelée et consultée à la hâte. Une recommandation dans le même sens, encore plus significative parce qu'elle était donnée à l'avance et venait de Paris, se trouva dans la dépêche que Spina avait confiée au courrier napolitain de M. de Gallo. Spina laissa même entendre que la colère, trop réelle, du Premier Consul était entretenue par Talleyrand, dénoncé maintenant comme un puissant adversaire de la convention religieuse.

Le véritable soulagement pour Consalvi fut alors apporté par Cacault, qui, avec son caractère loyal et bienveillant, avait recherché, en toute sincérité, le moyen d'amortir le coup que sans le vouloir il avait tant contribué à attirer sur Rome. Déjà, après l'arrivée de l'ultimatum, il n'avait pas perdu un moment pour se porter garant de la bonne foi de Consalvi. Il affirmait qu'aucune intrigue russe ou anglaise, qu'aucune menée royaliste, n'avaient combiné des retards, imputables en réalité à des coutumes surannées, ni encouragé des variantes d'expressions provoquées uniquement par des scrupules invincibles. « On peut, écrivait-il, anéantir la cour de Rome; on ne saurait changer sa marche ancienne ni ses dogmes. » Comme ces explications ne pouvaient parvenir au Premier Consul et obtenir une réponse que longtemps après le délai fixé pour l'exécution de l'ultimatum, il eut l'idée d'un voyage de Consalvi à Paris. Par là, le Premier Consul pourrait encore être éclairé à temps et se convaincre de la volonté, constante chez le Pape et son conseiller, de l'aider dans la pacification religieuse. A un autre point de vue, on éviterait immédiatement dans Rome cette apparence de rupture, qui pouvait exciter les mécontents et compromettre au milieu d'émeutes la vie des

Français qui y étaient en instance pour leurs intérêts pécuniaires. En réalité, Cacault ne prévoyait pas une entrée des troupes françaises. Sa pensée juste qu'une occupation serait une vengeance sans proportion avec les circonstances présentes, et que l'annonce devait en rester simplement suspendue, se trouva confirmée par Caleppi. Répondant aux transes de Consalvi, ce délégué déclara qu'il n'apercevait à Florence aucun indice d'un mouvement militaire; il signalait l'excursion toute paisible de Murat aux eaux de Pise, où le général allait se distraire avec son épouse, venue en Italie pour le rejoindre.

L'expédient si heureusement trouvé par Cacault ne pouvait manquer de frapper et de convaincre. A peine proposé, il fut accueilli avec un égal empressement par Consalvi et par le Pape. C'était une porte de salut qui s'ouvrait, et la seule peut-être permettant d'échapper à un cruel embarras. Mais la mission d'un secrétaire d'État était bien différente de celle d'un légat ou d'un nonce : pour la justifier et même pour la rehausser, il parut nécessaire de la soumettre à l'approbation, non seulement des douze cardinaux de la congrégation, mais du Sacré Collège, assemblé avec eux en consistoire. Cette réunion solennelle se fit dès la soirée du 2 juin. Avec les bruits répandus et dont l'essor ne pouvait être comprimé, le péril, qui semblait se rapprocher d'heure en heure, était connu et redouté de tous les cardinaux. Chacun sentait que l'état de paix dépendait maintenant du sort du concordat; que la rupture de la négociation religieuse entraînerait celle des rapports politiques avec la France, établis jusqu'ici d'une manière précaire, en fait et non en droit. L'exposé de cette situation dut être très court et ne pas s'étendre à des controverses de rédaction, qui n'étaient pas d'un intérêt actuel et d'ailleurs restaient inconnues à une partie des assistants. Tous furent unanimes à applaudir au voyage projeté par Consalvi, qui, même en accompagnant le ministre de France jusqu'en Toscane, démontrerait avec évidence qu'il n'y avait pas rupture.

Il ne restait que trois journées pour préparer ce départ improvisé. Le cardinal se hâta de l'annoncer à Paris par un

courrier pontifical. Combien ses lettres à Spina et à Bernier étaient alors écrites sur un ton différent des précédentes! Il s'était fait dans son esprit un revirement soudain; le calme y était revenu; une sorte de contentement perçait dans ses paroles. L'espoir d'être bientôt délivré des imputations imméritées dont il subissait le poids, ne pouvait cependant l'empêcher de prévoir que sa personne pourrait n'être pas agréable. Une pareille mésaventure, si elle venait à se découvrir, ne lui ferait-elle pas perdre le meilleur fruit de sa mission? Il s'en expliqua avec Cacault; mais il était clair qu'en interrogeant officiellement le vrai promoteur de son voyage, il devait s'attendre à une réponse satisfaisante.

Au point que la négociation religieuse avait atteint, des instructions devaient sembler assez superflues : néanmoins Consalvi crut à propos d'en demander à Antonelli, qui restait toujours disposé à prendre un rôle de direction et de tutelle. Antonelli, se souvenant sans doute que son éloignement de Rome venait d'être agité à Paris, mêla un peu d'acrimonie à ses conseils. Selon lui, c'était maintenant d'après la bonne ou la mauvaise foi, constatée sur place dans le gouvernement consulaire, que le nouveau représentant du Pape devait régler son attitude. En cela, Antonelli se trouvait, sans s'en douter, suivre un raisonnement semblable à celui de ce gouvernement, dont les mesures dépendaient alors précisément d'une fausse appréciation de la loyauté romaine. Les principaux manquements à la doctrine, exigés dans les articles venus de Paris, étaient rappelés rapidement : par exemple, les droits de nomination prétendus par un consul ne professant pas publiquement le catholicisme; le serment de soumission aux lois, dont plusieurs étaient antichrétiennes; la reconnaissance expresse de la validité de l'usurpation des biens ecclésiastiques; l'interdiction pour le clergé de posséder des immeubles. Antonelli rappelait une dernière fois que ces erreurs pouvaient, à la rigueur, être tolérées en silence; mais que jamais la main du Pape ne pourrait les souscrire. C'était dans ce sens que Consalvi devait parler.

Quelques jours plus tard, Antonelli, consulté sur la conduite à tenir si le gouvernement consentait à un nouvel examen de ces points essentiels, devait répondre qu'en ce cas il faudrait en référer à Rome. Cette restriction, accentuée encore par un restant d'humeur et qui, appliquée rigoureusement dans sa lettre, aurait pu devenir une cause incessante de gêne et de retards, se retrouvait, mais heureusement adoucie et tempérée pour la pratique, dans le bref accréditant Consalvi. Le Pape, après avoir énoncé que c'était avec la pensée de prouver son entière volonté de seconder les vues religieuses de Bonaparte qu'il envoyait à Paris son secrétaire d'État, lui donnait pouvoir de signer le contre-projet dans les termes où lui-même il l'avait arrêté. Si la nécessité se présentait d'apporter à cette rédaction quelques changements, qui toutefois en respecteraient la « substance », il autorisait encore à conclure, quoique, dans ce cas et selon l'usage, la validité et la publicité de l'acte dussent être précédées de l'approbation pontificale.

Au fond, Consalvi s'attendait, en dépit de ces lisières, à rouvrir et à continuer la discussion. Il lui paraissait que le Premier Consul, en laissant Talleyrand imposer l'adoption du projet français sous une forme pure et simple, sans aucune altération, avait cédé à un mouvement de vivacité, qui disparaîtrait quand ses soupçons seraient éclaircis; qu'il se souviendrait alors des variantes que sa tolérance, sinon son consentement direct, avait permis à Bernier de proposer et dont il avait été tenu compte dans le contre-projet romain. D'autre part, le cardinal n'était pas lié par la raison de dignité qui pourrait peut-être limiter la condescendance paternelle du Souverain Pontife; au besoin, il pourrait aller aussi loin que s'étendait chez son maître le désir intime et profond d'un accord. S'il se rendait à Paris, ce n'était pas seulement pour détourner des mesures comminatoires et peut-être hostiles contre le Saint-Siège, c'était surtout pour reprendre dans la mesure du possible la négociation religieuse : l'achèvement du concordat était l'objet principal de son voyage.

Jusqu'ici aucune communication des pièces de la négociation n'avait été faite aux ministres étrangers, et le même silence ayant été maintenu envers eux par les cardinaux consultés, ces ministres étaient réduits sur cette matière à des conjectures hasardées ou inventées par la malignité. Comment Consalvi a-t-il pu, au dernier moment, oublier ses assertions les plus récentes sur le secret observé et, cédant aux sollicitations de M. de Vargas, lui remettre une copie du projet français de concordat et de bulle? On a peine à le comprendre, à moins que cette confidence exceptionnelle n'ait eu pour objet de rajuster, par la marque d'une confiance entière, et de resserrer les liens alors très relâchés avec la cour de Madrid. Tout ce qu'on peut dire de cette démarche, qui nous paraît si inattendue, fut qu'elle resta sans inconvénients, sinon sans avantages.

Pendant l'absence de Consalvi, les affaires de la secrétairerie d'État devaient être confiées à l'ancien nonce à Paris, au cardinal Joseph Doria. De même, le ministre de France se fit remplacer par le jeune Artaud, son secrétaire. Ces deux suppléances étaient déjà, pour le dehors, des indices que les relations entre les deux pays n'étaient pas rompues. Afin de le prouver encore plus clairement, Consalvi décida Cacault à faire en commun la route jusqu'à Florence; il le fit asseoir dans son propre carrosse et, chemin faisant, ne perdit aucune occasion de désigner tout haut son compagnon par le nom et la qualité qui lui appartenaient. Partis ensemble le 6 juin, à la première heure, ils voyagèrent le jour et la nuit et, sans prendre aucun repos, descendirent à Florence le lendemain matin. Là, ils se rendirent auprès de Murat, qui revenait de Pise, et acquirent aussitôt la certitude qu'aucun ordre militaire contre le Saint-Siège n'avait été reçu du Premier Consul. Le général, toujours affable, s'empressa de faire donner au cardinal un logement et une garde d'honneur; il écrivit à Paris pour le recommander, et s'appliqua, ainsi que sa femme, à lui prodiguer dans ses entretiens et à sa table des marques de considération et d'amitié.

Cacault, d'après ses instructions, devait s'arrêter à Flo-

rence. Consalvi en repartit dans la matinée du 8; il sentait que, pour le succès de son voyage, il était indispensable de se hâter. Cheminant presque à l'allure d'un courrier, il traversa Bologne, Turin et Lyon. Il espérait croiser Livio, qu'il supposait porteur de quelque dépêche révoquant ou suspendant l'ultimatum. Péniblement surpris de ne pas le rencontrer sur la route, il dut se demander s'il n'avait pas eu tort de bien augurer jusqu'ici du sort du contre-projet auprès du gouvernement français. Peut-être s'était-il trompé de même sur l'accueil réservé à sa personne. Cette double crainte se dissimulait sans doute au fond de ses réflexions en arrivant à Paris.

---

# CHAPITRE XIII

## CONSALVI ET LA SIGNATURE DU CONCORDAT

### I

Le courrier Livio, dont le nom est mêlé de si près à la négociation religieuse, avait, par son arrivée, remué vivement l'entourage du Pape; son retour, malgré tant de préventions accumulées par ses retards, fit, dans le monde du Premier Consul, une sensation qui n'était pas beaucoup moindre. Le contre-projet que ce courrier rapportait se trouva heureusement précédé de quelques heures par une dépêche de Cacault, modérée et bienveillante, annonçant un succès au moins appréciable de ses efforts, et faisant l'éloge du Pape, dont la résistance était entièrement guidée par le zèle pour la religion et le sentiment du devoir. « On pourra, disait-il, le décider à céder encore quelque chose; mais il faudra s'y prendre doucement. » Le préjugé favorable inspiré par Cacault se soutint et se fortifia à la lecture, grâce à un concours de petites circonstances, où il y eut à la fois chance et adresse.

D'abord Spina eut la présence d'esprit de remettre à Bernier, accouru dès le premier instant, les lettres flatteuses qui lui étaient destinées par le Pape et par Consalvi. Lorsque, dans la soirée, l'abbé revint visiblement souriant de ces marques d'attention, Spina avait eu le temps de prendre des diverses pièces un aperçu rapide, de discerner les trois rédactions éche-

lonnées du contre-projet, de se dessaisir uniquement de la « meilleure », marquée d'un seul point, en la présentant comme le dernier mot de sa cour, et à l'avance de se retrancher dans le bref qui lui confiait des pouvoirs, limités strictement à l'emploi de quelques synonymes ou de quelques équivalents.

L'important était désormais de faire passer le contre-projet en premier lieu sous les regards de Bonaparte, en l'accompagnant d'un commentaire engageant. Mais comment y parvenir en dehors de Talleyrand, dont le dénigrement contre Rome et le concordat s'était découvert et n'était plus douteux? Cette fois ce fut le hasard qui se mit de la partie, en secondant les bonnes intentions de Bernier. Il se trouva que, dans la journée du lendemain, Talleyrand était venu à la Malmaison, et que l'abbé, ne pouvant le rencontrer au ministère, put lui succéder dans le cabinet du Premier Consul; et là, en tête à tête, faire ressortir combien on s'était mépris sur le caractère des corrections signalées prématurément dans le contre-projet. Déjà le Premier Consul était en grande partie désabusé de ses conjectures sur les intrigues de Rome avec les puissances étrangères. Reconnaissant avec satisfaction dans le contre-projet qu'il avait gain de cause sur le fond des deux articles essentiels, celui du renouvellement de l'épiscopat et celui des biens ecclésiastiques aliénés, il se contenta de quelques objections d'une portée en apparence secondaire. Il releva, en passant, la prétention romaine de faire révoquer certaines lois, ce qui empiéterait sur les droits du Corps législatif; il souligna l'omission des constitutionnels parmi les évêques dont la démission devait être provoquée par le Pape; il repoussa le rétablissement de la mainmorte au moyen de fondations en immeubles. Sauf ce triple reproche, il ne se refusa pas à laisser paraître un certain acquiescement à l'allégation que le fond de ses demandes était accordé à Rome. Bernier fut chargé par le Premier Consul lui-même de rédiger un rapport sur le contre-projet, de manière à le rendre acceptable.

Le bref adressé au Premier Consul ne devait pas suivre une voie aussi directe. Cette fois, les règles furent observées, et la

transmission se fit par Talleyrand. Néanmoins, il y avait dans ce bref un ton si paternel, si confiant, qu'à la Malmaison on ne sut pas mauvais gré au Pape des espérances qu'il formait pour l'avenir de la religion. On reconnut parmi ces vœux cette liste préalable d'évêques à exclure, qui n'avait irrité que parce qu'on la présumait une des conditions du traité. Elle était d'ailleurs corrigée par l'assurance positive que la destitution serait employée le jour où la nécessité en serait démontrée. Comme le Premier Consul était alors en veine de contentement, il se répandit aussitôt que la négociation avec Rome avait atteint le but désiré. Il revint même à Spina qu'un courrier se préparait pour inviter Cacault à ne point quitter son poste. Ce bruit ne fut pas confirmé; par contre, les deux autres Consuls parurent imiter l'attitude satisfaite de Bonaparte, et quand Spina, chargé d'apprécier s'il devait remettre à Talleyrand une lettre où Consalvi lui recommandait les affaires religieuses, se fut décidé à faire cette remise, le ministre jugea qu'il ne pouvait se dispenser de quelques mots de compliments.

Afin de profiter de ces bonnes dispositions, vraies ou simulées, qui étaient rapportées de divers côtés, Spina avait sollicité une audience du Premier Consul, où, après avoir justifié les corrections faites à Rome au projet français, il aurait cherché à s'épancher sur les intérêts temporels, principalement sur les Légations. Il se serait alors appuyé du témoignage récent de Cacault, pour affirmer que sa cour faisait reposer, à cet égard, sa confiance entière sur la justice et la générosité du Premier Consul. En attendant cet entretien, qui ne vint pas, le prélat crut opportun de rédiger la protestation prescrite par Consalvi contre le concile national, convoqué à Paris par les constitutionnels pour la date fixe du 29 juin. Les réunions préparatoires, sous le nom de synodes et de conciles métropolitains, s'étaient tenues presque partout, le plus souvent avec une assistance insuffisante, toujours au milieu de l'indifférence publique. A Paris, néanmoins, l'assemblée de métropole demeurait suspendue par la résistance de l'évêque

intrus Royer, qui, brouillé depuis plus d'un an avec les membres du comité de Grégoire, s'ingéniait à contrarier ouvertement leurs desseins. La note de Spina faisait ressortir l'inconvenance des constitutionnels qui venaient d'inviter le Pape à se faire représenter dans leur conciliabule; elle concluait que l'interdiction, que jusqu'ici il s'était cru quelque raison d'espérer, fût nettement prononcée par le gouvernement, le Premier Consul ne pouvant, sans se démentir, attiser le schisme tout en se proposant de l'éteindre.

Avant de transmettre le mémoire de Spina, Bernier avait achevé rapidement le rapport qui lui était demandé sur le contre-projet de Rome. Ses corrections, toutes conciliantes, étaient plus rapprochées du texte romain que les variantes dont il avait autrefois fait confidence à Spina. Comme alors, son travail était imprégné d'un esprit de transaction, du désir de persuader que l'on touchait au but, et que pour y atteindre il suffirait maintenant d'un peu de bonne volonté réciproque. Mais l'intermédiaire de Talleyrand ne pouvait être évité, et ce fut contre cet écueil que tout allait échouer. Au rapport de Bernier le ministre ajouta ou plutôt substitua le sien, dont la tendance était différente et même inverse. Déjà les remarques de Bernier indiquaient une rédaction, préférable selon lui, de l'article sur la condition faite à la religion catholique et sur celui des détenteurs de biens d'Église. Talleyrand y revint à son tour : ainsi, en ce qui concernait la religion, il supprimait l'obligation pour le gouvernement de la maintenir dans ses dogmes et sa discipline, faisant ressortir, et d'ailleurs avec quelque apparence de raison, que, dans la France moderne, ce soin devait regarder uniquement le Saint-Siège. Ses objections les plus pénétrantes, les plus propres à séduire, portaient contre le catholicisme exigé du gouvernement et du Premier Consul.

Il est vrai que Talleyrand n'expliquait pas nettement ce qu'il entendait par « le gouvernement » ? Ce mot, tel qu'il avait été employé jusqu'ici dans la discussion, donnait réellement ouverture à une incertitude qui allait bientôt se découvrir dans la suite des pourparlers. Pendant l'ancien régime, il s'ap-

pliquait au roi, dont la personne concentrait l'autorité; depuis la constitution de l'an VIII, il avait reçu la signification légale des trois Consuls, qui composaient le pouvoir exécutif même sans l'adjonction des ministres, leurs auxiliaires. Mais la forme républicaine étant conservée, il fallait, en fait, tenir compte du pouvoir législatif : les sénateurs, les députés, les tribuns devaient se regarder comme membres du gouvernement, en laissant à ce terme l'étendue que plusieurs années d'usage venaient de lui attribuer. Or, il était évident que ces assemblées contenaient, outre quelques protestants, un nombre notable de philosophes, qui ne se souciaient point du culte catholique et trouveraient mauvais que dans un traité il fût disposé de leurs opinions à cet égard.

Talleyrand, enclin sans doute à donner au mot gouvernement une acception plutôt usuelle que légale, prétendait que lorsqu'on adhère à une religion, c'est comme citoyen, comme simple particulier, et non à cause de la fonction dont on peut être investi. Il effaçait donc le catholicisme du gouvernement. Par un motif semblable, il effaçait également celui du Premier Consul. Ce double changement lui paraissait exigé par les idées de la Révolution, qu'il avait déjà fait prévaloir en faisant adopter la qualification inférieure de religion de la grande majorité, à la place du titre traditionnel de religion dominante. Il s'appuyait aussi des mêmes idées nouvelles pour réclamer le rétablissement de l'article sur les prêtres mariés. Toutes ces modifications du contre-projet n'élevaient au fond que des obstacles secondaires; c'était dans la conclusion que se révélait le véritable sens et l'intention perfide du rapport. En réalité Talleyrand se prononçait pour l'attente. Il conseillait de ne rien proposer avant de savoir si le retrait du contre-projet avait été obtenu à Rome par les injonctions de Cacault. Tant que les effets de l'ultimatum sur les conseillers du Pape ne seraient pas connus, il importait de n'en pas compromettre les avantages possibles, d'exagérer les dissidences, de simuler une déception et de la marquer hautement à Spina.

Il y avait un inconvénient manifeste à changer aussi subite-

ment d'appréciation, à renverser des témoignages de satisfaction déjà vivement exprimés, pour revenir à un langage irrité, qui pouvait à peine paraître sincère. Mais Talleyrand ne s'embarrassait guère d'un contraste et d'une volte-face; la notification qu'il fit adresser le 4 juin par Bernier à Spina était presque aussi dure, aussi méprisante que l'ultimatum. Il était encore question des manœuvres du Saint-Siège pour « gagner du temps », de ses « vaines arguties », de « l'empire que des conseillers perfides ont su prendre sur l'esprit du Pape ». Son adhésion entière au projet français pourrait seule diminuer l'impression fâcheuse qu'il prêtait au Premier Consul. Cette animosité outrée de Talleyrand contre Rome trouva à ce moment de nouveaux prétextes dans un incident très fâcheux. On saisit à la poste la lettre imprudente que Consalvi avait écrite peu d'instants après le départ de Livio, et le déchiffrement trahit l'invitation faite à Spina d'altérer en deux endroits le bref au Premier Consul, surtout de reproduire au nom du Pape ce système des administrateurs de diocèses, qui avait été si formellement repoussé. Pour se prémunir d'une manière complète contre cette prétention, qui renaissait avec toute sa force à côté même des allusions modérées du bref, il fut décidé par avance de stipuler expressément que tous les diocèses de la circonscription nouvelle seraient réputés « vacants », ce dernier mot ne laissant prise ni à équivoque, ni à tempérament ou atténuation d'aucune sorte.

Dès que les premières rumeurs de ce mécontentement factice eurent été entendues au dehors, ceux qui, déjà en campagne, n'avaient pas suspendu sans peine leur opposition contre tout ce qui tenait au Saint-Siège et au clergé, se ressaisirent et rentrèrent aussitôt dans la lutte. Il se fit parmi eux comme une impulsion nouvelle. A leur tête se signalait le ministre de la police Fouché, dont les circulaires entretenaient les vieilles passions contre le culte, et qui maintenait sur les prêtres une autorité arbitraire, prompte à s'exagérer quand elle n'était pas contenue par le Premier Consul. Sous son influence, le Moniteur se mit à relater chaque matin des arrestations ou des

expulsions d'ecclésiastiques réputés turbulents; la publicité inaccoutumée donnée à cette répression, qui en réalité n'était guère plus fréquente qu'auparavant, devenait un avertissement pour ceux qui n'étaient pas soumis à la Promesse de fidélité, et l'indice d'une réaction commencée contre la tolérance abusive dont auraient joui les déportés rentrés. L'exemple le plus frappant pour l'opinion ressortit des mesures prises contre un prédicateur, l'abbé Fournier, accusé d'avoir risqué en chaire un propos royaliste; il fut conduit à Bicêtre comme atteint « de folie séditieuse »; puis envoyé en Italie et enfermé dans une prison de Turin. Le Premier Consul laissa faire, par la même raison de simple circonstance qui, plus tard, opérant en sens contraire, fit rappeler ce proscrit rentré en grâce et le fit nommer à l'évêché de Montpellier.

Le 12 juin, la venue insolite d'un nouveau messager pontifical, le courrier Bartolomeo, fit connaître les effets produits par l'ultimatum sur le monde romain. Ils étaient profonds, mais non tels que Talleyrand les avait prévus et espérés : sa malignité n'y trouvait pas son compte. Si le Pape ne s'était pas désisté d'une résistance invincible à l'adoption sans changements du projet français, si Cacault avait dû notifier sa retraite, par contre, Consalvi partait avec lui, et sur son conseil se rendait en France. Sans doute, il était déjà à mi-chemin de Paris. Or ce voyage, à peine connu, paraissait flatter singulièrement Bonaparte, qui voyait dans l'arrivée du cardinal investi auprès du Pape des fonctions les plus importantes, une sorte d'aveu et de réparation publique faite par le Quirinal pour les torts qui venaient de lui être imputés ouvertement. C'était aussi pour le Premier Consul un moyen décisif de sortir avec honneur et éclat de l'impasse d'où sa politique religieuse, mieux éclairée, devait chercher maintenant à se dégager sans se compromettre. Les éloges que des lettres survenues de Cacault et de Murat ne ménageaient pas à Consalvi, dissipèrent presque aussitôt les préventions accumulées depuis peu contre sa personne; ils rendirent confiance au Premier Consul, tout en augmentant le dépit de Talleyrand, surpris par ce coup de

théâtre et redoutant de voir s'évanouir à la fois tout ce qu'il croyait avoir gagné contre la cour de Rome. Il ne lui resta, pour le moment, que la mince consolation de faire échec à la revision du contre-projet romain, qu'il avait fait suspendre et qui reparaissait en dehors de lui, quoique sans chance sérieuse de succès.

C'était Bernier qui avait réussi à la faire proposer comme projet nouveau. S'inspirant de la première impression qu'il avait contribué à éveiller chez Bonaparte, il lui représenta l'intérêt de devancer Consalvi, dont les intentions, peut-être les exigences, n'étaient pas encore connues, de profiter de l'état d'esprit actuel de Spina, qui avait attribué ses dernières avanies à l'ignorance où, jusqu'à l'arrivée de Livio, il avait été volontairement tenu sur le travail accompli à Rome par la congrégation des cardinaux. Le prélat ne devait-il pas souhaiter de faire à la fois un premier et un suprême usage de ses pouvoirs, en achevant une convention préparée par sa propre activité? D'ailleurs Bernier, se plaçant lui aussi à son point de vue particulier, voyait dans cette convention son œuvre personnelle, et désirait ardemment y mettre la dernière main; il craignait sans doute de ne pouvoir rester avec Consalvi sur le même pied qu'avec Spina, qu'il regardait comme son égal, et avec qui il s'entretenait sur un ton de familiarité devenu presque de l'intimité. Il comptait sur ces bons procédés, sur le sentiment des services réels qu'il venait de rendre à la négociation religieuse, pour convaincre Spina et l'amener à une signature. A la vérité, le nouveau projet, qui prenait rang comme le sixième, n'était plus tel que l'abbé l'avait combiné d'après l'ordre de Bonaparte. Talleyrand y avait reproduit les dispositions principales du cinquième projet, sans paraître beaucoup s'occuper des objections de Rome. Néanmoins Bernier, mettant dans un relief exagéré quelques retouches de sa façon, se constitua le défenseur chaleureux et partial du nouveau projet, et s'évertua pour le faire accepter.

Il aurait dû prévoir que Spina ne s'en tiendrait pas à quelques plaintes échappées contre Consalvi, pour un silence

dont il avait maintenant pénétré et compris les raisons; que, loin de chercher à devancer le cardinal, il aspirerait à sa présence pour être déchargé d'une responsabilité que les pouvoirs reçus récemment de Rome rendaient encore plus pesante. En outre, la lassitude et la tristesse dont il s'était fait une habitude, s'étaient emparées de nouveau de son esprit; il en venait à se demander si ce sixième projet, qui retournait encore une fois en arrière, aurait même la vertu, s'il était admis, d'empêcher la Police de continuer à persécuter les prêtres. Au milieu de cet accès de découragement, il se borna à repousser le premier article concernant la religion catholique et, malgré une réponse immédiate et pressante de Bernier, s'abstint et laissa tomber la discussion. Il était évident qu'il fallait attendre Consalvi.

II

L'attente ne fut pas longue; ce voyage, qui s'était ralenti par endroits, se termina le 20 juin. Consalvi, arrivé à une heure tardive, descendit, fatigué, dans le modeste logement de Spina où il se proposait de séjourner. Il fut promptement instruit des difficultés déjà connues à Rome qui se reproduisaient dans le sixième projet; de la prétention toute récente d'obtenir de Spina une signature; des efforts en ce sens qui allaient certainement être renouvelés sur sa propre personne. Les craintes que la réflexion lui avait inspirées en route à mesure qu'il se rapprochait de Paris, se trouvèrent justifiées et augmentées dès qu'il eut reçu ces rapides renseignements : sa première pensée fut que la partie était perdue d'avance, et que, sans avoir pu rien faire, il serait sous peu contraint de retourner à Rome. Cependant, quand Bernier, qu'il avait vu quelques instants lors de son arrivée, revint le lendemain matin pour l'entretenir ou plutôt pour le sonder, il sut se montrer tout ensemble net et conciliant, et parler des limites imposées à son action de manière à faire entendre qu'il ne s'arrêterait pas avant d'être allé jusqu'au bout de ce qui lui était permis. Comme il était préoccupé du costume sous lequel il serait

admis devant le Premier Consul, il lui fut répondu peu après : « Dans le costume le plus cardinal possible. » En même temps l'audience lui était indiquée sans retard et pour la soirée même.

Il entrait dans la politique présente de Bonaparte de recevoir le cardinal avec éclat. Il s'était aperçu que le bruit fait de son aveu autour de l'ultimatum ne devait plus se prolonger; qu'il risquait désormais de déprécier et d'abaisser son œuvre religieuse, dont le projet, longtemps resté dans l'ombre, était maintenant devenu notoire; que s'il voulait relever vivement cette œuvre dans l'opinion, il était à propos d'entourer Consalvi de marques de considération, qui devraient en tout cas le flatter et le disposer favorablement. Le Premier Consul était venu passer la journée à Paris, pour donner aux envoyés étrangers l'audience ordinaire tenue deux fois par mois; mais afin d'éviter des questions de préséance, et aussi afin d'accentuer l'effet de la cérémonie, il avait reporté à l'après-dîner la réception du cardinal. Une foule, promptement accourue, se pressait aux Tuileries, où l'attirait la nouveauté du spectacle. Elle put apercevoir Consalvi, en costume de cardinal, qui sortait de voiture et était reçu avec les honneurs militaires. Consalvi dut laisser en arrière Spina et Bernier, dont il était accompagné; puis, guidé par Talleyrand, il fut introduit dans la grande salle du palais où il trouva le Premier Consul, en tenue officielle, ayant derrière lui une suite de personnages dont il ne put discerner les rangs et les fonctions. Le Premier Consul fit quelques pas en avant, et commença à voix basse un entretien auquel Talleyrand fut seul à assister. Ses premiers propos furent semblables à ceux qu'il avait tenus récemment devant Spina; d'une part, beaucoup de courtoisie et d'affabilité envers son interlocuteur, qui, disait-il, lui était chaudement recommandé par Murat; de l'autre, une affectation de sévérité à l'endroit de la cour de Rome, et la répétition assez vive des griefs qui avaient motivé l'ultimatum. Comme preuve de bonne volonté et d'attention particulière envers le cardinal, il lui ferait présenter un autre projet de convention, résumant d'une manière définitive tout ce qui pouvait être cédé; mais ce projet devrait être accepté

dans les cinq jours. Consalvi, qui avait déjà pris la parole pour repousser les attaques contre la cour romaine, objecta alors l'impossibilité où il serait d'aller au delà de ses pouvoirs ; toutefois, quand il essaya de faire entrevoir comme dernière ressource un nouveau recours à Rome, il fut arrêté par un refus positif. Bonaparte voulait en finir, et s'il ne s'accordait pas sur-le-champ avec le Pape, se disait résolu à établir en France une religion qu'il rendrait nationale. Ce qu'il y avait de dur dans cette injonction était modéré et corrigé par un ton toujours calme et obligeant, même parfois par un air souriant; si bien qu'à la fin de cette audience, qui dura au moins trois quarts d'heure, Consalvi, à demi rassuré, put dire tout haut qu'il se retirait avec l'espoir et la confiance qu'il ne se verrait rien proposer qu'il ne fût autorisé à souscrire.

Il fut reconduit avec le même cérémonial; et comme la soirée n'était pas achevée, il se présenta chez le roi et la reine d'Étrurie, qui partis d'Espagne depuis un mois demeuraient à Paris pour y écouter des conseils et se faire accepter par l'Europe. Spina, qui jusqu'ici avait éludé de les complimenter, ayant averti que la reconnaissance de leur souveraineté allait être réclamée du Pape, Consalvi avait jugé convenable de faire avec empressement une démarche de déférence dont on lui saurait gré. Le lendemain il fut reçu par Talleyrand, qui, sans paraître embarrassé par son passé épiscopal, répéta ce qu'il avait entendu dire au Premier Consul, et insista tout particulièrement sur le délai des cinq jours. D'autres visites remplirent les journées suivantes, chez les Consuls, chez plusieurs ministres, chez les envoyés de deux puissances catholiques, l'Autriche et l'Espagne, représentées par le chevalier de Azara et le comte de Cobenzl. Le 24, il assista auprès du roi d'Étrurie à une parade de troupes et de nouveau s'y montra en public ; le soir il devait figurer avec le jeune prince à un dîner d'apparat donné aux Tuileries. Dans toutes ces occasions, il eut le sentiment d'être bien accueilli, d'être apprécié pour la simplicité de sa contenance, pour le tour aimable, fin et accommodant de sa conversation.

Avant la remise du projet, annoncé comme nouveau par Bonaparte, Bernier était venu provoquer et consigner les observations de Consalvi sur les articles du sixième projet que Spina avait évité de critiquer. Cette conférence préparatoire avait eu lieu dès le 22 juin, et s'était poursuivie avec beaucoup de bon vouloir et d'urbanité réciproques, malgré l'avertissement, plusieurs fois répété par le cardinal, que ses pouvoirs l'obligeaient à respecter scrupuleusement « la substance » du contre-projet romain.

Dans la bouche de Consalvi, c'était alors un mot singulièrement étendu que celui de « substance », dont il disait avoir mission de ne pas se départir. Selon qu'il le définissait alors, on devait y comprendre tout ce que le Pape venait de décider : il suffisait qu'un point, même d'un intérêt moins évident, eût été défini à Rome, pour qu'il devînt à Paris un point substantiel. Il y avait là une fidélité excessive à ses instructions, qui, observée à la lettre, serait devenue bientôt une gêne trop étroite. Pour le moment, elle ne pouvait avoir d'autre avantage que de faire paraître encore plus impossible tout changement à ce qui constituait d'une manière vraiment substantielle la doctrine et les lois de l'Église.

Or les questions réellement essentielles et de principe étaient désormais diminuées d'importance et réduites en nombre, puisque le Pape lui-même, lorsqu'il envisageait l'ensemble du concordat, déclarait avoir accordé le fond des demandes du Premier Consul. Dans cette voie de la conciliation, il venait de faire un pas considérable, en admettant désormais que pour atteindre le terme extrême de ses concessions, il apprécierait et mesurerait le bienfait du rétablissement du culte en France, plutôt que le rang assigné à la religion catholique. S'inspirant de cette manière de voir, à la vérité en fait plus qu'en paroles, il avait fini par céder sur le renouvellement intégral de l'épiscopat, sur l'abandon du domaine ecclésiastique aliéné. En outre, les dérogations traditionnelles à la « juridiction » de l'Église, qu'imposent ses rapports journaliers et permanents avec l'État, étaient maintenues et continuées ; et cela s'en-

tendait, comme autrefois, de l'intervention du chef de l'État dans la nomination des évêques et le choix des cardinaux, dans le tracé des diocèses, dans la subsistance des prêtres, et dans leur serment considéré comme un simple gage d'obéissance. Toutefois, en admettant ces anciennes restrictions à l'indépendance parfaite de la société religieuse, le Pape avait, comme on sait, jugé nécessaire d'exiger une condition nouvelle; il réclamait au gouvernement et à son chef une déclaration publique de catholicisme, qui, ne pouvant être supposée et sous-entendue au lendemain de la Révolution, devait seule permettre à la République française de contracter un concordat, et au Premier Consul de nommer les évêques. Par là on rentrait de plein pied dans l'application stricte des lois de l'Église. Le Pape s'y conformait aussi, en assurant la liberté et la publicité du culte, le droit pour les évêques d'ériger les paroisses, d'y nommer les ecclésiastiques du second ordre, d'établir des chapitres et des séminaires, enfin le droit pour le clergé d'être propriétaire d'immeubles comme de meubles, de ne se prêter à un serment que si la formule ne blessait pas les consciences. Aux yeux du Pape, aucune prétention du Premier Consul ne devait prévaloir directement contre ces principes; elle ne pouvait aboutir qu'à une certaine entente avec l'État, combinée et restreinte de manière à ne point les infirmer.

Lié par le programme qu'il apportait de Rome, Consalvi, en examinant avec Bernier le sixième projet, avait dû multiplier les objections; il espérait en retrouver le souvenir dans le projet suivant, où il comptait qu'elles seraient appuyées par Bernier. En effet l'abbé, en les résumant à l'usage du ministre, s'était ingénié une fois de plus à atténuer et à diminuer l'intérêt pratique que ces divergences pouvaient présenter pour le gouvernement, qui, selon la parole du Pape, obtenait satisfaction sur tout le principal. « Nous sommes, disait-il, de l'aveu des deux parties, d'accord sur le fond : terminons au plus vite les disputes sur la forme. » Mais Talleyrand avait ses raisons pour ne pas démordre du cinquième projet, envoyé autrefois à Rome, exigé ensuite avec l'appareil d'un ultimatum, reproduit presque

sans changement dans le sixième projet. Il entendait que la nouvelle version promise par le Premier Consul n'en fût qu'une sorte d'édition, à peine modifiée. D'Hauterive, dont il avait pris l'avis, recommandait, avant tout, de résister à la profession de foi réclamée du gouvernement, et de tenir bon pour le mot « vacants » appliqué aux sièges dont les évêques devaient se démettre, tandis que le Pape proposait d'arriver au même résultat avec des expressions voilées et sans doute équivoques. Sur ces points et sur d'autres encore, Talleyrand, tout en écoutant d'Hauterive, n'aurait eu d'ailleurs besoin d'aucun conseil; il était par lui-même décidé à l'avance. Mais, comme il fallait bien faire paraître quelques changements dans le nouveau projet qui allait être le septième, il les introduisit dans la disposition initiale concernant la religion catholique qu'il transformait d'abord en préambule; puis, afin d'éviter que la reconnaissance de cette religion comme celle de la grand majorité vînt du gouvernement seul, il la mettait aussi dans la bouche du Pape, sous un prétexte vague, assez gauchement imaginé. Il ne pouvait refuser d'admettre la liberté du culte, qui était garantie en termes exprès ou au moins implicites dans la série des constitutions depuis 1789; mais par contre il écartait nettement la publicité. On se rappelait qu'elle allait être soumise de nouveau à une législation spéciale, dont l'on devait réserver la prochaine application en substituant le mot assez peu précis de « culte légitime », à celui si clair de « culte public ». C'était une source de difficultés graves qui allait s'ouvrir.

Le délai de cinq jours, notifié pour l'examen et la signature du septième projet, expirait le 27 juin. Ce fut seulement la veille et dans l'après-midi que ce projet fut apporté par Bernier. Au premier coup d'œil, Consalvi eut la déception de reconnaître que ses critiques n'avaient pas été écoutées et qu'il allait se heurter aux difficultés dont il venait de dresser le tableau. Quoiqu'il eût pleine conscience de la manœuvre, qui, en resserrant ses heures de réflexion, le contraignait à une solution hâtive, il ne se mit pas sur-le-champ à l'ouvrage, sachant qu'il devrait l'interrompre peu d'instants après pour

aller chez Talleyrand prendre place à un dîner qui, selon les usages d'alors, se donnait vers cinq heures. Après le repas, interrogé sur le nouveau projet, il se borna à répondre qu'un premier aperçu lui avait fait voir des exigences déjà combattues à Rome, et auxquelles il ne lui était pas permis de se plier; que néanmoins il allait veiller toute la nuit pour étudier sa réponse.

Ce travail nocturne se fit en commun non seulement avec Spina, mais avec le Père Caselli. Jusqu'à ce moment, le savant barnabite avait été souvent consulté, sans avoir laissé transpirer son action. Consalvi voulut l'admettre dès lors et régulièrement, comme second conseiller : non qu'il eût besoin d'un tiers pour le cas de partage des voix, son opinion devant toujours rester prépondérante ; mais en faisant asseoir Caselli à côté de Spina, il voulait peut-être faire entendre discrètement que les pouvoirs reçus tout récemment par ce dernier devaient désormais être subordonnés aux siens, et n'autorisaient plus qu'une voix consultative, peu différente de celle de Caselli. Une fois en conférence, Consalvi décida qu'au lieu de charger de ratures le projet français pour finir par le déclarer inadmissible, il était préférable, à l'exemple de Rome, de présenter un contre-projet. En suivant cette marche, indiquée et conseillée à l'avance par Bernier, on évitait de rompre le fil de la négociation; on la prolongeait au delà du terme prescrit.

Pour s'en tenir à la substance des articles arrêtés par le Pape, Consalvi dut recourir à des moyens divers. Le meilleur et le plus naturel était de faire usage des rédactions subsidiaires, restées encore sans emploi, qui avaient été marquées à Rome par deux ou trois petits points. De cette manière il put parler d' « obstacles », au lieu de « lois », quand il s'agit de maintenir la suppression de ce qui pouvait contrarier l'exercice du culte, disposition que les mesures ostensibles contre le clergé rendaient en ce moment particulièrement opportune. De même, il put faire participer à une égale indulgence tous les acquéreurs de biens ecclésiastiques, quelles que fussent leurs idées religieuses ou philosophiques. Ensuite, se rappelant que

les anciens projets du gouvernement étaient connus à Rome, il se crut autorisé à leur emprunter une disposition prévoyant le cas où le successeur du Premier Consul ne serait pas catholique; il voulait montrer par là que Rome reconnaissait et même admettait qu'aucune profession de foi n'était exigée par la constitution française pour donner accès au Consulat. Puis, c'était e tour d'une note écrite, dont il se contenterait dans l'article de la démission, pour obtenir la certitude que dans le terme « titulaires des évêchés » le gouvernement ne comprendrait pas les évêques constitutionnels. Enfin, soumis à la nécessité de stipuler pour le clergé le droit d'être doté de toute espèce de fondations, même en immeubles, il se servait d'un argument délicat, qui allait ensuite recevoir d'autres applications; il insinuait qu'en France, à l'exemple d'autres pays, la Papauté peut tolérer en fait ce que les principes lui interdisent de souscrire; que si, plus tard, un décret consulaire réduisait les fondations à celles en rentes sur l'État, il se pourrait que l'exécution de cet acte fût tolérée à Rome en silence.

Ces deux derniers moyens de défense, simples expédients de discussion, étaient indiqués dans un mémoire que Consalvi se mit aussitôt à rédiger à l'appui de son contre-projet. Il y employa le reste de la nuit et les premières heures du matin, sans accorder aucun temps au sommeil. Au prix de cette fatigue, il réussit à ne point dépasser le terme prescrit des cinq jours. Le tout fut confié dans la matinée du 27 à Bernier, qui le transmit à Talleyrand, mais ne négligea pas d'envoyer directement une copie au Premier Consul, dont il sollicitait de nouveau le consentement et l'approbation.

Au ministère, tout était alors en mouvement, Talleyrand se disposant à quitter Paris pour se rendre dans l'Allier aux eaux de Bourbon, où l'appelait le soin de sa santé. Ayant fixé son départ à la soirée du 28, il alla dans l'après-midi à la Malmaison, y répéta ses arguments contre le travail de Consalvi, accusé et convaincu de ne céder sur rien. Faute de temps pour lui répondre, il se contenta d'une note très brève, où « l'esprit conciliant et juste » du Pape « était mis en contraste avec

« l'esprit de chicane et de tracasserie » imputé au cardinal. S'attachant au septième projet, « ce projet de convention, disait-il en terminant, ne blesse en rien les droits de l'Église, et je suis d'avis que le Premier Consul le présente une dernière fois comme l'ultimatum du gouvernement de la République. »

En commençant une absence de près d'un mois, Talleyrand voulait évidemment profiter, aux eaux de Bourbon, de la saison que par expérience il savait la plus propice. Il partait avec l'agrément du Premier Consul, qui, après tout, jugeait que dans l'état actuel de sa diplomatie une correspondance à distance avec son ministre pourrait être suffisante. A cette heure encore critique, ses plans sur les affaires de l'Europe étaient pourtant en voie de subir un changement, rendu nécessaire par des revers continuels en Égypte. En vain Truguet, parti de Rochefort, avait-il mis à la voile, en vain Ganteaume, après de si longs retards, avait-il pu parvenir en vue de la côte égyptienne : empêché par une mer houleuse de tenter un débarquement, découragé par des détails affligeants sur les débris de l'armée de Menou, il avait repris une fois de plus la direction si attirante de Toulon. Les renforts qu'il convoyait auraient d'ailleurs été trop tardifs, trop peu nombreux, trop affaiblis par les maladies, pour avoir pu devenir d'un réel secours. Alexandrie assiégée tenait encore; mais la capitulation de cette place n'était plus qu'une question de temps. En prévision de la perte de l'Égypte, il fallait préparer d'autres moyens de continuer la négociation avec l'Angleterre. A la vérité, celui qui était cherché en Portugal par l'occupation de plusieurs provinces d'un pays inféodé aux Anglais, venait de manquer par la maladresse de Lucien Bonaparte, le nouvel ambassadeur à Madrid, qui avait arrêté la marche des troupes avec une convention conclue à Badajoz, qu'à Paris son frère se hâtait de désavouer. Mais d'autres compensations avec les Anglais s'offraient en Italie, où le Premier Consul se résignait à abréger le séjour des détachements de Murat cantonnés à Tarente et à envisager l'abandon du Piémont; double concession qui par contre-coup avait aussi l'avantage de rendre plus

prompt et plus certain le traité avec la Russie. Bien qu'à ce moment même cette puissance rétablissait la paix avec la cour de Londres, un nouvel ambassadeur était annoncé pour remplacer M. de Kolytchev, avec qui on n'avait pas trop insisté sur sa note inconvenante du 24 avril, et qui de son côté avait renoué par ordre les pourparlers avec moins d'exigences.

Quant au Saint-Siège, comme il avait été menacé, d'une manière ostensible quoique fictive, par le bruit répandu autour de l'ultimatum, il avait paru à propos de rassurer ceux qui en France et au dehors avaient pu craindre pour le sort de Rome. La preuve la plus manifeste qu'aucune entreprise contre cette ville n'était plus méditée, devait ressortir de la présence toute pacifique à Paris du secrétaire d'État de Pie VII. Cependant, dès le 23 juin, une note publiée dans les journaux démentait une rumeur prétendue qui serait venue d'Italie, attribuant au Pape l'intention de renoncer à ses États, et par là à une indépendance qui, disait la note, était dans l'intérêt de tout le monde. Ce qui était plus vrai et plus sensible, était l'ordre intimé aux Cisalpins de rendre au Pape la petite forteresse de San Leo et une partie du Montefeltro, occupées récemment par leurs troupes. Bien que cette restitution fût faite en vertu du traité de Tolentino, dont la validité était sourdement contestée à Rome, elle avait eu l'effet opportun de dissiper les alarmes répandues dans la ville lors du départ de Consalvi. Toutefois ces indices favorables ne décidaient pas le cardinal à renoncer au silence observé avant lui et à soulever la question des Légations; comme Spina, il pensait qu'une démarche présente pour le temporel pourrait affaiblir, peut-être ruiner une influence qu'il devait réserver toute entière et concentrer dans l'œuvre si ardue du concordat.

En l'absence du ministre, la suite de la négociation religieuse, aussi bien que celle de toutes les affaires en cours, était remise officiellement à Caillard, qui, après avoir rempli plusieurs missions à l'étranger, était depuis peu devenu garde des archives du ministère. Mais en lui faisant confier pour la forme cet intérim, Talleyrand avait voulu que son propre rôle

dans le concordat fût continué effectivement et sur place par d'Hauterive, dont il avait fait le confident, sinon de ses arrière-pensées intimes, du moins des conditions avouées auxquelles le subordonnait le rétablissement des autels. Il comptait d'ailleurs conseiller de loin, grâce à la correspondance que Bonaparte devait entretenir avec lui. Cependant, en dépit de ces prévisions et de ces dispositions, l'absence du ministre allait rendre plus étroite et plus efficace l'action de Bernier, qui, en dehors de Caillard, allait devenir le seul intermédiaire de Bonaparte. Par cette raison, ce fut l'abbé qui dut faire connaître, dans son âpreté, la décision sur le contre-projet de Consalvi, adoptée au moment du départ de Talleyrand. Il vint le 1er juillet en annoncer de vive voix le contenu, avertissant qu'il le notifierait par écrit le lendemain, aussitôt après une audience à laquelle le cardinal était convié à la Malmaison.

Le prétexte de cet appel était une présentation à Joséphine. En réalité le Premier Consul s'était proposé de faire comprendre que désormais il garderait en personne toute la direction des pourparlers religieux; qu'en conséquence il tenait à expliquer lui-même les volontés qu'il entendait y faire prévaloir. Consalvi étant arrivé assez troublé à l'heure fixée, Bonaparte s'assura tout de suite un avantage sur cette émotion, en citant une lettre que le cardinal, quittant Rome, aurait adressé au ministre napolitain Acton pour exprimer la crainte d'être persécuté et arrêté à Paris. « Vous me prenez donc pour un Attila, » lui dit en riant Bonaparte. Consalvi ayant affirmé que le sens de la lettre était certainement dénaturé, on en vint aux articles du concordat. Bonaparte prétendait que le Pape devait agir comme si on était revenu aux premiers siècles de l'Église. Il rejetait la profession de foi demandée au gouvernement et à lui-même, car ni lui ni ses collègues n'ayant abjuré la religion de leur enfance, devaient être présumés l'avoir conservée. Apparemment, comme le pensa et le remarqua plus tard Consalvi, il oubliait sa proclamation en Égypte sur l'excellence de la doctrine de Mahomet. Du reste, disait Bonaparte, si son catholicisme importait tant

au Pape, rien n'empêcherait de le mentionner dans la bulle en manière d'éloge. Quant à des successeurs non catholiques, c'était une chimère de les prévoir. Il mit ensuite beaucoup d'insistance à maintenir les fondations en rentes, le serment de soumission aux lois, les autres dispositions repoussées à Rome. Comme un incident de la discussion avait amené Consalvi à protester contre le concile ouvert le 29 juin à Notre-Dame par le clergé constitutionnel : « Vous savez bien, reprit-il, que si l'on n'a pas recours à Dieu, on a recours au diable, » trait de bonne humeur, ne tranchant nullement avec le ton général de l'entretien, qui, semblable à celui des audiences précédentes, resta modéré, avec un mélange d'affabilité et de fermeté. Le Premier Consul sut varier avec aisance son langage de manière à en venir où il voulait. Après avoir déclaré d'une voix nette qu'il se refusait à toute concession sur les points controversés et sur un second envoi à Rome, sollicité de nouveau devant lui, il se montra ensuite aimable et conciliant en s'abstenant de renouveler aucun délai, en témoignant du désir d'une solution et, à cette fin, en renvoyant le cardinal se concerter avec Bernier.

Il n'était plus question de mettre Consalvi en demeure de cette acceptation pure et simple, que Talleyrand s'était flatté d'imposer. Une nouvelle étude était admise, et même elle devait se faire en commun avec Bernier, dont les efforts pour arriver à une entente s'étaient multipliés avec évidence dans les derniers temps. Au fond, le Premier Consul, certain maintenant d'obtenir la démission générale de l'épiscopat et le maintien des ventes de biens d'église, ces deux avantages qu'il avait eus surtout en vue en négociant avec le Pape, souhaitait intimement de les réaliser par un prompt achèvement du traité religieux. Est-il même possible de supposer qu'il ait jamais pensé sérieusement à une rupture avec Rome, bien qu'il en eût plusieurs fois répété la menace; qu'il ait pu réellement s'imaginer qu'en ressuscitant la constitution civile du clergé, ou en redonnant la vie aux synodes abolis des protestants, il remplacerait le culte qui depuis tant de siècles

était celui de la grande majorité en France? Mais si, comme on doit le croire, il n'avait jamais varié sur la nécessité de conserver le culte catholique sur les autels restaurés, il avait dû apporter quelques changements dans les moyens d'exécution qu'il avait d'abord envisagés. Il ne pouvait fermer les yeux sur le progrès d'une résistance contre le concordat qui se préparait autour de lui; il jugeait donc à propos de se rendre aux raisonnements de Talleyrand, qui, par intérêt mais non sans quelque fondement, démontrait l'impossibilité de heurter de front les préventions contre la croyance chrétienne et contre le sacerdoce, enseignées par la philosophie du jour, mises cruellement en pratique au milieu des excès de la Révolution.

Ainsi, Bonaparte cédait aux conjonctures présentes, quand il renonçait à reconnaître une religion d'État, une religion dominante, qui cependant lui paraissait conforme à la nature des choses. Il l'avait admise à Verceil et dans la première audience donnée à Spina; peu de jours auparavant, il venait de la rétablir en Ligurie; plus tard, il devait lui imposer une place dans la constitution de la Cisalpine. De même, dans l'état actuel de l'opinion, il ne voulait plus se déclarer catholique, bien qu'il se fût longtemps montré en disposition de le faire, et d'autant plus volontiers qu'il entendait à l'avenir donner l'exemple de l'assistance à la messe, parler toujours de la religion catholique comme de la sienne et remplir les obligations d'un législateur, qui ne doit jamais se mettre à part et au-dessus de ce qu'il trouve utile pour les autres. Il était sincère quand à Verceil il avait annoncé pour le clergé une dotation en biens-fonds; et pourtant aujourd'hui, après avoir fait admettre comme seul praticable un traitement sur le trésor public, il excluait toute main-morte en ne permettant au clergé de recevoir que les fondations en rentes sur l'État. Inutilement Spina puis Consalvi avaient invoqué ces premières concessions, maintenant retirées et refusées : on leur répondait que le temps avait marché, que ce qui avait paru possible alors ne l'était plus désormais.

Consalvi n'en disconvenait pas entièrement. Tout ne lui

semblait pas prétexte dans le changement de circonstances, invoqué par le gouvernement pour retirer en partie ce qui avait été accordé. Averti par les dépêches et les entretiens de Spina que l'opposition contre le concordat n'avait cessé de se prononcer, il demeurait néanmoins surpris et alarmé par le spectacle des tendances contraires à la religion, qu'il observait à ses côtés, dans le monde de la science et de l'intelligence, parmi les autorités civiles et militaires. Il lui arrivait d'écrire : « Le Premier Consul est le seul à vouloir un concordat. » Et ce propos, qui, pris à la lettre, pourrait paraître exagéré, reflétait chez le cardinal une impression d'ensemble, vive, spontanée, qui ne pouvait mieux se traduire. Or ici, il ne suffisait pas à Bonaparte d'user de la ténacité et de l'ascendant que les envoyés étrangers devaient subir journellement et sur lesquels, au dire de Consalvi, ils racontaient « des choses incroyables ». A la différence de la diplomatie, les affaires de religion, qui dépendent essentiellement de l'opinion publique, où chacun tient à ses habitudes et à sa manière de penser, rendaient évidemment nécessaires des ménagements tout particuliers. Consalvi le comprenait trop bien pour ne pas se troubler en réfléchissant que ces ménagements étaient en contradiction avec les principes qu'il devait faire respecter. Dans cette inquiétude qui se ravivait par intervalles, il hésitait entre des conjectures contraires. Tantôt il se représentait un retour de l'irritation qui venait d'éclater dans l'ultimatum envoyé à Rome, et dont on ne pourrait calculer la durée et les conséquences, même au dehors dans les pays catholiques; et alors, le Pape serait-il en sûreté dans Rome? Tantôt, revenant au sentiment juste de la situation présente, il se disait qu'à tout prendre le Premier Consul s'était trop avancé pour reculer; qu'il avait déjà la certitude de trop d'avantages pour les laisser s'évanouir en rejetant la convention avec le Saint-Siège.

Ce fut sous cette seconde impression que s'acheva le travail fait avec le concours de Bernier. Tous les artifices de rédaction avaient été essayés ou mis en œuvre : les subtilités, les réticences, même certaines équivoques, en un mot tout

ce qui pouvait diminuer ou pallier les causes de désaccord. Sur la démission de l'épiscopat, qui était admise et où l'on n'avait plus à discuter que la convenance des expressions, le mot trop dur de « vacants » avait été écarté pour des équivalents atténués, qui excluaient suffisamment le système des administrateurs. Les professions de foi étaient confinées dans un demi-jour les rendant peu transparentes. Pour celle du gouvernement on usait de l'éloge, dont l'emploi commode venait d'être signalé fort à propos par Bonaparte ; le Pape, en louant cette déclaration dans le préambule, la constatait par là même : si les termes étaient discrets, ils pouvaient néanmoins suffire. La profession particulière du Premier Consul n'était plus exprimée; elle était contenue implicitement dans un article ajouté, qui pourvoyait au cas où ses successeurs ne seraient pas catholiques. L'approbation du gouvernement dans la fixation des paroisses était réduite à un assentiment postérieur au travail des évêques ; celle pour le choix des curés était remplacée par l'obligation pour les évêques de s'assurer à l'avance que leurs candidats jouissaient de la confiance des autorités. A l'article des fondations, on évitait l'exclusion expresse des immeubles, en réservant au gouvernement d'en régler les formes. Grâce à ces atténuations, la « substance » du contre-projet romain avait pu à la grande rigueur être considérée comme sauvée.

Ailleurs, si des expédients semblables n'avaient pas été employés, c'était simplement parce qu'ils n'avaient pas été jugés indispensables. Tel était le cas de la « soumission aux lois » dans le serment. Consalvi aurait pu rendre ces mots acceptables en y ajoutant les explications prévues à Rome dans les rédactions subsidiaires marquées de deux ou trois points ; mais il était instruit que cette exigence était inspirée par Talleyrand, encore imbu des préventions qui l'avaient fait décréter pendant le Directoire, tandis que le Premier Consul ne cherchait dans le serment qu'une garantie d'obéissance envers sa personne : le cardinal avait donc estimé pouvoir sans grand risque corriger et remplacer cette partie de la formule. Il croyait aussi ne pas déplaire au Premier Consul en offrant un bref pour

régler le sort des prêtres mariés ou ayant renoncé à leur état, au lieu d'un article, sorti aussi du ministère des relations extérieures, et qui n'était réellement pas de nature à être inséré dans un concordat. A dire vrai, il n'y avait qu'une stipulation contestée sur laquelle Consalvi n'avait rien cédé; c'était celle de la publicité du culte : il la croyait sans doute plus importante pour l'Église que pour le gouvernement.

Le résultat de cette longue conférence était consigné dans un second contre-projet, qui, à la différence du précédent, était un ouvrage discuté et élaboré en commun avec Bernier. Il fut appuyé à la fois par un mémoire du cardinal et par un rapport de l'abbé. Étayée de la sorte par les deux côtés, cette rédaction semblait devoir satisfaire le gouvernement et terminer la négociation. Bernier paraissait prévoir le succès : la confiance de Consalvi était moindre. Rendu clairvoyant par les leçons du passé, il mêlait des doutes à son espérance, et attendait avec quelque appréhension l'examen personnel du Premier Consul.

La remise des pièces devait être faite à la Malmaison le 4 juillet ; mais à ce moment le Premier Consul, souffrant des suites d'un mal contracté autrefois devant Toulon, commençait un traitement qu'il subit durant trois jours, et qui, sans lui interdire tout travail, l'empêcha de venir à Paris aux jours ordinaires de la parade et de l'audience des ambassadeurs. Quand il reçut Bernier, on était déjà au 7 juillet. Près de lui étaient assis ses deux collègues, Lebrun et Cambacérès. Ils n'avaient probablement été renseignés que de loin en loin sur les progrès et les retours si accidentés des pourparlers religieux, et devaient être mieux informés des causes de l'ultimatum du mois de mai que des difficultés sans cesse renaissantes sur telle ou telle partie de la convention. Quant à leurs connaissances sur les matières ecclésiastiques, elles étaient sans doute générales, comme celles de la plupart des magistrats sous la monarchie, et devaient se compléter avec ce que la discussion des décrets révolutionnaires avait pu y ajouter de nouveau.

A mesure que la lecture du contre-projet se développait devant eux, les objections déjà soulevées leur étaient signalées et soumises. Bonaparte ne voulait pas de profession de foi pour le gouvernement, persuadé que ce mot était employé dans son sens le plus usuel et comprenait les corps de l'État. S'il ne s'était agi que de lui-même, il aurait, disait-il, admis que la mention de sa religion, qu'il avait déjà autorisée moralement dans la bulle, fût reportée dans le préambule du concordat, toujours sous la forme d'un éloge. Il croyait même que cette mention pourrait être étendue à ses deux collègues; et en effet, ceux-ci, interrogés, ne purent faire autrement que d'en convenir. A propos du serment, la pensée vint spontanément à l'un d'eux d'éluder l'obstacle, en empruntant à l'ancien régime les termes de ses formules. L'idée, à peine indiquée, fut saisie avec empressement par Bonaparte, qui se l'appropria aussitôt. Ce n'était pas seulement le moyen certain de supprimer les disputes que la soumission « aux lois » et la fidélité « à la constitution » n'avaient cessé d'entretenir et devaient vraisemblablement perpétuer, c'était aussi une arme de plus contre la royauté abolie, déjà visée par la démission des évêques et même par le renouvellement des prières publiques en faveur du gouvernement actuel.

Il fallait aussi arrêter des décisions sur la publicité du culte. Tous furent unanimes à reconnaître qu'elle ne pouvait être pure et simple, comme Consalvi le prétendait. Au point de vue de l'exécution pratique et journalière du concordat, il n'était pas de question plus importante. La police de la liberté et de la publicité des cultes n'était-elle pas l'objet de la loi du 7 vendémiaire an IV, qui formait le dernier état de la législation sur le clergé? Cette loi, proposée et votée sous une inspiration hostile aux doctrines catholiques, était restrictive même pour ce qui devait se passer dans l'intérieur des églises. Il ne pouvait en être de même aujourd'hui. Un esprit différent ne permettait plus de gêner les cérémonies, quand elles étaient célébrées entre les murs des édifices qui leur étaient régulièrement consacrés; au contraire, la publicité

transportée au dehors devait être surveillée et réglementée. Le passage d'une procession, la vue d'un prêtre en surplis portant le viatique ou présidant à une sépulture, l'érection d'une croix, le simple son de la cloche paroissiale, pouvaient passer pour des bravades ou des provocations, et donner le signal aux injures, aux attroupements de ceux, encore nombreux par endroits, qui s'obstinaient à voir dans les prêtres des adversaires déclarés de la Révolution. D'autre part, une persécution prolongée avait fait multiplier les offices clandestins; les oratoires de toute espèce étaient souvent dénoncés par Fouché comme les refuges du clergé insoumis, comme les abris futurs des prêtres et des assistants qui se montreraient rebelles à la pacification religieuse. Le Premier Consul entendait donc n'autoriser par mesure générale que le culte public au dedans des églises, et interdire l'usage ou l'ouverture de tout oratoire sans la permission particulière de l'administration.

A part ces corrections, importantes mais peu nombreuses, un progrès considérable semblait acquis dans le sens d'un accord; si bien que Bonaparte, prenant les devants sur la mauvaise humeur présumée de Talleyrand, lui écrivit aussitôt, ce même jour 7 juillet : « Il paraît que les affaires vont et que nous nous arrangerons avec le cardinal. Il a fallu leur passer quelques mots... L'état de malade est un moment opportun pour s'arranger avec les prêtres. » Les autres nouvelles d'Europe étaient également sur ce ton enjoué; car depuis que ses résolutions étaient arrêtées, le calme qui les suivait d'ordinaire semblait revenu dans son esprit. Les articles du concordat modifiés à la Malmaison n'étaient pas joints à cette lettre : d'ailleurs l'adroit ministre aurait été en peine d'y répondre. Peut-être de toute manière aurait-il préféré le silence, jugeant que, pour tenir un langage efficace, il faudrait que son retour pût précéder les signatures, qu'il ne jugeait pas encore imminentes.

Or Consalvi, persuadé par Bernier que le port était maintenant en vue, redoublait d'efforts pour l'atteindre et s'appliquait activement à tourner les écueils qu'il croyait les derniers. Doué

par la nature d'une aptitude singulière pour des accommodements, convaincu qu'il y a des moyens termes pour tout, il comprenait qu'il n'était plus possible de s'enfermer dans la lettre des instructions que lui-même avait contribué à rendre très étroites; qu'une interprétation plus judicieuse était devenue une nécessité. Déjà, à Rome, on avait entendu le cardinal, dans les discussions sur la convention, chercher, plus qu'aucun autre, à rapprocher son avis des demandes de Bonaparte : il savait aujourd'hui qu'on ne pouvait les combattre en face. Avec la confiance dont il jouissait auprès de Pie VII, il croyait qu'il lui ferait accepter les facilités, les extensions où il se voyait entraîné et où Spina ne se serait pas senti l'autorité de se hasarder; que la « substance » du contre-projet romain ne devait plus s'étendre aux décisions qui n'avaient pas strictement pour objet les règles essentielles de l'Église. Raisonnant de cette manière, il était prêt, dans le préambule, à attribuer au mot « gouvernement » le même sens que la constitution de l'an VIII, à l'appliquer uniquement aux trois Consuls. Le modèle de l'ancien serment étant connu à Rome, et dans aucune de ses nuances ne paraissant blesser la doctrine, serait sans doute admis à Rome; mais sous la réserve que le Pape serait consulté à l'avance. La publicité du culte était un principe essentiel, fondamental, qui devait être maintenu; toutefois Consalvi se faisait fort d'obtenir un bref où le Pape, après s'être concerté avec le Premier Consul, se prêterait dans l'application à des règlements temporaires et de circonstance.

Les Consuls étaient encore réunis à la Malmaison lorsque Bernier y fit connaître, le 10 juillet, les tempéraments proposés par Consalvi. Après un peu d'hésitation, ils se récrièrent tout d'une voix contre ces recours à Rome, déjà nettement repoussés. Non seulement aucun retard ne serait plus souffert; mais que signifiait ce bref promis, où le Pape prétendait autoriser, et encore à titre simplement provisoire, des mesures de police qu'il appartient au chef du gouvernement de prendre en tout temps, sous sa seule initiative? Un pareil empiétement sur les libertés gallicanes et les usages

traditionnels ne pourrait être toléré, surtout au Conseil d'État, exclu il est vrai jusqu'ici des pourparlers religieux, mais au nom duquel le Consul qui le présidait devait protester à l'avance. Il était maintenant indispensable que le droit de l'État fût confirmé en termes exprès, dans l'article même où Rome tentait de le dénier. Les propos s'échauffèrent au point que Bonaparte, s'animant de son côté, déclara exiger l'adoption immédiate de l'ancien serment, et n'admettre la publicité du culte qu'avec cette condition : « en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaire de faire. » Il ne recevrait plus aucune note du cardinal et voulait une réponse décisive par oui ou par non.

Consalvi, informé sur-le-champ par Bernier de ces injonctions et du ton courroucé et péremptoire dont elles étaient accompagnées, ne vit d'autre ressource que de se résigner. Réfléchissant que le serment prêté au roi par les évêques de l'ancien régime était notoire à Rome et échappait aux reproches actuels, il prit sur lui d'y accéder et de prévenir ainsi le consentement, présumé certain, du chef de l'Église. Le principe de la publicité du culte lui sembla suffisamment maintenu, s'il ajoutait la restriction « vu les circonstances » à la phrase absolue du Premier Consul. Comme, à ce moment, survenait la note, réclamée à deux reprises, où Bernier expliquait que le Pape ne serait pas tenu par le texte présent du concordat à exhorter les évêques constitutionnels à se démettre ; qu'on attendait simplement de sa charité paternelle quelque moyen, même indirect, pour suppléer à cette invitation convenue, Consalvi dut croire que, sauf une divergence très diminuée sur l'exercice public du culte, il était parvenu à contenter le Premier Consul et pouvait espérer la récompense très prochaine de ses peines, de sa persévérance et de sa sagacité.

Le sentiment de Bernier était encore plus prononcé : l'abbé ne doutait plus d'un succès auquel il se flattait d'avoir largement concouru. Nourri, comme le clergé d'alors,

dans les idées gallicanes, il composa rapidement un mémoire pour démontrer qu'elles étaient respectées dans la convention avec Rome : c'était du reste un point de vue qu'il mettait en avant depuis le retour de Livio. Quand il en venait à parler de la faculté attribuée au Pape de destituer des évêques, il fallait bien avouer que nos maximes étaient « outrepassées »; mais c'était, disait-il, par nécessité, sous l'empire de circonstances qui leur étaient supérieures. Il n'essayait pas de se tirer autrement de cet embarras inextricable. Ce mémoire, plus spécieux que solide, devait être remis à Bonaparte, qu'on attendait à Paris où il devait passer la journée du lendemain, 12 juillet, tandis que la convention lui serait présentée par le cardinal en personne. Cette venue se trouvant retardée, les pièces furent adressées dans la matinée à la Malmaison, avec une lettre de Bernier, terminée par la demande d'un pouvoir pour donner une signature, qu'il se croyait seul appelé à échanger avec celles de Consalvi et de Spina.

III

A la Malmaison, le Premier Consul était alors occupé des préparatifs pour la fête nationale du 14 juillet. En fixant à ce jour solennel la conclusion de la paix religieuse, il se proposait de la rendre plus imposante et d'une exécution plus facile : il aurait réussi plus tôt à lui assurer ces avantages, s'il avait pu la faire coïncider avec l'achèvement, et ensuite avec la ratification du traité de Lunéville. Déjà la veille, en rédigeant la proclamation destinée à cette fête, et où il célébrait la fin de la guerre continentale et des discordes intestines, il ajoutait cette annonce : « Bientôt cessera le scandale des divisions religieuses. » En même temps, un court avis, rédigé pour le Moniteur sous sa dictée ou son inspiration, raillait un bruit propagé, disait-on, en Angleterre, que le Pape renonçait à ses États et que le roi de Sardaigne devait régner dans la ville de Rome.

Lorsque le Premier Consul reçut, le 12, le dernier contre-

projet de Consalvi, il voulut le revoir à tête reposée, et puisqu'il s'agissait d'un acte aussi fondamental, aussi durable que l'avait été le concordat de 1516, il prit de nouveau le conseil de ses deux collègues, revenus près de lui. C'était pour lui une sorte de règle de conduite, de ne pas regarder comme définitif ce qu'il n'avait pas soumis à ce travail personnel. Les controverses antérieures n'étaient à ses yeux que des moyens d'étude; les concessions successives, obtenues même dans les discussions où il avait pris part, ne semblaient pas engager ses résolutions; elles ne faisaient que les éclairer. Il avait agi déjà avec cette indépendance quand il avait dicté le projet, envoyé à Rome vers la fin de février. A plus forte raison, en ce moment, il entendait mettre sa dernière empreinte sur une convention qu'il avait conçue hardiment, soutenue isolément contre les oppositions, et dont il serait regardé presque entièrement comme l'auteur responsable. Ses corrections tendaient toutes à appuyer sur les droits de l'État. Il n'admettait plus la profession de foi du gouvernement; il rejetait toute restriction à la police extérieure du culte. L'approbation du gouvernement pour le choix des curés était rétablie, ainsi que l'obligation de constituer les fondations en rentes. Une aggravation nouvelle était introduite dans les deux articles concernant les biens ecclésiastiques. Jusqu'alors, afin de maintenir le droit qu'a l'Église d'être propriétaire, on avait compté à Rome sur la restitution de ceux de ces biens, entre autres des édifices religieux, qui n'étaient ni vendus à des particuliers, ni affectés à un service public. Aujourd'hui, moyennant quelques mots effacés dans l'article, Bonaparte se réservait d'ordonner des ventes ou des affectations ultérieures, de les faire pour l'avenir bénéficier de l'indulgence pontificale, qui pourtant était applicable seulement pour le passé. Enfin, plus de bref pour les prêtres mariés, mais un article spécial en leur faveur. Quelques articles restaient sans retouches : parmi ceux qui en étaient exempts, on peut citer celui sur la démission de l'épiscopat et celui sur l'éventualité, présumée d'ailleurs peu vraisemblable, où les successeurs des Consuls ne seraient pas nés catholiques.

La rédaction du traité une fois déterminée, Bonaparte dicta au secrétaire d'État Maret l'arrêté de nomination des plénipotentiaires français. Ils devaient être au nombre de trois, nombre égal à celui des représentants du Saint-Siège, et devaient être de rangs proportionnés aux titres de ceux-ci. Pour aller de pair avec le cardinal, Joseph fut naturellement désigné : il avait été ambassadeur à Rome, venait de négocier avec l'Autriche et, en qualité d'aîné, était investi d'une sorte de primauté dans la famille. A Spina, archevêque de Corinthe, fut opposé Cretet, pris comme Joseph lui-même dans ce Conseil d'État auquel il paraissait opportun de donner cette marque de considération. L'abbé Bernier, dont la personne était de condition moindre, mais dont la présence était pourtant la plus nécessaire, fut mis dans la balance avec le Père Caselli, qui, dans le cas probable où il manquerait de pouvoirs, pourrait en recevoir après coup et plus tard. L'exécution de l'arrêté restait dans la réalité préparée par Maret; pour le détail des formes et les transmissions officielles, elle était, selon l'usage, confiée au ministère des relations extérieures. Une lettre officielle informait donc Caillard qu'il devait recevoir de Maret et remettre régulièrement à Joseph les pièces nécessaires, c'est-à-dire, avec les pleins pouvoirs, le projet du gouvernement et celui de Consalvi. « La simple comparaison de ces deux pièces, lui disait-on, fera connaître aux plénipotentiaires français les motifs des changements que le gouvernement a été forcé d'adopter. Le citoyen Bernier, qui est parfaitement au courant de cette négociation, donnera à la commission tous les éclaircissements dont elle pourra avoir besoin. Le gouvernement verra avec plaisir que cette convention soit signée le 14 juillet. » Enfin, pour compléter ces mesures préliminaires, une note destinée au Moniteur du 13 portait cet avis prématuré : « M. le cardinal Consalvi a réussi dans les négociations dont il a été chargé par le Saint-Siège auprès du gouvernement. »

Le soir, le Premier Consul vint à Paris, où il assista à une représentation de *Cinna*. Son entrée dans la salle, prouvant le

rétablissement de sa santé, fut accueillie par de chaleureux applaudissements.

Cependant Maret, revenu aussi de la Malmaison, s'appliquait dans cette soirée à tout disposer pour les opérations du lendemain, qui devaient commencer par un entretien des plénipotentiaires français réunis le matin à neuf heures chez Joseph. N'ayant pu rencontrer ni Joseph, qui était au théâtre avec son frère, ni le conseiller d'État Cretet, il leur laissa par écrit les recommandations les plus indispensables. Il ne se dérangea pas pour Bernier et l'invita à se présenter à la secrétairerie d'État. L'abbé, ne l'y trouvant pas, y sut verbalement sa désignation comme plénipotentiaire, alla faire part à Consalvi de cette heureuse nouvelle, puis dut attendre avant de se rendre au ministère des relations extérieures, où il était mandé pour onze heures. Dans l'intervalle, Caillard avait reçu la lettre officielle du Premier Consul et deux billets successifs où Maret mentionnait quelques incidents du moment. Ces billets avertissaient que les deux projets de convention seraient envoyés au ministère assez tard dans la nuit; que les pleins pouvoirs, pour lesquels il fallait connaître les qualités prises par les négociateurs romains, seraient prêts seulement le lendemain avant deux heures. A leur défaut, l'arrêté du Premier Consul devrait y suppléer. Bernier ayant répondu à l'appel du ministère, on lui remit l'ampliation de sa nomination qui venait d'être apportée. Il apprit alors qu'au lieu d'être le signataire unique de la convention, comme il le rêvait, il ne viendrait qu'en troisième, sous l'autorité et la présidence de Joseph. Il fut également instruit de l'existence d'un nouveau projet du gouvernement, et, soit qu'il ait attendu vainement pour le voir, soit qu'il ait pu dès lors en parcourir rapidement le sens, il se retira à une heure du matin.

Le lendemain 13, vers huit heures, il fit remettre un court billet à Consalvi. Après l'avoir informé qu'il était autorisé à signer avec Joseph et Cretet, « Je retourne, disait-il, ce matin à neuf heures et demie chez Caillard, de là chez Joseph, puis chez vous. » L'ancienne formule de serment serait

transmise au cardinal dès que la recherche qu'on en faisait rapidement aurait abouti. L'abbé se taisait sur le nouveau projet : il n'est pas certain qu'il l'eût déjà lu ; en tout cas il n'aurait pu en parler sans l'assentiment de Joseph, qu'il n'avait pas encore rencontré et dont il devait désormais prendre et suivre la direction.

Arrivé au ministère, où il se mit en relation avec Cretet, il put, au moins à ce moment, comparer avec soin les deux projets de convention. Celui de Consalvi était connu à l'avance par d'Hauterive, qui, dans la crainte de le voir approuver, s'était hâté de remplir les intentions très strictes de son ministre, en reproduisant contre certains articles des reproches déjà exposés. Cette fois encore, il se plaignait de la profession de foi du gouvernement; de la suppression du mot « vacants », nécessaire, disait-il, pour caractériser les sièges des évêques démissionnaires; de l'omission de l'article sur les prêtres mariés, dont il développait et exagérait l'utilité. Ce mémoire fut transmis aux Tuileries, bien que le projet du Premier Consul lui ôtât maintenant sa véritable raison d'être. Comme ce nouveau projet, arrivé au ministère tardivement, peut-être seulement dans la matinée, était resté avec ses ratures tel qu'il était venu de la Malmaison, il fut immédiatement remis au net. En relisant la copie, écrite à la hâte et en tout semblable à une minute, d'Hauterive y inséra l'ancien serment dont une formule venait d'être retrouvée, et il ne put résister à proposer en marge une meilleure version pour l'article sur les prêtres mariés qui lui tenait tant à cœur.

La réunion du matin chez Joseph avait précisément pour objet l'examen comparatif des deux projets et la préparation à la conférence qui allait bientôt s'ouvrir avec les négociateurs romains. Elle fut remplie par les explications de Bernier, qui était seul à connaître l'histoire de chaque article, la marche accidentée des principes en jeu, les intérêts souvent peu apparents que ces variations recouvraient. Puisqu'il avait affaire à des intelligences pour qui ces controverses spéciales étaient choses nouvelles, l'abbé dut discourir assez longuement. D'autre

part, il était préoccupé de Consalvi, dont il prévoyait les objections et avec qui il aurait souhaité de faciliter dès lors une entente : tout ce qu'il put obtenir avant la discussion contradictoire fut le retrait de l'approbation du gouvernement pour le choix des curés.

Au sortir de cette réunion, puis de table, les plénipotentiaires français se trouvèrent prêts ; mais leurs pouvoirs ne l'étaient pas encore. Lorsque Maret put y insérer les titres des négociateurs romains, il n'était plus temps de présenter les pièces à la signature du Premier Consul, qui était entré au Conseil d'État et ne pouvait en quitter la présidence avant le moment du repas, à cinq heures du soir. Or Joseph ne voulait pas commencer une conférence officielle sans que chacun fût accrédité en bonne forme. L'expérience acquise à Lunéville lui montrait l'inconvénient possible de démarches incorrectes ; d'ailleurs, le retard s'accordait avec ses convenances privées, car il avait pris avec M. de Cobenzl une sorte d'habitude de discuter après dîner. Il attendit de savoir que les pouvoirs étaient enfin en règle, pour décider que la conférence se tiendrait chez lui à huit heures.

Ce fut aussi à ce moment, c'est-à-dire vers cinq heures, que Bernier, qui ne s'était pas acquitté envers Consalvi de la visite annoncée le matin, dut l'informer de l'invitation de Joseph et, ce qui était plus délicat, lui transmettre le nouveau projet rédigé à la Malmaison. Cette dernière commission étant singulièrement embarrassante, il s'en déchargea par écrit : « Voici ce qu'on vous proposera d'abord, disait-il en parlant du projet; examinez tout; ne désespérez de rien. Je viens d'avoir une longue conférence avec Joseph et Cretet. Vous avez affaire à des hommes justes et raisonnables. Tout finira bien ce soir. » Il avertissait qu'il viendrait prendre Consalvi à sept heures, pour le conduire chez Joseph.

Le nouveau projet indigna le cardinal, qui répondit aussitôt : « Rien, monsieur, n'égale notre surprise en lisant le brouillon que vous venez de m'envoyer. Je ne sais pas con-

cevoir comment, après que nous sommes convenus en tous les articles, on puisse présenter, le jour même de la signature, une rédaction aussi différente de celle qui avait déjà été arrêtée, comme vous le savez si bien. Vous savez aussi que tous les mots ont été si étudiés, qu'ils ne peuvent recevoir aucun changement. Je suis navré de douleur en pensant qu'au lieu de nous réunir pour signer, je sois appelé à une nouvelle discussion. » Il ajoutait : « Mes pouvoirs ne me permettent aucun changement; je réclamerai l'exécution de ce qui avait déjà été convenu et admis. » Et, à cette fin, il demandait le renvoi de la note contenant ses dernières modifications à son contre-projet. Sa résolution, en effet, avait été prise sur-le-champ : c'était seulement sur son contre-projet qu'il consentirait à conférer. Il n'avait plus à reprendre sur les articles un travail, recommencé, ressassé tant de fois à Rome et à Paris; il avait tourné et retourné les idées en tous sens et scruté chacun des mots. Aurait-il eu le loisir d'un nouvel examen, il s'y serait refusé, le jugeant superflu et encore plus injuste. Le peu de temps qui lui était mesuré fut donc employé à composer son attitude et à s'affermir dans son plan de campagne. Il y persévérait, en plein accord avec son entourage, lorsque Bernier vint le chercher. L'abbé fut mal reçu. Il eut beau répéter les assurances contenues dans son billet : à ses bonnes paroles, on objectait l'inconcevable irrégularité du procédé; à ses espérances de succès, on opposait l'expérience toute contraire du passé.

Chez Joseph, le cardinal essaya d'abord, ainsi qu'il venait de l'annoncer, de se retrancher dans son contre-projet, comme sur une position acquise, qu'il était juste et avantageux de défendre. Il lui fut répondu qu'un traité peut toujours être modifié tant qu'il n'est pas conclu; que le projet du Premier Consul, formant le dernier état de la négociation, devait nécessairement servir de terrain à l'échange des opinions. Il fallut céder, et la discussion s'engagea. Elle fut serrée mais courtoise, et dura toute la nuit et la matinée suivante. Elle absorbait tellement l'attention, que personne ne semblait sentir la

fatigue. Joseph tenait la plume. Chaque article fut disséqué à son tour comme s'il ne l'avait jamais été; les arguments furent développés de part et d'autre avec autant d'insistance et d'ardeur qu'autrefois. Ils devenaient souvent gênants pour Bernier, qui se voyait mis en situation fausse toutes les fois que son travail fait en commun avec Consalvi, et dont il combattait maintenant la teneur, venait à être cité et invoqué. Une seule disposition n'avait pas encore été débattue : c'était celle qui assimilait les aliénations à venir de biens ecclésiastiques aux ventes déjà consommées. Elle était soutenue par Joseph et Cretet, avec l'esprit politique qui régnait au Conseil d'État dans les affaires de biens nationaux. Consalvi, en réponse, se déclarait absolument dénué de facultés sur une question imprévue, qui passerait pour contraire aux lois de l'Église si elle n'était pas décidée par le Pape. De guerre lasse, on convint d'un article additionnel sur la matière, énonçant comme probable un consentement qui serait donné par le Pape avant la ratification. Enfin, lorsqu'on fut arrivé aux derniers mots de la convention, il se trouvait que la persévérance de Consalvi était parvenue par degrés à un succès inespéré. On produisit à ce moment les pleins pouvoirs : ceux du Père Caselli faisant défaut, on résolut de les supposer et de passer outre. Toute l'attention de Consalvi tendait alors à en venir aux signatures, pour faire confirmer ce qu'il avait réussi si laborieusement à obtenir. Spina rédigeait à la hâte le texte latin, tandis qu'un secrétaire de Joseph recopiait les articles en français. Inutile empressement! Sur le point de signer, les plénipotentiaires français se concertèrent et se ravisèrent : il leur parut que, chargés de faire accepter le projet du gouvernement, ils s'en étaient trop écartés pour ne pas soumettre leur ouvrage au Premier Consul.

La conférence fut donc interrompue, et Joseph courut chez son frère, qui, dans ce jour de grande fête, se disposait à se montrer à une parade et à recevoir les envoyés étrangers. Le compte rendu de la discussion provoqua beaucoup d'humeur. Le Premier Consul, mécontent de l'ensemble, se fâcha encore

plus en entendant les concessions sur la publicité du culte, et aussi sur la nomination des curés, qui n'intéressait guère moins les droits de l'État, surtout au moment où il fallait prévoir le renouvellement du clergé dans toutes les paroisses. Entraîné par un mouvement de colère, il jeta dans la cheminée la copie de la convention. Sa volonté, disait-il, était inébranlable : il n'écouterait plus rien. Son projet devait être immédiatement représenté, et s'il n'était pas souscrit sur l'heure, sans le moindre changement, les agents du Saint-Siège n'avaient qu'à se disposer à partir pour Rome.

Joseph, de retour, dut signifier à Consalvi les résolutions pénibles dont il était porteur. Deux heures durant, il multiplia ses efforts sous toutes les formes. Le cardinal opposait les instructions positives qui le liaient, et s'il lui arrivait d'y manquer, la certitude d'être désavoué et disgracié. On dut se séparer, à l'approche du moment fixé pour un repas de gala de deux cent cinquante couverts, qui devait se donner aux Tuileries. La conférence, commencée dans la soirée du 13, avait duré plus de vingt heures, sans aucun résultat.

Consalvi et Spina avaient été invités la veille à ce dîner, avec la pensée que le concordat serait souscrit à ce moment. Ce n'était pas sans une certaine confusion que le cardinal se retrouvait en face de Bonaparte; et, en effet, tout en étant reçu avec la politesse qu'il avait toujours rencontrée, il dut essuyer le reproche d'avoir par sa résistance fait manquer la date du 14 juillet. Puis brusquement : « Ou cela, ou rien, lui dit le Premier Consul; et je sais bien quel parti prendre. » Le cardinal répondit de son mieux, avec l'arrière-pensée de pouvoir, après le repas, continuer un entretien qui ne pouvait sans péril en rester là. Il fut secondé indirectement par M. de Cobenzl. Ce diplomate, depuis quelque temps, profitait d'un certain crédit pour se renseigner sur les objets précis et sur les incidents de la négociation religieuse; il craignait qu'une rupture, déjà envisagée avec le Pape, servît de prétexte au Premier Consul pour sacrifier dans l'Empire les électeurs ecclésiastiques, clients de la maison d'Autriche, et pour faire exécuter l'occu-

pation de Rome, qui, après celle d'Ancône, rendrait la France maîtresse de l'État romain. Le Premier Consul l'ayant interpellé et rendu juge du droit que doit avoir un chef d'État de réglementer la publicité du culte, il demanda à réfléchir et, en sortant de table, proposa la publicité « sous la surveillance du gouvernement ». Consalvi, trop avisé pour repousser cette tentative de lui venir en aide, se borna à dire qu'il y réfléchirait, quoique au fond il ne voulût pas pour le culte d'une surveillance, faisant trop penser à celle qui entourait les émigrés rentrés. Le langage de Consalvi fut d'ailleurs assez souple, assez insinuant pour prévenir de nouvelles vivacités. Bonaparte put être ramené à son véritable sentiment, qui était de conclure un concordat nécessaire. S'il montrait tant de ténacité sur certains articles, c'était afin d'y faire mentionner ostensiblement, pour le dehors et l'opinion, les droits que de toute manière il était certain d'exercer en fait au moyen d'arrêtés consulaires, de règlements séparés. Consalvi dut sans doute répéter ce qu'il ne craignait pas d'avouer, que la Papauté se résignait souvent à tolérer dans la pratique des mesures auxquelles il lui était impossible de donner une approbation formelle. En tout cas, il parvint à obtenir une seconde conférence, où il ne serait plus mis en demeure de se soumettre, où il pourrait recommencer l'examen des articles. Il était entendu toutefois que cette réunion serait la dernière, et que tout y serait terminé, irrévocablement, dans un sens ou dans l'autre.

Le rendez-vous était fixé pour le 15 dans l'après-midi, la matinée devant être réservée aux dispositions à prendre, de part et d'autre, pour une discussion suprême. Le Premier Consul, revenu d'une intransigeance générale qui n'avait pas réussi, avait voulu relire encore son projet et y insérer quelques emprunts faits aux corrections communes des plénipotentiaires. Inébranlable sur les deux points dont il avait exigé l'adoption la veille, il se montrait assez accommodant sur le reste. La profession de foi particulière du gouvernement en la personne des trois Consuls, l'article jusqu'ici rebuté comme superflu sur les chapitres et les séminaires, le bref

pour déterminer la condition des prêtres mariés, la faculté pour le gouvernement de déterminer la nature et les formes des fondations, substituée à l'obligation des rentes sur l'État, telles étaient les principales concessions auxquelles il croyait utile de se prêter. De l'autre côté, chez Spina, dans ce logement trop modeste et trop resserré pour être le siège des conférences, Consalvi cherchait aussi à se préparer par un redoublement de réflexions. Raisonnant comme si le projet du Premier Consul, dont la nouvelle version n'était pas probablement encore sortie des Tuileries, était demeuré tel qu'il venait d'être discuté, il remuait encore tous ces articles longuement fouillés, moins pour découvrir quelques artifices imprévus de rédaction, que pour étudier plus à fond le sens et la portée des principes mêmes qui étaient en conflit. Déjà, en discourant avec Bernier, il avait cessé de regarder comme substantielles les simples décisions du Pape ne mettant pas ces principes directement en cause. Aujourd'hui, sous l'empire de la nécessité, il prenait sur lui de ne plus s'astreindre à la rigueur de ses instructions, de supposer qu'elles auraient été élargies, si le Pape avait pu le voir dans une situation semblable, aussi angoissante que périlleuse. Au lieu de s'assujettir au contre-projet romain, écarté d'ailleurs formellement de la controverse, il n'avait plus en vue que les lois essentielles de la religion, que les droits fondamentaux de l'Église. Il croyait se remettre dans l'état d'esprit qui, à sa connaissance, avait animé le Pape lui-même, lorsqu'il avait confié à des congrégations le soin d'étudier un contre-projet. Malgré ces dispositions, qui allaient du reste se trouver en harmonie avec celles des négociateurs français, la lutte reprit avec vivacité et se prolongea pendant douze heures.

Joseph avait sous la main le mémoire rédigé le 13 juillet par d'Hauterive dans l'ignorance du projet en discussion, et qui venait de lui être remis pour le fournir au moins d'arguments généraux. Il porta adroitement un premier coup en laissant Consalvi y jeter un regard; mais il ne fit probablement guère d'autre usage de cette arme dans un débat qui dut surtout

consister en redites incessantes, en objurgations pressantes et parfois en digressions. Nous savons par Consalvi que le principal effort porta sur les droits respectifs de l'État et de l'Église dans la publicité du culte et la nomination du clergé paroissial. Devant la volonté si ferme du Premier Consul, le cardinal, ne pouvant plus limiter les règlements de police quant à leur durée, qu'il n'aurait pas voulu étendre au delà des circonstances présentes, parvint à les limiter quant à leur objet, qui devait être la tranquillité publique. Grâce à cette restriction subtile, il put laisser à ces mesures une sorte de caractère exceptionnel, la publicité demeurant la règle. Pour la nomination des curés, le Premier Consul exigeait ces mots : « avec l'approbation du gouvernement », ou ceux-ci, tracés de sa propre main et encore plus forts : « leurs nominations ne seront valides qu'après avoir été agréées par le gouvernement. » Consalvi arriva à dire que le choix des évêques ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le gouvernement. Il avait d'abord proposé le mot « agréables » ; il avait dû le changer, sur la remarque que le public penserait, non sans plaisanterie, aux « agréables de Paris », un de ces dictons de vogue passagère qui se succèdent pour qualifier la jeunesse élégante et frivole. Ici, Consalvi n'avait cherché qu'à renverser l'ordre où l'intervention du gouvernement devait se produire : venant avant les nominations, comme il le demandait, elle ne semblerait que conseiller et guider le choix des évêques ; venant après, elle aurait infirmé visiblement leur autorité. Toutes ces distinctions risquaient de paraître des finesses bien tenues et bien raffinées aux contemporains et à la postérité; mais puisqu'il était impossible de mieux exprimer le droit de l'Église, il fallait au moins pouvoir établir que, malgré tout, ce droit n'était ni omis ni méconnu. Sur les conséquences de nouvelles aliénations de biens ecclésiastiques, le Premier Consul ayant permis de ne pas insister, la rédaction primitive fut naturellement reprise. Ainsi, une fois de plus, un certain avantage finissait par demeurer au cardinal, qui déclara de nouveau ne plus refuser sa signature. Il n'osait montrer trop de hâte, afin de ne pas

donner imprudemment l'éveil aux négociateurs français; il eut pourtant à raisonner leurs scrupules et à combattre leur intention d'en référer de nouveau au Premier Consul. Le souvenir de la scène de la veille était resté vivant parmi eux : un premier désaveu leur en faisait redouter un second, qui pourrait être encore plus impérieux et plus irrité. Néanmoins, Joseph consentit à se rendre, et le concordat fut enfin signé. Comme l'heure de minuit n'était pas dépassée, il reçut la date du 15 juillet.

---

# CHAPITRE XIV

## LES RATIFICATIONS

### I

Le projet, revisé par le Premier Consul en vue de la discussion qui venait d'aboutir, avait été envoyé dans la matinée du 15 au ministère des relations extérieures, afin d'être transmis de là à Joseph par la voie régulière. D'Hauterive avait pu, comme au passage, en prendre une rapide connaissance et, lié par la promesse de défendre jusqu'au bout les articles très différents dont son ministre, avant de partir, avait recommandé l'adoption, il s'était cru obligé d'insister, à tout hasard, sur les raisons déjà expliquées et soutenues de les faire prévaloir. Un second mémoire succédant de près à celui du 13 juillet, reproduisait les mêmes arguments : outre l'inconvénient d'une redite, il avait celui de se produire encore plus en retard. Non seulement il se trouvait contester les concessions admises le matin même aux Tuileries, mais il omettait d'appuyer sur les deux exigences que le Premier Consul avait maintenues alors comme demeurant les plus nécessaires, celle sur la police du culte public et celle sur le mode de nomination du clergé paroissial. Pour que des représentations aussi arriérées aient eu chance d'être appréciées, il aurait fallu qu'un nouveau refus eût rejeté la dernière œuvre des plénipotentiaires.

Or, cette fois, leur signature était bien définitive. Joseph, après une nuit si laborieuse, était venu rendre compte le 16, de bonne heure. Il paraît qu'en écoutant la restriction qui bornait au maintien de la tranquillité publique les règlements sur

la publicité du culte, le Premier Consul interrompit la lecture et eut un mouvement de doute ; puis il se ravisa et n'éleva plus d'objections. Cette longue négociation avait enfin atteint son terme; quelques renoncements dans le détail n'empêchaient pas l'ensemble de paraître satisfaisant et de donner cours chez Bonaparte au sentiment profond d'avoir réussi à fonder une des principales assises de la France réorganisée. Il fallait maintenant que la question des ratifications fût réglée sans retard. Dans une convention avec la Papauté, elle ne se présente pas sous son aspect habituel, parce que l'usage veut que la volonté pontificale soit expliquée et développée dans une bulle. Depuis plusieurs mois cette bulle, comme on l'a vu, était en préparation ; le projet envoyé de Paris avait été suivi d'un contre-projet venu de Rome; mais de part et d'autre on avait varié sur l'emploi de cet acte, dont la portée n'était pas encore complètement définie. Avec son tour d'esprit pratique, le Premier Consul donnait une solution simple à cet embarras. La bulle, qu'il appelait « grande ratification », devait être considérée comme une confirmation solennelle, toute particulière à la Papauté ; elle devait être précédée par une autre ratification, qualifiée de « petite », et qui néanmoins était la véritable : elle consisterait dans une adhésion rédigée et signée d'abord par le Pape, rédigée et signée ensuite par le Premier Consul. C'était d'après ces deux consentements séparés que les plénipotentiaires procéderaient à l'échange des ratifications, qui est la dernière des formalités établies pour la validité internationale d'un traité. Toujours en défiance contre les lenteurs de la cour romaine, il voulait que cet échange se fît à Paris dans quarante jours et que ce délai fût mentionné expressément dans le concordat.

Une stipulation de cette nature se trouvait à la fin de tous les traités conclus par le Consulat, par exemple dans les deux plus importants, ceux de Lunéville et de Florence. Elle était de style. Si elle était omise dans la convention avec le Saint-Siège, c'était par une sorte d'inadvertance, tenant sans doute à ce qu'elle avait manqué dans les projets et contre-projets qui

s'étaient succédé depuis plusieurs mois. Il ne pouvait y avoir aucune difficulté à l'y rétablir. Toutefois une nouvelle réunion des plénipotentiaires devenait nécessaire. Elle eut lieu dans l'après-midi chez Consalvi, et le délai fut ajouté aussitôt à la dernière disposition du concordat, sans que le nombre des articles fût augmenté. Sur la demande de Consalvi, il fut entendu verbalement que les quarante jours ne seraient pas comptés avec une rigueur absolue et pourraient, au besoin, être un peu prolongés. Le délai d'ailleurs n'était formellement exigé que pour la « petite ratification », la « grande », c'est-à-dire la bulle, n'étant pas encore préparée. Comme il devenait urgent d'en arrêter les termes, on convint, après quelques objections de la part de Joseph, que la revision se ferait, non sur le projet français, mais sur celui de Rome; et qu'elle serait combinée incessamment entre Consalvi et Bernier, puis soumise au gouvernement.

Joseph avait apporté, avec le concordat resté entre ses mains, le dernier mémoire d'Hauterive, et il avait engagé Consalvi à le feuilleter, comme il avait fait la veille pour le mémoire précédent qui n'était pas plus nuisible. Par cette marque d'une confiance apparente et calculée, il faisait mieux valoir les divers tempéraments qui venaient d'être consentis. Il était vrai qu'en plus de la courtoisie des formes et de la modération du langage, il avait eu le mérite de comprendre et d'interpréter le désir positif de son frère d'arriver à une conclusion avec Rome. Consalvi n'obéissait qu'à un sentiment d'équité quand il attribuait à la présidence de Joseph pendant les deux conférences, encore plus qu'à l'éloignement de Talleyrand et à l'anniversaire du 14 juillet, un résultat qui lui semblait maintenant disposé par la Providence. Durant toute la matinée, où, malgré sa lassitude, il s'était appliqué au récit obligé des derniers incidents de la négociation, il avait pu revivre au milieu d'angoisses, mêlées à peine de quelques retours de confiance, et repasser tant de raisons qu'il avait eues de désespérer : sa dernière réflexion avait été l'étonnement d'être sorti de l'orage, et la tendance à regarder comme une sorte de miracle d'avoir pu atteindre le port.

A peine la visite des plénipotentiaires français avait-elle pris fin, Consalvi s'était remis assidûment à la tâche ; il voulait que son courrier, qui devait partir le soir avec la copie du concordat, pût emporter dans sa valise un programme et les indications sur le travail qui devait s'accomplir à Rome. Pour que la ratification y fût jugée nécessaire, il fallait que l'impossibilité de faire mieux fût clairement démontrée : à cet effet, Consalvi croyait pouvoir se fier à la relation qu'il venait d'écrire et qui s'appuyait sur la série des pièces de sa négociation.

La marche conseillée était semblable à celle qui avait été suivie récemment pour l'examen du projet français; sauf que le mémoire, qui serait rédigé de nouveau par Di Pietro d'après les remarques secrètes de quelques-uns des cardinaux déjà consultés, serait soumis, non plus à une congrégation de douze cardinaux, mais directement au Sacré Collège tout entier. La ratification pontificale devant être donnée sous deux formes, celle qui était simple et d'un caractère plus personnel au Pape serait sans doute prête la première; il était néanmoins entendu que, s'il était possible, elle serait accompagnée de l'autre ratification, c'est-à-dire de la bulle, dont l'envoi de Paris à Rome était prévu comme très prochain.

En même temps, Di Pietro devait mettre à l'étude deux brefs, qu'il importait également de ne pas faire attendre. L'un, appliqué aux prêtres mariés, avait été promis pendant la discussion; et c'était uniquement sur la foi de cette parole que l'article les concernant avait été retranché comme superflu. Au dire de Consalvi, l'affaire était très sérieuse ; la politique présente y était mêlée, et comme dans leurs écarts ces prêtres paraissaient solidaires de la Révolution dont ils avaient subi l'entraînement, la prétention du gouvernement était de leur éviter toute espèce d'humiliation. L'autre bref, prévu dans la convention, mais seulement d'après l'insistance du représentant de Rome et malgré une sorte d'indifférence du gouvernement français, devait exhorter les anciens évêques à renoncer à leurs sièges. Consalvi faisait remarquer l'intérêt pour le Pape de faire distribuer ce bref au plus tôt et de manière à devan-

cer la connaissance de la bulle. Car dans cet acte solennel de la ratification, qui était destiné selon les apparences à être publié rapidement, peut-être même avant le concordat, il était imposé de rédiger la demande de démission en laissant pressentir les sanctions contre les refus. Au contraire, dans le bref, où le Pape devait garder une certaine liberté de langage, ces mesures rigoureuses pouvaient être enveloppées et voilées; elles seraient même adoucies par des éloges sur les mérites de ces évêques, et par les regrets du Saint-Père de n'avoir pu éviter l'abandon cruel de tels serviteurs de l'Église. De plus, la remise du bref par les soins des nonces leur donnerait souvent lieu d'essayer des insinuations verbales sur les avantages possibles d'une soumission complète, qui pourrait devenir pour les évêques un titre à une nomination nouvelle, tout au moins à des moyens de subsistance ménagés à ceux qui resteraient exclus. Ainsi le coup porté pourrait être amorti, si le bref était distribué à temps. Il y avait pourtant un point dont la sévérité devait être exprimée sans ambages et sur un ton inflexible dans le bref comme dans la bulle, c'était un court délai de dix jours intimé à chaque évêque pour faire connaître sa résolution, et l'avis que tout prétexte à atermoiement passerait pour une réponse négative.

Ces brefs et les ratifications composaient pour le moment ce qui devait être achevé à Rome et rapporté à Paris dans les quarante jours. Mais d'autres mesures, peut-être moins pressantes, devaient être considérées et prévues : il convenait qu'à Rome on réfléchît d'avance à la circonscription des diocèses, aux pouvoirs d'un légat, et aux évêques constitutionnels. A l'égard de ces derniers, Consalvi en était resté à un billet récent de Bernier, exprimant le vœu que le Saint-Père pût trouver un moyen, au moins indirect, de les inviter charitablement à se désister de leurs fonctions.

Grâce à cet ensemble d'indications, Consalvi espérait que tout serait disposé pour la ratification du Pape lors de son retour à Rome. Il ne pensait pas y arriver avant un mois. Une semaine de séjour à Paris lui semblait encore utile pour mettre la bulle

sur pied et pourvoir à diverses affaires temporelles que la négociation religieuse avait fait différer. L'ébranlement de sa santé au milieu de tant d'agitation l'obligerait à voyager cette fois avec une certaine lenteur.

La nuit venue, l'un des deux courriers romains, Bartolomeo, put monter à cheval. A côté des dépêches si importantes de Consalvi, il emportait celles de Spina, où se reflétait aussi l'émotion des journées précédentes. « Nos mains, disait-il, n'ont pu sans trembler signer la convention ; mais autrement, tout était perdu. » Bernier avait joint une lettre qu'il adressait au Pape, et dont le ton suffisant pourrait surprendre, si la première joie du succès n'en paraissait l'explication et peut-être l'excuse.

Pendant cette journée du 16, où le cardinal avait dépensé le reste de ses forces et de sa vivacité d'esprit aux préparatifs de son envoi, il s'était passé aux Tuileries un incident dont il allait bientôt ressentir de pénibles conséquences. Grégoire, promptement instruit de la signature du concordat et impatient de connaître en détail l'œuvre achevée dont l'ébauche lui avait été confiée autrefois, avait eu la pensée d'une députation immédiate de son Concile auprès de Bonaparte. Il avait dû y renoncer, d'après la certitude qu'aucun accueil officiel ne pourrait être obtenu par les délégués d'une assemblée dont l'existence, simplement tolérée, n'était pas formellement avouée et reconnue. Son embarras fut dissipé sur l'heure par Fouché, qui affectait alors envers lui une complaisante partialité, comme au représentant du clergé issu de la Révolution. Fouché vint le prendre dans sa voiture, avec l'évêque de Lyon Primat, et l'évêque de Clermont Perrier, ancien oratorien comme lui-même, et les introduisit tous trois aux Tuileries. Pendant l'entretien qui se prolongea plus d'une heure, les principales dispositions du concordat furent parcourues sous le sceau d'un secret jugé encore indispensable. Bien que prévues par Grégoire, elles redoublèrent en lui un mécontentement qu'il eut peine à contenir et qui fut un peu atténué, moins par l'assurance de trouver auprès du Pape des sentiments paternels

dont il suspectait le fond et la forme, que par l'annonce que les séances du Concile pourraient être continuées. Grégoire se retira, le cœur plein d'un ressentiment désormais inguérissable; il lui échappa même de dire qu'on n'était pas au bout, et qu'on verrait comment tout cela finirait. Mais son attitude, imitée par ses deux compagnons, avait frappé Bonaparte. La réflexion acheva de lui démontrer qu'il ne suffirait pas d'appliquer aux constitutionnels le système indiqué dans les derniers projets du concordat, en obtenant du Pape une condescendance dont Grégoire au moins avait paru peu se soucier; que pour éteindre le schisme, il faudrait décidément recourir à la mesure plus radicale de réunir les deux clergés et de les fondre ensemble.

La veille, aussitôt après les signatures, Consalvi avait fait appel à Joseph pour demander à être reçu par le Premier Consul : l'audience avait été fixée au 20 juillet. Dans l'intervalle était venu naturellement le tour des félicitations d'usage apportées par les envoyés étrangers, à la société desquels le cardinal s'était trouvé mêlé par des réceptions officielles et l'assistance à des dîners communs. Parmi ces compliments obligés, qui témoignaient tous de quelque surprise, ceux de Cobenzl et de Lucchesini se faisaient remarquer, parce qu'ils pouvaient être empreints d'une part de sincérité. Sans parler de la fin de leurs craintes sur une invasion française à Rome, pouvaient-ils s'empêcher d'apercevoir de nouveaux gages de paix pour leurs monarchies, dans les éléments d'ordre et de stabilité que le rétablissement de la religion allait multiplier dans la France républicaine ? Le chevalier de Azara, dont on aurait attendu mieux, ne s'était pas départi de la contenance assez peu amicale, adoptée depuis son arrivée et qui au fond était celle de la cour espagnole : quand Consalvi n'était pas là pour l'entendre, il prétendait que le concordat ne terminait rien. C'était sous un aspect beaucoup plus défavorable que le rapprochement avec le Saint-Siège était envisagé sournoisement par Marescalchi : l'agent cisalpin, laissé avec un reste de doute sur le sort de sa république, prévoyait que le Premier Consul se

prêterait dès lors à écouter les doléances du Pape, qui signalait depuis longtemps la conduite malveillante tenue à Milan contre les évêques et les curés.

Dans la pensée de Consalvi, l'audience du 20 devait être la dernière, celle où il prendrait congé et où il passerait en revue les affaires temporelles que ni lui ni Spina n'avaient eu une bonne occasion de recommander ou de faire décider. Toutes étaient d'un intérêt pressant. Il y avait celle des objets d'art confisqués, dont le Premier Consul tenait à orner Paris, et qui venait de provoquer la mission de commissaires spéciaux à Rome. Il y avait celle des acquéreurs et des créanciers de la République romaine, qui avait attiré à Paris, d'une part un des spoliés, le duc Braschi, de l'autre un certain Cavagnari, spéculateur sans scrupule, âpre et bruyant dans ses prétentions. Il fallait surtout réclamer contre les dépenses imposées chaque jour par le cantonnement ou le passage des troupes de Murat, et qui épuisaient et ruinaient les finances pontificales. Sur tous ces points les réponses obtenues furent à peu près celles que le cardinal pouvait désirer.

Le Premier Consul annonça même la restitution prochaine de Pesaro, occupé par les Cisalpins, puisque, disait-il, cette ville et son territoire n'avaient pas été retirés au Pape par la convention de Tolentino, qui, selon lui, demeurait en pleine vigueur. Dans ses remerciements, Consalvi eut soin de s'abstenir de toute parole impliquant la reconnaissance de cette convention, ou pouvant donner prétexte à quelque traité d'ordre temporel qui le mettrait sans doute en demeure de la confirmer. Avec de pareilles arrière-pensées, il était périlleux de se hasarder sur le terrain des Légations. Consalvi, n'ayant plus que cette occasion d'en parler, réussit néanmoins à en dire quelques mots : Bonaparte se contenta de répondre, que s'il recevait du Pape des preuves sincères d'amitié, on verrait peut-être dans un an ou deux. Il y avait peu d'espérance à tirer de ce propos. En le rapprochant d'autres indices recueillis de divers côtés, et dont le plus significatif restait l'humeur de Marescalchi, le cardinal en venait à croire que Bonaparte s'appliquait à laisser

ses arrangements italiens dans une espèce d'incertitude, dont il pourrait tirer parti pendant les négociations qu'il poursuivait avec la Russie et l'Angleterre ; qu'il attendrait la paix générale pour donner à ses desseins sur le Piémont, au besoin sur les Légations, un caractère décisif et final, si tant est que la destinée d'un territoire étranger puisse jamais être définitive.

C'est à ce moment de l'entretien, que Bonaparte, usant d'un procédé dont il prenait l'habitude et qui supprimait les transitions, déclara à l'improviste qu'il réserverait sept ou huit sièges à des constitutionnels. Il avait encore devant les yeux la visite de Grégoire : elle achevait de le décider à des nominations que dès le 8 janvier il avait fait pressentir à Spina, mais sans autrement y insister. Sur la réponse de Consalvi que ces choix étaient impossibles, les constitutionnels étant schismatiques. « Ils ne le sont plus, reprit vivement Bonaparte, puisqu'ils sont compris dans le concordat. » Consalvi eut beau opposer la note récente de Bernier expliquant que dans l'article de la démission le mot « titulaires » s'entendait uniquement des évêques légitimes; il eut beau rappeler que l'assurance, transmise autrefois par le cardinal de Martiniana, que les constitutionnels seraient laissés de côté, avait seule engagé le Pape à donner suite aux propositions de Verceil, Bonaparte se contenta de dire : « Que doivent-ils faire pour être réconciliés avec le Saint-Siège ? » — « Il faut, affirma Consalvi, qu'ils confessent leurs erreurs et, en se soumettant aux jugements du Saint-Siège, méritent une indulgence à laquelle la charité du Pape est toute disposée. » Là-dessus Bonaparte se prononça hautement et avec force contre toute espèce de rétractation, comme avilissant et déshonorant quiconque s'y assujettit. Son dernier mot fut que, dès à présent, il y avait à trouver le moyen de faire rentrer ces évêques dans le sein de l'Église romaine en évitant de les soumettre à aucun désaveu.

Sans tarder, il informa Joseph des prétentions du cardinal à l'égard des évêques constitutionnels. « Cet objet, lui écrivait-il, me paraît très essentiel à régler. » Il se montrait, en même temps, très pressé de voir finir et envoyer à Rome la bulle de

grande ratification ; il désirait maintenant la publier à Paris le 15 août, moment où il comptait que toutes ses nominations seraient prêtes. La raison de cette promptitude était surtout politique. Après avoir pourvu aux embarras qui pouvaient venir des sectateurs et des partisans de Grégoire, Bonaparte se représentait les difficultés bien autrement sérieuses que le concordat pouvait rencontrer parmi les tribuns et les députés, appelés par la constitution à voter le traité avec Rome comme toute espèce de traité, et dont la session devait s'ouvrir légalement le 22 novembre. Sa pensée, devenue alors trop rapide et trop vive, passait par-dessus des formalités et des gradations qui sont dans la nature des affaires religieuses. Il se flattait de faire connaître à l'avance les principes du concordat au moyen de la bulle, l'esprit conciliant de ses choix au moyen des listes du nouvel épiscopat, et de prévenir ainsi les velléités d'opposition des philosophes disséminés dans le Corps législatif.

La nouvelle conférence que ces instructions rendaient nécessaire se tint le 22 chez Joseph. Quelques changements furent apportés à la bulle, même après la revision toute récente de Bernier et de Consalvi : les uns touchaient au fond, d'autres à des expressions pouvant prêter alors à la raillerie, telles que le nom d'épouse chérie du Christ donné à l'Église. On parla aussi du légat ; de ses facultés, qui devaient être très étendues et susceptibles d'être déléguées à des évêques français ; de l'engagement que l'ancienne monarchie imposait aux légats de ne rien entreprendre contre les libertés gallicanes, usage que, malgré des réserves immédiates de Consalvi, on était dans l'intention de maintenir. Il n'y eut de discussion animée que sur les évêques constitutionnels. Le cardinal répétait qu'il manquait de pouvoirs pour rien convenir en leur faveur ; il promettait seulement ses efforts pour solliciter le Pape de leur adresser une invitation, qui serait indirecte, disait-il, puisque le titre épiscopal ne pouvait leur être reconnu ; il ne pouvait d'ailleurs espérer à Rome qu'une large condescendance, puisqu'une satisfaction aux lois de l'Église ne pouvait être évitée. Ces restrictions furent combattues par Joseph, qui s'échauffa autant que

son frère, déclara vivement qu'il n'aurait jamais signé une convention dont les constitutionnels seraient exclus ; que le désaccord actuel à leur égard devait être laissé en suspens, et ne pourrait recevoir une solution que d'après le sens du bref attendu de Sa Sainteté et les nouveaux ordres du gouvernement. Le résumé de ce long entretien fut consigné dans un procès-verbal, qui selon l'instruction de Bonaparte fut rédigé en protocole; mais comme sous cette forme il pouvait engager le Saint-Siège, les plénipotentiaires romains s'abstinrent de le signer.

Ainsi, le bref si nettement exigé pour les évêques constitutionnels devait dès maintenant être ajouté aux deux brefs destinés aux évêques légitimes et aux prêtres mariés, dont le plan venait d'être envoyé à Rome, et il y serait mis aussi promptement sur le métier. Cette urgence et la difficulté, renaissante sur ce point, de concilier les droits de l'Église avec les volontés de l'État, jetèrent Consalvi dans une nouvelle inquiétude. Convaincu désormais de la nécessité de sa présence à Rome, il renonça à des facilités de route qu'il avait cru bien gagner, et résolut de retourner aussi vite qu'il était venu. Il ne s'arrêterait qu'à Parme, pour présenter ses hommages au roi d'Étrurie, et à Florence, pour revoir Murat. Dans l'espoir de pouvoir emporter la bulle, peut-être la circonscription des diocèses, il attendit encore quelques jours, puis, désespérant de rien obtenir, il fixa son départ à la soirée du 25. Livio devait monter à cheval vers la même heure et, grâce à l'avance qu'il prendrait sur le chemin, ferait parvenir à Rome quelques jours plus tôt des renseignements et des conseils, au moins pour le bref des constitutionnels.

Au moment de sortir de Paris, le cardinal fut avisé de l'arrivée de Talleyrand, qui revenait des eaux. Il lui envoya d'abord un mot d'excuse, réussit à le voir pendant peu d'instants et commença aussitôt son fatigant voyage.

Dès le matin du jour suivant, le ministre se rendit à la Malmaison, où le Premier Consul était rentré. Sur la convention religieuse, qui seule des grandes affaires en cours avait pris fin en son absence, il ne parut pas mécontent. Aurait-il pu

affecter un autre langage, après les concessions faites par le maître lui-même et vainement combattues à deux reprises par d'Hauterive ? On s'entretint surtout de la date pour les ratifications qui venait d'être indiquée à Joseph, et à laquelle le Premier Consul s'attachait avec un intérêt croissant. Il était de plus en plus frappé des avantages de cette journée du 15 août, qui faisait coïncider l'anniversaire de sa naissance avec une des solennités chrétiennes les plus populaires, et même avec le vocable de la cathédrale de Paris, où le rétablissement du culte serait évidemment célébré. Sans doute le délai était devenu bien court; et avec le plan persistant de présenter dans son ensemble toute l'organisation religieuse, à laquelle manquerait seulement la sanction législative, pas une heure ne devait être perdue. Il fallait qu'un courrier de Talleyrand pût emporter, à l'entrée de la nuit du 27, les diverses pièces faisant encore défaut et qui seraient préparées très rapidement dans l'intervalle. Spina fut chargé de l'avertissement qui devait rejoindre Consalvi en route; il dut se prêter à lui infliger ce surcroît probable de fatigue, bien qu'avec l'intime conviction que le terme de l'Assomption était trop rapproché et serait fatalement dépassé. D'autre part, des instructions étaient rédigées promptement pour Cacault. On ne lui avait encore adressé de Paris que l'annonce de la signature du concordat et un blâme assez sévère pour une excursion d'agrément à Venise, où l'avait entraîné une fantaisie de M^me^ Murat. Talleyrand lui envoyait à Florence l'ordre de rejoindre son poste, avec des instructions relatives à la date du 15 août et au choix d'un légat. C'était le vieux cardinal Caprara qui était désiré par le gouvernement. Il était entendu que la venue du légat à Paris ne retarderait pas l'échange des ratifications, auquel les pouvoirs de Spina devaient suffire. Comme Joseph, reparti pour sa maison de campagne, n'en revint que dans la soirée, on avait dû attendre ce moment pour lui demander les pièces qui devaient faire le fond de l'envoi à Rome ; il put seulement remettre le protocole de la conférence du 22 : la bulle et le travail de la circonscription étaient restées chez Bernier, qui, interpellé aussitôt, réclama

le temps indispensable de faire expédier les copies. Le départ du courrier fut donc suspendu pour vingt-quatre heures.

La belle saison permettant de forcer les allures, le courrier pouvait, à l'extrême rigueur, s'arrêter pendant un jour à Rome et être de retour à Paris pour l'Assomption, s'il partait très exactement à la fin de la journée du 28, avec les pièces restées en souffrance. En attendant, comme parmi ces pièces les dépêches au moins étaient prêtes, on décida que les plus urgentes, celle de Spina informant Consalvi de l'anniversaire désiré par le gouvernement et celle de Talleyrand prescrivant à Cacault de retourner à Rome, seraient confiées dans la matinée à un messager militaire. Le ministre de la guerre l'expédiait à Florence avec des ordres pour que le 1er fructidor Pesaro fût remis au Saint-Siège, et que l'État romain, sauf Ancône, fût évacué par les troupes françaises, dont l'entretien cesserait aussitôt d'être à la charge du trésor pontifical. C'était le présent du Premier Consul pour la signature du concordat.

Dans cette même matinée, Bernier, quoique forcé d'ajourner un peu la circonscription, s'était rendu chez Joseph pour arrêter avec lui la traduction de la bulle, rédigée jusqu'ici en langue latine. Cette revision terminée, il n'avait pu transmettre la pièce au ministère des relations extérieures : Joseph avait voulu la garder sous sa main. Ayant pris de son importance une opinion qui devait bientôt créer tant d'embarras à son frère, il entendait se tenir dans une sorte d'isolement et d'indépendance pour ce qui se rattachait à la convention religieuse. Il en avait fait son affaire ; il s'en réservait les suites jusqu'à l'échange des ratifications, et ne souffrait pas que Talleyrand vînt se mettre à la traverse. Par l'effet de ces prétentions jalouses et étroites, il suffit que Joseph demeurât quelques heures hors de chez lui, pour que la bulle ne pût être trouvée et remise à temps au courrier de Talleyrand. Le départ, déjà trop retardé, ne put avoir lieu; ainsi tout espoir d'une publication du concordat pour le 15 août était devenue matériellement impossible.

Puisqu'on retombait dans le délai de quarante jours, convenu auparavant pour les ratifications, il n'était plus à propos

de rien précipiter. La bulle, qui venait d'être traduite à la hâte, parut à une nouvelle lecture appeler un supplément de retouches ; par exemple, en parlant moins des évêques légitimes et plus des constitutionnels. Ces changements soumis au Premier Consul furent réunis dans une note et transcrits au nombre de huit. Bernier put aussi reprendre le travail de la circonscription, à laquelle les nominations prochaines étaient liées, mais qui devait nécessairement les précéder. Car les nouveaux sièges ne pouvaient être érigés sans que les anciens fussent supprimés, et, pour prononcer ces suppressions, il fallait que le Pape, agissant en vertu du concordat régulièrement ratifié, ait pu obtenir ou imposer la démission de tous les titulaires. Entre la formation des diocèses nouveaux et les nominations, l'intervalle pouvait être assez long; or les propos actuels de Bonaparte semblaient indiquer que son impatience négligeait encore d'en mesurer la durée probable. Il y avait là cependant des règles de l'Église qui devaient être observées. A l'occasion, Spina avait commencé à les rappeler; mais jusqu'ici il lui était d'autant plus difficile de se faire écouter, qu'il n'avait pu prendre aucune part à l'étude de la circonscription. Il en avait été écarté dès l'origine par la crainte que le maintien de quelques anciens diocèses, connu à Rome, n'y servît de prétexte à la demande d'une mesure exceptionnelle en faveur des évêques qui en étaient pourvus. Aujourd'hui l'exclusion de Spina n'avait pas cessé, et Bernier, continuant à travailler en dehors de lui, avait dû se concerter avec Joseph, auquel il demeurait subordonné. D'après son avis et celui de Cretet, le plan fut tracé sur une autre base. Au lieu de suivre les divisions militaires, on adapta aux ressorts des tribunaux d'appel les quarante évêchés et les dix métropoles qu'il s'agissait d'établir; les cures devaient être placées dans les justices de paix, d'après la même assimilation à l'organisation judiciaire. Le mémoire de Bernier, essayé aussitôt d'après ces principes et rédigé sous une forme purement préparatoire, dut être communiqué à Talleyrand pour provoquer ses observations.

Lorsque le ministre le reçut, il ne s'attacha pas au carac-

tère évidemment provisoire de cette ébauche, et y apercevant sans examen le complément souhaité de la bulle de ratification, le fit à la légère enfermer avec elle dans le paquet de son courrier, qui attendait depuis le 27 juillet. Ce courrier, parti dans la soirée du 3 août, emportait aussi des notes et des dépêches nouvelles, insistant sur la ferme volonté du gouvernement d'épargner aux évêques constitutionnels et aux prêtres mariés toute espèce de désaveu ou de pénitence humiliante. Déjà le protocole de Joseph avait indiqué qu'aussi longtemps que les décisions du Pape à leur égard ne seraient pas connues, le Premier Consul devrait suspendre sa ratification; une note postérieure de Bernier, dont le sens était semblable, annonçait que toute mesure de sévérité contre eux rencontrerait « un refus complet ». Enfin, dans une dernière dépêche adressée à Cacault, Talleyrand se dispensant de toute réticence, avec une netteté avivée par la pointe de malveillance qui perçait dans tout ce qu'il écrivait alors sur Rome, déclarait : « Si la bulle et les brefs sont rédigés de manière à blesser l'honneur et la sensibilité des ecclésiastiques français, le gouvernement de la République ne doit pas ratifier la convention, ... et ne la ratifiera pas. »

## II

Les semaines qui venaient de se succéder à Paris, si pleines et si animées, s'étaient écoulées à Rome dans une tranquillité relative. Les émotions qui avaient provoqué et accompagné l'absence de Consalvi ne s'étaient pas prolongées, aucune avance des troupes françaises n'ayant renouvelé ces alarmes du jour, ces craintes du lendemain, dont Spina avait recueilli si souvent les pénibles échos. Le Pape, il est vrai, avait eu à subir quelques réclamations hautaines du nouvel ambassadeur d'Espagne, M. de Vargas, où l'on reconnaissait une fois de plus que les puissances catholiques ne sont pas celles qui apportent le moins d'embarras et d'ennuis au Saint-Siège. Un seul incident avait intéressé la France, c'était l'apparition de Maury. Ce remuant cardinal était venu à Rome pour se montrer à un

consistoire, ou plutôt pour se mettre en quête de renseignements sur la négociation religieuse. Il n'en avait obtenu aucun du Pape, qui l'avait au contraire reçu avec une froideur témoignant qu'il trouvait sa présence importune et gênante. Maury, toléré seulement pendant peu de jours dans la ville par la légation française, avait dû regagner son diocèse, où un billet privé de Caleppi devait lui apprendre bientôt la signature du concordat. A part ces soucis passagers, l'attention du Pape, celle du cardinal Doria, devenu son conseiller intérimaire, étaient naturellement concentrées sur Paris, comme sur le lieu où se débattait une des affaires de l'Église les plus grandes dans tous les temps, et dont même la situation présente du Saint-Siège dépendait dans une large mesure. Jusqu'ici les nouvelles de Paris avaient été rares et peu rassurantes. On savait seulement que le projet français, exigé dernièrement à Rome comme ultimatum, avait été reproduit presque dans les mêmes termes; qu'un contre-projet de Consalvi, déjà le deuxième, n'avait pas été admis; que la ferme résolution du cardinal de ne pas manquer à ses instructions devait lui faire prévoir un échec comme terme prochain de ses efforts. Ce fut donc avec une joie mélangée de surprise que, dans la nuit du 24 juillet, on reçut par le courrier Bartolomeo le concordat enfin conclu et signé.

Sur les quarante jours convenus alors pour les ratifications, il en restait près d'une vingtaine à employer à Rome. Doria mit donc un certain loisir à disposer le travail selon les indications apportées par le courrier. D'abord une confidence anticipée à Antonelli, qui s'était fait une habitude de ce témoignage particulier de déférence. Ce cardinal, toujours très personnel, devait se réunir à Gerdil et à Carandini, pour procéder à un examen semblable à celui qui leur avait été confié lorsque le concordat était encore en projet; on leur adjoignit Albani, malgré la méfiance qu'on gardait contre son peu de discrétion et contre ses sentiments défavorables par principe à tout accord avec le Consulat. On ménageait en lui le doyen du Sacré Collège, qui allait être appelé à donner en corps un avis public

et solennel. Sous le secret persistant du Saint-Office, la conférence se tint le 30 chez Gerdil. Les opinions, sauf celle de Carandini, oncle de Consalvi, et celle de son suppléant Joseph Doria, soutinrent que le Pape ne peut aucunement sanctionner la prétention de l'État de diminuer par des règlements une publicité qui est essentielle au culte. Si l'exercice de la religion n'est pas public, comment pourrait-il être libre? Aucune restriction ne semblait admissible sur ce point de doctrine. Des critiques furent également soulevées contre les mesures adoptées en faveur des acquéreurs de biens ecclésiastiques : par une sorte de méprise où tombaient Albani et même Gerdil, mais qu'Antonelli ne partageait pas, elles paraissaient compromettre le droit de propriété de l'Église. Le Pape, inquiet du tour que prenait cette discussion, essaya de recourir à six théologiens; mais ce fut pour les voir se partager en deux moitiés égales. On en était là, quand Livio, parti le même soir que Consalvi, arriva d'avance à Rome avec les nouvelles exigences du Premier Consul pour un bref concernant les évêques constitutionnels, et en outre, avec l'annonce, qui à ce moment fit une impression encore plus vive, que le cardinal se ravisait et mettait toute la célérité possible dans son retour. Comme du moins sa venue devait aider à sortir des perplexités actuelles, il fut décidé qu'on l'attendrait pour convoquer le Sacré Collège, dont par suite la réunion dut être ajournée.

Consalvi avait été bien inspiré en faisant toute diligence, en évitant même de s'arrêter à Parme. Un accident de voiture, au sortir de Bologne, avait meurtri ses jambes sans le retarder, et il était descendu à Florence dans la nuit du 3 au 4 août. Son intention était de s'y donner deux journées de repos auprès du général et de M^me^ Murat, dont il se plaisait à cultiver l'amitié. Mais à peine arrivé, dès le premier jour, ce projet était changé par la venue du messager militaire, envoyé le 28 juillet avec des ordres pour Murat, et porteur des autres dépêches qui assignaient au 15 août l'échange des ratifications à Paris et prescrivaient à Cacault de retourner à son poste. Le séjour de Florence dut être aussitôt interrompu. Cacault

se hâta de partir ; Consalvi le suivit peu d'heures après, pour essayer de donner une apparence de vie à ce rêve du 15 août, dont jusqu'ici il avait ignoré l'illusion; il se faisait précéder par l'invitation pressante à Di Pietro d'avoir à réunir le Sacré Collège pour le 7, ou le 8 au plus tard.

Parvenu à Rome le 7 dans la journée, le cardinal fut obligé, par l'enflure de ses jambes, de se mettre au lit. Il reçut à l'instant la visite du Pape, qui avait vu Cacault dans la matinée et qui, instruit ainsi du désir du gouvernement pour l'Assomption, avait répondu à regret, mais sans hésiter, qu'on était trop à court de temps et que cette fête serait certainement dépassée d'une huitaine. Même en distribuant dès à présent aux cardinaux le concordat et les pièces nécessaires, on ne pouvait sans les indisposer en corps, sans provoquer parmi eux de véritables refus de vote, les mettre subitement en demeure de prononcer sans examen, sans réflexion, sur une affaire de telle conséquence. D'ailleurs, après la grave objection de doctrine soulevée par quelques-uns d'entre eux dans une réunion préparatoire, quel avis pouvait-on leur proposer ?

Consalvi estimait qu'il fallait mettre hardiment en avant la ratification pure et simple; que cette solution était la seule efficace et convenable. Avec la pleine conscience d'avoir accompli à Paris tout ce qui était humainement possible, de n'avoir admis qu'une seule transaction, toute partielle, sur la publicité du culte, et de ne l'avoir admise que par la nécessité absolue d'éviter une rupture, il était persuadé que le Pape avait entièrement le droit d'avouer et de confirmer tout ce qui venait d'être signé. Depuis qu'à demi reposé il avait pu sortir de sa chambre, il s'était appliqué à multiplier autour de lui le récit de sa laborieuse négociation, avec ses péripéties, avec les colères de Bonaparte, qui jusqu'à la dernière heure avait menacé de tout briser. Il avait achevé de convaincre le Pape, toujours enclin à l'adoption d'un traité dont il se sentait responsable devant Dieu et devant le monde. Le cardinal n'avait guère eu de succès apparent auprès de ses collègues, dont un seul, celui dont on aurait le moins attendu, le vieux cardinal Albani,

s'était laissé ouvertement convertir. Quant à Di Pietro, qui venait de se montrer opposant dans la réunion préparatoire du 30 juillet, il avait persévéré dans sa résistance. En cherchant un moyen de rapprochement entre les avis contraires des membres du Sacré Collège, il n'apercevait que l'expédient d'une ratification conditionnelle. Il crut devoir s'y arrêter. Dans la formule qu'il rédigea et fit distribuer la veille de la séance, il était déclaré expressément que la ratification pontificale ne dérogeait pas à l'indépendance nécessaire à l'Église pour ce qui concernait la publicité de son culte et son droit de propriété.

L'assemblée solennelle, tenue dans la soirée du 11 août par le Sacré Collège, tourna autrement que Di Pietro l'avait prévu. Sur vingt-neuf cardinaux présents, dix-huit se décidèrent à opiner dans le sens auquel tendait le Pape, et admirent la ratification pure et simple. La conditionnelle ne réunit que onze suffrages, dont ceux de Gerdil et d'Antonelli. Les votes étant écrits, selon l'usage le plus commun, avaient été étudiés à l'avance. Il s'était dépensé beaucoup de subtilité dans cette préparation, tant du côté des partisans de Consalvi que du côté de ses adversaires. On peut regretter que tous n'aient pas préféré reconnaître franchement dès l'abord qu'un principe essentiel, la publicité du culte, avait réellement reçu une atteinte, et que l'unique question à résoudre était de savoir si ce mal était ou non compensé par l'immense bienfait du rétablissement de la religion romaine, avec sa hiérarchie et sa discipline, dans le principal des pays tenus pour catholiques en Europe. C'était au fond la pensée qu'un tel avantage l'emportait quand même sur les inconvénients, qui avait entraîné Consalvi, lorsqu'à Paris, avant de céder, il avait dû se contenter d'un tempérament bien léger, conquis de haute lutte; c'était la même pensée, aussi décisive, qui le poussait aujourd'hui à conseiller au Pape de ratifier dans la forme simple et ordinaire.

Les réserves réclamées par la minorité des cardinaux méritaient néanmoins d'être maintenues, pour constituer une ratification subsidiaire et de rechange; mais elles ne pouvaient

être spécifiées avec la netteté que Di Pietro leur avait assignée. En renvoyant le soin de rédiger ces réserves à une congrégation de douze cardinaux, formée le lendemain du consistoire, Consalvi marquait qu'elles ne devaient plus être détaillées. Ainsi, elles ne devaient pas comprendre l'allusion aux biens ecclésiastiques aliénés, demandée seulement dans cinq ou six votes par un scrupule évidemment exagéré. Il en était de même pour les règlements sur la publicité du culte, puisqu'il était clair que cette mention paraîtrait compromettante et serait rejetée par le Premier Consul, qui ne souffrirait certainement pas de voir ouvertement contester ce qui avait été son dernier acte de volonté. La réserve qui seule pouvait caractériser comme un en-cas cette seconde espèce de ratification, devait porter, non sur quelques points précis, mais indistinctement sur l'ensemble du traité religieux. Ce fut en effet sous cette forme toute vague et générale que cette ratification fut rédigée ; et il fut convenu qu'avant de se risquer à la choisir, Spina consulterait Bernier en secret et recueillerait son impression. Avec toutes ces approches et ces précautions de langage, ne pouvait-on prédire à l'avance qu'à Paris la ratification conditionnelle resterait suspendue et ne serait pas présentée ?

Après la question principale de la ratification du Pape, il en restait une autre à résoudre qui, depuis la signature du concordat, avait pris une importance considérable, c'était celle du bref réclamé par le gouvernement en faveur de l'épiscopat constitutionnel. Cette exigence, en partie inattendue, était devenue le dernier souci de Consalvi avant son retour. Il était demeuré à Paris assez de temps pour en mesurer la gravité ; les avertissements qu'il avait recueillis à ce sujet de la bouche même du Premier Consul et de celle de Joseph, lui avaient fait saisir le côté politique de cette affaire, et comprendre qu'en ce moment il s'agissait pour le gouvernement moins d'éteindre un schisme resté presque sans adhérents, que d'ôter un prétexte à ceux qui reprochaient au concordat de sacrifier les membres d'un clergé, fidèle observateur des lois de la Révolution. Ces réflexions, venues directement de Consalvi comme de leur source, prirent

une nouvelle force dans les dépêches apportées pendant la journée du 13 par le courrier de Talleyrand, parti le soir du 3 août. On se rappelle que le ministre et même Bernier déclaraient que si le Premier Consul n'obtenait pas satisfaction complète sur le bref, il refuserait de ratifier. Cette menace, même réduite à sa portée probable, eut assez d'effet pour que les décisions sur la rédaction du bref ne fussent pas abandonnées à Di Pietro ; qu'il parût nécessaire de les soumettre à la congrégation des douze cardinaux, dont une seconde séance fut convoquée pour le lendemain 14.

Telle que la question se présentait à Rome, elle devait être envisagée sous deux aspects qu'on pouvait considérer comme successifs, celui des égards envers les constitutionnels et celui du mode de leur réconciliation. Pour les égards, le Pape avait fait entendre à plusieurs reprises qu'il irait aussi loin qu'il le jugeait permis par sa conscience et sa charité paternelle. Et en effet, à cette heure où il avait la joie de rapprocher tous les esprits, il ne voulait pas, disait-il, laisser ces évêques en dehors de cette réunion unanime ; il leur ouvrait les bras ; il leur demandait avec instance de renoncer à leurs sièges et de rentrer dans la communion catholique. Cet appel indulgent devait leur être transmis par l'intermédiaire de Spina ; toutefois il n'était pas impossible qu'il fût adressé à leurs propres personnes, les précédents autorisant à leur donner la qualité d'évêques, pourvu que le mot illégitimes fût ajouté à ce titre. Le bref reçut donc deux formes différentes : une directe destinée aux évêques ; l'autre indirecte destinée à Spina, auquel il appartiendrait de choisir la mieux appropriée aux circonstances. Dans aucune de ces deux variantes le mode de réconciliation n'était énoncé en termes précis : la formule était mise à part et devait être produite par Spina, seulement quand l'occasion se présenterait. Elle était rédigée de la manière que Rome estimait la plus douce et la plus modérée : on ne demandait aux évêques schismatiques que d'adhérer aux jugements de l'Église sur les affaires ecclésiastiques de France, ce qui impliquait la soumission aux brefs de Pie VI. Mais pour le gouvernement français, toute formule

était de trop. On a vu avec quelle véhémence le Premier Consul s'était élevé contre toute espèce de rétractation, et avait soutenu que ces évêques se trouvaient réunis à Rome de plein droit, par le seul fait de leur adhésion au concordat. Les objections très vives de Consalvi avaient marqué aussitôt un désaccord, qui s'était continué et aggravé devant Joseph. Pour n'être pas mis en ce moment en pleine évidence, le dissentiment, qui s'appuyait d'un côté sur une nécessité politique, de l'autre sur la doctrine de l'Église, n'était ni supprimé ni même atténué; il demeurait aussi complet et aussi profond.

Le courrier de la veille avait aussi apporté les secondes modifications faites à la bulle depuis le départ de Consalvi. Soumises à leur tour à la congrégation des douze, elles furent acceptées sauf deux d'entre elles; ce qui d'ailleurs ne pouvait faire à Paris une difficulté sérieuse. En même temps, on avait reçu cette ébauche de la circonscription, que Talleyrand avait jointe à l'envoi sans examen, par mégarde, et qui n'étant pas en état d'être étudiée, dut être laissée de côté.

De cette manière, le travail sur la convention et ses principaux accessoires se trouva fini avec la journée du 14 août. Le Pape lui-même avait désiré et prescrit cette célérité. Sa piété s'était vivement intéressée à l'anniversaire du jour suivant, celui de l'Assomption; il avait loué le Premier Consul de ses efforts pour ne pas dépasser cette grande solennité; et, puisqu'il était matériellement impossible qu'elle consacrât le dernier acte à accomplir dans Paris, il avait voulu qu'elle servît au moins de date pour sa propre ratification : il la mettait ainsi sous la protection de la sainte Vierge.

Cette date religieuse du 15 août dut servir également pour les divers brefs qui allaient accompagner le concordat. Celui qui exhortait les anciens évêques à se démettre dut être complété par un avis spécial adressé aux évêques de la rive gauche du Rhin : ils étaient invités à abandonner les parties de leurs diocèses qui venaient d'être incorporées aux nouveaux départements de la République. A cet ensemble il ne manquait que la bulle. A dire vrai, elle n'était pas en retard, puisqu'il avait

été convenu en dernier lieu qu'elle pourrait être apportée à Paris par le légat. Cependant, comme cet arrangement tout verbal n'était devenu bien positif que du jour où l'on avait rêvé aux Tuileries de faire échanger les ratifications pour l'Assomption, Consalvi, jugeant qu'il ne subsistait plus, estima plus régulier d'en finir avec la ratification solennelle et vraiment pontificale sous forme de bulle, et de la joindre à celle que le Pape avait signée en son particulier. Il suffirait de gagner deux jours pour transcrire la pièce avec cette écriture d'un gothique particulier et compliqué, que la tradition impose aux bulles du Saint-Siège, comme si cette apparence était nécessaire à leur authenticité. Grâce à cette légère attente, Livio put, sans s'exposer à dépasser d'une manière sensible l'ancien délai des quarante jours, tout emporter à Paris dans la journée du 18.

Consalvi s'était appliqué avec toute son influence à écarter des obstacles qui devaient être supprimés à tout prix; cependant il n'avait pas perdu de temps pour s'occuper du légat, appelé à exécuter en France le traité religieux. Cette mission, dont il reconnaissait la nécessité et l'urgence, était destinée par Bonaparte au cardinal Caprara : c'était uniquement au défaut absolu de ce choix que le nom de Joseph Doria, ancien nonce en France, avait pu être indiqué en seconde ligne. La famille Caprara était connue de Bonaparte, qui, étant à Milan, l'avait ouvertement protégée. Le vieux cardinal avait su traverser les dernières révolutions d'Italie sans se montrer hostile aux Français et, par cette conduite adroitement équilibrée, s'était attiré le surnom de « jacobin ». A Vienne, pendant sa nonciature, il avait fait preuve d'une souplesse et d'un effacement envers l'autorité impériale, qui l'avait fait tomber dans une sorte de disgrâce auprès de Pie VI. Il est évident que ce caractère à la fois faible et avisé, peut-être reconnaissant, était son principal titre aux yeux de Bonaparte; mais il est évident aussi qu'il convenait singulièrement aux circonstances. Que serait-il arrivé si Bonaparte s'était trouvé arrêté par des censures, des résistances, des embarras de chaque jour, qui l'auraient irrité et détourné

d'accomplir envers la religion ces promesses de meilleur avenir, qu'il venait de répéter avec insistance et bonne foi ? Si la cour de Rome allait être parfois compromise par des complaisances et des excès de docilité envers l'État français, ne l'aurait-elle pas été davantage par un légat qui aurait essayé de tenir une conduite inverse ? Tel paraît avoir été, à ce moment du moins, le sentiment de Consalvi, qui se montra très satisfait lorsque Caprara, répondant à une invitation, annonça que, malgré son âge et sa santé chancelante, il se mettait à la disposition du Pape. Le vieux cardinal allait se rendre le 20 août à Rome, y être préconisé comme légat dans le consistoire du 24 et, après de prompts préparatifs, se mettre en route le 5 septembre.

En attendant, des instructions détaillées étaient envoyées par Consalvi à Spina : les unes, ostensibles, pouvaient être invoquées au besoin ; les autres étaient chiffrées, parce que, sans être différentes par le fond, elles pénétraient dans les détours et les dessous de la conduite à tenir. Tout y était prévu avec clarté et sagacité. Il était particulièrement recommandé à Spina de s'ouvrir à Joseph, dont on connaissait la prétention à se réserver l'affaire du concordat et, par des confidences faites à propos, de se ménager ainsi un influent auxiliaire. Bien que le cardinal n'eût pas l'habitude de se faire valoir, il jugeait cependant utile de mettre fortement en relief la promptitude extraordinaire avec laquelle il avait poussé et fait achever à Rome un travail long et difficile, s'y employant de sa personne avec une activité sans relâche. Jamais sa présence n'avait été plus indispensable ; ce qui faisait dire à Cacault : « Je ne sais lequel des deux a été le plus nécessaire, de son voyage de Rome à Paris, ou de celui de Paris à Rome. »

## III

A Paris, le lendemain de la signature du concordat, le gouvernement, comme on l'a vu, avait mis au premier rang des décisions à prendre celles qui devaient être transmises immédiatement à Rome, afin qu'au moment de ratifier, le Pape fût

dans l'obligation d'en tenir compte. Tel avait été l'objet des courriers qui s'étaient succédé jusqu'à celui de Talleyrand, envoyé le 3 août. On a vu aussi que, pendant quelques jours, le Premier Consul avait été très fortement tenté d'unir à la fête du 15 août l'échange des ratifications et la divulgation du concordat, présenté dès lors dans son principal appareil. Lorsqu'il avait dû s'avouer que faute de temps il espérait l'impossible, il s'était reporté vers un autre plan : l'échange des ratifications se ferait dès que cette formalité serait prête; puis on attendrait une occasion favorable pour découvrir le nouvel édifice religieux, qui, dans sa pensée bien arrêtée, ne devait paraître que sous un aspect d'ensemble.

De toute manière, les diverses parties de cet édifice devaient être agencées et disposées à l'avance, et elles devaient l'être par le gouvernement, qui s'était réservé cette préparation.

Jusqu'ici deux ministres s'étaient occupés du clergé. Celui qui en avait la charge dans ses attributions le plus anciennement et le plus complètement était le ministre de la police générale. En cela Fouché n'avait fait que continuer ce qui était établi avant le 18 brumaire. Ses circulaires et ses instructions avaient tendu à ne pas laisser trop affaiblir la législation révolutionnaire, qui le plus souvent n'avait pas été remplacée : on l'avait vu soutenir ceux des préfets qui s'écartaient parfois des idées conciliantes du Consulat. L'application de la Promesse de fidélité était l'objet principal des mesures qu'il prescrivait avec le plus de fréquence et d'indépendance. D'ordinaire, le Premier Consul ne l'empêchait pas d'agir, comme si, en laissant faire quelques exemples de sévérité, il avait entendu prouver à son entourage qu'il ne se mettait pas dans la main des prêtres, et aux prêtres eux-mêmes qu'il restait leur maître. En dernier lieu, lors de l'envoi de l'ultimatum à Rome, il avait semblé autoriser une reprise de rigueurs. Cette démonstration, plus apparente que réelle, était arrêtée depuis la venue de Consalvi; mais il en était resté dans l'esprit sectaire de Fouché l'impression qu'il pouvait encore se permettre une démarche plus forte que les précédentes, témoignant de son hostilité

personnelle contre le concordat à peine conclu. Dans une circulaire du 21 juillet, qu'on aurait cru écrite avec les passions du 18 fructidor, il dénonçait avec violence les prêtres réputés séditieux, les montrait semant partout la haine et la discorde, et commandait de les repousser des paroisses, au besoin de les expulser du territoire : au contraire les prêtres assermentés devaient être ouvertement favorisés et obtenir partout la préférence. Le Premier Consul n'eut connaissance de ces instructions que deux semaines plus tard. Un désaveu immédiat fut ordonné; son blâme fut sévère : « Dieu me garde, disait-il, d'adopter jamais de tels principes,... et de déléguer aux préfets ni à aucune autorité le pouvoir de déporter des citoyens. » Sa volonté était qu'à l'avenir aucune circulaire de cette importance ne fût répandue sans lui avoir été soumise; restriction qui allait être bientôt très resserrée; car la compétence effective du ministre de la police allait cesser de comprendre d'une manière générale les diverses manifestations des cultes, et se borner aux cas individuels de poursuite et de répression.

Talleyrand était l'autre ministre mêlé aux affaires du clergé: la négociation religieuse l'y avait amené par rencontre. C'était de ses bureaux qu'était sortie au mois de mars l'ébauche de règlements sur la liberté des divers cultes, où d'Hauterive avait introduit les généralités particulières à son tour d'esprit et Bonaparte un peu de ses idées positives. Depuis, des arrêtés, probablement moins vagues, avaient été essayés, surtout pendant les pourparlers avec Consalvi. Le cardinal, qui les pressentait d'après divers incidents de la discussion, dont le principal était le conflit sur la publicité du culte, avait, de son côté, été entraîné à faire allusion à la tolérance muette où la cour de Rome se renfermait autrefois à l'égard des pratiques de la monarchie, et qu'elle observait un peu partout quand elle n'était pas obligée d'y renoncer. Il était évident qu'à part quelques principes essentiels posés dans le concordat, l'organisation religieuse de la France devait être fixée à nouveau; et quand il s'agirait de la régler, Bonaparte ne croyait pas qu'il pût y avoir une autre autorité que la

sienne. Il en avait hérité du passé ; il entendait la maintenir intacte pour l'avenir. Ne pouvant prévoir alors que la forme de la loi, qui a été plus tard celle des articles organiques, serait rendue nécessaire par l'attitude du Corps législatif, il comptait tout décider par lui-même au moyen d'arrêtés consulaires. Avec le développement qu'elle semblait destinée à prendre, cette réglementation par arrêtés ne pouvait rester entre les mains de Talleyrand, qui allait bientôt en être dessaisi.

Pour y pourvoir, ainsi qu'aux accessoires et aux premières applications du concordat, Bonaparte n'avait pas écouté l'avis de ceux qui proposaient un comité ecclésiastique ; il voulait que cette œuvre importante demeurât purement civile, comme du reste toute la nouvelle organisation du clergé. Résolu à rattacher cet ensemble à un ministère, il avait aussitôt fait le choix le plus naturel en désignant celui de l'Intérieur. Pensait-il déjà à voir dans les cultes, de même que dans l'instruction publique, des services assez distincts et assez considérables pour les confier à des conseillers d'État, laissés pour la forme sous la dépendance ministérielle ? On est tenté de le supposer. Toutefois, pour le moment, c'était au ministre en personne, à Chaptal, qu'il adressa ses premières instructions.

Pressé par son entourage, surtout par Talleyrand, il revenait à mettre à l'étude la condition des cultes non catholiques. Par ce mot, il n'entendait pas la diversité indéfinie des religions, dont l'idée seule allait être respectée pour l'apparence et à l'usage des philosophes, dont l'application, sauf pour la religion juive, ne devait pas être tolérée à l'avenir ; il n'entendait que les deux sectes protestantes, répandues inégalement en France, celles des calvinistes et des luthériens. Chaptal, à cet égard, reçut une double tâche. D'abord, écrire aux préfets des départements où ces dissidents étaient en nombre, et les inviter à envoyer sans bruit à Paris un pasteur « probe et point fanatique », pour être entendu par le gouvernement. Ensuite, interroger des protestants de Paris sur les départements où la Réforme comptait le plus d'adhérents, sur la hiérarchie entre

les ministres de ce culte, sur la manière dont ils étaient recrutés, sur leurs traitements, sur les relations qu'ils pouvaient entretenir avec les consistoires étrangers. Les réponses devaient être résumées dans un rapport, dont Bonaparte réclamait le plus rapide achèvement.

Il ne montrait pas moins de hâte à recevoir des renseignements, de nature confidentielle, sur le personnel du clergé, que Chaptal avait dû prendre dans tous les départements, au lendemain même du concordat. Dès le 21 juillet, les divers préfets avaient reçu l'ordre d'indiquer les ecclésiastiques les plus propres à remplir un emploi et un rang dans la nouvelle église de France. La désignation devait être impartiale, prompte, secrète, et spécifier ce qu'on pouvait savoir des antécédents et des opinions de chacun. Mais les préfets, installés depuis peu, ne connaissaient guère que le très petit nombre des ecclésiastiques signalés à leur surveillance. Pour ceux qui méritaient l'attention bienveillante du gouvernement, ils étaient réduits à se fier à des témoignages insuffisants ou passionnés, quand ils ne se laissaient pas entraîner par leurs propres préventions. C'est ainsi que tantôt l'avantage était réservé aux constitutionnels, tantôt un parti pris excluait tous ceux qui s'étaient dérobés à la Promesse de fidélité, quoique souvent par une obéissance toute passive à leur évêque émigré. Il y eut donc peu de lumières à retirer de cette enquête, au fond prématurée. Les prêtres fidèles étaient restés si longtemps déportés au dehors ou cachés à l'intérieur, les prêtres constitutionnels avaient en si grand nombre déserté leur état, qu'il était singulièrement difficile d'apprécier les uns et les autres avec connaissance et équité. L'embarras n'était guère moindre quand on parcourait les listes présentées jusqu'ici par Bernier, et qui cependant étaient restreintes à d'anciens évêques et à des vicaires généraux. Au moins pour les évêques, le premier indice de leurs sentiments envers le régime actuel devait être leur réponse prochaine à la demande de démission, qu'ils n'avaient pas encore reçue. Souvent même cet indice, qu'il fallait attendre, ne devait pas suffire. Il est donc évident que, sous le simple

rapport du triage et du choix, et sans parler des délais encore trop peu prévus pour le remaniement préalable des diocèses, il importait que les nominations au nouvel épiscopat ne fussent pas aussi promptes que Bonaparte l'avait d'abord désiré.

Par contre, le temps fixé pour le retour du courrier Livio s'avançant de jour en jour, d'autres mesures ne pouvaient plus être retardées. Il convenait notamment de ne pas laisser le Conseil d'État dans une plus longue ignorance du traité religieux. Puisque cet acte était signé, la discrétion propre aux négociations diplomatiques ne pouvait plus être invoquée comme excuse, et il fallait montrer que la réserve observée envers le Conseil n'avait pas été doublée de méfiance. Bonaparte, en venant présider la séance du 6 août, s'expliqua sur le sens et les principales dispositions de l'accord avec le chef de l'Église. C'était la première fois qu'il les faisait connaître à un corps politique, et il se trouvait que, tout étant conclu, il n'avait pas à le consulter ni à obtenir son approbation. Aucun débat ne pouvait avoir lieu; aucune question ne fut essayée. Tout se passa dans un silence de commande, dont la froideur ne semblait assurément pas approbative. Bonaparte l'avait prévu, et il finit une allocution brève et péremptoire en disant : « Je m'attends bien que quelques soi-disant philosophes, ennemis de toute religion, blâmeront notre œuvre; mais je saurai me passer de leur suffrage. » Quelques jours plus tard, en présence de plusieurs membres du gouvernement, il reprit un propos semblable, et l'accentuant par une allusion au Tribunat, il n'hésita pas à déclarer que, s'il rencontrait de l'opposition contre le rétablissement du culte, il en appellerait à la nation et lui demanderait si elle aimait mieux avoir des prêtres ou des tribuns.

Une autre précaution, qui arrivait maintenant à son heure, était la dissolution du concile tenu depuis six semaines à Paris par les constitutionnels. Si, malgré les plaintes de Consalvi, puis de Spina, cette clôture avait été ajournée, c'était afin de calmer et de compenser un peu le mécontentement de Grégoire et de ses amis contre la convention avec le Saint-

Siège. Le 13 août, pendant la séance, un bruit erroné se répand que la bulle de ratification est revenue de Rome ; quelques-uns des assistants courent chez Fouché, qui va prendre les ordres du Premier Consul arrivé dans la journée à Paris, et revient en disant que l'assemblée ne peut plus siéger; qu'elle devra se séparer le dimanche suivant. Là-dessus grande rumeur : comme il faut obéir, il est décidé que, pour sauver les apparences, le concile rendra un décret ordonnant comme de lui-même sa propre séparation. Le lendemain matin, la question des démissions reparaît naturellement. Elle était dans l'air. Déjà soulevée le 15 juillet, au moment où le Moniteur annonçait prématurément le succès des pourparlers religieux, elle avait été repoussée sous l'influence de Grégoire. Cette fois elle fut reprise par l'évêque du Jura, Moyse, qui, dans un discours étudié où perçait l'aigreur, proposa l'abandon des diocèses, non entre les mains du Pape ou même du gouvernement, mais entre celles des métropolitains, d'où dérivait légalement pour ces évêques l'institution canonique. Afin de rester digne, cette démarche devait être spontanée et simultanée. Elle venait d'être votée par acclamation, lorsque Grégoire entra dans la salle. Il développa avec chaleur les dangers de renoncer aux sièges sans conditions ni réserves, et réussit à faire substituer le mot « sacrifices » au mot « démissions » dans la résolution de l'assemblée. Le même faux-fuyant de langage fut employé dans l'allocution du président Le Coz, prononcée le dimanche 16 août à Notre-Dame pour la cérémonie de clôture.

L'arrière-pensée de Grégoire était d'opposer pied à pied toute la résistance qui se pouvait au coup porté contre l'église constitutionnelle. Il avait rendu à cette église un peu de vie et de surface sinon de crédit, en groupant en assemblée ses chefs les moins découragés; aujourd'hui il se flattait de prolonger leur action collective, soit par un essai de conférences contradictoires pour prouver au public leur légitimité, soit par le maintien de l'agence des Réunis, qui pourvoirait aux intérêts communs d'un clergé qui ne devait pas être livré à l'abandon. En évitant de donner aux démissions un carac-

tère d'initiative, on pourrait y mettre le prix, et arriver à obtenir un certain nombre de places dans les nouveaux diocèses. Cette raison était assurément celle qui était la mieux comprise et qui touchait chacun de plus près. Aux yeux de Grégoire, qui affectait de se mettre en dehors de ce calcul trop humain, la raison la plus puissante, celle qu'il importait de mettre en évidence, était le devoir de défendre jusqu'au bout les libertés gallicanes, dont l'intégrité était compromise par le concordat et dont les évêques constitutionnels s'étaient toujours prétendus les gardiens vigilants. Sous son inspiration, il fut décidé qu'un mémoire pour le soutien de ces antiques libertés serait rédigé comme le testament du concile. En attendant, une lettre, rédigée par Grégoire et signée par Le Coz, devait être remise aussitôt à Bonaparte pour témoigner de la douleur éprouvée par le concile en voyant interrompre subitement des travaux si profitables à la religion et à la patrie, et exprimer en même temps la crainte qu'un clergé, resté fidèle aux lois et à l'esprit de la Révolution, fût l'objet d'une disgrâce, dont ses adversaires triomphaient déjà bruyamment.

L'accueil fait par Bonaparte à cette lettre fut tout de calcul et de politique. Feignant de n'y pas apercevoir le ton de la plainte et du reproche, il fit répondre au contraire qu'il était heureux de reconnaître les sentiments qui doivent « animer les ministres d'une religion de paix ». Chaptal, chargé de transmettre ces éloges immérités, dut les compléter en invitant à sa table Le Coz et ceux qui avaient signé avec lui; marque de considération, bien faite pour flatter ces pauvres évêques qui n'y étaient guère accoutumés.

Pendant ces préparatifs intérieurs dont le concordat était l'objet, les nouvelles du dehors s'y rapportant parvenaient avec assez de régularité et même de promptitude par les envois de Murat et de Cacault. On apprit ainsi l'arrivée de Consalvi à Florence, précédée de celle du courrier Bartolomeo avec la convention, puis le retour à Rome de Cacault et de Consalvi. Bonaparte, qui, cette fois encore, était tenté de devancer les délais nécessaires, aurait voulu être instruit déjà de la première

impression du Pape, et il commençait de tenir des propos trahissant l'impatience, quand le 27 août Livio parut chez Spina.

Cette arrivée ayant eu lieu de grand matin, Spina put donner quelques heures de réflexion tranquille à l'examen des diverses formules de la ratification et du bref destiné aux évêques constitutionnels. Avec la même sûreté de jugement qui deux mois plus tôt lui avait fait discerner la version du contre-projet romain qu'il convenait d'adopter, il se décida pour la ratification pure et simple. S'il avait pu hésiter, l'exclamation de Bernier, à qui, sous le secret de la confession et par obéissance, il dut faire confidence de la ratification conditionnelle, lui aurait prouvé que toute réserve serait certainement rejetée. Une pareille restriction n'aurait pas seulement été contraire aux usages diplomatiques ; comme elle n'était pas répétée dans la bulle, elle aurait été inutile et n'aurait eu d'autre effet que d'irriter le Premier Consul.

Dès que Talleyrand fut informé de la venue de Livio, il envoya d'Hauterive chercher les deux ratifications convenues, la grande et la petite. A l'égard de la grande, il avait paru inquiet d'apprendre par Cacault que deux des dernières modifications apportées au texte n'avaient pas été admises à Rome; mais la lecture de la bulle elle-même le rassura, et il se rendit dans l'après-midi à la Malmaison. Bonaparte y montra aussitôt la plus vive satisfaction, en voyant l'entier acquiescement du Pape à ce qui avait été signé à Paris. Son contentement ne fut pas moindre quand, le lendemain matin, Bernier lui apporta le bref des évêques constitutionnels. Spina avait cependant choisi hardiment la rédaction qui leur était la moins favorable, celle qu'il était chargé de leur notifier et que, par cette raison, Rome avait qualifiée d'indirecte. Le gouvernement s'était attendu à des sévérités de langage rappelant les brefs de Pie VI ; il était agréablement surpris par des sentiments de charité et de miséricorde qui ne laissaient pas apercevoir les moyens de soumission et de pénitence confiés séparément à Spina. Le bref pour les ecclésiastiques mariés parut aussi pouvoir être

agréé; néanmoins des longueurs et même des omissions firent convenir qu'il était préférable de ne pas le rendre public et d'en laisser l'application à la sagesse du futur cardinal légat. Enfin le choix même de ce cardinal dans la personne si désirée de Caprara dut achever de remplir les vues de Bonaparte.

Dès ce moment, le Premier Consul était résolu à donner sa propre ratification et à la faire promptement échanger avec celle du Pape. Il ne put toutefois éviter le mémoire préparé au nom du concile, et qui lui fut présenté sur la nouvelle, cette fois certaine, de l'arrivée du consentement pontifical. Grégoire, qui était l'auteur de cette pièce, ne s'était pas risqué à faire une revendication complète et solennelle des libertés gallicanes; il avait modéré son ton; il s'était borné à appuyer sur quelques-unes de ces libertés ses sentiments particuliers. Certaines de ces remarques ne manquaient même pas de fondement. Une d'elles devait se retrouver plus tard confirmée par les articles organiques : c'était la défense de publier aucun acte de la cour de Rome sans l'attache du gouvernement. Ailleurs, en signalant les inconvénients de diocèses trop étendus, le mémoire ne faisait que pressentir l'intention, déjà indiquée par le Premier Consul, d'en augmenter un jour le nombre. Parmi les griefs de Grégoire contre la convention avec Rome, le principal consistait toujours dans le mode de nommer et d'instituer les évêques. Comme le Premier Consul s'était, dès l'origine, prononcé nettement contre le système de 1790 qui aurait renversé toute son œuvre religieuse, Grégoire se contentait d'imputer à la force présente des circonstances le retour au concordat de 1516 en ce qui concernait l'épiscopat; il se bornait à appeler de tous ses vœux le temps où le droit primitif du peuple ou des chapitres pour les élections, celui des métropolitains pour les institutions canoniques, pourraient enfin être avoués et rétablis en France.

Après Grégoire, ce fut le tour de Talleyrand d'arriver avec ses observations. Elles étaient bien plus pénétrantes, puisque c'étaient celles qu'il avait autrefois développées lui-même, que pendant son absence il avait fait reproduire par d'Hauterive,

et auxquelles il entendait ne pas renoncer. Du côté de Rome, le concordat était bien conclu, et il était même adroit d'avoir l'air d'en faire un mérite au Pape; mais du côté du Premier Consul, la ratification restant à donner, il y avait peut-être encore une tentative d'amendement ou d'opposition à essayer. Dans ce dessein de nuire, Talleyrand conseillait d'abord « de pourvoir aux inconvénients majeurs qui pourraient résulter de l'exécution littérale de la convention, par des arrêtés particuliers relatifs à chacun de ces inconvénients », et il apportait dès à présent quelques-uns de ces arrêtés. Par exemple, il y avait celui qui accordait aux cultes, même non chrétiens, les mêmes faveurs qu'au culte catholique, et qui devait servir de correctif à la profession de foi des Consuls; il y avait encore celui qui restreignait la liberté des fondations.

Tout en recourant sur l'heure à ces actes de l'autorité consulaire, il importait aussi de s'assurer que les divers brefs réclamés de Rome remplissaient exactement leur objet. Celui qui exhortait les anciens évêques à se démettre n'avait pas encore été présenté par Spina : il fallait en prendre connaissance. Celui des prêtres mariés était « plein d'expressions offensantes » et devait être corrigé. Enfin celui destiné aux évêques constitutionnels devait leur être soumis, afin d'apprendre d'eux s'il était à leur convenance. Talleyrand prévoyait que ces diverses précautions feraient ressortir des germes presque certains de dissentiment avec Rome, qui, s'ils paraissaient incessamment au grand jour, pourraient retenir encore et faire hésiter le Premier Consul. En effet, les constitutionnels, bien loin d'être touchés par le langage charitable du Pape, devaient bientôt s'indigner contre le bref et paraître repousser les marques de soumission que Spina allait leur révéler. Quant aux arrêtés d'organisation, leur publication immédiate, en dehors des délais et des ménagements qui seuls pouvaient rendre possible à la cour de Rome une tolérance tacite, même durable, devait ressembler à un acte de mauvaise foi de la part du Premier Consul, qui avant d'approuver le concordat se serait hâté d'en altérer plusieurs dispositions. Il serait arrivé aussitôt

de ces arrêtés ce qu'on a vu plusieurs mois plus tard lors du vote des articles organiques, quand le simple fait d'unir ces articles et le concordat et de leur donner la forme d'une loi commune, allait devenir un tort suffisant pour rendre inévitables les réclamations du Saint-Siège. Comme il fallait gagner du temps pour permettre à ces causes très probables de divergences d'être connues et examinées à Rome, Talleyrand finissait en invitant le Premier Consul à ne point se hâter, à attendre la venue du légat pour revêtir le traité religieux de la ratification qui y manquait encore. Il semblait vouloir en user avec le concordat comme avec la République cisalpine, dont il s'ingéniait à retarder l'établissement définitif.

Tandis que, pour la Cisalpine, Bonaparte ne disconvenait pas que les atermoiements offraient encore quelques avantages, tels que celui de laisser au Saint-Siège une lueur d'espérance du côté des Légations, il n'apercevait aucun motif raisonnable pour faire traîner sa ratification. Il l'annonça donc comme imminente à Spina, à qui, lors de l'arrivée de Livio, il avait accordé une audience, fixée le 31 août, à la Malmaison. Dans cet entretien, qu'il prolongea, il se montra franchement content de ce qui lui était venu de Rome. Il se fit expliquer le bref exhortant les anciens évêques à la démission : il ne l'avait pas encore reçu, mais Spina avait pensé à l'apporter. Il en témoigna sa satisfaction et recommença à faire l'éloge de la charité du Pape dans le bref destiné aux constitutionnels, allant jusqu'à dire que si ces évêques y résistaient, il les délaisserait entièrement. Il fut répété que le bref des ecclésiastiques mariés n'était pas en état d'être publié, mais qu'il appartiendrait au légat de l'appliquer avec le concours de l'épiscopat français. Cette légation, impatiemment attendue, fit l'objet de plusieurs remarques : Bonaparte voulait que le cardinal Caprara fût logé et doté à Paris de manière à soutenir la haute situation qui lui était ménagée. On parla aussi de la bulle de circonscription diocésaine, que Bernier achevait de préparer ; et Spina en prit occasion pour insister sur la nécessité de mettre les anciens évêques en demeure de renoncer à leurs

titres avant de pouvoir ériger régulièrement de nouveaux sièges. Comme il insinuait que, pour atténuer ce retard inévitable, la publicité donnée à la bulle de ratification pourrait précéder de quelque temps celle de la bulle de circonscription, Bonaparte l'interrompit et déclara qu'il voulait que l'ensemble fût connu tout à la fois. « Ainsi, disait-il, aujourd'hui le légat présente la bulle de ratification et est reçu avec tous les honneurs qui lui sont dus. Le même jour, j'ordonne la publication de cette bulle et un *Te Deum* dans tous les départements. Le lendemain, le *Te Deum* est chanté à Paris et on publie la bulle des nouveaux diocèses. Le jour suivant, le légat consacre quelque évêque. Tout cela frappe le public, qui après n'en parlera plus. Les Français aiment l'opéra ; il faut donc des coups d'opéra. »

Ce programme, médité depuis longtemps et combiné pour rendre imposante la cérémonie du rétablissement du culte, devait s'accomplir dans la suite ; mais après combien de mois d'attente ! Les oppositions qui allaient se multiplier, non plus du côté de Rome, mais à l'intérieur, surtout du côté du Corps législatif, devaient entraîner Bonaparte à fortifier encore l'enchaînement, la cohésion de toutes les parties de son œuvre religieuse. Il en avait toujours envisagé l'apparition comme simultanée, sauf toutefois le vote des assemblées, qu'il se proposait de prévenir, pour le faire influencer par une portion de l'opinion publique. Les circonstances n'ayant pas permis de devancer ce vote, il allait l'assurer en prenant le parti de soumettre aux tribuns et aux députés toute la réglementation civile des cultes, bien qu'il la regardât comme un attribut de son propre pouvoir : on devait voir la même loi, suivie de la même promulgation, comprendre tout ensemble les articles organiques et le traité avec le Saint-Siège.

Pour le moment, il ne restait au Premier Consul qu'à terminer le traité avec Rome, en le signant de sa propre main. Malgré l'empressement dont il venait de témoigner dans sa dernière audience, huit jours s'écoulèrent, sans qu'on puisse assigner à ce délai aucune raison certaine, sauf peut-être le calcul probable de ménager Talleyrand, dont les conseils

persévérants devaient demeurer sans effet. Il s'ensuivit dans l'esprit de Spina un retour de ces soupçons qui étaient nés si souvent dans le cours de la négociation. Cette fois ils étaient vains. Le 8 septembre, la signature du Premier Consul était apposée et, deux jours après, l'échange des ratifications s'accomplissait en silence entre Joseph et Spina, accompagnés, le premier de Cretet et de Bernier, le second du père Caselli.

Seul Consalvi manquait à cette formalité qui, pour avoir été dénuée d'un apparat réservé à la publication solennelle du traité, n'était pas moins le couronnement de huit mois d'efforts continus et ininterrompus. Dans cette journée des ratifications, qui acheva réellement la négociation religieuse, si le cardinal avait été présent à Paris, il y aurait sans doute recueilli les hommages dus à la courtoisie de ses rapports personnels, à la finesse de ses aperçus dans la discussion, à la fertilité de ses ménagements et de ses expédients, à la souplesse de son interprétation. Grâce à ces qualités naturelles, développées par la pratique des affaires, agrandies par sa charge de secrétaire d'État, il avait réussi à éviter les écueils devant lesquels M^gor^ Spina s'était arrêté, découragé et impuissant. Et pourtant, quelle qu'ait été l'action du cardinal dans la période décisive des pourparlers, ce n'est pas à lui que doit remonter le principal honneur du succès.

Au-dessus de Consalvi se place et domine la figure plus haute de Pie VII. C'est par sa piété sage et éclairée, par sa patience charitable, sa foi inaltérable dans les devoirs de sa mission, que le nouveau Pape a maintenu constamment dans un sens favorable ce qu'il a fallu examiner et décider à Rome. C'est ainsi qu'il a su accueillir avec confiance les ouvertures de Verceil, puis faire munir Spina d'instructions conciliantes, renoncer aux conseils de la défaillance pendant les jours d'alarmes, admettre les concessions et les sacrifices possibles, manifester toujours avec douceur et fermeté son intime résolution d'arriver au but, et la faire prévaloir auprès des cardinaux appelés et consultés. Dans l'état d'affaiblissement où le malheur des temps avait réduit la Papauté, il n'a pas eu à

proposer la négociation religieuse, ni à en tracer la marche générale. Cette initiative et cette direction ont été, selon les anciennes traditions de la monarchie, la part personnelle du chef de l'État dans cette grande œuvre, qu'il a conçue hardiment, qu'il a conduite et soutenue avec une connaissance exacte de la réalité, avec ses habitudes de clarté, de persévérance et de décision. Il a fallu à Bonaparte son bon sens pour discerner dans la foule le sentiment religieux qui sommeillait, pour comprendre la nécessité de le réveiller, s'il voulait compléter la réorganisation de la France, en fortifiant par les pratiques du culte demeuré national la famille et les mœurs privées, en redonnant l'ancien appui de la doctrine catholique à la législation et au gouvernement. Les préjugés contraires qu'il rencontrait dans son entourage et dans une partie de la nation, bien qu'appuyés sur les maximes de la Révolution et de la philosophie, ne l'ont jamais détourné de son dessein, parce qu'il avait la certitude d'être engagé dans la voie véritable. Ses vues devaient se porter surtout sur le présent, qu'il avait la lourde obligation de reconstituer; elles ont pénétré aussi dans l'avenir, où, malgré la tentative de réaction de l'ancien régime en 1817, elles ont préparé dans le domaine religieux une longue période de cette paix, particulière et toujours relative, qui est seule conciliable avec la liberté de conscience.

Assurément la négociation avec la Papauté n'a pas marché de plain-pied; elle ne s'est poursuivie qu'au milieu de nombreux obstacles, de contradictions sans cesse renaissantes et continuées à dessein jusqu'à la dernière heure. Ces traverses, liées aux questions débattues à Paris et à Rome, se sont compliquées par les incidents d'une guerre qui a tenu une partie de l'armée française à proximité de l'État pontifical, ou lui en a fait franchir les limites. Il est même venu un jour où un malentendu sur les lenteurs de la cour de Rome a provoqué contre elle une menace directe; mesure, du reste, de simple intimidation qu'aucun ordre militaire n'a aggravée ni soutenue. Néanmoins, si au milieu de tant de péripéties la négociation a par-

fois semblé compromise, elle n'a jamais été sous le coup d'une rupture : elle intéressait de trop près les deux parties. Il ne s'agissait pas d'un de ces traités, imposés par les armes, comme ceux de Lunéville et de Florence, mais d'un accord amical, d'une œuvre d'union, raisonnée et étudiée, que le chef de l'Etat et celui de l'Eglise ont également désirée, le premier par des vues supérieures de gouvernement, le second par la conviction profonde de ses devoirs envers la religion. La restauration du culte catholique, telle qu'elle était possible alors en France, était regardée comme un bienfait si réel, que le projet destiné à l'assurer ne pouvait tourner à une entreprise sans issue, ni manquer d'aboutir à une convention permanente et durable. Les formalités diplomatiques venaient d'en être accomplies; désormais le mauvais vouloir des assemblées chargées de la convertir en loi ne pouvait avoir la force d'en empêcher les effets. Assis sur des fondements solides, dessiné sur un plan simple et dans de justes proportions, le nouvel édifice de l'église de France devait nécessairement sortir de terre et, une fois commencé, se construire et s'élever jusqu'à son entier achèvement.

---

# TABLE DES MATIÈRES

## CHAPITRE PREMIER

### ÉTAT RELIGIEUX DE LA FRANCE AU 18 BRUMAIRE

I. Le sentiment religieux. — Ravages de la philosophie; persécutions sous la Terreur et le Directoire, 2. — Les incrédules, 3. — Résistance des âmes vraiment chrétiennes, 4. — L'indifférence prévaut dans la majorité des habitants, 5.

II. Le clergé constitutionnel. — Décadence profonde du schisme, 6. — Le clergé inférieur est diminué et discrédité, 7. — Survivance du nom de constitutionnel, 8. — L'épiscopat de 1790 : Grégoire et les « Évêques Réunis », 9. — Côtés chrétiens de leur œuvre, 11. — Ils s'appuient sur les maximes gallicanes et les idées de la Révolution, 12. — Vacances nombreuses dans leurs sièges, 13. — Ils préparent pour 1801 un second concile, 14.

III. Le clergé légitime a l'étranger. — Mal général dont souffre l'Église légitime de France, 15. — Elle a été reléguée en majeure partie au dehors, 16. — Les évêques sont presque tous dans la condition des « émigrés », 17. — Les simples prêtres sont sortis de France par ordre en 1792, et ont été qualifiés de « déportés », 18. — Les évêques demeurent royalistes pour la plupart, 18; quelques-uns ont établi des missions à demi politiques, 18. — Leurs sentiments à l'égard des formules de serments, 19. — Vie à part et misère du clergé inférieur, 21. — Rentrées individuelles avant le 18 fructidor, et nouveaux espoirs de retours à l'avènement du Consulat, 22.

IV. Le clergé légitime en France. — Il a varié de nombre selon les temps, 22. — Modérés et rigoristes, 23. — L'attitude des rigoristes est imprudente envers les constitutionnels, souvent injuste envers les prêtres assermentés mais non schismatiques, 25, qu'ils traitent de « soumissionnaires », 25. — Autres divergences sur le mode d'administration des diocèses vacants : vicaires capitulaires et administrateurs apostoliques, 26. — Diocèses restés sans communication avec leurs évêques, 27. — Absence d'une autorité centrale résidant en France, 28. — L'abbé Émery n'y supplée qu'imparfaitement, 28. — Son influence s'exerce en faveur des soumissionnaires et des réouvertures d'églises, 30. — L'état du clergé est un des embarras rencontrés par Bonaparte, 31.

## CHAPITRE II

### LA PROMESSE DE FIDÉLITÉ. — LE DESSEIN RELIGIEUX DE BONAPARTE

I. Sens et portée de la promesse. — Premières mesures du Consulat, 32. — Demandes religieuses des chefs chouans réunis à Pouancé, 33. — Le Premier Consul en saisit aussitôt le Conseil d'État, 34, qui reconnaît l'état ambigu de

la législation sur la matière, 34. — Arrêtés du 7 nivôse et proclamation sur la liberté des cultes, 35. — Une garantie au moins civique est réclamée du clergé, 35 : Promesse de fidélité à la constitution, 36. — Elle est exigée pour l'exercice des cultes ; elle sera substituée aux peines portées contre le clergé, 37. — Nature de ces peines : déportations et réclusions, 37, puis surveillances, 39. — La Promesse, mal comprise, ranime les controverses et les oppositions ; elle est appliquée inégalement, surtout par Fouché, 42. — L'insuccès de cette législation intermédiaire ne détourne pas le Premier Consul de ses desseins sur le culte, 44.

II. Le dessein religieux du Premier Consul. — Ses raisons pour vouloir une religion dans toute société, pour vouloir en France la religion catholique, 45. — Le système moderne de la séparation de l'Église et de l'État n'était pas une idée du temps consulaire, 47. — Bonaparte se propose un compromis entre l'ancien régime et la Révolution : les sacrifices demandés à l'Église seront plus étendus que ceux demandés à l'État, 49. — La religion redeviendra un service public, 50. — Obstacles prévus du côté du gouvernement, 51, et du côté de l'église de France, 52. — L'épiscopat, étant à la tête du clergé, doit être renouvelé, 53 ; il le sera par une entente avec la Papauté, dont Bonaparte reconnaît l'autorité, 54.

Sentiments attribués à Pie VI, renversé et persécuté par le Directoire, 55. — Ceux du nouveau Pape ne sont pas encore connus, 56. — Les Autrichiens et les Napolitains l'empêcheraient de les exprimer en occupant l'État romain, 56. — Ils seront combattus par Bonaparte, dont l'armée passe les Alpes au printemps de 1800, 56.

## CHAPITRE III

### L'ÉLECTION DE PIE VII. — MARENGO ET LES OUVERTURES DE VERCEIL

I. L'élection de Pie VII. — Campagne commune des Autrichiens et des Russes dans la Haute Italie, 57. — Paul Ier cherche à y refréner l'ambition de Thugut, 58. — Avance des Autrichiens sous Frölich vers l'État romain, 58.

Mort de Pie VI à Valence, 59 : Bulle sur le lieu du conclave, 59. — Choix de Venise, 59.

Capitulation des Français à Rome : les Napolitains, occupant la ville au nom du Saint-Siège, en écartent ainsi les Autrichiens, 60. — Frölich, devancé à Rome, se retourne contre Ancône ; il y outrage Paul Ier, qui se retire de la coalition, 60.

Ouverture du conclave à Venise, 61. — Les partis s'y forment d'après de simples considérations de personnes, 61. — Manœuvres de l'Autriche, représentée par Herzan, 61 : il s'associe la « faction » d'Antonelli, 62. — Obstruction qui en résulte et tentatives pour y remédier, 63. — Expédient heureux de Dugnani, 63. — Élection de Chiaramonti, 64.

Caractère de Pie VII, 65 ; il choisit le prélat Consalvi comme secrétaire d'État provisoire, 66. — Notification aux souverains, même à Louis XVIII, 67. — Le couronnement, 68. — La rentrée dans Rome est permise par le roi de Naples ; mais il n'évacuera l'État romain qu'après les Autrichiens, 69. — Le Pape réclame habilement les Légations à l'Empereur, qui entend se les approprier, 69. — Thugut compte s'y établir par une nouvelle campagne contre la France, 70, avec l'aide des Anglais, 71. — Il envoie Ghisilieri pour diriger Pie VII, 72. — Conditions auxquelles il subordonne le retour du Pape, 73. — Premiers bruits de l'apparition de Bonaparte en Italie, 74.

II. Marengo et les ouvertures de Verceil. — Bonaparte à Milan, 75. — Son allocution au clergé de la ville, 75. — Marengo, 76 : la trêve d'Alexandrie refoule les Autrichiens dans le Vénitien, mais leur laisse la Toscane et Ancône. Elle leur laisse aussi la ville de Ferrare, tout en se taisant sur les Légations, 77. — Bonaparte propose à l'Empereur de revenir au traité de Campo-Formio, 77. — Il donne le commandement à Masséna et organise la Haute Italie, 78. — Pressé de rentrer à Paris, il s'arrête à Verceil pour s'occuper des affaires religieuses de France, 78.

Il était resté étranger au conclave, 79, quoique Talleyrand ait proposé à l'Espagne de refuser, au besoin, la reconnaissance du Pape à élire, 79. — Satisfait du choix du conclave, Bonaparte avait d'abord pensé à Labrador pour être son intermédiaire avec Pie VII, 79. — En Italie, il préfère le cardinal de Martiniana, évêque de Verceil, 81. — Conditions qu'il lui expose pour une entente avec la Papauté, 81. — Digression sur le roi de Sardaigne, 82. — Le comte Alciati est envoyé vers le Pape et le roi, avec une lettre relatant les idées de Bonaparte, 83.

III. Retour du Pape a Rome. — Il débarque à Pesaro, 83. — Sa proposition d'une évacuation simultanée de ses États par les Autrichiens et les Napolitains a été rejetée par ces derniers, 84. — Il arrive à Ancône ; Ghisilieri, consterné, y annonce Marengo, 84 ; à l'exemple des Napolitains, il rend au Pape le gouvernement civil, 85.

Entrée de Pie VII dans Rome, 86. — Ses premières mesures, 86. — Instruit par Alciati des ouvertures de Bonaparte, il les accueille avec empressement, 87. — Il y répond aussitôt : il agrée Martiniana comme intermédiaire et lui enverra le prélat Spina, 88. — Silence sur le temporel, 89. — Cette affaire devient publique dans Rome, 89. — Hésitations dans la réponse du roi Charles-Emmanuel, 90. — Retour d'Alciati à Verceil, et lettre de Martiniana à Bonaparte, 91.

## CHAPITRE IV

### LES LÉGATIONS PONTIFICALES
### LA CONGRÉGATION DES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES

I. Les Légations pontificales. — En promettant de rendre au Pape tous ses États, Bonaparte a entendu excepter les trois Légations, détachées du Saint-Siège par le traité de Tolentino, 92. — Il s'est déjà assuré deux de ces provinces, le Bolonais et même la Romagne, 93. — Masséna y cantonne son aile droite, malgré les réclamations des Autrichiens, 94. — Le pays autour de Ferrare est imprudemment abandonné à la possession ou à l'influence de l'Autriche par la convention de Guastalla, 95.

Discussion à Paris sur les Légations avec Saint-Julien, 96. — Quoique sans pouvoirs, ce délégué de Thugut se laisse entraîner à signer des préliminaires, 98.

Néanmoins des ordres ont été envoyés à Masséna pour une rupture éventuelle de l'armistice, 99. — Masséna aux prises avec les difficultés du commandement, 99.

Le Pape réclame contre l'entrée des Français à Pesaro, 99. — Il se ménage un moyen de fuite par mer, 100. — Craintes des Napolitains, omis dans l'armistice d'Alexandrie, 100. — La reine Marie-Caroline va solliciter une aide à Vienne, 101. — Elle est suivie par le marquis de Gallo, qui, de passage à Rome, cherche vainement à entraîner le Pape contre les Français, 102.

II. La Congrégation des affaires ecclésiastiques. — L'ancienne congrégation est réorganisée avec Di Pietro pour secrétaire, 104. — Elle devra être conciliante et prompte, 105. — Elle s'inspire d'un mémoire de Di Pietro, 106; et, après avoir vainement attendu d'être renseignée par Labrador, elle se réunit le 9 août, pour examiner les propositions de Verceil, 107.

Exclusion des évêques constitutionnels, 108. — Le renouvellement des évêques : les destituer paraissant injuste, 109, Di Pietro fait admettre le recours éventuel à des administrateurs apostoliques, 111. — La réduction des diocèses, 113. — Moyens de subsistance du clergé, qui désormais devra se montrer désintéressé, 114. — Mesures d'indulgence envers les détenteurs de biens ecclésiastiques, 115.

On reconnaît que la condition de la religion catholique en France a été omise à Verceil; elle devra néanmoins occuper le premier rang dans la discussion, 116.

Autres décisions renvoyées à une seconde séance de la congrégation, 117.

III. Le général Mylius a Rome. — Les nouvelles extérieures semblent d'abord incliner vers la paix, 118 : convention de Vérone, 118. — L'intercession de l'Empereur est alors sollicitée en faveur des Légations, 118. — Puis ces nouvelles tournent à la guerre, 119 : corps auxiliaire offert par les Napolitains à l'Autriche pour s'assurer son concours, 119; passage du général Mylius, qui s'efforce de décider le Pape à combattre les Français, 120. — Le Pape défend sa neutralité en invoquant le projet de négociation religieuse, 120.

IV. Instructions pour Spina. — Dans sa seconde séance, la congrégation approuve le plan d'une lettre très courte, adressée par Martiniana au Premier Consul, 121, et d'un bref très vague avertissant les évêques émigrés, 122. — Instructions que Spina demande spontanément à Antonelli, 123. — Ce cardinal examine surtout la condition réservée à la religion catholique en France, 123 : elle pourra être ou tolérée, 124, ou dominante, 124, ou privilégiée, 125. — Autres conseils d'Antonelli, 126.

La dénonciation des armistices en Allemagne et en Italie, 127, semble annoncer la reprise de la guerre, 127.

## CHAPITRE V

### CHANGEMENT DANS LA MISSION DE SPINA

I. Mécomptes du Premier Consul en Italie. — Ses griefs contre Masséna, remplacé par Brune, 128. — Il apprend le désaveu de Saint-Julien à Vienne, 129. — Renforts préparés pour les armées, et corps de réserve sous Murat, 130. — Armistice naval proposé aux Anglais, 131. — Dénonciation de trêves en Allemagne et en Italie, 131.

Bonaparte a attendu pour répondre au Pape, 131. — Le Code civil, 132. — Il se prépare à la négociation religieuse, 133. — Ses propos, 133. Il laisse parler Grégoire, 134. — Il transfère à Paris le siège des conférences, 136; il les dirigera en dehors du Conseil d'État, 137, avec l'aide de Talleyrand et d'un intermédiaire autre que Martiniana, 138. — Passeport pour Paris envoyé à Spina, 139.

Nouvelles favorables du dehors, 140 : espoir pour l'armée d'Égypte, et envoi de la flotte de Ganteaume pour la ravitailler, 140. — En Allemagne, armistice de Hohenlinden : avantages que Bonaparte prétend en retirer même en Italie, 141.

II. Spina appelé a Paris. — Spina et Caselli trouvent à Florence le passeport

pour Paris, 144; ils décident d'aller à Verceil attendre les ordres de Rome, 144. — Ils sont arrêtés par la police cisalpine à Modène, 145.

A Rome, Spina est autorisé à se rendre en France, 145 : il n'y prendra aucun titre officiel, et s'abstiendra de négocier sur les questions de territoire, 146. — Supplément d'instructions préparé par Antonelli, 147. — Consalvi y ajoute des directions confidentielles pour les affaires temporelles, 151.

III. La question des Légations a Vienne. — Le sort des Légations ne dépendant plus de l'Empereur, ses bons offices seuls sont sollicités, 154. — Cette démarche est retardée, 154. — Comment le nonce Albani s'en acquitte, 155. — Pourquoi la cour de Vienne est amenée à envisager comme possible un retour des Légations au Saint-Siège, 156. — Départ de Cobenzl pour Lunéville, 156.

Spina commence son voyage vers la France, 157. — A Verceil, il a su que Bonaparte voulait protéger les constitutionnels dans leurs personnes, et admettait la religion catholique comme dominante, 157.

Cobenzl apprend en route l'invasion française en Toscane, 158. — Il se prête à venir à Paris faire visite à Bonaparte, 158. — Succès actuels de la diplomatie consulaire, sauf avec l'Angleterre, devenue maîtresse de Malte, 160. — Entretiens orageux avec Cobenzl, qui se retire à Lunéville, 160. — Joseph l'y suit, 161. — Bonaparte donne ordre de recommencer la guerre, 161.

Arrivée de Spina à Paris, 161.

## CHAPITRE VI

### L'ÉTUDE DU CONCORDAT A PARIS

I. L'abbé Bernier. — Qui traitera avec Spina? 162. — Antécédents de Bernier dans la Vendée, 163. — Il est chargé de dresser une liste pour les évêchés vacants, 165; il négociera le Concordat, 166.

Arrivée de Spina, 166. — Ce prélat devra garder le secret sur ses travaux, 167. — Bonaparte lui donne audience, 167 : il croit que ses propositions sont admises à Rome; il admet que le catholicisme soit dominant, 168.

Spina troublé par des nouvelles de Rome, 169. — Vie retirée qu'il adopte, 169.

II. L'échange des notes. — Bernier commence par la démission générale des évêques, 170. — Ses arrière-pensées gallicanes, 172. — Résistance de Spina, 173, mais, se croyant satisfait sur la condition promise à la religion, il propose sans retard l'expédient des administrateurs, 173.

Les biens d'Église aliénés, 174. — Spina maintient le droit pour l'Église d'être propriétaire, mais est favorable au désintéressement du clergé, 175. — Il indique quelques additions utiles à la convention, 176.

Nouvelle note de Bernier sur la démission, 178.— Spina, ne pouvant l'admettre, s'en remet à Rome et évite ainsi d'interrompre les pourparlers, 178.

La Promesse de fidélité. — Elle a été omise à Verceil, 178. — Elle est destinée à remplacer l'ancien serment du clergé, 179. — Spina renvoie aussi cette formule à Rome, et laisse pressentir qu'elle n'y sera pas admise, 179.

Commencement de rédaction présenté par Bernier, 181. — Spina réclame la reconnaissance du culte catholique comme dominant, 181. — Fin de la rédaction, 183 : Spina promet un mémoire sur l'ensemble du projet, 183; il est invité à l'achever promptement, 183.

Talleyrand fait remettre par d'Hauterive un mémoire sur la pluralité des cultes, 184. — Programme du Premier Consul sur les mesures accessoires au Concordat, 185. — Pour le moment, préparation de la circonscription diocésaine, 186, et de la bulle de ratification, 189.

Spina remet son mémoire ; pourquoi il lui donne la forme d'un contre-projet, 190.

III. Hésitations de Spina sur le temporel. — Ses nouvelles craintes pour Rome, 192. — Une note étrange du Moniteur y répond, 193.

A l'intérieur, Spina trouve tous les partis défavorables à sa mission, 195. — Manœuvres des royalistes, surtout à propos de la Promesse, 195, malgré l'attitude prudente de Spina sur cette question, 196. — Hostilité ouverte des jacobins, quoique Spina en exagère le nombre, 197. — Sentiment de l'instabilité du régime consulaire, 198.

L'achèvement de la négociation religieuse paraît maintenant prochain, 198 : Bernier s'en réjouit ; Spina s'en inquiète, 199. — La liste de nominations aux évêchés est terminée par Bernier, 200. — Préparatifs pour l'envoi du projet de Concordat à Rome, 200.

Ils sont suspendus par la machine infernale, 200. — Les jacobins sont accusés de cet attentat, 200. — Leur audace et des dépêches alarmantes venues de Rome agitent vivement Spina, 202.

## CHAPITRE VII

### ALARMES A ROME. — REPRISE DE LA GUERRE

I. Détresse de l'État romain. — L'entrée des Français en Toscane a effrayé Rome, 203. — Disette et pénurie financière, 204. — Le Pape ne paraît protégé que par des garnisons étrangères, 205 ; mais les Napolitains contestent son autorité à Bénévent, 206, et provoquent les Français par le corps de Damas, 207. — Une congrégation délibère sur la fuite du Pape, 207. — Hésitations maladives du roi de Sardaigne, 208.

Brune ayant dénoncé la trêve, les Français commencent à se replier vers le nord et dégagent les frontières de l'État romain, 209.

II. Mission d'officiers français. — Arrivée de deux officiers, porteurs d'injonctions menaçantes du général Dupont contre le Pape et les Napolitains, 210. — Comment ces injonctions sont l'effet d'un malentendu, 211. — La réponse napolitaine étant demandée à Palerme, les deux officiers l'attendent à Rome, 212. — Les alarmes de Consalvi s'accroissent par un retour des Français en Toscane et par les menées des révolutionnaires italiens, 213. — Crainte d'une émeute, 215 ; elle pousse le roi de Sardaigne à s'éloigner momentanément de Rome, 216.

Dépêches de Brune rectifiant les précédentes, 217. — Pourquoi elles sont apportées par le révolutionnaire Barberi, 217. — Des réponses pacifiques du Pape et des Napolitains terminent ce long incident, 217. — Départ des deux officiers français, 218.

III. Démarches de Louis XVIII. — Ce prince apprend par Maury les ouvertures de Verceil, 218. — Ses précautions, 219. — Il sollicite Paul Ier, 221.

Sur la nouvelle de la mission de Spina, il envoie à Maury comme instructions d'empêcher tout accord entre le Saint-Siège et l'usurpateur, 221, de per-

suader au Pape de condamner la Promesse, 222, et de remplir à l'avance les sièges vacants en se concertant secrètement avec le roi, 222. — Action occulte recommandée à l'agence royale de Paris, 223.

Ces instructions font mieux comprendre à Rome l'intérêt qu'a Bonaparte d'écarter les évêques royalistes, 225.

Prétentions des Bourbons d'Espagne, 226. — Le ministre Urquijo, 227. — Il a fait rendre, le 5 septembre 1799, une cédule restreignant l'autorité du Pape sur le clergé espagnol, 227. — Attaqué par le Prince de la Paix, son rival, il révoque la cédule, mais se propose de la faire revivre dans une convention avec Rome, 227. — Labrador, chargé de l'imposer au Pape, 228, commence trop tard sa campagne, 229. — La disgrâce de Urquijo, déjà préparée, sera achevée par une lettre du Pape au roi se plaignant de Labrador, 230.

IV. La victoire de Hohenlinden. — Reprise des hostilités, ordonnée à Paris après le renvoi de Cobenzl, 231. — Brune hésite à s'engager sur le Mincio, 232. — Il est devancé par Moreau, victorieux à Hohenlinden, 233. — Les Autrichiens, qui menaçaient Florence, rentrent dans Ancône et Ferrare, 233. — Néanmoins Damas, destiné à les appuyer, s'entête à continuer son avance hostile vers la Toscane, 233.

Le Pape s'inquiète surtout de rester sans nouvelles de Spina, 234. — L'arrivée à Rome de deux prêtres français ne lui apprend rien, 234. — Impression découragée de Consalvi, 235.

## CHAPITRE VIII

### SPINA MIS EN DEMEURE DE CONCLURE

I. Le second projet. — Il s'achevait au moment de la machine infernale, 236 : Talleyrand y définit le catholicisme comme religion de la grande majorité, 237 ; il y donne une place aux constitutionnels et aux prêtres mariés, 239. — Ce projet est confié à Grégoire, 239 : ses remarques, 240; son humeur, 242.

Plaintes de Spina, surtout en voyant sacrifier la religion dominante, 242. — Son découragement est combattu par Bernier, 246, qui promet une suite à la discussion, 245.

II. Les affaires italiennes. — L'attention du Premier Consul s'est concentrée sur le dernier complot, 245, et sur une succcession d'événements favorables, 246. — Message du 2 janvier annonçant la limite du Rhin pour la France et reléguant l'Autriche au delà de l'Adige, 248.

Insinuations à Spina sur les affaires territoriales du Saint-Siège, 249.

III. Caractère transitoire d'un troisième projet. — Ce projet n'est qu'un témoignage d'intentions conciliantes, 250. — Il admet notamment que les évêques non démissionnaires soient remplacés par certains administrateurs, 251.

Spina se borne à quelques critiques verbales, en attendant le projet suivant, 252.

IV. Le quatrième projet. — Seconde audience accordée à Spina le 8 janvier, 253. — Bonaparte énonce, comme en passant, son intention de réserver des évêchés à des constitutionnels, 253 ; puis s'étend sur les affaires d'Italie : les Légations seront cédées à la Cisalpine ; Ancône sera occupé par Murat, 254.

Pourquoi Spina ne croit pas à la sincérité de cette confidence sur les Légations, 257.

Le quatrième projet est présenté par Bernier : quoiqu'il recule en arrière, il

devra être souscrit sur l'heure par Spina, 258. — Résistance du prélat, qui craint une rupture préméditée de la négociation et l'occupation de Rome, 261. — Il propose un échange fictif de signatures, 262 ; il est menacé d'expulsion, 265. — Mais Bonaparte renonce à l'intimider et permet l'envoi du projet à Rome, 266.

V. Invitation a Spina pour le temporel. — Assurances reçues par Spina sur le sort de Rome, 267. — Rapports de Bonaparte avec Paul I[er], 267. — Spina est incité à réclamer des pouvoirs pour le temporel, 270. — Son intervention est réclamée pour la grande maîtrise de Malte, 271.

Talleyrand presse maintenant l'envoi du Concordat à Rome, 271. — Le courrier romain Livio, 272. — Expéditions préparées pour ce courrier par Spina et par Bernier 272, qui insiste sur la démission générale des évêques, 273.

Au dernier moment, le départ de Livio est retardé, 275 : la véritable raison tient à ce que Bonaparte n'a pas encore statué personnellement sur le projet de Concordat, 275.

## CHAPITRE IX

### LE PROJET DE CONCORDAT DU PREMIER CONSUL

I. Politique envers les Napolitains. — Gallo demande à se rendre à Lunéville, 276. — Murat écrit qu'il est venu à Florence pour s'opposer à l'agression de Damas : conditions auxquelles il lui consentirait une trêve, 278. — Ordres rigoureux de Bonaparte pour faire servir les Napolitains à ses vues sur l'Égypte, 279.

Afin de rassurer le Pape, il décide d'envoyer Cacault à Rome en même temps que le Concordat, 281. — Au lieu de reviser le dernier projet, il en dicte un cinquième, plus bref malgré l'addition de prières pour la république, 283.

II. Murat annonce une avance sur Rome. — Précautions pour atténuer l'effet d'une entrée des Français dans la ville : lettre supposée de Murat insérée au Moniteur, 288. — Suspension de l'envoi du Concordat, 290.

Spina, laissé dans l'ignorance des causes de cette suspension et de l'existence du cinquième projet, s'imagine que le quatrième projet a été porté à Rome, à son insu, pour être imposé par Murat, 291. — Ses efforts inutiles pour envoyer au Pape des pièces pouvant le prémunir contre une surprise, 292.

La paix est signée à Lunéville, 293 ; un message en publie les conditions, 294. — Bonaparte tourne aussitôt toutes ses ressources contre les Anglais, 295. — Les troupes de Murat iront occuper Tarente, à portée de l'Égypte et de la flotte de Ganteaume, 295.

III. Avis envoyé au Pape par Spina. — Impressions de Spina sur le traité, 297. — A l'occasion de la paix, il réussit enfin à faire parvenir secrètement au Pape les pièces de la négociation, 297.

Des démarches d'ordre temporel ont été recommandées à Spina par Consalvi, 298. — Une réclamation de Spina sur la Promesse provoque une question embarrassante, 201.

Arrivée d'une dépêche pacifique de Murat : il n'est pas entré dans Rome, 301 ; il a reçu Caleppi, 302; la cour de Naples l'invite à traiter de la paix, 303.

IV. Les craintes sur Rome dissipées. — Dépêche rassurante de Consalvi : elle fait évanouir les suppositions et les craintes de Spina, 305.

Talleyrand ne refuse plus le passeport de Livio, 306. — Il dévoile alors le cinquième projet, 306, et réclame une approbation écrite, 307. — Attitude résignée de Spina, 307 ; il consent à une forme illusoire d'approbation, 308.

Le prélat essaie vainement de faire parler Talleyrand sur les Légations, 309.

— En même temps, Bernier obtient du Premier Consul une rédaction adoucie sur l'article des démissions, l'autorisation de proposer comme de lui-même quelques variantes sur d'autres articles, 312, enfin des promesses pour l'avenir de la religion, 313.

Pendant les préparatifs pour l'envoi de Livio, venue de Gallo à Paris, 313, il refuse de traiter au prix de l'occupation de Tarente, 314, rendue cependant plus nécessaire par l'irrésolution de Ganteaume, 314.

Livio part enfin pour Rome, 316.

## CHAPITRE X

### MURAT A ROME. — ARRIVÉE DU PROJET DE CONCORDAT

I. Murat a Rome. — Murat traite avec Micheroux et en reçoit un don de bienvenue, 318 : armistice de Foligno, 318. — Il traite le même jour avec Caleppi, qui achète l'évacuation de l'État romain, sauf Ancône, 319. — Venue de Murat à Rome 319. Il y apprend la paix de Lunéville, 320, et y reçoit l'ordre d'occuper Tarente. Il dissimule cet ordre et se retire à Florence, 321. — Consalvi espère en Murat pour recouvrer les Légations, 322; il espère aussi en Paul Ier, qui envoie Badossi demander le rétablissement des Jésuites, 324.

Pénurie de nouvelles sur la négociation religieuse, 327. — Le quatrième projet et les pièces annexes sont apportés à Rome en secret par la voie de Parme, 329. — Consalvi les fait examiner en confidence par Antonelli, 329 : la condition réservée au catholicisme ne paraît pas trop défavorable, 330. — Sur la démission, la sympathie pour les évêques émigrés a beaucoup diminué, 331.

D'après la demande de Spina, des pouvoirs pour traiter les questions temporelles lui sont adressés le 7 mars, 333.

II. Arrivée du projet de Concordat. — Arrivée de Livio, 333. — Surprise causée par un cinquième projet, 334; elle est atténuée par les explications et les sages conseils de Spina, 336, qui déclare Bonaparte intraitable sur l'article de la démission de l'épiscopat, 337. — Les variantes confidentielles de Bernier, 338. — Spina insiste sur le secret et la célérité, 339.

Plan de travail, 340 : une congrégation de douze cardinaux examinera les propositions, préparées en apparence par Di Pietro, en réalité par Antonelli, Gerdil et Carandini, 340. — Comment ces trois cardinaux discutent la condition de la religion catholique, 341; puis s'accordent pour reconnaître que la destitution pourra être justement appliquée par le Pape aux évêques qui refuseront de se démettre, 343.

Di Pietro prépare deux contre-projets dont il passe pour auteur : les variantes de Bernier sont dissimulées sous cette forme, 345.

III. La paix de Florence. — Vis-à-vis Consalvi, Murat feint d'apprendre à Florence l'ordre d'occuper Tarente, 346. — Ses pourparlers avec Micheroux; il craint de voir la paix de Naples se conclure à Paris, 348. — Or à Paris, Bonaparte, renonçant à traiter avec Gallo, a envoyé Alquier négocier à Florence, 349, et toujours de manière à ravitailler l'armée d'Égypte, 350.

Déception de Murat, 350. — Il accueille mal les démarches d'Italinski en faveur des Deux-Siciles, 351. — Il se hâte de conclure avec Micheroux un armistice qu'Alquier remplace aussitôt par le traité de Florence, 353.

## CHAPITRE XI

### EXAMEN DU CONCORDAT A ROME

I. Arrivée d'Alquier et de Cacault. — Caleppi retourne près de Murat pour la subsistance des troupes françaises, 354. — Le traité de Florence libère le Saint-Siège des Napolitains, 355. — Alquier, puis Cacault sont bien accueillis par Pie VII, 356. — D'après ses instructions, Cacault devra rétablir les relations avec Rome; il se taira sur les questions de territoire; quant au Concordat, il le fera admettre sans modifications, 357.

Le Pape l'assure que le fond du projet français est accordé, 357.

II. Réunion d'une congrégation spéciale. — Composition et mode de procéder de cette congrégation, 358. — Mémoire explicatif de Di Pietro, 360 : nouvelle règle d'appréciation des articles : les concessions seront fondées sur la nécessité supérieure du rétablissement du culte, 361. — Applications de cette règle générale, 363. — Le contre-projet est adopté dans une seule séance, 364, sauf quelques retouches confiées à Di Pietro, 365. — Scrupules de ce prélat, levés dans une seconde séance, 366. — Date indiquée pour le retour de Livio à Paris, 367.

III. L'intervention de Cacault. — Dans l'intervalle, son activité s'est employée sur des questions d'affaires, 368. — Il se fait communiquer le contre-projet encore inachevé, 370, sous la promesse d'un secret réciproque, 371. — Ses objections troublent Consalvi, qui ne peut s'appuyer sur les variantes confidentielles de Bernier, 372; — Une note officielle de Cacault résumant ses corrections nécessite un nouveau travail et retarde le départ de Livio, 373. — Di Pietro recourt à plusieurs rédactions, laissées à la discrétion de Spina, 374. — Dernière réunion de la congrégation, 375.

Cacault reçoit par courrier une lettre de Bernier exigeant l'adoption du projet français sans aucun changement, 376. — Il n'ose plus indiquer de nouvelles corrections, 375. — Expéditions préparées à la hâte pour Livio, 377. — Lettre du Pape au Premier Consul, 378. — Les pouvoirs pour le temporel adressés à Spina sont complétés après de nouveaux incidents, dont le principal est la mort de Paul Ier, 383. — Spina évitera tout traité d'ordre politique, 384; il protestera contre le concile des constitutionnels, 385, etc. — Pouvoirs envoyés à Spina pour conclure le Concordat, 385.

Livio part, après un séjour de deux mois à Rome, 386.

Consalvi se ravise : craignant la publication anticipée du bref au Premier Consul, il mande secrètement à Spina de corriger cette pièce et de l'expliquer, 386. — Imprudence de cette dépêche, 387.

## CHAPITRE XII

### L'ULTIMATUM DU PREMIER CONSUL

I. Arrivée de Kolytchev. — Spina n'obtient ni de Talleyrand ni du Premier Consul aucune réponse sur les Légations, 389. — Préventions de Kolytchev contre le Consulat, 390. — Son plan pour les affaires européennes, 391; il

réclame l'évacuation de l'Égypte, 391 ; il promet son appui à Gallo, à Saint-Marsan, même à Spina, 391.

Les pouvoirs pour le temporel reçus par Spina ne sont pas en règle, 393.

Accessoires pour le Concordat préparés par Bernier en dehors de Spina : circonscription diocésaine, 395 ; listes de nominations, comprenant cette fois des constitutionnels, 396.

Manœuvres de Talleyrand pour restreindre le Concordat, 397 : il suscite un second mémoire d'Hauterive sur la pluralité des cultes, 397 ; il revendique les principes de la Révolution et les maximes gallicanes, 398. — Il incrimine les liaisons de Rome avec la Russie, 399.

Mécontentement du Premier Consul contre Rome. Il se plaint de tout retard, 402, et de changements annoncés, surtout sur l'article de la démission, 403. — Il mêle à ces griefs l'irritation causée par des nouvelles inquiétantes d'Égypte, et par une note inconvenante de Kolytchev sur les affaires italiennes, 403. — De nouveaux délais prévus à Rome provoquent un avertissement sévère, 404. — Des dépêches surprises de Consalvi sur les espérances de Rome du côté de la Russie, et aussi les révélations inexactes de Cacault, provoquent une scène faite devant Spina à la Malmaison, 406. — Rumeurs d'une brouille avec Rome répandues dans le public, 407. — Un ultimatum est adressé au Saint-Siège, mais n'est appuyé d'aucun ordre militaire, 411.

II. L'ultimatum a Rome. — Première lettre comminatoire de Paris apportée à Rome, 412. — A ce moment, Consalvi est inquiet de la note injurieuse de Kolytchev, de la fuite du roi de Sardaigne, d'une incursion des Cisalpins, 413.

Arrivée de l'ultimatum, 415. — Le Pape refusant de souscrire le projet français, Cacault est obligé de notifier son départ, 416. — Consalvi a offert inutilement sa démission et s'est confié à Vargas, 416. — Un voyage de Consalvi à Paris, proposé par Cacault, 417, est approuvé aussitôt par le Sacré Collège, 418. — Caleppi dément tout préparatif militaire à Florence, 418. — Consalvi reçoit des instructions d'Antonelli, 419 ; elles sont tempérées par le bref l'accréditant à Paris, 420. — Il compte y achever le Concordat, 420. — Préparatifs pour son voyage, 420. — Il fait route commune avec Cacault, 421 ; bon accueil qu'il reçoit de Murat, 421. — Ses craintes en arrivant à Paris, 422.

## CHAPITRE XIII

### CONSALVI ET LA SIGNATURE DU CONCORDAT

I. Arrivée a Paris du contre-projet. — Cette pièce ainsi que le bref font bonne impression à Bonaparte, 425.— Rapport favorable de Bernier, 426 ; mais Talleyrand conseille de simuler le mécontentement avant de connaître l'effet de l'ultimatum à Rome, 427. — Saisie des dépêches de Consalvi recommandant de corriger le bref au Premier Consul, 428. — Spina a protesté contre le concile des constitutionnels, 425. — Nouvelle de la mission de Consalvi, 429.

Bernier obtient de faire présenter un sixième projet, 430 ; mais Spina veut attendre Consalvi, 431.

II. Négociations de Consalvi. — Le cardinal est reçu en audience solennelle, 432 : un projet revisé lui sera remis, mais devra être accepté dans cinq jours, 433. — Visites du cardinal, 433. — Il se dit lié à la « substance » de la rédaction romaine, 434. — Il reçoit un nouveau projet, le septième, qui diffère peu du

précédent, 436. — Son travail, présenté sous la forme d'un contre-projet, 437, est repoussé par Talleyrand. — Partant pour les eaux, le ministre recommande de représenter le septième projet comme ultimatum, 439 : d'Hauterive est chargé de le soutenir, 441.

En l'absence de Talleyrand, état des affaires européennes : concessions en Italie rendues nécessaires par des craintes sur l'Égypte, 439. — Assurances publiques sur le sort de Rome, 440.

Consalvi, reçu à la Malmaison, 441, est autorisé, malgré l'ultimatum de Talleyrand, à conférer avec Bernier, 443. — Efforts communs du cardinal et de l'abbé pour combiner une rédaction acceptable, 446.

Les trois Consuls examinent cette rédaction, 447 : ils empruntent à l'ancien régime la formule de serment ; ils repoussent la publicité absolue du culte, 447. — Amendements consentis à deux reprises par Consalvi, 450 : Bernier croit au succès, 451.

III. Discussion et signature du Concordat. — Le Premier Consul, à la Malmaison, arrête un projet définitif, 452, choisit pour plénipotentiaires Joseph, Cretet et Bernier, 453, et fait annoncer au Moniteur que Consalvi a réussi, 453. — Il vient le soir à Paris, 454.

Bernier, mandé dans la nuit au ministère, y apprend l'existence du nouveau projet, 454, dont il ne prend connaissance complète que le lendemain matin, 455. — Ses explications détaillées devant Joseph et Cretet, 455. — Signature tardive des pleins pouvoirs français, 456. — Joseph convoque pour huit heures du soir la conférence avec les négociateurs romains, 458. — Vers cinq heures, Bernier fait porter à Consalvi le projet de la Malmaison, 456 : réponse indignée du cardinal, 457.

La conférence contradictoire porte sur le projet de la Malmaison, 457 : elle dure toute la nuit et la matinée suivante, 458. — Le résultat est soumis au Premier Consul, qui le rejette et exige l'adoption pure et simple de sa rédaction, 459. — Reprise inutile de la conférence, 459.

Assistance de Consalvi à un dîner d'apparat pour la fête du 14 juillet, 459. — Cobenzl consulté sur la publicité du culte, 460. — Le cardinal réussit à obtenir une nouvelle conférence, 460. — Elle a lieu dans la nuit du 15, 461 : raisonnements subtils de Consalvi pour sauver les principes de l'Église, 462. — Le Concordat est signé avant minuit, 463.

## CHAPITRE XIV

### LES RATIFICATIONS

I. Mesures en faveur des Constitutionnels. — Mémoire tardif d'Hauterive, 464. — Le Concordat est accepté par Bonaparte, 465. — Les deux ratifications pontificales, 465 : l'échange des ratifications est mentionné dans un article de la Convention, 465.

Avis de Consalvi pour Rome, 467. — Brefs accessoires à préparer, 467.

Mécontentement de Grégoire contre le Concordat, 470. — Il en ressort pour Bonaparte la nécessité d'une fusion des deux clergés, 470. — Bonaparte annonce à Consalvi le choix de constitutionnels pour des évêchés. Il n'admet pour eux aucune rétractation, 472. — Joseph se prononce de même, 473. — Bref réclamé en faveur des constitutionnels, 474

Départ de Consalvi, qui veut hâter son voyage, 474.

Talleyrand, revenu des eaux, se prétend satisfait du Concordat, 475. — Vif

désir de Bonaparte d'unir l'échange des ratifications à la fête du 15 août, 475. — Tentatives inutiles pour profiter de cette date, 476.

Dépêche de Talleyrand notifiant que si l'honneur des constitutionnels n'est pas respecté à Rome, le gouvernement refusera sa ratification, 478.

II. La ratification du Pape. — Rome est tranquille pendant l'absence de Consalvi, 479. — Le Concordat est apporté à l'improviste, 479. — Il est examiné par cinq cardinaux, dont trois se prononcent contre toute restriction à la publicité du culte, 480. — Néanmoins Consalvi conseille une ratification pure et simple, 481 : elle est admise par le Sacré Collège, 482; mais une ratification sous condition sera laissée au choix de Spina, 483. — Le bref pour les constitutionnels est rédigé sous une double forme, le mode de leur réconciliation étant mis à part, 484.

Le Pape donne la date du 15 août à sa ratification particulière et aux brefs accessoires, 485; après un court délai, il y joint la ratification solennelle sous forme de bulle et renvoie Livio avec le tout, 486.

Le cardinal Caprara, désiré comme légat par le Premier Consul, accepte cette mission, 487.

Instructions pour Spina, 487.

III. La ratification du Premier Consul. — La nouvelle organisation religieuse ne dépendra plus de Fouché ni de Talleyrand; elle est rattachée au ministre de l'Intérieur, 490. — Ce ministre, Chaptal, est chargé d'une enquête immédiate sur les protestants et sur les membres des deux clergés, 491. — Bonaparte fait connaître le Concordat au Conseil d'État, 492.

Les constitutionnels ont ordre de dissoudre leur concile, 493. — L'offre spontanée de leurs démissions est ajournée par l'influence de Grégoire, 493. — Bonaparte affecte d'être satisfait de leur attitude, 494. — Mémoire inutile qu'ils lui adressent au nom des maximes gallicanes, 496.

Retour de Livio : Spina se décide pour la ratification pure et simple et pour la forme indirecte du bref des constitutionnels, 498.

Dernière opposition tentée par Talleyrand, qui conseille des délais, 497. — Mais Bonaparte est décidé à ratifier : il trace devant Spina son programme pour le rétablissement du culte, 499. — L'échange des ratifications achève la série des formalités diplomatiques du traité religieux, 500.

---

38 655. — TOURS, IMPRIMERIE ALFRED MAME ET FILS